



Debates of the Senate

Débats du Sénat

THE HONOURABLE
JOSEPH-ÉDOUARD CAUCHON
SPEAKER

PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
JOSEPH-ÉDOUARD CAUCHON

**THIRD SESSION
FIRST PARLIAMENT**

**TROISIÈME SESSION
PREMIÈRE LÉGISLATURE**

33 VICTORIA

1870

Parliament was opened
on February 15, 1870 and was
prorogued on May 12, 1870

La session s'est ouverte
le 15 février 1870 et s'est
prorogée le 12 mai 1870

VOLUME III

© Minister of Supply and Services Canada 1977
Cat. No.: Y1-013

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1977
N° de cat: Y1-013

Bilingual

“Senate Debates, 1870”

FOREWORD/AVANT-PROPOS

This bilingual volume of Parliamentary Debates for the Third Session of the First Parliament, held in 1870, completes the first phase of Parliament's Centennial Project, the publication of a record of its Debates for the years 1867 to 1874.

Since official reporting, in English only, of its Debates was begun by the Senate in 1871, future volumes in this series will be a reprinting of the original English together with a French translation. The House of Commons, however, did not have its Debates officially reported until 1875; therefore, future volumes of its deliberations will continue, as with the present volume, to be selected and edited largely from contemporary newspaper reports.

Professor Peter B. Waite of Dalhousie University, well known for his writings on this period of Canada's political history, is again the editor and compiler of these Debates. For its continuation, this project depends on the interest of the Parliamentary Librarian, and particularly the active collaboration of the Assistant Parliamentary Librarian, Miss A. P. Hardisty, their associates and staff, to whom we offer our sincere thanks.

Ce recueil bilingue des débats parlementaires de la troisième session du premier Parlement, tenue en 1870, vient terminer la première phase du projet du Centenaire du Parlement, soit la publication d'un compte rendu de ses débats, des années 1867 à 1874.

Les comptes rendus officiels des débats du Sénat ayant débuté en 1871, en anglais seulement, les prochains volumes de cette série consisteront en une réimpression de l'original anglais et une traduction française. La Chambre des communes, cependant, n'a pas eu de compte rendu de ses débats avant 1875. Les futurs recueils de ses délibérations contiendront donc, comme celui-ci, une sélection de comptes rendus tirés surtout des journaux de l'époque.

Le professeur Peter B. Waite, de l'Université Dalhousie, connu pour ses travaux sur l'histoire politique de cette période, est une fois de plus l'éditeur de ces débats. La poursuite de ce projet dépend de l'intérêt du Bibliothécaire parlementaire et de la collaboration soutenue de la Bibliothécaire parlementaire adjointe, M^{lle} A. P. Hardisty, et de leur personnel, que nous tenons à remercier sincèrement.

The Honourable/L'honorable Renaude Lapointe
Speaker of the Senate/Président du Sénat

The Honourable/L'honorable James Jerome
Speaker of the House of Commons/Président de la Chambre des Communes

Joint Chairmen of the Joint Committee on the Library of Parliament/Présidents
conjointes du Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement

Ottawa, Canada
July/juillet 1976

PREFACE/PRÉFACE

The publication of this volume of Debates of the Third Session of Canada's First Parliament marks the mid-point of the project. We are again fortunate in having Professor Peter Waite, whose historical research on the Confederation era is well known, as editor.

This, the Third Session of Parliament, lasted for almost 3 months in the Spring of 1870. Near the close of the Session, on May 2, a bill was introduced constituting the former district of Assiniboia into the Province of Manitoba, the Deed of Surrender was sent to the Colonial Office in London by the Hudson's Bay Company on May 7 and on May 10 the Company received its £300,000 from the Government of Canada. During the preceding months, Louis Riel had been in office as President of a Second Provisional Government at Fort Garry while the settlers there lobbied for provincial rather than territorial status for the colony. Manitoba was to become the 5th Province of Canada on July 15, 1870.

For the Debates of this Session, as for those of the Second Session, a bilingual format has been adopted. Unfortunately, because of the continuing brevity of parliamentary reporting in French language newspapers, the French version is again a translation from the English.

Professor Waite, in his Introduction, has acknowledged the essential cooperation and assistance of the Assistant Parliamentary Librarian, Miss A. Pamela Hardisty. A number of staff from the Information and Reference Branch of the Library have also assisted with various editorial tasks, particularly Alain Leblanc, Suzanne Lemieux, Jean-Paul Lorrain, and Patricia Young. I should also like to thank Mr. A. Audette of the Parliamentary Translation Division for his cooperation and assistance, and Mr. J. H. Flowers and his colleagues from the Publishing Centre of the Department of Supply and Services whose thoughtful workmanship has been of considerable value.

Avec la publication de ce volume des débats de la troisième session de la première législature du Canada, le projet est à moitié terminé. Le professeur Peter Waite, dont les recherches sur l'époque de la Confédération sont bien connues, a bien voulu une nouvelle fois en assurer l'édition.

La troisième session du Parlement, au printemps de 1870, dura presque trois mois. Le 2 mai, alors que la session tirait à sa fin, un projet de loi constituant l'ancien district d'Assiniboine en la province du Manitoba fut introduit à la Chambre; le 7 mai, la Compagnie de la Baie d'Hudson transmettait l'acte de reddition au Colonial Office à Londres et le 10 mai, la compagnie recevait une indemnisation de £300,000 du gouvernement canadien. Au cours des mois précédents, Louis Riel avait présidé un deuxième gouvernement provisoire implanté à Fort Garry tandis que les colons réclamaient pour la colonie un statut provincial plutôt que territorial. Le 15 juillet 1870, le Manitoba devenait la cinquième province du Canada.

Nous avons retenu pour les débats de cette session, comme pour ceux de la deuxième session, une présentation bilingue. Puisque les comptes rendus des débats parlementaires continuent de paraître sous une forme très sommaire dans les journaux de langue française, la version française est de nouveau une traduction de l'anglais.

Dans son introduction, le professeur Waite, a déjà signalé la collaboration des plus précieuses de M^{lle} A. Pamela Hardisty, bibliothécaire parlementaire adjointe. Certains membres du personnel du Service de consultation et référence de la bibliothèque, et notamment Alain Leblanc, Suzanne Lemieux, Jean-Paul Lorrain et Patricia Young, ont également contribué à la réalisation de ce projet en se chargeant de divers travaux de rédaction. J'aimerais également remercier M. A. Audette, chef de la Division des traductions parlementaires, de la collaboration et de l'aide qu'il nous a apportées, ainsi que M. J. H. Flowers et ses collègues du Centre d'édition du ministère des Approvisionnements et Services dont le bon travail nous a été d'un apport précieux.

ERIK J. SPICER

*Parliamentary Librarian/Bibliothécaire parlementaire
Library of Parliament/Bibliothèque du Parlement
Ottawa, Canada
July/juillet 1976*

INTRODUCTION

Senate Debates, 1870

I must record first of all my appreciation of the skilful assistance of Miss Pamela Hardisty, Assistant Parliamentary Librarian. There have been numerous exigencies attendant upon presenting these debates and Miss Hardisty's expert help was essential. To Parliament and to the Parliamentary Librarian, Mr. Erik Spicer, Canada has reason to be grateful, for sponsoring the publication of the Debates of the Parliament of Canada, from 1867 until the beginning of official reporting in 1875. Every year's debates seems to add, geometrically as it were, to the importance of the project as a whole.

A search of the newspapers of 1870 has produced no fuller version of the Senate debates than the semi-official one made in 1870 by the *Ottawa Times*. This version is now a century out of print, and it is not always available even in some otherwise good university libraries. It is, in fact, the only version there is, but it is clear that it was not satisfactory to the Senators at the time. A Joint Committee with the House of Commons was formed on March 10th, 1870, with Charles Tupper, MP Cumberland, as Chairman. Five days later, this "Joint Committee on Reporting the Debates" recommended to both Houses that James Cotton of Ottawa be given the contract to begin official reporting.

But the House of Commons dithered. Consideration of the Committee report was put off from week to week, until finally, on April 25th, the House of Commons dished the whole project. It was put off, once more, until the next year, and by a split vote of 97—35. It is interesting to note that Sir George Cartier, Hector Langevin, Adolphe Caron, Joseph Howe, and Charles Tupper, all supported immediate action in having official reporting started, and voted with the minority.¹

The Senate felt the same way as Tupper did. It was not prepared to accept the negligent attitude of the House of Commons. It had more to lose, of course. Its debates got very short shrift in the contemporary press, so full pub-

Débats du Sénat (1870)

Je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement Mademoiselle Pamela Hardisty, bibliothécaire parlementaire adjointe, qui m'a apporté une aide précieuse. La publication de ces débats a soulevé de nombreux problèmes et n'aurait pu se réaliser sans la collaboration de M^{lle} Hardisty. Le Canada a tout lieu d'être reconnaissant envers le Parlement et en particulier envers M. Erik Spicer, bibliothécaire parlementaire, qui a apporté son aide précieuse à la publication des débats du Parlement du Canada, de 1867 à 1875, date à laquelle les comptes rendus officiels des débats ont commencé à être publiés. Il me semble, par ailleurs, que le projet prend de plus en plus d'importance au fur et à mesure que les débats de chaque année sont publiés.

Aucune version complète des débats du Sénat de 1870 n'existe à l'exception de la version semi-officielle publiée par le *Times* d'Ottawa en 1870. Cette version est restée un siècle sans être réparée et elle reste parfois introuvable même dans certaines bonnes bibliothèques universitaires. En réalité, cette version est la seule qui existe, mais il est évident que les sénateurs de l'époque ne la trouvaient pas satisfaisante. Le 10 mars 1870, Charles Tupper, député de Cumberland, était nommé président d'un nouveau «Comité conjoint au sujet du rapport des débats» qui, cinq jours plus tard, recommanda aux deux Chambres de permettre à M. James Cotton d'Ottawa de commencer la publication officielle des débats.

Mais la Chambre des communes hésitait. L'examen du rapport du Comité était remis de semaine en semaine, et finalement, le 25 avril, la Chambre des communes mit le projet au rancart. La proposition du Comité fut renvoyée à l'année suivante par un vote de 97 à 35. On remarquera au passage que sir Georges-Étienne Cartier, Hector Langevin, Adolphe Caron, Joseph Howe et Charles Tupper, qui désiraient tous que la publication des comptes rendus officiels commence immédiatement, votèrent du côté de la minorité.¹

Du même sentiment que Tupper, le Sénat n'était pas disposé à accepter l'attitude nonchalante de la Chambre des communes. Il avait évidemment plus à perdre. La presse contemporaine n'accordait pas beaucoup d'attention

¹ Canada, House of Commons, *Journals*, 1870, pp. 240-1 (April 25, 1870).

¹ Canada, Chambre des communes, *Journaux*, 1870, p. 240-1 (25 avril 1870).

lished debates were important. On April 29th it was reported that

... the general feeling appeared to be in favour of a full official report [of Debates] being taken and published next session, so that the country would be disabused of the impression that the Senate did nothing.²

A sub-committee of the Senate's Contingent Accounts Committee was authorized to consider the question of the Senate publishing its own debates separately. This sub-committee, under Senator D. L. Macpherson reported to the Senate on May 4th, through Senator Benjamin Seymour that the Committee had made an arrangement with Mr. John G. Bourinot (1837-1902), the son of Senator John G. Bourinot (1814-1884) of Nova Scotia, to report the debates and proceedings of the Senate for 1871. Bourinot, already an official of the Senate, would have the additional title, "Short Hand Writer to the Senate and Committees of the Senate."³ This was adopted unanimously by the Senate on May 7, 1870 five days before the end of the Session.

Much the most interesting event of the 1870 session of the Senate was the clash over whether the Senate could amend or even reject a Supply Bill from the Commons. The Senate was much concerned about its role in Parliament, and was in fact still feeling its way. It had refused to allow its Clerk to be examined by a House of Commons committee that wanted to check the travel vouchers of Senators; the Senate believed that this was a matter of its own privilege. The issue of amending a Supply Bill arose over tariff changes introduced by the Macdonald government in the 1870 session. Did the Senate have the right to reject or to amend a Supply Bill from the House of Commons? Precedents were argued, both from Westminster and from the old Legislative Council of the Province of Canada, that the Senate did have the right. In 1859 the Legislative Council of Canada had postponed a Supply bill; the bill was only passed when, subsequently, a few more Government Legislative Councillors had arrived in Toronto. At that time Alexander Campbell had supported the right of the Legislative Council to amend an Assembly Supply bill. Now, in 1870, as Postmaster-General, and Government Leader in

aux débats du Sénat, d'où l'importance que prenait leur publication intégrale. Le compte rendu du 29 avril fait état de ce que

... l'opinion générale se manifeste en faveur du compte rendu intégral officiel et de la publication pour la prochaine session; ainsi, le pays abandonnera l'idée que le Sénat ne fait rien.²

On créa un sous-comité du Comité sénatorial des dépenses imprévues pour étudier la possibilité de publier séparément les débats du Sénat. Le 4 mai, ce sous-comité dont le président était le sénateur D. L. Macpherson, informa le Sénat, par l'intermédiaire du sénateur Benjamin Seymour, que le Comité avait conclu un accord avec M. John G. Bourinot (1837-1902), fils du sénateur John G. Bourinot (1814-1884) de la Nouvelle-Écosse, selon lequel M. Bourinot serait chargé de rédiger un compte rendu des débats et des procès-verbaux du Sénat pour l'année 1871. En outre M. Bourinot, qui faisait déjà partie du personnel du Sénat, recevrait le titre de «sténographe du Sénat et des comités du Sénat».³ Le Sénat adopta cette décision à l'unanimité le 7 mai 1870, cinq jours avant la fin de la session.

L'événement de loin le plus intéressant qui s'est produit au Sénat au cours de la session de 1870 fut l'affrontement entre les deux Chambres pour savoir si le Sénat pouvait modifier ou même rejeter une loi des subsides de la Chambre des communes. Le Sénat était fort soucieux de son rôle au Parlement et cherchait encore, en réalité, à le définir. Convaincu que cette question ne relevait que de lui, il avait refusé qu'un comité de la Chambre des communes questionne son greffier au sujet des dépenses de voyages des sénateurs. L'affrontement s'est produit lorsque le Sénat a voulu modifier une loi des subsides sur les modifications des tarifs douaniers qu'avait introduit le gouvernement Macdonald au cours de la session de 1870. Le Sénat avait-il le droit de rejeter ou de modifier une loi des subsides de la Chambre des communes? On a invoqué des précédents tant à Westminster qu'à l'ancien Conseil législatif de la province du Canada pour démontrer que le Sénat en avait effectivement le droit. En 1859, le Conseil législatif du Canada avait différé une loi des subsides; le projet de loi ne fut adopté qu'à l'arrivée de plusieurs autres conseillers législatifs à Toronto. À cette époque, Alexander Campbell avait appuyé le droit du

² *Infra*, p. 162

³ The younger Bourinot, later to be Sir John Bourinot, was born in Sydney, educated in Toronto, and founded the *Halifax Reporter* in 1860. He was made chief reporter for the Nova Scotian Assembly in 1861, which he held until going to Ottawa in 1868. His assistant in Nova Scotia, and his successor there, was J. S. D. Thompson.

² *Infra*, p. 162

³ Le jeune Bourinot, qui devait plus tard devenir sir John Bourinot, est né à Sydney, fit ses études à Toronto et fonda, en 1860, le *Halifax Reporter*. En 1861, il fut nommé sténographe en chef de l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse, poste qu'il garda jusqu'à son arrivée à Ottawa en 1868. Son adjoint en Nouvelle-Écosse était J. S. D. Thompson, qui devait lui succéder.

the Senate, he was arguing, though not too well, that the Senate had no such right.

The issue was over tariff changes described as embodying a "national policy." This was not the first time that this celebrated expression appeared in our Parliamentary annals. It appeared first in 1869, when Charles Tupper asked the government to impose a duty both on wheat and on coal. "This would be," said Tupper, "the truly national policy by which both the Upper and the Maritime provinces would have been equally benefited, and the trade between them encouraged."⁴ These changes were effected, amid a good deal of controversy, in the 1870 session. A duty was applied to wheat, flour and meal entering Canada. It was designed to protect Canadian farmers, really the Ontario ones, from competition from the Americans. A *quid pro quo* to satisfy Nova Scotia was essential, for Nova Scotia imported much of its flour from the United States; consequently a duty was laid upon imported coal, to help expand the market for Nova Scotian coal in Quebec and Ontario. This was the policy that Charles Tupper had advocated in the 1869 session; now it was translated into reality. (Perhaps it is significant that Charles Tupper joined the Macdonald government a month after the 1870 session was over.) It was a policy that the government had hitherto resisted; attempts had been made both in the 1867-1868 session and in the 1869 one, by Tupper and others, to persuade the Government otherwise.⁵

In 1870 vigorous protests against the implementation of such a tariff arose not only in the House of Commons, but in the Senate. The New Brunswick Senators saw the prospect of increased prices of flour and coal in New Brunswick for no discernible benefit to New Brunswickers. Senator John Robertson of Saint John was outspoken:

He asserted without fear of contradiction that the men who were most anxious to accomplish the union [of 1867] were now the most bitterly opposed to it, on account of the legisla-

⁴ Canada, House of Commons, *Debates, 1869* (Ottawa, 1973), p. 334 (May 14, 1869).

⁵ See for example the remarks of Francis Jones (Leeds & Grenville N.) in Canada, House of Commons, *Debates 1867-1868* (Ottawa, 1967) p. 594 (April 30, 1868).

Conseil législatif de modifier une loi des subsides de l'Assemblée. Mais en 1870, alors ministre des Postes et leader du gouvernement au Sénat, il soutenait, non sans mal, que le Sénat ne possédait pas un tel droit.

Il s'agissait de modifier les tarifs douaniers dans le cadre d'une «politique nationale». Ce n'était pas la première fois que cette fameuse expression apparaissait dans les annales du Parlement. Elle avait fait sa première apparition en 1869, lorsque Charles Tupper demanda au gouvernement d'imposer des droits de douane sur le blé et la houille. «Ce serait là» disait Tupper, «une politique réellement nationale qui jouerait également en faveur du Haut-Canada et des provinces Maritimes en encourageant le commerce entre ces deux régions».⁴ Ces modifications furent adoptées, non sans mal, au cours de la session de 1870. Le blé et la farine furent frappés de droits de douane à l'entrée au Canada. Cette taxe était destinée à protéger les agriculteurs canadiens, notamment ceux de l'Ontario, de la concurrence américaine. Il fallait cependant accorder une compensation à la Nouvelle-Écosse car elle importait beaucoup de farine des États-Unis; la houille importée fut donc également frappée de droits de douane pour faire en sorte que le marché du charbon néo-écossais puisse se développer au Québec et en Ontario. La politique qu'avait soutenue Charles Tupper au cours de la session de 1869 devenait réalité. (Remarquons au passage que Charles Tupper entra dans le gouvernement Macdonald un mois après la fin de la session de 1870). C'était une politique que le gouvernement avait longtemps refusé d'adopter malgré les efforts déployés par Tupper et d'autres, au cours de la session de 1867-1868 et celle de 1869, pour tenter de le faire changer d'idée.⁵

En 1870, de violentes protestations furent émises contre l'adoption de ces tarifs douaniers et ce non seulement à la Chambre des communes mais au Sénat. Les sénateurs du Nouveau-Brunswick ne pensaient pas que l'augmentation du prix de la farine et de la houille au Nouveau-Brunswick profiterait à ses habitants. La déclaration du sénateur John Robertson de Saint John était claire:

Il affirme sans crainte d'être contredit que les hommes qui souhaitaient le plus réaliser l'union (de 1867) en sont maintenant les adversaires les plus convaincus à cause de la législation du

⁴ Canada, Chambre des communes, *Débats, 1869* (Ottawa, 1973), p. 334 (14 mai 1869).

⁵ Voir les observations de Francis Jones (Leeds & Grenville Nord) dans Canada, Chambre des communes, *Débats 1867-1868*, (Ottawa 1967), p. 594 (30 avril 1868).

tion of the Canadian Parliament and the manner in which the Confederation was being worked out. The Hon. Minister of Marine and Fisheries might well move uneasily in his seat...⁶

Nova Scotian Senators argued that the benefits to Nova Scotian coal were infinitesimal, and the increased cost of wheat and flour that they imported from the United States very real. Some Ontario Senators objected, like the New Brunswick ones, to increased costs.

Inevitably, the Senate's role in the Canadian Parliamentary system came into question. How had the Charlottetown, Quebec, and London conferences conceived this role? That the Senate's position had taken the greatest proportion of the time of the Quebec Conference is well known;⁷ but this was the first time since Confederation that the issue had arisen so sharply. And the Senators were very conscious of the precedent they were setting. Senator William Miller, from Arichat, Nova Scotia, had some of the prickliness of younger men of 35 years of age; he reminded the Senate that they were

called upon to establish a precedent, and in the words of the Hon. Postmaster General [Alexander Campbell], set an example for future imitation (hear.) What were that precedent and that example to be? A servile surrender of their undoubted rights or an unequivocal assertion of them?.. Was it not more than a farce to ask a deliberative Assembly...to deliberate where it was contended they had no right to deliberate—but simply, under the fiction of deliberation, to re-echo the wishes of the other branch, and perform no functions of their own? If the Senate were intended as a check on the popular Branch, as a guard to the different sections of the Dominion, especially the smaller ones, it would be most unwise and suicidal...were they to say that they had no right to reject such a Bill as the one now before them...In the constitution of this Senate the weaker Provinces were guaranteed a protection

⁶ *Infra*, p. 207 (May 9, 1870). The Minister of Marine and Fisheries was Senator Peter Mitchell. Robertson's references are to legislation passed both in the 1867-1868 and 1869 session, imposing, in effect, central Canadian practices such as postage on newspapers, in New Brunswick and Nova Scotia. I have discussed this question in an essay, "The 1860's", in J. M. S. Careless, ed., *Colonists and Canadians* (Toronto, 1971), pp. 269-71.

⁷ Voir P. B. Waite, *The life and times of Confederation 1864-1867*, (Toronto 1962), p. 89-90, 110-11.

Parlement canadien et de la façon dont on édifie la Confédération. Le ministre de la Marine et des Pêcheries a raison de se trémousser d'un air embarrassé sur son siège.⁶

Les sénateurs de la Nouvelle-Écosse soutenaient que les profits, quant à la houille, seraient infimes alors que l'augmentation du prix du blé et de la farine importés des États-Unis serait très réelle. Certains sénateurs de l'Ontario, comme ceux du Nouveau-Brunswick, protestaient contre l'augmentation des prix.

Le rôle du Sénat au sein du système parlementaire canadien fut inévitablement remis en question. Comment les Conférences de Charlottetown, de Québec et de Londres avaient-elles envisagé ce rôle? Il est de notoriété publique que les travaux de la Conférence de Québec avaient porté en grande partie sur la nature du Sénat.⁷ C'était cependant la première fois depuis la Confédération que cette question faisait l'objet de tant de discussions et les sénateurs étaient très conscients du précédent qu'ils allaient créer. Le sénateur William Miller, d'Arichat (Nouvelle-Écosse), se montrait aussi fougueux qu'un homme de 35 ans; il rappela au Sénat

qu'on lui a demandé de créer un précédent et, pour reprendre les mots du ministre des Postes, de donner un exemple qui sera imité dans l'avenir (Applaudissements). Et que seront ce précédent et cet exemple? Un abandon servile de droits incontestés ou une affirmation sans équivoque de ces droits?.. Ne serait-ce pas une pure comédie que de demander à une assemblée délibérante... non de délibérer d'une question sur laquelle on prétend qu'elle n'a pas le droit de délibérer, mais de faire tout simplement écho, en guise de délibérations, aux vœux de l'autre assemblée et de ne pas remplir le rôle qui lui a été dévolu? Si le rôle du Sénat est d'exercer un contrôle sur l'assemblée populaire, de sauvegarder les droits des diverses parties du pays, et en particulier des plus petites, ce serait faire preuve de bien peu de sagesse et courir à la ruine... que de dire qu'il n'a pas le droit de rejeter un bill comme celui-ci... La

⁶ *Infra*, p. 207 (le 9 mai 1870). Le ministre de la Marine et des Pêcheries était le sénateur Peter Mitchell. Robertson se réfère au texte de la loi adoptée au cours des sessions de 1867-1868 et 1869, qui imposait, en fait, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse, des pratiques de la région centrale du Canada, comme l'affranchissement obligatoire des journaux. Cette question a fait l'objet d'une de mes études intitulée "The 1860's", contenues dans *Colonists and Canadians*, par J. M. S. Careless (Toronto 1971), p. 269-71.

⁷ Voir P. B. Waite, *The life and times of Confederation 1864-1867*, (Toronto 1962), p. 89-90, 110-11.

against the encroachments of the more powerful communities of the Dominion. In the House of Commons, Ontario or Quebec can easily over-ride the wishes of Nova Scotia or New Brunswick on any question. In the Senate the case was very different for here the smaller Provinces united could always resist unjust legislation. It was essential to the interests of these Provinces that their representatives in this House should control the imposition of taxes and the granting of supplies.⁸

The Government had in truth just scraped by in the House of Commons with this legislation,⁹ and there was a great deal of unhappiness, both among MP's and Senators, at the proposal. Senator D. L. Macpherson, of Toronto, a long time friend and colleague of Macdonald's,¹⁰ saw the new tariff as a burden on everyone and impediment to trade. The true principle of commerce, said Macpherson, echoing Adam Smith, was to leave it as unrestricted as possible.

Not only would the tariff be worthless to the people of Ontario, but it would be most burthensome to the other sections—to the fisherman and the great masses of the people of Nova Scotia and New Brunswick as well as of Quebec. . . Then as a part of the great "national policy" a duty was imposed on foreign coal, as a means of propitiating the people of Nova Scotia. . . Quebec, Ontario, and New Brunswick were to be burthened to please a minority in Nova Scotia! Nothing could be more calculated to create dissension and disturb the harmonious working of Confederation than such legislation.¹¹

⁸ *Infra*, p. 185 (May 9, 1870)

⁹ Division after division took place in the Commons, April 27-30. The closest was 82-73, on an amendment to put flour on the free list, House of Commons, *Journals*, 1870, 253.

¹⁰ D. L. Macpherson (1818-1896) had actually lent Macdonald \$3000 the year before when Macdonald was virtually broke. See P. B. Waite, *Macdonald: his life and world* (Toronto, 1975), p. 18. Macpherson joined Macdonald's government in 1880.

¹¹ *Infra*, pp. 192-3

Constitution du Sénat donne aux provinces plus faibles la garantie d'une protection contre toutes usurpations des provinces plus puissantes. A la Chambre, qu'elle que soit la question en cause, il est facile à l'Ontario ou au Québec de passer outre aux souhaits de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick. Il n'en est pas de même au Sénat où, en s'unissant, les petites provinces peuvent toujours résister devant une législation injuste. Il est essentiel, pour préserver les intérêts de ces provinces, que leurs représentants au Sénat exercent un contrôle sur l'imposition des taxes et l'octroi des subsides.⁸

En réalité, le gouvernement avait tout juste réussi à faire adopter le projet de loi à la Chambre des communes,⁹ et beaucoup de députés et de sénateurs en étaient mécontents. Aux yeux du sénateur D. L. Macpherson, de Toronto, un ami de longue date et un collègue de Macdonald,¹⁰ les nouveaux tarifs douaniers constitueraient un fardeau pour tout le monde et une entrave au commerce. Les principes véritables qui régissent le commerce, disait-il, se faisant l'écho d'Adam Smith, exigent le moins de restrictions possibles.

Non seulement le tarif sera inutile aux gens de l'Ontario, mais encore sera-t-il extrêmement ennuyeux pour les autres habitants du Canada—les pêcheurs et la grande masse des Canadiens de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que du Québec. . . Ensuite, toujours au nom de la grande «politique nationale», on impose un droit sur le charbon étranger pour se concilier les faveurs des habitants de la Nouvelle-Écosse. . . Le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick [sont taxés] pour plaire à une minorité de gens en Nouvelle-Écosse! On n'aurait pu inventer rien de mieux que cette mesure législative pour créer la discorde et détruire les rapports harmonieux entre les provinces faisant partie de la Confédération.¹¹

⁸ *Infra*, p. 185 (9 mai 1870)

⁹ La Chambre des communes passa de vote en vote. Le vote le plus serré fut de 82 à 73, à propos d'un amendement qui visait à mettre la farine sur la liste des articles admis en franchise, Chambre des communes, *Journals*, 1870, p. 253.

¹⁰ D. L. Macpherson (1818-1896) avait prêté \$3,000 à Macdonald l'année précédente alors que celui-ci était pratiquement ruiné. Voir P. B. Waite, *Macdonald: his life and world* (Toronto, 1975), p. 18. Macpherson entra au gouvernement de Macdonald en 1880.

¹¹ *Infra*, pp. 192-3

Macpherson therefore proposed an amendment to Luc Letellier de St. Just's forthright motion for the six months' hoist, by one more judiciously phrased, that the new tariff "would engender sentiments of sectionalism and disunion in the minds of the people of Canada."¹² In the end, of course, the Government won, but only after a long debate and only by a narrow margin, on a vote taken at midnight, May 9, 1870, 28 to 24. A further division was called on 3rd reading the next day, and the Government got through only by a vote of 26-23.¹³

The Government was also in difficulty because Sir John A. Macdonald, the Prime Minister, had been struck down, on Friday, May 9, 1870 (the day of the long debate about the role of the Senate), by an attack of kidney stones so severe that he was unconscious within a few seconds. And he was to be out of action until late in the summer of 1870. One result was that it was to be Sir George Cartier, the Acting Prime Minister, who conducted the negotiations with the British Columbia delegates that June and July, 1870 about the terms for British Columbia's entry into Confederation. That was to be the concern of the next 1871 session of Parliament.

Macpherson proposa donc, à la motion de Luc Letellier de Saint-Just qui demandait sans ambages une augmentation pour une période d'essai de six mois, un amendement destiné à la formuler plus judicieusement et faire ressortir que les nouveaux droits de douane tendraient «à engendrer des sentiments de régionalisme et de désunion dans l'esprit des Canadiens.»¹² À la fin, le gouvernement sortit vainqueur mais seulement après un long débat et par une faible marge de 28 à 24 au scrutin pris à minuit le 9 mai 1870. Il y eut une nouvelle mise aux voix en 3^e lecture le lendemain et le gouvernement ne l'emporta que par une majorité de trois voix (26 à 23).¹³

Les difficultés du gouvernement étaient également accrues par la crise de calcul rénal dont avait été frappé le Premier ministre, sir John A. Macdonald, le vendredi 9 mai 1870 (le jour du long débat sur le rôle du Sénat). Cette attaque avait été si violente qu'il s'était évanoui au bout de quelques secondes. Et il ne devait reprendre ses fonctions qu'à la fin de l'été 1870. C'est pourquoi ce fut sir Georges-Étienne Cartier, Premier ministre intérimaire, qui mena les négociations avec les délégués de la Colombie-Britannique en juin et juillet 1870 sur les termes de l'entrée de la Colombie-Britannique au sein de la Confédération, négociations qui devaient constituer la principale préoccupation du Parlement à la session de 1871.

P. B. Waite
Dalhousie University/Université Dalhousie
Halifax, Nova Scotia, Halifax, Nouvelle-Écosse
March 1976/ mars 1976
Ottawa, Canada

¹² *Ibid.* p. 192

¹³ Canada, Senate, *Journals*, 1870, p. 179 (May 10, 1870).

¹² *Ibid.* p. 192

¹³ Canada, Sénat, *Journaux*, 1870, p. 179 (10 mai 1870).

THE MINISTRY THE SENATE

FIRST PARLIAMENT

THIRD SESSION—FEB. 15, 1870 TO MAY 12, 1870

MEMBRES DU CABINET LE SÉNAT

PREMIÈRE LÉGISLATURE

TROISIÈME SESSION—DU 15 FÉV. 1870 AU 12 MAI 1870

Prime Minister, Minister of Justice and Attorney General.....	Hon. Sir John Alexander Macdonald	Premier Ministre, Ministre de la Justice et Procureur général
Minister of Militia and Defence.....	L'hon. Sir George Etienne Cartier	Ministre de la Milice et de la Défense
Minister of Customs.....	Hon. Samuel Leonard Tilley	Ministre des Douanes
Minister of Finance.....	Hon. Francis Hincks	Ministre des Finances
Minister of Public Works	L'hon. Hector-Louis Langevin	Ministre des Travaux publics
Minister of Inland Revenue	Hon. Alexander Morris	Ministre du Revenu intérieur
Secretary of State for the Provinces.....	Hon. Joseph Howe	Secrétaire d'État pour les provinces
President of the Privy Council.....	¹ Hon. Edward Kenny	Président du Conseil privé
Minister of Marine and Fisheries.....	¹ Hon. Peter Mitchell	Ministre de la Marine et des Pêcheries
Postmaster General.....	Hon. Alexander Campbell	Ministre des Postes
Minister of Agriculture.....	Hon. Christopher Dunkin	Ministre de l'Agriculture
Secretary of State of Canada.....	¹ Hon. James Cox Aikins	Secrétaire d'État du Canada
Receiver General.....	¹ L'hon. Jean-Charles Chapais	Receveur général
Superintendent General of Indian Affairs.....	Hon. Joseph Howe	Surintendant général des Affaires indiennes

¹ Senator/Sénateur

SENATORS OF CANADA

ALPHABETICAL LIST

FIRST PARLIAMENT

THIRD SESSION

FEBRUARY 15, 1870 TO MAY 12, 1870

Aikins, Hon. James Cox	Ontario
Allan, Hon. George William	Ontario
Anderson, Hon. John Hawkins	Nova Scotia
Archibald, Hon. Thomas Dickson	Nova Scotia
Armand, L'hon. Joseph-François	Québec
Benson, Hon. James Rea	Ontario
Bill, Hon. Caleb Rand	Nova Scotia
Blake, Hon. Oliver	Ontario
Botsford, Hon. Amos Edwin	New Brunswick
Bourinot, Hon. John	Nova Scotia
Bureau, L'hon. Jacques-Olivier	Québec
Burnham, Hon. Asa Allworth	Ontario
Campbell, Hon. Alexander	Ontario
¹ Cauchon, L'hon. Joseph-Édouard	Québec
Chaffers, Hon. William Henry	Québec
Chapais, L'hon. Jean-Charles	Québec
Christie, Hon. David	Ontario
Cormier, L'hon. Charles	Québec
² Crawford, Hon. George	Ontario
Dever, Hon. James	New Brunswick
Dickey, Hon. Robert Barry	Nova Scotia
Dickson, Hon. Walter Hamilton	Ontario
Duchesnay, L'hon. Antoine Juchereau	Québec
Duchesnay, L'hon. Elzéar-H. J.	Québec
Dumouchel, L'hon. Léandre	Québec
Ferguson, Hon. John	New Brunswick
Ferrier, Hon. James	Québec
Flint, Hon. Billa	Ontario
Foster, Hon. Asa Belknap	Quebec
Glazier, Hon. John	New Brunswick
Guévremont, L'hon. Jean-Baptiste	Québec
Hamilton, Hon. John	Ontario
Hamilton, Hon. John	Quebec
Hazen, Hon. Robert Leonard	New Brunswick
Holmes, Hon. John	Nova Scotia
Kenny, Hon. Edward	Nova Scotia
Lacoste, L'hon. Louis	Québec
Leonard, Hon. Elijah	Ontario
Leslie, Hon. James	Quebec
Letellier de St Just, L'hon. Luc	Québec
Locke, Hon. John	Nova Scotia
Macpherson, Hon. David Lewis	Ontario
McClelan, Hon. Abner Reid	New Brunswick
McCrea, Hon. Walter	Ontario

¹ Speaker/Le président

² Died July 4, 1870/Décédé le 4 juillet 1870

MEMBRES DU SÉNAT

ORDRE ALPHABÉTIQUE

PREMIÈRE LÉGISLATURE

TROISIÈME SESSION

15 FÉVRIER AU 12 MAI 1870

Ontario	
Ontario	
Nova Scotia	
Nova Scotia	
Québec	
Ontario	
Nova Scotia	
Ontario	
New Brunswick	
Nova Scotia	
Québec	
Ontario	
Québec	
Ontario	
Québec	
Ontario	
New Brunswick	
Nova Scotia	
Ontario	
Québec	
Québec	
Québec	
New Brunswick	
Québec	
Ontario	
Quebec	
New Brunswick	
Québec	
Ontario	
Quebec	
New Brunswick	
Nova Scotia	
Nova Scotia	
Québec	
Ontario	
Quebec	
Québec	
Nova Scotia	
Ontario	
New Brunswick	
Ontario	

¹ McCully, Hon. Jonathan	Nova Scotia
McDonald, Hon. Donald	Ontario
McLelan, Hon. Archibald Woodbury	Nova Scotia
McMaster, Hon. William	Ontario
Malhiot, L'hon. Charles	Québec
Matheson, Hon. Roderick	Ontario
Miller, Hon. William	Nova Scotia
Mills, Hon. Samuel	Ontario
Mitchell, Hon. Peter	New Brunswick
Northup, Hon. Jeremiah	Nova Scotia
Odell, Hon. William Hunter	New Brunswick
Olivier, L'hon. Louis-Auguste	Québec
Price, Hon. David Edward	Quebec
Reesor, Hon. David	Ontario
Renaud, L'hon. Louis	Québec
² Ritchie, Hon. John William	Nova Scotia
Robertson, Hon. John	New Brunswick
Ross, Hon. John	Ontario
Ryan, Hon. Thomas	Quebec
Sanborn, Hon. John Sewall	Quebec
Seymour, Hon. Benjamin	Ontario
Shaw, Hon. James	Ontario
Simpson, Hon. John	Ontario
Skead, Hon. James	Ontario
Steeves, Hon. William Henry	New Brunswick
Tessier, L'hon. Ulric-Joseph	Québec
Wark, Hon. David	New Brunswick
Wilmot, Hon. Robert Duncan	New Brunswick
Wilson, Hon. Charles	Québec

¹ Appointed October 23, 1867/Nommé le 23 octobre 1867
Resigned September 28, 1870/Démission, le 28 septembre 1870

² Appointed October 23, 1867/Nommé le 23 octobre 1867
Resigned September 28, 1870 Démission, le 28 septembre 1870

SENATORS OF CANADA

BY PROVINCES

FIRST PARLIAMENT
THIRD SESSION
FEBRUARY 15, 1870 TO MAY 12, 1870

MEMBRES DU SÉNAT

PAR PROVINCE

PREMIÈRE LÉGISLATURE
TROISIÈME SESSION
15 FÉVRIER AU 12 MAI 1870

ONTARIO

Aikins, Hon. James Cox
Allan, Hon. George William
Benson, Hon. James Rea
Blake, Hon. Oliver
Burnham, Hon. Asa Allworth
Campbell, Hon. Alexander
Christie, Hon. David
¹ Crawford, Hon. George
Dickson, Hon. Walter Hamilton
Flint, Hon. Billa
Hamilton, Hon. John
Leonard, Hon. Elijah

Macpherson, Hon. David Lewis
McCrea, Hon. Walter
McDonald, Hon. Donald
McMaster, Hon. William
Matheson, Hon. Roderick
Mills, Hon. Samuel
Reesor, Hon. David
Ross, Hon. John
Seymour, Hon. Benjamin
Shaw, Hon. James
Simpson, Hon. John
Skead, Hon. James

QUEBEC/QUÉBEC

Armand, L'hon. Joseph-François
Bureau, L'hon. Jacques-Olivier
² Cauchon, L'hon. Joseph-Édouard
Chaffers, Hon. William Henry
Chapais, L'hon. Jean-Charles
Cormier, L'hon. Charles
Duchesnay, L'hon. Antoine Juchereau
Duchesnay, L'hon. Elzéar-H. J.
Dumouchel, L'hon. Léandre
Ferrier, Hon. James
Foster, Hon. Asa Belknap
Guévremont, L'hon. Jean-Baptiste

Hamilton, Hon. John
Lacoste, L'hon. Louis
Leslie, Hon. James
Letellier de St Just, L'hon. Luc
Malhiot, L'hon. Charles
Olivier, Hon. Louis-Auguste
Price, Hon. David Edward
Renaud, L'hon. Louis
Ryan, Hon. Thomas
Sanborn, Hon. John Sewall
Tessier, L'hon. Ulric-Joseph
Wilson, Hon. Charles

NOVA SCOTIA/NOUVELLE-ÉCOSSE

Anderson, Hon. John Hawkins
Archibald, Hon. Thomas Dickson
Bill, Hon. Caleb Rand
Bourinot, Hon. John George
Dickey, Hon. Robert Barry
Holmes, Hon. John

Kenny, Hon. Edward
Locke, Hon. John
³ McCully, Hon. Jonathan
McLelan, Hon. Archibald Woodbury
Miller, Hon. William
Northup, Hon. Jeremiah
⁴ Ritchie, Hon. John William

NEW BRUNSWICK/NOUVEAU-BRUNSWICK

Botsford, Hon. Amos Edwin
Dever, Hon. James
Ferguson, Hon. John
Glazier, Hon. John
Hazen, Hon. Robert Leonard
McClelan, Hon. Abner Reid

Mitchell, Hon. Peter
Odell, Hon. William Hunter
Robertson, Hon. John
Steeves, Hon. William Henry
Wark, Hon. David
Wilmot, Hon. Robert Duncan

¹ Died July 4, 1870/Décédé le 4 juillet 1870

² Speaker/Le président

³ Appointed October 23, 1867/Nommé le 23 octobre 1867
Resigned September 28, 1870/Démission, le 28 septembre 1870

⁴ Appointed October 23, 1867/Nommé le 23 octobre 1867
Resigned September 28, 1870/Démission, le 28 septembre 1870

DEBATES OF THE SENATE

DÉBATS DU SÉNAT

1870

CANADA

Senate Debates

Débats du Sénat

DEBATES OF THE SENATE OF CANADA
IN THE
THIRD SESSION OF THE FIRST
PARLIAMENT OF CANADA

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA
PENDANT LA
TROISIÈME SESSION DE LA PREMIÈRE
LÉGISLATURE

Tuesday, February 15, 1870

Le mardi 15 février 1870

His Excellency having taken his seat on the Throne in the Senate Chamber (a seat on the right of the Throne having been provided for His Royal Highness, Prince Arthur who was present), the Members of the House of Commons were summoned, and His Excellency delivered the following Speech from the Throne:

Son Excellence prend place au trône dans la salle des délibérations du Sénat (un fauteuil à la droite du trône a été prévu pour Sa Majesté le Prince Arthur qui assiste à l'ouverture de la séance): les membres de la Chambre des Communes sont convoqués; Son Excellence présente le Discours du Trône suivant:

Honourable Gentlemen of the Senate:

Honorables Messieurs du Sénat,

Gentlemen of the House of Commons:

Messieurs de la Chambre des Communes,

I recur with confidence to your advice, and have much satisfaction in being enabled on the present occasion to summon you to the discharge of your public duties at the period of the year most convenient to yourselves.

C'est avec confiance que j'ai recours à vos avis et, avec beaucoup de satisfaction que je puis en la présente occasion, vous réunir, pour l'accomplissement de vos devoirs publics, à une époque de l'année qui est la plus à votre convenance.

The circumstances under which we meet are in many respects auspicious. The bounty of Providence crowned the harvest with abundance, and made the Fisheries unusually productive; in many districts existing industries have been enlarged, and new enterprises have started into activity; furnishing fresh avenues for commerce, and additional employment for our people; whilst every day new sections of the country are being opened to the labours of the husbandman. The trade and wealth of the Dominion are on the increase, and the equal administration of the laws, maintains, as heretofore, the enjoyment of a general sense of security.

Les circonstances dans lesquelles nous nous rencontrons sont favorables à beaucoup d'égards. Grâce à la providence, l'abondance a couronné les travaux des champs, et la production des pêcheries a été plus qu'ordinaire. Dans plusieurs districts les opérations des industries existantes, se sont agrandies et de nouvelles entreprises sont entrées en activité, fournissant des avenues additionnelles au commerce et un accroissement d'emploi pour nos populations, tandis que de nouvelles sections du pays s'ouvrent chaque jour aux travaux du laboureur. Le commerce et la richesse de la puissance sont en voie d'accroissement, et la juste administration des lois maintient, comme ci-devant, l'existence d'un sentiment général de sécurité.

I have watched with much anxiety the course of events, in the North-West Territories. Unfortunate misapprehensions of the intention with which the country was sought to be acquired by Canada, have led to complications of a grave character. With a view to their removal, I have thought it desirable to exhaust every means of conciliation, before adopting other measures; and the latest advices lead me to expect that the groundless alarms entertained by a portion of the inhabitants, have

J'ai suivi avec beaucoup d'anxiété le cours des événements, dans les Territoires du Nord-Ouest. De malheureux malentendus quant aux intentions dans lesquelles le Canada cherchait à acquérir le pays, ont conduit à des complications d'une nature grave. En vue de les faire disparaître j'ai cru qu'il était désirable d'épuiser tous les moyens de conciliation, avant de recourir à d'autres mesures, et les dernières

given place to a desire to listen to the explanations, which I have caused to be made to them. Efforts made in the spirit, which has animated my Government throughout, can scarcely fail to accomplish an equitable and peaceful solution of the existing difficulty, and thereby secure the speedy incorporation of the North-West Territories with Canada, an object so earnestly desired by the Empire and the Dominion.

As the Act for the temporary Government of the Territories when united with Canada, will expire at the close of the present Session, a measure providing for their Government will be submitted for your consideration.

The Charters of most of the Banks of the Dominion were, last Session, extended for a limited period, with the view that during the interval the questions of Banking and Currency should receive the consideration which their importance demands. A measure intended to ensure safety to the community, without interfering with the legitimate operations of the Banks will be submitted for your consideration, and will, I trust, be found calculated to place those important interests upon a sound and stable basis.

The Laws in force on the subject of the Elective Franchise, and the regulation of Parliamentary Elections in the several Provinces of the Dominion, vary much in their operations, and it is important that uniform provision should be made, settling the Franchise and regulating Elections to the House of Commons. A measure upon this subject will be submitted for your consideration.

Under the operation of an Act of the Imperial Parliament, passed in the year 1869, to amend the laws relating to the Coasting Trade, and Merchant Shipping in British Possessions, a period of two years is given to the Legislatures of the several Colonies of the Empire to make provision for the regulation of the Coasting Trade. In the absence of legislation on the subject, within the period named, the provisions of the Imperial Law will be in force. The extent and value of our internal commerce, render legislation on this subject desirable, and a measure with regard to it will be submitted for your consideration.

The creation of a Court of Appeal under the powers conferred upon you by the Union Act, is a matter deserving your attention. A measure will be submitted to you for the establishment of such a Court, and for conferring upon it certain original jurisdiction.

The year 1871 is that in which the next decennial Census is fixed by law to take place. As there are different laws on the subject in the several Provinces, it will, therefore, be

nouvelles m'induisent à espérer que les alarmes non fondées, qu'entretenait une partie des habitants, ont fait place au désir de prêter l'oreille aux explications que je leur ait fait donner. Des efforts faits avec l'esprit qui n'a cessé d'animer mon gouvernement, ne peuvent guère manquer d'amener une solution équitable et pacifique de la difficulté existante, et d'assurer par là la prompte annexion des Territoires du Nord-Ouest au Canada, objet que désirent si vivement l'empire et la puissance.

Comme l'Acte pourvoyant au gouvernement temporaire des Territoires, après leur union avec le Canada, expire à la fin de la présente session, il sera soumis à votre considération une mesure pour pourvoir à leur gouvernement.

Les chartes de la plupart des banques de la puissance furent, pendant la dernière session, prolongées pour un temps limité pour donner, dans l'intervalle, aux questions de banque et de cours monétaire, le temps de recevoir la considération que leur importance demande. Il sera soumis à votre considération une mesure destinée à assurer la sécurité à la société, sans nuire aux opérations légitimes des banques, et j'ai l'espoir qu'elle sera trouvée de nature à assoir ces grands intérêts sur une base sûre et solide.

Les lois en force concernant la franchise électorale, et réglementant les élections parlementaires dans les diverses provinces de la puissance, varient beaucoup dans leurs opérations, et il importe qu'il soit pourvu d'une manière uniforme à la fixation de la franchise et à la réglementation des élections de la Chambre des Communes. Une mesure sur le sujet sera soumise à votre considération.

Par un Acte du Parlement impérial, passé en l'année mil huit cent soixante-neuf, pour amender la loi concernant le commerce côtier et la marine marchande dans les possessions britanniques, il est accordé deux ans aux législatures des diverses colonies de l'empire pour voir à la réglementation de leur commerce côtier. En l'absence de législation sur le sujet, pendant la période fixée, les dispositions de l'Acte impérial seront en force. L'étendue et la valeur de notre commerce intérieur rendent désirable la passation d'une loi à ce sujet, et une mesure s'y rapportant sera soumise à votre considération.

La création d'une Cour d'appel, sous l'autorité à vous conférée par l'Acte d'Union, est un sujet qui mérite votre attention. Il vous sera soumis une mesure pour l'établissement d'une telle Cour, et pour lui conférer certaine juridiction de première instance.

L'année mil huit cent soixante-et-onze est celle fixée par la loi pour prendre le prochain recensement décennal. Il y a sur le sujet des lois différentes dans les diverses provinces: il

necessary to pass a General Act, to establish a uniform and accurate system throughout the Dominion. Steps have already been taken to secure the co-operation of Newfoundland and Prince Edward Island; and, I trust, a Census upon one system will be made simultaneously in all Her Majesty's British North American Possessions. I need not expatiate on the importance of the information which the tables of the Census are calculated to afford, as, in addition to their interest and value on general grounds, it must be recollected that upon them depends the readjustment of the Parliamentary representation.

Gentlemen of the House of Commons:

I have directed that the accounts of the last year shall be laid before you. The estimates for the present financial year will also be submitted. They have been framed with every regard to economy, compatible with the efficiency of the Public Service; and you will, I trust, be of opinion that the Finances are in a satisfactory state, and that the people can, without inconvenience, afford for the service of Her Majesty, the supplies which it will be the duty of my Government to ask you to vote.

Honourable Gentlemen of the Senate,

Gentlemen of the House of Commons:

The Act respecting the Militia and Defence of the Dominion has not failed to engage my attention. The high spirit and loyalty of the people are placed in a clear light by the fact that the Active Militia have, voluntarily, come forward largely in excess of the quota required, as well as by the zealous attendance of the various Corps at the annual training in the camps, and by the promptness with which they assembled in force, at the call of duty, on more than one occasion, when Fenian marauders threatened the peace of the country.

I have observed, with great satisfaction, the efforts which have been made in several of the Provinces of the Dominion to foster and encourage immigration to our shores. The continued progress of great public works, in many portions of the country, will afford the opportunity of early employment to intending immigrants, and I look forward with confidence to the addition of a large and valuable class of settlers to our population during the coming season.

During the Summer and Autumn I had the opportunity of visiting different parts of the Dominion. I proceeded first to Quebec, thence to the Maritime Provinces; and at Halifax, I had the honour of receiving His Royal Highness Prince Arthur. Subsequently I attended His Royal Highness in a tour to the Province of Ontario. Everywhere the great capabilities of the country, and the proofs of vigorous indus-

va être, en conséquence, nécessaire de passer un Acte général établissant un système uniforme et exact dans toute la puissance. Il a déjà été pris des mesures pour obtenir la coopération de Terre-Neuve et l'Île du Prince Édouard, et j'ai l'espoir qu'il sera fait simultanément un recensement d'après le même système dans toutes les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord. Je n'ai pas besoin d'appuyer sur l'importance des renseignements que les tableaux du recensement sont de nature à fournir; car outre leur intérêt et leur valeur sous des rapports généraux, il faut se rappeler que d'eux dépend la nouvelle répartition de la représentation parlementaire.

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai donné ordre que les comptes de l'année dernière soient mis devant vous. Le Budget des dépenses de la présente année fiscale vous sera aussi soumis. Il a été préparé en ayant particulièrement égard à l'économie compatible avec l'efficacité du service public, et je me flatte que vous serez d'avis que les finances sont dans un état satisfaisant, et que le peuple peut, sans inconvénient, fournir, pour le service de Sa Majesté, les subsides qu'il sera du devoir de mon gouvernement de vous demander de voter.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

L'Acte touchant la milice et la défense de la puissance, n'a pas manqué d'être l'objet de toute mon attention. La noble ardeur et la loyauté du peuple apparaissent au grand jour par le fait que la milice active est volontairement venue de l'avant en nombre bien supérieur au contingent requis, aussi bien que par l'empressement zélé des différents corps à assister aux exercices de camp annuels, et par la promptitude avec laquelle ils s'assemblèrent en force à l'appel du devoir, en plus d'une occasion, lorsque les maraudeurs feniens menaçaient la paix du pays.

J'ai remarqué avec beaucoup de satisfaction les efforts qui ont été faits dans plusieurs des provinces de la puissance pour aider et encourager l'immigration sur nos rivages. Le progrès de grands travaux publics, qui continue sur plusieurs points du pays, fournira l'occasion à ceux qui se proposent d'immigrer d'être employés sans retard et j'attends avec confiance l'addition à notre population d'une classe nombreuse et précieuse de colons dans le cours de la saison prochaine.

Pendant l'été et l'automne, j'eus l'occasion de visiter différentes parties de la puissance. Je me rendis d'abord à Québec, ensuite aux provinces maritimes; et à Halifax j'eus l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le Prince Arthur. Subséquemment, j'accompagnai Son Altesse Royale dans sa visite à la province

try made themselves apparent, and it became my pleasing duty to report to Her Majesty's Government as the result of my observations, that the inhabitants of the Dominion are well contented with their position and prospects, and that the wish nearest their hearts is to avail themselves of the franchises and full powers of legislation, which they possess, in order to build up, as a portion of the British Empire, institutions of their own choice, by laws of their own making.

I now leave you to the labours of the session, with earnest aspirations for your complete success.

PRELIMINARY PROCEEDINGS

His Excellency the Governor General, accompanied by His Royal Highness, was pleased to retire, and the House of Commons withdrew.

The Hon. Mr. Campbell presented to the House, a Bill, intituled "An Act relating to Railways."

The said Bill was read for the first time.

The Honourable the Speaker reported His Excellency's speech from the Throne, and the same was then read by the Clerk.

On motion of the Hon. Mr. Campbell, seconded by the Hon. Mr. Mitchell, it was

Ordered, That the House take into consideration, the speech of His Excellency the Governor General to-morrow.

On motion of the Hon. Mr. Campbell, seconded by the Hon. Mr. Mitchell, it was

Ordered, That all the Members present during this Session, be appointed in Committees to consider the Orders and Customs of this House and Privileges of Parliament, and that the said Committees have leave to meet in this House, when, and as often as they please.

Then on motion of the Hon. Mr. Campbell, seconded by the Hon. Mr. Mitchell,

The House adjourned until to-morrow, at three o'clock in the afternoon.

d'Ontario. Partout se manifestèrent les grandes ressources du pays, et les preuves d'une vigoureuse industrie; et j'eus à remplir l'agréable devoir de faire rapport au Gouvernement de Sa Majesté, comme résultat de mes observations, que les habitants de la puissance sont bien satisfaits de leur position et de l'avenir qu'ils ont devant eux, et que leur plus ardent désir est de prendre avantage des franchises et pleins pouvoirs de législation qu'ils possèdent, pour fonder, comme portion de l'empire britannique, des institutions de leur propre choix par des lois faites par eux.

Je vous laisse maintenant aux travaux de la session avec le plus vif désir qu'ils soient couronnés du succès le plus complet.

DÉLIBÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Son Excellence le Gouverneur général accompagné de Sa Majesté quitte la salle et la Chambre des Communes se retire.

L'honorable M. Campbell dépose un bill relatif aux chemins de fer.

Ledit bill est présenté en première lecture.

Son Honneur le Président rapporte le Discours du Trône de Son Excellence le Gouverneur général et le Greffier en fait la lecture.

Sur la proposition de l'honorable M. Campbell, appuyée par l'honorable M. Mitchell, il est ordonné

THE SENATE

Wednesday, February 16, 1870

The Speaker took the chair at three o'clock p.m.

SEIGNIORY OF TWO MOUNTAINS

Hon. Mr. Ferrier introduced a petition from the Chiefs and Indians of Oka in the Seigniorship of the Lake of Two Mountains, praying to have their lands, composing the Seigniorship of the Lake of Two Mountains, restored to them, and the removal of the priest of the Seminary of St. Sulpice therefrom.

The Order of the Day being read for the consideration of His Excellency's Speech from the Throne,

On motion of Hon. Mr. Campbell, seconded by Hon. Mr. Mitchell, it was ordered, that the same be postponed until tomorrow.

ROUTINE BUSINESS

The Hon. Mr. Mitchell presented a Bill intituled "An Act to amend the Act respecting the treatment and relief of Sick and Distressed Mariners." The said Bill was read the first time.

Hon. Mr. Tessier introduced a petition from the inhabitants of the Magdalen Islands, praying for the establishment of a School of Navigation for seamen.

Hon. Mr. Tessier introduced a petition from the same, asking for the building of a Light House on Birds Island, in the Gulf of St. Lawrence, where two wrecks took place last year.

Hon. Mr. Tessier introduced a petition for deepening the rivers along the coast of Gaspé, and specifically for deepening Cap Chat River.

The Senate then adjourned.

LE SÉNAT

Le mercredi 16 février 1870

Le Président ouvre la séance à trois heures de l'après-midi.

LA SEIGNEURIE DES DEUX MONTAGNES

L'honorable M. Ferrier présente une pétition de la part des chefs et des Indiens d'Oka dans la Seigneurie du Lac des Deux Montagnes demandant que leurs terres qui constituent cette seigneurie leur soient restituées et que le prêtre du séminaire du Saint-Sulpice soit prié de quitter les lieux.

L'ordre du jour est lu portant l'étude du Discours du Trône.

Sur une proposition de l'honorable M. Campbell, avec l'appui de l'honorable M. Mitchell, il est ordonné que cette question soit remise au lendemain.

AFFAIRES COURANTES

L'honorable M. Mitchell dépose un bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse.» Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. Tessier présente une demande de la part des habitants des Îles de la Madeleine pour la construction d'une école de navigation destinée aux marins.

L'honorable M. Tessier présente une autre demande de la part du même groupe voulant qu'un phare soit construit sur l'île aux Oiseaux dans le golfe du Saint-Laurent où deux embarcations ont fait naufrage l'an dernier.

L'honorable M. Tessier présente une demande portant l'approfondissement des rivières le long de la côte de la Gaspésie, notamment la rivière Cap Chat.

La séance est levée.

THE SENATE

Thursday, February 17, 1870

The Speaker took the chair at three o'clock p.m.

After routine,

NEW MEMBER

Hon. Messrs. Kenny and Campbell introduced to the House the Hon. Mr. McLelan called to the Chamber in room of the late Hon. Mr. Weir deceased.

COASTING TRADE

Hon. Mr. Mitchell presented a Bill, "An Act respecting the Coasting Trade of Canada."

The said Bill was read the first time.

FISHING BY FOREIGN VESSELS

The Hon. Mr. Mitchell presented a Bill, "An Act to amend the Act respecting Fishing by Foreign Vessels."

The said Bill was read the first time.

THE SPEECH FROM THE THRONE

The Order of the Day being read for the consideration of His Excellency's Speech from the Throne.

The same being read by the Clerk,

Hon. Mr. Benson moved, seconded by the Hon. Mr. Dickey,

That an Address be presented to His Excellency the Governor General, to offer the respectful thanks of this House to His Excellency for the gracious Speech which His Excellency has been pleased to make to both Houses of Parliament.

Hon. Mr. Benson, in moving the Address to the Speech from the Throne, after briefly referring to other clauses said, in relation to the banking measure foreshadowed in His Excellency's Speech, he anticipated that it would be one every way calculated to give satisfaction to the country. He himself had strong confidence in the ability of the distinguished gentleman who now filled the office of Finance Minister, and he trusted he would bring forward a measure which would deal successfully with the very important matter in question. He also heartily approved, and believed the country generally would be pleased to learn that it was the intention to harmonize the now varying laws on the subject of the Elective Franchise in the several Provinces embraced in the Dominion

LE SÉNAT

Le jeudi 17 février 1870

Le Président ouvre la séance à trois heures de l'après-midi.

Après les affaires courantes,

NOUVEAU SÉNATEUR

Les hon. MM. Kenny et Campbell présentent à la Chambre l'honorable M. McLelan qui occupera le siège de feu M. Weir.

NAVIGATION CÔTIÈRE

L'honorable M. Mitchell dépose un bill intitulé: «Acte concernant le cabotage canadien».

Le bill est lu une première fois.

LES EAUX TERRITORIALES ET LES ZONES DE PÊCHES

L'honorable M. Mitchell dépose un bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers».

Le bill est lu une première fois.

LE DISCOURS DU TRÔNE

L'ordre du jour est présenté pour l'étude du Discours du Trône.

Le Greffier en fait la lecture.

L'honorable M. Benson propose, avec l'appui de l'honorable M. Dickey,

Que la présente Chambre envoie une adresse à Son Excellence le Gouverneur général pour le remercier chaleureusement du discours qu'il a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement.

L'honorable M. Benson, dans sa proposition portant la présentation d'une adresse en remerciement du Discours du Trône, s'arrête brièvement sur certaines questions et en ce qui a trait au projet de loi bancaire annoncé dans le discours, il prévoit que les dispositions de ce bill répondront entièrement aux besoins du pays. Il exprime la confiance absolue qu'il a en la compétence de l'honorable député qui occupe maintenant le poste de ministre des Finances et il est assuré que ce dernier présentera un bill valable. Il est aussi très heureux d'apprendre, comme il estime que l'ensemble du pays le sera aussi, que les différentes lois régissant le droit de vote dans les diverses provinces du Dominion seront uniformisées. La navigation côtière dont il est question dans le paragraphe suivant

ion. The coasting trade referred to in the next paragraph of His Excellency's Speech was a subject of the greatest possible importance to a large number of our people, and he hoped that the measure which was promised would be one every way calculated to foster and develop our Maritime resources. He believed the Hon. Minister of Finance accumulated a large amount of valuable information upon this topic which would in due time be communicated to the House. He trusted also in this case that the measure proposed would be of a character to give all proper satisfaction to the persons who had invested large sums in this trade. The House, he was sure, would join him in expressing satisfaction at the high opinion His Excellency had formed of the resources and capacities of these fine Provinces during his extensive tour last summer. It was also gratifying to know that the laws relating to the Election Franchise, and the regulation of Elections to Parliament were to be harmonized throughout the several Provinces. And lastly, he entirely agreed with the statement relating to the high spirit and loyalty of the people as evinced by the zealous manner in which they had met the requirements of the Militia Act. With a population so prompt at the call of duty, there could be no doubt we would be fully able to defend and protect our homes. He had great pleasure in moving, seconded by Hon. Mr. Dickey, that the Address be presented to His Excellency for his gracious Speech at the opening of the present session of Parliament.

Hon. Mr. Dickey said—In rising to second the Address, I must bespeak the kind indulgence of the House in the novel position in which I find myself placed. It seems eminently fitting, that in the forefront of the Speech from the Throne we should find expressions of thankfulness for the bounty of Divine Providence in giving us peace and plenty. That the abundance of the fruits of the earth may not have been evenly distributed over the land is quite possible, but we know enough to assure us of the increased productiveness and prosperity of our country. But of what avail would all this be without the assurance given to us in the same paragraph of an "equal administration of our laws." Long may it be our proud boast, that nowhere outside of the Great Empire to which we belong is there more unbribed, because unbought, justice administered than in this fair Dominion of Canada, (hear, hear). We next come to the perplexing question of the North-West Territories. There may be, and doubtless are, differences of opinion, as to the policy of the Government on this subject, and as to the conduct of the Government and its officers in carrying out this policy, but there is nothing in the Address to challenge criticism on these points. Some may disapprove of the measures adopted, but I

du discours est un sujet de première importance pour un grand nombre de citoyens de notre pays et l'honorable M. Benson espère que le projet de loi annoncé visera en tous points à stimuler la mise en valeur de nos ressources maritimes. Il estime que l'honorable ministre des Finances a recueilli beaucoup de renseignements très utiles sur la question et que cette information sera communiquée à la Chambre en temps et lieu. Il est persuadé cette fois encore que le bill proposé répondra aux aspirations des personnes qui ont investi d'importants capitaux dans cette activité. La Chambre, il en est convaincu, se joint à lui dans l'expression des sentiments de joie qu'inspire la haute appréciation que Son Excellence a formulée à l'égard des richesses et des perspectives d'avenir du pays. Il est également heureux d'apprendre que les lois régissant le droit de vote et la tenue d'élections parlementaires seront uniformisées dans toutes les provinces. En dernier lieu, il reconnaît pleinement que le peuple a manifesté beaucoup de courage et de loyauté en répondant avec autant de zèle aux exigences de la Loi sur la milice. Avec une population qui répond à l'appel avec autant de diligence, il est certain que nous sommes entièrement en mesure de défendre et de protéger nos foyers. Il est très heureux de proposer, avec l'appui de l'honorable M. Dickey, qu'une adresse soit envoyée à Son Excellence pour le remercier du discours qu'il a bien voulu prononcer à l'occasion de l'ouverture de la présente session du Parlement.

L'honorable M. Dickey appuie la proposition de l'honorable M. Benson.—Je dois solliciter l'indulgence de la Chambre quant à la position plutôt singulière où je me trouve. Il me semble tout à fait à propos qu'au tout début du Discours du Trône, nous remercions la providence des dons de paix et d'abondance qu'elle nous a accordés. Il est fort possible que l'abondance des récoltes ne soit pas également répartie dans toutes les régions du pays, mais nous connaissons la capacité productrice de notre nation et nous sommes convaincus qu'elle connaîtra un avenir prospère. Toutefois, à quoi nous serviraient toutes ces richesses si nous n'étions pas assurés dans le même paragraphe de l'application uniforme de nos lois. Puisse-nous toujours nous enorgueillir de ce que dans aucun pays étranger au grand empire auquel nous appartenons, la justice n'est administrée avec autant d'impartialité que dans ce Dominion du Canada parce qu'elle n'est à la solde de personne. (Bravo!) Nous en venons alors à la difficile question des Territoires du Nord-Ouest. Il y a sans doute des divergences d'opinion quant à l'énoncé et à l'application de la politique du Gouvernement en cette matière, mais le Discours du Trône ne s'arrête pas aux points litigieux et je suis persuadé que nous sommes tous d'accord quant à la sagesse de la politique

apprehend there will be little difference of opinion as to the wisdom of the policy foreshadowed by the Speech, a policy of exhausting conciliation before resorting to coercion, of substituting reason for force, and persuasion for violence, (hear, hear). For myself, I reserve my opinion on these disputed points, and I assume that the members of this House will be disposed to suspend their opinions until the papers are brought down, and we have all the facts before us to form an unbiased judgment, (hear, hear). I may be permitted to congratulate the Government upon one fortunate circumstance, that be their policy right or wrong, thus far not a shot has been fired, not a blow struck. It would, indeed, have been a deplorable fact had the inauguration of the first extension of our Dominion been signalized by the shedding of blood, and I doubt not that the further legislation promised on this subject will be marked by the same open, fair-dealing that has hitherto characterized our dealings with the aborigines, and that scrupulous regard will be paid to their rights and possessions, nay even to the susceptibilities, of all classes of the settlers of this fine country, (hear, hear). The next subject brought to our notice is one in which the people of Nova Scotia feel a peculiar interest, from the fact that our currency differs from that of all other parts of the Dominion. All we desire is uniformity, so that a dollar may be a dollar from Sarnia to Sydney. In the other question of Banking, our little Province has a deep interest, but we will be content if her legislation shall be based upon security to the public, without trenching on the legitimate operations of the Banks, as promised in the Speech. Again, with regard to the Franchise and mode of conducting Elections, our laws differ from the other Provinces. We have simultaneous polling, not in the sense understood here, but so that all the elections throughout the Province are held on the same day. This system has worked admirably with us, but here again we only desire uniformity. It would be an absurd anomaly to have different franchises and modes of conducting elections in different Provinces of the Dominion. With regard to the important subject of Merchant Shipping and Seamen, I would only remark that unless we legislate, the Imperial Act will remain in force, and all will agree, I trust, that it would be better for us to legislate for ourselves. None will deny the importance of erecting an appellate tribunal, whether from eminent men on the benches of the other Superior Courts throughout the Dominion, or by original appointment. I am convinced of the necessity of having such a tribunal from the fact, that in looking over our own Acts of Parliament, I find constantly cropping out parts of legislation likely to conflict with the powers of Local Legislation, and if we are to be spared an unseemly conflict of laws,

annoncée dans le discours, c'est-à-dire, une politique visant à épuiser tous les moyens de conciliation avant d'avoir recours à la contrainte, de substituer la raison à la force et de substituer la persuasion à la violence. (Bravo!) Quant à moi, je me réserve de formuler une opinion sur ces points litigieux et je présume que les membres de cette Chambre seront disposés à différer leur avis jusqu'à ce que tous les documents soient présentés et que nous soyons au courant de tous les faits afin d'en venir à une décision impartiale. (Bravo!) Si la Chambre veut bien me le permettre, je voudrais féliciter le Gouvernement d'un heureux événement, que sa politique soit juste ou non, car à ce jour aucun coup de fusil n'a été tiré et aucune bagarre n'a éclaté. Il serait en effet déplorable si l'entrée dans le Dominion de son premier territoire était marquée d'une effusion de sang et je suis convaincu que la nouvelle loi promise sur cette question s'inspirera du même esprit d'équité qui a jusqu'ici caractérisé nos rapports avec les aborigènes, et que tous les droits et les possessions, que dis-je les susceptibilités mêmes, de tous les groupes de citoyens de ce pays seront scrupuleusement respectés. (Bravo!) Le sujet suivant en est un qui intéresse tout particulièrement les gens de la Nouvelle-Écosse, car notre monnaie diffère de celle de toutes les autres provinces du Dominion. Tout ce que nous demandons, c'est l'uniformisation; qu'un dollar soit un dollar de Sarnia à Sydney. Quant à la question des opérations bancaires, notre petite province s'y intéresse vivement, mais nous serons heureux si la loi est fondée sur la protection des droits des citoyens sans pour autant nuire aux légitimes transactions bancaires comme il est proposé dans le discours. Quant au droit de vote et à la tenue d'élections, nos lois diffèrent encore une fois de celles des autres provinces. Nous avons un scrutin simultané, non pas dans le sens que vous l'entendez ici, mais dans ce sens que toutes les élections dans l'ensemble de la province ont lieu le même jour. Ce système fonctionne très bien pour nous, mais dans ce domaine aussi, nous tenons à ce que les méthodes soient uniformisées dans tout le pays. Il serait absurde que le droit de vote et la tenue d'élections soient régis par des dispositions différentes dans chacune des provinces du Dominion. Pour ce qui est de l'importante question du commerce maritime, je veux simplement souligner que si nous ne légiférons pas en la matière, la Loi impériale demeurera en vigueur et nous en convenons tous, je crois, qu'il serait préférable d'avoir nos propres lois. Personne ne niera l'importance d'établir une Cour d'appel, que ce soit en la constituant d'honorables dignitaires qui président déjà d'autres tribunaux ou par la nomination de nouveaux juges. Je suis convaincu de la nécessité d'une telle juridiction. Un examen de nos propres lois révèle que certaines dispositions peuvent très

some such legislation is indispensable. Of the Census it is not necessary to say more, than that to make it useful it should be uniform. The Militia, organised as it has been, and as we hope it will continue to be, is our true army, and as to the navy we may safely leave that to the gallant Minister of Marine, (laughter, and hear, hear). On the question of Immigration, which has not been adverted to by my hon. friend, who so exhaustively treated other points, I must be permitted to say a word. It is quite obvious from the generous efforts of individuals and associations in London, that emigration has entered upon a new phase, and that we are likely to have a large increase during the coming season. I am glad, therefore, that the Government propose to legislate on this important subject—(hear, hear)—and I trust they will be able to make satisfactory provision for the future of the poor and industrious, who cannot fail to find employment and permanent homes in this western land. Hon. gentlemen, I was witness to the cordial manner in which the Governor General was received last summer in two of the counties in my Province, and to the favourable impression made by the language and deportment of His Excellency—(hear, hear),—at a time when men's minds were agitated by the recollections of events, now I trust happily passing away. His Excellency has not exaggerated the loyalty and spirit of the people of this country. They value their institutions and their comparative immunity from taxation, with the security they possess for life, property and personal liberty. The efforts of a few to foster a feeling in favour of independence or annexation—I use them as correlative terms—have happily met with but a feeble response, and I am satisfied that the great heart of this country is sound to the core, (cheers). The people desire free and unrestricted intercourse with our friends and neighbours across the border, but if they cannot have that, they demand protection from the unfair incidence of foreign tariffs, for the productions of their industry, (hear, hear). Any change of allegiance would be repugnant to their instincts and feelings, no less than to their material interests, (hear, hear). The Government have, I think, done wisely in advising His Excellency to strike the key note of patriotism at the present juncture, and I cheerfully second the Address that has just been read.

Hon. Mr. Letellier de St Just said he desired before the answer to the Address was adopted to have some explanations in regard to the changes which had taken place in the personnel of the Administration since last session.

bien s'opposer à certains pouvoirs des administrations locales, et si nous voulons éviter un conflit incongru de lois, la création d'un tel tribunal s'avère indispensable. Quant au recensement, il est inutile d'élaborer davantage, sauf que les méthodes utilisées devraient être uniformes. La milice, organisée comme elle l'a été et comme nous souhaitons qu'elle le soit à l'avenir, est notre véritable armée et quant à la marine, nous pouvons en toute sécurité nous en remettre au vaillant ministre de la Marine (rires et bravo!). Sur la question de l'immigration qui n'a pas été mentionnée par mon honorable collègue qui, par contre, s'est étendu sur d'autres points, permettez-moi de dire un mot. Les généreuses démarches de certaines personnes et associations à Londres nous permettent de conclure que l'émigration est passée à une autre étape et que, pendant la saison qui vient, nous pouvons nous attendre à recevoir beaucoup d'immigrants. Je suis donc très heureux que le Gouvernement se propose d'adopter des lois sur cette importante question—(Bravo!)—et j'espère que ces lois tiendront suffisamment compte de l'avenir des indigents et des industriels qui réussiront sûrement à trouver un emploi et à s'établir dans notre pays. Honorables collègues, je fus témoin de la cordialité avec laquelle le Gouverneur général fut accueilli dans deux circonscriptions de ma province et de la vive impression que les paroles et le comportement de Son Excellence ont produit sur les gens—(Bravo!)—à un moment où leurs esprits étaient troublés par le souvenir des événements qui, je l'espère, sera bientôt effacé. Son Excellence n'a pas exagéré la loyauté et le courage des gens de ce pays. Ils tiennent à leurs institutions, à leur immunité fiscale relative et à la sauvegarde de leurs droits fonciers et de leur liberté personnelle. Les efforts de quelques-uns qui favorisaient l'indépendance ou l'annexion, termes que je mets en corrélation, n'ont eu qu'un très faible écho et je demeure convaincu que notre pays est animé par un cœur noble et sain (acclamations). Notre peuple désire avoir des rapports libres et sans restriction avec nos amis et voisins de l'autre côté de la frontière, mais s'il est impossible d'avoir de telles relations, il exige que ses produits soient protégés contre l'incidence injuste des tarifs étrangers. (Bravo!) Tout changement d'allégeance serait contraire à son instinct et à ses sentiments, tout comme à son intérêt. (Bravo!) Le Gouvernement a bien fait, je crois, de conseiller à Son Excellence d'insister sur les sentiments de patriotisme dans les circonstances actuelles et je suis très heureux de soutenir la proposition présentée.

L'honorable **M. Letellier de St Just** dit qu'avant d'adopter la proposition portant l'envoi de l'adresse, il voudrait avoir quelques explications quant aux changements de l'effectif de l'administration depuis la dernière ses-

There had been what might not improperly be called a reconstruction, for one third of the whole number of the members composing the Cabinet had been called to office during that interval. There were the Minister of Finance, Commissioner of Agriculture, the Secretary of State for the Dominion, and the Minister of Internal Revenue; all new men, called in as Advisers of Her Majesty. It seemed to be understood during last session that the then Minister of Finance had made some engagement which would necessitate his retirement, but he continued, nevertheless, in office, and it was a question whether he were after that time acting under that sense of responsibility which should be felt by a Minister of the Crown holding so important an office. Resolutions were presented at that time, committing the Government to a certain financial policy, and it was generally understood that the said policy was to be adhered to by his successor. This being admitted, it became a very proper subject of inquiry whether the present Minister of Finance was going to observe the line marked out by his predecessor. Then it was reported that after the retirement of the Hon. Mr. Rose, his place had been offered to the Hon. Mr. Galt. This fact was interesting, and should be explained. But other changes had been made which were worthy of attention. When the Coalition was formed the Reformers of Lower Canada were left in the shade. Of this he did not complain, but when the combination was effected it was understood that three Upper Canada Reformers were to have places in the Cabinet; how then did it come to pass that there was only one now; it was stated last session that an hon. member of this House had been appointed with a view of bringing him into the Cabinet, and he (Hon. Mr. Letellier de St Just) had then inquired if there was any prospect of such an arrangement, when he was told that the hon. member, if asked, would doubtless answer for himself. But that hon. member was then absent, and could not be interrogated. He was present today, however, and no doubt would be prepared to explain his position. It was alleged then that he had declined the offer made him on the ground that it was proposed to alter the proportion of Upper Canada Reformers in the Cabinet. Since then that hon. member had joined the ministry, and the inference therefore was, that he had consented to set aside the terms of the original compact. Indeed he had joined a ministry embracing a Minister of Finance who was understood to be opposed to the banking policy of his predecessor. It was true some persons alleged that there had been no such compact as he had alluded to, but by reference to certain speeches recently made by an ex-member of the Government, he felt gratified in believing that there had been such a compact, and that it had been broken. Upon this subject he thought

Il y a eu ce qu'on pourrait appeler une refonte, car un tiers des membres du Cabinet ont été appelés à faire partie du ministère pendant cet intervalle. Il y a le ministre des Finances, le commissaire à l'Agriculture, le Secrétaire d'État et le ministre du Revenu intérieur; tous des nouveaux ministres convoqués à titre de conseillers de Sa Majesté. Lors de la dernière session, j'avais cru comprendre que le ministre des Finances d'alors avait contracté un engagement qui l'obligeait à prendre sa retraite, mais il continua toutefois à remplir ses fonctions et on s'est alors demandé s'il était encore en mesure d'attaquer la tâche avec le dévouement et le sentiment de responsabilité qui doivent caractériser un ministre de la Couronne. A cette époque, des résolutions furent présentées engageant le Gouvernement à adopter une certaine politique financière, et il fut généralement admis que ladite politique serait respectée par son successeur. Cette prémisses étant établie, il était logique de se demander si le ministre des Finances actuel allait se conformer aux principes exposés par son prédécesseur. Par après, on a appris qu'au départ de M. Rose, son portefeuille a été offert à l'honorable M. Galt. Fait très intéressant qui doit nous être expliqué. Mais d'autres changements ont aussi attiré l'attention de l'honorable M. Letellier de Saint-Just. Lors de la création de la coalition, les réformistes du Bas Canada furent laissés à l'arrière-plan. Il ne s'est pas plaint à cette époque, mais lorsque l'entente fut conclue, il était entendu que trois réformistes du Haut Canada devaient être invités à faire partie du Cabinet; comment se fait-il alors qu'il n'y en ait qu'un aujourd'hui? A la dernière session, il fut annoncé qu'un honorable membre de cette Chambre avait été désigné avec l'intention de l'appeler à siéger au Cabinet et à ce moment-là, il (l'honorable M. Letellier de St Just) a demandé si un tel arrangement avait été prévu; la réponse fut la suivante: l'honorable membre en question répondrait sûrement lui-même à la question si elle lui était adressée. Il était toutefois absent de la Chambre à cette occasion et il fut impossible de lui poser la question. Comme il est là aujourd'hui, il voudra bien expliquer sa situation. Il fut allégué que l'honorable membre en question refusa alors l'invitation parce qu'il était projeté de modifier le nombre de réformistes du Haut-Canada au sein du Cabinet. Depuis cette date, l'honorable membre s'est joint au ministère et on en a alors déduit qu'il avait accepté de ne pas tenir compte de l'entente originale. En effet, il s'était uni à un ministère dont le ministre des Finances s'oppose, il semble, à la politique bancaire de son prédécesseur. Il est vrai qu'au dire de certaines personnes, aucune entente de ce genre n'avait été conclue; toutefois si l'on s'en reporte à certains discours prononcés récemment par un ancien membre du Cabinet, il semble qu'effectivement, une telle entente avait été conclue et

full explanations were needed. For his part he would be glad if there were no more Coalitions, and the Government of the country were carried on by parties. He hoped that full replies would be given, and that any papers needed to elucidate the points in the question would be forthcoming. Before sitting down he would say that when he had asked for explanations yesterday he had not intended to delay the answer to His Excellency's opening Speech, but merely to intimate that before the answer was passed, it was proper the explanations he had now asked for should be made.

Hon. Mr. Campbell said he had laboured under a misconception as to the honourable member's demands yesterday, but that the explanation that the honourable member had now made of his object was entirely correct. With regard to the position of the Hon. Mr. Rose, the late Minister of Finance, the honourable member was mistaken in assuming that he had made arrangements during last session to leave his position and accept that which he now held in a large monetary concern. It was true that proposals had been made to the Hon. Mr. Rose which, if accepted by him would have involved his relinquishment of office as the Finance Minister of the Dominion, but they had then been unconditionally declined. He was glad the honourable member had so framed his inquiries as to enable him (Hon. Mr. Campbell) to place before the Canadian public the disinterested patriotism of the late Hon. Minister of Finance, in connection with the offers alluded to. When, however, the offers had been again made to the Hon. Mr. Rose, and he had concluded to accept them, the office was placed at the disposition of the Hon. Sir A. T. Galt. Had that distinguished gentleman accepted the office, he (Hon. Mr. Campbell) conceived the public interest would have been satisfactorily subserved. It did not, however, meet that honourable gentleman's convenience to accept the office, and it was offered to Sir Francis Hincks, who had accepted it. The other changes were consequent upon the appointment of the Hon. Mr. McDougall prospectively to the office of Lieutenant Governor of the North-West Territory, when another Minister was appointed in his place. Two other seats in the Ontario section of the Ministry had for some time been vacant, and it had been deemed proper to fill them up.

Hon. Mr. Letellier de St Just—Whose fault was it that they were kept vacant?

Hon. Mr. Campbell—It was no one's fault in particular. The hon. member knew well enough that it was not always an easy matter to make such appointments, and that time was often required to enable a Government to do so

qu'elle a été résiliée. L'honorable M. Letellier de Saint-Just estime que cette question doit être élucidée davantage. Quant à lui, il serait heureux si le temps des coalitions était révolu et si le Gouvernement du pays reposait dorénavant sur les partis. Il espère qu'une réponse complète sera donnée et que tous les documents nécessaires seront présentés. Avant de reprendre son siège, il tient à dire que s'il a demandé des explications hier, ce n'était nullement dans le but de retarder l'adoption du Discours du Trône, mais plutôt pour signifier l'opportunité d'obtenir les explications demandées avant de mettre la motion aux voix.

L'honorable M. Campbell dit qu'il avait mal interprété la demande de l'honorable sénateur hier, mais qu'avec les précisions d'aujourd'hui, l'objet de la question est très clair. Quant à la situation de l'ancien ministre des Finances, l'honorable M. Rose, l'honorable sénateur a fait erreur: M. Rose n'avait pas pris de dispositions au cours de la dernière session pour quitter son poste et accepter celui qu'il occupe actuellement dans une grande entreprise financière. Il est vrai que l'honorable M. Rose a reçu des propositions qui, s'il les avait acceptées, l'auraient contraint à abandonner son portefeuille des Finances, mais il les a toutes rejetées sans réserve. L'honorable M. Campbell est heureux que la question ait été formulée de manière à lui permettre de faire connaître publiquement le patriotisme désintéressé de l'ancien ministre des Finances relativement aux offres en question. Toutefois, lorsque l'honorable M. Rose reçut de nouveau ces mêmes offres et qu'il décida de les accepter, le portefeuille des Finances fut offert à l'honorable Sir A. T. Galt. Si ce distingué gentilhomme avait accepté la charge offerte, l'honorable M. Campbell estime que l'intérêt public aurait été bien servi. Toutefois, Sir Galt ne pouvait pas alors prendre la relève et le portefeuille fut offert à Sir Francis Hincks qui l'accepta. Les autres changements furent effectués par suite de la nomination éventuelle de l'honorable M. McDougall au poste de lieutenant gouverneur des Territoires du Nord-Ouest et, à ce moment-là, un autre ministre fut invité à accepter le portefeuille laissé libre. Deux autres sièges de la section de l'Ontario avaient été vacants pendant quelque temps et il sembla que l'heure était venue de les combler.

L'honorable M. Letellier de St Just—Et à qui la faute s'ils ont été vacants pendant si longtemps?

L'honorable M. Campbell—La faute de personne en particulier. L'honorable sénateur sait très bien qu'il n'est pas toujours aisé de faire de telles nominations et qu'il faut du temps pour permettre au Gouvernement d'en venir à

wisely and well. The other changes in the Cabinet were well known. The Hon. Mr. Dunkin was taken in for the Province of Quebec in consequence of the retirement of the Hon. Mr. Rose, and the Messrs. Aikins and Morris were appointed for Ontario. That the course pursued by the Government, in relation to these appointments, was approved of by the people, was sufficiently shown by the re-election of every one of the Ministers. As to the banking policy of the present Minister of Finance, it hardly followed that because certain resolutions had been proposed last session, they must be adhered to in every particular this session. Such a course would be tantamount to saying that things must ever remain stationary, and that any improvement was impossible. It would be asserting in effect that we were so wise that we needed to learn nothing more. Now he, (Hon. Mr. Campbell), was not prepared to say this. On the contrary, he was willing to admit that the Government were liable to err, and that it was possible they should be wiser today than yesterday. The general policy of the Government agreed upon when the Coalition was formed would be adhered to in future, as it had been in the past, and with reference to the banking policy, the hon. member would have the opportunity of judging of it when the measure was brought down. With regard to the acceptance of office by his hon. colleague, the Secretary of State for the Dominion, that the hon. gentleman would, no doubt, be ready to explain the course he had thought proper, after consulting with his friend to pursue.

Hon. Mr. Aikins then said that anticipating that he would be called upon to explain his reasons for accepting office, and to make sure that he would not be misapprehended, he had committed his explanations to writing, and would now read them.

"In the fall of 1868 Mr. McDougall, with the sanction of Sir John A. Macdonald, invited me to join the Administration. I had several conversations with him, and subsequently with Sir John A. Macdonald on the subject.

The explanations in regard to the policy of the Government, made by both gentlemen, were satisfactory to me; but I urged that another gentlemen, of Reform antecedents, should be brought into the Government with myself. This was not acceded to by Sir John A. Macdonald, and by agreement the subject stood over until the return of Sir George Cartier and Hon. Mr. McDougall from England. On Mr. McDougall's arrival at Ottawa, I had a further conversation with him in which he urged me to join the Government, without another Reform colleague from Ontario, stating that Sir John found it impossible to assent to that proposition.

une bonne décision bien pondérée. Les autres changements sont bien connus. L'honorable M. Dunkin fut appelé de la province de Québec par suite du départ de l'honorable M. Rose et MM. Aikins et Morris furent nommés à la section de l'Ontario. Le peuple a sanctionné la ligne de conduite du Gouvernement dans cette matière comme le démontre la réélection de chacun des ministres. Quant à la politique bancaire de l'actuel ministre des Finances, même si certaines résolutions furent adoptées lors de la dernière session, il ne s'ensuit pas nécessairement que les décisions de la présente session doivent les respecter en tous points. De tels principes signifient que le cours des événements est fixe et qu'il est impossible d'améliorer les choses. En effet, une telle attitude laisse entendre que nous sommes tellement sages que nous avons atteint le sommet de la connaissance. Et l'honorable M. Campbell n'est pas de cet avis. Au contraire, il admet très volontiers que le Gouvernement peut faire des erreurs et qu'aujourd'hui on peut être plus sage qu'on ne l'était hier. La politique établie lors de la création de la coalition sera encore respectée dans son ensemble et, quant à la politique bancaire, l'honorable membre aura l'occasion d'en juger lui-même lorsque le projet de loi sera déposé. Quant à la nomination du Secrétaire d'État, mon honorable collègue voudra bien lui-même expliquer sa situation.

L'honorable M. Aikins dit qu'il avait prévu qu'on lui demanderait d'expliquer les raisons pour lesquelles il avait accepté cette charge ministérielle et que, pour obvier à tout malentendu, il a préparé un exposé écrit dont il fera maintenant la lecture.

«A l'automne de 1868, M. McDougall, avec l'autorisation de Sir John A. Macdonald, m'a invité à faire partie de l'Administration. J'ai eu plusieurs entretiens avec lui sur la question et par la suite avec Sir John A. Macdonald.

Je fus satisfait des explications que les deux gentilshommes m'avaient données sur la politique du Gouvernement; toutefois, j'ai demandé avec insistance qu'un autre réformiste soit invité avec moi à faire partie du Cabinet. Sir John A. Macdonald refusa et il fut convenu de remettre la question jusqu'au retour de Sir George-Étienne Cartier et de l'honorable M. McDougall qui étaient alors en Angleterre. A l'arrivée de M. McDougall à Ottawa, je me suis entretenu de nouveau avec lui et il me pria d'accepter l'offre sans la nomination d'un autre réformiste de l'Ontario car, a-t-il dit, Sir John trouvait cette proposition inadmissible à ce moment-là.

Mr. McDougall, however, suggested that if I came in at once, the other appointment from Ontario could stand over for some time; though, when it was made, the vacant seat would be filled as necessity required, and the name of Mr. Morris was mentioned as the person likely to be appointed.

I agreed to this course, and after Mr. McDougall's appointment to the Governorship of the North-West, I joined the Cabinet with Messrs. Dunkin and Morris. The Government had already been joined by Sir Francis Hincks as Finance Minister. I had confidence in his financial ability, and felt satisfied that the policy of the Government would be vigorous and liberal, and calculated to promote the best interest of the Dominion."

The motion was then put and adopted.

Hon. Mr. Campbell then moved that the Address to His Excellency in answer to His Excellency's Speech from the Throne, at the opening of the Session, be presented to His Excellency by such members of the House as were members of the Privy Council—Carried.

On Motion of the **Hon. Mr. Hamilton (Ontario)** the House then adjourned.

M. McDougall a toutefois laissé entendre que si j'acceptais maintenant, un autre réformiste de l'Ontario pourrait être nommé à une date ultérieure; lors de cette nomination, le siège vacant serait comblé suivant les besoin le nom de M. Morris fut nommé comme candidat probable.

J'ai accepté ces principes et après la nomination de M. McDougall au poste de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, je me suis joint au Cabinet avec MM. Dunkin et Morris. Sir Francis Hincks avait déjà été affecté au ministère des Finances. J'avais confiance en ses qualités de financier et j'estimais que la politique du Gouvernement serait énergique et libérale et viserait à favoriser la croissance du Dominion.»

La proposition est alors mise aux voix et adoptée.

L'honorable **M. Campbell** propose alors que l'adresse à Son Excellence le Gouverneur général en remerciement du Discours du Trône qu'il a prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session lui soit présentée par des membres de la Chambre qui font aussi partie du Conseil privé.—Adoptée.

Sur une proposition de l'honorable **M. Hamilton (Kingston)**, la séance est levée.

THE SENATE

Friday, February 18, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

MINISTERIAL EXPLANATIONS

Hon. Mr. Letellier de St Just called attention to the matter which was before the House yesterday, namely, the correspondence relating to the reconstruction of the Cabinet, and thought it would be well if the Secretary of State, Mr. Aikins, and Mr. McMaster gave explanations on some points which were not sufficiently clear.

Hon. Mr. Aikins, in reply, said he had been under the impression that the explanations he gave yesterday covered the whole ground, and would be sufficient and satisfactory. It was understood that the correspondence between himself and Mr. McDougall was to be strictly private, and he had not contemplated its being published; and as there had been much private conversation as well between himself and Mr. McDougall, he considered that no one but themselves fully understood the correspondence. In conversation with his friends, Mr. McMaster and Dr. Ryerson, he found that they did not adopt his view, they thought his refusal to consider the offer made to him ought to be on public ground; this was what those gentlemen advised, and hence the reference to them. He had thought he was correct in his view at the time; but was now convinced that his friends were right in their view, and that, as a public man, he should have considered the question on its public merits. He could confidently assure the House that his friend, Mr. McMaster, who was present, and could speak for himself, did not advise him to join the ministry. His explanation yesterday was perfectly correct, and if he had in any way been misunderstood, it was not because he had endeavoured to mislead the House.

Hon. Mr. McMaster said he could not understand how his honourable friend on the other side could think that a man of his well known modesty would be connected in any way with the formation or reconstruction of a Government; but as the honourable gentleman had put certain questions to him, he would not trifle with the House, but answer them in a candid and straightforward manner, (hear, hear). The Hon. Mr. Aikins had talked with him, he did not know how often, but certainly more than once or twice about the overtures made to him by the Hon. Mr. McDougall. He had invariably stated to him in reply, that the proposal to join a Coalition Government was a point that must be determined by himself. He would not incur

LE SÉNAT

Le vendredi 18 février 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

EXPLICATIONS MINISTÉRIELLES

L'honorable M. Letellier de St Just recommande à l'attention de la Chambre la question qui lui a été présentée hier, à savoir la correspondance sur le remaniement du Cabinet et il estime que le Secrétaire d'État, M. Aikins, et M. McMaster devraient élucider davantage certains points.

L'honorable M. Aikins dit, en réponse, qu'il croyait avoir tout expliqué très clairement dans son exposé d'hier. Il est entendu que la correspondance entre lui et M. McDougall est strictement confidentielle et il n'a pas envisagé de la rendre publique; comme il a eu beaucoup d'entretiens privés avec M. McDougall, il estime qu'eux seuls peuvent bien comprendre la portée de leur correspondance. Sur consultation de ses amis, MM. McMaster et Ryerson, il a constaté que ces derniers n'étaient pas de son avis et que, d'après eux, le refus de l'offre devrait être fondé uniquement sur l'intérêt public; voilà le conseil de ces gentilshommes et la raison pour laquelle leurs noms furent mentionnés. A l'époque, l'honorable M. Aikins jugeait son attitude valable, mais aujourd'hui il est convaincu que ces amis avaient raison et qu'en qualité d'homme public, il aurait dû évaluer la question suivant son bien-fondé dans l'intérêt du public. Il assure à la Chambre que son ami, M. McMaster, qui est présent et qui peut parler pour lui-même ne lui a pas conseillé de se joindre au Cabinet. Son explication d'hier est absolument exacte et s'il y a eu malentendu, ce n'était pas intentionnel.

L'honorable M. McMaster dit qu'il ne comprend pas comment son honorable collègue de l'Opposition puisse concevoir qu'un homme de sa modestie notoire soit directement ou indirectement associé à la formation ou au remaniement d'un gouvernement; mais comme l'honorable membre lui a adressé certaines questions, il ne plaisanterait pas avec la Chambre et ira directement au point. (Bravo!) L'honorable M. Aikins lui a parlé, il ignore combien de fois, mais sûrement plus d'une ou deux fois, des propositions de M. McDougall. Il lui a toujours répondu que la décision de faire partie d'un Gouvernement de coalition ne pouvait être prise que par lui-même (l'hon. M. Aikins). L'honorable M. McMaster ne pouvait accepter

the responsibility of advising it; but, if he, Mr. Aikins, decided on accepting office in the Government, his doing so would not interfere with the private friendship between them, which had been of long duration, and as far as he (Mr. McMaster) was concerned, he would support him in all measures which were in the interests of the country. With regard to Coalitions generally, some high authorities were of opinion that under certain circumstances they became a necessity, but he had always expressed himself very guardedly with reference to such combinations, and would continue to do so, if for no other reason than because they were very distasteful to his former constituents in North York, who had treated him with much confidence and kindness, and who, for respectability and intelligence were second to none in the Dominion. He trusted these explanations would satisfy his hon. friend, if not he should be happy to answer any other questions he might put (hear, hear).

Hon. Mr. Reesor said it appeared to him that one important matter in relation to the correspondence was being overlooked. At the last general election the question before the constituencies was "Coalition or no Coalition," and the appeal to the constituencies was virtually on that single issue. The Coalition had been sustained by the constituencies; but since then the compact had been broken, the constitution, or composition, of the ministry having been changed; and on this matter there was a very strong feeling throughout Upper Canada. He thought some explanations were due and should be made as to the nature and circumstances of those changes; and if that were done both the House and the country would feel more satisfied. Personally he was satisfied that the Secretary of State had no intention of misleading the House; but he considered it advisable for the Minister to make some explanations as to the basis upon which the Cabinet had been reconstructed, and also as to the policy which should be pursued.

Hon. Mr. Aikins said that before he joined the ministry he had satisfied himself that the policy of the Government would be liberal. He did not think it was his duty so much to enquire whether one or two or five of his old political friends would be in the Cabinet, as he felt satisfied that the policy of the Government would meet the wants of the country (hear, hear).

After some remarks of a personal nature from several members,

Hon. Mr. Simpson, referring to the published correspondence, thought it was quite clear that Mr. McMaster had never at any time tendered his advice, and he thought that should be sufficient (hear, hear).

la lourde responsabilité d'avoir conseillé une décision aussi grave; toutefois, si M. Aikins décidait d'accepter l'offre du Gouvernement, leur amitié personnelle qui date de très loin ne s'en ressentirait aucunement et, en ce qui concerne M. McMaster, il appuierait tous les projets de loi qui favoriseraient la croissance du pays. Quant aux coalitions en général, certains grands personnages sont d'avis qu'elles sont parfois nécessaires, mais M. McMaster a toujours abordé cette question avec beaucoup de réserve et il continuera à le faire, même si ce n'est pour la raison que les ententes de ce genre répugnent à ses anciens électeurs de York-Nord qui lui ont toujours accordé leur confiance et leur générosité et qui par leur respectabilité et leur intelligence, sont des citoyens hors pair du Dominion. Il espère que ces explications sauront satisfaire son honorable collègue, sinon, il sera heureux de répondre à toutes autres questions. (Bravo!)

L'honorable M. Reesor dit qu'à son avis, on a oublié une importante question concernant la correspondance. Les dernières élections générales ont été contestées presque exclusivement sur le litige de la coalition. L'électorat a alors sanctionné la création d'un Gouvernement de coalition, mais depuis, l'entente a été révoquée car la composition du Cabinet a été modifiée. Dans le Haut-Canada, le sentiment populaire s'élève contre cet abus de confiance. Il estime que la nature et les circonstances de ces changements doivent être expliquées et que, si des explications satisfaisantes sont données, la Chambre et le pays s'en accommoderont. Personnellement, il croit bien que le Secrétaire d'État n'avait nullement l'intention de duper la Chambre, mais il estime que le ministre serait bien avisé d'expliquer les critères de remaniement du Cabinet ainsi que la politique qui sera adoptée.

L'honorable M. Aikins dit qu'avant d'entrer au Cabinet, il s'est assuré que la politique du Gouvernement serait libérale. Il ne croit pas qu'il était vraiment de son devoir de demander si un ou deux ou cinq de ses anciens collègues partisans feraient partie du Cabinet, car il était convaincu que la politique du Gouvernement répondrait aux besoins du pays. (Bravo!)

Après quelques remarques personnelles de la part de plusieurs membres,

L'honorable M. Simpson est d'avis, en ce qui a trait à la correspondance publiée, que de toute évidence, M. McMaster n'a jamais conseillé M. Aikins en cette matière et que ce chapitre devrait être clos. (Bravo!)

In answer to a question from **Hon. Mr. Skead**,

Hon. Mr. Reesor said that he had not been invited to join the ministry; but the question had been put to him in this form, "would you be available to join the ministry if called upon?" and to that he had replied that he should not be, unless the policy of the Government was acceptable to the majority of the Reformers of Upper Canada.

In answer to another honourable gentleman,

Hon. Mr. Campbell said that no overtures had been made to any other member of the House on behalf of the Government to his knowledge.

The matter was then allowed to drop, and the House, at twenty minutes to four, was adjourned.

En réponse à une question de l'honorable **M. Skead**,

L'honorable **M. Reesor** affirme qu'il n'a jamais été invité à se joindre au Cabinet; la question qu'on lui a posée était du genre de celle-ci, «accepteriez-vous de faire partie du Cabinet si on vous le demandait?» et **M. Reesor** a répondu que non, il n'accepterait pas à moins que la politique du Gouvernement ne soit approuvée par la majorité des réformistes du Haut-Canada.

En réponse à un autre honorable membre,

L'honorable **M. Campbell** dit qu'à sa connaissance, aucune offre n'a été présentée à d'autres membres de la Chambre au nom du Gouvernement.

La question est alors abandonnée et la séance est levée à trois heures et quarante de l'après-midi.

THE SENATE

Monday, February 21, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

THE COASTING TRADE

Hon. Mr. Mitchell moved the second reading of the Bill—"An Act respecting the Coasting Trade of Canada." The mover explained that the Bill before the House had been introduced in consequence of a certain policy, and certain legislation inaugurated by the British Parliament, within the last few years. By former British legislation, he explained, the onus of making regulations for the coasting trade of the various colonies, rested with the Imperial Parliament, and these regulations had generally been of a restrictive and protective nature; but with the inauguration of a free trade policy, there had been more liberality in regard to navigation; and last year an Act had been passed by the Imperial Parliament which would throw open the coasting trade of all British possessions to foreign vessels, unless the several Colonial Legislatures should, within two years after the passing of the Act, make their own regulations. The Imperial Act authorized the Colonial Parliaments to legislate in the matter. This Government was anxious to approach the matter in the most liberal spirit, and to concede to foreign countries the utmost degree of privilege consistent with the interests of the country. They, the Government, were desirous to reciprocate with other countries in the exchange of privileges, and the Bill had been framed with that view. He thought the provisions of the Bill were such as to commend it to the House.

Hon. Mr. Wilmot generally approved of the scope of the Bill, but thought it important to withhold all privileges to foreigners, the conceding of which would be detrimental to our own shipping interests.

The Bill was read a second time.

DISTRESSED MARINERS

Hon. Mr. Mitchell moved the second reading of the Bill,—“An Act to amend the Act respecting the treatment and relief of Sick and Distressed Mariners”. The Bill he explained was chiefly intended to remove doubts respecting certain provisions in an Act passed in the year 1868, and to remove inequalities which had been complained of by certain classes of mariners. It is obvious that the mariners of our inland waters, in Upper Canada notably, were not a class which would throw distressed seamen on the bounty of the country, and the

LE SÉNAT

Le lundi 21 février 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LA NAVIGATION CÔTIÈRE

L'honorable M. Mitchell propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte concernant le cabotage canadien.» L'auteur de la proposition explique que le bill dont la Chambre est saisie a été déposé par suite d'une certaine politique et de certaines lois adoptées par le Parlement britannique au cours des dernières années. Aux termes de l'ancienne législation britannique, il incombait au Parlement impérial d'élaborer des règlements régissant la navigation côtière des diverses colonies et, dans l'ensemble, ces règlements étaient de nature restrictive et protectionniste; toutefois, avec l'adoption d'une politique de libre échange, les règles de la navigation ont été assouplies. De plus, l'an dernier, le Parlement impérial a sanctionné une loi qui ouvrira la navigation côtière de toutes les possessions britanniques aux bateaux étrangers si les divers parlements coloniaux n'établissent pas leurs propres règlements dans les deux ans qui suivront l'adoption de ladite loi. La Loi impériale habilite les parlements coloniaux à légiférer en la matière. Notre Gouvernement souhaitait aborder la question dans un esprit libéral et accorder aux pays étrangers le plus de privilèges possibles sans nuire aux intérêts du pays. Il voulait conclure des accords avec d'autres pays quant à l'échange de privilèges et le bill a été conçu dans cet esprit. L'honorable M. Mitchell estime que les dispositions du bill recevront sûrement l'assentiment de la Chambre.

L'honorable M. Wilmot approuve dans l'ensemble la portée du bill, mais il croit qu'il est important de refuser tout privilège aux pays étrangers si l'on veut favoriser notre propre navigation.

Le bill est présenté en deuxième lecture.

LES MARINS NÉCESSITEUX

L'honorable M. Mitchell propose la deuxième lecture du bill modifiant l'Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse. L'honorable M. Mitchell explique que ce bill vise essentiellement à dissiper tout malentendu relativement à certaines dispositions d'une loi adoptée en 1868 et à éliminer les inégalités dont certains groupes de marins s'étaient plaints. Il est évident que les marins de nos eaux intérieures, notamment dans le Haut-Canada, ne songeraient pas à abandonner

vessels of such, going to the Port of Quebec, should, he thought, be free from the tax which was levied in that part for the support of distressed seamen. The Bill would relieve such mariners, and place all inland vessels on an equal footing, with regard to the support of distressed seamen.

Hon. Mr. McCully approved, generally of the provisions of the Bill, seeing that the object was simply to remove doubts from the statute, and place inland vessels on an equal and satisfactory footing.

After some further remarks from the **Hon. Mr. Mitchell**, the Bill was read a second time.

The House then adjourned.

leurs compagnons nécessaires à la merci de l'État et que leurs bateaux qui remontent le fleuve jusqu'au port de Québec devraient être exempts de la taxe perçue dans cette région pour le soutien des marins indigents. Le bill prévoit le dégrèvement de ces marins et l'uniformisation de la navigation dans les eaux intérieures relativement au soutien des marins nécessaires.

L'honorable M. McCully approuve dans l'ensemble les dispositions du bill puisque l'objectif ne vise qu'à préciser la portée de la loi et à uniformiser la navigation dans les eaux intérieures.

L'honorable M. Mitchell fait d'autres observations, puis le projet de loi est adopté en deuxième lecture.

La séance est levée.

THE SENATE

Tuesday, February 22, 1870

The Speaker took the chair at 3 o'clock p.m.

Hon. Mr. Campbell said he would move tomorrow that the House should adjourn till Monday next, as it was necessary to make preparations for the ball to be given in honour of Prince Arthur.

Hon. Mr. Campbell then moved the appointment of the Standing Committees on Banking, Commerce and Railways, Standing Orders and Private Bills, on Contingent Accounts, on Printing, and on Fisheries and Navigation.

Hon. Mr. Letellier de St Just called attention to the inadequate accommodation afforded to members of the Senate in the gallery of the other House. The space set apart for Senators was, he said, often taken up by persons who had no right to be there, to the exclusion and inconvenience of Senators. He presumed that these persons were connected with respectable families, but still he felt bound to protest against their being admitted to the space specially set apart for Senators. And besides this, he did not think that the place provided for Senators was suitable, for there was the utmost difficulty in hearing the debates, and it was very important for members of that House (the Senate) to hear what was going on in the other branch.

Hon. Mr. Campbell said that he had no doubt the Speaker of the other House had every disposition to afford members of the Senate the best accommodation. It would not, however, in his opinion, be possible to get better accommodation than they possessed, unless they got the Speaker's gallery. The matter relating to the admission of strangers in the Senators' gallery, was in the hands of the Senators themselves, who if they so choose, could have strangers excluded. He thought it advisable that the best use should be made of their present accommodation; but he could promise that the Government and the Speaker (Senate) would use every effort to secure a more convenient place.

Hon. Mr. Wilmot had once taken an active part in an agitation to obtain better accommodation for Senators, and the result of the agitation was, that they were deprived of one half of their space, and that the best half. He thought it would be best to let well alone.

Hon. Mr. Ryan said, as we followed English precedent to a great extent, he thought it should be followed in the matter before the House. The English Lords were in the enjoy-

LE SÉNAT

Le mardi 22 février 1870

Le Président ouvre la séance à trois heures de l'après-midi.

L'honorable M. Campbell dit que demain, il présentera une motion tendant à l'ajournement de la Chambre jusqu'au lundi suivant, car il faut s'occuper des préparatifs du bal offert en l'honneur du Prince Arthur.

L'honorable M. Campbell propose alors l'institution de comités permanents des banques et du commerce, des bills privés, des comptes publics, des impressions et de la pêche et de la navigation.

L'honorable M. Letellier de St Just attire l'attention sur la médiocrité des places réservées aux sénateurs dans les tribunes de l'autre Chambre. Ces places sont souvent prises par des personnes qui n'ont pas le droit de les occuper à l'exclusion des sénateurs. Il suppose que ces personnes appartiennent à des familles très distinguées, mais il s'estime en droit de protester contre leur admission dans les tribunes réservées aux sénateurs. De plus, il juge que la tribune des sénateurs ne convient pas, car il est très difficile d'y entendre les débats et il est primordial que les sénateurs puissent entendre les délibérations des Communes.

L'honorable M. Campbell dit qu'il est convaincu que l'Orateur de la Chambre des Communes est désireux d'accorder aux sénateurs les meilleures places possibles. Il est d'avis, toutefois, que le Sénat ne pourrait pas avoir de meilleures places, sauf si on lui réservait la tribune de l'Orateur. Quant à la présence d'étrangers à la tribune des sénateurs, la question repose entièrement entre les mains des sénateurs eux-mêmes qui peuvent, s'ils le désirent, exclure les étrangers de leur tribune. Selon l'honorable M. Campbell, la meilleure solution est de s'accommoder aussi bien que possible des places qui leur sont présentement réservées; par contre, le Gouvernement et le Président feront toutes les démarches possibles pour obtenir de meilleures places.

L'honorable M. Wilmot a déjà participé activement à une campagne dont le but était d'obtenir de meilleures places pour les sénateurs et, par suite de cette campagne, la tribune des sénateurs avait été réduite de la moitié, voire de la meilleure moitié. Il estime qu'il est préférable de maintenir le statu quo.

L'honorable M. Ryan dit que comme la Chambre respecte en grande partie la tradition britannique, la question dont la Chambre est saisie devrait être réglée suivant les mêmes

ment of the best part of the House of Commons, set apart for non-members, and he thought the same consideration should be shewn to Senators by the Canadian Commons.

The Speaker said if he were called upon to act he would like to have the opinion of this House on the choice of a place in the Commons' gallery. Last year the Speaker of the Commons, when the same question was brought up, said he would not give up his gallery.

After remarks from other members the matter was dropped.

FOREIGN FISHING VESSELS

Hon. Mr. Mitchell brought in a Bill intituled "An Act to amend the Act respecting Fishing by Foreign Vessels." He explained that the object of the Act was to enable the Government of the Dominion to protect the fisheries of our sea coasts; for that purpose the old Act on the same subject had been amended by striking out that part of it which allowed foreign vessels 24 hours to depart after they had been warned away. It had been found that the allowance of 24 hours had not proved a practical barrier against intruders. Therefor under the new Act, the officer of the Government was to be enabled to seize intruding vessels at once, when he found them hovering round our coast and violating our rights. This was the only change made in the former Act. He need not say that, in exercising this right, it would be necessary for the officers of the Government to take every care to prevent a collision. At the same time, our officers must not be allowed to be laughed at by those who would take from us the privileges which belong by national right to our people.

It was agreed that the House should go into Committee on the Bill to-morrow.

DISTRESSED MARINERS

The House then went into Committee on a Bill intituled "An Act to amend the Act respecting the treatment and relief of Sick and Distressed Mariners."—Hon. Mr. Anderson in the chair.

Hon. Mr. Dickey pointed out an anomaly in the Bill, wherein vessels from the Province of Ontario are exempted from taxation at some of the lower ports.

Hon. Mr. Mitchell said that these vessels were exempted by the present law, but, as through a decision of a court in Quebec, some doubts had arisen as to the true intent of

règles. En Angleterre, la Chambre basse réserve exclusivement aux Lords la meilleure tribune de sa salle et l'honorable M. Ryan estime que les Communes canadiennes devraient accorder les mêmes égards aux sénateurs.

Le Président affirme que s'il est appelé à faire des démarches, il aimerait bien connaître l'avis de la Chambre quant à la sélection d'une tribune dans la salle des Communes. L'an dernier, lorsque cette même question fut soulevée, l'Orateur des Communes a refusé de céder sa tribune.

D'autres membres font certaines observations et la question est abandonnée.

LES ZONES DE PÊCHE

L'honorable M. Mitchell dépose un bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers». Il explique que le bill vise à permettre au Gouvernement du Dominion de protéger nos pêches côtières; à cette fin, l'ancienne loi régissant cette même question a été modifiée de sorte que l'article accordant un délai de 24 heures aux bateaux étrangers sommés de quitter nos eaux côtières est éliminé. Il a été constaté que le délai de 24 heures avait été utile. Aux termes de la nouvelle loi, l'agent du Gouvernement serait habilité à saisir immédiatement les navires qui fréquentent nos côtes et enfreignent nos droits. Cette modification est la seule qui ait été apportée à l'ancienne loi. Il va sans dire que dans l'application de cet article, les agents du Gouvernement devront prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une collision. Par contre, nos agents ne doivent pas être la risée des gens qui nous privent de privilèges lesquels droit national, appartiennent au peuple canadien.

Il est convenu que le bill sera étudié en comité demain.

LES MARINS NÉCESSITEUX

La Chambre se forme alors en Comité et passe à l'examen du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse» L'honorable M. Anderson préside.

L'honorable M. Dickey souligne une anomalie dans le bill en ce que les bateaux de l'Ontario ne sont pas soumis à la taxe imposable dans certains ports du bas du fleuve.

L'honorable M. Mitchell répond que ces bateaux sont exonérés aux termes de la présente loi, mais puisqu'un jugement rendu par les tribunaux du Québec a créé des doutes

the law, it had been thought advisable to clear up the doubts. The mariners of Ontario were clearly exempt, in justice, from taxation, for they were a class which did not, as a rule, claim the benefit of the hospitals for seamen in the lower ports. They were chiefly farmers' sons, who, in case of accident, went to their own homes, and not to public hospitals.

Hon. Mr. Dickey would not enter into the general question. The Bill was evidently framed on the presumption that there were several Provinces, and that one of them should be specially exempted from the operation of a tax. Now, there was an important principle involved in this. We should aim to build up a Dominion, and endeavour to sink all provincial distinctions.

Hon. Mr. Mitchell admitted the importance of sinking all unnecessary distinctions; but it was utterly impossible to avoid perpetuating some. There were different systems, different laws, and peculiar interests in the several Provinces, and these were to be respected. He referred to a Bill before the House last session, respecting qualifications of master mariners, the principle of which was assented to by the House—that the same qualifications should not be required from Ontario mariners as from those of the Lower Provinces; and this, he contended, was an illustration of the unavoidability of distinctions. While Ontario mariners were exempted from the payment of the tax for the support of hospitals, they were, on the other hand, debarred from enjoying the advantages of those hospitals.

Hon. Mr. McCully, while conceding there might be some necessity for the Bill, thought it was advisable to refrain from creating distinctions between the several Provinces.

After some further remarks from **Hons. Messrs. Dickey and Campbell**, the Bill was reported.

COASTING TRADE

The House then went into Committee of the Whole upon the Bill intitled "An Act respecting the Coasting Trade of Canada"—**Hon. Mr. Shaw** in the chair.

In reply to a question from an hon. member,

Hon. Mr. Mitchell said the object of the Bill was to continue the same privileges and the same restrictions that had been in force the last twenty years. It might be asked, then why legislate? Simply because the legislature of the Imperial Parliament had rendered it necessary. By that legislation our coasting trade would be open to the whole world, unless we ourselves

quant à la véritable portée de la loi, il est jugé utile de dissiper toute confusion à ce sujet. En justice, les marins de l'Ontario sont clairement exempts de la taxe car, en règle générale, ils n'utilisent pas les hôpitaux pour marins des ports du bas du fleuve. Dans l'ensemble, il s'agit de fils de cultivateurs qui, s'ils sont blessés, se rendent dans leurs propres foyers et non dans des hôpitaux publics.

L'honorable M. Dickey n'a pas l'intention d'aborder la question dans son ensemble. De toute évidence, le bill se fonde sur l'hypothèse qu'il y a plusieurs provinces et que l'une d'entre elles devrait être exonérée d'une taxe. Le principe en cause est très important. Nous devons viser à édifier un Dominion et à éliminer toutes distinctions provinciales.

L'honorable M. Mitchell reconnaît l'importance d'effacer toutes les particularités inutiles, mais il est absolument impossible d'en éviter quelques-unes. Les provinces ont chacune leurs systèmes, leurs lois et leurs intérêts particuliers qu'il faut respecter. Il rappelle un bill déposé à la Chambre lors de la dernière session, portant sur les titres de compétence des capitaines et la Chambre en sanctionna le principe; ce bill stipulait qu'à cet égard, les marins de l'Ontario ne seraient pas soumis aux mêmes exigences que ceux des provinces du Bas-Canada. Voilà, soutient l'honorable M. Mitchell, un exemple de distinction inévitable. Il est vrai que les marins de l'Ontario n'ont pas à payer la taxe de soutien des hôpitaux, mais par contre, ils n'ont pas droit aux avantages de ces hôpitaux.

L'honorable M. McCully convient que le bill est peut-être nécessaire, mais il croit qu'il est souhaitable d'éviter toutes distinctions entre les diverses provinces.

Les honorables MM. Dickey et Campbell présentent d'autres observations, puis le bill est rapporté.

LA NAVIGATION CÔTIÈRE

La Chambre se forme alors en Comité plénier et passe à l'examen du bill intitulé: «Acte concernant le cabotage canadien.» **L'honorable M. Shaw** préside.

En réponse à une question d'un honorable membre,

L'honorable M. Mitchell précise que le bill vise à maintenir les mêmes privilèges et restrictions en vigueur depuis vingt ans. Pourquoi alors légiférer en cette matière? Tout simplement parce que les lois du Parlement britannique nous y contraignent. Aux termes de ces lois, notre navigation côtière sera ouverte au monde entier si nous n'adoptons pas nos pro-

legislate in the matter. He would state that it was not the intention of the Government to throw open our coasting trade to other nations, unless they should reciprocate with us.

Hon. Mr. McCully said, while he approved of the general principle of free trade, still, he thought, that we, a small country, could not afford to carry it out in competition with larger countries. He was willing to concede to the United States just what they conceded to us, and no more.

The Committee rose and reported.

The House then, at five o'clock, adjourned.

pres lois pour régir cette activité. Il déclare que le Gouvernement n'a pas l'intention d'ouvrir la navigation côtière au Canada à d'autres pays sans accord de réciprocité.

L'honorable M. McCully dit qu'il accepte le principe général du libre échange, mais il estime que notre petit pays n'est pas en mesure de faire concurrence aux pays plus importants dans un régime de libre échange. Il veut bien que nous accordions aux États-Unis exactement les privilèges qu'ils nous consentent, mais pas un iota de plus.

Le Comité lève la séance et fait rapport de l'état de la question.

La Chambre s'ajourne à cinq heures de l'après-midi.

THE SENATE

Wednesday, February 23, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

THE NORTH-WEST TERRITORY

Hon. Mr. Letellier de St Just moved an address for copies of the commission of the Hon. Mr. McDougall, as Lieutenant Governor of the North-West, correspondence, &c. The mover said that, although he was one of those who had formerly opposed Confederation, he now felt it to be his duty, seeing that it was a *fait accompli*, to do all in his power to support the Constitution; therefore he had, in making his motion, not the remotest intention of obstructing Confederation. Several questions presented themselves to him, among which were these:—Was it sound policy, in the interests of Confederation, to hurry the purchase of the North-West Territory? Had proper precautions been taken in selecting a suitable Lieutenant Governor? Had proper enquiries been made as to the sentiments of the people of the North-West on the question of Union; and had proper investigations been made into the difficulties which stood in the way of the acquisition? On the first point he said that Mr. McDougall was, in 1862 or 1863, sent up to the Manitoulin Island to effect a treaty with the tribes, and in his negotiations he was guilty of very doubtful acts, which had created great excitement and ill-feeling among the Indians, and in consequence, Mr. McDougall had been considered as a very treacherous man and had been shewn up as such among the Indians in the Red River country. In the face of this, the appointment of Mr. McDougall, was certainly very injudicious, and improper. Then the question came, had the Government taken pains to ascertain the sentiment of the people of the territory. They had not; and this was inexcusable, for the Government had warning before them in Dawson's report [1868], which clearly showed that the Indians were extremely jealous that their rights would be infringed, and that the utmost care should be taken to conciliate the people of the Territory. He said the member for Toronto, one of the best supporters of the Government, had, last session, urged that the utmost caution should be observed in entering upon the new possession; but this warning also had been neglected, and hence the Government were censurable. He thought it had been a great mistake to hurry on the acquisition of the territory; for this had had the tendency to retard the progress of Confederation, and he thought it should be the chief aim of all to make the present members of the Union prosperous and progressive, before seeking new acquisitions,

LE SÉNAT

Le mercredi 23 février 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'honorable M. Letellier de St Just demande le dépôt du mandat de l'honorable M. McDougall à titre de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, de la correspondance, etc. L'auteur de la proposition déclare que bien qu'il se soit antérieurement opposé à la Confédération, il estime que maintenant que c'est un «fait accompli», il est de son devoir d'appuyer la constitution; sa proposition ne vise donc aucunement à gêner la Confédération. Il se pose plusieurs questions, notamment; avons-nous agi dans l'intérêt du pays en nous empressant ainsi d'acheter les Territoires du Nord-Ouest? Le choix d'un lieutenant-gouverneur a-t-il été judicieusement fait? S'est-on suffisamment renseigné sur les sentiments des habitants du Nord-Ouest à l'égard de cette question? Et a-t-on bien examiné les obstacles à l'acquisition de ces territoires? Quant à la première question, l'honorable M. Letellier de Saint-Just fait savoir qu'en 1862 ou 1863, M. McDougall a été envoyé à l'île Manitoulin pour y conclure un traité avec les tribus et, dans ses négociations, il s'est rendu coupable d'actions suspectes qui ont beaucoup troublé les Indiens; en conséquence, M. McDougall a été considéré comme un homme perfide, ainsi que le démontre son comportement envers les Indiens de la Rivière Rouge. Vu ces circonstances, la nomination de M. McDougall est sûrement malavisée. Puis l'honorable M. Letellier de Saint-Just passe au deuxième sujet, à savoir si le Gouvernement s'est assuré des sentiments des habitants du territoire envers l'union projetée. De toute évidence, il ne l'a pas fait; cette lacune est inexcusable car le Gouvernement a été averti par le rapport Dawson (1868) que les Indiens sont extrêmement jaloux de leurs droits et qu'il faut avoir bien soin de gagner les gens du Territoire à la thèse de l'Union. Il rappelle que lors de la dernière session, le député de Toronto, un des meilleurs partisans du Gouvernement, a, en cette matière, conseillé la plus grande circonspection; mais ce conseil a aussi été négligé et le Gouvernement est donc à blâmer. Il estime que la course à l'acquisition du territoire était une grave erreur qui a eu tendance à retarder le progrès de la Confédération. Le Gouvernement devrait plutôt viser à favoriser la prospérité des membres actuels de l'Union avant d'aller chercher d'autres possessions de sorte que lorsque les plus petites provinces et colonies verront l'essor du pays, elles seront empressées de se joindre à nous et nous

as when smaller Provinces and colonies saw this progress, they would be anxious to join us, and we should be spared the humiliation of soliciting them. He then referred to the Hon. Mr. Howe's visit to the territory, and remarked that it appeared from all accounts that that gentleman had found English and Scottish settlers, and Hudson's Bay Company officials to be dissatisfied. He thought that Mr. Howe should have informed Mr. McDougall of that, when they met, the one returning and the other going; by not doing so Mr. Howe had shewn an unfriendly spirit. He could well understand that English and Scottish settlers had some cause to be dissatisfied. They had long been discontented with the rule of the Hudson's Bay Company, and were anxious to have a representative, and not a special Government. It was, perhas, natural they should have some doubts about the way they would be governed; and he thought Mr. Howe had not done anything to allay dissatisfaction. He thought the Hudson's Bay officials had taken some part in provoking hostilities, but believed their friendship could have been secured, if the Government had given some assurance that part of the purchase money, or salaries, would be secured to them. He then, at some length, defended the French Canadians in the Territory from imputations which had been cast on their loyalty, and declared that they had taken no part in creating the difficulty. He reiterated his belief that it had been unwise to hurry the acquisition of the Territory; and contended it would be better to build canals, &c., to facilitate intercourse between the present members of the Union, than to expend money for the North-West and Newfoundland. It would be useless to build expensive works, to get the products of the North-West, for the people there would have no surplus. He had not made his motion in any partisan spirit, for he felt sure, that if Confederation was to be succesful, party spirit must be held in abeyance.

Hon. Mr. Macpherson had consented to second the motion, and agreed with some of the views of the mover, but he did not think that the Government had shown undue haste in acquiring the territory, for it was well known that the United States were anxious to obtain the country, and it was our duty, in order to preserve our national existence, to step into the new territory. With respect to the mover's allusion to Mr. McDougall's unsuitability, on account of the Manitoulin transaction, it was well known that the Indians of the territory had shown no hostility; on the contrary, they had resisted the movement in favor of annexation, and there was every reason to presume they were loyal and friendly to Canada. It was, however, inconvenient to discuss the question in the absence of the papers. What had occur-

n'aurons pas à nous mettre à genoux devant elles. Il parle alors de la visite de l'honorable M. Howe dans les Territoires. Il rappelle que selon tous les rapports, M. Howe a constaté que les colons anglais et écossais étaient mécontents tout comme les agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il estime que M. Howe aurait dû informer M. McDougall de ce fait lorsqu'ils se sont rencontrés en route, un allant, l'autre revenant; la négligence de M. Howe montre son sentiment peu amical. L'honorable M. Letellier de Saint-Just comprend très bien que les colons anglais et écossais soient mécontents. Ils se plaignent depuis longtemps du régime de la Compagnie de la Baie d'Hudson et ils souhaitent avoir un représentant et non pas un gouvernement spécial. Il est peut-être inévitable que ces gens aient des doutes quant à leur nouvelle administration, mais M. Howe n'a rien fait pour améliorer la situation. Il est d'avis que les agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont probablement, dans une certaine mesure, provoqué le soulèvement, mais il croit qu'on aurait pu gagner leur amitié si le Gouvernement les avait assurés qu'une partie du prix d'achat ou des salaires leur serait versée. Puis il défend assez longuement les Canadiens-français du territoire contre les accusations de déloyauté faites à leur égard et il affirme que ces derniers ne sont aucunement responsables de la présente difficulté. Il répète sa conviction qu'il était malavisé de s'empreser d'acheter les Territoires et qu'il aurait été préférable de construire des canaux, etc., pour faciliter les échanges entre les membres actuels de l'Union au lieu de dépenser de l'argent pour obtenir les Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve. Il est inutile de réaliser de grands travaux publics pour obtenir les produits du Nord-Ouest, car il n'y a pas de surplus dans cette région. L'honorable M. Letellier de Saint-Just précise qu'il n'a pas présenté cette demande dans un esprit partisan car il est convaincu que si la Confédération doit réussir, il faut éviter tout sectarisme politique.

L'honorable M. Macpherson accepte d'appuyer la proposition. Il partage l'opinion de l'honorable M. Letellier de Saint-Just sur certaines questions, mais il ne croit pas que le Gouvernement se soit empressé indûment d'acheter le territoire car il est bien connu que les États-Unis sont désireux d'obtenir cette région et, afin de garantir notre intégrité nationale, il était de notre devoir de faire les démarches nécessaires à l'acquisition du territoire. Quant à l'allusion à l'inaptitude de M. McDougall à bien remplir le poste de lieutenant-gouverneur en raison de la négociation du traité de l'Île Manitoulin, il est bien connu que les Indiens de la région n'ont manifesté aucun sentiment d'hostilité; au contraire ils se sont opposés à l'annexion et le Gouvernement avait de fortes raisons de croire qu'ils éprou-

red in the territory rendered it necessary, in his opinion, that better communications should be established than those contemplated last session between the head of Lake Superior and Fort Garry, and he would impress upon the Government the necessity of constructing them. He was in favor of utilizing the American system of railways which would soon be completed to Pembina, and of our connecting with them there and extending the railway through British territory to the Pacific. But in the meantime he would like to see the communication as recommended by Mr. Dawson made good as soon as possible through our own territory from the head of Lake Superior. This was indispensable.

Hon. Mr. Campbell said that when the papers came down they would throw light on the whole subject. The Government had not acted with undue haste; for it was understood the people in the North-West were very anxious that the Canadian Government should take immediate possession, as they were tired of the rule of the Hudson Bay Company and its restrictions on trade. It was supposed that Mr. McDougall would arrive in the North-West about the middle of September; in fact, every arrangement was made by which the Government was led to believe that Mr. McDougall would be there several months before he arrived there. When the papers came down it would be seen that he was directed to ascertain everything concerning the country, so as to provide a representative system and bestow the franchise. Unfortunately Mr. McDougall did not arrive so soon as the Government expected, and so matters were delayed too long. As to the remark of Hon. Mr. Letellier de St Just about the officers of the Hudson's Bay Company, he (Mr. Campbell) would observe that the Government of Canada had nothing to do with them, but it had every reason to believe that they were informed from London that on such a day the transfer of the country would take place. As to the complaint against Mr. McDougall with regard to the Manitoulin Island, all he remembered was that he made a treaty with the Indians, and that undue influence was alleged to have taken place. It was alleged that Mr. McDougall had allowed (not that he himself had taken part in it) liquor to the Indians. These allegations were made in certain papers sent to Parliament by persons acting on behalf of the Indians. He, (Mr. Campbell) however, did not see the connection between liquor having being allowed the Indians of Manitoulin Indians, and Mr. McDougall's appointment as Governor of the North-West. The resistance in the North-West had not

vaient des sentiments de loyauté et d'amitié envers le Canada. Il est toutefois difficile de discuter de la question sans avoir les documents de base. Les événements survenus dans le territoire indiquent, à son avis, la nécessité d'améliorer les moyens de communications, prévus lors de la dernière session, entre la tête du lac Supérieur et Fort Garry, et il souligne au Gouvernement le besoin impérieux de construire ces voies. Il favorise l'utilisation du réseau américain de chemin de fer qui sera bientôt terminé jusqu'à Pembina et la correspondance à cet endroit avec un réseau canadien qui traverserait le territoire britannique jusqu'au Pacifique. Entretiens, il espère que les voies de communication recommandées dans le rapport Dawson seront construites le plus tôt possible dans notre propre territoire à partir de la tête du lac Supérieur. Ces travaux sont essentiels.

L'honorable M. Campbell précise que lorsque les documents seront déposés, ils élucideront toute la question. Le Gouvernement n'a pas agi avec une hâte excessive; il était entendu que les habitants du Nord-Ouest désiraient vivement que le Gouvernement canadien prenne immédiatement possession des Territoires car ils en avaient assez du régime de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de ses restrictions commerciales. On avait cru que M. McDougall arriverait dans le Nord-Ouest vers la mi-septembre; de fait, toutes les mesures possibles ont été prises, ce qui permettait au Gouvernement de croire que M. McDougall serait là plusieurs mois avant son arrivée effective. Au dépôt des documents en cause, il sera évident qu'il avait été enjoint de s'assurer de toutes les dispositions relatives aux territoires ainsi que de prévoir un système représentatif et d'accorder le droit de vote. M. McDougall n'est malheureusement pas arrivé aussi tôt que le Gouvernement ne l'avait prévu et, en conséquence, les mesures envisagées furent retardées trop longtemps. Quant à l'observation de M. Letellier de St Just sur les agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, l'honorable M. Campbell précise que le Gouvernement du Canada n'a rien à faire avec eux, mais qu'il a tout lieu de croire que Londres les a informés de la date du transfert des territoires. Quant à l'accusation contre M. McDougall relativement à l'île Manitoulin, il se souvient tout simplement que M. McDougall avait conclu un traité avec les Indiens et qu'il y avait eu des allégations d'abus d'autorité. Il fut avancé que M. McDougall avait permis la remise d'eau-de-vie aux Indiens (et non qu'il y avait lui-même participé). Ces accusations étaient exposées dans des documents envoyés au Parlement par des représentants des Indiens. L'honorable M. Campbell ne voit pas toutefois le rapport entre l'autorisation de la remise d'eau-de-vie aux Indiens de l'île Manitoulin et la nomination de

sprung from anything Mr. McDougall had done in the Manitoulin Islands.

Hon. Mr. Reesor said he remembered the time when the charge was made against Mr. McDougall as to his action at Manitoulin Islands; the allegation being that he had used improper means to secure the treaty, by allowing spirituous liquors to be used in order to induce the Indians to sign the treaty. He (Hon. Mr. Reesor) was present on the Island during all the time Mr. McDougall was there, and for some days after he had left, and he begged to state most distinctly that during the whole time he was there, and for a week after Mr. McDougall had gone away, he never knew any person, Indian or white man, to use intoxicating liquors in the presence either of Mr. McDougall or himself, or in any part of the Island. But before he (Mr. Reesor) left, an American trader happened to avoid the Customs Officer and supplied the Indians with liquor, and there was a great deal of drunkenness and disturbance. As to the treaty then made with the Indians, he (Mr. Reesor) had yet to learn that there was anything wrong in it. He concluded by observing that the exciting cause of the disturbance at Red River was the American border fillibusters.

The motion made by **Hon. Mr. Letellier de St Just** was agreed to.

PROTECTION OF FISHERIES

The House went into Committee on the Bill intitled "An Act to amend the Act respecting Fishing by Foreign Vessels."

Hon. Mr. McCully advised that the Government should take every pain to prevent collision.

Hon. Mr. Mitchell said that this would be done.

Hon. Mr. McCully said the people of the great fishing ports of the United States were watching with much interest the progress of this Bill, and some newspapers said that the foreign fishermen would resist seizure.

Hon. Mr. Mitchell said, all we do is to place our officers in a position more thoroughly to execute the law, when they find other parties infringing on our rights. For 20 years past there has been no collision when our officers carried out the law. We will either have to abandon the privileges the Almighty had bestowed upon our shores or enforce our rights.

M. McDougall au poste de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. La résistance dans le Nord-Ouest n'est pas du tout provoquée par le comportement de M. McDougall dans l'île Manitoulin.

L'honorable M. Reesor dit qu'il se souvient de l'époque où cette accusation fut portée contre M. McDougall; on prétendait qu'il avait utilisé des moyens perfides pour obtenir le traité en permettant que de l'alcool soit utilisé pour inciter les Indiens à signer le traité. L'honorable M. Reesor était dans l'île durant tout le séjour de M. McDougall et pendant quelques jours après le départ de celui-ci. Il certifie que durant tout le séjour de M. McDougall et pendant une semaine après son départ, il n'a jamais eu connaissance qu'une personne, Indien ou blanc, n'ait pris de l'alcool en la présence de M. McDougall ou de lui-même, ou dans une partie quelconque de l'île. Toutefois, avant son départ (celui de M. Reesor) un commerçant américain a réussi à éviter le douanier et a remis de l'eau-de-vie aux Indiens. Il y eut alors beaucoup d'ivresse et de désordre. Quant au traité conclu à cette époque avec les Indiens, jusqu'à dernier ordre il était complètement satisfaisant. Sur examen de la situation à la Rivière Rouge, l'honorable M. Reesor conclut que le soulèvement a été provoqué par des agitateurs américains.

La proposition de l'honorable M. Letellier de St Just est adoptée.

LES ZONES DE PÊCHE

La Chambre se forme en Comité et passe à l'étude du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers.»

L'honorable M. McCully conseille au Gouvernement de prendre toutes les mesures possibles pour éviter un désaccord.

L'honorable M. Mitchell dit que le Gouvernement a effectivement l'intention de le faire.

L'honorable M. McCully ajoute que les habitants des grands ports de pêche des États-Unis suivent très attentivement l'étude de ce bill à la Chambre et que d'après certains journaux, les pêcheurs étrangers s'opposent à la saisie.

L'honorable M. Mitchell précise que le bill vise uniquement à permettre à nos agents de mieux appliquer la loi lorsque des étrangers violent nos droits. Au cours des vingt dernières années, nos agents n'ont pas occasionné un seul désaccord dans l'exécution de la loi. Il n'y a qu'une alternative: ou nous abandonnons les privilèges dont le Seigneur nous a gratifiés sur nos côtes; ou nous faisons respecter nos droits.

The Bill was reported without amendment, read a third time and passed, and ordered to be sent to the other House for its concurrence.

On the motion of the **Hon. Mr. Campbell**, the House, which rose at ten minutes to six o'clock, adjourned to Monday next.

Le bill est rapporté sans modification, adopté en troisième lecture et envoyé à l'autre Chambre pour son assentiment.

Sur la proposition de l'honorable **M. Campbell**, la séance est levée à cinq heures cinquante de l'après-midi et la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi suivant.

THE SENATE

Monday, February 28, 1870

The **Speaker** took the chair at the usual hour.

COASTING TRADE

Hon. Mr. Miller moved an address for correspondence between the Imperial Government and the Dominion Government on the subject of the Coasting Trade.

The House then went into Committee on the Bill intituled "An Act respecting the Coasting Trade of Canada".—**Hon. Mr. Ritchie** in the chair.

Hon. Mr. McCully raised some objections to the phraseology of certain parts of the Bill, and a conversational debate arising thereon, **Hon. Mr. Mitchell** finally consented to modify the Bill as suggested.

The Secretary of State, **Hon. Mr. Aikins**, laid some returns on the table, and the House at three forty-five was adjourned.

LE SÉNAT

Le lundi 28 février 1870

Le **Président** ouvre la séance à l'heure habituelle.

LA NAVIGATION CÔTIÈRE

L'honorable **M. Miller** demande le dépôt de la correspondance entre le gouvernement impérial et le Gouvernement du Dominion sur la question de la navigation côtière.

La Chambre se forme alors en Comité et passe à l'étude du bill intitulé: «Acte concernant le cabotage canadien.» L'honorable **M. Ritchie** occupe le fauteuil.

L'honorable **M. McCully** s'oppose au libellé de certains articles du bill, ce qui donne lieu à un débat verbal. Enfin, l'honorable **M. Mitchell** consent à modifier le bill conformément aux propositions de l'honorable sénateur.

Le Secrétaire d'État, l'honorable **M. Aikins**, dépose certains dossiers et la séance est levée à trois heures et quarante-cinq de l'après-midi.

THE SENATE

Tuesday, March 1, 1870

The **Speaker** took the chair at the usual hour.

After routine,

COASTING TRADE

The House went into Committee on the Bill intituled "An Act respecting the Coasting Trade of Canada".—**Hon. Mr. Miller** in the chair.

The Bill, with amendments, was reported.

The House adjourned until Thursday.

LE SÉNATLe mardi 1^{er} mars 1870

Le **Président** ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LA NAVIGATION CÔTIÈRE

La Chambre se forme en Comité et passe à l'étude du bill intitulé: «Acte concernant le cabotage canadien». L'honorable M. Miller occupe le fauteuil.

Le bill modifié est rapporté.

La Chambre s'ajourne jusqu'à jeudi.

THE SENATE

Thursday, March 3, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

COASTING TRADE

The Bill intituled "An Act respecting the Coasting Trade of Canada" was read a third time.

PROMISSORY NOTES BILL

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Bill intituled—"An Act respecting Bills of Exchanged and Promissory Notes".

Hon. Mr. McMaster said this Bill would materially affect the whole mercantile interests of the Dominion, and he hoped the Hon. the Postmaster General would consent to postpone the second reading some days, in order to give parties at a distance time to communicate their views with reference to its provisions.

Hon. Mr. Campbell concurred in the suggestion; the order was discharged for the paper for one week.

The House then adjourned.

LE SÉNAT

Le jeudi 3 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LA NAVIGATION CÔTIÈRE

Le bill intitulé: «Acte concernant le cabotage canadien,» est lu une troisième fois.

LE BILL SUR LES BILLETS À ORDRE

L'honorable M. Campbell propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires.»

L'honorable M. McMaster déclare que le bill à l'étude concerne directement l'ensemble de la classe commerçante du Dominion et il espère que l'honorable ministre des Postes voudra bien différer la deuxième lecture du bill de quelques jours afin de permettre aux intéressés qui sont éloignés de présenter leurs opinions sur le bill.

L'honorable M. Campbell accepte la proposition; le bill est rayé du *Feuilleton* et remis à une semaine.

La séance est alors levée.

THE SENATE

Friday, March 4, 1870

The **Speaker** took the chair at the usual hour.

Several petitions were read and received.

COURT OF APPEAL BILL

Hon. Mr. McCully moved an address for a copy of the report and remarks of the Chief Justice of New Brunswick, and the Bar of that Province on the subject of the proposed Bill to constitute a Court of Appeal, with the correspondence with judges or public functionaries.

BAIE VERTE CANAL

Hon. Mr. Dickey inquired whether the Government have taken any, and what, steps to ascertain the practicability and cost of the Baie Verte Canal.

Hon. Mr. Campbell had, since the question appeared on the paper, seen the Minister of Public Works, and had learned from his colleague that certain information was yet required before action would be warranted.

The House then adjourned until three o'clock, on Monday.

LE SÉNAT

Le vendredi 4 mars 1870

Le **Président** ouvre la séance à l'heure habituelle; plusieurs demandes sont présentées et reçues.

LA COUR D'APPEL

L'honorable **M. McCully** propose le dépôt du rapport et des observations du président de la Cour supérieure du Nouveau-Brunswick et du barreau de cette province relativement au projet de loi visant la création d'une Cour d'appel, ainsi que la correspondance des juges et autres dignitaires.

LE CANAL DE LA BAIE VERTE

L'honorable **M. Dickey** demande si le Gouvernement a étudié les possibilités d'exploitation du canal de la Baie Verte ainsi que le coût de ces travaux de construction; si oui, quelles mesures ont été prises?

L'honorable **M. Campbell** répond que puisque la question était inscrite à l'ordre du jour, il a consulté le ministre des Travaux publics qui l'a informé qu'avant d'entreprendre les travaux, il fallait obtenir plus de renseignements.

La séance est levée jusqu'à trois heures lundi.

THE SENATE

Monday, March 7, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

LIBRARY AND PRINTING COMMITTEE

A Message was received from the Commons acquainting the House with the appointment of the Commons quota of the Joint Committee on Printing and on the Library.

OFFICIAL ASSIGNEES

Hon. Mr. Sanborn introduced a Bill intituled "An Act respecting Official Assignees appointed under the Insolvency Act of 1864" which was read a first time, and ordered for a second reading on Thursday.

LE SÉNAT

Le lundi 7 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES IMPRESSIONS

Un message a été reçu des Communes informant la Chambre de la nomination des représentants des Communes au Comité mixte des impressions et de la Bibliothèque.

CESSIONNAIRES OFFICIELS

L'honorable M. Sanborn présente un bill intitulé: «Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'Acte concernant la faillite de 1864,» qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée pour jeudi.

THE SENATE

Tuesday, March 8, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

LIGHTHOUSES, &c.

Hon. Mr. Mitchell introduced a Bill intituled "An Act to amend the Act relating to Lighthouses, Buoys, and Beacons." &c., which was read a first time.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Hon. Mr. Wark moved an address for a statement of all sections of the Intercolonial Railway now under contract, with particulars as to situation, length, date of contract, gross amount to be paid for construction, number of men employed, engineers, assistants, forms of contract, &c., &c. The mover briefly explained the object of his motion, and regretted that provision had not been made in the Railway Act, requiring the Commissioners to make annual returns of all the information he had moved for.

Hon. Mr. Campbell said the Government was quite anxious to supply all the information sought; in fact, he might say the Commissioners had now in a forward state of preparation a full and ample report which would practically meet all the motion sought. He would therefore suggest that the motion should stand, and if the Commissioners' report did not cover the whole ground, then the mover could ask for additional information. He should say, however, that it would be difficult, perhaps impossible, to give some of the information in detail which the mover asked for.

Hon. Mr. Wark was not disposed to press his motion, provided the information promised by the Hon. the Postmaster General came down at an early day, and agreed to allow the motion to stand till Tuesday next. Still he thought the information could be given in tabular form at a trifling cost and little labor, and it would certainly be of great use to honourable members.

Hon. Mr. Campbell thought the Commissioners would be able to judge as to what form of report would be best.

Hon. Mr. Sanborn said the information was exceedingly desirable, as there was an impression abroad that great mistakes had been fallen into in regard to the construction of the Railway, and that some of the contracts had been

LE SÉNAT

Le mardi 8 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

PHARES, ETC.

L'honorable M. Mitchell présente un bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant les phares, bouées et balises,» qui est lu une première fois.

LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

L'honorable M. Wark propose le dépôt d'un rapport sur tous les tronçons du chemin de fer Intercolonial présentement adjudgés, y compris une description détaillée de la marche des travaux, de la durée, de la date d'adjudication, du coût brut de la construction, du nombre d'ouvriers, d'ingénieurs et d'adjoints recrutés, des modalités des contrats, etc. Le motionnaire explique brièvement le but de la proposition et il regrette qu'aux termes de la Loi sur les chemins de fer, les commissaires ne soient pas obligés de présenter des rapports annuels sur toutes ces questions.

L'honorable M. Campbell répond que le Gouvernement est très désireux de déposer tous les renseignements demandés; de fait, les commissaires, dit-il, sont en train de préparer un volumineux rapport qui contiendra presque toutes ces données. Il demande donc que la motion soit réservée et ajoute que si le rapport des commissaires ne répond pas entièrement aux besoins du motionnaire, ce dernier pourra alors demander des renseignements supplémentaires. Il précise toutefois qu'il sera difficile, voire impossible, de fournir des précisions très détaillées sur certaines questions.

L'honorable M. Wark n'a pas l'intention d'insister, à la condition que le rapport promis par l'honorable ministre des Postes soit déposé bientôt, et il accepte de laisser la proposition en suspens jusqu'à mardi prochain. Il estime cependant que l'information pourrait être présentée sous la forme de tableaux à peu de frais et sans exiger trop de travail; quoi qu'il en soit, ces renseignements seront très utiles aux honorables membres.

L'honorable M. Campbell croit que les commissaires seront en mesure de décider de la meilleure présentation de leur rapport.

L'honorable M. Sanborn déclare que la communication de ces renseignements est très souhaitable, car il semble que de graves erreurs aient été commises dans la construction du chemin de fer et que certains contrats aient été

taken at prices which could not possibly be remunerative. There had been a partial return made to the other House last session, from which it appeared there was a large staff of assistant Engineers kept on full pay the whole year round, whether work was going on or not, and to him this seemed like an army of officers without soldiers. It would seem there was something wrong about the contracts, for they were being thrown up in large numbers, and it looked as if the tenders had not been made in sincerity and good faith, but as if there had been some inducement held out, or some expectations formed that better terms could be made by throwing up the contracts. Practical men who had been over the ground worked, said that great loss must accrue. Some of the sections where the contracts have been given up will require as much to complete, or nearly so, as if they had never been touched, even after an expenditure of a very considerable amount of money. He had never been as sanguine as some people about the road, but thought, as it had been agreed upon, and its construction commenced, we should look after its interests.

Hon. Mr. McLelan agreed with what had been said of the desirability of having the fullest information before the House. It was true that three or four contracts had been thrown up, but it was not true that either contractors or sureties had been relieved. The report, he said, would be laid on the table in a few days.

Hon. Mr. McCully did not propose to discuss the general questions which had been raised. There was, however, a question which was well worthy of consideration, namely, the advisability or otherwise of proceeding with the Intercolonial Railway construction on the present plans. He referred to an article in the *London Times* of the 18th ult., on the subject of the future of railways. By that article it would appear that railway construction was yet in its infancy, that we were on the threshold of an important revolution, and that railways would be constructed for three-fifths of the cost entailed by the present system. He referred to a railway which was under construction in Russia, the work on which had been suspended by the Emperor, under the impression that the work could be done on a better system, and a commission had been sent to England to examine a certain narrow gauge railway in Wales which had latterly attracted much attention. The gauge of this railway was only two feet, but although an old one, having received its charter in 1832, it had until lately been pooh-poohed by railway men. It was demonstrable that this railway was capable of doing as much work, at a great deal less cost, than any of the broad gauges. The cost of construction of such railways was less and the working and all attendant circumstances would be less and the

adjudés à des prix non rémunérateurs. D'après un rapport provisoire déposé aux Communes lors de la dernière session, il semble qu'une grande équipe d'ingénieurs adjoints reçoivent plein traitement pendant toute l'année, qu'il y ait du travail à faire ou pas, ce qui paraît constituer une armée d'officiers sans soldats. On est prêt à croire que les contrats laissent à désirer, car ils sont abandonnés en grand nombre et il semble que les soumissions n'aient pas été présentées en bonne foi, et que les soumissionnaires aient été poussés ou encouragés à croire qu'en renonçant à leurs contrats, ils pouvaient obtenir de meilleures conditions. De l'avis des praticiens qui ont inspecté les chantiers, il y aura nécessairement une énorme perte. Certains tronçons où les contrats ont été abandonnés exigeront une dépense aussi considérable que si les travaux n'étaient même pas entrepris, ou presque aussi grande. Sur la question du chemin de fer, l'honorable M. Sanborn n'a jamais été aussi optimiste que d'autres, mais il estime que puisque le projet a été autorisé et que les travaux ont été entrepris, il faut en protéger et en surveiller la réalisation.

L'honorable M. McLelan est d'accord qu'un rapport complet devrait être déposé à la Chambre. Il admet que deux ou trois contrats ont été abandonnés, mais il nie que les entrepreneurs aient été exonérés de leurs responsabilités ou que les garanties aient été remises. Le rapport, dit-il, sera présenté dans quelques jours.

L'honorable M. McCully n'a pas l'intention d'élaborer davantage sur les questions générales déjà soulevées. Il veut toutefois attirer l'attention de la Chambre sur le sujet de l'à-propos de poursuivre les travaux de construction du chemin de fer Intercolonial tels que prévus. Il se reporte à un article publié dans le *London Times* du 18 du mois dernier sur l'avenir des chemins de fer. D'après cet article, il semble que les techniques de construction de chemins de fer n'en sont qu'à leurs débuts, qu'une importante mise au point transformera bientôt cette activité et qu'en conséquence, les frais de construction ferroviaire seront réduits des deux cinquièmes. Il cite l'exemple d'un chemin de fer en Russie où l'Empereur a suspendu les travaux de construction, croyant qu'il y avait une meilleure façon de procéder; une commission a alors été envoyée en Angleterre pour examiner dans le pays de Galles un certain chemin de fer dont l'écartement des rails est étroit et dont on parle beaucoup dernièrement. La largeur de cette voie n'est que de deux pieds et bien que la construction de ce chemin de fer ne date pas d'hier,—il reçut sa charte en 1832,—les autorités ferroviaires ont ridiculisé ce système jusqu'à ces derniers temps. Il est démontrable que ce chemin de fer a une capacité aussi considérable que les réseaux à écartement plus large, mais à un coût sensiblement inférieur.

results more favourable. Competent English authorities had considered that even the 4 feet 8½ inch gauge was too wide by one-half, and it was probable that many of the English roads would ere long, if further enquiries into the working of the Welsh railway should prove as satisfactory as those already made—be altered to the narrow gauge. He thought that these matters were worthy of consideration both by the Commissioners and the House and country generally. He was favourable to the production of the information sought by the motion, for it was no doubt true that great dissatisfaction existed in respect to the affairs of the Intercolonial Railway; in his own Province, the dissatisfaction at the way work had been carried on was certainly very general and very great.

Hon. Mr. Letellier de St Just, referring to the low rates at which some of the sections had been contracted for, said it was a notorious fact that the work could not be done at the prices, and as a matter of course it need not surprise anyone that difficulties had arisen. He was understood to find fault with the mode in which the contracts had been made, and to say that the Commissioners had not taken sufficient pains to let the work to really competent and responsible parties. As the road was, however, a part of the Confederation scheme, he would urge its construction without delay, at least the road proper, and when that was completed alterations could be made in the gauge if desirable.

Hon. Mr. Campbell said whatever importance might be attached to the question of narrow gauge, either in this country or in England, and it was no doubt a question which would receive the attention of those interested in railway matters, the Government must go on with the construction of the Intercolonial Railway without unnecessary delay. The last speaker had properly said that the Railway was a part of the Union compact, and it was well known that some members of the Union had attached great importance to it, so as to render its construction an unavoidable necessity. The Commissioners, it seemed, were held blamable for the manner in which they had invited tenders and given out contracts: but he contended they had taken the only possible course—the course clearly prescribed by the Railway Act, and from which they had no power to deviate. It was true that misfortunes had overtaken some of the contractors, but then it was totally impossible that a road 600 or 700 miles long could be built without some such misfortunes occurring; and it was just as likely that they would occur under the man-

Les frais de construction d'un tel chemin de fer sont moindres; les travaux et autres activités connexes sont réduits; et les résultats sont meilleurs. En Angleterre, des autorités dans le domaine estiment que même l'écartement de 4 pieds 8½ pouces est trop large de la moitié et que probablement avant longtemps, si d'autres examens détaillés du réseau utilisé en Galles sont favorables, un grand nombre des chemins de fer anglais seront transformés au gabarit étroit. L'honorable M. McCully croit que les commissaires, la Chambre et le pays en général doivent songer sérieusement à ces questions. Il favorise la présentation des renseignements visés par la proposition car effectivement, les affaires du chemin de fer Intercolonial ont provoqué beaucoup de mécontentement; dans sa province, ce sentiment est général et très profond.

L'honorable M. Letellier de St Just s'arrête à la question des bas prix des contrats accordés pour la construction de certains tronçons; il est notoire, dit-il, que les travaux ne peuvent pas être exécutés à ces prix-là et les difficultés actuelles ne surprennent personne. On lui a donné lieu de douter de la validité des méthodes d'adjudication utilisées et de croire que les commissaires n'ont pas accordé assez d'importance au choix d'entrepreneurs vraiment compétents et dignes de confiance. Par contre, comme le chemin de fer fait partie du programme de la Confédération, l'honorable M. Letellier de Saint Just engage le Gouvernement à poursuivre les travaux sans tarder, du moins en ce qui a trait au chemin de fer même, et il estime que s'il y a lieu, l'écartement des rails pourra être modifié plus tard.

L'honorable M. Campbell précise que quelle que soit l'importance accordée à la question de l'écartement des voies, dans ce pays ou en Angleterre,—et il s'agit sans doute d'une question qui attirera l'attention des autorités en matière ferroviaire,—le Gouvernement doit poursuivre la construction du chemin de fer Intercolonial sans tarder inutilement. Comme l'a si bien dit le dernier orateur, la construction du chemin de fer est inscrite dans l'accord d'Union et il est bien connu que certains membres de l'Union y attachent beaucoup d'importance, de sorte que ces travaux sont absolument essentiels. Il semble que l'on donne tort aux commissaires pour leurs méthodes d'adjudication; mais, soutient l'honorable M. Campbell, ils ont adopté la seule ligne de conduite possible qui est clairement prescrite aux termes de la Loi sur le chemin de fer. Il est vrai que le sort n'a pas favorisé certains adjudicataires, mais il est absolument impossible de construire une voie de 600 ou 700 milles sans accroc; ces malheurs peuvent survenir aussi bien sous la direction de sociétés ou d'entrepreneurs privés que sous celle du Gouvernement;

agement of private individuals or corporations as under Government control; they could not possibly be provided against absolutely. It would be remembered that in the construction of the Grand Trunk there were failures, although the contractors were among the greatest and wealthiest of their time, and presumed to be in the possession of ample capital.

Hon. Mr. Letellier de St Just had not complained of that. What he did complain of was that no progress was being made.

Hon. Mr. Campbell replied that progress had been made, and great progress too, but perhaps not so much as his hon. friend or himself could wish. It was not convenient to defend the Government or Commissioners in the absence of specific charges, but the Government would certainly assume the responsibility for what had been done.

Hon. Mr. Dickey said that he did not propose to enter into the general question of the conduct of the Commissioners in the construction of the Intercolonial Railway that had been raised in this informal discussion. He thought it inconvenient to do so until the papers were brought down, when it would be for the Commissioners, if they could, to justify the course they had adopted. Nor did he propose to take part in the battle of the Gauges that had been sprung upon the House by the hon. member below him (**Hon. Mr. McCully**). He should not have troubled the House but for the reference to the state of things along the line where the contracts had fallen through, and he felt bound to confirm all that had been said, so far, at all events, as it affected the two sections in his own county in Nova Scotia. It would, indeed, be difficult to exaggerate the wide-spread feeling of dissatisfaction and the deep sense of injustice that pervaded the public mind there in reference to this great work. It was not too much to say that these embittered feelings extended not merely to the Commissioners, but to the Government, and tended to bring into discredit Confederation itself. The railway that was expected to be a benefit has proved an injury to these people, whose substance has been used and whose labour employed to carry on the work, with but scant remuneration so far. That they would be paid for their labour and for the food that had sustained the labourer he did not allow himself to doubt, for no-one surely would desire that the Dominion should get the benefit of all this without paying for it. (Hear, hear). He trusted that the hon. Commissioner (**Hon. Mr. McLelan**) would soon be enabled to announce that full justice had been done to these unfortunate sufferers. The question before the House had drifted into a sort of triangular duel between the hon. member for Grandville (**Hon. Mr. Letellier de St Just**) who attacked the Commissioners, and these gentle-

en effet, il est impossible de parer complètement à ces difficultés. Il faut se souvenir que la construction du *Grand Tronc* ne fut pas sans échecs, même si les entrepreneurs étaient parmi les plus reconnus et les plus riches de l'époque et si, suivant les rapports, ils possédaient d'énormes capitaux.

L'honorable **M. Letellier de St Just** dit qu'il ne se plaint pas des contrats, mais de la lenteur des travaux.

L'honorable **M. Campbell** répond que les travaux avancent, et même très rapidement, mais peut-être pas avec autant de diligence que son honorable ami et lui-même le souhaiteraient. Il n'est pas facile de défendre le Gouvernement ou les commissaires contre des accusations vagues, mais le Gouvernement acceptera sûrement la responsabilité de ses actes.

L'honorable **M. Dickey** dit qu'il ne veut pas poursuivre la question générale de la conduite des commissaires dans la construction du chemin de fer Intercolonial. Il estime que cette discussion doit être remise jusqu'au dépôt des documents de référence et, qu'à ce moment-là, les commissaires pourront, s'ils le peuvent, justifier leur ligne de conduite. Il n'a pas non plus l'intention de participer à la querelle relative aux écartements que l'honorable **M. McCully** a lancée. Il ne prendrait pas la parole si ce n'était de la référence à l'état des choses le long du réseau où les contrats ont été abandonnés; il estime de son devoir de confirmer tout ce qui a déjà été dit à ce sujet en ce qui a trait du moins aux deux tronçons de son propre comté en Nouvelle-Écosse. Il serait en effet difficile d'exagérer le mécontentement général et le profond sentiment d'injustice qu'éprouvent les gens de cette région à l'égard du chemin de fer. De plus, les gens s'en prennent non seulement aux commissaires, mais aussi au Gouvernement et ils doutent parfois de la validité de la Confédération même. Le chemin de fer qui devait profiter à ces gens les a au contraire défavorisés, car ils y ont consacré leur bien et leur labeur, et jusqu'ici, ils n'ont reçu qu'une faible rémunération. L'honorable **M. Dickey** est convaincu que le travail et les vivres de ces gens seront payés, car sûrement personne ne voudrait que le Dominion ne soit exonéré d'une telle dette. (Bravo!) Il espère que l'honorable commissaire (l'honorable **M. McLelan**) annoncera bientôt qu'on a fait entièrement droit aux réclamations de ces pauvres malheureux. La présente discussion a évolué en une espèce de duel tripartite entre l'honorable représentant de Grandville (l'honorable **M. Letellier de St Just**) qui s'en prend aux commissaires, et ces messieurs et le Gouvernement qui soutiennent qu'il était du devoir des commissaires, aux termes de la loi, de passer des contrats avec des personnes compétentes et prospères. L'hono-

men and the Government, who contended that it was the duty of the Commissioners under the law to enter into contracts with persons of "resources and experience." The Hon. Postmaster General has laid down the rule correctly, but surely he must see that this involves the very question that has been raised. If the contractors were persons of "resources and experience" it is difficult to understand why the contracts were annulled and the works have fallen through. Clearly, as my hon. friend the Postmaster General has pointed out, it was the duty of the Commissioners to see that the contractors possessed resources and experience, and gave undoubted security; and when we are told by one hon. member that people are doubtful about crediting strangers, the House must bear in mind that these contractors went down to Nova Scotia, some 900 miles, with a certificate of character from the Commissioners, and is it to be wondered at that the people trusted them? He (Mr. Dickey) had no fault to find with the Commissioners for taking the lowest tenders, assuming, of course, that they contracted with the proper persons and got the needed security. This was just the point to be inquired into when the papers came down. Meantime, as the hon. mover (Hon. Mr. Wark) had invited the opinions of members, he (Mr. Dickey) would cordially second the suggestion of the Postmaster General to let this motion stand until the Commissioners made their report, which was promised in a few days. This would give all the information desired and more, and the hon. member (Hon. Mr. Wark) could himself systematize and classify it to answer the purposes of the return he asked for.

Hon. Mr. Tessier did not intend to blame the Commissioners, for he thought they had followed a law which they had no power to revise. Moreover, it was right to await the report of their proceedings, which was to be distributed in a few days. Contracts had been taken at a low non-remunerative rate, perhaps with the expectation, as it has happened already in Canada, that profits would be made on extras. These low tenders also prove that the country through which passes the Intercolonial route presents no difficulty, and is very appropriate for a railroad. This great undertaking will be more useful to the Dominion than any other. He understood that the Commissioners had decided to have wooden bridges, contrary to the advice of the Chief Engineer. This, he thought was a great mistake. Iron bridges would be cheaper in the end.

Hon. Mr. Mitchell said it would be found when the report was brought down, that there were to be both iron and wooden bridges.

The motion was allowed to stand over for one week.

The House then adjourned.

nable ministre des Postes a bien exposé les principes en cause, et il doit sûrement en voir le rapport avec la présente question. Si les entrepreneurs sont des personnes compétentes et prospères, il est difficile de comprendre pourquoi les contrats furent résiliés et les travaux abandonnés. De toute évidence, comme l'a souligné le ministre des Postes, il incombait aux commissaires de s'assurer de la compétence et des ressources des entrepreneurs ainsi que de la remise de garanties valables. Lorsqu'un honorable sénateur nous dit que les gens devraient hésiter avant de faire crédit à des étrangers, la Chambre doit se rappeler que ces entrepreneurs se sont rendus en Nouvelle-Écosse, à quelque 900 milles d'ici, munis de sérieuses références des commissaires; et cela doit-il nous surprendre si les gens ont eu confiance en eux? l'honorable M. Dickey ne reproche pas aux commissaires d'avoir accepté la soumission la moins élevée si, en effet, l'adjudicataire est compétent et a remis la caution nécessaire. Voilà la question à régler lorsque les documents demandés seront présentés. Entre-temps, comme l'honorable motionnaire (l'honorable M. Wark) a invité les membres à donner leurs opinions, il (l'honorable M. Dickey) veut bien appuyer la proposition du ministre des Postes portant la remise de la première proposition jusqu'au dépôt du rapport des commissaires prévu pour dans quelques jours. Ce document donnera tous les renseignements voulus, et même davantage, et l'honorable membre (l'honorable M. Wark) pourra lui-même en faire l'analyse et classer les données relevées de manière à répondre à ses questions.

L'honorable M. Tessier n'a pas l'intention de blâmer les commissaires, car il estime que ces derniers ont respecté une loi dont la modification n'est pas de leur ressort. De plus, il a lieu d'attendre la remise de leur rapport qui se fera d'ici quelques jours. Les contrats ont été passés à des prix très bas et non rémunérateurs peut-être dans l'espoir, comme on l'a déjà vu au Canada, que les profits seront réalisés à partir de l'exécution de travaux supplémentaires. Le bas prix des soumissions prouve bien que le pays traversé par le chemin de fer Intercolonial ne présente aucune difficulté et qu'il se prête à la construction de cette voie. Cette grande entreprise profitera au Dominion plus que toute autre. S'il a bien compris, les commissaires ont décidé en faveur de ponts en bois contrairement aux conseils de l'ingénieur en chef. L'honorable M. Tessier juge que cette décision est malavisée et qu'à long terme, des ponts en fer coûteront moins cher.

L'honorable M. Mitchell répond que le rapport révélera que certains ponts seront construits en bois et d'autres en fer.

La proposition est reportée d'une semaine.

La séance est levée.

THE SENATE

Wednesday, March 9, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

PETITION

The petition of Mr. J. R. Martin, for a divorce from his wife Sophia Martin, was read and received. The brother of the petitioner was called to the Bar of the House, sworn, and examined as to the service of the notice upon Sophia Martin, &c.

CONTINGENT ACCOUNTS

The report of the Select Committee on Contingent Accounts, which recommends the making of arrangements whereby the services of the Librarian shall be available, alike for members of both Houses, was adopted.

The House then adjourned.

LE SÉNAT

Le mercredi 9 mars 1870

Le Président ouvre le séance à l'heure habituelle.

DEMANDE DE DIVORCE

La demande de divorce de M. J.R. Martin d'avec sa femme Sophia Martin est lue et acceptée. Le frère du requérant est appelé à la barre de la Chambre, assermenté et questionné quant à la signification de l'acte à Sophia Martin, etc.

COMPTES DE FRAIS DIVERS

Le rapport du Comité spécial des comptes de frais divers est adopté. Il y est recommandé de prendre les mesures nécessaires pour que les services du bibliothécaire soient à la disposition des membres des deux Chambres.

La séance est alors levée.

THE SENATE

Thursday, March 10, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

PUBLICATION OF NORTH-WEST PAPERS

Hon. Mr. Letellier de St Just called the attention of Ministers to the publication of statements from the North-West Papers, in certain newspapers, before the said papers were laid before the House, and thought that the House was entitled to be in possession of all public accounts and papers before they appeared in the press.

Hon. Mr. Campbell admitted that it was the duty of the Government to lay papers on the table of the House before they were communicated to the press, and as a rule, he contended, such was the practice; but in the case brought under notice by his hon. friend opposite, it was true that newspapers had got possession of important papers in advance of the House. He had had conversation with his colleagues on the matter, but had failed to ascertain how the newspapers had obtained possession of the documents; it was certainly not through ministers, but through some other source.

Hon. Mr. Wilmot asked if the papers had not been printed at some newspaper office, and might not the information supplied to the press have been derived from thence.

Hon. Mr. Campbell said no; Mr. Taylor, who was the Departmental Printer, was the proprietor, printer and publisher of a newspaper; but the papers under notice had been printed, he believed, at Hunter, Rose and Co., who were working out their Parliamentary contract, and this firm had not a newspaper.

J. R. MARTIN—DIVORCE BILL

Hon. Mr. Campbell introduced a Bill for the relief of Mr. J. R. Martin (Divorce Bill,) which was read a first time, and ordered for a second reading on the 25th instant.

PROMISSORY NOTES AND BILLS OF EXCHANGE

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Bill intitled "An Act respecting Bills of Exchange and Promissory Notes." He explained that there were not many changes

LE SÉNAT

Le jeudi 10 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

PUBLICATION DES DOCUMENTS SUR LE NORD-OUEST

L'honorable M. Letellier de St Just recommande à l'attention des ministres la publication dans certains journaux d'extraits des documents sur le Nord-Ouest, avant que lesdits documents ne soient déposés à la Chambre. Il estime que la Chambre a le droit d'être mise au courant de tous les comptes et documents publics avant que ceux-ci figurent dans les journaux.

L'honorable M. Campbell admet qu'il incombe au Gouvernement de présenter les rapports à la Chambre avant de les communiquer à la presse. Ces principes sont d'ordinaire respectés, dit-il, mais dans le cas en question, il est vrai que certains journaux ont obtenu ces importants documents avant la Chambre. Il en a discuté avec ses collègues, mais n'a pas réussi à savoir comment les journaux ont obtenu ces documents; chose certaine, la faute n'est pas attribuable à un ministre, mais à une autre source.

L'honorable M. Wilmot demande si le rapport n'a pas été imprimé dans l'atelier d'un journal et si la fuite d'information ne provient pas de là.

L'honorable M. Campbell répond que non; M. Taylor qui est l'imprimeur ministériel est aussi le propriétaire, l'imprimeur et l'éditeur d'un journal; cependant, le rapport en question a été imprimé, dit-il, par la maison *Hunter, Rose and Co.* dans le cadre d'un contrat parlementaire passé avec cette entreprise et cette société n'a pas de journaux.

J. R. MARTIN—DEMANDE DE DIVORCE

L'honorable M. Campbell présente un bill portant la dissolution du mariage de M. J. R. Martin; le bill est lu une première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour le 25 du mois.

BILLETS À ORDRE ET LETTRES DE CHANGE

L'honorable M. Campbell présente une proposition visant la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires.» Il explique que le pré-

contemplated by this Bill on the laws now in force; the object was rather to assimilate the laws of the various Provinces, and to bring the whole into something like conformity with the English common law. The land of New Brunswick as it now stood provided that if the last day of grace fell upon a non-judicial day, then the note should be payable on the day preceding, but by the law of Canada it would be payable on the day succeeding, and as it was desirable to assimilate, it was proposed to make the present Canadian law provision common. He then explained several other provisions of the Bill and certain modifications which he had decided to make at the suggestion of brokers and others.

Hon. Mr. Dickey said—This is a Bill of a very important character, professing as it does to assimilate and consolidate the laws relating to negotiable instruments, which enter largely into the business of every village and settlement throughout the country. While I approve of the principle of uniformity, there are some general considerations to which I desire to call the attention of the hon. mover and the House, and which I think may conveniently be raised on the second reading. The Hon. Postmaster General has set a good example in this report, for he has touched all the leading features and gone into most of the clauses of the Bill. The first point relates to the clauses which I deem unnecessary, and the next to those which require amendment. By presenting these objections at the present stage we shall be able to consider the matter more intelligently in Committee, and we all know how inconvenient and unsatisfactory it has been found to start these views for the first time when the clauses are being passed. Now I consider unnecessary all those clauses in the first part of the Bill which relate to the nature of a negotiable instrument, the necessity for a consideration expressed, the presentment on judicial days, the number of days of grace, and the absence of days of grace on a note payable on demand. On all these points the law is, and long has been, perfectly settled, and why unsettle it by inserting these provisions and leaving out others equally necessary, the absence of which may lead to litigation? The Hon. Postmaster General told us that this Bill was not supposed to contain all the law upon Bills of Exchange and Promissory Notes, and to retain these clauses would only lead to uncertainty and confusion. Then clause 8 provides that every note or bill payable at a particular place must be presented at that place. It is worthy of consideration whether this is not too stringent. In England, until 1821, it had been supposed that presentation at the place was not indispensable, and there was a decision of the King's Bench to this effect; but the judgment of the House of Lords reversing

sent bill ne vise pas à apporter beaucoup de modifications aux lois déjà en vigueur, mais à réunir les lois des diverses provinces et à les codifier en un tout plus conforme au droit coutumier anglais. La législation actuelle du Nouveau-Brunswick stipule que si le dernier jour de grâce tombe un jour non judiciaire, le billet est payable le jour précédent; toutefois, aux termes de la loi du Canada, il serait payable le jour suivant. Comme il est souhaitable d'uniformiser les lois de la nation, il est proposé d'adopter dans toutes les provinces les dispositions de la législation du Canada. L'honorable M. Campbell explique alors plusieurs autres articles du bill ainsi que certaines modifications qu'il a décidé d'apporter sur l'avis de courtiers et d'autres personnes.

L'honorable M. Dickey: Ce bill est en effet très important, car il vise la refonte des lois régissant les effets négociables qui touchent de très près l'activité commerciale de chaque village du pays. Dans l'ensemble, j'accepte le principe de l'uniformité, mais il y a certaines questions générales auxquelles je voudrais attirer l'attention de l'honorable motionnaire et de la Chambre, et qui, je crois, peuvent être soulevées à la deuxième lecture du bill. L'honorable ministre des Postes a donné l'exemple à cet égard, car il a décrit et expliqué les principales dispositions du bill. En premier lieu, il y a les articles que j'estime inutiles, et en second, les articles à modifier. La présentation de ces objections à cette étape du débat nous permettra d'examiner en comité le projet de loi plus intelligemment; nous savons tous à quel point il est inopportun et frustrant de soulever ces objections pour la première fois lorsque les articles sont mis au vote. J'estime inutiles tous les articles de la première partie du bill portant sur la définition d'un effet négociable, la nécessité de provisionner un effet, la présentation à l'acceptation les jours judiciaires, le nombre de jours de grâce et l'absence de jours de grâce dans le cas d'un effet payable à vue. La loi est depuis longtemps très claire sur ces questions; pourquoi semer la confusion en insérant ces dispositions dans la loi et en en excluant d'autres d'importance égale dont l'omission pourrait donner lieu à des litiges? L'honorable ministre des Postes nous a dit que ce bill n'était pas censé contenir toutes les dispositions légales régissant les billets à ordre et les lettres de change; le maintien de ces articles ne conduirait donc qu'à créer de l'incertitude et de la confusion dans cette matière. De plus, l'article 8 stipule que tout billet ou lettre payable à un certain endroit doit être présenté à cet endroit. Il faut se poser la question, à savoir si cette mesure n'est pas trop stricte. En Angleterre jusqu'en 1821, on a jugé que la présentation à l'endroit même n'était pas indispensable et la Cour du banc du Roi a rendu un jugement en ce sens; toutefois, ce jugement fut infirmé

this decision established the contrary doctrine. Parliament then stepped in with a law declaring that unless the words, "and not elsewhere," were added, it was not obligatory on the holder to present at the particular place. It seems to me we cannot do better than follow our great exemplar, Great Britain, the nation having the largest commercial business in the world. Again, as to the necessity for protest of Inland Bills, in the United States, England, France, and, I believe, every nation of Europe, except Russia, it is not necessary to go through the form and expense of protest. A simple notice of non-acceptance or non-payment is sufficient. I quite admit that the 12th section is optional in its strict phraseology, but the words "may be protested" are followed by directions how to collect in such a case, and as there is no similar provision for cases where a mere notice is given, it leaves a doubt about the remedy, and most persons would understand that the clause was practically obligatory. When the House considers the scant number of notaries, the unfitness of Justices of the Peace in many such settlements, and the loss which might occur in consequence of a mistake of these functionaries, it must be admitted that it would not be desirable to legislate in that direction. In England, so long ago as the reign of Queen Anne, a law was passed inhibiting all protests of bills under £5 stg., and if this clause is retained I trust it may be made to conform to the English practice by rendering unnecessary a protest of any bill or note under \$25. The Hon. Postmaster General has explained the additions which he proposes to submit, to the 29th, or Limitation of Action clause, but it seems to me it would be better to strike it out altogether.

Hon. Mr. Campbell—The limitation in Quebec is five years, and in the other Provinces six years, and the object is to make these uniform.

Hon. Mr. Dickey—I have no objection to uniformity where it is necessary, but the only effect of leaving out the clause would be to leave the Statute of Limitations as it stands in the several Provinces, on notes and bills, just as on other contracts. Recurring to the question of expense, in Nova Scotia we have no Schedule of Fees; in Quebec the charge for protesting is \$1, and for notice, 50 cents; in Ontario, 50 cents and 25 cents respectively, and it is most desirable these should be made uniform. In Nova Scotia and New Brunswick the laws of the two Provinces on negotiable instruments could be printed on a page of foolscap. We have thought it better not to legislate on points where the *lex mercatoria* of England and the United States were in accord with our own usage since the early settlement of the country,

par une décision de la Chambre des lords qui établit la règle contraire. Le Parlement est alors intervenu avec une loi stipulant que si les mots «et non ailleurs» n'étaient pas inscrits sur l'effet, le porteur n'était pas obligé de présenter l'effet au lieu indiqué. Il me semble qu'à cet égard, nous avons intérêt à suivre l'exemple de notre illustre modèle, la Grande-Bretagne, la nation qui mène le monde dans les affaires. Quant à la question de la nécessité de protester les effets sur l'intérieur, voici. Aux États-Unis, en Angleterre, en France et, je crois, dans tous les pays d'Europe sauf la Russie, il n'est pas nécessaire de se soumettre aux formalités et aux dépenses du protêt. Un simple avis de faute d'acceptation ou de faute de paiement suffit. J'admets que le 12^e article est facultatif d'après son énoncé strict, mais les mots «peut être protesté» sont suivis des démarches à faire pour le recouvrement d'un tel effet, et comme aucun article ne régit les cas où un simple avis est donné, on a vraiment tendance à en conclure qu'à toutes fins pratiques, l'article est obligatoire. Lorsque la Chambre tient compte du nombre insuffisant de notaires, de l'incompétence des juges de paix dans certains villages et de la perte que pourrait occasionner une erreur de la part de ces fonctionnaires, elle doit en convenir qu'il serait malavisé de légiférer en ce sens. En Angleterre, depuis le règne de la reine Anne même, il est interdit de par la loi de protester un billet de moins de £5; si cet article est retenu, j'espère qu'il sera modifié selon la pratique anglaise et qu'aucun protêt d'un billet ou d'une lettre de moins de \$25 ne sera admis. L'honorable ministre des Postes a expliqué les modifications qu'il compte apporter à l'article 29 sur la prescription des poursuites, mais il ne semble qu'il serait préférable d'éliminer cet article complètement.

L'honorable M. Campbell: Au Québec, le délai de prescription est de cinq ans et dans les autres provinces, de six ans; le but est d'uniformiser ces lois.

L'honorable M. Dickey—Je ne m'oppose pas à l'uniformité où elle s'impose, mais si l'article est éliminé du bill, la Loi sur la prescription demeurera telle quelle dans les diverses provinces et en conséquence, les billets et les lettres de change seront soumises au même délai de prescription que les autres contrats. Pour en revenir à la question des frais, en Nouvelle-Écosse il n'y a pas de barème de droits; au Québec, le droit de protêt est de \$1 et l'avis, de 50 cents; en Ontario, les droits sont de 50 cents et 25 cents respectivement et il y aurait lieu d'uniformiser ces taux. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, la législation des deux provinces sur les effets négociables pourrait être imprimée sur une seule page de papier tellière. Nous avons cru qu'il était préférable de ne pas toucher aux questions où la *lex mer-*

and I trust the Government will consent to restrict the provisions of this Bill to whatever is absolutely necessary on the one hand, and on the other to carry out the principle of uniformity throughout the Dominion.

Hon. Mr. Sanborn said the Bill would probably affect the law of Lower Canada as much as that of any other Province. It was well known the law in that Province was peculiar, and they could not there go back to English common law for first principles. It was possible, therefore, that if great caution were not exercised the results might be most mischievous to his Province. The limitation of action on promissory notes, in the Province of Quebec, is five years, and by this Bill it is fixed at six. It will be necessary to provide that notes already prescribed in the Province of Quebec be not revived by this Bill. Under the law as existing in the Province of Quebec, the limitation is an absolute bar to an action.

Hon. Mr. McCully rather approved of the scope of the Bill, for it was calculated to secure uniformity of commercial law, and that was no doubt desirable. There was now more business done between Halifax and Quebec and Montreal and Toronto than formerly, and to facilitate business it was necessary to have the same law in one of the places as in the other. In Nova Scotia the mercantile law was practically the common law of England, composed of the decisions of the Superior Courts of that country.

Hon. Mr. McMaster briefly urged the importance of having the laws of the Provinces uniform.

Hon. Mr. Letellier de St Just said in Lower Canada they had common law based on old French law, but he thought it desirable that it should be brought as nearly as possible into harmony with English common law, just as the criminal laws had been partially assimilated to the English criminal law, inasmuch as it refers to the commercial law of this Dominion.

After some remarks from the **Hon. Mr. Simpson** the Bill was read a second time and its committal was fixed for Monday next.

OFFICIAL ASSIGNEES

Hon. Mr. Sanborn moved the second reading of the Bill, "An Act respecting Official Assignees appointed under the Insolvency Act of 1864," and briefly explained that it was to remove all doubts as to the legality of certain

atoria de l'Angleterre et des Etats-Unis était conforme à nos pratiques depuis le début de la colonisation. J'espère que le Gouvernement acceptera de restreindre les dispositions de ce bill aux mesures strictement nécessaires et que, d'autre part, il appliquera le principe de l'uniformité dans l'ensemble du Dominion.

L'honorable M. Sanborn fait savoir que le bill modifiera probablement la Loi du Bas-Canada plus que celle de toute autre province. Il est bien connu que la législation de cette province est particulière et que les principes fondamentaux ne sont pas puisés dans le droit coutumier britannique. En conséquence, si la Chambre n'apporte pas beaucoup de circonspection à l'étude et à l'adoption de ce bill, les résultats peuvent être néfastes pour sa province. Dans la province de Québec, le délai de prescription applicable aux billets à ordre est de cinq ans et aux termes du présent bill, il est fixé à six ans. Il faudra préciser que le bill ne s'applique pas aux billets déjà souscrits dans la province de Québec. Selon la loi déjà en vigueur au Québec, la prescription empêche strictement toutes poursuites.

L'honorable M. McCully accepte dans l'ensemble la portée du bill car il vise à uniformiser le droit commercial, ce qui est sûrement une bonne chose. Le volume d'affaires entre Halifax, Québec, Montréal et Toronto est plus considérable qu'auparavant et, pour faciliter cette activité, il est nécessaire d'uniformiser la loi. En Nouvelle-Écosse, le droit commercial est presque identique au droit coutumier de l'Angleterre, car il se fonde sur des jugements des cours supérieures de ce pays.

L'honorable M. McMaster appuie brièvement sur l'importance d'uniformiser les lois des provinces.

L'honorable M. Letellier de St Just précise qu'au Bas-Canada, le droit coutumier se fonde sur l'ancien droit français, mais il estime qu'en ce qui a trait au droit commercial du Dominion, la législation du Québec devrait se rapprocher autant que possible du droit coutumier anglais, tout comme le Code criminel a été partiellement incorporé au droit criminel anglais.

Après quelques observations de la part de **l'honorable M. Simpson**, le bill est lu une deuxième fois et l'étude en Comité en est fixée au lundi suivant.

SYNDICS OFFICIELS

L'honorable M. Sanborn propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'Acte concernant la faillite de 1864». Il explique brièvement que le bill vise à établir sans le

appointments made in districts remote from towns in which there were Boards of Trade. The Bill was read a second time.

moins doute la légitimité de certaines nominations faites dans des régions éloignées des villes ayant une chambre de commerce. Le bill est adopté en deuxième lecture.

The House then adjourned.

La séance est alors levée.

THE SENATE

Friday, March 11, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

JOINT COMMITTEE ON REPORTING

A message was brought from the Commons by the Hons. Messrs. Anglin and Tupper, and Mr. Chamberlin inviting the House to unite with them, in a Joint Committee, in preparing a scheme for reporting and printing the debates of both Houses.

CORRECTION

Hon. Mr. Campbell asked permission to correct an error which he had fallen into yesterday unintentionally. He had said he believed that the North-West papers were printed at the office of Messrs. Hunter, Rose and Co.; but he had found that they were not printed there but by Mr. Taylor. And furthermore he had ascertained that no blame could possibly attach to the printer, whether he had been Mr. Taylor or Hunter, Rose and Co., for it appeared that the report published in the newspapers contained names of persons which were not in the copies of the correspondence supplied to the printer, but in parts of the correspondence which it had been thought advisable not to publish. This would show that the newspaper correspondent had had access to papers before they had been placed in the hands of the printer. He said he had been unable to ascertain from what source the correspondent had obtained his information, but the matter would be thoroughly looked into.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Hon. Mr. Wark moved an address for copy of a minute of Council, dated 9th April, 1869, sanctioning a re-survey of the line of the Intercolonial Railway between Bathurst and the European and North American Railway, &c., &c.

Hon. Mr. Campbell could well understand that the hon. gentleman was interested in this matter as it concerned the section of country from whence he came; but he could not conceive that it was a matter to interest the House. He would suggest, however, that the mover take the same course in respect to his motion that he had taken the other day in a similar one, namely, allow it to stand over until the Report of the Railway Commissioners had been laid on the table. That report he could say would be laid on the table in the course of next

LE SÉNAT

Le vendredi 11 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

COMITÉ CONJOINT DES COMPTES RENDUS

MM. Anglin et Tupper apportent un message des Communes et M. Chamberlin invite la Chambre à se joindre à eux en comité conjoint pour élaborer un programme de rédaction et d'impression des débats des deux Chambres.

ERRATUM

L'honorable M. Campbell demande la permission de corriger une erreur qu'il a faite hier par méprise. Hier, il a dit qu'il croyait que le rapport du Nord-Ouest avait été imprimé par la maison de MM. Hunter, Rose and Co.; mais, il a appris qu'il n'a pas été imprimé là, mais bien chez M. Taylor. De plus, il a constaté sans le moindre doute que l'imprimeur, qu'il s'agisse de M. Taylor ou de MM. Hunter, Rose and Co., n'est aucunement coupable dans cette affaire, car les extraits des journaux contiennent des noms de personnes qui furent omis dans la correspondance remise à l'imprimeur, car on avait jugé opportun de ne pas les publier. Il faut donc en conclure que le journaliste a obtenu les documents avant l'imprimeur. L'honorable M. Campbell précise qu'il n'a pas encore décelé l'origine de la fuite, mais l'enquête se poursuit.

LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

L'honorable M. Wark propose le dépôt d'une décision du conseil en date du 9 avril 1869 autorisant un autre levé du tronçon du chemin de fer Intercolonial entre Bathurst et le réseau de la *European and North American Railway*, etc.

L'honorable M. Campbell comprend très bien que l'honorable membre s'intéresse à cette question car il s'agit de son coin du pays; toutefois, il ne croit pas que la Chambre y prenne beaucoup intérêt. Il propose donc que le motionnaire accepte, comme l'autre jour, de réserver sa proposition jusqu'au dépôt du rapport des commissaires du chemin de fer. le rapport, dit-il, sera présenté au cours de la semaine suivante et il contiendra au moins une grande partie des renseignements demandés.

week, and would contain, at least, a great portion of the information sought.

After some inaudible remarks from **Hon. Mr. Botsford**,

Hon. Mr. Wark said, while having no objection to let the motion stand, he could assure the hon. members that matters involved in it were really of great importance, for there was an impression abroad that money had been squandered, and it would serve no good purpose to keep back from the public any information which could be given (hear, hear).

LIGHTHOUSES, BUOYS AND BEACONS

Hon. Mr. Mitchell moved the second reading of the Bill intituled "An Act to amend the Act relating to Lighthouses, Buoys and Beacons". In explaining the object of the Bill he said, that there were two principal points: first, to empower the Minister of Marine to direct the construction of Lighthouses, &c., and second, to charge him with their supervision after construction, and this could be done at less expense and with less delay, he contended, than if under the charge of the Department of Public Works. Then there had been various systems of management in the Provinces, and it was proposed to have one uniform system. In Quebec the Lighthouses, &c., had been under the superintendence of the Trinity Houses, but this intermediate management had been attended with inconvenience, and it was proposed to take from those Houses the power they had exercised. By assimilating and bringing the management under the control of the Department of Fisheries and Marine, he contended that there would be more efficiency at a very much less expense.

Hon. Mr. Tessier thought the fifth clause of the Bill, which read thus: "It shall be the duty of the Minister to invite tenders by public advertisements for the execution of all works, except in cases of pressing emergency, where delay would be injurious to the public interest, or where, from the nature of the work, it could be more expeditiously and economically executed by the officers and servants of the Department"—gave the Minister of Marine too great a power. He did not think so great a power should be given. It might be well to give such power in cases of pressing emergency, but not the wide latitude expressed in the latter part of the clause. There was no provision which required contracts to be given to the lowest tenderer, but there should be a clause to that effect, as there was in the case of Bills relating to other Departments of the public service. It was quite possible the present Minister of Marine would have all works done economically, but it was not certain that he would retain the office for long, and a successor might not

Après quelques paroles inaudibles de l'honorable M. Botsford,

L'honorable M. Wark dit qu'il ne s'oppose pas à ce que la motion, soit réservée, mais il tient à souligner à la Chambre la grande importance de ces questions, car le peuple a l'impression que les fonds publics sont prodigués; il est donc préférable de rendre publics tous les renseignements disponibles. (Bravo!)

PHARES, BOUÉES ET BALISES

L'honorable M. Mitchell propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant les phares, bouées et balises». Il explique que la portée du bill est double; il vise premièrement à autoriser le ministre de la Marine à diriger la construction de phares, etc., et en second lieu, à le charger d'en surveiller le bon fonctionnement, car, soutient-il, le ministère de la Marine peut exécuter cette fonction à moins de frais et plus rapidement que le ministère des Travaux publics. Les diverses provinces ont chacune leur propre système de gestion et il est proposé de les réunir en un seul. Au Québec, les phares, etc. relèvent des Maisons de la Trinité, mais ce système d'administration par voie d'un organisme intermédiaire n'est pas très efficace et il est donc proposé d'enlever ce mandat aux Maisons de la Trinité. En réunissant l'administration de tous les phares, etc. sous la direction du ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable M. Mitchell soutient que le système sera plus efficace et moins dispendieux.

L'honorable M. Tessier estime que le cinquième article stipulant que le ministre sera chargé de provoquer des offres, par annonces publiques, pour l'exécution de tous les travaux, sauf dans les cas de nécessité impérieuse où un retard nuirait à l'intérêt public, ou dans les cas où il serait plus expéditif et plus économique de faire exécuter les travaux par des fonctionnaires du ministère en raison de la nature même des travaux, accorde trop de pouvoir au ministre de la Marine. Selon l'honorable M. Tessier, un tel pouvoir peut légitimement être accordé en cas de besoin impérieux, mais nbn dans les circonstances visées par la dernière partie de l'article. Le bill ne prévoit pas l'adjudication des contrats au rabais, mais il devrait y avoir un article à cet effet comme dans tous les autres bills sur les autres ministères. Il est fort possible que l'actuel ministre de la Marine pourra faire faire les travaux à des prix raisonnables, mais il n'est pas certain qu'il occupera son poste pendant très longtemps et son successeur ne possédera peut-être pas la même

have equal experience and the same skill. He denied that work could be done, as a rule, more economically under officers and servants of a Department, than if given out under contract. He contended that the same law should apply in these matters as in matters relating to other Departments, and to the Intercolonial Railway. He was happy to hear that the Ministry is likely to adopt a policy of improvement of the inland navigation, and among other necessities was the building of a Lighthouse on Birds' Island, in the Gulf of St. Lawrence. This island was one of the Magdalen Islands, and stood exactly in the direction followed by vessels entering the River St. Lawrence. Many lives and considerable property have been lost there. This improvement had been recommended by the Board of Works fifteen years ago, but it was not yet executed.

Hon. Mr. Mitchell—While approving of the principle laid down by the last speaker he thought there were clear exceptions to its application. Reference had been made to the Intercolonial Railway Act, and its contract provisions, but it should be remembered that all the work connected with that undertaking was not let out by contract, for there was a great amount of preliminary work, such as surveys, &c., involving very considerable expense, for which no tenders could have been invited. And so it was in his Department, for instance, say, buoys had to be laid down in the St. Lawrence, which involved an expense of \$400 or \$500, but it was unreasonable to expect the Department would delay to invite tenders by advertisement in all parts of the country. And then a lamp might be blown off, and to replace it would involve expenditure of say, \$300, but would it not be better to empower the Inspector, to replace it, than to delay and endanger commerce by inviting tenders for the work? He then referred to the great need of lights on Bird Island, and other points in the Gulf, and said that in 1859, Mr. Page had reported, that to place a light on that island, and one at another point, would cost at least \$120,000, and a report to similar effect had been made by same officer two years ago. The works would of course have been of a very substantial nature, but the Government of the day had been deterred by the costliness, from undertaking them. Now his Department thought they could put up lights at those points, and in seven or eight other places, for less than the cost estimated by Mr. Page for the two. The works would of course be of a cheap nature, but they would answer a good purpose.

Hon. Mr. Christie said, if the speech of the Minister of Marine and Fisheries meant any-

expérience ni les mêmes aptitudes. Il refuse de croire que les travaux peuvent être exécutés plus économiquement par les fonctionnaires d'un ministère que par adjudication. Il soutient que les phares, fanaux, bouées, etc. devraient être soumis aux mêmes règles que les travaux de construction exécutés dans les autres ministères et que le chemin de fer Intercolonial. Il est heureux d'apprendre que le ministère a l'intention d'adopter une politique d'amélioration de la navigation dans les eaux intérieures; il faut entre autres construire un phare sur l'île aux Oiseaux dans le golfe Saint-Laurent. Cette île fait partie des Îles de la Madeleine et elle est située directement dans la voie que suivent les bateaux voulant s'engager dans le Saint-Laurent. Beaucoup de vies et de biens y ont été perdus. La commission des travaux a recommandé la construction de ce phare il y a quinze ans, mais elle n'a pas encore été entreprise.

L'honorable M. Mitchell approuve les principes énoncés par l'honorable M. Tessier, mais il estime qu'il doit y avoir des exceptions à la règle. On a mentionné la Loi sur le chemin de fer Intercolonial et les dispositions régissant les contrats; toutefois, il ne faut pas oublier tous les travaux reliés à la réalisation de ce projet qui ne sont pas mis en adjudication, car une bonne partie des travaux préparatifs tels que les levés, etc. qui exigent une dépense très considérable ne sont pas soumis à ce régime. De même, il devrait y avoir certaines exceptions au ministère de la Marine. Disons, par exemple, que des bouées doivent être placées dans le Saint-Laurent au coût de \$400 ou \$500; on ne peut pas s'attendre, dit-il, à ce que le ministère retarde ces travaux pour provoquer des offres dans toutes les régions du pays. Et si une lanterne est emportée par le vent il coûtera environ \$300 pour la remplacer et n'y a-t-il pas lieu d'habiliter l'inspecteur à la remplacer au lieu de retarder la chose et de nuire à la navigation en mettant les travaux en adjudication? Quant au besoin de phares dans l'île aux Oiseaux et à d'autres endroits du golfe, l'honorable M. Mitchell précise qu'en 1859, M. Page a fait savoir dans un rapport que la construction d'un phare dans cette île et à un autre endroit coûterait au moins \$120,000 et que ce même M. Page a remis un autre rapport en ce sens il y a deux ans. Il va sans dire qu'il s'agissait vraiment de travaux d'envergure, mais le Gouvernement d'alors n'a pas entrepris ce projet à cause du prix. D'après les prévisions de son ministère, des phares peuvent être construits à ces deux endroits et à sept ou huit autres à un prix moins élevé que M. Page n'avait prévu pour la construction de deux phares. Les travaux ne seront pas de la même envergure, mais les phares répondront aux besoins.

L'honorable M. Christie déclare que chose certaine, le discours de l'honorable ministre de

thing at all it meant a reflection upon the Public Works Department, which had not erected Lighthouses where they were absolutely needed. The Minister of Marine had said in his opening speech that the object of the Bill was to take the supervision out of the Public Works Department. But was that necessary? The Department of Public Works was specially constituted for such Works, and it was to be presumed, had a competent staff of officers. Was the House to understand that the Minister of Marine would have another staff of officers under his charge? We should next see, perhaps, the Postmaster General bringing in a Bill to place the construction of Post Offices under his Department, and the Minister of Customs undertaking the construction of Custom Houses (laughter). If the Minister of Marine wanted work done, he should apply to the proper Department, Public Works: that, it appeared to him, was the right course.

Hon. Mr. Macpherson had viewed the Bill with some alarm, and must confess that the explanations of the hon. Minister, had tended to increase it. He had understood the hon. Minister to say, that the Bill would give him power, to construct Lighthouses. Now he thought that a dangerous principle to introduce, and the House should be very cautious in assenting to it.

Hon. Mr. Letellier de St Just thought the Bill would prove injurious to the sound policy which had been adopted, and hitherto carried out. It would not do to permit a Department to expend money not authorized by Parliament; all proposed expenditure for a year ought, as far as possible, to be placed in the estimates and submitted to Parliament. He was afraid the Bill would create conflicting authority between the Departments.

Hon. Mr. Allan said that when the Bill for the organization of the Department of Marine and Fisheries was before the House two years ago, similar provisions, transferring certain powers hitherto exercised by the Commissioner of Public Works to the Minister of Marine and Fisheries, were sought to be introduced, but did not meet with the approval of the House then. It might be that after two years experience, the Government were still of the opinion that these powers could be more advantageously exercised by the Department over which the honourable gentleman opposite presided, but he had not as yet heard any facts or arguments of a very convincing character adduced in favour of the change. It was however to the objection raised by the honourable member for the Gulf Division, to the fifth clause, that he wished to call attention, and

la Marine et des Pêcheries porte un jugement sur le ministère des Travaux publics qui n'a pas construit des phares quand ceux-ci s'avéraient absolument nécessaires. Dans son discours d'ouverture, le ministre de la Marine a dit que le bill visait à enlever les fonctions de surveillance au ministère des Travaux publics. Mais ce changement de mandat est-il vraiment nécessaire? Le ministère des Travaux publics a été créé tout particulièrement à cette fin et il faut croire que ses fonctionnaires sont compétents. La Chambre doit-elle en conclure qu'une autre équipe de fonctionnaires relèverait du ministre de la Marine? Et bientôt nous verrons peut-être le ministre des Postes présenter un bill destiné à amener la construction de bureaux de poste sous son autorité, et le ministre des Douanes voulant se charger de la construction des bureaux de la douane (rires). Si le ministre de la Marine veut faire faire des travaux, qu'il s'adresse au ministère compétent, à savoir le ministère des Travaux publics. D'après l'honorable M. Christie, voilà la procédure à suivre.

L'honorable M. Macpherson révèle que le bill lui a, dès le début inspiré de mauvais sentiments et que les explications de l'honorable ministre ont plutôt confirmé ses sentiments. S'il a bien compris, le bill habiliterait le ministre à construire des phares. Mais cela créerait un dangereux précédent et la Chambre doit exercer beaucoup de circonspection dans l'adoption d'un tel bill.

L'honorable M. Letellier de St Just estime que le bill porte atteinte à la bonne politique déjà en vigueur. Il est inadmissible d'autoriser un ministère à dépenser de l'argent sans l'autorisation du Parlement: toutes les dépenses prévues au cours de l'année doivent dans la mesure du possible figurer dans les prévisions budgétaires présentées au Parlement. Il craint que le bill créerait un conflit d'autorité entre les ministères.

L'honorable M. Allan rappelle qu'il y a deux ans, lors de la présentation du bill visant la création du ministère de la Marine et des Pêcheries, des dispositions prévoyant le transfert de certains pouvoirs du ministre des Travaux publics au ministre de la Marine et des Pêcheries ont été présentées mais n'ont pas reçu la sanction de la Chambre. Peut-être qu'après deux ans d'expérience, le Gouvernement croit encore que le ministère de la Marine serait en mesure de mieux remplir ces fonctions, mais les arguments présentés ne démontrent pas la justesse de cette thèse. L'honorable M. Allan veut cependant attirer l'attention de la Chambre sur l'objection soulevée par l'honorable représentant du golfe quant au 5^e article et que, de son avis, l'honorable ministre de la Marine a plutôt évité dans sa réponse. L'objection ne visait pas la première partie de l'article

which he thought had been rather evaded by the Honourable Minister of Marine and Fisheries, in his reply to the remarks of his hon. friend. The objection which had been made was not to the first part of the clause—which he (Mr. Allan) was decidedly in favour of, giving power to the Department to dispense with public tenders in case of pressing necessity where delay would be dangerous to the public interest,—but to the latter part where authority was given to the Minister to dispense with tenders, and have the work executed by the officers and servants of the Department when, in his judgment, it could be done by them more economically and expeditiously. Now he (Mr. Allan) believed, that the language of the first part of the clause was sufficiently comprehensive to meet all cases likely to arise in which it might be necessary, or desirable, for the public interest or safety that the Department should dispense with tenders and execute the work themselves; but he thought it very inexpedient that such a large discretionary power, as that contemplated by the latter part of the 5th clause should be exercised when no pressing necessity for immediate action existed, and no urgent danger threatened life or property. The authority given by that part of the clause as it now stood, would enable the Minister of Marine for the time being, to dispense with public tenders and employ a staff of officers and servants of the Department, to execute any work which he might choose to think could be better done in that way. He had no doubt that any such power would be carefully and wisely exercised by the honourable gentleman now at the head of the Department, but still the House was not legislating for the present only, and he thought therefore it would be unwise to confer any such power on the Department as that contemplated by the latter part of the 5th clause of the Bill now before the House.

Hon. Mr. Mitchell contended that the Bill did not introduce a new principle for, by the law as it stood, the Trinity Houses were under the control of his department. It was proposed to carry out a uniform system of management in respect to all the Provinces; and with respect to construction it was intended merely to undertake minor and comparatively inexpensive works. With respect to the fifth clause, relating to tenders, he read from the Public Works Act, to show that an exactly similar provision was therein contained, and from that it would be seen that in that respect no new principle had been initiated. He contended that it was the true policy to have minor works which required no great engineering or mechanical skill, under the Marine Department, which could construct them at a cheap rate and superintend them better than the Department of Public Works could hope to do.

qu'il (M. Allen) appuie fermement et qui autorise le ministère à se dispenser des demandes d'offres dans les cas de nécessité impérieuse où il y va de l'intérêt public, mais elle s'attaquait à la dernière partie de l'article qui habilite le ministre à faire exécuter directement des travaux par les fonctionnaires de son ministère quand, de son avis, les travaux peuvent être faits plus rapidement et à moins de frais de cette façon. D'après l'honorable M. Allen, le libellé de la première partie de l'article est assez général pour s'appliquer à tous les cas qui doivent être exemptés de la mise en adjudication dans le but de sauvegarder l'intérêt public; par contre, il estime qu'il serait malavisé d'accorder autant de pouvoir discrétionnaire que la dernière partie de l'article 5 en prévoit lorsque les travaux ne sont pas absolument urgents et qu'il n'y a pas de danger de mort ou d'avarie. Aux termes de cet article tel qu'il est présentement rédigé, le ministre de la Marine peut se dispenser de l'adjudication et charger une équipe de fonctionnaires d'exécuter des travaux qu'il juge à propos de faire sans appel d'offres. L'honorable M. Allen ne doute pas que le ministre actuel de la marine exercerait un tel pouvoir avec circonspection, mais la Chambre légifère pour l'avenir comme pour le présent et il serait imprudent d'accorder à un ministère des pouvoirs aussi vastes que ceux de la dernière partie du 5^e article du bill dont la Chambre est saisie.

L'honorable M. Mitchell soutient que le bill ne crée pas de précédent car selon la loi actuellement en vigueur, les Maisons de la Trinité relèvent de son ministère. L'objectif est d'uniformiser l'administration dans toutes les provinces; quant à la construction, il s'agit seulement des travaux de moindre importance et dont le coût n'est pas élevé. Pour ce qui est de l'article 5 sur la mise en adjudication, il lit un extrait de la Loi sur le ministère des Travaux publics pour montrer que des dispositions semblables y sont insérées et que rien de nouveau n'a été présenté à ce sujet. Il soutient que la véritable politique du Gouvernement prévoit l'exécution de petits travaux qui n'exigent pas de connaissances techniques très avancées, par le ministère de la Marine qui peut les construire à moins de frais et les surveiller plus efficacement que le ministère des Travaux publics.

Hon. Mr. Sanborn did not quite agree with the last speaker. It did not follow that because the principle respecting tenders was in the Public Works Act, it should be sanctioned by the Bill before the House. He could well understand why the principle should be in the Public Works Act. That was a department, as its name implied, that had supervision of works, much to do with contracts and tenders, and it was to be presumed, should have some discretionary power. But the question was, should the duties of that Department be divided with another, and should any power be extended to the Marine Department. He contended that there should be a well understood principle with regard to contracts and tenders upon which to act.

After some remarks from the **Hon. Messrs. Mitchell** and **Wark** the Bill was read a second time.

OFFICIAL ASSIGNEES

The House then went into Committee on the Bill intituled "An Act respecting Official Assignees appointed under the Insolvency Act of 1864". **Hon. Mr. Botsford** in the chair.

The Committee rose and reported, and the House adjourned until Monday.

L'honorable M. Sanborn n'est pas tout à fait d'accord avec le dernier orateur. Parce que le principe régissant la mise en adjudication est stipulé dans la Loi sur le ministère des Travaux publics, il ne s'ensuit pas que la Chambre doive le sanctionner dans le présent bill. Il comprend très bien pourquoi ce principe doit être incorporé dans la Loi sur le ministère des Travaux publics. Comme l'indique le nom, ce ministère est chargé de la direction de travaux, il s'occupe beaucoup de contrats et de soumissions et il doit avoir certains pouvoirs discrectionnaires. Mais le noeud de la question est de décider si les fonctions de ce ministère doivent être divisées avec celles d'un autre et si certaines de ces fonctions doivent être attribuées au ministère de la Marine. **L'honorable M. Sanborn** ajoute que relativement aux contrats et aux soumissions, il devrait y avoir une ligne de conduite très précise.

Les honorables MM. Mitchell et **Wark** prennent de nouveau la parole, puis le bill est lu une deuxième fois.

SYNDICS OFFICIELS

La Chambre se forme alors en Comité et passe à l'étude du bill intitulé: «Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'Acte concernant la faillite de 1864.» **L'honorable M. Botsford** préside.

Le Comité s'ajourne et présente son rapport. La séance est levée jusqu'à lundi.

THE SENATE

Monday, March 14, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

OFFICIAL ASSIGNEES

Hon. Mr. Sanborn moved the third reading of the Bill intituled "An Act respecting Official Assignees appointed under the Insolvency Act of 1864".

QUEEN'S PRINTER'S OFFICE

Hon. Mr. Aikins moved the second reading of the Bill intituled "An Act to amend the Act respecting the Office of Queen's Printer" and explained that the object was simply to attach the office to the Department of the Secretary of State.

The House then adjourned.

LE SÉNAT

Le lundi 14 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

SYNDICS OFFICIELS

L'honorable M. Sanborn propose la troisième lecture du bill intitulé: «Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'Acte concernant la faillite de 1864.»

L'IMPRIMEUR DE LA REINE

L'honorable M. Aikins propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine»; il explique que le bill tend simplement à rattacher le bureau de l'imprimeur au Secrétariat d'État.

La séance est alors levée.

THE SENATE

Tuesday, March, 15, 1870

The **Speaker** took the chair at the usual hour.

After routine,

LIGHTHOUSES, BUOYS AND BEACONS

The House went into Committee on the Bill intituled "An Act to amend the Act relating to Lighthouses, Bouys and Beacons."—**Hon. Mr. Wark** in the chair.

Hon. Mr. Tessier, on rising to move certain amendments to the Bill, objected to those provisions, which transferred to the Department of Marine and Fisheries powers and duties which properly belonged to the Department of Public Works, namely, the power to direct the construction of all lighthouses; light ships, &c. He was proceeding to justify his objections when,

Hon. Mr. Mitchell said it might save his hon. friend opposite the necessity of making a speech, if he (Mr. Mitchell) informed the House, that he had decided to modify the clauses objected to.

Hon. Mr. Tessier, however, proceeded with his remarks, and contended that even as modified, the Bill would contain a bad principle, for it would still empower the Minister of Marine to construct works that should be under the control of the Public Works Department. The tendency of departmental reform in England was towards unity of action and of responsibility. In Canada the same tendency has existed since 1841, and it has been obtained at last for the Department of Public Works. By referring to the Act relating to this matter before Confederation, it will be found that beneficial checks are put to regulate the expense. No Commissioner or Minister of Public Works has a right to order any expenditure exceeding \$400, except with the express sanction of the Governor in Council. Duly certified vouchers, and, when required, sworn accounts are kept. The machinery is as complete as possible to prevent errors. What will it be if another Department of Public Works is attached to the Department of Marine? Are we to have another set of Engineers and Superintendent of Works? Will it not give rise to some conflict? How are the accounts to be kept and checked? I am afraid that this will lead to errors similar to those which have been discovered lately in the public accounts. Apart from this the expense will be increased. Have we not a public debt sufficiently large? I would ask the Hon. Minister to state what is the amount of our public debt; is it increasing or decreasing every month? This is a secret that no one can tell,

LE SÉNAT

Le mardi 15 mars 1870

Le **Président** ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

PHARES, BOUÉES ET BALISES

Le **Chambre** se forme en Comité et passe à l'étude du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant les phares, bouées et balises» L'honorable M. Wark préside.

L'honorable **M. Tessier** demande la parole pour proposer certaines modifications au bill; il s'oppose aux dispositions qui prévoient le transfert de certains pouvoirs du ministère des Travaux publics au ministère de la Marine et des Pêcheries, à savoir le pouvoir de diriger la construction de tous les phares, bouées et balises, etc. Il entreprend de justifier ses objections lorsque

L'honorable **M. Mitchell** interrompt et déclare que son honorable collègue n'a peut-être pas à faire son discours car il (l'honorable M. Mitchell) a décidé de modifier les articles litigieux.

L'honorable **M. Tessier** poursuit néanmoins. Il soutient que même modifié, le bill s'inspire d'un mauvais principe, car il habilite tout de même le ministre de la Marine à faire des travaux qui devraient relever du ministère des Travaux publics. En Angleterre, les réformes administratives sont axées sur l'unité d'action et de responsabilité. Au Canada, les changements de politique respectent ces mêmes principes depuis 1841 et le ministère des Travaux publics en bénéficie enfin. En examinant la loi régissant cette question avant la Confédération, on constate que des rouages de contrôle y ont été incorporés pour régler les dépenses. Aucun commissaire ou ministre des Travaux publics ne peut autoriser une dépense de plus de \$400 sans l'approbation expresse du gouverneur en conseil. Il faut conserver des pièces justificatives dûment certifiées et, s'il y a lieu, tenir des livres comptables certifiés. Toutes les mesures possibles sont prises pour empêcher les erreurs. Qu'arrivera-t-il si un autre service des Travaux publics est rattaché au ministère de la Marine et des Pêcheries? Aurons-nous une autre équipe d'ingénieurs et d'inspecteurs des travaux? Cette division des tâches donnera-t-elle lieu à des conflits? Comment les comptes seront-ils tenus et contrôlés? Je crains fort que cette réforme ne provoque des erreurs semblables à celles qui furent relevées dernièrement dans les comptes publics. Notre dette publique n'est-elle pas assez grande? Je voudrais demander à l'honorable ministre de nous dire quel est le montant de

although Confederation has lasted now more than two years. Certainly the Minister of Marine may communicate to his colleagues the fruit of his experience on the building of Lighthouses. He is the competent authority to report on the necessity of such works, or the proper plan to be adopted. The officers of his Department may inspect and visit all places for that purpose; but after the work has been decided upon by the Government to be performed, the machinery of the Department of Public Works ought to be put in motion to execute the work. That is the true system of responsibility. I therefore object to the bad principle introduced in this Bill.

Hon. Mr. Campbell briefly reviewed the reasons why the Department of Marine and Fisheries should have the direction of such works as were connected with the safe navigation of our waters, and said that as the Minister of Marine had consented to modify the objectionable clauses of the Bill he thought there was no necessity for the amendment proposed by his friend opposite.

A discussion then arose as to whether the Trinity Houses of the Province of Quebec had the power to erect Lighthouses, &c. **Hons. Letellier de St Just** and **Tessier** contending that such power could not be exercised without the sanction, in every case, of the Department of Public Works; and **Hons. Messrs. Chapais** and **Mitchell** contending, it was understood, that the power could be exercised, practically, independent of the control of the Government.

Hon. Mr. Macpherson said the modifications proposed by the Minister of Marine nearly removed the grounds of objections which he had to the second reading of the Bill, and he was content to accept the Bill in its modified form.

Hon. Mr. McCully said the principle laid down by the Hon. Mr. Christie on the second reading of the Bill, namely, that public works should be under the charge of the Public Works Department was no doubt correct in the main, but Lighthouses, Beacons, Buoys, &c., were works of an exceptional character, and it was clear to him, that they should be under the charge of the Marine Department.

Hon. Mr. Letellier de St Just then addressed the House in the French tongue.

Hon. Mr. Mitchell at some length explained the scope and object of the Bill, contending that the works could be more economically constructed under the direction of his department, than under that of the Public Works.

notre dette publique; augmente-t-il ou baisse-t-il tous les mois? C'est là une énigme que personne n'a encore réussi à déchiffrer bien que la Confédération remonte à plus de deux ans. Le ministre de la Marine peut sûrement communiquer à ses collègues les fruits de son expérience dans la construction de phares. Il lui incombe effectivement de faire connaître la nécessité de construire ces ouvrages et de signaler le plan à adopter. Les fonctionnaires de son ministère peuvent faire toutes les inspections et les visites nécessaires à cette fin. Par contre, dès que le Gouvernement a sanctionné la réalisation du projet, le ministère des Travaux publics doit être chargé de l'exécution des travaux. Voilà la véritable répartition des fonctions. Je m'oppose donc au mauvais principe sanctionné par ce bill.

L'honorable M. Campbell reprend brièvement les raisons pour lesquelles le ministère de la Marine et des Pêcheries devrait être chargé de la direction des travaux nécessaires pour protéger la navigation dans les eaux intérieures. Il estime que puisque le ministre de la Marine a accepté de modifier les articles litigieux du bill, l'amendement proposé par l'honorable membre de l'Opposition est inutile.

Il y a alors discussion quant aux pouvoirs des Maisons de la Trinité au Québec pour la construction des phares, etc: les honorables MM. Letellier de St Just et Tessier soutiennent que ces pouvoirs ne peuvent pas être exercés sans l'autorisation, dans chaque cas, du ministère des Travaux publics; par contre, les honorables MM. Chapais et Mitchell soutiennent qu'en pratique, ces pouvoirs sont exercés indépendamment de la volonté du Gouvernement.

L'honorable M. Macpherson déclare que les modifications proposées par le ministre de la Marine éliminent presque complètement les motifs pour lesquels il a soulevé des objections au bill lors de la deuxième lecture et qu'il est prêt à accepter le bill modifié.

L'honorable M. McCully dit que le principe énoncé par l'honorable M. Christie à la deuxième lecture du bill, à savoir que les travaux publics doivent relever du ministère des Travaux publics, est sûrement valable dans l'ensemble, mais les phares, bouées et balises, etc. sont des ouvrages exceptionnels; il lui apparaît donc clair que ces travaux devraient relever du ministère de la Marine.

L'honorable M. Letellier de St Just prononce alors un discours en français.

L'honorable M. Mitchell explique longuement la portée et l'objet du bill; il affirme que les travaux peuvent être exécutés à moins de frais sous la direction de son ministère que sous celle du ministère des Travaux publics.

Hon. Mr. Ryan said it was evident from the praises lavished on our Lighthouses that while our present Minister of Marine remained at the head of the Department, that our "lights would not be hid under a bushel," (laughter.) As regarded this Bill, the more it was explained the more questionable some of the clauses appeared to him, and he should like to be informed whether the effect of the third clause would not be to deprive the Trinity Houses of Quebec and Montreal of the functions they have so long exercised. As regarded the length to which this debate was extended, he thought it a matter of regret that so much eloquence had been expended while the House was in Committee; for if he was rightly informed, debates, while in Committees of the Whole, were not usually reported, and he hoped the attention of the Committee on reporting the debates would be given to this point. He noticed that there was only one reporter in the gallery, and that reporter had just risen from what appeared to be a quiet slumber, whilst his friend the Minister of Marine and others had been charming the House with eloquent speeches, (hear, hear, and laughter). He did not know whether the speeches had been too much for the reporter—perhaps they had had a soporific effect, (hear, hear, and laughter.) However, his hon. friends might just as well have been addressing the chairman alone, for the speech, he feared, would not be reported. Perhaps this was just as well, for its appearance in the newspapers would certainly have alarmed the Trinity Houses of Quebec and Montreal, whose important functions the Minister seemed disposed to sweep away.

Hon. Mr. Mitchell said it was only proposed to take from the Trinity Houses the power of construction, and that they would still have many of their powers and duties.

In answer to an honourable member,

Hon. Mr. Mitchell was understood to say that it was not intended to have officers in the Marine Department specially to look after construction; such works could be in charge of the Inspectors.

Hon. Mr. Sanborn then moved that the Committee report progress.

The House then adjourned.

L'honorable M. Ryan dit qu'à entendre chanter ainsi la louange de nos phares, il faut croire qu'aussi longtemps que le présent ministre de la Marine sera chargé de ce portefeuille, nous ne «mettrons pas la lumière sous le boisseau» (rires). Quant au bill à l'étude, plus on l'explique, plus certains articles lui semblent de valeur douteuse. Il veut savoir si le troisième article enlèverait aux Maisons de la Trinité du Québec et Montréal, les fonctions qu'elles exercent depuis si longtemps. Quant au prolongement de ce débat, il juge qu'il est malheureux que tant d'éloquence ait été dépensée en comité, car d'après ses renseignements, les délibérations des comités ne sont habituellement pas rapportées, et il espère que le Comité des comptes rendus de la Chambre étudiera cette question. Il constate qu'il y a seulement un sténographe dans la tribune et que ce dernier vient justement, il semble, de s'éveiller d'un profond sommeil pendant que son ami le ministre de la Marine et les autres charmaient la Chambre avec leurs discours (bravo! rires). Il ignore si ces discours ont subjugués le sténographe—peut-être ont-ils des propriétés soporifiques (bravo! rires). Toutefois, ses honorables collègues auraient peut-être dû adresser leurs discours au Président seulement, car les discours ne seront pas consignés. Peut-être vaut-il mieux ainsi, car si ces propos sont publiés dans les journaux, ils effrayeront sûrement les Maisons de la Trinité de Québec et Montréal que le ministre est disposé à priver de leurs importantes fonctions.

L'honorable M. Mitchell précise que les Maisons de la Trinité ne seraient privées que de leurs fonctions de construction, mais qu'elles conserveraient le reste de leurs pouvoirs et fonctions.

En réponse à la question d'un honorable sénateur,

L'honorable M. Mitchell fait savoir qu'il n'est pas prévu d'affecter des gens de son ministère spécialement à la construction: ces travaux relèveront des inspecteurs.

L'honorable M. Sanborn propose alors que le Comité fasse rapport de l'état de la question.

La séance est levée.

THE SENATE

Wednesday, March 16, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

BANQUE DU PEUPLE

Hon. Mr. Bureau moved for an address praying that His Excellency would cause to be laid before the House certain items of information relating to the management and condition, &c., of La Banque du Peuple. The mover said as it was in contemplation to establish a uniform banking system for the Dominion, he thought the time opportune for providing that fuller information should be supplied to the public periodically as to the standing of the several Banks. He contended that the Bank mentioned in his motion, had not given satisfactory information to its shareholders, that it was ruled by a Board of seven Directors who possessed only \$68,000 of the capital stock, the total of which amounted to \$1,600,000, and that the body of shareholders were excluded from participation in the government and control. These Directors had come forward and asked for a revival of their Charter without consulting the body of shareholders, and he would urge the Government to make a provision in the Banking Bill for the publication of fuller information than had hitherto been given. By the French or Lower Canada law, he contended, the Government could call upon Banks to furnish fuller information than that given in the ordinary monthly statements.

Hon. Mr. Campbell said there was no doubt there was such a provision in the French law as had been referred to—which empowered the Governor in Council to call for additional information, &c.—but he was not aware of a single instance in which it had been put in force, and the presumption was that the ordinary monthly statements were deemed sufficient. If the mover wished the Government to put the machinery of the law in full force, he would have to make a substantive motion to that effect, but if he would be satisfied with the ordinary returns, he could have those immediately, and, in fact, all the information the Government possessed.

Hon. Mr. Tessier said the Government had power to demand any information as to the proceedings of Banks, in addition to that supplied in the ordinary way, but the law expressly provided that such information must be considered confidential, not to be divulged to the public, and the condition was obviously a just one. He did not know anything about the complaints alleged by the mover, but did know the

LE SÉNAT

Le mercredi 16 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

BANQUE DU PEUPLE

L'honorable M. Bureau propose qu'une adresse soit envoyée à Son Excellence demandant le dépôt de certains renseignements sur la direction et la gestion de la Banque du Peuple. Le motionnaire dit que comme il est prévu d'uniformiser les systèmes bancaires dans l'ensemble du Dominion, il estime opportun de demander la publication périodique de rapports plus détaillés sur la situation de certaines banques. Il soutient que la banque en question n'a pas donné de renseignements satisfaisants à ses actionnaires, qu'elle est dirigée par un comité de sept directeurs qui détiennent seulement \$60,000 du capital social dont le total s'élève à \$1,600,000 et que les actionnaires sont exclus de la direction de la banque. Ces directeurs, dit-il, ont demandé le renouvellement de la charte de la banque sans consulter leurs actionnaires. Il demande donc que le bill sur les banques contienne une disposition prévoyant la publication de renseignements plus amples que l'information diffusée à l'heure actuelle. D'après le droit français ou du Bas-Canada, dit-il, le Gouvernement peut demander aux banques de fournir des rapports plus détaillés que les états mensuels ordinaires.

L'honorable M. Campbell répond que le droit français contient sans doute une telle disposition autorisant le gouverneur en conseil à demander des renseignements supplémentaires, mais il ne connaît pas un seul cas où cet article de la loi a été appliqué; il faut donc en conclure que les états mensuels ordinaires sont considérés comme suffisants. Si le motionnaire désire que le Gouvernement applique la loi dans toute sa portée, il devra présenter une motion de fond à cet égard, mais s'il veut se contenter des rapports réguliers, il peut les obtenir immédiatement ainsi que toute l'information dont le Gouvernement dispose.

L'honorable M. Tessier précise que le Gouvernement est habilité à demander n'importe quel renseignement sur l'administration des banques en plus des rapports habituels, mais la loi stipule que cette information supplémentaire doit être considérée comme confidentielle et ne doit pas être rendue publique; cette restriction est manifestement valable. Il n'est pas du tout au courant des plaintes dont parle le

Bank to be one of the most respectable institutions in the country. The Bank was different to other Banks, inasmuch as the Directors were responsible for its liabilities to the extent of their respective means. It was they, he thought, who had cause for complaint, not the shareholders. He was sorry to hear any imputations against the management of the Bank, for, although it had been established so far back as 1835, it had not met with any serious losses or reverses; its position had always been good, and it had enjoyed a great share of public confidence.

Hon. Messrs. Ryan and Ferrier also spoke favourably as to the good repute of the Bank; and after some remarks from the mover, the motion was withdrawn.

PILOTAGE

Hon. Mr. McCully enquired whether the Government proposed to adopt the policy recently announced in the British Parliament, of abolishing compulsory pilotage? If not, why not: and if yes, to what extent?

Hon. Mr. Mitchell replied that the whole question of pilotage was under the consideration of the Dominion Government. It was, he said, an important question, and the Government were having the fullest information collected which, when completed, would be laid before the House.

MARRIAGE LICENSES

Hon. Mr. Hazen moved for an address for copies of—1st. "An Act relating to Marriage Licenses," passed by the Legislature of New Brunswick, in April 1869, reserved for the Governor's pleasure; 2nd. Copies of dispatches from the Lieutenant Governors of Nova Scotia and New Brunswick on the subject of the Marriage Laws of those Provinces, &c.; 3rd. Copy of commission from the Crown granting Governors power to issue Marriage Licenses and copy of deputation to the Lieutenant Governors of New Brunswick, to exercise the same power, and 4th; form of license issued by the Governor and his deputies. The question of the validity of Marriage Licenses in New Brunswick had caused some anxiety, and indeed alarm. When the papers were produced the existing difficulties would appear. That portion of the notice asking whether the Bill reserved had been sanctioned was not necessary, as the *Gazette*, containing no notice on the subject, showed that it had not been sanctioned.—Carried.

motionnaire, mais il sait pertinemment que la banque en question est une des institutions les plus respectables du pays. Cette banque diffère des autres en ce sens que les directeurs sont responsables du passif de la banque dans la mesure de leurs ressources respectives. Il estime que ce sont les directeurs et non les actionnaires qui ont lieu de se plaindre. Il est désolé d'entendre des accusations portées contre la direction de la banque, car bien qu'elle ait été établie depuis 1835, elle n'a jamais subi de pertes considérables ni de sérieux revers; elle a toujours joui d'une position enviable et de la confiance du public.

Les honorables MM. Ryan et Ferrier parlent aussi de la bonne renommée de la banque; après quelques observations du motionnaire, la motion est retirée.

LA DÉFENSE DES PROJETS DE LOI

L'honorable M. McCully demande si le Gouvernement a l'intention d'adopter une politique annoncée récemment au Parlement britannique des projets de loi; si non, pour quelle raison? et si oui, dans quelle mesure?

L'honorable M. Mitchell répond que le Gouvernement du Dominion étudie présentement toute la question de la défense des projets de loi. C'est, dit-il, une question importante et le Gouvernement est en train de recueillir toute la documentation possible sur le sujet avant de la soumettre à l'étude de la Chambre.

CERTIFICATS DE MARIAGE

L'honorable M. Hazen propose le dépôt des documents suivants: premièrement, la loi régissant les certificats de mariage adoptée par le Parlement du Nouveau-Brunswick en avril 1869 et soumise à l'assentiment du gouverneur; deuxièmement, les dépêches des lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sur la question de la législation du mariage dans ces provinces; et troisièmement, la délégation de pouvoirs de la Couronne aux gouverneurs les autorisant à délivrer des certificats de mariage et une copie du mandat du lieutenant-gouverneur l'habilitant à cette fin; et quatrièmement, la formule du certificat délivré par le gouverneur et ses délégués. La question de la validité des certificats de mariage au Nouveau-Brunswick a provoqué des sentiments d'anxiété, voire d'angoisse. Lorsque les documents seront présentés, il sera facile de relever les difficultés. La partie de l'avis demandant si le bill retenu a été sanctionné n'est pas nécessaire, car puisque la *Gazette* n'en parle pas, il est évident que le bill n'a pas encore été sanctionné.

La motion est adoptée.

COPYRIGHTS

Hon. Mr. Ryan moved for an address for copies of all correspondence since March 30, 1869, between the Imperial and Dominion Governments, and between the latter and any person or persons on the subject of legalizing, under certain conditions, the reprint of British Copyright Works in the Dominion. He briefly referred to motions on the same subject which he had made in 1868 and 1869, both of which had been adopted by this House. The results had so far been satisfactory. He believed there was now a disposition on the part of both the Imperial and Dominion Governments to promote the object he had in view, namely, to put our printers on an equal footing with those of the United States with respect to British Copyrights, and thereby greatly encourage an important industrial interest in this Dominion.

Hon. Mr. Campbell said, the mover had given great attention to the matter, the last two years, both in the House and outside, and chiefly to his exertions the matter was in a partially satisfactory condition, as would be seen when the papers were brought down.

Hon. Mr. Sanborn said when the matter was up before he had raised the question whether the British North America Act did not give the Federal Legislature power to settle the matter by Legislation. The Act certainly enumerated this as one of the class of subjects on which the general Parliament could legislate. The object was a just one, the promotion of an important industrial interest, and he would like to see it settled for the advantage of our printers.

Hon. Mr. Campbell said, without giving an opinion on the point raised, he might say that it would be found by the correspondence to be brought down, the matter was in a fair way of settlement.

QUEEN'S PRINTER

The House then went into Committee of the Whole on the Bill intituled "An Act to amend the Act respecting the Office of Queen's Printer", and the committee having reported, the Bill was read a third time.

BILLS AND PROMISSORY NOTES

Hon. Mr. Campbell then moved the House into Committee of the Whole on the Bill

DROITS D'AUTEUR

L'honorable M. Ryan demande le dépôt de toute la correspondance échangée depuis le 30 mars 1869 entre les gouvernements de l'empire et du Dominion, et entre ce dernier et toutes autres personnes, sur la question de la légalisation, dans certaines conditions, de la reproduction dans le Dominion d'ouvrages britanniques qui sont protégés par des droits d'auteur. Il se reporte brièvement aux motions présentées à cette même fin en 1868 et 1869 et qui toutes deux furent adoptées par la Chambre. Jusqu'à maintenant, les résultats ont été satisfaisants. Il estime que les gouvernements de l'empire et du Dominion sont maintenant disposés à promouvoir le projet qu'il a en vue, à savoir mettre nos imprimeurs sur un pied d'égalité avec ceux des États-Unis en ce qui a trait à la reproduction des publications anglaises protégées, et stimuler aussi l'essor d'une importante activité économique dans notre pays.

L'honorable M. Campbell dit que le motionnaire a étudié très sérieusement cette question au cours des deux dernières années hors de la Chambre et à la Chambre et que, grâce surtout à ses démarches, la demande a été partiellement satisfaite comme le démontreront les documents qui seront présentés.

L'honorable M. Sanborn déclare que lorsque la question a été soulevée auparavant, il a demandé si l'Acte de l'Amérique britannique n'habilitait pas le Parlement fédéral à légiférer en cette matière. Ce domaine est sûrement inscrit à la liste des groupes d'activité relevant du Parlement du Dominion aux termes de l'Acte. L'objectif est très valable, car il s'agit d'encourager une importante activité industrielle; et il espère que l'intérêt de nos imprimeurs sera protégé.

L'honorable M. Campbell ajoute, sans se prononcer sur les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique, que la question est en bonne voie de règlement comme le montrera la correspondance qui sera déposée.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE

La Chambre se forme alors en Comité et passe à l'examen du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine». Le Comité fait rapport de l'état de la question. Le bill est lu une troisième fois.

BILLETTS PROMISSOIRES ET LETTRES DE CHANGE

L'honorable M. Campbell présente une motion voulant que la Chambre se réunisse en

intituled "An Act respecting Bills of Exchange and Promissory Notes".

Hon. Mr. Tessier would like, before the motion was put, to offer a few objections to the principle of the Bill, and to some of its clauses in particular. The object of the Bill, it had been said, was to secure a uniformity of the laws on the subject of Bills of Exchange and Promissory Notes; but it should not be forgotten that the commercial law was founded upon the habits and customs in different parts of the Dominion. This law was well known and well understood by our merchants, by members of the Bar and Judges. If it was desirous to secure uniformity, it was also necessary to secure stability of the law. He did not approve of the kind of legislation contemplated by the Bill; but if it was followed at all, it should be with the utmost care so as to avoid all necessary disturbance in existing and well understood provisions. He then contended that all unnecessary changes of the law, as far as mercantile pursuits were concerned, were unsound legislation, and if there were slight differences in the laws of countries politically united to each other, such differences were not practically inconvenient or hurtful. England and Scotland had made great and rapid progress after union although they had not an exact uniformity of mercantile law. He cited from a recent work—Paterson's "Compendium of English and Scotch Law"—some observations on this subject. "England and Scotland have long been running the race of civilization under similar circumstances. But it is well known that their laws are nearly as distinct as if each was a foreign country to the other. Though it may be true in a general sense that the result is now much the same in both countries as regards the main elements of rational liberty, yet the details of the respective processes by which this result is attained often differ widely. * * * A common Legislature, and in many respects, a common Supreme Court, have latterly, no doubt, confined them very much within the same channel. Yet, notwithstanding many approximations, assimilations, and roundings of angularities, the law of the one country is still a sealed book to the other. England rather glories in her ignorance; and Scotland confidently rebukes this insular pride by counting over the adaptations from her own code, which have now and then been paraded by her neighbour under new names as original reforms." The late Lord Cockburn, in 1846, thus expressed his views: "The improvements introduced or recommended in England amount in a really surprising number of instances to little else than to an approximation to the law of Scotland. Not that the law of Scotland has been often avowedly taken as the type; on the contrary, nothing is more curious

Comité plénier pour étudier le bill intitulé «Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires».

L'honorable M. Tessier veut, avant que la motion soit mise au vote, formuler quelques objections au principe consacré par le bill et, plus particulièrement, à quelques-uns des articles. Le bill vise, a-t-on dit, à uniformiser les lois régissant les billets promissoires et les lettres de change; mais il ne faut pas oublier que le droit commercial se fonde sur les habitudes et les coutumes établies dans les diverses régions du pays. Les commerçants, les membres du barreau et les juges connaissent et comprennent très bien la loi telle qu'elle est aujourd'hui. Si l'uniformité est souhaitable, il est aussi nécessaire de garantir la solidité de la loi. L'honorable M. Tessier n'est pas en faveur de la portée du bill, mais si ce bill doit être adopté, il estime que la loi doit être appliquée avec beaucoup de circonspection afin de ne pas perturber inutilement les rapports fonctionnels actuels. Il soutient qu'en ce qui a trait aux affaires commerciales, il est erroné d'apporter des modifications inutiles à la loi et que, s'il y a de petites différences entre les lois des pays réunis sous un seul régime politique, ces distinctions ne sont pas, à toutes fins pratiques, gênantes ni dommageables. L'Angleterre et l'Écosse ont connu un grand essor après l'union de ces deux pays bien que leur droit commercial ne soit pas exactement le même. L'honorable M. Tessier cite alors un extrait d'un ouvrage récent, *Paterson's Compendium of English and Scotch Law*, sur la diversité des lois de ces deux pays qui sont unis politiquement. Il poursuit en rappelant l'avis de feu Lord Cockburn qui, en 1846, disait à peu près ceci: «Les mises au point adoptées ou recommandées en Angleterre s'inspirent très souvent du droit de l'Écosse. Non pas que l'Angleterre reconnaisse la source de ces modifications; au contraire, rien de plus curieux que ce sang-froid avec lequel toute allusion à ce droit est évitée, même lorsqu'il est copié.» De fait, l'honorable membre estime que l'uniformité parfaite n'est pas nécessaire et que toutes les démarches en ce sens produiront un effet contraire à celui qui est visé, car les habitudes, les pratiques et les coutumes des provinces seront perturbées. Puis, il formule plusieurs objections au libellé de certains articles attestant qu'ils ne sont pas aussi concis ni aussi clairs que la loi actuelle et qu'ils visent à apporter d'importants changements. Il s'oppose très fortement au bouleversement du droit du Bas-Canada,—un code qui a été préparé par quelques-uns des avocats les plus doués que le pays n'a jamais eus et qui est intrégré au programme d'études dans les universités de la province. Eu égard à la juridiction du Parlement, il précise qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord, les lettres de change, etc. font sûrement partie de la législa-

than the composure with which all allusion to this law is avoided, even when it is copied." In fact, he thought exact uniformity was unnecessary, and all attempts in that direction would lead to a very opposite result to that desired by disturbing the habits, practices and customs of different Provinces. He then stated several objections he had to the wording of certain clauses, contending that they were not so concise and clear as the present law, and that the effect would be to introduce great changes. He objected very strongly to the unsettlement of the code of Lower Canada—a code which had been prepared by some of the most talented lawyers the country ever produced, and which was the textbook in the universities of the Province. With respect to the jurisdiction of Parliament, he said that there was no doubt the North America Act provided that Bills of Exchange, &c. was one of the classes of subjects which came under the purview of the General Legislature; but then it should be remembered that civil procedure was exclusively placed in the charge of the Local Legislatures, and it became a question how far limitations in the suit of Bills of Exchange were connected with civil procedure, and consequently with Local Legislation. But he would not follow up this apparent conflict of jurisdiction. He concluded by saying, that he had no doubt the Postmaster General's object was to improve the law, but he was afraid he would not attain his object by the Bill under discussion.

Hon. Mr. Sanborn said, the last speaker had gone over the ground which he (Mr. Sanborn) had intended to take in his objections, and had put the various points forward in such a way that there was little more to be said. On reflection he considered that there was no real necessity for the Bill. Uniformity was a word and idea which caught the ear, but was often delusive. The question was, did a necessity exist for this Act to secure uniformity in the matter before the House? There was very little difference in the mercantile law in any country. In Scotland and England these laws were subject to local jurisdiction, and in the United States each state had its own law, some based on common law and some on civil law. In the two Provinces of which Canada formerly consisted there was also a difference in the law; but he was not aware that any inconvenience had resulted. Then why should there be any attempt to secure uniformity beyond what we already have? But if such an attempt were made, then, he contended, the provisions of the law ought to be made clear, concise, and comprehensive; but the Bill before the House, he regretted to say, did not secure those important conditions. He then briefly pointed out omissions in the Bill, and expressed his opinion that the whole law should have been embraced in

tion générale, mais il faut se souvenir que le droit civil relève exclusivement du Parlement local; il s'agit alors d'établir dans quelle mesure les poursuites judiciaires en matière de lettres de change relèvent du droit civil, et en conséquence, du corps législatif local. L'honorable M. Tessier n'a pas l'intention d'élaborer sur ce conflit manifeste de juridiction. En conclusion, il affirme qu'il ne doute pas que le ministre des Postes veut simplement améliorer la loi, mais il craint que le bill à l'étude ne réponde pas au but visé.

L'honorable M. Sanborn déclare que le dernier orateur a présenté les objections qu'il (l'honorable M. Sanborn) avait lui-même l'intention de soulever et que l'exposé était tellement clair qu'il n'y a plus grand chose à ajouter. À la réflexion, dit-il, le bill n'est pas vraiment nécessaire. L'uniformité est un mot et un concept qui captent l'attention, mais qui sont souvent trompeurs. Le véritable litige est d'établir le besoin d'uniformité dans le domaine des billets promissoires et des lettres de change. Le droit commercial varie très peu d'un pays à l'autre. En Écosse et en Angleterre, ce droit ressort au corps législatif local; aux États-Unis, chaque état a son propre code fondé soit sur le droit coutumier, soit sur le droit civil. Dans les deux provinces qui formaient auparavant le Canada, les lois ne sont pas les mêmes; mais l'honorable M. Sanborn n'y voit pas d'inconvénient. Pourquoi alors chercher à uniformiser davantage? Par contre, si l'on tient à tout prix à cette uniformité législative, que les dispositions de la loi soient claires, concises et exhaustives; mais le bill dont la Chambre est saisie ne répond pas à ces importants critères. Il relève alors des lacunes du bill et fait savoir qu'à son avis, la portée du bill doit être globale et non partielle. Il est très malheureux, estime-t-il, qu'après avoir consa-

the Bill, not a portion of it. It was exceedingly unfortunate, he thought, that after all that human skill and intelligence could do to perfect the code of Lower Canada, the House should be called upon to break through it by Dominion Legislation. The question was worthy of consideration, whether the Bill should be proceeded with, and he ventured the opinion that it was unwise to depart from the principles of sound jurisprudence. The common law had some elasticity in it, but the system proposed was a cast iron one; and no discretion was left to the judges to interpret according to common law.

Hon. Mr. Campbell said it was gratifying to have the principles of the Bill discussed in so philosophical a manner. He could assure hon. gentlemen that in the preparation of the Bill he had the assistance of several eminent gentlemen, and also of a gentleman who was eminent at the Bar, and who had a seat in another branch of the Legislature, and the Bill before the House was the result of the consultation between himself and those eminent gentlemen. The Bill had been framed in a liberal spirit, and it would be found that there was no serious departure from the code of Lower Canada. Sir George E. Cartier and Judge Day, who were certainly as great admirers of the Lower Canada code as his hon. friends who had spoken, thought legislation was necessary, and were decidedly favourable to the principles of the Bill. His hon. friend (Mr. Tessier) had looked at the question from a Lower Canada point of view, but that law, it should be remembered, did not embrace the whole law on the subject of Promissory Notes. As the Government had felt it unsafe to attempt to embrace the whole of the law, the question had been as to how far they should go. His hon. friend (Mr. Sanborn) had seemed to say that the laws of Upper and Lower Canada had throughout the term of union been different, but was not so.

Hon. Mr. Sanborn explained that such was not his meaning.

Hon. Mr. Campbell resumed, and said that as the Government found it impossible to include the whole law, they had decided to fall back upon the law of 1854, and there was no difference between the Bill before the House and that law. He had not proposed to himself the task of going over the whole of the mercantile law, but he hoped the time would come when that could be assimilated. His hon. friend (Mr. Sanborn) might say there was no necessity for the Bill, and might point to the differences in the laws of England and Scotland, and the laws of the various States, but he was certain that changes were made, even in those countries, towards assimilation. At the time of the union of Great Britain there was no Jury

cré tant de talent et de dévouement au perfectionnement du code du Bas-Canada, la Chambre soit appelée à en réduire la juridiction par l'adoption d'une loi fédérale. Il faut sérieusement étudier la question, à savoir si le bill doit être adopté; l'honorable M. Sanborn est d'avis qu'il serait malavisé de s'écarter des principes d'une jurisprudence dont la solidité a déjà été démontrée. Le droit coutumier conserve une certaine souplesse, mais le système prévu aux termes du bill est très rigide et aucun pouvoir discrétionnaire n'est accordé aux juges pour leur permettre d'interpréter selon le droit coutumier.

L'honorable M. Campbell est très heureux de constater que les principes du bill sont discutés de manière aussi philosophique. Il assure ces honorables membres que plusieurs éminents gentilshommes et un gentilhomme très reconnu au barreau et qui siège à un autre corps législatif l'ont aidé à préparer ce bill; en somme, le bill dont la Chambre est saisie est le résultat des délibérations qu'il a eues avec ces gentilshommes. Le bill a été conçu dans un esprit libéral et il ne s'écartera pas sensiblement du code du Bas-Canada. Sir George-Étienne Cartier et le juge Day qui estiment le code du Bas-Canada sûrement autant que les honorables membres qui ont pris la parole, jugent qu'il est nécessaire de légiférer en cette matière et ils sanctionnent les principes du bill. L'hon. M. Tessier envisage la question du point de vue du Bas-Canada, mais le droit de cette province ne recouvre pas toute la législation applicable aux billets promissaires. Comme le Gouvernement juge qu'il serait dangereux d'essayer d'englober l'ensemble de la loi, il s'agit d'établir le cadre idéal de la loi à adopter. Son honorable ami (M. Sanborn) a semblé dire que les lois du Haut-Canada et du Bas-Canada ont différé pendant toute la durée de l'Union, mais il n'en est pas ainsi.

L'honorable M. Sanborn explique que tel n'était pas le sens de ses paroles.

L'honorable M. Campbell poursuit son discours. Comme le Gouvernement a constaté qu'il serait impossible d'intégrer au bill toute la législation, il a décidé de s'inspirer de la loi de 1854; il n'y a pas de différence entre le bill à l'étude et cette loi. Il ne s'est pas fixé comme objectif de remanier tout le droit commercial, mais il espère qu'un jour, l'intégration des lois sera complète. Son honorable ami (M. Sanborn) dit que le bill n'est pas nécessaire et il souligne les différences qui existent dans les lois de l'Écosse et de l'Angleterre, et dans celles des divers états américains; toutefois, il (l'honorable M. Campbell) est certain que même dans ces pays, des changements ont été réalisés vers l'unification. A l'époque de la formation

Law in Scotland, but it would be idle to say that there should have been no assimilation in British laws. Then, again, there was a different Marriage Law in Scotland, and another in Ireland, and this difference had been made notorious through the celebrated Yelverton case. But would it be said that there should be no assimilation of the Marriage Laws of Great Britain and Ireland? Then was it desirable that New Brunswick with 200,000 or 300,000 of a population should have one law on mercantile matters and other Provinces in the Union have other laws? Surely not. The laws in the several States could not differ much, except by enactment of special statutes, for the laws in all the States were based on English common law—the laws of Louisiana and New York excepted, the former having French law, and the latter a code of its own. But practically the whole law of the several States was based upon English common law; he did not think, however, there was much force in the argument of his hon. friends. He did not propose to follow the argument of the speakers on the clauses of the Bill, for discussion on these could be more convenient in Committee. He would say, however, that there were no provisions in the Bill conflicting with the Lower Canada Code—merely the addition of clauses. To his hon. friend (Mr. Tessier) the clauses might appear verbose, but to English speaking members they had not that appearance. He concluded by expressing his high appreciation of the spirit of fairness with which the Bill had been discussed, and by strongly urging the necessity which existed for making the laws uniform.

The House then went into Committee—**Hon. Mr. Hamilton (Ontario)** in the chair—and after a short debate on the second clause, rose and reported progress.

The House then adjourned.

de la Grande-Bretagne, l'Écosse n'avait pas de loi régissant les jurys, mais il serait vain de dire qu'il n'y a pas eu d'intégration dans le droit britannique. Autre exemple, l'Écosse et l'Irlande avaient chacune leur propre loi sur le mariage et cette différence fut rendue célèbre par l'affaire Yelverton. Doit-on en conclure que les lois du mariage de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ne doivent pas être unifiées? Est-il donc souhaitable que le Nouveau-Brunswick avec une population de 200,000 ou 300,000 habitants ait un droit commercial et que les autres provinces du Canada en observent un autre? Sûrement pas. Les lois des divers états américains ne peuvent pas différer beaucoup, sauf par l'adoption de statuts spéciaux, car dans tous les états, la législation se fonde sur le droit coutumier anglais; il y a deux exceptions, la Louisiane et le New York: la première respecte le droit civil français et la deuxième, a un code particulier. Dans l'ensemble, le code des divers états américains s'inspire du droit coutumier anglais et en conséquence, l'honorable M. Campbell estime que l'argument de ses honorables amis n'est pas très solide. Il n'a pas l'intention de réfuter les objections soulevées contre certains articles du bill car ces questions se prêtent davantage à un examen en comité. Il précise donc qu'aucune disposition du projet de loi n'est incompatible avec le code du Bas-Canada; il s'agit tout simplement d'une addition d'articles. Les articles peuvent sembler verbeux à son honorable ami (M. Tessier), mais les membres anglophones n'ont pas cette impression. En conclusion, il fait cas de l'impartialité avec laquelle le bill est étudié et il souligne fortement la nécessité d'uniformiser les lois.

La Chambre se forme alors en Comité sous la présidence de l'honorable M. Hamilton, de Kingston. Après un bref débat sur le deuxième article, le Comité s'ajourne et fait rapport de l'état de la question.

La séance est levée.

THE SENATE

Thursday, March 17, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

The House again went into Committee of the Whole on the Bill intituled "An Act respecting Bills of Exchange and Promissory Notes"—Hon. Mr. Hamilton (Ontario) in the chair.

On clause first, which provides that Bills and Notes, made payable to order or bearer, shall be negotiable, considerable discussion took place, as to the difference or distinction between a Bill of Exchange and a Note, and as to whether, by the present law, cheques payable to order require the affixture of stamps, in which Hons. Messrs. McCully, Tessier, Ritchie, Dickey, Campbell and others took part.

Hon. Mr. Campbell said the clause was copied without alteration from the law of Lower Canada.

There was some discussion on clause 7, which fixes the non-judicial days in Ontario, Nova Scotia and New Brunswick to be Sunday, Christmas Day, Good Friday, Easter Monday, Ash Wednesday, the Birthday of the reigning Sovereign, or any day set apart by Royal Proclamation for Fasting and Thanksgiving; and in Quebec, in addition to those days, Epiphany, Annunciation Day, Ascension Day, *Corpus Christi* Day, St. Peter and St. Paul's Day, All Saints Day, and Conception Day.

Hon. Mr. Sanborn called the attention of the Postmaster General to the want of uniformity in the clause. He said his hon. friend (Hon. Mr. Campbell) had fully established the point which he (Mr. Sanborn) and his friends had contended for, namely: That there was uniformity in the Mercantile Law, although the thirty-one States in the Union, England and Scotland, and the Provinces, had their own law.

Hon. Mr. Campbell said the latter point had been fully discussed yesterday, and it was unnecessary for him to revert to it further. With respect to the first point he could not see that the religious customs of the various sections of the country could be ignored, and therefore it was necessary to frame the clause as it stood.

The clause was amended so that days proclaimed to be holidays shall be non-judicial days, and also that Mondays following Christ-

LE SÉNAT

Le jeudi 17 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

Le Sénat se forme de nouveau en Comité plénier pour étudier le bill intitulé: «Acte concernant les lettres de change et les billets promissaires», sous la présidence de l'hon. M. Hamilton.

Sur le premier article stipulant que les lettres et les billets payables à ordre ou au porteur seront négociables, un débat prolongé se poursuit quant à la différence ou à la distinction à établir entre une lettre de change et un billet et quant à la nécessité d'apposer des timbres sur les chèques payables à ordre, en vertu de la loi actuelle. Ont pris part au débat les honorables MM. McCully, Tessier, Ritchie, Dickey, Campbell et d'autres.

L'honorable M. Campbell affirme que l'article a été copié intégralement de la loi du Bas-Canada.

Un débat s'engage sur l'article 7 fixant comme jours fériés en Ontario, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, le dimanche, le jour de Noël, le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le mercredi des Cendres, l'anniversaire de naissance du souverain ou tout autre jour déterminé par voie de proclamation royale comme jour de jeûne et d'action de grâces. Au Québec, outre ces jours, les fêtes de l'Épiphanie, l'Annonciation, l'Ascension, la Fête-Dieu, la Saint-Pierre-et-Saint-Paul, la Toussaint et l'Immaculée-Conception.

L'honorable M. Sanborn attire l'attention du ministre des Postes sur la nécessité d'uniformiser cet article. Il déclare que son honorable ami (l'hon. M. Campbell) a pleinement démontré le bien-fondé de l'argument que lui-même (M. Sanborn) et ses amis ont défendu, à savoir: Qu'il y avait uniformité dans la Loi sur le commerce, même si les 31 états de l'Union, l'Angleterre et l'Écosse, et les provinces, avaient leur propre loi.

L'honorable M. Campbell soutient que ce dernier argument a été analysé à fond hier et qu'il est inutile de revenir sur le sujet. Quant au premier argument, les coutumes religieuses des diverses régions du pays, à son avis, ne devraient pas être négligées et il est donc essentiel de concevoir l'article sous sa forme actuelle.

L'article est modifié de manière à ce que les jours proclamés jours de congé soient des jours fériés et également que le lundi après le jour de

mas Day, should that day be on Sunday, shall be non-judicial.

The clauses were taken up *seriatim*, and the most important elicited full conversational debate. To some of the clauses verbal amendments were made.

The Committee rose and reported progress, and the Bill will again be the first on the order to-morrow.

The House then adjourned.

Noël soit considéré comme jour férié au cas où le lendemain de Noël serait un dimanche.

Le projet de loi est étudié article par article, les articles les plus importants faisant l'objet d'un débat sur le ton de la conversation. Des modifications de vive voix sont apportées à certains articles.

La séance est levée et le Comité fait rapport de l'état de la question. Le projet de loi est porté de nouveau en tête de liste à l'ordre du jour du lendemain.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Friday, March 18, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

HIS EXCELLENCY'S COMMISSION

Hon. Mr. Botsford moved an address for a copy of His Excellency's Commission and the Royal Instructions which accompanied the same. He said it was unnecessary for him to explain at any length the reasons for moving for these documents, inasmuch as it was obvious that the Governor General's Commission and Instructions should form a part of the Records of the House, to which reference might be had when required.

Hon. Mr. Campbell said the copy of the Commission could be brought down and such portions of the instructions as the Governor might see fit to communicate; there might, of course, be portions which could not be communicated.

Hon. Mr. Hazen was glad the motion had been made, as there had been an extraordinary controversy going on in New Brunswick, as to whether the Lieutenant Governor had power to dissolve the Assembly. The papers when produced would settle this question as in the commission to Lord Monck (and there was no doubt that to the Governor General was the same). The sixth paragraph is as follows:—

VI. And We do hereby authorize you to exercise, from time to time, as you may judge necessary, all powers belonging to Us, in respect of Assembling or Proroguing the Senate or the House of Commons of Our said Dominion, and of Dissolving the said House of Commons; and We do hereby give the like authority to the several Lieutenant Governors for the time being, of the four Provinces in Our said Dominion, with respect to the Legislative Councils or the Legislative or General Assemblies of those Provinces respectively.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Hon. Mr. Dickey moved an address for a statement referring to sections four and seven respectively, of the Intercolonial Railway, showing:

1st. Amounts of claims made to Commissioners for work done, but wholly or in part unpaid by the contractors, from the several months from May last to the present date, distinguish-

LE SÉNAT

Le vendredi 18 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LA COMMISSION DE SON EXCELLENCE

L'honorable M. Botsford propose qu'on envoie à Son Excellence une humble adresse le priant de déposer copie de la Commission de Son Excellence et les instructions royales y afférentes. Il est inutile, dit M. Botsford, de préciser les raisons pour lesquelles il demande copie de ces documents, vu qu'il est évident que la Commission du Gouverneur général et les instructions doivent figurer aux archives du Sénat auxquelles on pourrait se reporter au besoin.

L'honorable M. Campbell souligne que la copie de la Commission pourrait être déposée, de même que certaines parties des instructions que le Gouverneur général jugera bon de communiquer, car il se peut que certaines parties ne puissent être rendues publiques.

L'honorable M. Hazen est heureux que la motion ait été présentée en raison de la polémique soulevée au Nouveau-Brunswick sur le pouvoir du lieutenant-gouverneur de dissoudre l'assemblée. Le dépôt des documents réglera la question tout comme dans le cas de la commission de Lord Monck (il ne fait aucun doute que c'était la même chose pour le Gouverneur général). Le sixième paragraphe se lit comme il suit:

VI. Et nous vous autorisons par les présentes à exercer, de temps en temps, quand vous le jugerez nécessaire, tous les pouvoirs qui nous sont désolus, en ce qui a trait à la convocation ou à la prorogation du Sénat ou de la Chambre des Communes de notre dit Dominion et à la dissolution de la même Chambre des Communes; et nous conférons par les présentes le même pouvoir aux lieutenants-gouverneurs actuels des quatre provinces de notre dit Dominion, quant aux conseils législatifs ou aux assemblées législatives ou générales de ces mêmes provinces.

LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

L'honorable M. Dickey dépose une demande de production du bilan relatif aux clauses 4 et 7 respectivement du chemin de fer Intercolonial, à savoir:

1. Le montant des réclamations présentées aux commissaires pour le travail effectué, mais non payé en partie ou totalement par les entrepreneurs, pour les nombreux mois écoulés

ing claims of such contractors and amounts paid by sub-contractors to labourers on these claims or remaining unpaid.

2nd. Amounts of claims made to the Commissioners for materials supplied for the work, and for the food of the men and horses, furnished for contractors, sub-contractors and workmen.

3rd. Amounts paid by the Commissioners on account of the foregoing claims respectively; showing various notes of percentage of payments on amounts claimed and balances due.

4th. Amounts of monthly estimates of the work done by the contractors, and the payments on account with dates.

5th. Amounts of monthly percentages returned under contracts, &c.

6th. Copies of correspondence in relation to unpaid claims; and

7th. Copies of the minutes or reports by the Board of Commissioners to the Privy Council on unpaid claims.

The mover said it was well known the contracts for 4 and 7 sections had been given up, the contractors having broken down, as it had been foreseen they must, at the prices for which they had contracted. In making his motion he had wished to call the attention of the House to the fact that the labourers on these sections had not been paid in full, there being some months of arrears of pay due them. It was of the greatest importance that these public works should be conducted to the satisfaction of the public, and especially of those who gave their labour, and he was sure it was the wish of all in the House that the labourers should be fully remunerated. He said that the work on Section 4 was carried on with more or less vigour from June to September, when it became notorious that the labourers were only partially paid. He had felt it his duty as a public man to point out to individual Commissioners, before their October meeting, the unsatisfactory state of things along the line, and to ask that steps should be taken before winter set in, to close the contract unless the contractors paid up. Unfortunately, his warnings were unheeded, the Commissioners listened to the contractors' sanguine promises, and things were allowed to go on as before. Although it was strictly an interference on his part, he renewed these remonstrances in November, but nothing was done until the middle of December, when the question settled itself, as everyone but the Commissioners foresaw, by

entre le mois de mai de l'an dernier et aujourd'hui, en séparant les réclamations de ces entrepreneurs des sommes versées par les sous-traitants aux travailleurs et faisant partie de ces réclamations ou non encore remboursées.

2. Le montant des réclamations présentées aux commissaires pour l'équipement nécessaire au travail et pour l'alimentation des hommes et des chevaux, destinés aux entrepreneurs, aux sous-traitants et aux travailleurs.

3. Les sommes d'argent versées par les commissaires pour les réclamations précédentes, en précisant certains chiffres sur le pourcentage de versements des montants réclamés ou des arrérages.

4. Les chiffres approximatifs du travail mensuel accompli par les entrepreneurs et les versements à valoir ainsi que les dates y afférentes.

5. Le nombre de pourcentages mensuels remboursés en vertu des contrats et autres.

6. La copie de la correspondance échangée à propos des réclamations impayées et

7. La copie des délibérations ou des rapports du Bureau des commissaires au Conseil privé sur les réclamations impayées.

Le motionnaire affirme qu'il est bien connu que les contrats relatifs aux articles 4 et 7 ont été abandonnés, les entrepreneurs ayant échoué, comme on l'avait d'ailleurs prévu, au prix convenu. Par cette motion, l'auteur désire attirer l'attention du Sénat sur le fait que les travailleurs visés par ces articles n'ont pas été payés en entier et qu'il leur revient un arriéré de plusieurs mois de salaires. Il est de la plus grande importance que ces ouvrages publics soient effectués à la satisfaction du public et, surtout de ceux qui y ont contribué par leur travail. Il est en outre convaincu que tous les membres de l'assemblée souhaitent que ces travailleurs soient entièrement rémunérés. Il précise que l'étude de l'article 4 s'est poursuivie avec plus ou moins de vigueur entre juin et septembre, époque à laquelle on s'est rendu compte que les travailleurs n'étaient payés qu'en partie. Il a cru qu'il était de son devoir en tant qu'homme public, de signaler à chaque commissaire, avant leur réunion d'octobre, l'état déplorable de la question dans son ensemble et de demander que l'on adopte, avant l'hiver, des mesures d'annulation du contrat à moins que les entrepreneurs ne paient. Malheureusement, ses avertissements n'ont pas été retenus, les commissaires ont écouté les promesses optimistes des entrepreneurs et ils ont laissé faire les choses comme avant. A titre d'intervention strictement personnelle, il a réitéré ses instances en novembre, mais rien ne s'est fait avant la mi-décembre, époque où la

the contractor going down to Halifax with their cheque in his pocket, drawing some six thousand dollars, and then stepping on board the steamer for Portland. The result could readily be anticipated by the House. Some two hundred navvies turned out into the streets, and the public peace was for a time imperilled. He (Mr. Dickey) had interfered on behalf of the men, and used his influence to pacify them, in which he succeeded after communicating with the Board, and making temporary provision for these unfortunate people. Throughout, it had been his aim to get justice for the men, and to sustain the character of the Intercolonial and the honour of the Dominion, (hear, hear). If his efforts failed, he could not be held liable for the consequences. Early in January he (Mr. Dickey) received an authoritative assurance that the labourers would be paid in full, but a whole month elapsed before the percentages returned and the December work was paid out; and even then, for some reason which he hoped his hon. friend the Railway Commissioner (Hon. Mr. McLelan) would explain, they were paid in proportions varying from twelve to fifty per cent. Some, he believed, had got nothing, and there was still a large arrear due, not merely for the current month, but in many cases for three or four months' work. He had confined himself to a simple statement of facts, and carefully abstained from all comments on this unfortunate business. He believed the Commissioners are now well inclined, and the Government, he hoped, would be favourably disposed to do justice to the men whose labour and substance had gone into the construction of the work. There was a clause in the contract authorizing the Commissioners, where they believed the public peace endangered, or the safety of the works imperilled, to pay all arrears of labourers' wages, and as this was peculiarly a case of this sort, he trusted the power would be acted upon even at this late hour. Besides, there were sureties to fall back upon, who ought to be made liable for all these unpaid claims as damages fairly resulting from the non-fulfilment of the contract.

Hon. Mr. Campbell said, the return would be made.

Hon. Mr. McLelan said, there was no doubt a strong feeling in the country, wherein the sections lay, at the non-payment of the labourers. It was certainly to be regretted that such claims existed, but neither the Government nor the Commissioners had foreseen that any body of labouring men would allow arrears to

question s'est réglée d'elle-même, de la manière prévue par tous, sauf par les commissaires, lorsque l'entrepreneur s'est rendu à Halifax avec les chèques en poche, a retiré quelque six mille dollars puis a pris le bateau à vapeur à destination de Portland. Le Sénat peut facilement imaginer la suite des événements. Quelque 200 terrassiers se sont rassemblés dans les rues et ont risqué pendant quelque temps de menacer la paix publique. Il (M. Dickey) a intercédé au nom de ces hommes et usé de son influence pour les calmer, ce qu'il a réussi à faire après avoir communiqué avec la commission et obtenu des dispositions provisoires à l'égard de ces infortunés. En tout temps, il a cherché à obtenir justice pour ces hommes et à défendre le projet de chemin de fer Intercolonial et l'honneur du Dominion (Applaudissements). S'il a échoué dans son entreprise, il ne faut pas le tenir responsable des conséquences. Au début de janvier, il (M. Dickey) a reçu de bonne source l'assurance que les travailleurs seraient remboursés intégralement, mais il s'est écoulé un mois avant que les pourcentages soient renvoyés et que le salaire du mois de décembre soit versé, mais encore là, pour une raison qu'il espère que son honorable ami, le commissaire des chemins de fer (l'honorable McLellan) voudra bien lui expliquer, ils n'ont été remboursés que dans une proportion variant entre 20% et 50%. D'après lui, certains n'ont rien reçu et il reste encore un bon arriéré à payer, non seulement pour le travail du mois courant, mais dans bon nombre de cas, pour le travail de trois ou quatre mois passés. Il s'est borné à ne fournir qu'un exposé pur et simple des faits, en s'abstenant bien de tout commentaire sur cette malencontreuse affaire. Il estime que les commissaires sont maintenant disposés, tout comme le Gouvernement, il l'espère, est prêt à rendre justice aux hommes dont le travail et l'énergie ont contribué à la construction de cet ouvrage. Une clause du contrat autorise les commissaires, lorsqu'ils estiment que la paix publique ou la sécurité des travaux est en péril, de payer tout l'arriéré des salaires des travailleurs, comme c'est le cas en ce moment. Il réaffirme sa confiance que ce pouvoir sera exercé, même à cette date tardive. En outre, il faudra faire valoir certaines garanties qui pourraient découler de ces réclamations non remboursées à titre de dédommagement par suite de l'inexécution du contrat.

L'honorable M. Campbell annonce que le remboursement sera effectué.

L'honorable M. McLelan déclare qu'il est parfaitement conscient de l'existence d'un vif sentiment chez la population face au non remboursement des travailleurs. Certes, il faut regretter l'existence de ces réclamations, mais ni le Gouvernement, ni les commissaires n'avaient prévu qu'un groupement de travail-

accumulate. He believed there were about four months' arrears. He then explained that different percentages had been paid to men in consequences of some of them having been employed by sub-contractors, who had been paid in part by the original contractor himself. He said, some of the papers asked for had been left in Nova Scotia, and he was afraid some time must elapse before the return could be made.

NOTES AND BILLS OF EXCHANGE

The House then went into Committee again on the Bill intituled: "An Act respecting Bills of Exchange and Promissory Notes".—**Hon. Mr. Hamilton (Ontario)**, in the chair.

Hon. Mr. Campbell explained the nature of certain verbal amendments which had been suggested to him, and which he had decided to adopt.

Considerable discussion arose as to the amount of notarial fees for protesting, but it was finally agreed that the amount should be 75 cents; 50 cents for protest, and 25 cents for notice. The Bill is to come into operation on the 8th day of September following the date of its enactment.

The Committee rose and reported the Bill as amended, concurrence to be taken on Tuesday next.

MASTERS' AND MATES' CERTIFICATES

Hon. Mr. Mitchell moved the second reading of the Bill, an Act respecting Certificates of Masters and Mates. He said that the questions involved in the Bill were of great interest to shippers, merchants and all classes of people in the Dominion, and there was the strongest necessity for the enactment of the Bill, a necessity which was fully recognised by the mercantile community. Referring to the Merchant Shipping Act of 1854 (Great Britain), he said there was one provision, that no vessel could leave any port in the United Kingdom without having a Master and Mate on board who had passed certain examinations before the Board of Trade tribunals. This regulation necessitated those classes of Officers to qualify up to the required standard of efficiency. The practical result of that had been that only a very few ships that left British American ports for the United Kingdom could be brought back again by the same officers, as the qualifications of such officers did not come up to the required standard; they could not obtain certificates, and the ships had to be brought back by officers who were qualified, to the great inconven-

leurs permettrait l'accumulation d'arrérages qui représentaient à son avis, environ quatre mois de travail. Il explique ensuite que différents pourcentages ont été versés aux hommes parce que certains d'entre eux ont été employés par des sous-traitants payés en partie par l'entrepreneur lui-même. Il ajoute que certains documents demandés ont été laissés en Nouvelle-Écosse et il craint que leur dépôt n'accuse un certain retard.

LES BILLETS ET LES LETTRES DE CHANGE

Le Sénat se forme de nouveau en Comité pour étudier le bill intitulé: «Acte concernant les lettres de change et les billets promissaires,» sous la présidence de l'honorable M. Hamilton, de Kingston.

L'honorable M. Campbell explique de vive voix la nature de certaines modifications qu'on lui a proposées et qu'il a décidé d'adopter.

Un long débat s'engage sur le montant de la notarielle pour tout protêt, mais il est enfin convenu de fixer la somme à 75 cents, soit 50 cents pour le protêt et 25 cents pour la signification. La Loi entrera en vigueur le 8 décembre suivant la date de son adoption.

La séance est levée et le Comité fait rapport du projet de loi sous sa forme modifiée en vue de son adoption le mardi suivant.

LES BREVETS DE CAPITAINE ET D'OFFICIER

L'honorable M. Mitchell propose la deuxième lecture du projet de loi, Loi sur les brevets de capitaine et d'officier. A son avis, les questions que soulève le projet de loi revêtent un vif intérêt pour les expéditeurs, les marchands et toutes les couches de la population du Dominion et il est indispensable d'adopter le projet de loi, aux yeux mêmes de la communauté mercantile. Faisant allusion à la Loi de 1854 sur la marine marchande (Grande-Bretagne), il avance qu'une disposition stipule qu'aucun navire ne peut quitter un port du Royaume-Uni sans avoir à son bord un capitaine et un officier ayant subi avec succès certains examens des tribunaux du ministère du Commerce. Ce règlement oblige ces catégories d'officiers à répondre aux normes requises d'efficacité. Sur le plan pratique, seuls quelques rares navires en partance des ports américains britanniques pour le Royaume-Uni peuvent rentrer avec les mêmes officiers car leurs compétences ne sont pas à la hauteur des normes requises: ils sont incapables d'obtenir un brevet et les navires doivent donc être ramenés par des officiers compétents au grand désavan-

ience of owners. When it was considered that the tonnage of the Dominion ranked the fourth in the world, it would be readily admitted that such a Bill as that before the House was wanted. He did not think it necessary to review the various provisions of the Bill, for he apprehended that all would see the necessity there was for legislation and fully appreciating the scope of the Bill. He might however say that the British Board of Trade had signified their readiness to recognise the validity of certificates granted to Masters and Mates in the Dominion in accordance with the law passed by the Dominion Parliament.

Hon. Mr. Locke would ask the Minister of Marine if it was clear that the Act, when passed, would be considered substantial and if certificates granted under it would be considered sufficient by the English Board of Trade, and if our masters and mates would be on an equal footing with English mariners?

Hon. Mr. McCully was afraid that if our tribunals of examination did not carefully scrutinize candidates, and exact a good standard of efficiency, that our masters and mates would fail to reach the standard of an English Board. He would like to know what was the nature of the examinations in England, and what was to be proposed here? He had no doubt but our young men were quite as capable and intelligent as any in the kingdom, but it would be necessary to put them through a course of examination equal to the English standard. If not, he had some doubts whether the Minister of Marine would succeed in his object, for he remembered that a tribunal had been attempted in Nova Scotia, some years ago, for examining masters and mates, but it failed, and he was afraid the Minister might fail.

Hon. Mr. Mitchell—I don't often fail.

Hon. Mr. McCully—Well, that might be so. He did not wish him to fail on this, for he was really anxious that he should succeed.

Hon. Mr. Mitchell said he was just as anxious as any of his honourable friends opposite could be to make it as perfect as possible, for he felt that it was of the greatest importance to the shipping interests of the Dominion. He had many years ago endeavoured to bring this very matter before the Canadian Government, and since he had been in the Dominion Government the matter had been constantly in mind. He then referred to the correspondence which had taken place between the Dominion Government and the British Board of Trade, to show that every exertion

tage des propriétaires. Lorsque le Dominion s'est classé au quatrième rang des pays du monde pour le volume de marchandises transportées, on a aussitôt admis la nécessité de présenter un tel projet de loi au Sénat. Il ne croit pas nécessaire d'étudier toutes les dispositions du projet de loi, car il imagine que tous et chacun comprendront la nécessité d'adopter une telle mesure législative et de reconnaître totalement la portée du projet de loi. Cependant, il ajoute que le ministère du Commerce britannique a manifesté un empressement à reconnaître la validité des brevets décernés aux capitaines et aux officiers du Dominion, conformément à la loi adoptée par le Parlement du Dominion.

L'honorable M. Locke demande au ministre de la Marine s'il est certain qu'une fois adoptée, l'importance de la loi sera reconnue et les brevets accordés seront jugés satisfaisants par le ministère du Commerce britannique et si nos capitaines et officiers seront considérés sur le même pied d'égalité que les marins anglais.

L'honorable M. McCully exprime la crainte que si nos comités d'examen ne jugeaient pas attentivement les candidats et n'exigeaient pas une bonne compétence, nos capitaines et officiers ne pourraient pas répondre aux normes d'un comité anglais. Il aimerait connaître la nature des examens en Angleterre et le programme proposé pour le Canada. Il n'émet aucun doute quant à l'égalité de compétence et d'intelligence de nos jeunes gens par rapport à ceux du royaume, mais il faudrait les soumettre à un examen dont le niveau se compare à celui du système anglais. Dans le cas de la négative, il a quelques réserves quant à la réussite de l'initiative du ministre de la Marine, car il se rappelle qu'un tribunal a déjà essayé, mais en vain, en Nouvelle-Écosse, il y a quelques années, de faire subir les examens à des capitaines et officiers. Il craint que le ministre ne subisse un échec.

L'honorable M. Mitchell: Je n'échoue pas souvent.

L'honorable M. McCully: Eh bien! c'est peut-être vrai. Il ne veut pas qu'il en connaisse un, car il souhaite vivement le contraire.

L'honorable M. Mitchell affirme qu'il est tout aussi impatient que ses honorables amis de l'Opposition d'atteindre le maximum de perfection possible, car à son avis, il en va du plus grand intérêt des compagnies de navigation du Dominion. Il y a bon nombre d'années, il a soumis cette question au Gouvernement canadien et depuis qu'il fait partie du Gouvernement du Dominion, la question lui tient vraiment à cœur. Il fait ensuite allusion à la correspondance échangée entre le Gouvernement du Dominion et le ministère du Commerce britannique en vue de démontrer que

had been made to place our masters and mates on equal footing with English mariners. He was aware that Nova Scotia had tried to accomplish this very thing some years ago, but as she made the effort alone, unsupported by other Colonies, she failed. The Dominion was in a very different position to Nova Scotia, and there was every reasonable guarantee that where the latter failed the former would succeed. The British Act, he said, did not provide that our examinations should be precisely the same as those in England, but merely that they should be equally efficient; nor did the British authorities ask that we should have an exactly similar tribunal of examination; all that was stipulated for was that there should be the same efficiency.

Hon. Mr. McCully referred to the British Act, to show that certain rules and regulations were prescribed, and asked if the Minister had copies of them, and whether he proposed to embody them in the Bill.

Hon. Mr. Mitchell said he proposed, as would be seen by the Bill, to have rules established by the Governor in Council, to be altered as circumstances might require, and he thought that was a better course than encumbering the Bill with such details (hear, hear).

Hon. Mr. McCully asked where it was proposed to locate the Boards of Examiners.

Hon. Mr. Mitchell said a Board for granting certificates would be located in each of the leading ports. His hon. friends, he said, could give any suggestions as to the improvement of the Bill in committee, and he would have the greatest pleasure in giving them his best consideration. He could assure the House that nothing should be wanting on his part to secure the confidence of the mercantile and commercial community, by making the Bill as perfect as could be made. He then read a memorandum to show that the British Board of Trade did not wish to bind us strictly to the rules laid down in England, for those authorities fully recognized that there were different circumstances in the Colonies to those in England. He also read from a letter of a gentleman who represented the views of the English Board of Trade, to show that the proposed action of the Dominion was viewed favourably. He concluded by asking the House to agree to the principle of the Bill, and to leave the details of the measure for discussion in Committee.

Hon. Mr. McCully said he hoped the House would not think he was trespassing upon their

tous les efforts ont été faits pour placer nos capitaines et officiers sur le même pied d'égalité que les marins anglais. Il sait que la Nouvelle-Écosse a tenté cette expérience quelques années auparavant, mais, seule, sans l'appui des autres colonies, elle a échoué. Le Dominion se trouve dans une position bien différente de celle de la Nouvelle-Écosse. Il y a toutes les garanties suffisantes pour que celui-là réussisse là où ce dernier a échoué. La loi britannique, précise-t-il, ne stipule pas que les examens soient exactement les mêmes qu'en Angleterre, mais qu'ils soient aussi efficaces, ni que les compétences britanniques exigent un comité d'examen strictement analogue: on ne vise en fait que la même efficacité.

L'honorable M. McCully se reporte à la loi britannique pour démontrer que certaines règles et règlements ont été prescrits et il demande au ministre s'il en possède des exemplaires et s'il se propose de les insérer dans le projet de loi.

L'honorable M. Mitchell affirme qu'il a proposé, comme on pourra le voir dans le projet de loi, que certaines règles soient fixées par le gouverneur en conseil, sous réserve d'ailleurs de modifications, le cas échéant. Il pense qu'il vaut mieux adopter cette méthode que d'encombrer le projet de loi avec de tels détails (Applaudissements).

L'honorable M. McCully demande à quel endroit l'on se propose de créer des comités d'examen.

L'honorable M. Mitchell répond qu'un comité de délivrance de brevets sera situé dans chacun des principaux ports. Ses honorables amis, affirme-t-il, pourront lui faire part de leurs suggestions, lors de l'étude du projet de loi en comité. Il se fera alors un vif plaisir d'y porter le plus grand intérêt. Il assure l'assemblée qu'il ne cherche rien d'autre qu'à obtenir la confiance de la communauté commerciale et mercantile en rendant le projet de loi aussi parfait que possible. Il donne ensuite lecture d'un mémoire pour démontrer que le ministère du Commerce britannique ne désire pas nous assujettir strictement aux règles adoptées en Angleterre, car les autorités admettent que la situation dans les colonies diffère de celle qui prévaut en Angleterre. Il lit ensuite un extrait de la lettre d'une personne qui expose le point de vue du ministère du Commerce britannique afin de démontrer que l'initiative du Dominion est envisagée favorablement. Il conclut en demandant au Sénat d'approuver le principe du projet de loi et de reléguer les détails de la mesure législative à une étude en Comité.

L'honorable M. McCully espère, dit-il, que l'assemblée ne croira pas qu'il abuse de leur

time and patience, but as the question was one of very great interest to the Maritime Provinces, he considered it his duty to give the measure full attention. He thought that the nearer we approached English legislation, the better, for English law was founded on experience and we should be safe to follow it. He suggested the insertion of a clause providing for the establishment of Boards for examination and the training of our young men in matters relating to navigation, in fact, a Board in each Province, and he felt sure it would be impossible to over-estimate the benefits that would result from such institutions.

Hon. Mr. Ryan would not like it to go abroad that the inland Provinces were not also interested in the matters before the House, for he apprehended that all the Provinces were deeply and equally interested in having efficient classes of mariners. He fully concurred in the remark of his hon. friend (Mr. McCully,) that it was important to assimilate our legislation to that of England, especially in mercantile matters; and to that end would suggest that the Bill before the House be put back to the latest moment in order to see what would be the result of legislation which, as he understood the Minister of Marine to say, was going on there on matters before the House.

Hon. Mr. Mitchell said, his hon. friend had misunderstood him. There was no legislation in progress, nor, as he was aware of, intended, in England on these matters.

Hon. Mr. Ryan said, that being so, perhaps there was no necessity for delay. The principle of the Bill had his hearty approval as it had, he was sure, that of every member in the House, and the country would approve of any steps which were taken to improve the efficiency of our seamen.

The Bill was then read a second time.

LIGHTHOUSES, BUOYS AND BEACONS

The House then went into Committee, again, on the Bill intituled: "An Act to amend the Act relating to Lighthouses, Buoys, and Beacons." **Hon. Mr. Wark** in the chair.

Hon. Mr. Mitchell said, as he had accepted all the amendments suggested by everybody, he supposed everybody would be satisfied and that there would be no further opposition (laughter.)

temps et de leur patience, mais comme la question revêt un intérêt considérable pour les provinces maritimes, il estime de son devoir de porter toute l'attention voulue à la mesure législative. A son avis, il vaut mieux que notre mesure législative se rapproche le plus possible de celle de l'Angleterre, car la loi britannique se fonde sur une très longue expérience et il serait donc sage de s'en inspirer. Il propose l'insertion d'un article visant la création de comités d'examen et la formation de nos jeunes gens en matière de navigation, en fait, un comité dans chaque province, et il se dit convaincu qu'il sera impossible de surestimer les avantages qui résulteront de ces institutions.

L'honorable M. Ryan ne voudrait pas laisser subsister l'impression que les provinces de l'intérieur ne sont pas intéressées aux questions soumises au Sénat, car à son avis, les provinces s'intéressent toutes vivement à former des marins compétents. Il souscrit entièrement aux observations de son honorable ami (M. McCully), à savoir qu'il est important de rapprocher notre mesure législative de celle de l'Angleterre, en particulier dans le domaine mercantile et, à cet effet, il propose que le projet de loi déposé au Sénat soit renvoyé à une date ultérieure afin qu'on puisse analyser l'incidence d'une mesure législative qui, d'après ce que le ministre de la Marine a semblé en dire, est soumise à l'étude de la Chambre.

L'honorable M. Mitchell affirme que son honorable ami l'a mal compris. Aucune mesure législative n'était présentement soumise ou, à sa connaissance, n'était proposée à l'étude de la Chambre en Angleterre, à ce sujet.

L'honorable M. Ryan répond que si tel est le cas, il ne sert à rien d'en retarder l'étude. L'esprit du projet de loi jouit de son sincère appui tout comme, il en est convaincu, de celui de chaque député, et le pays tout entier approuvera toutes les démarches tentées pour améliorer la compétence de nos marins.

Le projet de loi est alors lu une deuxième fois.

LES PHARES, LES BOUÉES ET LES BALISES

Le Sénat se forme de nouveau en Comité pour étudier le Bill relatif aux phares, aux bouées et balises, sous la présidence de l'honorable M. Wark.

L'honorable M. Mitchell déclare que comme il a accepté toutes les modifications proposées, il suppose que tout le monde est satisfait et qu'il n'y aura plus d'opposition (Rires).

Hon. Mr. Ryan said, the Trinity House of Montreal was, he believed, not satisfied with the Bill. They did not like the idea of having powers taken from them thus abruptly, which the members had so long exercised. He would therefore suggest a delay in the progress of the Bill until the Trinity Houses of Quebec and Montreal could be heard from on the matter, and he made the suggestion with the greater confidence, because the Minister of Marine expressed himself always ready to accommodate himself to everybody's wishes. He confessed to a liking for English practice, and thought that here, as in England, every interest which was affected by legislation, should be fully considered, and that no individual or corporate body should be condemned unheard. He also preferred the English practice of managing certain descriptions of local works through local bodies, under proper control, rather than to centralize in the Government administrative functions of every sort.

Hon. Mr. Bureau also had a liking for English practice, for he thought it good, but at the same time it should be considered that these Trinity Boards involved expensive management.

Hon. Mr. Ferrier asked whether, as the Bill contemplated making the Department of Marine a constructive one, it was the intention to erect a light-house at Bird Rocks, of wood, stone, iron or brick.

Hon. Mr. Mitchell—Of wood.

Hon. Mr. Ferrier—Then he could say that would be a very grave mistake. A lighthouse built of wood in that locality would be subject to be burnt down or blown down, and if such a casualty were to happen, if there was no light, even for one night, the consequences might be very serious. All would remember the case of the Hungarian, which was wrecked off Cape Sable, owing to the negligence of the keeper in not shewing a light.

Hon. Mr. Mitchell said this question was not within the scope of the Bill. He had submitted a scheme for the construction of light houses, &c., and when that came before the House he would be prepared to discuss the whole matter. He might say, however, that the Government could not provide against all contingencies. A light might happen to be out for a night, whether the house was built of stone, wood or iron, for a keeper might go to sleep, or be

L'honorable M. Ryan précise qu'à son avis, la Maison de la Trinité (corporation chargée de l'entretien des phares, du balisage et du pilotage) de Montréal n'est pas satisfaite du projet de loi. Ses représentants ne voient pas d'un très bon œil qu'on leur retire aussi brusquement des pouvoirs que les membres exercent depuis si longtemps. Il propose donc de retarder l'étude du projet de loi afin de permettre aux Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec de venir témoigner à ce sujet. Il formule d'ailleurs cette proposition en toute confiance, sachant que le ministre de la Marine s'est toujours déclaré prêt à se plier aux souhaits des gens. Il s'avoue en faveur d'une formule analogue à celle de l'Angleterre et, à son avis, au Canada comme en Angleterre, tout organisme visé par une mesure législative devrait faire l'objet d'une analyse profonde et aucun particulier ou organe constitué en corporation ne devrait être condamné sans avoir été entendu. Il préfère également la méthode de gestion anglaise de certains détails de travaux régionaux par l'entremise d'organismes locaux, sous une surveillance pertinente, au lieu d'une centralisation des fonctions administratives du gouvernement.

L'honorable M. Bureau admet également une préférence pour la formule anglaise, qui lui semble excellente, mais en même temps, il faudrait tenir compte du fait que ces corporations chargées de l'entretien des phares, du balisage et du pilotage imposent une administration coûteuse.

L'honorable M. Ferrier demande si, étant donné que le projet de loi envisage de créer un ministère de la Marine dynamique, on a l'intention de construire un phare au Rocher-aux-Oiseaux, en bois, en pierre, en fer ou en briques.

L'honorable M. Mitchell: En bois.

L'honorable M. Ferrier: Alors, ajoutez-t-il, ce serait une erreur très grave. Un phare en bois à cet endroit pourrait brûler ou exploser et, en pareil cas, sans éclairage, même pendant une seule nuit, cela pourrait entraîner de graves conséquences. On n'a qu'à se remémorer le cas du *Hungarian* qui a échoué près de cap Sable, parce que le gardien avait négligé d'éclairer.

L'honorable M. Mitchell rappelle que cette question ne fait pas l'objet du projet de loi. Il a soumis un plan de construction de phares et autres et lors de son étude au Sénat, il sera disposé à analyser toute la question. Il doit toutefois ajouter que le Gouvernement ne pourra pas répondre à toutes les exigences. La lumière pourrait s'éteindre un soir, indépendamment du fait que le phare soit construit en pierre, en bois ou en acier, car un gardien peut

negligent in one as well as the other, and loss of life and property might be the result. In reference to the Bird Rocks, he said that a light was badly wanted there, and the question was whether it would be better to put up a cheap one at once, or wait until the resources of the country could afford a more expensive one, say such a one as had been suggested by Mr. Page, at a cost of \$50,000. He thought it was better to put up a cheap one. He had had some experience in these matters on the Maritime Coast, and felt confident that wooden lighthouses were efficient, and answered every necessary purpose, and was not at all afraid of their being blown down. He said that Mr. Hugh Allan, the largest shipowner in the Dominion, thoroughly approved of cheap lighthouses, and had said by all means put up one on the Bird Rocks. With respect to delaying the Bill until the Trinity Boards had been heard from, he was prepared to admit that they were very respectable bodies; he had the greatest respect for them, but still their management had been very expensive, and he could not see that delay was necessary.

Hon. Mr. Ryan would not be drawn into any discussion as to the management of the Boards, nor was he prepared to say whether their management had been good or the contrary. All he insisted upon was, that the Boards should be heard in their own defence, and he accordingly asked for delay until Tuesday, in order that they might have time to remonstrate if they thought proper.

After some remarks from **Hon. Mr. Mitchell**, the Committee rose and reported progress, and the House then adjourned.

s'endormir ou être négligent dans tous ces cas, et causer ainsi la perte de vies humaines et de bâtiments. Dans le cas du Rocher-aux-Oiseaux, il souligne la nécessité impérieuse d'y avoir de la lumière et de décider s'il vaut mieux construire un phare bon marché ou attendre que le pays ait les moyens d'en ériger un plus cher, par exemple, un du genre proposé par M. Page, au coût de \$50,000. A son avis, il vaut mieux opter pour la première solution. Il a une certaine expérience de ces questions sur la côte maritime et a confiance en l'efficacité des phares en bois. Ils conviennent dans tous les cas et il ne craint aucunement d'ailleurs qu'ils s'effondrent. Il ajoute que le plus grand armateur de tout le Dominion, M. Hugh Allan, a entièrement approuvé la construction de phares à bon marché et a demandé d'en construire un à tout prix au Rocher-aux-Oiseaux. Quant à reporter l'étude du projet de loi jusqu'au témoignage des représentants des Maisons de la Trinité, il est prêt à admettre qu'il s'agit d'organismes très respectables; il éprouve le plus grand respect à leur égard, mais leur administration s'est pourtant avérée fort onéreuse et il ne voit aucunement la nécessité de retarder l'étude du projet de loi.

L'honorable M. Ryan ne veut pas s'engager dans un débat sur l'administration de ces commissions et il n'est pas non plus disposé à juger de la valeur de leur gestion. Il insiste toutefois sur le fait que les commissions devraient assurer leur propre défense et il demande donc de retarder l'étude jusqu'à mardi afin qu'elles aient le temps de protester si elles le jugent nécessaire.

Après quelques observations de l'honorable M. Mitchell, la séance est levée et le Comité fait rapport de l'état de la question. Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Monday, March 21, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

UNIFORM DECIMAL SYSTEM

Hon. Mr. Ryan moved the appointment of a special Committee to inquire what steps have been taken, and what progress has been made in the United Kingdom, towards establishing a uniform International Decimal System of Measures, Weights, and Coins, and to report how far such a system may be advantageously applied to the Weights, Measures, and Coins of the Dominion. The mover said the subject was one which had acquired a great deal of interest, and its growing importance warranted some such enquiry as proposed in his motion. It had first attracted attention during the *Exhibition Universelle* at Paris, where great inconvenience had been experienced in ascertaining the prices at which things could be produced. At that exhibition upwards of 200 persons had met to discuss the matter, and all of them approved of the idea of uniform weights, &c. The movement had originated in France, had spread through Great Britain and the United States and other countries, and he thought the Dominion should not be behind in the matter. He referred to the steps which had been taken by the European Convention to inaugurate a Decimal System, showing how gradually public opinion had been formed. As he said we were about to have a new issue of Coin for the Dominion, it was important that it should be of some Decimal value, so as to correspond to the proposed new British sovereign, that is, our silver should bear a decimal ratio to the French 25 franc piece, which would probably be the future standard, and to the United States five dollar piece. The Committee to consist of the following: Hons. Messrs. Anderson, Allan, O'Dell, Wilmot, Sanborn, Ritchie, Macpherson, McMaster, St. Just and the mover.

Hon. Mr. Campbell thought the result of the labours of such a Committee could not fail to be useful. He hoped at some time, not this session but early, the matter would be taken up by Parliament, and the information which the Committee would collect together would be of the greatest service to Parliament, and also to the general public.

Hon. Mr. Wilmot thought the public would be under very great obligation to the mover. The British sovereign was a very inconvenient

LE SÉNAT

Le lundi 21 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

UN SYSTÈME DÉCIMAL UNIFORME

L'honorable M. Ryan propose la création d'un comité spécial chargé de renseigner sur les mesures prises et les progrès réalisés au Royaume-Uni, en vue de l'adoption d'un système décimal international uniforme des poids, des mesures et des monnaies et de faire rapport sur l'avantage éventuel de l'adoption d'un tel système au Dominion. Le motionnaire affirme que la question suscite beaucoup d'intérêt et que son importance croissante justifie la tenue de l'enquête proposée dans sa motion. Le sujet a attiré l'attention la première fois, lors de l'Exposition universelle de Paris où l'on a connu de graves difficultés d'évaluation des prix de production des objets. A cette occasion, plus de 200 personnes se sont réunies pour examiner la question et toutes ont approuvé l'idée d'uniformité des mesures et autres. Le mouvement a pris naissance en France et s'est propagé en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en d'autres pays; à son avis, le Dominion ne devrait pas se tenir à l'écart de la question. Il fait allusion aux démarches tentées par la Convention européenne pour inaugurer un système décimal et s'attache à montrer l'évolution graduelle de l'opinion publique. Comme nous allons bientôt frapper une nouvelle pièce de monnaie pour le Dominion, il importe d'en fixer une certaine valeur décimale correspondant au nouveau souverain britannique; ainsi, notre argent devrait représenter un pourcentage décimal par rapport à la pièce française de 25 francs, qui constituera peut-être la future monnaie étalon, et par rapport également à la pièce américaine de 5 dollars. Le comité sera formé des membres suivants: les honorables MM. Anderson, Allan, O'Dell, Wilmot, Sanborn, Ritchie, Macpherson, McMaster, St-Just et le motionnaire.

L'honorable M. Campbell est d'avis que le résultat des travaux d'un tel comité s'avérera indubitablement fort utile. Il a exprimé l'espoir qu'à un certain moment donné, pas au cours de la présente session, mais bientôt, la question sera étudiée par le Parlement et que les renseignements que le Comité colligera se révéleront des instruments fort utiles pour le Parlement et également pour le public en général.

L'honorable M. Wilmot exprime l'avis que le public sera fort redevable au motionnaire. Le souverain britannique représente une mon-

standard of value, and he hoped another standard would be adopted less inconvenient.

Hon. Mr. McCully was also gratified to see the motion moved, and hoped the matter would be treated with calmness and consideration. The motion was then carried.

SEIGNIORIAL INDEMNITY

Hon. Mr. Guevremont moved an address, for a statement relating to the amount paid annually by way of indemnity under the Consolidated Seigniorial Act, for part of the Township of Whitworth in the County of Temiscouata; to whom paid, and as to how the indemnity has been expended.

LIGHTHOUSES AND BUOYS

The House then, again, went into Committee on the Bill intituled: "An Act to amend the Act relating to Lighthouses, Buoys, and Beacons."—**Hon. Mr. Wark** in the chair.

Hon. Mr. Tessier said he had given notice of an amendment to the first Section, but as the Minister of Marine had consented to alterations which would limit the powers which the clause, as originally worded, would have conferred on the Department of Marine and Fisheries, he would, with the consent of the House, withdraw his amendment.

The first section as amended was agreed to, and the second was agreed to without amendment.

Hon. Mr. Ryan was not sure that he understood the full scope of the third section, but to him, it appeared that it would place all the Lighthouses, Buoys and Beacons, under the absolute control of the Marine and Fisheries Department and do away with the control and supervision of the Trinity Houses of Montreal and Quebec. He was afraid that this centralization was dangerous, and to him it appeared that, where local authorities had managed well they should not be disturbed in the exercise of their functions. He would therefore move an amendment to the section—the effect of which was that the Trinity Houses should not have power to erect Light Houses &c., unless by consent of the Department of Marine. This, he thought, while confirming the Houses in the exercise of some of their functions, would clearly limit their powers.

Hon. Mr. Hazen said, before deciding how to vote on the amendment, he would like to hear from some of his hon. friends from Montreal and Quebec some facts as to the working, history and management of the Trinity Houses in those ports, not feeling disposed to take even a

naie étalon très peu pratique et il formule l'espoir de l'adoption d'une autre norme moins encombrante.

L'honorable **M. McCully** se dit également ravi de la motion et souhaite que la question soit traitée en toute quiétude. La motion est alors adoptée.

L'INDEMNITÉ SEIGNEURIALE

L'honorable **M. Guévremont** propose une motion de production de copie d'un relevé de la somme d'argent versée annuellement sous forme d'indemnités, en vertu de la Loi de l'indemnité seigneuriale consolidée, pour une partie du canton de Whitworth dans le comté de Témiscouata, de même que le nom du destinataire et l'emploi de cette indemnité.

LES PHARES ET LES BOUÉES

Le Sénat se forme de nouveau en Comité pour étudier le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant les phares, bouées et balises,» sous la présidence de l'honorable **M. Wark**.

L'honorable **M. Tessier** déclare qu'il a donné avis d'une modification à apporter à l'article 1, mais comme le ministre de la Marine a consenti quelques changements visant à limiter les pouvoirs que l'article aurait conférés au ministère de la Marine et des Pêcheries, sous sa forme originale, il allait, avec le consentement du Sénat, retirer son projet d'amendement.

L'article 1, sous sa forme modifiée, est approuvé et l'article 2 est adopté sans amendement.

L'honorable **M. Ryan** n'est pas certain de saisir toute la portée de l'article 3, mais à son avis, il semble que tous les phares, les bouées et les balises relèveront entièrement du ministère de la Marine et des Pêcheries et que le contrôle en sera des Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec. Il craint que cette décentralisation ne soit dangereuse et il lui semble qu'il ne peut pas déranger dans l'exercice de leurs fonctions, les autorités locales qui ont bien œuvré dans ce domaine. Il propose par conséquent, d'apporter une modification à l'article en une de ne pas donner aux Maisons de la Trinité le pouvoir de construire des phares et autres, sans le consentement du ministre de la Marine. A son avis, tout en confirmant les maisons dans l'exercice de quelques-unes de leurs fonctions, cela limiterait véritablement leur domaine de compétence.

L'honorable **M. Hazen** affirme qu'avant de décider de voter sur cet amendement, il aimerait entendre les propos d'un de ses honorables amis de Montréal et de Québec sur le travail historique et l'administration des Maisons de la Trinité dans ces ports, car il ne semble pas

portion of their power from them without further information.

Hon. Mr. Tessier, the seconder of the amendment, said that, on a former occasion when the Bill was under discussion, he had been under the impression that the Trinity Houses could not build Lighthouses without the express sanction of Government; if there was any doubt on that point the amendment was calculated to clear it up. The object of the original clause—it had been said—was simply to limit the powers of the Houses, but it appeared to him that it would sweep them away entirely. He then proceeded to read from a return made in 1867, to show the important and extensive duties and functions of the Trinity Houses.

Hon. Mr. Hazen—What are the salaries attached to the offices?

Hon. Mr. Tessier read off the list of salaries.

Hon. Mr. Hazen—Is it proposed to do away with those salaries?

Hon. Mr. Mitchell—Not by the present Bill. The question of salaries will come with the Bill, to be introduced, on the Pilot service, to which it more properly belongs.

Hon. Mr. Tessier said it should not be supposed that the duties of the Trinity Houses were light and unimportant. They could not be so when it was remembered that there were 50 or 60 Lighthouses, Beacons, Buoys and Landmarks, under the control of the Houses. And besides that they had the control of about 250 pilots.

Hon. Mr. Mitchell denied that it was intended to sweep away the Trinity Boards; and he had been grossly misunderstood if it was thought he had ever said the Trinity Houses were unfit to perform their duties; on the contrary, he had always borne his testimony to the respectability and usefulness of the Boards. What he had objected to, was not individuals, but the system. He objected to an intermediate administration, because it was unnecessarily expensive. He did not think, as his hon. friend (Mr. Tessier) seemed to do, that the most important function of the Boards was, the management of Lighthouses. The most important of their functions was, the control of 150 pilots, and, this of itself, was amply sufficient to engage the attention of the Boards. He then said, that the main object to be attained, was uniformity of management, and at the same time economy in administration; the latter could be attained through the former. In Ontario there were 67 Lights which entailed an

prêt à leur retirer même une partie de leurs pouvoirs, sans avoir obtenu de plus amples renseignements.

L'hon. M. Tessier, qui avait appuyé l'amendement, a déclaré à une occasion précédente, lors d'un débat sur le projet de loi qu'il avait l'impression que les Maisons de la Trinité ne pouvaient pas construire de phares sans la sanction expresse du Gouvernement; s'il y avait le moindre doute à ce sujet, l'amendement aidera à le dissiper. L'objet de l'article original, a-t-on déclaré, vise uniquement à limiter les pouvoirs de ces maisons, mais il semble qu'il les leur retirerait tout à fait. Il donne alors la lecture d'un compte rendu rédigé en 1867, et destiné à faire valoir l'importance et la variété des fonctions et des tâches de ces corporations.

L'honorable M. Hazen: Quels salaires ces postes comportent-ils?

L'honorable M. Tessier donne lecture de la liste des salaires.

L'honorable M. Hazen: Songe-t-on à abolir ces salaires?

L'honorable M. Mitchell: Pas avec le projet de loi actuel. La question des salaires sera soulevée dans le projet de loi qui sera inséré dans le Bill sur le service de pilotage auquel il est mieux adapté.

L'honorable M. Tessier affirme qu'il ne faudrait pas croire en l'inutilité et en la futilité des tâches de ces corporations. Cela ne saurait être, compte tenu des 50 ou 60 phares, balises, bouées et repères qui relevaient de ces maisons. En outre, elles employaient environ 250 pilotes.

L'honorable M. Mitchell nie qu'on entend faire disparaître ces corporations et on l'a fort mal compris si l'on pense qu'il a affirmé que les Maisons de la Trinité ne sont pas en mesure de jouer leur rôle; au contraire, il a toujours témoigné en faveur de la respectabilité et de l'utilité de ces corporations. Il ne s'est pas attaqué aux gens, mais au système. Il s'est opposé à une administration intermédiaire inutilement dispendieuse. Il ne pense pas, comme son honorable ami (M. Tessier) que la fonction la plus importante des corporations soit de gérer des phares. Le gros de leurs fonctions porte sur la surveillance de 150 pilotes, ce qui en soi, suffit amplement à retenir l'attention des commissions. Il ajoute ensuite que le principal objectif à réaliser, c'est l'uniformité de l'administration et parallèlement, l'économie sur le plan administratif; ce dernier objectif peut d'ailleurs être atteint grâce au premier. En Ontario, 67 phares accusent une dépense de \$42,000 et des frais de gestion de \$2,250 ou 5½ p. 100; en Nouvelle-

expenditure of \$42,000, the cost of management being \$2,250 or 5¼ per cent; in Nova Scotia they were 60 Lights, involving an expenditure of \$93,000, the cost for management being \$2,293 or 3½ per cent; in New Brunswick there were 25 Lights maintained at an expenditure of \$40,000, the cost of management being \$2,600 or 9 per cent; under the Montreal Trinity Board, there were 41 Lights which involved an annual expenditure of \$25,000, the cost of management being \$6,600, or 25¾ per cent and under the Trinity Board of Quebec 23 Lights involving an expenditure of \$41,000, cost of management \$15,000, or 37 per cent. (Hear, hear.) Those figures he thought, would justify the action he proposed to take.

Hon. Mr. Ryan said the Trinity Houses had not expected to have their management impeached on those grounds.

Hon. Mr. Mitchell said that the figures were based on the report of the Civil Service Commission (outside service) which had been before the country seven or eight months, and he could not see that the Trinity Houses should be taken by surprise. He then read from the Report to show that the Commissioners pointed out where economy might be introduced in the management of the Trinity House affairs.

Several members here interrupted the Minister by suggesting that the best comparison would be, that of the management for purely Lighthouses service, in the several Provinces; but the Minister of Marine said it would be almost impossible to separate and distinguish the expenditure of one service from another.

Hon. Mr. Cauchon enquired if the Boards did not perform the functions of Boards of navigation.

Hon. Mr. Mitchell—Yes, and the extent of those functions would be seen in the fact that in 1867 there were 11 suits before the Boards, the penalties imposed in which amounted to \$23; in 1868, 15 suits, penalties imposed \$180, and fines collected \$10 (Hear, hear and laughter) and in 1869 he did not know the number of suits, but the fines collected were \$10. (Laughter.)

He then went on to say that his hon. friend (Mr. Ryan) had objected to centralization as being dangerous, but in respect to the River Police, what had been the result; why that the aggregate cost of its maintenance had been reduced from about \$34,000 to \$18,000 and the whole force would be maintained by the tax of 2 cents per ton upon the tonnage of the ports; and the cost of the steam boat service had been reduced about two thirds during the last three

Écosse, on compte 60 phares, occasionnant une dépense de \$2,293 ou 3½ p. 100; au Nouveau-Brunswick, 25 phares sont entretenus au coût de \$40,000, dont \$2,600 ou 9 p. 100 pour les frais d'administration; la Maison de la Trinité, à Montréal, gère 41 phares à un coût annuel de \$25,000 dont \$6,600 en frais d'administration ou 25¾ % tandis que celle de Québec s'occupe de 23 phares à un coût de \$41,000 dont \$15,000 ou 37 p. 100 de la somme en frais d'administration (Applaudissements). D'après lui, ces chiffres justifient l'initiative proposée.

L'honorable M. Ryan déclare que les Maisons de la Trinité n'ont pas ne s'attendaient pas à ce qu'on leur retire l'administration des phares pour ces motifs.

L'honorable M. Mitchell affirme que les chiffres se fondent sur le rapport de la Commission du Service civil (service extérieur) qui a tenu des audiences au pays pendant sept ou huit mois, et il ne voit pas comment les Maisons de la Trinité seraient prises de court. Il donne alors lecture d'extraits du rapport pour montrer que les commissaires ont précisé dans quel domaine une économie pourrait être réalisée au chapitre de l'administration des affaires de ces corporations.

Plusieurs sénateurs interrompent le ministre pour avancer que la meilleure réponse s'obtiendrait en comparant l'administration du strict service des phares dans diverses provinces, mais le ministre répond qu'il est quasi impossible de séparer et de distinguer les dépenses d'un service à un autre.

L'honorable M. Cauchon demande si les Maisons de la Trinité n'ont pas joué le rôle de commissions de navigation.

L'honorable M. Mitchell: Oui et l'on peut constater la portée de ces fonctions car en 1867, 11 plaintes ont été déposées auprès des corporations et les peines imposées se sont élevées à \$23; en 1868, 15 poursuites et des peines de \$180 et des amendes de \$10 (Applaudissements et rires) et en 1869, il ignore le nombre de poursuites, mais les amendes recueillies ont été de \$10 (Rires).

Il ajoute que son honorable ami (M. Ryan) s'est opposé à la formule de centralisation qu'il considère dangereuse, mais au sujet de la police fluviale, quel en avait été le résultat? Le coût global de l'entretien a connu une baisse de \$34,000 à \$18,000, tout le corps policier est payé à même le droit de 2 p. 100 perçu sur le tonnage des ports et le coût du service de navire à vapeur a été réduit de près des deux tiers au cours des trois dernières années. Fort de ces

years. In the face of those economies would the hon. member say that there was no good in centralization? As to the object he had in view, he might say that it was intended to do away with the Trinity House in Montreal, but not that in Quebec; but it was proposed to merge the Montreal Board in the Harbour Commissioners; and there would be a tax levied, of one cent per ton, which would produce about \$6,000, a sum amply sufficient to pay the salaries of the officers. This tax he thought was only just to the country, which should be relieved of any burden that could properly be thrown upon particular branches of trade. This proposed reform, he said, was based upon a report of the Civil Service Commission, which had not yet been published, but which would be laid before the House in a short time.

Hon. Mr. Sanborn was surprised that the Minister of Marine should go over the whole ground after it had been gone over before, and refer to reports and figures which had not been placed before the members. Referring to the Bill, he said the object was evidently to take from the Trinity House all the powers conferred upon them by previous Acts. If that was desirable, or not, it should be done openly and clearly, and nothing should be left in doubt. But the Minister of Marine proposed to take away the functions while leaving the salaries. If the Boards had their functions taken away, the salaries should be taken away also. He was afraid that the Bill would leave the door open for the creation of offices and the increase of expenditure.

The Committee then rose, and reported progress and the House adjourned.

économies, l'honorable sénateur dira-t-il que la centralisation ne présente rien de bon. Quant au sujet qui le préoccupe, il avoue viser l'élimination de la corporation de Montréal, mais non celle de Québec; toutefois, on propose de fusionner la corporation de Montréal avec les commissaires des ports. On imposerait un droit de 1 p. 100 par tonne qui rapporterait environ \$6,000, ce qui suffira largement à payer le salaire des officiers. A son avis, ce droit est juste pour le pays que l'on doit dégager du fardeau qui peut être réparti dans des secteurs précis de commerce. Ce projet de réforme, déclare-t-il, s'appuie sur un rapport de la Commission du Service civil, qui n'a pas encore été divulgué au public, mais qui sera bientôt déposé au Sénat.

L'honorable M. Sanborn s'étonne que le ministre de la Marine refasse un survol de toute la question, qui a d'ailleurs déjà été fait, et qu'il fasse allusion à des rapports et à des chiffres qui n'ont pas encore été livrés aux sénateurs. Quant au projet de loi, à son avis, il vise manifestement à retirer des pouvoirs conférés aux corporations, en vertu de lois antérieures. Que la chose soit souhaitable ou non, elle devrait être faite ouvertement et sans détours, sans laisser subsister le moindre doute. Mais le ministre de la Marine propose de retirer des fonctions tout en gardant les salaires. Si les corporations se voient retirer leurs fonctions, les salaires devraient l'être également. Il craint que le projet de loi ne laisse le champ libre pour la création de bureaux et la hausse de dépenses.

La séance est levée, le Comité fait rapport de l'état de la question et le Sénat s'ajourne.

THE SENATE

Tuesday March 22, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

COMPULSORY PILOTAGE

Hon. Mr. McCully moved for an address for correspondence relating to Compulsory Pilotage. He said the Maritime Provinces took very great interest in the question, and it had been engaging the close attention of the mercantile and shipping community there. His object in making the motion was to obtain interchange of thought and opinion with members from other Provinces.

Hon. Mr. Campbell said there was no objection to produce whatever correspondence there might be on the subject.

REPORT OF PRINTING COMMITTEE

Hon. Mr. Simpson moved the consideration of a third report of the Printing Committee, which recommended the printing of certain documents.

LIGHTHOUSES AND BUOYS

The House then went into Committee again on the Bill intituled: "An Act to amend the Act relating to Lighthouses, Buoys, and Beacons." Hon. Mr. Wark in the chair.

Hon. Mr. Macpherson said it appeared from what the Minister of Marine had stated in the House yesterday, there was to be another Bill on the subject of Pilot Service &c. As the whole policy of the Government was not before the House, and as the Minister had quoted from a report which was not before members he (Mr. Macpherson) would suggest the postponement of the Bill for a week, more or less, until the House was placed in possession of the whole policy and information of the Government. He moved an amendment to that effect.

Hon. Mr. Hazen, who seconded the amendment, did not express any opinion as to the merits of the Bill, but thought all the information that could be given should be placed before the House. This could be done before the Bill was again committed, and the delay of a few days could not jeopardize the passage of the measure as amended.

Hon. Mr. Mitchell had no objection whatever to give all the information the Govern-

LE SÉNAT

Le mardi 22 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LE PILOTAGE OBLIGATOIRE

L'honorable M. McCully dépose une motion portant production de copie de toute la correspondance relative au pilotage obligatoire. Il affirme que les provinces maritimes se sont vivement intéressées à la question et y a attiré l'attention de la communauté mercantile et maritime. La motion vise à obtenir copie de l'échange d'idées et d'opinions avec les membres des autres provinces.

L'honorable M. Campbell répond qu'il n'a pas d'objection à ce qu'on dépose toute la correspondance à ce sujet.

LE RAPPORT DU COMITÉ DES IMPRESSIONS

L'honorable M. Simpson propose l'étude du troisième rapport du Comité des impressions qui recommande l'impression de certains documents.

LES PHARES ET LES BOUËES

Le Sénat se forme de nouveau en Comité pour étudier le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant les phares, bouées et balises», sous la présidence de l'honorable M. Wark.

L'honorable M. Macpherson affirme qu'il semblerait, d'après la déclaration du ministre de la Marine à la Chambre hier, qu'on allait présenter un autre projet de loi sur le service de pilotage et autres. Comme le Sénat n'a pas encore pris connaissance de la politique globale du Gouvernement et que le ministre a cité un rapport que les sénateurs ne connaissent pas, il (M. MacPherson) propose de retarder le projet de loi d'une semaine, plus ou moins, jusqu'à ce que la Chambre soit saisie de la politique générale et de l'information du Gouvernement. Il propose un amendement à cet effet.

L'honorable M. Hazen qui appuie l'amendement, ne se prononce pas sur la valeur du projet de loi, mais il exprime l'avis que tous les renseignements disponibles devraient être transmis au Sénat, avant que le projet de loi ne soit renvoyé à un comité. D'ailleurs, un délai de quelques jours ne peut compromettre l'adoption de la mesure législative sous sa forme modifiée.

L'honorable M. Mitchell ne voit aucune objection à ce qu'on fournisse toute la docu-

ment had to give; but the House was really in possession of all that could be brought down. But the amendment was intended to deflect the object of the Bill, not to elicit further information, and he could not accept it. With respect to the other Bill which he had mentioned yesterday, he said that it was in the hands of the Law Officers, but it was uncertain whether it could be prepared and matured before the next meeting of Parliament.

A discussion then followed, the chief points of which had been brought out in previous discussions of the Bill. Finally the Committee divided on the amendment, the contents being 19, and the non-contents 38.

Hon. Mr. Ryan then proceeded to address the Committee on the amendment which he had moved the previous day, and at the hour of six when the Committee and House rose, he signified his intention of withdrawing the amendment if the seconder (Hon. Mr. Tessier) would concur.

Hon. Mr. Tessier was understood to say that he would concur conditionally.

The House then rose.

AFTER RECESS

The House went into Committee again on the Bill intituled: "An Act to amend the Act relating to Lighthouses, Buoy, and Beacons." **Mr. Wark** in the chair.

The Chairman said the amendment to the third clause, moved by the Hon. Mr. Ryan, was withdrawn, and the clause was adopted without amendment. The fourth clause, and an additional clause were also adopted.

At this stage the **Hon. Mr. Ryan** entered the House, and said that the Committee had been too hasty, for he had not, before recess, absolutely withdrawn his amendment: he had consented to withdraw, subject to the approval of the seconder (Hon. Mr. Tessier) and he understood the seconder had some conditions to propose.

Hon. Mr. Tessier said his object was simply to have it clearly defined in the clause what particular functions the Trinity Houses were to be deprived of. He said that his own Province of Quebec had to suffer the more from all these changes. Large sums of money had been expended for building and repairing Light Houses in Nova Scotia and New Brunswick. If they were properly expended, he was glad of it, but it was not fair to bring a comparative statement of the expenses for the maintenance of Light Houses in Quebec and in Ontario, in order to create a feeling against Quebec,

ment nécessaire, mais le Sénat est vraiment en possession de tout ce qui peut être présenté. Cependant, le projet d'amendement vise à contrer l'objectif du projet de loi et non à obtenir de plus amples renseignements, ce qu'il ne peut accepter. Quant au projet de loi auquel il a fait allusion hier, il a dit qu'il se trouvait présentement entre les mains des agents juridiques, mais qu'il était incertain qu'il puisse être prêt et poli avant la prochaine séance du Parlement.

Il s'élève un débat dont les principaux arguments avaient été soulevés lors de débats précédents sur le projet de loi. Enfin, le Comité rejette l'amendement par 38 voix contre 19.

L'honorable M. Ryan poursuit ensuite son allocution au Comité à propos du projet d'amendement présenté le jour précédent. A 18 h 00, au moment de lever la séance, il manifeste l'intention de retirer le projet d'amendement, avec le consentement de celui qui l'avait secondé (l'hon. M. Tessier).

L'honorable M. Tessier, a-t-on compris, dit qu'il serait d'accord sous certaines conditions.

La séance est levée.

REPRISE DE LA SÉANCE

Le Sénat se forme de nouveau en Comité pour étudier le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant les phares, bouées et balises», sous la présidence de l'honorable M. Wark.

Le Président annonce que la motion d'amendement de l'article 3, présentée par l'honorable M. Ryan, est retirée et que l'article est adopté sans amendement. L'article 4 et un article supplémentaire sont également adoptés.

A ce moment-là l'honorable M. Ryan entre au Sénat pour déclarer que le Comité a été trop empressé, car il n'avait absolument pas retiré son projet d'amendement avant la pause: en fait, il avait accepté de le retirer avec l'approbation de (l'hon. M. Tessier), qui l'avait appuyé, mais il a cru comprendre que ce dernier voulait poser certaines conditions.

L'honorable M. Tessier avance que son intervention ne vise qu'à préciser dans le libellé les fonctions spécifiques que l'on retirera aux corporations. Il affirme que sa province, le Québec, est celle qui allait le plus souffrir de ces changements. D'importantes sommes d'argent ont été consacrées à la construction et à la réparation des phares en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Si on dépense cet argent, à bon escient, il en est fier, mais il n'est pas juste de présenter un relevé comparatif de frais d'entretien des phares au Québec et en Ontario de manière à créer un

because both Provinces were not similarly situated.

Some discussion arose as to the necessity or otherwise for the clause, as a repealing clause of the ninth section of the Act of 1868, and the discussion was afterwards extended to embrace the general proposition of the Bill.

The Bill was reported with amendments.

Hon. Mr. Mitchell said in order to meet the views, as far as possible, of those who had moved the amendments, he was willing to postpone the third reading of the Bill till Thursday next.

The report of the Committee of the Whole on the Bill intituled: "An Act respecting Bills of Exchange and Promissory Notes," was adopted; and the Bill was read a third time.

The House adjourned at 10:40 p.m.

sentiment défavorable au Québec, car les deux provinces n'ont pas la même situation géographique.

Il s'élève un débat sur la nécessité du paragraphe, comme article d'annulation de l'article 9 de la Loi de 1868, qui s'étend ensuite à la proposition générale du projet de loi.

Le projet de loi est rapporté avec amendements.

L'honorable M. Mitchell affirme que pour respecter autant que possible les opinions des motionnaires, il est disposé à remettre la troisième lecture du projet de loi au jeudi suivant.

Le rapport du Comité plénier sur le Bill relatif aux lettres de change et aux billets promissaires est adopté et le bill est lu une troisième fois.

Le Sénat s'ajourne à 22 h 40.

THE SENATE

Wednesday, March 23, 1870

PRIVILEGE

The doors of the House were closed until five o'clock—a question of privilege being under discussion. When the doors were opened,

AMOUNTS SPENT ON ROADS

Hon. Mr. Odell moved, an address for a return, relating to amounts appropriated and expended by the Dominion Government, since the Union, upon great lines of communication between the Provinces of Quebec and New Brunswick. He called attention to the fact, that, according to the last Public Works Report, all the money expended had been for work on portions of roads located in Quebec. He was not opposed to these roads being under Dominion Government supervision, but thought, in justice to New Brunswick, money should be expended impartially for the construction of great thorough-fares.

Hon. Mr. Campbell assumed, that the heaviest part of the work on the roads mentioned in the motion were situate in Quebec, and the chief part of the expenditure would necessarily be in that Province; the return would be brought down, however, and the hon. mover would then see that money had been properly apportioned and expended.

The motion was carried after a few remarks from other members.

RE-SURVEY OF INTERCOLONIAL

Hon. Mr. Wark, moved for a Select Committee to examine into matters relating to the re-survey of the Intercolonial Railway.

MASTERS' AND MATES' CERTIFICATES

The House then went into Committee of the Whole, on the Bill intituled: "An Act respecting Certificates to Masters and Mates of ships."
Hon. Mr. Letellier de St Just in the chair.

After a discussion on the third section, the Committee rose and reported progress, and the House then adjourned.

LE SÉNAT

Le mercredi 23 mars 1870

PRIVILÈGE

Les portes du Sénat sont fermées jusqu'à 17 h 00, en vue de permettre le débat d'une question de privilège. Après l'ouverture des portes,

LES SOMMES D'ARGENT DÉPENSÉES POUR LES ROUTES

L'honorable **M. Odell** propose une motion portant production de documents relatifs à des sommes d'argent affectées aux grandes lignes de communication entre les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick et dépensées à cette fin par le Gouvernement du Dominion, depuis l'Union. Il attire l'attention sur le fait que, d'après le dernier rapport des travaux publics, tout l'argent a été dépensé pour des tronçons de routes au Québec. Il ne s'oppose pas à ce que ces routes soient sous le contrôle du Gouvernement du Dominion, mais en toute justice pour le Nouveau-Brunswick, l'argent devrait être dépensé de manière impartiale pour la construction de grandes artères de communication.

L'honorable **M. Campbell** suppose que la plus grande partie du travail de voirie mentionné dans la motion a eu lieu au Québec et que la majorité des dépenses s'est produite dans cette province; le relevé sera cependant fourni et le motionnaire verra que l'argent a été bien réparti et dépensé.

La motion est adoptée après quelques observations formulées par d'autres sénateurs.

LE NOUVEL ARPENTAGE DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

L'honorable **M. Wark** propose la création d'un comité spécial destiné à étudier les questions relatives à un nouvel arpentage du chemin de fer Intercolonial.

LES BREVETS DE CAPITAINE ET D'OFFICIER

Le Sénat se forme de nouveau en Comité plénier pour étudier le Bill sur les brevets de capitaine et d'officier, sous la présidence de l'honorable **M. Letellier de St Just**.

Après débat au sujet de l'article 3, la séance est levée et le comité fait rapport de l'état de la question. Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Thursday, March 24, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

OFFICIAL REPORTS

Hon. Mr. Macpherson moved the consideration of the Joint Committee Report on Reporting and Publishing the Debates of Parliament.

The matter was briefly discussed in a conversational way, the feeling being that it was desirable to have more complete reports of the proceedings.

CRUELTY TO ANIMALS

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to amend the Act respecting Cruelty to Animals"—Carried.

EXTRADITION ACT

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to amend the Act respecting the extradition of certain offenders to the United States of America," and explained that the object was to repeal part of the first section of the Act 31 Vic., in order to place jurisdiction entirely in the hands of Judges of the higher courts. He said the administration of certain Justices of inferior courts had not been satisfactory.

After some remarks from Hon. Mr. Sanborn, the motion was carried.

MASTERS' AND MATES' CERTIFICATES

The House then went into Committee again on the Bill intituled: "An Act respecting Certificates to Masters and Mates of Ships."—Hon. Letellier de St Just in the chair.

On the first clause some discussion was had as to the literal meaning of the term "Sea," which in the clause is made to include the Bay of Fundy, the Bay of Chaleurs, and the Gulf of St. Lawrence; the objection being raised that by this provision coast mariners who do not really go to sea, would be required to qualify for masters' and mates' certificates as if they intended to navigate the sea. The clause was allowed to stand, to be taken up with clause 7.

Hon. Mr. Mitchell said, in connection with clause 2, he had consented to introduce an

LE SÉNAT

Le jeudi 24 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LES RAPPORTS OFFICIELS

L'honorable M. Macpherson propose l'étude du rapport du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur le compte rendu et la publication des débats du Parlement.

La question est débattue brièvement sur le ton de la conversation et il en ressort que l'on désire obtenir des comptes rendus plus détaillés des délibérations.

LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

L'honorable M. Campbell propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant la cruauté envers les animaux».—Adopté.

LA LOI SUR L'EXTRADITION

L'honorable M. Campbell propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des États-Unis d'Amérique», et explique que ce bill vise à éliminer une partie de l'article 1 de la Loi, 31 Vic., de manière à en placer l'entière compétence entre les mains des juges des tribunaux supérieurs. Il affirme que l'administration de certains juges de tribunaux de première instance ne s'était pas avérée satisfaisante.

Après quelques observations de l'honorable M. Sanborn, la motion est adoptée.

LES BREVETS DE CAPITAIN ET D'OFFICIER

Le Sénat se forme de nouveau en Comité pour étudier le bill intitulé: «Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires», sous la présidence de l'honorable M. Letellier de St Just.

Au sujet de l'article 1, le débat s'engage sur le sens littéral du mot «mer» qui, dans l'article, comprend la baie de Fundy, la baie des Chaleurs et le golfe Saint-Laurent car, dit-on, les marins côtiers qui ne vont pas vraiment en mer, devraient se procurer le brevet de capitaine et d'officier, comme s'ils envisageaient de naviguer en mer. L'article est réservé en vue d'être étudié avec l'article 7.

L'honorable M. Mitchell affirme au sujet de l'article 2 qu'il consent à apporter un amende-

amendment, to the effect that examinations should be instituted in the several Provinces of Quebec, Nova Scotia, and New Brunswick, for persons who, having been domiciled in the Dominion three years, intend to become masters or mates of sea-going ships.

In reply to objections, he said the domiciliary provision was in accordance with the British American Shipping Act; and in reply to the Hon. Mr. Ryan, he said there would be three examiners, one at Quebec for Quebec and Montreal, one at Halifax for Halifax and Yarmouth, and one at New Brunswick; and that it was not yet determined whether the examiners would be paid by fees or by a fixed salary.

Section 3 to the last, with the exception of section 7, were then agreed to. On section 7, Hon. Mr. Mitchell introduced an amendment, to the effect that ships leaving one port of the Dominion for another, or from Dominion ports to American Colonial ports, or United States ports, should be exempt from the requirements of the Act as to masters' certificates, &c.

The Committee then rose and reported the Bill as amended, the report was adopted, and the Bill ordered for the third reading on Monday.

Hon. Mr. Campbell introduced a Bill for the organization of the Department of Secretary of State for the Provinces.

The House then adjourned till Monday.

ment afin que des examens soient institués dans les provinces de Québec, de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, pour les personnes qui, ayant résidé au Dominion pendant trois ans, envisagent de devenir capitaine ou officier de navires de haute mer.

En réponse aux objections formulées, il dit que la clause du domicile est conforme à la Loi de l'Amérique britannique sur la navigation et, en réponse à l'honorable M. Ryan, il précise qu'il y aurait trois examinateurs: un au Québec pour Québec et Montréal, un à Halifax pour Halifax et Yarmouth et un au Nouveau-Brunswick. On n'a pas encore déterminé si les examinateurs toucheront des honoraires ou un traitement fixe.

Les articles 3 et suivants, à l'exception de l'article 7, sont adoptés. A propos de l'article 7, l'honorable M. Mitchell présente une motion d'amendement, afin que les navires qui quittent un port du Dominion pour un autre ou des ports du Dominion pour des ports des colonies américaines ou des ports des États-Unis, soient exemptés des dispositions de la Loi relative aux brevets de capitaine et autres.

La séance étant levée, le Comité fait rapport de l'état du projet de loi sous sa forme modifiée; le rapport est adopté et la troisième lecture du bill est renvoyée à lundi.

L'honorable M. Campbell dépose un projet de loi visant l'organisation du Secrétariat d'État pour les provinces.

Le Sénat s'ajourne alors jusqu'à lundi.

THE SENATE

Monday, March 28, 1870.

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

WITHDRAWAL OF TROOPS

Hon. Mr. Ryan said that, as he understood the correspondence relating to the withdrawal of the British troops was not yet complete, he would withdraw his motion for the production of such correspondence until the 13th of April.

RED RIVER

Hon. Mr. Botsford enquired whether the Government had received any authentic information relative to the capture, imprisonment and trial of certain subjects of the Queen belonging to the Dominion of Canada at Red River, and whether the Government has taken any, and what, measures for their release?

Hon. Mr. Campbell said the Government had no information whatever, excepting that which had been laid on the table in the shape of correspondence on the North-West. As to the other part of the question, he begged to say that Mr. Riel, who was said to be the person leading the insurgents, could not be recognized in any way, and no overtures could be made to him as to the release of the prisoners. He believed it was true that some of the prisoners had been set at liberty, and hoped that all would be set at liberty, without loss of life.

LIGHTHOUSES, BUOYS AND BEACONS

Hon. Mr. Mitchell moved the third reading of the Bill intituled: "An Act to amend the Act relating to Lighthouses, Buoys, and Beacons."

Hon. Messrs. Ryan and Letellier de St Just were understood to urge further delay in the progress of the Bill, until the Trinity Houses of Quebec and Montreal could be heard from. The former honourable member said that the expense of the Trinity Houses had evidently been overstated.

Hon. Mr. Mitchell said that ample time had been given for the consideration of the Bill, and several days had been taken up at every stage, with intervals of several days between the stages. He showed that by the measures he proposed there would be a saving of about \$12,000 a year in the administration of the service. The Bill then passed.

LE SÉNAT

Le lundi 28 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LE RETRAIT DES TROUPES

L'honorable M. Ryan déclare que, d'après ce qu'il a compris, la correspondance relative au retrait des troupes britanniques n'est pas encore terminée. Il retire donc sa motion de production de ces documents jusqu'au 13 avril.

RIVIÈRE ROUGE

L'honorable M. Botsford demande si le Gouvernement a reçu des renseignements authentiques sur la capture, l'emprisonnement et le procès de certains sujets de la Reine appartenant au Dominion du Canada à Rivière Rouge, si l'on a pris des mesures en vue de leur relâchement et, le cas échéant, lesquelles?

L'honorable M. Campbell répond que le Gouvernement ne possède pas d'autres renseignements que ceux qu'il a déposés au Sénat sous la forme d'échange de lettres sur le Nord-Ouest. Quant à l'autre partie de la question, il a l'honneur de faire savoir que M. Riel, que l'on considère comme le chef des insurgés, ne peut être reconnu en aucune manière, et qu'aucune offre ne peut lui être faite quant au relâchement des prisonniers. Il croit vraiment que certains prisonniers ont été remis en liberté et il espère que tous le seront d'ailleurs, sans qu'il y ait de pertes de vie.

LES PHARES, LES BOUÉES ET LES BALISES

L'honorable M. Mitchell propose la troisième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant les phares, bouées et balises.»

Les honorables MM. Ryan et Letellier de St Just ont, semble-t-il, demandé de retarder l'étude du projet de loi jusqu'au témoignage des représentants des Maisons de la Trinité, de Québec et de Montréal. Le dernier sénateur déclare que les dépenses de ces corporations ont été gonflées.

L'honorable M. Mitchell affirme qu'on a accordé amplement de temps à l'étude du projet de loi et qu'on a consacré plusieurs jours à chaque étape avec des intervalles de plusieurs jours entre les différentes étapes. Il précise que, grâce à la formule qu'il propose, on réalisera une économie d'environ \$12,000 par année au chapitre de l'administration du service. Le projet de loi est alors adopté.

CRUELTY TO ANIMALS

Hon. Mr. Campbell moved the third reading of the Bill intituled: "An Act to amend the Act respecting Cruelty to Animals."—Carried.

EXTRADITION ACT

Hon. Mr. Campbell moved the third reading of the Bill intituled: "An Act to amend the Act respecting the extradition of certain offenders to the United States of America."—Carried.

MASTERS' AND MATES' CERTIFICATES

Hon. Mr. Mitchell moved the third reading of the Bill intituled: "An Act respecting Certificates to Masters and Mates of Ships."—Carried.

DIVORCE BILL

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Bill intituled: "An Act for the relief of John Robert Martin." (Divorce Bill).

Hon. Mr. Campbell said the General Parliament was the only tribunal in that part of the Dominion before which parties could come for the dissolution of the marriage bond. It had been customary to take the second reading of such Bills *pro forma*, and to take the evidence of the petitioner and respondent in Committee. By this proceeding all unnecessary publicity of the particulars of cases was avoided. He did not know anything of the case of the petitioner, nor what particular evidence it rested upon, but had merely been requested to take charge of the Bill.

After some remarks from Hon. Messrs. Bureau and Letellier de St Just, Mr. Richard Martin, brother of the petitioner, was called to the Bar of the House, to testify as to the service of papers on Sophia Martin, the respondent in the case.

Hon. Mr. Campbell moved that the oral evidence of the petitioner at the Bar be dispensed with, and that all evidence be taken before the Committee.—Carried.

Hon. Mr. Campbell then moved the second reading of the Bill *pro forma*, which was carried on the following division:

Contents:—The Honourable Messieurs Anderson, Archibald, Benson, Bill, Blake, Botsford, Burnham, Campbell, Christie, Dickey, Dickson, Ferguson, Foster, Hamilton (Québec), Hazen, Holmes, Leslie, Locke, McClelan, McCrea, McCully, McLelan (Nova Scotia), McMaster, Mills, Mitchell, Odell, Reesor, Ritchie, Shaw, Simpson, Steeves, Wark, Wilmot.—33.

LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

L'honorable M. Campbell propose la troisième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant la cruauté envers les animaux.»—Adopté.

LA LOI SUR L'EXTRADITION

L'honorable M. Campbell propose la troisième lecture du projet de loi modifiant la Loi sur l'extradition.—Adopté.

LES BREVETS DE CAPITAINE ET D'OFFICIER

L'honorable M. Mitchell propose la troisième lecture du bill intitulé: «Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires.»—Adopté.

LE PROJET DE LOI SUR LE DIVORCE

L'honorable M. Campbell propose la deuxième lecture du projet de loi pour faire droit à Martin (le Bill sur le divorce).

L'honorable M. Campbell précise que le Parlement en général est l'unique tribunal dans cette partie du Dominion, à qui les parties peuvent s'adresser pour la dissolution des liens de leur mariage. On a coutume de faire la deuxième lecture de ces bills *pro forma* et d'entendre le témoignage du pétitionnaire et requérant en comité, afin d'éviter toute publicité inutile dans certains cas. Il ne connaît nullement le cas du pétitionnaire ni la preuve invoquée, mais on l'a seulement prié de s'occuper du projet de loi.

Après quelques observations des honorables MM. Bureau et Letellier de St Just, le frère du pétitionnaire, M. Richard Martin, est appelé à la barre de la Chambre pour témoigner sur le sens des documents relatifs à Sophia Martin, en l'occurrence, la requérante.

L'honorable M. Campbell propose que le pétitionnaire soit exempté de témoigner de vive voix à la barre et que le cas soit renvoyé au comité.—Adopté.

L'honorable M. Campbell propose ensuite la deuxième lecture du bill *pro forma*, adopté par 33 voix contre 18:

Pour: Les honorables MM. Anderson, Archibald, Benson, Bill, Blake, Botsford, Burnham, Campbell, Christie, Dickey, Dickson, Ferguson, Foster, Hamilton (Québec), Hazen, Holmes, Leslie, Locke, McClelan, McCrea, McCully, McLelan (Nouvelle-Écosse), McMaster, Mills, Mitchell, Odell, Reesor, Ritchie, Shaw, Simpson, Steeves, Wark, Wilmot.—33

Non-Contents:—The Honourable Messieurs Armand, Bureau, Cauchon, Chaffers, Chapais, Cormier, Dever, Duchesnay, E. H. J., Dumouchel, Guévremont, Kenny, Lacoste, Letellier de St Just, Malhiot, Miller, Olivier, Renaud, Ryan.—18.

The Bill was then read a second time and referred to a select Committee.

DEPARTMENT OF STATE

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to provide for the organization of the Department of the Secretary of State for the Province."—Carried.

The House then adjourned.

Contre: Les honorables MM. Armand, Bureau, Cauchon, Chaffers, Chapais, Cormier, Dever, Duchesnay, E. H. J., Dumouchel, Guévremont, Kenny, Lacoste, Letellier de St Just, Malhiot, Miller, Olivier, Renaud, Ryan.—18

Le projet de loi est donc lu une deuxième fois et renvoyé à un comité spécial.

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

L'honorable **M. Campbell** propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pourvoyant à l'organisation du département du Secrétaire d'État pour les provinces.»—Adopté

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Tuesday, March 29, 1870.

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

S.S. "CITY OF BRUSSELS" AT HALIFAX

Hon. Mr. McCully moved an address for a return showing the date of arrival and date of entry at the Customs Port of Halifax, during March instant, of the Steamship *City of Brussels*; the proposed object of his visit to said port and the hour of her departure; also showing the name of the Inspecting Physician at the Port of Halifax, with copies of correspondence between him and the master, officers or agents of said steamer or of the city authorities relative to the landing of any passengers from the said steamer; also showing if said steamer had any sick passengers on board when she called, what the nature of such sickness was, under whose orders the passengers were landed, with full particulars of the circumstances, when the vessel was first boarded by the said physician, whether she had a clean bill of health on her arrival or departure, and whether she was ordered to quarantine at Halifax; also the name of the pilot who brought the steamer into port, and whether he exhibited to the master a printed copy of the Quarantine and Health Act, 1868, and whether such pilot knew of there being a case of small-pox or other infectious diseases on board.

The mover said, that some years ago the City of Halifax was scourged with the cholera, and the Province was put to enormous expense, owing to a vessel arriving at that port with a case of cholera on board, and the city itself was, so to speak, laid under Quarantine. Within a few days past another vessel had arrived at Halifax with a case of small-pox on board, and it was alleged the passengers had been landed there in order to escape Quarantine at the port of her destination, (New York). He did not give this statement from any personal knowledge of the facts, but on the authority of telegraphic and newspaper reports, and he read from the *New York Times* of the 25th inst., a statement shewing that a Boston gentleman afflicted with small-pox, had been landed at Halifax. Now assuming the statement to be true, he thought it justified his calling attention to the matter, and asking that the people of Halifax and Nova Scotia should be protected from the danger attending the calls of ships with cases of contagious disease on board. Halifax was, so to speak, on the great highway of nations, and he conceived it was more in need of protection than Quebec, Montreal, and

LE SÉNAT

Le mardi 29 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LE S.S. «CITÉ DE BRUXELLES» À HALIFAX

L'honorable M. McCully propose une motion de production de copie d'un rapport faisant mention de la date d'arrivée et d'entrée à la douane du port d'Halifax, en mars, du vapeur *Cité de Bruxelles*; le but de la visite audit port et l'heure de son départ, de même que le nom du médecin d'inspection au port d'Halifax et copies de la correspondance échangée entre ce dernier et le capitaine, les officiers ou les agents dudit navire ou des autorités municipales quant au débarquement de passagers de ce navire, en précisant si le navire avait des passagers malades à bord lors de l'appel, la nature de cette maladie, sous les ordres de qui les passagers sont débarqués avec le détail des circonstances; quant le navire a été visité la première fois par ledit médecin, si la patente de santé était suspecte à l'arrivée ou au départ et si l'on a ordonné la quarantaine à Halifax; de même que le nom du pilote qui a amené le navire dans le port et s'il a montré au capitaine un exemplaire de la Loi sur la quarantaine et sur la santé de 1868 et si le pilote était au courant d'un cas de petite vérole ou d'autres maladies infectieuses à bord.

Le motionnaire affirme que quelques années auparavant, la ville d'Halifax a été affligée par le choléra et la province a dû faire d'énormes dépenses, par suite de l'arrivée d'un navire dans le port ayant un cas de choléra à bord, et la ville elle-même avait été, d'une certaine manière, mise en quarantaine. Quelques jours auparavant, un autre navire était arrivé à Halifax avec des cas de petite vérole à son bord; on prétendait que les passagers avaient débarqué à cet endroit afin d'éviter la quarantaine dans le port de destination (New York). Sa déclaration ne se fonde pas sur une connaissance personnelle des faits, mais sur la foi de comptes rendus télégraphiques et journalistiques. Il a lu dans le *New York Times* du 25 courant, un article indiquant qu'un Bostonnais atteint de petite vérole avait débarqué à Halifax. En supposant que ces faits soient véridiques, il lui a semblé justifié d'attirer l'attention sur le sujet et de demander que la population d'Halifax et de la Nouvelle-Écosse soit protégée du danger qui la menace lors de l'escale de navires ayant des passagers atteints de maladies contagieuses. Halifax est, si l'on peut dire, au carrefour des nations, et il conçoit fort bien que ce port

other ports in the Dominion. Referring to the regulations of 1868, he showed that it was the duty of the Quarantine Officers and Pilots, to exhibit to masters of vessels copies of those regulations. The penalty imposed by the regulations (\$400) he thought was insufficient to deter masters of vessels from committing infractions of the law, and he thought the mode of recovering the penalty, namely, by suit before Justices, was defective. The old Nova Scotia Act provided for the arrest of the master and the detention of the vessel; and he thought the Dominion should have some short, sharp, and rapid method to recover penalties.

Hon. Mr. Campbell said, with respect to the particular case referred to by the mover, it must be admitted that the House was not in possession of facts to warrant an expression of opinion. The *City of Brussels* was owned by one of the most respectable commercial firms in the world, and it was hardly likely they would jeopardize their reputation by endeavouring to evade the Quarantine laws of any country. With respect to alterations in the Act of 1868, as had been suggested by the mover, it was clear that the Governor in Council had power to frame ample regulations; and with respect to the penalty and its mode of recovery, there was another provision in the Act, which gave power to arrest the master. There was then a double remedy provided by the Act—one against the vessel, and another against the master. The penalty was probably insufficient to deter masters from committing infractions, and to this point he would call the attention of the Minister of Justice.

Hon. Mr Hazen said Halifax was not the only port in the Dominion liable to be visited with vessels with sickness on board. But it was his duty, he maintained, of a master to land sick passengers as soon as he could, placing, of course, his vessel in Quarantine. He did not see any reason for the great outcry about a vessel having visited Halifax. A similar case had occurred at the port of St. John a short time ago when a passenger had been landed from a vessel from Boston; and he might have brought that case before the House, but did not think it his duty to do so, nor did he see that his hon. friend (Mr. McCully) should have brought that case before the House. Put the case the other way. Supposing a vessel had been going from New York to England, would anybody say that the master should carry a sick passenger past ports where he might call—all the way across the Atlantic—and thereby endanger the life and health of all on board? He contended that cases were constantly occurring where vessels from the West Indies had contagious diseases

ait plus besoin de protection que ceux de Québec et de Montréal et d'autres ports du Dominion. Quant aux règlements de 1868, il a démontré que les agents de quarantaine et le pilote avaient le devoir de montrer aux capitaines de navires copie de ces règlements. La peine imposée par les règlements (une amende de \$400) ne suffit pas à son avis, à empêcher les capitaines de navires de commettre des entorses à la loi; en outre, le mode de recouvrement de l'amende, soit par une poursuite devant les tribunaux, est également insuffisante. La vieille loi de la Nouvelle-Écosse prévoit l'arrestation du capitaine et l'arraisonnement du navire. A son avis, le Dominion devrait posséder une formule brève, rapide et efficace pour percevoir les amendes.

L'honorable M. Campbell répond au sujet du cas particulier mentionné par le motionnaire, qu'il faut admettre que la Chambre ne possède pas tous les faits lui permettant d'exprimer une opinion. Le *Cité de Bruxelles* appartient à une des sociétés commerciales les plus respectables au monde, et il est difficile de croire qu'elle risquerait sa réputation en essayant de se soustraire aux lois de la quarantaine d'un pays. Quant aux modifications apportées à la Loi de 1868, comme l'a proposé le motionnaire, il est évident que le gouverneur en conseil détient le pouvoir de rédiger de vastes règlements et au sujet de l'amende et du recouvrement, une autre disposition les prévoit dans la loi et autorise l'arrestation du capitaine. La loi offre donc un double remède: un contre le navire et l'autre, contre le capitaine. L'amende ne suffit probablement pas à décourager les capitaines de commettre des infractions et il attire donc l'attention du ministre de la Justice à ce sujet.

L'honorable M. Hazen déclare qu'Halifax n'est pas le seul port du Dominion susceptible d'être visité par des navires ayant des malades à bord. Mais il incombe au capitaine, soutient-il, de débarquer les passagers malades aussitôt que possible, en plaçant toutefois son bateau en quarantaine. Il ne comprend pas le tollé suscité par la visite d'un navire à Halifax. Un cas analogue s'est produit au port de Saint-Jean, il y a peu de temps, lorsqu'un passager a débarqué d'un navire en provenance de Boston; il aurait pu porter le cas devant le Sénat, mais il n'a pas cru de son devoir de le faire et il ne voit pas non plus pourquoi son honorable ami (M. McCully) aurait dû en saisir le Sénat. Présentons le cas sous l'autre angle. Supposons le cas d'un navire qui se rend de New York en Angleterre. Le capitaine doit-il transporter un passager malade au dernier port de communication, soit de l'autre côté de l'Atlantique et mettre la vie et la santé de tous les passagers en péril? A son avis, il y a constamment des exemples de cas où les navires des Indes occi-

aboard, that required them to go into Quarantine at the first port they could touch.

Hon. Mr. Ritchie said the last speaker had totally misapprehended the question. The *City of Brussels* has apparently landed a passenger in violation of the law, as she did not go into Quarantine, nor notify the officers of the port. The real question was, should vessels be allowed to leave serious cases of sickness at some convenient port in the Dominion, instead of taking them on to the port of destination and there to undergo quarantine? He contended that his hon. friend (Mr. McCully) was quite justified in bringing the question before the House.

Hon. Mr. McCully was not aware that he should have asked his hon. friend's (Mr. Hazen's) permission to bring the matter up. There were some people in Nova Scotia who liked to think for themselves, and others who would not like to have small-pox brought into their ports by masters of vessels who were not Nova Scotians. He would not have it supposed that the people of Nova Scotia were such barbarians as to want a sick man taken to sea to endanger the lives of the crew. But what they did want was protection to themselves through a Quarantine establishment. The Government had power to make sufficient regulations, and he simply asked that the power should be put in force.

Hon. Mr. Hazen said the House would be astonished to hear from the hon. members (Messrs Ritchie and McCully) that there was no quarantine establishment at the great port of Halifax (laughter). The House had been told about Halifax being scourged some years ago with cholera, and the Province being put to an enormous expense; but notwithstanding that, the Province did not take the simple precaution of producing a quarantine at Halifax—(laughter)—and made no preparations until just on the eve of Confederation, when the expense would be thrown on the Dominion (laughter).

After some further conversation the motion was agreed to.

KILLING AT RED RIVER

Hon. Mr. Campbell took the earliest opportunity of saying that a telegram had been received, which confirmed the report of the shooting of a person at Red River, by order of the insurgent Riel.

Hon. Mr. Bureau thought such reports should be received with caution.

dentes ayant des passagers atteints de maladies contagieuses sont obligés de faire la quarantaine dans le premier port possible.

L'honorable M. Ritchie soutient que le préopinant a mal compris la question. Le *Cité de Bruxelles* a, semble-t-il, débarqué un passager en violant la loi car il n'a pas subi la quarantaine, ni averti les agents portuaires. La question à se poser est la suivante: «Les navires devraient-ils être autorisés à laisser les cas graves de maladie à un port convenable du Dominion au lieu de les conduire au port de destination et de subir la quarantaine à cet endroit?» Il soutient que son honorable ami (M. McCully) a vraiment eu raison de soumettre la question au Sénat.

L'honorable M. McCully n'était pas au courant qu'il aurait dû demander à son honorable ami (M. Hazen) la permission de soulever la question. Certains habitants de la Nouvelle-Écosse aiment penser de façon égoïste et d'autres n'aimeraient pas que des capitaines de vaisseaux qui ne sont pas de la province provoquent une épidémie de petite vérole dans leur port. Il n'aurait pas cru que la population de la Nouvelle-Écosse soit assez barbare pour désirer qu'on laisse un homme malade en mer et qu'on mette en danger la vie de l'équipage. Mais ce qu'ils veulent, c'est leur propre protection grâce à la quarantaine. Le gouvernement a le pouvoir d'adopter des règlements satisfaisants et il ne fait que demander que cette autorité soit exercée.

L'honorable M. Hazen répond que la Chambre serait étonnée d'entendre de la bouche des honorables sénateurs (MM. Ritchie et McCully) qu'aucune quarantaine n'a été respectée au grand port d'Halifax (Rires). La Chambre a été informée qu'Halifax avait été frappée par le choléra il y a quelques années et que la province avait subi des frais considérables, mais nonobstant ce fait, la province n'avait pas pris la simple précaution de créer une quarantaine à Halifax (Rires) et n'avait prévu aucun préparatif jusqu'à la veille de la Confédération, après qu'elle pouvait en rejeter les dépenses sur le Dominion (Rires).

Après débat, la motion est adoptée.

LE MEURTRE DE RIVIÈRE ROUGE

L'honorable M. Campbell saisit la première occasion qui lui est offerte pour dire qu'il a reçu un télégramme confirmant le rapport du meurtre d'une personne à Rivière Rouge, sur l'ordre de l'insurgé Riel.

L'honorable M. Bureau pense qu'on doit recevoir de tels rapports avec pondération.

Hon. Mr. Campbell said the telegram had been received from a confidential agent of the Dominion Government, who was in the neighborhood of Red River.

The House then adjourned.

L'honorable M. Campbell répond que le télégramme provient d'un agent secret du Gouvernement du Dominion qui se trouve dans le voisinage de Rivière Rouge.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Wednesday, March 30th, 1870.

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

BANKING POLICY

Hon. Mr. Hazen gave notice of motion for an address, for copies of petitions and remonstrances from certain Bankers and others in Halifax, asking the Government to abandon their policy announced by the resolutions of the 1st of March, of assimilating the Currency of Nova Scotia to that of the Dominion. His object was to ascertain what possible argument, or at all events new ones, could be advanced by the Bankers to induce the Government to adopt the vacillating course of abandoning their policy, and submitting to the humiliation of withdrawing their resolutions. He could not think the Government could do so. The assimilating of the currency was one of the strongest points made use of in New Brunswick in favour of Confederation, when strongly opposed. An estimate had been made that the trade of St. John suffered a loss of £30,000 a year from the depreciated Nova Scotia notes forced upon them. It might be more or less. The policy of the Government was, of course, supported by, and adopted on the suggestion of the President of the Council (Hon. Mr. Kenny) and the Secretary of the Provinces (Hon. Mr. Howe), members of the Privy Council where this measure was sanctioned. No two persons in the Dominion had a more thorough knowledge than they of the trade, currency and circulation of the Lower Provinces, and the injury inflicted by the present currency on New Brunswick. Having introduced these resolutions, which has been received in New Brunswick as an act of justice long delayed, how could they assent to renounce that policy on the mere suggestion of a deputation of Senators, and members from Nova Scotia? If any new facts could be adduced not known when these resolutions were introduced, he would like to hear what they were. It was said it would be inconvenient to Nova Scotia. It might be so; but that was not new argument. It was said that England, France, and the United States were about adopting the Nova Scotia currency. That might or might not happen in five of fifty years, or perhaps never. But these arguments, if they could be called such, were well known to every child in the Dominion, as well as to the Privy Council, when the policy of the government was adopted. He hoped the Government had not finally changed their minds on the subject, and thus prolong a great grievance in New Brunswick, and on which the people there felt more strongly than hon. mem-

LE SÉNAT

Le mercredi 30 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LA POLITIQUE BANCAIRE

L'honorable M. Hazen donne un avis de motion portant production de copie de pétitions et de protestation de certains banquiers et autres d'Halifax demandant au Gouvernement d'abandonner la politique annoncée dans les résolutions du 1^{er} mars et destinée à assimiler la monnaie de la Nouvelle-Écosse à celle du Dominion. Il vise à déterminer quels arguments éventuels ou, du moins, nouveaux, pourraient être invoqués par les banquiers en vue de persuader le Gouvernement à abandonner leur politique et à se soumettre à l'humiliation de retirer leurs résolutions. A son avis, le Gouvernement ne peut pas faire un tel geste. L'assimilation de la monnaie est l'un des arguments les plus forts qu'on fait valoir au Nouveau-Brunswick en faveur de la Confédération, en dépit d'une forte opposition. D'après des calculs, le commerce de Saint-Jean a subi une perte annuelle de £30,000 à cause de la dépréciation des billets de la Nouvelle-Écosse. Ce chiffre est approximatif. La politique du Gouvernement a naturellement l'appui du président du conseil (l'honorable M. Kenny) et du secrétaire des provinces (l'honorable M. Howe), membres du Conseil privé qui a sanctionné cette disposition, car c'est sur la proposition de ceux-ci que cette politique a été adoptée. Personne au Dominion ne possède mieux qu'eux une connaissance plus détaillée du commerce, de la monnaie et de la circulation des devises dans les provinces du Bas-Canada de même que du préjudice infligé par la monnaie actuellement en vigueur au Nouveau-Brunswick. Après l'adoption de ces résolutions, qui ont été accueillies au Nouveau-Brunswick comme un acte de justice attendu depuis longtemps, comment, pourrait-il accepter de renoncer à cette politique sur la simple suggestion de la députation des sénateurs et des députés de la Nouvelle-Écosse? Si de nouveaux faits inconnus au moment de l'adoption de ces résolutions peuvent être invoqués, il sera heureux d'en prendre connaissance. On a dit que cela ne conviendrait pas à la Nouvelle-Écosse. C'est possible, mais cet argument n'est pas nouveau. On a fait valoir que l'Angleterre, la France et les États-Unis étaient sur le point d'adopter la monnaie de la Nouvelle-Écosse. La chose peut fort bien ne pas se produire dans cinq ou cinquante ans et même jamais. Mais ces arguments, si on peut les appeler ainsi, étaient bien connus de tous les enfants du Dominion et du Conseil privé, lors de l'adoption de la politique

bers had any idea of. It was no doubt a subject on which gentlemen from Nova Scotia could afford to be jocose, but it was too serious a matter to trifle with, and so it would be found, if the result was as he anticipated, that the attempt to conciliate Nova Scotia to the detriment of the other Provinces, was to be continued as the adopted policy of the Government.

OFFICIAL ARBITRATORS

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Official Arbitrators' Powers Bill, and briefly explained its object.

Hon. Mr. Letellier de St Just pointed out that the right of appeal was taken away by the Bill.

Hon. Mr. Campbell said he would make enquiries into the matter before the House went into Committee on the Bill, and would then be prepared to explain.

The Bill was then read a second time.

DEPARTMENT OF STATE

The House then went into Committee on the Secretary of State for the Provinces Bill—**Hon. Mr. Botsford** in the chair.

The Committee rose and reported the Bill with amendments; and the Bill was read a third time.

COMMITTEE ON PRINTING

The fourth report of the Joint Committee on Printing was then adopted.

The House then adjourned.

du Gouvernement. Il espère que le Gouvernement n'a pas changé d'avis à ce sujet et ne prolongera pas ainsi un important grief au Nouveau-Brunswick, où le sentiment de la population est plus fort que ce que les membres pouvaient imaginer. Sans aucun doute, la population de la Nouvelle-Écosse peut se permettre des facéties sur le sujet, mais la question est toutefois trop sérieuse pour plaisanter et l'on constatera d'ailleurs, si l'issue est celle qu'il envisage, qu'il fallait continuer à chercher à se gagner la Nouvelle-Écosse au détriment des autres provinces, dans le cadre de la politique adoptée par le Gouvernement.

LES ARBITRES OFFICIELS

L'honorable **M. Campbell** propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés», et il en explique brièvement l'objet.

L'honorable **M. Letellier de St Just** souligne que le projet de loi élimine le droit d'appel.

L'honorable **M. Campbell** répond qu'il se renseignera à ce sujet avant que la Chambre ne se forme en comité pour étudier le projet de loi, afin de se préparer à expliquer la question.

Le projet de loi est lu une deuxième fois.

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Le Sénat se forme en Comité sur le Secrétariat d'État pour les provinces, sous la présidence de l'honorable **M. Botsford**.

La séance est levée, le Comité fait rapport du projet de loi avec modifications et le bill est lu une troisième fois.

LE COMITÉ SUR LES IMPRESSIONS

Le quatrième rapport du Comité mixte sur les impressions est adopté.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Thursday, March 31, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

CONTINGENT ACCOUNTS

Hon. Mr. Seymour moved the consideration of the second report of the Select Committee on Contingent Accounts.

The report recommends the payment of a salary of \$400 per year to Mr. Todd, Librarian of the House of Commons, with the object of making him also an officer of the Senate, and securing to the Senators better service and attendance in the Library.

Hon. Mr. Bureau said, two years ago, the Library Committee adopted a report recommending that, in consequence of the resignation of the Rev. Dr. Adamson, then Librarian of the Senate, the other officers attached to the Library and who had been appointed by the House of Commons, should be formally recognized as being also on the staff of the Senate, and required to render such services as might be appropriate to the positions they respectively occupied. In consequence of the additional duty and responsibility thus imposed upon them, certain allowances were recommended to be made, out of the contingencies of the Senate, to Messrs. Todd, Lajoie and Laperrière. That report, I think, was adopted without any opposition by the Committee; but when it was subsequently presented to this House, one of the hon. gentlemen representing the Government suggested a postponement of the consideration of the report, intimating that it would be desirable to adopt certain arrangements by which the members of the Senate would be placed with regard to the Parliamentary Library and all the officers of the Library, on the same footing as the members of the House of Commons. The suggestion appeared so just, that the adoption of the report was postponed *nemine contradicente*. The Session was closed without a word more being said about it. It was generally expected that the subject would come before this House during the following Session that is, the Session of 1869; but no; the whole Session passed without any further step being taken on the part of the Senate. It is only at the beginning of the present session that our Committee on Contingencies, not the Committee of the Library, came with a report, declaring that it was desirable to secure for the Senate the services of the Librarian of the House of Commons, which report was followed by the report which is now submitted, recommending that four hundred

LE SÉNAT

Le jeudi 31 mars 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LES COMPTES DE FRAIS DIVERS

L'honorable M. Seymour propose l'étude du deuxième rapport du Comité spécial sur les comptes de frais divers.

Le rapport recommande le versement d'un salaire annuel de \$400 au bibliothécaire de la Chambre des Communes, M. Todd, en vue d'en faire également un agent du Sénat et d'offrir un meilleur service aux sénateurs, à la bibliothèque.

L'honorable M. Bureau déclare que deux années auparavant, le Comité sur la bibliothèque avait adopté un rapport qui préconisait, par suite de la démission du révérend Adamson, alors bibliothécaire pour le Sénat, que les autres fonctionnaires affectés à la bibliothèque et nommés par la Chambre des Communes soient reconnus officiellement comme membres de l'effectif du Sénat et tenus de rendre les services afférents à l'emploi qu'ils occupent. Par suite de l'imposition de tâches et de responsabilités supplémentaires, on a recommandé certaines indemnités, à même les faux frais divers du Sénat, pour MM. Todd, Lajoie et Laperrière. Je crois que le rapport a été adopté à l'unanimité par le comité, mais lorsque celui-ci a été plus tard présenté au Sénat par la suite, un des honorables sénateurs représentant le gouvernement a proposé un renvoi de l'étude du rapport, sous prétexte qu'il serait souhaitable d'adopter certaines dispositions qui placeraient les membres du Sénat sur le même pied d'égalité que ceux de la Chambre des Communes pour ce qui est de la bibliothèque du Parlement et des agents de la bibliothèque. La proposition a semblé si juste que l'adoption du rapport a été remise à plus tard, sans qu'il y ait opposition. La session s'est terminée sans qu'on aborde à nouveau le sujet. Tous croyaient que la question serait présentée à cette assemblée lors de la session suivante, soit celle de 1869, mais non, la session s'est achevée sans qu'aucune démarche n'ait été prise par le Sénat. Ce n'est qu'au début de la présente session que notre Comité sur les comptes de frais divers et non celui sur la bibliothèque, a présenté un rapport stipulant qu'il était souhaitable d'offrir au Sénat les services d'un bibliothécaire de la Chambre des Communes, suivi d'un autre rapport actuellement à l'étude, préconisant le versement annuel de \$400 à M. Todd, prélevés sur le crédit pour frais imprévus du Sénat, en échange de

dollars be granted annually to Mr. Todd, out of the contingencies of this House, for his services to the Senators, in connection with the Library. Now, it seems to me that this is not the proper step to be taken. If Mr. Todd is the Librarian of the House of Commons, and only of the House of Commons, we have no right to buy his services, without a previous consent from his employers. There is a more fair, more regular, more natural course to be pursued. It is not a question of money for the Senate, it is a question of dignity. The Library being a joint Library, let all the officers of that Library be declared officers of both Houses. If we adopt this report as it is, without any other remedy being afforded, the officers of the Library, except Mr. Todd, must be considered as the servants of the House of Commons only, and will have a right to refuse their services to the members of the Senate. If they serve us, it will be by mere courtesy, and because their time is not then required by any member of the other House. Is not this humiliating for us? Supposing that Mr. Todd might be there to answer every demand, and at any time, which is hardly possible, what will be the position of the Senators who do not speak the English language, since it is well known that Mr. Todd does not speak French? Is it to be supposed that such members will never have any enquiries or researches to make? I understand perfectly well the motives which have prevented the Committee on Contingencies from securing the services of all the officers of the Library; they have been afraid of paying a few hundred dollars more. They have not remarked that if part of Mr. Todd's time is employed in giving explanations to Senators, in his capacity of constitutional and Parliamentary adviser, his duties of Librarian will have to be, during that time, performed by his assistants. And, in that case, is it not just that they should receive compensation? I am ready to acknowledge Mr. Todd's merits; he is always attentive, polite, obliging, and certainly one of the most able public servants. I will see with pleasure his salary increased. But at the same time I don't think it just to neglect his assistants. Mr. Todd receives already from five to six hundred dollars more than Mr. Lajoie. Mr. Lajoie, it is true, does not pretend to be at all acquainted with Parliamentary law; but in all the other branches of knowledge, he is certainly Mr. Todd's equal. He is besides familiar with both the French and English languages, and he has followed a classical course of studies, which is certainly of some value in a large library, such as our national library. He is particularly familiar with Canadian history, and has sometimes occasion to render good service in that line. In reading recently one of the works of the great American historian—*Parkman: Discovery of the great West*—I remarked with pleasure that he was thanking Mr. Lajoie for

services rendus aux sénateurs en ce qui touche la bibliothèque. Cependant, cela ne me semble pas la bonne méthode à adopter. Si M. Todd est bibliothécaire en chef de la Chambre des Communes, nous n'avons pas le droit d'acheter ses services sans l'approbation de son employeur. Il y a une méthode plus juste, plus normale, plus naturelle à suivre. Pour le Sénat, il ne s'agit pas d'une question d'argent, mais de dignité. Comme la bibliothèque est une bibliothèque conjointe, que tous les agents de la bibliothèque soient considérés comme agents des deux Chambres. Si nous approuvons ce rapport sous sa forme actuelle, sans offrir d'autre remède, les agents de la bibliothèque, à l'exception de M. Todd, doivent être considérés uniquement comme des employés de la Chambre des Communes et ont le droit de refuser leurs services aux membres du Sénat. S'ils nous servent, ce sera uniquement par courtoisie et parce que leur temps n'est pas requis par aucun député. N'est-ce pas humiliant pour nous? En supposant que M. Todd soit là pour répondre à toutes les questions, et en tout temps, ce qui est difficilement possible, quelle sera la position des sénateurs qui ne parlent pas anglais, comme il est bien connu que M. Todd ne parle pas français? Doit-on supposer que ces sénateurs ne demanderont aucun renseignement ou recherche? Je comprends parfaitement les motifs qui ont empêché le Comité sur les frais divers d'offrir les services de tous les employés de la bibliothèque; on a eu peur de payer quelques centaines de dollars de plus. On n'a toutefois pas remarqué que si M. Todd consacre une partie de son temps à fournir des explications aux sénateurs, en sa qualité de conseiller constitutionnel et parlementaire, ses fonctions de bibliothécaire en chef devront être remplies pendant ce temps par ses adjoints. Et dans ce cas, n'est-il pas juste que ces derniers reçoivent une indemnité? Je suis prêt à reconnaître les mérites de M. Todd: il est toujours attentif, poli, complaisant, et certainement un des fonctionnaires très compétents. Je serai heureux qu'on relève son traitement. Mais en même temps, je n'estime pas juste de négliger ses adjoints; M. Todd touche déjà entre \$500 et \$600 de plus que M. Lajoie. Il est vrai que M. Lajoie n'a aucune prétention en matière de droit parlementaire, mais dans toutes les autres branches du savoir, il est certainement l'égal de M. Todd. En outre, il connaît l'anglais et le français et il a suivi un cours d'études classiques qui est assurément valable dans une grande bibliothèque, comme notre bibliothèque nationale. Il connaît particulièrement l'histoire canadienne et a parfois l'occasion de rendre de bons services dans ce secteur. En lisant récemment un des ouvrages du grand historien américain, M. Parkman, *Discovery of the Great West*, j'ai constaté avec plaisir qu'il remerciait M. Lajoie de l'aide que ce dernier lui avait fournie dans ses recherches. M. Lajoie a assu-

the assistance he had received from him in his enquiries. Mr. Lajoie has very likely occasion to render many services of that kind, but which are left unknown. He is called Assistant Librarian, but if he is Assistant for the English part of the Library, he is, in fact, chief Librarian for the French, which forms, I think, one third of the whole Library. When, in the year 1856, Mr. Lajoie, who was then one of the French translators of the Legislative Assembly, was appointed by Mr. Speaker Sicotte, Assistant Librarian, there was no catalogue of the Library. To prepare a good catalogue of a general Library, the knowledge of both French and English languages is indispensable. In the following years were published those enormous volumes containing the catalogue *raisonné* of our collection of books, as it was then. Mr. Lajoie was not alone to prepare that catalogue, but none had a larger share in its preparation. The same thing may be said of the other smaller catalogues, published from time to time since 1858. In fact, his attention has always been entirely devoted to the Library, and if we possess now a Library as complete as any on this continent, a Library which we can show with pride to *savants* and strangers, Mr. Lajoie's name may be associated with that of Mr. Todd in the honour which our country will receive from it. Now, I ask you, hon. gentlemen, is it not strange that Mr. Lajoie who, when he entered the Library in 1856, was receiving £400 a year, is now receiving only £393? Yes, after fourteen years service, when the Library has become twice as large, when living has become dearer, his salary has been reduced for the sake of saving a few pounds to the Exchequer. Is it the treatment that faithful and able public servants have a right to expect from the representatives of the country? For my part I have no objection to paying our Librarians liberally. Their attendance in the Library is required the whole year round. To perform their functions satisfactorily, they must have acquired by close application and study, more than ordinary notions in all the branches of human knowledge. They must be remunerated for their services, not like mere copyists, but like at least ordinary professional men. In speaking of Mr. Todd's assistants, I have mentioned only Mr. Lajoie's name, because I know him personally, but I am told that Mr. Laperrière who has been attached to the Library for nearly twenty years, deserves also to be rewarded for his industry and for the services which he renders. He has been for several years compiling our Parliamentary debates, and the excellent index which he has made for every volume is extremely useful. Besides that, he is continually engaged with some work or other under Mr. Todd's direction, copying, making researches, taking notes, cataloguing, classifying books, addressing circulars, etc., etc. I have no doubt

rément l'occasion de rendre de nombreux services de ce genre, qui passent toutefois inaperçus. Il a le titre de bibliothécaire adjoint, mais en fait, il est bibliothécaire adjoint pour la section anglaise et bibliothécaire en chef de la section française qui représente, je crois, le tiers de la bibliothèque. En 1856, lorsque M. Lajoie qui était alors traducteur français de l'Assemblée législative a été nommé bibliothécaire adjoint par le président Sicotte, la bibliothèque ne possédait pas de catalogue. La préparation d'un bon catalogue pour une bibliothèque générale exige une connaissance du français et de l'anglais. Au cours des années suivantes, ces énormes volumes renfermant le catalogue raisonné de notre collection de livres de l'époque ont été publiés. M. Lajoie n'était pas seul à préparer le catalogue, mais personne n'y a autant contribué. On peut dire la même chose des autres petits catalogues publiés périodiquement à partir de 1858. En fait, il s'est toujours intéressé à la bibliothèque et si nous possédons aujourd'hui une bibliothèque comparable à toutes celles du continent, une bibliothèque que nous pouvons montrer aux savants et aux étrangers, le nom de M. Lajoie doit être associé à celui de M. Todd, quant à l'honneur que notre pays en retirera. Messieurs, n'est-il pas étrange que M. Lajoie qui touchait £400 par année à son arrivée à la bibliothèque en 1856, ne reçoive aujourd'hui que £393? Oui, après quatorze années de service alors que la bibliothèque a doublé de volume et que le coût de la vie a augmenté, son salaire a été réduit afin de faire économiser quelques livres à la trésorerie. Est-ce le traitement que des fonctionnaires fiables et compétents sont en droit d'attendre des représentants du pays? Pour ma part, je ne m'oppose pas à ce qu'on paie largement nos bibliothécaires car leur présence est requise toute l'année. Pour remplir leurs fonctions de manière satisfaisante, ils doivent avoir acquis, grâce à l'application et à l'étude, plus que des notions ordinaires dans toutes les branches du savoir humain. Leurs services doivent être rémunérés, non comme de simples copistes, mais au moins comme des travailleurs professionnels ordinaires. En parlant des adjoints de M. Todd, je n'ai parlé que de M. Lajoie que je connais personnellement, mais on me dit que M. Laperrière qui travaille à la bibliothèque depuis près de vingt ans mérite également d'être récompensé pour le travail qu'il accomplit et les services qu'il rend. Depuis de nombreuses années, il compile nos débats parlementaires et l'excellent index qu'il a réalisé pour chaque volume s'avère extrêmement utile. En outre, il a toujours un travail en marche, sous la direction de M. Todd, que ce soit la copie, les recherches, la prise de notes, le catalogage, le classement des livres, l'adressage des circulaires et autres. Je suis convaincu d'ailleurs que M. Todd serait le premier à témoigner de son utilité et de son application au

that Mr. Todd would be the first to bear testimony to his usefulness and industry. It must be observed that although Mr. Todd's assistants are almost exclusively entrusted with the French part of the library, most of their time and labours are spent in connection with the English part. It has been spoken of dividing the Library into two distinct parts, and of appointing a French as well as an English Librarian. There will certainly result very good advantages from such an arrangement, and I can only say here that no one would more readily consent to it than the French officers of the Library.

After considerable discussion the report was adopted.

SEAMEN'S CLOTHING

Hon. Mr. Campbell moved the second reading on the Bill intituled: "An Act for the better protection of the clothing and property of Seamen in Her Majesty's Navy."—Carried.

OFFICIAL ARBITRATORS

The House then went into Committee of the Whole on the Bill intituled: "An Act to extend the powers of the Official Arbitrators, to certain cases therein mentioned."

Hon. Mr. Wilmot in the chair.

Hon. Mr. Campbell said he had made enquiries, his attention having been called to the matter by the Hon. Mr. Letellier de St Just the other day, and found that the Bill did not provide for or give the privilege of appeal from the arbitrators award, and this was contrary to the provision in the Board of Works Act. It had been found in practice that such a provision was practically useless, for, among other reasons, arbitrators did not keep a record to go before the Appeal Court. But this would not be an injustice to parties who had arbitration cases with the Government, for, as a general rule, the awards were made against the Government and in favour of contractors.

After some discussion the Committee rose and reported the Bill with one or two verbal amendments.

MILITIA COMMISSIONS

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to facilitate the signing of Militia Commissions," which simply provided that the Governor General's signature may be stamped instead of written on Militia Commissions.—Carried.

travail. Il faut remarquer en outre que même si les adjoints de M. Todd se consacrent presque exclusivement à la section française de la bibliothèque, la plus grande partie de leur temps et de leur travail a trait au travail en anglais. On a parlé de diviser la bibliothèque en deux parties distinctes et de nommer un bibliothécaire français et un anglais. Il en résulterait certainement de très grands avantages et je ne peux qu'ajouter que personne n'y donnerait aussi volontiers leur consentement que les employés français de la bibliothèque.

Après un long débat, le rapport est adopté.

L'HABILLEMENT DES MATELOTS

L'honorable M. Campbell propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté.»—Adopté.

LES ARBITRES OFFICIELS

Le Sénat se forme en Comité plénier sur le bill intitulé: «Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés», sous la présidence de l'honorable M. Wilmot.

L'honorable M. Campbell affirme qu'il s'est renseigné, après avoir été alerté à ce sujet par l'honorable M. Letellier de St Just, l'autre jour, et il a constaté que le projet de loi n'offre pas ou ne confère pas de privilège d'appel de la décision des arbitres, contrairement à la disposition de la Loi sur le ministère des Travaux publics. On a constaté que cette disposition est pratiquement inutile car, entre autres raisons, les arbitres ne tiennent pas de dossier pouvant être présenté à la Cour d'appel. Mais cela ne constituera pas une injustice pour les parties qui ont des causes d'arbitrage devant le gouvernement car, en règle générale, les sentences sont faites contre le Gouvernement, en faveur des entrepreneurs.

Après un débat, la séance est levée et le Comité fait rapport du bill avec une ou deux modifications de vive voix.

LES COMMISSIONS DE LA MILICE

L'honorable M. Campbell propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour faciliter l'apposition du seing aux commissions de milice», stipulant simplement que la signature du Gouverneur général soit estampée au lieu d'être écrite sur les commissions de la milice.—Adopté.

LANDING A SMALL-POX PATIENT

Hon. Mr. Campbell said that a telegram had been received from the New York agent of Messrs. Inman in respect to the landing of a case of small-pox at Halifax from the *City of Brussels*, which stated that the master called at the port for 450 tons of coal, his vessel having encountered heavy weather, and that having a case of sickness on board, he took the opportunity of landing the passenger as a matter of duty. It would thus be seen, therefore, that the vessel was driven to the port in quest of coal to complete the voyage, and not for the purpose of landing a passenger there to evade quarantine at New York.

Hon. Mr. McCully was understood to say that the master of the vessel, on arriving at the port, denied that his case of sickness was one of small-pox, and to say, also, that the pilot who took the vessel into port was censurable.

After some remarks from Hons. Messrs. Hazen and Mitchell the matter was dropped, and the House then adjourned.

LE DÉBARQUEMENT D'UN MALADE ATTEINT DE LA PETITE VÉROLE

L'honorable M. Campbell avise de la réception d'un télégramme provenant d'un agent new-yorkais de MM. Inman, et portant qu'un malade atteint de la petite vérole a été débarqué à Halifax par le *Cité de Bruxelles*, que le capitaine a demandé 450 tonnes de charbon, par suite du mauvais temps et qu'ayant un malade à bord, il en a profité pour débarquer le passager, comme son devoir le lui imposait. Il semblerait donc que le navire soit entré au port pour prendre livraison du charbon afin de terminer le voyage et non pas pour débarquer un passager et éviter ainsi la quarantaine à New York.

L'honorable M. McCully, semble-t-il, dit que le capitaine du navire a nié, à l'arrivée au port que le malade soit atteint de la petite vérole et, par conséquent, le pilote du navire est à blâmer.

Après quelques observations des honorables MM. Hazen et Mitchell, la question est retirée et le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Friday, April 1, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

PROTECTION OF FISHERIES

Hon. Mr. Hazen moved an address for copies of any despatches from Her Majesty's Government announcing their determination to send a portion of Her Majesty's ships to support the authorities of the Dominion in protecting the fisheries from foreign aggression.

Hon. Mr. Campbell could well understand that this was a matter of great interest to the people of the Maritime Provinces, but as the papers were of such a nature that they could not be brought down without prejudice to the public interest he was sure the mover would not press the motion. The motion was withdrawn.

PUBLIC ACCOUNTS

Hon. Mr. Wilmot moved the appointment of a committee to examine and report upon the public accounts, with the power to send for persons and papers. In support of his motion he referred to the practice of the House of Lords to show that that body had the power to examine the public accounts; and, he contended, the Senate of the Dominion, which was called upon to sanction the supplies should have the privilege of investigating into the matters of expenditure. Their Union Act was framed to protect the interests of minorities, and although the large Province of Ontario had a much larger representation in the popular branch than the Maritime Provinces, yet in the Senate the representation was equal. A feeling was entertained that the expenditure of the Dominion was exorbitant. Without expressing an opinion one way or another on that he thought it the duty of the Senate to look into the matter. He then referred to some items in the Public Accounts, with the object of showing that some of the items were excessive.

Hon. Mr. Campbell did not differ from the mover as to the power of the House to appoint select committees, but he did differ with him as to the power of such Committees to deal with the general public accounts and expenditure. The Senate could properly appoint to select committee for a specific purpose, say, for instance, to examine into the expenditure on Rideau Hall, which had been alluded to by the mover, but they could not appoint a Public

LE SÉNAT

Le vendredi 1^{er} avril 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LA PROTECTION DES PÊCHES

L'honorable M. Hazen propose qu'on envoie à Son Excellence une humble adresse le priant de bien vouloir déposer copie de toutes les dépêches du Gouvernement de Sa Majesté annonçant la détermination de celui-ci d'envoyer une partie de la flotte de Sa Majesté pour appuyer les autorités du Dominion à protéger les pêches contre l'agression étrangère.

L'honorable M. Campbell comprend fort bien le vif intérêt que revêt la question pour la population des provinces maritimes, mais les documents sont de telle nature que la production de ceux-ci porterait atteinte à l'intérêt public, et il est convaincu que le motionnaire n'insistera pas à propos de son interpellation. La motion est retirée.

LES COMPTES PUBLICS

L'honorable M. Wilmot propose la création d'un comité destiné à examiner les comptes publics et à faire un rapport à ce sujet, et autorisé à convoquer les personnes et à exiger les documents jugés nécessaires. A l'appui de sa motion, il cite le cas de la Chambre des lords pour montrer que cet organisme était autorisé à examiner les comptes publics et, soutient-il, le Sénat du Dominion, qui a été appelé à sanctionner les approvisionnements devrait avoir le privilège d'analyser la question des dépenses. Leur Loi de l'Union a été rédigée de manière à protéger les intérêts des minorités, et même si la grande province de l'Ontario était plus représentée que les provinces maritimes dans l'enceinte du peuple, au Sénat, la représentation est égale. On entretient l'impression que les dépenses du Dominion sont exorbitantes. Sans exprimer d'opinion dans un sens ou dans un autre, sur ce qu'il pense du devoir du Sénat d'examiner cette question, il fait ensuite allusion à quelques postes des comptes publics pour démontrer que certains crédits sont excessifs.

L'honorable M. Campbell ne s'oppose pas à l'idée du motionnaire sur le pouvoir de la Chambre de créer des comités spéciaux, mais il s'oppose à celle du pouvoir de ces comités d'examiner les comptes publics en général et les dépenses. Le Sénat pourrait créer un comité spécial dans un but spécifique, par exemple, l'analyse des dépenses de Rideau Hall auxquelles le motionnaire fait allusion, mais il ne peut pas créer de Comité des comptes

Accounts Committee. He had looked into the matter thoroughly, and could not find that the House of Lords had ever appointed a Public Accounts Committee. The Public Accounts Committee must be a Committee of the other branch of Parliament, for the Chairman of the Committee was the Finance Minister, who must have a seat in the other House, and such a committee had full power to vote expenditure, to inquire into it and to regulate it, but the Senate could not exercise such powers; therefore any Committee appointed by it would have no sufficient jurisdiction, and could only be a source of inconvenience.

Hon. Mr. Hazen said he hoped the House would do nothing which could lead people to think that they (the House) were assuming to exercise powers denied them by the constitution and British practice. He was satisfied, so far as his researches had gone, that the Postmaster General had correctly stated the practice of the House of Lords, namely, that that body appointed Select Committees to inquire into particular matters of expenditure, and not on public accounts.

Hon. Mr. Botsford offered a few remarks, the purport of which was unintelligible to the reporter.

Hon. Mr. Letellier de St Just, readily admitted that the House had no right to infringe upon the powers and duties of the House of Commons. The House could not, perhaps, appoint a committee for the exact purpose stated by the mover, but they could appoint committees to examine into the expenditure of the different departments, and although they could not go so far as a committee of the other House, they could give an opinion that particular departments of expenditure had been excessive. He then reviewed certain items of expenditure, and contending they were excessive, thought the House should enquire into them. He would suggest that the motion be allowed to stand over, so that it could be altered to establish the right of the House to enquire into the expenditure of any particular department.

Hon. Mr. Wilmot was quite willing to do so.

Hon. Mr. Campbell thought it would be better to withdraw the motion, and place a specific one on the paper relating to any particular department or matter of expenditure.

Hon. Mr. McCully thought it necessary that the House should proceed with great caution and he would press the withdrawal of the motion, and suggest its renewal in some other form; but he could not understand the position of the Postmaster General who had admitted the power of the House to appoint committees

publics. Le Comité des comptes publics doit être un comité de l'autre partie du Parlement, car le président du comité est le ministre des Finances, qui occupe un siège dans l'autre Chambre. Ce comité détient tous les pouvoirs d'approuver les dépenses, de les examiner et de les régler, mais le Sénat ne peut exercer ces pouvoirs; par conséquent, tout comité nommé par ce dernier n'aurait aucune compétence suffisante et ne s'avérerait qu'une source d'inconvénients.

L'honorable M. Hazen dit espérer que la Chambre ne fera pas en sorte d'amener les gens à penser qu'il (le Sénat) entend exercer des pouvoirs qui lui sont refusés par la constitution et la tradition britannique. Il se dit ravi, dans l'état actuel de ses recherches, que le ministre des Postes ait bien expliqué la tradition de la Chambre des lords, notamment que l'organisme nommé des comités spéciaux chargés d'enquêter sur des questions précises de dépenses et non sur des comptes publics.

L'honorable M. Botsford formule quelques observations dont le sens a entièrement échappé au sténographe.

L'honorable M. Letellier de St Just admet volontiers que le Sénat n'a pas le droit de gruger les pouvoirs et les fonctions de la Chambre des Communes. Peut-être le Sénat est-il incapable de créer un comité aux fins précisées par le motionnaire, mais il peut mettre sur pied des comités chargés d'analyser les dépenses de différents ministères et, en dépit de sa limite d'action par rapport à un comité de la Chambre des Communes, il peut dénoncer le caractère excessif de certaines dépenses. Il passe ensuite en revue certains postes de dépenses. Soutenant qu'ils sont excessifs, il pense que le Sénat devrait faire une enquête à ce sujet. Il propose de réserver la motion afin de la modifier de manière à confirmer le droit du Sénat de faire enquête sur les dépenses de n'importe quel ministère.

L'honorable M. Wilmot abonde dans ce sens.

L'honorable M. Campbell pense qu'il vaudrait mieux retirer la motion et en déposer une, précisément sur le document relatif à tout ministère ou poste de dépenses.

L'honorable M. McCully est convaincu de la nécessité pour le Sénat d'agir avec beaucoup de prudence et il insiste sur le retrait de la motion en vue d'en proposer réinsertion sous une autre forme. Il ne parvient toutefois pas à comprendre l'attitude du ministre des Postes qui a admis le pouvoir qu'a le Sénat de créer des

for investigation of Departmental accounts, in detail, but denied the right of the House to appoint a committee for an investigation of the general accounts.

Hon. Mr. Hazen again supported the view of the Postmaster General, and urged the necessity of avoiding anything which would bring the House into collision with the other branch.

The mover then withdrew his motion, while notifying the House that he should renew it in some other form.

REDUCTION OF POSTAGE

Hon. Mr. Odell inquired why a reduction had not been made on Foreign Postage rates in New Brunswick since 1st of January 1870, and in other parts of the Dominion, equal to that then made on Ocean Postage, and when instructions to that effect will be issued.

Hon. Mr. Campbell said when instructions were issued for the reductions no exception was made—all the Provinces were included, but the ratification of the convention rested with the Imperial authorities, and correspondence had taken place on the point.

Hon. Mr. Odell said he referred to the difference of postage in Canada and New Brunswick to foreign countries. For instance, a letter posted in Canada would be 11 cents, but if posted in New Brunswick it would be 17 cents.

Hon. Mr. Campbell could not understand that, for the instructions issued to all Inspectors had been the same.

In answer to other questions by that member,

Hon. Mr. Campbell said the Imperial Government imposed the rate of registration fee on ocean letters, and that the fee on money orders throughout the Dominion would be the same.

ASSIMILATION OF CURRENCY

Hon. Mr. Hazen then moved for an address, notice of which he gave a few days ago, for a copy of the petition and remonstrance from certain Bankers and others of Halifax, Nova Scotia, against the adoption of the policy for assimilating the Currency. He contended that the circulation of Nova Scotia Currency in the Province of New Brunswick, especially in St. John, was a constant source of loss and inconvenience to the merchants and general community; that the assimilation of the Currency was a condition incident to union and which had

comités pour vérifier en détail les comptes des ministères, tout en niant le droit à cette même Chambre, de former un comité pour enquêter sur les comptes généraux.

L'honorable M. Hazen partage de nouveau le point de vue du ministre des Postes et insiste sur la nécessité d'éviter toute opposition entre les deux Chambres.

Le motionnaire retire la motion en précisant qu'il la présentera à nouveau sous une autre forme.

LA RÉDUCTION DU TARIF POSTAL

L'honorable M. Odell demande pourquoi le prix du courrier d'outre-mer au Nouveau-Brunswick n'a pas diminué depuis le 1^{er} janvier 1870, et dans d'autres parties du Dominion, dans la même mesure approuvée pour le courrier transocéanique, et quand seront communiquées les directives à ce sujet.

L'honorable M. Campbell répond que lors de la communication des directives sur la diminution du tarif, aucune exception n'a été faite; toutes les provinces sont incluses, mais la ratification de la convention relève des autorités impériales et un échange de lettres a eu lieu à ce sujet.

L'honorable M. Odell précise faire allusion à la différence qui existe entre le tarif du Canada et celui du Nouveau-Brunswick pour le courrier à destination des pays étrangers: une lettre envoyée du Canada coûtera 11 cents et du Nouveau-Brunswick, 17 cents.

L'honorable M. Campbell ne peut comprendre cela, car les directives sont les mêmes pour tous les inspecteurs.

En réponse à d'autres questions du sénateur,

L'honorable M. Campbell dit que le gouvernement impérial impose le tarif de la recommandation sur le courrier transocéanique et que le prix des mandats-postes est le même dans tout le Canada.

L'ASSIMILATION DE LA MONNAIE

L'honorable M. Hazen propose qu'une demande, dont avis a été communiqué quelques jours auparavant, soit adressée à Son Excellence la priant de déposer copie de la pétition et de la protestation de certains banquiers et autres de Halifax (N.-É.) contre l'adoption de la politique d'assimilation de la monnaie. Il soutient que la circulation de la monnaie de la Nouvelle-Écosse dans la province du Nouveau-Brunswick, en particulier à Saint-Jean, est une source constante de pertes et d'inconvénients pour les marchands et la

reconciled the people of New Brunswick to Confederation. There was a strong feeling on the matter in New Brunswick which would be intensified if it were found that the Government had decided to postpone an assimilation for an indefinite period at the instance of Nova Scotia Bankers. His object was to find out what were the new reasons which had led the Government to drop their proposed measure, if not to reverse their policy altogether.

Hon. Mr. Dickey said the mover had no authority for saying that members of that House and others had influenced the Government to reverse their Currency policy. The Speech from the Throne indicated that there would be a scheme for making the Currency uniform, but it did not follow that the Government were wedded to any particular standard, and there was no reason why the standard of New Brunswick should be adopted any more than that of Nova Scotia. He and others thought that the British sovereign or the Nova Scotia Currency was the best standard that could be adopted, and there were certainly as strong reasons and arguments in favour of that as of any other standard or system. The mover had grossly exaggerated the loss and inconvenience arising from the circulation of Nova Scotia Currency. There was, of course, some inconvenience incident to a want of uniformity, but this inconvenience was as much to the prejudice of one Province as to another.

Hon. Mr. Dever said, since confederation New Brunswick had lost a great deal of its foreign trade, and the trade between Nova Scotia and that Province had increased, hence the inconvenience complained of, and he read from a St. John paper to show that the prospects of the postponement of the Currency Bill had created a strong feeling of dissatisfaction.

Hon. Mr. Hazen had not charged the Government with reversing their policy, but that on the representations of Nova Scotians, they had dropped their measure apparently indefinitely. What he had asked for, was that the reasons advanced by the Nova Scotians to influence the Government, should be made known, but this had been evaded by the Nova Scotian members who had spoken.

Hon. Mr. Ritchie did not know what course the Government intended to take towards assimilation. There were reasons, though, why no undue haste should be made in the matter. The Currency of Nova Scotia was almost iden-

population en général, et que l'assimilation de la monnaie est une condition de l'union qui a réconcilié la population du Nouveau-Brunswick avec l'idée de la Confédération. Au Nouveau-Brunswick, il existe un très fort sentiment à cet égard, qui se serait intensifié si l'on avait découvert que le Gouvernement avait décidé de retarder l'assimilation pendant une période indéfinie, à la demande des banquiers de la Nouvelle-Écosse. Il désire ainsi connaître les nouvelles raisons qui ont porté le Gouvernement à abandonner le projet d'initiative, pour ne pas dire, renverser toute leur politique.

L'honorable M. Dickey précise que le motionnaire n'a aucune raison de dire que les membres de cette Chambre et d'autres ont influencé le Gouvernement à renverser leur politique monétaire. Le Discours du Trône soulignait l'adoption d'un cadre visant à uniformiser la monnaie, mais il n'en découlait pas que le Gouvernement était obstinément attaché à une norme en particulier, et il n'y a pas de raison pour que la norme du Nouveau-Brunswick ait plus de chances d'être adoptée que celle de la Nouvelle-Écosse. Tout comme d'autres, il est d'avis que le souverain britannique ou la monnaie de la Nouvelle-Écosse est la meilleure norme à adopter; bien entendu, autant de bonnes raisons et de bons arguments militent en faveur de l'un et de l'autre systèmes. Le motionnaire exagère grossièrement les pertes et les inconvénients attribuables à la circulation de la monnaie de la Nouvelle-Écosse. Certes, on a connu certains inconvénients à la suite de ce désir d'uniformité, mais ils sont aussi préjudiciables à une province qu'à une autre.

L'honorable M. Dever affirme que depuis la Confédération, le Nouveau-Brunswick a perdu une grande partie de son commerce extérieur, mais que le commerce entre cette province et la Nouvelle-Écosse a connu un essor, d'où les inconvénients dont on s'est plaint. A ce propos, il lit des extraits d'un journal de Saint-Jean pour démontrer que la perspective de renvoi du Bill sur la monnaie a suscité un vif sentiment d'insatisfaction.

L'honorable M. Hazen n'accuse pas le Gouvernement d'un changement de politique, mais d'avoir, sur les instances des habitants de la Nouvelle-Écosse, abandonné la disposition apparemment indéfiniment. Il demande que les raisons invoquées par la population de la Nouvelle-Écosse pour influencer le Gouvernement soient rendues publiques, ce qu'ont évité de faire les représentants de la Nouvelle-Écosse.

L'honorable M. Ritchie ne connaît pas ce que le Gouvernement entend faire en vue de l'assimilation. Il y a des raisons pour qu'on ne manifeste aucune hâte indue à cet effet. La valeur de la monnaie de la Nouvelle-Écosse est

tical in standard to that which had been proposed in Paris as a universal standard, and as that standard might be adopted, ere long it was a reason why the Nova Scotia Currency should be adopted by the Dominion. At all events, it would be a mistake to assimilate to any other standard in view of certain prospects, that another change would be called for, perhaps, in a short time.

After some remarks from Hons. Messrs. Dever and Hazen,

Hon. Mr. Campbell said there was no occasion for an address to pass, as there were no papers to be produced on the subject.

NEW BRUNSWICK POLICE BILL

Hon. Mr. Campbell moved a second reading of the Bill intituled: "An Act to continue and make perpetual certain Acts and parts of Acts of the Province of New Brunswick, relative to the Police Force in the Parish of Portland in the City and County of St. John."—Carried.

SEAMEN'S CLOTHING

The House then went into a Committee of the Whole on the Bill intituled: "An Act for the better protection of the clothing and property of Seamen in Her Majesty's Navy." The committee rose and reported, and the House was then adjourned till Monday.

presque identique à la monnaie proposée à Paris comme norme universelle, et comme cet étalon pourrait être adopté sous peu, voilà une raison pour laquelle la monnaie de la Nouvelle-Écosse devrait être adoptée par le Dominion. De toutes manières, ce serait une erreur que de l'assimiler à une toute autre norme en raison de la perspective éventuelle d'un changement.

L'honorable M. Campbell déclare qu'une demande de dépôt de documents n'avait aucune chance d'être adoptée, car aucun document ne peut être déposé à ce sujet.

LE BILL SUR LA POLICE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'honorable M. Campbell propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du Nouveau-Brunswick, relatifs au corps de police de la paroisse de Portland, cité et comté de St. Jean»—Adopté.

L'HABILLEMENT DES MATELOTS

Le Sénat se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi visant à assurer aux matelots un habillement offrant une meilleure protection. La séance est levée et le Comité fait rapport de l'état de la question. Le Sénat s'ajourne alors jusqu'à lundi.

THE SENATE

Monday, April 4, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

RED RIVER MURDER

Hon. Mr. McCully enquired whether the British Government is preparing to send one thousand soldiers and a battery of steel guns to enforce British authority in the Red River territory as intimated by the press, and whether there is reliable authority to justify expectations that the British Government are making preparations to enforce order and security for life and property at Red River. He called attention to reports which had appeared in the leading Canadian and American papers on the authority of an English paper that such a force was to be sent, and the report, he said, had created a strong feeling throughout the country.

Hon. Mr. Campbell could not give the information which was sought without prejudice to the public service. Referring to the murder of Scott, and referring to Riel, he said he trusted that before long there would be order and security in the Territory.

RECIPROCITY TREATY

Hon. Mr. Letellier de St Just enquired whether the Government of the Dominion had made overtures or proposals to the American Government for the ratification of a Reciprocity Treaty.

Hon. Mr. Campbell said the negotiations had been wholly of a confidential character, and their nature could not at present be made known. He said also that negotiations were still going on.

BILLS READ AND PASSED

The following Bills were read a third time and passed:—Official Arbitrators' Powers Extension Bill; Militia Commissions Signing Bill; and the Seamen's Clothing Bill.

**HALIFAX JUVENILE OFFENDERS
DETENTION BILL**

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to empower the Police Court in the City of Halifax to sentence Juvenile Offenders to be Detained in the Halifax Industrial School."

LE SÉNAT

Le lundi 4 avril 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LE MEURTRE DE RIVIÈRE ROUGE

L'honorable M. McCully demande si le gouvernement britannique est prêt à envoyer mille soldats et une batterie de fusils d'acier afin de renforcer le commandement britannique dans le territoire de Rivière Rouge comme l'a prétendu la presse, et si l'on peut s'attendre à ce que le gouvernement britannique fasse des préparatifs pour renforcer l'ordre et la sécurité, afin de défendre les vies humaines et les biens matériels des gens de l'endroit. Il attire l'attention sur le compte rendu de journaux canadiens et américains selon lequel un journal anglais affirme qu'on va envoyer des troupes. Ce compte rendu aurait, semble-t-il, suscité une forte réaction dans tout le pays.

L'honorable M. Campbell ne peut pas donner les renseignements demandés sans porter atteinte au service public. Quant au meurtre de Scott et à Riel, il affirme qu'il est confiant que sous peu, l'ordre et la sécurité régneront sur le territoire.

LE TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ

L'honorable M. Letellier de St Just demande si le Gouvernement du Dominion a fait des offres ou des propositions au gouvernement américain en vue de la ratification d'un traité de réciprocité.

L'honorable M. Campbell rapporte que les négociations sont purement confidentielles et qu'on ne saurait en révéler la nature pour l'instant. Il ajoute que les négociations ne sont pas interrompues.

LES BILLS LUS ET ADOPTÉS

Les bills ci-après ont été lus une troisième fois et adoptés:—le bill intitulé: «Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés», le bill intitulé: «Acte pour faciliter l'apposition du seing aux commissions de milice», et le bill intitulé: «Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté».

**LE BILL SUR LA DÉTENTION DES
JEUNES DÉLINQUANTS À HALIFAX**

L'honorable M. Campbell propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte autorisant la cour de police de la cité d'Halifax à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école d'industrie d'Halifax».

DETROIT RIVER TUNNEL COMPANY'S BILL

Hon. Mr. McMaster moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to incorporate the Detroit River Tunnel Company." He said that gentlemen from the West would remember that when the Great Western Railway was first constructed the freight and passengers were conveyed across the river to and from Detroit by ordinary steamboats—a system attended with much delay and great expense, which rendered a change an absolute necessity. A powerful steam-barge was therefore constructed, capable of taking an entire train over the river without breaking bulk. This had been in operation for some years, but although much superior to the former system, the present one was attended with many inconveniences, and especially in winter from accumulation of ice and other causes. Under the circumstances those interested in railways terminating at Windsor and Detroit deemed it advisable to take steps for the purpose of testing the practicability of tunnelling the river. The eminent engineer who constructed the celebrated tunnel at Chicago had sunk shafts in the river, and after investigating the matter thoroughly had pronounced the project to be quite practicable, and the object of the Bill before the House was to organize a Company to construct and manage a tunnel under Detroit River. The measure conferred no exclusive powers, but the tunnel might be available to all Companies, terminating either at Windsor or Detroit on precisely the same terms. He therefore moved the second reading of the Bill, and that it should be referred to the proper Committee.

GRAND TRUNK AND BUFFALO AND LAKE HURON RAILWAY BILL

Hon. Mr. Ferrier moved the second reading of the Bill intituled: "An Act respecting the Grand Trunk Railway Company of Canada, and the Buffalo and Lake Huron Railway Company."

The Bill was read and referred to the Committee on Railways.

NEW BRUNSWICK POLICE FORCE BILL

The House then went into Committee of the Whole on the Bill intituled: "An Act to continue and make perpetual certain Acts and parts of Acts of the Province of New Brunswick, relative to the Police Force in the Parish of Portland, in the City and County of St. John." The Committee rose and reported, and **The Speaker** having resumed the chair.

LE BILL SUR LA SOCIÉTÉ DU TUNNEL DE LA RIVIÈRE DÉTROIT

L'honorable M. McMaster propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour incorporer la compagnie du tunnel de la rivière Détroit». Il précise que les sénateurs de l'Ouest se souviendront que lors de la construction du chemin de fer Great Western, les marchandises et les passagers traversaient la rivière Détroit sur des bateaux à vapeur ordinaires, formule occasionnant un grand retard et beaucoup de frais et qui exigeait un changement. On a donc construit un chaland à vapeur puissant, pouvant traverser un train d'un seul coup. Cette méthode existe depuis quelques années, mais en dépit de sa supériorité par rapport à l'ancien système, cette dernière formule présente une foule d'inconvénients, surtout en hiver, par suite de l'accumulation de la glace et pour d'autres motifs. Dans ces circonstances, les personnes desservies par les gares ferroviaires de Windsor et de Détroit ont jugé sage de prendre des initiatives en vue d'étudier la rentabilité du creusage d'un tunnel sous la rivière. L'éminent ingénieur qui a construit le célèbre tunnel de Chicago a coulé des piliers dans la rivière et après avoir étudié la question en profondeur, il a déclaré que le projet était réalisable. Le projet de loi proposé à la Chambre vise à former une société en vue de la construction et de l'administration du tunnel sous la rivière Détroit. La mesure législative ne confère aucun pouvoir exclusif, mais le tunnel pourra être emprunté par toutes les compagnies qui desservent Windsor et Détroit, exactement aux mêmes conditions. Il propose donc la deuxième lecture du projet de loi et son renvoi au comité pertinent.

LE BILL SUR LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER GRAND TRUNK AND BUFFALO AND LAKE HURON

L'honorable M. Ferrier propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte relatif à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et à celle du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron».

Le bill est lu et renvoyé au Comité sur les chemins de fer.

LE BILL SUR LA FORCE POLICIÈRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Sénat se forme ensuite en Comité plénier pour étudier le bill intitulé: «Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du Nouveau-Brunswick, relatifs au corps de police de la paroisse de Portland, cité et comté de St. Jean». La séance est levée et le Comité fait rapport de la question. **Le Président** ayant repris le fauteuil,

PROROGATION

Hon. Mr. Campbell said, in answer to a question, that there was certainly no prospect of Parliament being prorogued before Easter.

The House then adjourned.

LA PROROGATION

L'honorable M. Campbell déclare en réponse à une question qu'il n'y avait aucune perspective de prorogation du Parlement avant Pâques.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Tuesday, April 5, 1870

The Speaker took the Chair at the usual hour.

After routine,

TRADE TREATY

Hon. Mr. Locke inquired if the Government had received any information from the British Minister at Washington, or from any other source, relative to a Trade Treaty having been entered into between the Government of the United States and that of Prince Edward Island?

Hon. Mr. Campbell said the Government had no information.

NORTH-WEST TERRITORY

Hon. Mr. Reesor inquired if the formal transfer of the North-West had been made, and whether the Government intended to send troops there, and whether the Imperial Government and Hudson Bay Company, or either of them, had offered to bear a share of the expense? On referring to the feeling existing in the country in regard to the recent events in the North-West, he expressed the hope that the country would be united on some reasonable means for restoring order, and trusted that there was no truth in the rumour that there was a division in the Cabinet.

Hon. Mr. Campbell said there was not the least foundation for the rumour which appeared in certain papers, that there was a division in the Cabinet on the North-West question, and he hoped that the denial given would not be taken as a precedent for rebutting such idle rumours. With respect to the enquiry, he might say that no promise of transfer had taken place, no time having been fixed; and he could not, without prejudice to the public service, answer any other part of the question.

Hon. Mr. Reesor proceeded to say that it would be some satisfaction if reasonable assurance could be given that something would be done to restore order, when he was interrupted by a question of order.

After some conversation on the point, the matter was dropped.

NEW BRUNSWICK POLICE FORCE BILL

The Bill intituled: "An Act to continue and make perpetual certain Acts and parts of Acts of the Province of New Brunswick, relative to the Police Force in the Parish of Portland, in the City and County of St. John," was read a third time.

LE SÉNAT

Le mardi 5 avril 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LE TRAITÉ COMMERCIAL

L'honorable M. Locke demande si le Gouvernement a reçu des renseignements du ministre britannique à Washington ou de toute autre source au sujet du traité commercial intervenu entre le gouvernement des États-Unis et celui de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'honorable M. Campbell répond par la négative.

LE TERRITOIRE DU NORD-OUEST

L'honorable M. Reesor demande si un transfert officiel du Nord-Ouest a été effectué, si le Gouvernement envisage d'y envoyer des troupes et si le gouvernement impérial et la Compagnie de la Baie d'Hudson ou l'une ou l'autre d'entre elles, a offert de partager les frais. Faisant allusion à la réaction de la population face aux récents événements survenus dans le Nord-Ouest, il exprime l'espoir que le pays s'unira pour rétablir la paix. Il ajoute ne pas croire la rumeur voulant qu'il y ait division au sein du Cabinet.

L'honorable M. Campbell réplique que la rumeur lancée par certains journaux voulant qu'il y ait division au Cabinet sur la question du Nord-Ouest, n'est aucunement fondée et il espère que le démenti ne sera pas considéré comme un précédent de réfutation de rumeurs sans fondement. Quant à la question, il peut déclarer qu'aucune promesse de transfert n'a été faite et qu'aucune date n'a été fixée; pour ce qui est de l'autre partie de la question, il ne peut y répondre sans porter atteinte au service public.

L'honorable M. Reesor poursuit en disant qu'il serait bon d'avoir une certaine assurance qu'on fera quelque chose pour rétablir l'ordre, mais il est interrompu par un rappel au règlement.

Après un certain échange de propos à ce sujet, la question est abandonnée.

LE BILL SUR LA FORCE POLICIÈRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le bill intitulé: «Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d'actes de la province du Nouveau-Brunswick, relatifs au corps de police de la paroisse de Portland, cité et comté de St. Jean,» est lu une troisième fois.

MONTREAL AND CHAMPLAIN JUNCTION RAILWAY

Hon. Mr. Ferrier moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to Incorporate the Montreal and Champlain Junction and Railway Company."—Carried, and referred to the Committee on Railways.

BELLEVILLE HARBOUR DUES

Hon. Mr. Ross moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to authorize the Town of Belleville, to impose and collect Harbour Dues, and for other purposes."—Carried, and referred to the Committee on Private Bills.

GREAT WESTERN RAILWAY

Hon. Mr. McMaster moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to amend the Acts of incorporation of the Great Western Railway Company." In explaining the scope of the Bill, he said that the most important clause was that relating to the alteration of gauge, and for the information of hon. gentlemen from the Maritime Provinces, he might say that when the road was built, the Company had power to adopt any gauge, and that in consideration of receiving aid from Government the broad gauge was adopted. But this gauge was not suited to the western extensions of the line, and great inconvenience arose from break of gauge, and as the Company had repaid their obligation to the Government, it was thought no opposition should be made to the proposed change, especially as none of the other companies had entered a protest.

Hon. Mr. Macpherson said it should be considered that there were several branches connected with the Great Western, one to Guelph, and another to Port Stanley, all of which were laid with the five feet six inch gauge, and if the broad gauge was taken off the Great Western, it would necessitate the transhipment of freight at all the junctions or a change of gauge on all the branches, and it should also be remembered that the proposed Wellington, Grey and Bruce Railway which had been promoted by the Great Western, had been promised by the promoters the broad gauge, and that promise had induced municipalities to grant bonuses on the presumption that the broad gauge would enable farmers to reach markets both East and West. He thought the interests of the Provinces should be first considered, and that our railways should give the first consideration to local traffic. There should, he contended, be a general policy.

LE CHEMIN DE FER DE RACCORDEMENT ENTRE MONTRÉAL ET CHAMPLAIN

L'honorable M. Ferrier propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain.»—Adopté. Renvoi du projet de loi au Comité sur les chemins de fer.

LES DROITS DE PORT À BELLEVILLE

L'honorable M. Ross propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour autoriser la ville de Belleville à imposer et percevoir des droits de havre et pour d'autres fins.»—Adopté. Renvoi du projet de loi au Comité sur les bills privés.

LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER GREAT WESTERN

L'honorable M. McMaster propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer Occidental.» En expliquant la portée du projet de loi, il affirme que l'article le plus important porte sur le changement de l'écartement de la voie et, pour la gouverne des honorables sénateurs des provinces maritimes, il ajoute qu'au moment de la construction de la route, la compagnie pouvait adopter l'écartement et que pour recevoir de l'aide du Gouvernement, on avait adopté la voie à grand écartement. Mais cet écartement n'est pas adapté au prolongement de la voie ferrée dans l'Ouest. Or, tout changement à ce sujet entraînera de grands inconvénients, et comme la compagnie a remboursé le gouvernement, on croit qu'il ne faudrait pas s'opposer au changement proposé, en particulier vu qu'aucune autre société n'a fait de protestations.

L'honorable M. Macpherson fait observer qu'il faudrait tenir compte du fait que plusieurs lignes secondaires sont raccordées à la *Great Western*, une à Guelph et une autre à Port Stanley, et que toutes sont dotées d'un écartement de cinq pieds et six pouces. Si la voie à grand écartement est retirée du *Great Western*, il faudra transborder les marchandises à tous les points de liaison ou changer l'écartement de toutes les lignes d'embranchement. Il faut également se rappeler que les promoteurs ont promis une voie à grand écartement pour le projet de la compagnie ferroviaire *Wellington, Grey and Bruce*, annoncé par la *Great Western*. Cette promesse a d'ailleurs poussé les municipalités à offrir des primes supposément parce que la voie à grand écartement permettrait aux agriculteurs de rejoindre les marchés de l'Est et de l'Ouest. A son avis, les intérêts des provinces devraient passer en premier lieu et nos sociétés ferroviaires devraient tout d'abord s'intéresser au transport local. Il faudrait, d'après lui, adopter une politique générale.

Hon. Mr. Ferrier said, the broad gauge was undoubtedly more expensive than the narrow, without affording any greater accommodation, and he hoped that the alteration of the Great Western was the first step which would lead to the adoption of the narrow gauge on all trunk railways, (hear hear).

Hon. Mr. McMaster thought the want or otherwise of a general policy should be no bar to the passage of the Bill; and he tendered his public acknowledgments to the Grand Trunk Company for the assistance they had given in promoting the object of the Bill.

The Bill was carried and referred to the Committee on Railways.

HALIFAX JUVENILE OFFENDERS DETENTION BILL

The House then went into Committee of the Whole on the Bill intituled: "An Act to empower the Police Court in the City of Halifax to sentence Juvenile Offenders to be Detained in the Halifax Industrial School."

The Committee rose and reported, and the Bill was ordered for a third reading to-morrow.

COLLINGWOOD HARBOUR

Hon. Mr. McMaster moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to authorize the Corporation of the Township of Collingwood, in the County of Grey, to impose and collect Tolls or Harbor Dues at the mouth of Beaver River, and for other purposes."

Carried, and referred to the Committee on Banking and Commerce and Railways.

The House then adjourned.

L'honorable M. Ferrier observe que la voie à grand écartement est sans aucun doute plus coûteuse que la voie étroite, mais elle n'offre pas de meilleur service. Il espère donc que le changement de la *Great Western* marquera le premier pas en vue de l'adoption de la voie étroite sur toutes les artères principales (Applaudissements).

L'honorable M. McMaster estime que l'absence d'une politique générale ne nuit en rien à l'adoption du projet de loi et il remercie personnellement en public la société du Grand Trunk de l'encouragement donné à l'objet du projet de loi. Le bill est adopté et renvoyé au Comité sur les chemins de fer.

LE BILL SUR LA DÉTENTION DE JEUNES DÉLINQUANTS À HALIFAX

Le Sénat se forme ensuite en Comité plénier pour étudier le bill intitulé: «Acte autorisant la cour de police de la cité d'Halifax à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école d'industrie d'Halifax.» La séance est levée et le Comité fait rapport de la question. La troisième lecture du bill est renvoyée au lendemain.

LE PORT DE COLLINGWOOD

L'honorable M. McMaster propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour autoriser la corporation du township de Collingwood, dans le comté de Grey, à imposer et percevoir des droits de havre à l'embouchure de la Rivière aux Castors et pour d'autres fins.»—Adopté. Renvoi du bill au Comité sur les banques, le commerce et les chemins de fer.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Wednesday, April 6, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

ADVERTISING

Hon. Mr. Letellier de St Just moved an Address for a statement of the number of advertisements in Canadian and other papers, and amounts paid or due for same.

FISHERIES PROTECTION

Hon. Mr. Hazen enquired if any steps had been taken for the protection of fisheries, in the waters adjacent to Campo Bello and the lower ports of the Bay of Fundy, in the immediate neighbourhood of the United States?

Hon. Mr. Mitchell said one of the vessels which the Government proposed to charter would be placed in the locality referred to in the enquiry.

Hon. Mr. Hazen enquired if instructions had been issued by the Department of Marine for the erection of weirs on the shores of any part of the Dominion, or as to the protection of the proprietary rights on such shore?

Hon. Mr. Mitchell was understood to say that such instructions had been issued.

RULES OF DISCUSSION

A debate then arose with reference to the rule of the House, and the practice of the House of Lords in respect to discussion on notices of motion and questions.

JUVENILE OFFENDERS

The Bill intituled: "An Act to empower the Police Court in the City of Halifax to Sentence Juvenile Offenders to be Detained in the Halifax Industrial School," was read a third time.

PRINTING COMMITTEE

The fifth report of the Joint Committee on Printing was adopted.

QUEBEC HARBOUR

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Bill intituled: "An Act further to amend the Acts respecting the Improvement and Management of the Harbor of Quebec."—Carried.

LE SÉNAT

Le mercredi 6 avril 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LA RÉCLAME

L'honorable M. Letellier de St Just dépose une humble adresse priant Son Excellence de déposer un relevé des réclames dans les journaux canadiens et autres ainsi que celui des sommes d'argent versées ou échues à cet égard.

LA PROTECTION DES PÊCHES

L'honorable M. Hazen demande si l'on a pris des mesures en vue de la protection des pêches, dans les eaux contiguës à Campobello et dans les parties inférieures de la baie de Fundy, dans le voisinage immédiat des États-Unis.

L'honorable M. Mitchell répond qu'un des navires que le Gouvernement a proposé de retenir serait placé dans la localité en question.

L'honorable M. Hazen demande si le ministre de la Marine a émis des directives sur la construction de barrages sur les côtes, dans n'importe quelle région du Canada et sur la protection des droits des propriétaires riverains.

L'honorable M. Mitchell annonce, semble-t-il, que certaines directives ont été émises.

LE RÈGLEMENT SUR LE DÉBAT

Un débat s'élève sur le règlement de la Chambre et la tradition de la Chambre des lords quant à l'étude des avis de motion et des questions.

LES JEUNES DÉLINQUANTS

Le bill intitulé: «Acte autorisant la cour de police de la cité d'Halifax à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école d'industrie d'Halifax,» est lu une troisième fois.

LE COMITÉ SUR LES IMPRESSIONS

Le cinquième rapport du Comité mixte sur les impressions est adopté.

LE PORT DE QUÉBEC

L'honorable M. Campbell propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender de nouveau les Actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec.»—Adopté.

REPORTING PROCEEDINGS

Hon. Mr. Macpherson moved the discharge of the order, for two weeks, respecting the consideration of the report of the Joint Committee on reporting and publishing the debates of Parliament.

The sixth report of the Joint Committee on Printing was adopted.

The House then adjourned.

LE COMPTE RENDU DES
DÉLIBÉRATIONS

L'honorable M. Macpherson propose, pour deux semaines, le retrait de l'ordre relatif à l'étude du rapport du Comité mixte sur le compte rendu et la publication des débats du Parlement.

Le sixième rapport du Comité mixte sur les impressions est adopté.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Thursday, April 7, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

NORTH-WEST DIFFICULTIES

Hon. Mr. Letellier de St Just enquired from the Government what steps were to be taken in respect to restoring order in the North-West.

Hon. Mr. Campbell said all the information that could properly be imparted had been given in another branch of the Legislature, and all he could do was to repeat it in substance,—namely, that the Government were in earnest, and actively engaged in preparations to restore order, and that both the Imperial and Dominion Governments were earnestly in accord.

DEBATES ON NOTICES OF MOTION

Another debate arose with respect to the rule of the House and practice of the House of Lords, in relation to debates on notices of motion.

GRAND TRUNK, AND BUFFALO AND LAKE HURON RAILWAY COMPANY

The Bill intituled: "An Act respecting the Grand Trunk Railway company of Canada, and the Buffalo and Lake Huron Railway Company," was read a third time and passed.

DETROIT RIVER TUNNEL COMPANY

The Bill intituled: "An Act to incorporate the Detroit River Tunnel Company," was read a third time and passed.

CENSUS BILL

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the first Census Bill. He said the Bill was very general in its provisions, and it had been thought advisable to place the matter in the hands of the Minister of Agriculture. It was proposed to take the census in the early part of the year before the first of May, but the exact date was uncertain and must depend on circumstances. The uncertainty arose from the fact, that in winter time some parts were unsettled, numbers in Lower Canada going to the States for work, and others in various parts of the country, going into lumbering opera-

LE SÉNAT

Le jeudi 7 avril 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LES DIFFICULTÉS DU NORD-OUEST

L'honorable M. Letellier de St Just s'enquiert des initiatives que le Gouvernement entreprendra en vue de rétablir la paix dans le Nord-Ouest.

L'honorable M. Campbell affirme que tous les renseignements qui peuvent être communiqués sans difficulté ont été transmis dans l'autre enceinte de la législation, et tout ce qu'il lui était possible de faire, c'était de répéter en substance, notamment que le Gouvernement était engagé sérieusement dans des préparatifs de rétablissement de l'ordre et que les gouvernements Impérial et du Dominion étaient sincèrement d'accord.

LES DÉBATS SUR LES AVIS DE MOTION

Un autre débat s'engage à propos du règlement du Sénat et de la tradition de la Chambre des lords quant à l'étude des avis de motion.

LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER GREAT TRUNK AND BUFFALO AND LAKE HURON

Le bill intitulé: «Acte relatif à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et à celle du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron», est lu une troisième fois et adopté.

LA SOCIÉTÉ DU TUNNEL DE LA RIVIÈRE DÉTROT

Le bill intitulé: «Acte pour incorporer la compagnie du tunnel de la rivière Détroit», est lu une troisième fois et adopté.

LE BILL SUR LE RECENSEMENT

L'honorable M. Campbell propose la deuxième lecture du premier bill intitulé: «Acte concernant le premier recensement.» Il précise que le projet de loi est très général et que l'on a jugé sage de confier la question au ministre de l'Agriculture. On se propose d'effectuer le recensement au début de l'année avant le 1^{er} mai, mais la date exacte reste à déterminer. L'incertitude à ce sujet vient du fait qu'en hiver, certaines parties du pays sont vides, car bon nombre de personnes du Bas-Canada vont travailler aux États-Unis et également dans diverses parties du pays, où elles travaillent

tions. He then briefly explained some of the details of the measure.

Hon. Mr. Letellier de St Just was understood to say that on former occasions the census returns had been made with great carelessness in some parts, owing to the employment of utterly incompetent enumerators, and he strongly urged the Government to employ none but competent persons for such work.

Hon. Mr. Campbell was certain that the Minister of Agriculture would take every possible pains to have the returns made accurate.

After some remarks from **Hon. Mr. Dickey**, the Bill was read a second time.

ST. FRANCIS AND MEGANTIC INTERNATIONAL RAILWAY

Hon. Mr. Ross moved the second reading of the Bill intituled, "An Act to incorporate the St. Francis and Megantic International Railway Company."—Carried, and referred to Railway Committee.

CHAMPLAIN AND ST. LAWRENCE SHIP CANAL

Hon. Mr. Ross moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to incorporate a Company for the construction of a Ship Canal, to connect the waters of Lake Champlain, and the River Saint Lawrence." Carried, and referred to Banking, Commerce and Railway Committee.

The House then adjourned.

comme bûcherons. Il explique ensuite brièvement quelques détails de la mesure législative.

L'honorable M. Letellier de St Just dit, semble-t-il, qu'à des occasions précédentes, les résultats du recensement ont été réunis de façon régligente dans certaines parties du pays, à cause de l'emploi d'énumérateurs vraiment incompetents; il invite fortement le Gouvernement à n'avoir recours qu'à des personnes compétentes pour un tel travail

L'honorable M. Campbell s'estime convaincu que le ministre de l'Agriculture prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir des résultats exacts.

Après quelques observations de la part de l'honorable M. Dickey, le bill est lu une deuxième fois.

LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL DE SAINT-FRANÇOIS ET MÉGANTIC

L'honorable M. Ross propose la deuxième lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer international de St. François et Mégantic".—Adopté. Renvoi du bill au Comité sur les chemins de fer.

LE CHENAL ENTRE LE LAC CHAMPLAIN ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT

L'honorable M. Ross propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal à navires devant relier les eaux du lac Champlain à celles du fleuve Saint-Laurent.»—Adopté. Renvoi du bill au Comité sur les banques, le commerce et les chemins de fer.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Friday, April 8, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

BANKS AND BANKING

Hon. Mr. Campbell moved the first reading of the Bill, from Commons, intituled: "An Act respecting Banks, and Banking."

CANADIAN ARTISTS' SOCIETY

The Bill intituled: "An Act to incorporate the Society of Canadian Artists," was also read the first time.

QUEBEC HARBOUR

Hon. Mr. Ross moved the third reading of the Bill intituled: "An Act further to amend the Acts respecting the Improvement and Management of the Harbour of Quebec."

COLLINGWOOD HARBOUR

Hon. Mr. McMaster moved the third reading of the Bill intituled: "An Act to authorize the Corporation of the Township of Collingwood, in the County of Grey, to impose and collect Tolls or Harbour Dues at the mouth of Beaver River, and for other purposes," and verbal amendment having been made, the Bill was returned to Commons for concurrence therein.

BANK OF COMMERCE AND GORE BANK

Hon. Mr. McMaster seconded the reading of the Bill intituled: "An Act to provide for the amalgamation of the Canadian Bank of Commerce, and the President, Directors, and Company of the Gore Bank."

In moving the second reading, the hon. Senator said that the object of the Bill was to give effect to an arrangement which had been entered into, between the Bank of Commerce and the Gore Bank. It would be in the recollection of most hon. members from the Province of Ontario, that the Gore bank, which was an old and highly respectable institution, and had done good service to the country in its day, became involved in difficulties some time ago, but although its circumstances were somewhat critical and embarrassed, the Director acted most honourably in making ample provision for the prompt liquidation of all liabilities, and

LE SÉNAT

Le vendredi 8 avril 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LES BANQUES ET LES ACTIVITÉS BANCAIRES

L'honorable M. Campbell propose la première lecture du bill, en provenance de la Chambre des Communes, intitulé: «Acte concernant les banques et le commerce de banque.»

LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES CANADIENS

Le bill intitulé: «Acte pour incorporer la Société des artistes canadiens», est lu également pour la première fois.

LE PORT DE QUÉBEC

L'honorable M. Ross propose la troisième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender de nouveau les Actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec.»

LE PORT DE COLLINGWOOD

L'honorable M. McMaster propose la troisième lecture du bill intitulé: «Acte pour autoriser la corporation du township de Collingwood, dans le comté de Grey, à imposer et percevoir des droits de havre à l'embouchure de la Rivière aux Castors et pour d'autres fins,» le bill est renvoyé à l'approbation de la Chambre des Communes.

LA BANQUE DE COMMERCE ET LA BANQUE GORE

L'honorable M. McMaster appuie la lecture du bill intitulé: «Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la Banque Canadienne de Commerce avec le président, les directeurs et la compagnie de la Banque de Gore.»

En proposant la deuxième lecture, le sénateur explique que l'objet du bill est de respecter une entente prise entre la Banque de Commerce et la Banque Gore. La plupart des sénateurs de la province de l'Ontario se rappelleront que la Banque Gore, une vieille institution fort respectable ayant rendu de fiers services au pays en son temps, a connu des difficultés il y a quelque temps, mais qu'en dépit de l'aspect critique et confus des circonstances, le directeur a agi d'une façon très honorable, en remboursant rapidement toutes les obligations. Il en a résulté que, sauf les actionnaires, personne n'a subi la moindre perte.

the result of that action was that no one except the shareholders suffered loss in the smallest degree. When the difficulty became of pressing importance, a minute investigation of the character and amount of the assets was made, and the Directors came to the conclusion that the interest of the proprietors was not likely to be promoted by the Bank continuing in operation and it was decided to make overtures to the Bank of Commerce with the view of effecting an amalgamation. To secure that object, various interviews took place between the representatives of the two institutions, and the final result was an arrangement, which, being submitted to the shareholders of both Banks, was, with some modifications, fully approved of and ratified. The simple object of the Bill, he repeated, was to give statutory effect to the arrangement. The Bill would be referred to the proper committee, and when at that stage he would submit all the documents connected with the arrangement between the Companies. He concluded by moving the second reading, and the motion being affirmed, he then moved the reference of the Bill to the Committee on Banking.

SUN INSURANCE COMPANY

Hon. Mr. Ferrier moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to incorporate the Sun Insurance Company of Montreal."—Carried and referred to Committee.

RED RIVER

Hon. Mr. Letellier de St Just called attention to reports in the newspapers relative to the strong feeling in the country on the subject of the murder of Scott, and to the alleged danger to the delegates who were coming to the country. He was understood to say that safe conduct should be guaranteed to them.

Hon. Mr. Campbell said that the delegates could not be held responsible for murder, as they had been appointed before that event, and although the feeling of the country appeared to be strong, he believed the delegates would go unmolested through the country.

The House then adjourned.

Lorsque la situation s'est envenimée, on a effectué une enquête minutieuse sur la nature et l'importance de l'actif. Les directeurs en sont venus à la conclusion que les intérêts des propriétaires n'allaient certainement pas être défendus par le maintien des activités de la banque. On a convenu de faire des offres de fusion à la Banque de Commerce. A ce sujet, les représentants des deux institutions ont pris part à de nombreux entretiens avant de conclure un accord qui, après avoir été soumis aux actionnaires des deux banques, a été approuvé intégralement, après quelques modifications, puis ratifié. Le bill, précise-t-il, vise tout simplement à donner un effet statutaire à l'entente. Le projet de loi sera renvoyé au comité compétent où l'on présentera alors tous les documents connexes à l'accord intervenu entre les deux sociétés. Il conclut en proposant la deuxième lecture et la motion ayant été confirmée, il propose ensuite le renvoi du bill au Comité sur les banques.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUN

L'honorable M. Ferrier propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte intitulé: Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de Montréal, dite du Soleil.»—Adopté. Renvoi du bill au Comité.

RIVIÈRE ROUGE

L'honorable M. Letellier de St Just attire l'attention sur les comptes rendus des journaux concernant la réaction véhémement de la population face au meurtre de Scott et au danger probable qu'encourent les délégués envoyés au pays. On a cru comprendre que des sauf-conduits devraient leur être garantis.

L'honorable M. Campbell répond que les délégués ne peuvent être tenus responsables du meurtre, car ils ont été nommés avant cet incident et malgré la réaction violente, semble-t-il, de la population, il est d'avis que les délégués circuleront dans le pays sans être molestés.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Monday, April 11, 1870

The **Speaker** took the chair at the usual hour.

After routine,

BANK OF COMMERCE AND GORE BANK.

The Bill intituled: "An Act to provide for the amalgamation of the Canadian Bank of Commerce, and the President, Directors, and Company of the Gore Bank," was read a third time and passed.

WITHDRAWAL OF TROOPS

Hon. Mr. Ryan moved an address for copies of the correspondence since January 1869, relating to the withdrawal of the Imperial troops from the Dominion, and also relating to the transference of any fortified places in the Dominion, to the Dominion Government.

Hon. Mr. Ryan said it was hardly necessary for him to say that the subject of the withdrawal of the troops was one of great importance, especially under the present circumstances, in the face of the rumours of a hostile excursion on our borders, and the Red River insurrection or rebellion on our hands. He thought those circumstances fully justified him in asking the Ministers if it was the intention to withdraw Her Majesty's troops entirely from the Dominion, or whether we should be left in the course of a few months with only one or two regiments to protect our borders. It would, in the event of the withdrawal of the troops, become an important question how we should protect the important fortified posts which, if rumour were correct, would be surrendered to us. As Parliament would be in session but a very short time longer, he thought the House should be put in possession of all the information which could, without detriment to the public interest, be brought down; and he had no doubt but that the public mind would be relieved from doubt by such information being given. He thought the withdrawal of the troops would be unpopular in the country, as for upwards of one hundred years the country had learned to bear, in a great measure, upon British forces for protection, and a good feeling had sprung up among the people for the troops. He could, of course, understand that there were many reasons which induced British statesmen to urge the withdrawal of the troops, some of which have great weight, but he would not go into the examination of them. He concluded by formally reading his motion.

LE SÉNAT

Le lundi 11 avril 1870

Le **Président** ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LA BANQUE DE COMMERCE ET LA BANQUE GORE

Le Comité sur les banques et le commerce donne rapport du bill intitulé: Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la Banque Canadienne de Commerce avec le président, les directeurs et la compagnie de la Banque de Gore», est lu une troisième fois et adopté.

LE RETRAIT DES TROUPES

L'honorable **M. Ryan** propose de faire parvenir une humble adresse à Son Excellence la priant de déposer copie de la correspondance échangée depuis le mois de janvier 1869 au sujet du retrait des troupes impériales du Dominion et également sur le transfert des places fortifiées du Dominion au Gouvernement du Dominion.

L'honorable **M. Ryan** estime presque inutile de dire que le retrait des troupes constitue une question de grande importance, en particulier dans les circonstances actuelles, face aux rumeurs d'une invasion hostile de nos frontières et de l'insurrection ou de la rébellion de Rivière Rouge, sur notre territoire. A son avis, ces événements le justifient entièrement de demander aux ministres s'ils ont l'intention de retirer toutes les troupes de Sa Majesté ou si nous ne devrions pas garder pendant quelques mois, un ou deux régiments dans le but de protéger nos frontières. En cas de retrait des troupes, il serait important de savoir comment défendre nos avant-postes fortifiés qui, si la rumeur qui circule est fondée, nous seraient livrés. Comme la session du Parlement ne sera plus très longue, il est d'avis que le Sénat devrait avoir en mains tous les renseignements qui, sans nuire à l'intérêt public, pourraient être communiqués. Il ne doute pas non plus que le public sera soulagé d'un doute grâce à une telle information. A son avis, le retrait des troupes ne sera pas populaire au pays, car depuis plus de cent ans, le pays a appris à être défendu par les troupes britanniques et la population est bien disposée à leur endroit. Il peut, bien entendu, comprendre que bon nombre de raisons, dont certaines sont très importantes, ont incité les hommes politiques britanniques à hâter le retrait des troupes, mais il ne s'attardera pas à en faire l'analyse. Il conclut par la lecture de la motion.

Hon. Mr. Campbell to a great extent agreed with what had been said by the mover; but it should be remembered that the main question involved in the withdrawal of troops, was whether the country was not in ordinary times capable of maintaining peace and protecting its own borders. One argument, commonly used in England was, that Canada was a highly taxed country, and that there was no reason why we should not be saddled with the expense of maintaining a force to preserve order in ordinary times of peace. He said there were circumstances which would prevent the Government from giving correspondence; for instance, the correspondence was not closed, and it was uncertain what arrangement would be finally come to; and besides that, it would be obviously unwise to publish information as to the number of troops which it had been proposed to retain in the country, in the face of rumours of a Fenian raid. He suggested that the motion should stand until the close of the session, and by that time he hoped to be in a position to give some information.

After some words in French from the **Hon. Mr. Bureau**, the motion was allowed to stand over.

SOREL SEIGNIORY

Hon. Mr. Guévremont moved for a Select Committee to enquire into grievances complained of by the land owners on the Crown Seignior of Sorel, as to the seigniorial rents and dues collected on lands held by men and originally granted to U. E. Loyalists and others in free and common soccage.

After some discussion the motion was carried.

Yeas.—Anderson, Armand, Bill, Blake, Botsford, Bureau, Chaffers, Cormier, Dever, Dickey, Dumouchel, Ferrier, Guévremont, Lacoste, Locke, Malhiot, Miller, Odell, Olivier, Reesor, Renaud, Ryan, Simpson, Skead, Steeves, Wilmot.—26.

Nays.—Aikins, Benson, Burnham, Campbell, Chapais, Kenney, Leslie, McClelan, McCully, McDonald, McMaster, Macpherson, Mitchell, Ritchie, Ross.—15.

MONTREAL AND CHAMPLAIN RAILWAY

Hon. Mr. Ferrier moved the third reading of the Bill intituled: "An Act to Incorporate the Montreal and Champlain Junction and Railway Company."—Carried.

DOMINION NOTES

Hon. Mr. Campbell moved the section reading of the Bill intituled: "An Act to amend the

L'honorable M. Campbell approuve dans une large mesure ce qui a été dit par le motionnaire, mais il ne peut oublier que la question du retrait des troupes vise principalement à déterminer si le pays est apte en temps ordinaire, à maintenir la paix et à protéger ses propres frontières. L'argument généralement invoqué en Angleterre, c'est que le Canada est fortement taxé et qu'on ne voit pas pourquoi nous ne porterions pas le fardeau des dépenses nécessaires au maintien d'une troupe pour faire régner la paix en temps normal. Il ajoute que des circonstances empêchent le Gouvernement de communiquer la correspondance en question; aussi, l'échange n'est pas terminé et l'incertitude règne quant à la formule à adopter. En outre, il serait évidemment inconséquent de publier des renseignements sur le nombre de troupes que l'on propose de garder au pays, face à des rumeurs de raid des Fénians. Il préconise que la motion soit réservée jusqu'à la fin de la session et d'ici là, il espère être en mesure de fournir certains renseignements.

Après quelques mots en français de l'honorable M. Bureau, la motion est réservée.

LA SEIGNEURIE DE SOREL

L'honorable M. Guévremont propose qu'un comité spécial étudie les griefs formulés par les propriétaires de la seigneurie communale de Sorel, quant aux rentes et redevances seigneuriales touchées sur les terres occupées par des hommes et accordées à l'origine à des Loyalistes E.U. et d'autres en socage libre et commun.

Après débat, la motion est adoptée par 26 voix contre 15:

Pour: Les honorables Anderson, Armand, Bill, Blake, Botsford, Bureau, Chaffers, Cormier, Dever, Dickey, Dumouchel, Ferrier, Guévremont, Lacoste, Locke, Malhiot, Miller, Odell, Olivier, Reesor, Renaud, Ryan, Simpson, Skead, Steeves, Wilmot.—26

Contre: Les honorables MM. Aikins, Benson, Burnham, Campbell, Chapais, Kenney, Leslie, McClelan, McCully, McDonald, McMaster, Macpherson, Mitchell, Ritchie, Ross.—15

LE CHEMIN DE FER ENTRE MONTRÉAL ET CHAMPLAIN

L'honorable M. Ferrier propose la troisième lecture du bill intitulé: «Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain.»

LES BILLETS DU DOMINION

L'honorable M. Campbell propose la lecture, article par article, du bill intitulé: «Acte pour

Act 31 Victoria, Chapter 46, and to regulate the issue of Dominion Notes."

The Hon. mover said as the Bill had been so much discussed in the other branch of the Legislature, it was hardly necessary for him to review its provisions at length. He would suggest that a formal stage could be taken, and if discussion were desired, it could be taken at some future stage. He then briefly explained the leading principle of the Bill

Hon. Mr. Ritchie was understood as objecting to the provision in the Bill which would give the Government power to issue notes in excess of amount of nine millions. He could not see what was the object in issuing notes, when dollar for dollar in gold would have to be held, and was afraid that this would lead to an evasion.

Hon. Mr. Campbell said the object it was quite clear, was to provide for the expansion of the circulation of the Banks.

After some remarks from the Hons. Messrs. Wilmot, Macpherson, Simpson, McMaster and Ross, the Bill was read the second time.

CENSUS

The House then went into Committee of the Whole on the Census Bill—**Hon. Mr. Ferrier** in the chair. The Committee rose and reported and the Bill was read the third time.

PENITENTIARY

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to amend the Penitentiary Act of 1868."

SECOND READINGS

Hon. Mr. Campbell moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to amend an Act for the better preservation of the Peace in the Vicinity of Public Works;" also the Bill intituled: "An Act to amend an Act respecting the security to be given by officers of Canada;" the Bill intituled: "An Act to amend an Act respecting Perjury," and the Bill intituled: "An Act respecting Banks and Banking," which were read the second time.

Hon. Mr. Ferrier moved the second reading of the Bill intituled: "An Act to incorporate the Society of Canadian Artists."—Carried.

The House then adjourned till 7:30.

AFTER RECESS, DOMINION NOTES

The House went into Committee on the Bill intituled: "An Act to amend the Act 31 Vic-

amender l'Acte trente-et-un, Victoria, chapitre quarante-six, et pour régler l'émission des billets de la puissance.»

L'honorable motionnaire précise, comme le bill a été fortement débattu dans l'autre enceinte de la législature, qu'il lui est inutile d'en examiner les dispositions en détail. Il propose d'entreprendre une étape officielle et, tout débat nécessaire pourrait être amorcé à une étape ultérieure. Il explique ensuite brièvement le principe du projet de loi.

L'honorable **M. Ritchie** s'oppose, semble-t-il, à la disposition du projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre des billets pour une somme excédant neuf millions de dollars. Il ne comprend pas le but de l'émission de billets quand la valeur monétaire du dollar devra avoir son équivalent en or. Il craint que cela ne mène à une fuite.

L'honorable **M. Campbell** rétorque qu'il est bien clair que le bill vise à assurer l'élargissement de la circulation des banques.

Après quelques observations formulées par les honorables MM. Wilmot, Macpherson, Simpson, McMaster et Ross, le bill est lu une deuxième fois.

LE RECENSEMENT

Le Sénat se forme ensuite en Comité plénier pour étudier le Bill sur le recensement, sous la présidence de l'honorable **M. Ferrier**. La séance est levée, le Comité fait rapport de la question et le bill est lu une troisième fois.

LES PÉNITENCIERS

L'honorable **M. Campbell** propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte des pénitenciers de 1868.»

LES DEUXIÈMES LECTURES

L'honorable **M. Campbell** propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage des travaux publics,» du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du Canada», du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant le parjure» et du bill intitulé: «Acte concernant les banques et le commerce de banque.»

L'honorable **M. Ferrier** propose la deuxième lecture du Bill sur la Société des artistes canadiens.—Adopté.

Le Sénat s'ajourne alors jusqu'à 19 h 30.

APRÈS LA REPRISE LES BILLETTS DU DOMINION

Le Sénat se forme en Comité chargé d'étudier le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte

toria, Chapter 46, and to regulate the issue of Dominion Notes." **Hon. Mr. Macdonald** in the chair.

Hon. Mr. Campbell had not supposed, on the second reading of the Bill in the afternoon, that there would be any serious objections raised to the Bill; had he been aware of any such objection, he should not perhaps have proposed the House into Committee on the second sitting of the day, although the House had shewn a general desire to push forward business. He doubted whether it would be wise for the House to attempt a revision of the Bill, for although it was quite competent for the House to do so if it choose, still it was not one of those questions upon which it would be wise for the House to attempt to revise the action of the other House. He threw that out as a suggestion to the House, not as a hint that the Government would resist or shrink from the discussion of the Bill. He then went on to explain the classes of subjects which, in accordance with British practice, came more properly under the particular criticism of the House. He then showed that an objection taken on the second reading, by the **Hon. Mr. Ritchie**, to the provision which would allow the Government to issue notes in excess of issue of nine millions, by holding dollar for dollar in gold, was groundless. It was not, he said, at all likely that the Government would issue one dollar more than necessary over the nine millions, for they must hold gold for such excess, and nothing could be gained by an unnecessary issue. It was idle to suppose the Government would abuse their power by issuing notes for which no gold was held. They would not be likely to do that in face of the fact that they would have to meet Parliament every year and give strict account of what had been done. After some further remarks, he strongly urged the Committee to refrain from placing the House in a position of antagonism to the other branch of the Legislature.

Hon. Mr. Dickey thought if the House was not to discuss such Bills, the other House might just as well be informed at once that concurrence was given as a matter of course. With respect to the objectionable clause, what was wanted was the explanation of the provision authorizing the Government to issue in excess of nine millions. It was true that gold, dollar for dollar, would have to be held, but he could not see what was to be gained by holding gold for notes issued; the provision was so extraordinary he wanted explanation.

Hon. Mr. Ritchie had no desire to embarrass legislation, but the provision referred to appeared to him extraordinary, and he could not let the Bill pass without calling attention thereto.

trente-et-un, Victoria, chapitre quarante-six, et pour régler l'émission des billets de la puissance,» sous la présidence de l'honorable **M. Macdonald**.

L'honorable **M. Campbell** n'avait pas imaginé qu'à la deuxième lecture du bill cet après-midi, des objections sérieuses seraient soulevées à l'égard du bill, autrement, il ne l'aurait probablement pas proposé à l'étude en comité au Sénat à la deuxième séance du jour, même si le Sénat a manifesté en général le désir de régler des affaires. Il doute que la révision du bill par le Sénat soit une démarche sage, même si le Sénat peut le faire. Toutefois, ce n'est pas une question pour laquelle il serait sage de chercher à mettre en doute l'activité de l'autre Chambre. Il l'a suggéré à la Chambre, sans toutefois supposer que le Gouvernement repousserait ou refuserait la question lors de l'étude du projet de loi. Il poursuit en précisant les sujets qui, conformément à la pratique britannique, sont traditionnellement critiqués par le Sénat. Il démontre que l'objection soulevée par l'honorable **M. Ritchie** lors de la deuxième lecture, contre la disposition qui autoriserait le Gouvernement à émettre des billets dépassant neuf millions de dollars, en retenant une valeur en or égale à celle des dollars était sans fondement. Il n'est pas du tout certain que le Gouvernement émette une somme supérieure à neuf millions de dollars parce qu'il doit y avoir une équivalence en or. On n'obtient rien à faire des hypothèses inutiles. Il est insensé de supposer que le Gouvernement abusera de ses pouvoirs en émettant des billets sans réserve d'or. Il ne semble pas qu'il doive le faire étant donné qu'il devra, tous les ans, donner au Parlement un relevé strict de ce qui a été fait. Après quelques observations supplémentaires, il incite fortement le comité à cesser de placer la Chambre dans une position antagoniste par rapport à l'autre enceinte de la législature.

L'honorable **M. Dickey** estime que si le Sénat n'étudie pas ces projets de loi, on ferait bien d'aviser l'autre Chambre qu'il y a désaccord sur le sujet. Quant à l'article de litige, on exige uniquement une explication de la disposition autorisant le Gouvernement à émettre des billets au-delà du seuil de neuf millions de dollars. Il est vrai qu'il faut appuyer la monnaie sur des réserves en or équivalentes, mais il ne comprend pas ce que l'on peut gagner à conserver de l'or pour des billets émis, mais vu le caractère exceptionnel de la disposition, il désire certaines précisions.

L'honorable **M. Ritchie** ne veut aucunement nuire à la législation, mais la disposition en question lui semble extraordinaire et il ne peut pas laisser adopter le bill sans y attirer l'attention des sénateurs.

Hon. Mr. Wilmot looked at the Bill as a whole, and without any reference to the Government or otherwise, held that the scheme embodied in it was a step in the right direction—an effort for securing a uniform circulating medium, and he was sure it met with the general approval of the country.

Hon. Mr. Macpherson was understood to contend that the Bill would give the Government unrestricted power in the issue of notes, and to that he strongly objected. He was afraid it would be delusive to expect that any Government would hold a dollar in gold for a note issued, and the power given might be a temptation to evade the law.

After some remarks from several members,—

Hon. Mr. Reesor said he was opposed to the principle of the Bill, for he believed it was the introduction of a Bank of Issue. As the principle of the Bill had, however, been sanctioned in the other branch of the Legislature, he would be satisfied if modifications were made to remove some objections.

Hon. Mr. McCully, while unable to see the reason for holding a dollar in gold for a note issued, contended that if the clause was struck out of the Bill, the Government would still have the same power, that is, they could issue notes without holding gold if they were disposed to transgress the law.

After some remarks from **Hon. Mr. Cauchon**, the Committee rose and reported the Bill without amendment.

BILLS IN COMMITTEE

The House then went into Committee on the following Bills:

Bill intituled: "An Act to amend an Act for the better preservation of the Peace in the Vicinity of Public Works;" Bill intituled: "An Act to amend an Act respecting the security to be given by Officers of Canada;" Bill intituled: "An Act to amend an Act respecting Perjury;" Bill intituled; "An Act respecting Banks, and Banking;" which were respectively reported and ordered for the third reading to-morrow.

The House then adjourned.

L'honorable M. Wilmot examine le bill globalement et, indépendamment du Gouvernement ou d'autres facteurs, il est d'avis que la formule proposée marque un pas dans la bonne voie, un effort visant à assurer un moyen de circulation uniforme, et il est convaincu que l'ensemble de la population est d'accord là-dessus.

L'honorable M. Macpherson semble soutenir que ce projet de loi accorde des pouvoirs illimités au Gouvernement en matière d'émission de billets, ce à quoi il s'oppose fermement. Il craint qu'il ne soit illusoire de s'attendre à ce que tous les gouvernements aient des réserves en or équivalentes à la valeur monétaire des billets émis. Ce pouvoir pourrait constituer une tentation de contourner la loi.

Après quelques observations de bon nombre de sénateurs,

L'honorable M. Reesor se déclare en parfait désaccord avec le principe dont s'inspire le bill, car à son avis, il crée une banque d'émission. Toutefois, comme le bill a été sanctionné par l'autre enceinte de la législature, il se déclarera satisfait si certaines modifications sont apportées afin d'éliminer certaines objections.

L'honorable M. McCully, tout en ne comprenant pas la raison des réserves d'or pour une valeur équivalente au montant des billets émis, estime que si l'article est retranché du libellé du projet de loi, le Gouvernement jouira des mêmes pouvoirs: il pourra émettre des billets sans réserves d'or s'il est décidé à transgresser la loi.

Après quelques observations formulées par l'honorable M. Cauchon, la séance est levée et le Comité fait rapport du bill sans amendement.

LES BILLS EN COMITÉ

Le Sénat se forme ensuite en Comité pour étudier les projets de loi suivants: le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage des travaux publics,» le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du Canada,» le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant le parjure,» et le bill intitulé: «Acte concernant les banques et le commerce de banque,» qui sont rapportés respectivement et dont la troisième lecture est fixée au lendemain.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Tuesday, April 12, 1870

The Speaker took the Chair at three o'clock, p.m.

After routine,

RED RIVER

Hon. Mr. McCully arose and said—I rise to move the motion of which I gave notice on a previous day. I need merely preface it by saying that I understand that a number of gentlemen, familiar with the Red River country, are now at Ottawa, and able to give us most important information respecting the resources of the territory, which will be read with the deepest interest. I think it would be a favourable opportunity to obtain and preserve such information as will be reliable, and enable us to form an accurate estimate of the climate and capabilities of the Red River country. As hon. gentlemen are aware we have already a good deal of information concerning the country, drawn from various sources, but for the most part that information has been gathered from persons who have only had a partial acquaintance with the territory. Some of the gentlemen now here are natives of Red River, and well acquainted with the whole country, and the information they are able, and I believe willing to give us on the subject, must be invaluable to us at the present time, when the country is to be opened up to settlement. I wish the House to understand that I do not propose to make any enquiry with respect to the disturbances which are said to exist in the territory. My object is simply to collect such information regarding the climate and resources as will be useful for reference. For these reasons I would move:—

Resolved,—That a Committee of the Senate be appointed on the subject of Rupert's Land, Red River, and the North-West Territory, with a view of collecting information respecting the condition, climate, soil, population, resources, and natural products of the country, its trade, institutions, and capabilities, and the means of access thereto, with power to send for persons and papers. And that such Committee be composed of the following persons:—Hon. the Postmaster General, Hon. Mr. Dickson, Hon. Mr. Botsford, Hon. Mr. Letellier de St Just, Hon. Mr. Locke, Hon. Mr. Burnham, Hon. Mr. Dickey, Hon. Mr. Sanborn, Hon. Mr. McClelan, (of New Brunswick), Hon. Mr. Benson, Hon. Mr. Miller, Hon. Mr. Dumouchel, Hon. Mr. Reesor, Hon. Mr. Oliver, and the mover; three to be a quorum.

Hon. Mr. Campbell—There can be no objection on the part of the Government to the

LE SÉNAT

Le mardi 12 avril 1870

Le Président ouvre la séance à 15 h 00.

Après les affaires courantes,

RIVIÈRE ROUGE

L'honorable M. McCully se lève pour déclarer ce qui suit: Je dépose la motion dont j'ai donné avis à une date antérieure. Je ne désire que préciser en guise d'introduction, que je crois comprendre qu'un certain nombre de citoyens qui connaissent bien Rivière Rouge se trouvent à Ottawa et sont en mesure de nous fournir des renseignements très importants sur les ressources du territoire, lesquels seront lus pour notre plus grand intérêt. J'estime qu'il serait opportun d'obtenir et de conserver des renseignements qui sont dignes de foi et qui nous permettraient de nous faire une idée exacte du climat qui règne dans ce territoire et de ses possibilités. Comme les honorables sénateurs le savent, nous possédons déjà une foule de renseignements à ce sujet que nous avons puisés à diverses sources, mais dans l'ensemble, ces renseignements nous proviennent de personnes qui ne possédaient qu'une connaissance partielle du territoire. Certaines des personnes présentes sont natives de Rivière Rouge et connaissent bien tout le territoire. Donc, les renseignements qu'elles sont en mesure et, je crois, désireuses de nous fournir sur le sujet, n'ont pas de prix à l'heure actuelle, étant donné qu'on envisage d'ouvrir le pays à la colonisation. Je souhaite que le Sénat comprenne que je ne propose pas la tenue d'une enquête sur les troubles qui, dit-on, surviennent dans le territoire. Je n'envisage que de recueillir des renseignements sur le climat et les ressources qui nous serviront de point de référence. C'est pourquoi, je propose:—

Il est Résolu: Qu'un comité du Sénat soit nommé au sujet de la Terre de Rupert, Rivière Rouge et du Territoire du Nord-Ouest, en vue de recueillir des renseignements sur le climat, le sol, la population, les ressources et les richesses naturelles de ce territoire, son commerce, ses institutions et ses possibilités, ainsi que les moyens d'accès; qu'il soit autorisé à convoquer des personnes et à demander des documents et qu'il soit formé des personnes suivantes: l'honorable ministre des Postes, les honorables sénateurs Dickson, Botsford, Letellier de St Just, Locke, Burnham, Dickey, Sanborn, McClelan (du Nouveau-Brunswick), Benson, Miller, Dumouchel, Reesor, Oliver et du motionnaire; trois personnes constituant le quorum.

L'honorable M. Campbell: Le Gouvernement ne peut s'opposer à la motion de l'honora-

motion of the hon. gentleman. The Commission which it is proposed to form, will be able to gather a great deal of information, which may be of much value to the country. Therefore I cordially assent to the motion of my hon. friend.

Hon. Mr. Dickey—I have laid on the table a question of some public importance, and I shall simply state that in the paper called the *New Nation*, I find a statement with respect to what is called a legislature, before which Bishop Taché, who is styled an accredited envoy sent out by this country, is represented to have made the following statement:—"I would, as a parting request, express my desire that all representatives present, but especially those from the English-speaking population, should exert all their influence and efforts among the people in their respective localities, to give them to understand the necessity of union, to preserve order, to abide by the laws of the established Government, and to see that nothing ever occurs again to disturb the peace of the settlement." The House will not be surprised to hear that such a statement was received with loud cheers. This matter is of some importance; for if the statement I have just given be founded on fact—if the existing Government at Red River be a recognized Government, then I would wish to know in what light the murder of poor Scott is to be regarded. If the execution be a murder, how in any sense can Riel and his Council be an established and legal Government. I do not wish to create anything like a discussion, or embarrass the Ministry, but I feel the House and country should have information on the points that I have referred to in the following questions, which I now beg permission to put to the Government:—Whether Bishop Taché has been accredited by the Government to the authorities at Red River? and whether the Government have received intelligence that the Bishop has recognized the Riel Government as the established Government and recommended the people to submit to that Government and not to oppose it hereafter?

Hon. Mr. Campbell replied—I hope the House will allow me, before referring to the question put by the hon. member, to allude to what fell from him yesterday when he gave notice of his motion. The remark of mine to which he refers I made by way of *badinage*, and nothing could have been more foreign from my desire than to give pain to my hon. friend. I think I may appeal to my hon. friend, to give me credit for the absence of any intention to say anything whatever calculated to wound the feelings of any hon. gentleman. With respect to the question which my hon. friend has put to the Government, I beg to say that

ble sénateur. La commission qu'il propose de former contribuera à recueillir une foule de renseignements qui peuvent s'avérer fort précieux pour le pays. Par conséquent, je souscris cordialement à la motion de mon honorable ami.

L'honorable M. Dickey: J'ai déposé sur la table une question d'une certaine importance sociale. Je ne citerai à cet égard que la déclaration figurant dans le document intitulé la Nouvelle Nation, au sujet de ce que l'on appelle une législature selon laquelle Monseigneur Taché, qui est décrit comme un envoyé accrédité de notre pays, aurait fait la déclaration suivante: «En guise de dernier vœu, j'aimerais exprimer le désir que tous les représentants présents et en particulier ceux d'expression anglaise, exercent toute leur influence et consacrent leur énergie dans leurs milieux respectifs, afin de les amener à comprendre la nécessité de l'union, à maintenir l'ordre, à se conformer aux lois du gouvernement en place et à voir à ce que rien ne vienne rompre la paix au pays.» Le Sénat ne sera pas surpris d'entendre que cette déclaration a été vivement acclamée. La question revêt une certaine importance: si la déclaration que je viens de citer est fondée sur des faits, si le gouvernement actuel de Rivière Rouge est un gouvernement reconnu, à ce moment-là, j'aimerais savoir dans quelle optique le meurtre du pauvre Scott doit être interprété. Si l'exécution est un meurtre, comment Riel et son conseil peuvent-ils de quelque manière que ce soit être un gouvernement légal et reconnu? Je ne souhaite aucunement susciter un débat ou embarrasser le ministre, mais à mon avis, le Sénat et la population devraient être renseignés sur les arguments soulevés dans les questions suivantes que je demande humblement la permission de poser au Gouvernement: Monseigneur Taché a-t-il été accrédité par le Gouvernement auprès des autorités de Rivière Rouge et le Gouvernement a-t-il reçu des nouvelles portant que l'évêque aurait reconnu le gouvernement Riel, comme gouvernement légitime et recommandé à la population d'obéir à ce gouvernement et de ne pas s'y opposer dorénavant?

L'honorable M. Campbell réplique: J'espère que le Sénat me permettra avant de répondre à la question posée par l'honorable sénateur, de faire allusion à ce qu'il a laissé échapper hier, quand il a donné avis de sa motion. Les propos auxquels il fait allusion, je les ai exprimés sous forme de *badinage* et rien ne m'aurait plus déçu que de faire de la peine à mon honorable ami. Je crois que je peux demander à mon honorable ami de ne pas m'imputer d'intentions malveillantes de tenir des propos dans le but calculé de blesser les sentiments d'un sénateur. Quant à la question posée par notre honorable ami au Gouvernement, je puis dire qu'on

Bishop Taché, who has long been the Bishop of the Red River country, was asked to use, on his return to his diocese, the great influence which he justly possesses—from his sacred character and long residence, and high standing in the country—in the cause of the restoration of peace and order. In that way only did he go to the Red River country, and at the instance of the Government. He has not been sent to any authority there as an accredited envoy. There were no authorities in that country which were recognized by the Dominion Government; but, as I have said, the Bishop did go into the country to use his influence in the support of order, and I am quite confident that anything his Lordship may have said or done, since he went into the territory, has been in that direction. It is not just to judge of his action by any newspaper reports. I have the honour of knowing His Lordship, and I am sure that he has the same aim in view that we all have—the restoration of peace. It will be time enough to blame him when we have reliable facts before us. I am confident whatever steps he may have taken have been guided by mature judgment, with a full knowledge of the people amongst whom he lives, and with the desire to promote the well-being and happiness of those under his charge. With reference to the second question, I may answer that the Government have not received any intelligence from His Lordship that he has recognized the Government of Riel or recommended the people to submit to it.

Hon. Mr. Dickey—I do not wish to protract discussion, and have no intention to say anything with respect to the answer that the Hon. Postmaster General has given to the question I put to the Government; but it is due to that hon. gentleman to say that ever since I have been a member of this House I have borne testimony to his invariable courtesy, especially in his official capacity, as the leader of the Senate. After the remarks that have just been made by that hon. gentleman, I acknowledge at once that I must have totally misapprehended the words that fell from him on a previous occasion. Perhaps, I am one of the first to indulge in similar badinage, and I, therefore, accept his explanations in the same spirit in which they have been made.

BILLS

The following Bills were then read a third time and passed:—

Dominion Notes Issue Regulation Bill.

Peace in Vicinity of Public Works Preservation Bill.

a demandé à Monseigneur Taché, qui a été pendant longtemps l'évêque de Rivière Rouge, d'user, à son retour au diocèse, de la grande influence que lui confèrent sa fonction sacrée, un long séjour dans cet endroit et la grande considération dont il jouit au pays, pour œuvrer au rétablissement de l'ordre et de la paix. Ce n'est que dans cette optique qu'il s'est rendu à Rivière Rouge, sur les instances du Gouvernement. Il n'a pas été envoyé auprès d'aucune autorité comme envoyé accrédité. Aucune autorité n'est reconnue dans cet endroit par le Gouvernement du Dominion, mais comme je l'ai dit précédemment, l'évêque s'est rendu à cet endroit pour user de son influence en vue du maintien de l'ordre. Je suis d'ailleurs très confiant que tout ce que Son Éminence peut avoir déclaré ou fait depuis son retour dans le territoire, s'inscrit dans cette optique. Il ne faut pas juger ses actions d'après le compte rendu qu'en font les journaux car j'ai l'honneur de connaître personnellement Son Éminence et je suis convaincu qu'il poursuit le même but que nous: le rétablissement de la paix. Nous aurons beaucoup de temps pour le juger quand nous posséderons des preuves irréfutables. J'ai confiance que la démarche qu'il a pu faire est le fruit d'un jugement mûr, d'une connaissance totale de ses concitoyens et d'un désir de promouvoir le bien-être et le bonheur des fidèles dont il a la charge. Au sujet de la deuxième question, je peux dire que le Gouvernement n'a rien de Son Éminence qui laisse croire qu'il ait reconnu le gouvernement de Riel ou recommandé aux fidèles de s'y soumettre.

L'honorable M. Dickey: Je ne désire pas prolonger le débat et je n'ai pas l'intention d'ajouter quoi que ce soit à la réponse donnée par le ministre des Postes, suite à la question que j'ai posée au Gouvernement, mais je puis dire, au grand mérite de cette personne que depuis que je suis membre de cette Chambre, je puis témoigner de sa constante courtoisie, en particulier dans ses fonctions officielles de Président du Sénat. Après les propos que vient tout juste de tenir cette personne, je reconnais que je dois avoir mal interprété les mots qu'il a prononcés à une occasion antérieure. Il est possible que je sois l'un des premiers à adopter un ton aussi badin et c'est pourquoi, j'accepte ses explications dans le même esprit qu'elles ont été tenues.

LES PROJETS DE LOI

Les bills ci-après ont été lus une troisième fois et adoptés:—le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte trente-et-un Victoria, chapitre quarante-six, et pour réglementer l'émission des billets de la puissance,»

le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte concernant le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage des travaux publics,»

Public Officers in Canada Security Bill.

Perjury Act Amendment Bill.

Banks and Banking Bill.

The Bill intituled: "An Act to incorporate the Sun Insurance Company of Montreal," was read a second time and referred to the Committee on Private Bills.

PENITENTIARY AMENDMENT BILL

The House then went into Committee on the Bill intituled "An Act to amend the Penitentiary Act of 1868," **Hon. Mr. McLellan** in the chair.

Hon. Mr. Campbell explained the reasons why it was necessary to stipulate in the fifth section that "no person sentenced in New Brunswick or Nova Scotia to imprisonment with hard labor for less than two years, shall be received or imprisoned in the Penitentiary from and after the 1st day of May, 1872." It appeared, he said, that the jails in the Maritime Provinces were not of as good a character as those in Ontario and Quebec and the custom there was to send persons under sentence for limited periods to the Provincial Penitentiaries. The penitentiaries belonged to the Dominion, and it was only fair that the same rule which obtained in Ontario and Quebec should be carried out in Nova Scotia and New Brunswick, and persons under sentence for less than two years, should be henceforth sent to the county jails. It had been proved by experience that to send persons to penitentiaries for periods of less than two years was not in the direction of reformation. Since however, the arrangements in the Lower Provinces were not yet complete for keeping such individuals in prison, it was proposed that the change, contemplated in the Bill, should not take place until the first of May, 1872. The municipalities, in the meanwhile, should prepare for the change which was certainly of a most desirable character. With respect to the other clauses, he would mention the changes were very slight. In the original Bill, the keepers were appointed by the Inspectors, but now the Wardens were to have the appointments. This change was desirable, inasmuch as the Inspectors were only on the spot occasionally. Hitherto every Warden was bound to find security to a large amount. That was undoubtedly desirable with respect to the large Penitentiaries like the one at Kingston; but such was not the case with respect to the smaller institutions of the Mari-

le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte relatif aux cautionnements des officiers du Canada,»

le bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant le parjure,"

le bill intitulé: «Acte concernant les banques et le commerce de banque.»

le bill intitulé: Acte pour amender l'Acte intitulé: «Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de Montréal, dite du Soleil,» est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité sur les bills d'initiatives privées.

LE BILL MODIFIANT LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS

Le Sénat se forme ensuite en Comité pour étudier le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte des pénitenciers de 1868,» sous la présidence de l'honorable **M. McLellan**.

L'honorable **M. Campbell** explique les raisons pour lesquelles il est nécessaire de stipuler dans l'article 5 qu'«aucune personne condamnée au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse, à l'emprisonnement avec travaux forcés pour moins de deux ans, ne doit être accueillie ou emprisonnée au pénitencier, le et après le 1^{er} mai 1872». Il semble, précise-t-il, que les prisons des provinces maritimes ne sont pas aussi bonnes que celles de l'Ouest et du Québec et qu'on avait coutume d'envoyer les personnes condamnées à des peines limitées aux pénitenciers provinciaux. Les pénitenciers appartiennent au Dominion et il n'est que juste que la règle qui prévaut en Ontario et au Québec soit adoptée en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick et que les personnes condamnées à des peines de moins de deux ans, soient envoyées aux prisons de comté. L'expérience a démontré que l'emprisonnement de moins de deux ans n'œuvrait pas dans le sens de la réadaptation. Cependant, comme dans les provinces du Bas-Canada, rien ne vise à garder ces personnes en prison, on propose que le changement envisagé dans le projet de loi n'entre pas en vigueur avant le 1^{er} mai 1872. Pendant ce temps, les municipalités devront se préparer à ce changement qui s'avère indubitablement fort souhaitable. Dans les autres articles, il ne souligne que de très légers changements. Dans le projet de loi original, les gardiens étaient nommés par les inspecteurs, mais dorénavant, les directeurs se chargeront des nominations, ce changement était souhaitable car les inspecteurs n'étaient que rarement sur place. Jusqu'à présent, chaque directeur était chargé d'assurer la sécurité dans une grande mesure, ce qui est, bien entendu, souhaitable pour les grands pénitenciers comme celui de Kingston, mais tel n'est pas le cas pour les petits établissements des provinces mariti-

time Provinces. It was therefore provided in the Bill that the Wardens should give security as it might be determined by the Governor in Council.

Hon. Mr. Dickey made a few remarks, but they were entirely inaudible in the gallery, and **Hon. Mr. Campbell** made explanations in reply.

Hon. Mr. Wark did not think it fair to Nova Scotia or New Brunswick to force them to incur the liabilities which they would have to incur under the Bill, according to the statement of the hon. Postmaster General. In his own county there was no means of employing such prisoners, and it would be positive cruelty to keep them in the cells of the county jails. He did not think such legislation would be acceptable to the people of the Maritime Provinces.

Hon. Mr. McCully thought the result of the Bill would be, that more prisoners than ever would be found in the penitentiaries under sentence for two years.

Hon. Mr. Campbell did not see any reason why the penitentiaries in the Lower Provinces should be sustained on principles different from those in force in Ontario or Quebec. It was not fair that the Dominion should be called upon to pay for the imprisonment of men guilty of offences against merely local regulations.

Hon. Mr. Wilmot was not all satisfied with the way that Confederation was being worked out. Looking over the Penitentiary returns he found that those institutions cost more than ever to keep up. The same remark would apply to the Customs, and other departments under the control of the Dominion. Confederation, under such circumstances, might be a boon, but he could not see how. As respects the present measure, he was satisfied it would give very general dissatisfaction among the people of the Maritime Provinces. It was of course futile for him or any other representative from those sections to object, inasmuch as they had not the strength to make their objections felt.

Hon. Mr. Mitchell thought that the remarks of his hon. friend were scarcely fair to the Government under present circumstances. The Government had always given the best consideration to the claims of Nova Scotia and New Brunswick, as well as of the other sections. As respects the arguments that were used against the Bill under discussion, he did not think they were justified by the actual facts of the case. If the management of the penitentiary of New Brunswick had not, under Confederation, been taken out of the control of the local authorities, universal dissatisfaction must have arisen. The rural districts would not have been much longer content to have the

mes. Le bill stipule donc que les directeurs doivent assurer la sécurité définie par le gouverneur en conseil.

L'honorable M. Dickey fait quelques observations tout à fait inaudibles dans la galerie et **l'honorable M. Campbell** répond par des explications.

L'honorable M. Wark n'estime pas juste de forcer la Nouvelle-Écosse ou le Nouveau-Brunswick à subir des frais nécessités par le projet de loi, d'après la déclaration du ministre des Postes. Dans son propre comté, il est impossible d'employer ces prisonniers et il serait cruel de les laisser dans les cellules des prisons de comté. A son avis, cette mesure législative ne serait pas acceptable pour la population des provinces maritimes.

L'honorable M. McCully croit que par suite de ce projet de loi, plus de prisonniers que jamais se retrouveront dans les pénitenciers pour purger des peines de deux ans.

L'honorable M. Campbell ne comprend pas pourquoi les pénitenciers du Bas-Canada devraient être maintenus pour des principes différents de ceux qui existent en Ontario ou au Québec. Il n'est pas juste que le Dominion paie la note de l'emprisonnement de personnes coupables d'infractions à des règlements strictement locaux.

L'honorable M. Wilmot n'est pas satisfait de la manière dont la Confédération est utilisée. En consultant les budgets de ces pénitenciers, il constate que ces établissements coûtent de plus en plus cher, tout comme les Douanes et d'autres ministères du Dominion. Dans ces circonstances, la Confédération peut s'avérer un bienfait, mais il ne voit pas comment. Quant à la mesure actuelle, il est convaincu qu'elle engendrera une insatisfaction générale au sein de la population des provinces maritimes. Bien entendu, il est vain que lui-même ou n'importe quel autre représentant de ces régions soulèvent des objections, car ils n'ont pas la force de les faire entendre.

L'honorable M. Mitchell estime que les observations de son honorable ami ne sont guère justes pour le Gouvernement, dans les circonstances actuelles. Le Gouvernement a toujours prêté une oreille attentive aux griefs de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et des autres régions. Quant aux arguments soutenus contre le projet de loi à l'étude, à son avis, ils ne sont pas justifiés dans les faits. Si l'administration pénitentiaire du Nouveau-Brunswick n'avait pas été retirée des mains des autorités locales, sous la Confédération, il y aurait sûrement eu mécontentement général. Les districts ruraux n'auraient pas été longtemps heureux de voir les pénitenciers se

penitentiary filled with persons who had been sentenced in the police court for infringement of the municipal regulations of the city of St. John. Such a system was manifestly unjust, and could not have been maintained even if Confederation had never been carried out. Neither was it fair now that offenders against the law, under such short sentences, should be sustained at the public expense in a Provincial institution. As respects the remarks of the hon. gentleman, (Mr. Wilmot), they were not supported by the facts of the operation of Confederation. Not merely Nova Scotia and New Brunswick, but the whole Dominion had participated in the beneficial results accruing from the Union. He was sure that the House would agree with him, that whenever legislation was desirable, no distinction should be made between the Provinces constituting the Union. Under the Act of Confederation, it was decided that the Dominion should take charge of the penitentiaries, and it was manifestly the duty of the Government to render them uniform as respects their working. The railways were also under the control of the Dominion; and would it be argued that we should allow Nova Scotia to work her lines on a system different from that in practice in the other sections? The object should be to assimilate the laws in the different Provinces wherever it was practicable; and there could be no doubt that uniformity as respects the penitentiaries was very requisite.

Hon. Mr. Robertson was understood to differ from the Hon. Minister of Marine as respects the class of criminals sent to the penitentiary of New Brunswick from St. John, and made some other remarks which were inaudible.

Hon. Mr. Mitchell was of the impression that the cases he had referred to were the rule rather than the exception. As respects the Eastern extension, his hon. friend was quite mistaken. The desire for uniformity had not in that particular taken any money out of the Treasury. On the contrary the desire of the Dominion Government to meet the just wishes of the representatives of the people, so far from taking money out, had actually put a large sum into the Treasury.

Hon. Mr. Botsford thought it a very questionable policy to pass such a bill, as the uniformity intended to be established would entail a serious burden on the counties of New Brunswick, without benefitting the public interests in the end. He was of opinion that the effect of the measure would be to defeat the ends of justice. If uniformity was desirable, let the measure be so amended as to allow Ontario and Quebec the privilege of sending prisoners for less than a year or six months to the penitentiaries. It would be a perversion of justice

remplir de personnes condamnées au tribunal de police pour avoir enfreint les règlements municipaux de la ville de Saint-Jean. Un tel régime était manifestement injuste et n'aurait pu être maintenu même si on n'avait pas opté pour la Confédération. Il n'était pas plus juste que des contrevenants à la loi, condamnés à de si courtes sentences, soient entretenus aux frais des contribuables dans un établissement provincial. Au sujet des observations de l'honorable sénateur (M. Wilmot), ils ne sont pas étayés par l'existence de la Confédération. Non seulement la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, mais tout le Dominion ont profité des avantages de l'Union. Il est convaincu que le Sénat conviendra avec lui que lorsqu'il s'agit d'une mesure législative souhaitable, il ne faudrait pas faire de distinction entre les provinces composant l'Union. En vertu de l'Acte confédératif, le Dominion doit prendre charge des pénitenciers et il est manifestement du devoir du Gouvernement d'en uniformiser le fonctionnement. Les chemins de fer incombent également au Dominion et dans ce cas, prétendrait-on qu'il faut laisser la Nouvelle-Écosse administrer son propre réseau ferroviaire d'une manière différente de celle qui est adoptée dans les autres régions? Il faut viser à assimiler les lois des différentes provinces lorsque la chose est possible et dans cette optique, il ne faut pas douter qu'en matière pénitentiaire, l'uniformité est indispensable.

L'honorable **M. Robertson** avoue différer d'opinion avec l'honorable ministre de la Marine quant à la catégorie de criminels de Saint-Jean envoyés au pénitencier du Nouveau-Brunswick et il tient d'autres propos inaudibles.

L'honorable **M. Mitchell** a l'impression que les cas cités faisaient partie de la règle et non de l'exception. Quant à l'expansion vers l'Est, son honorable collègue s'y méprend grandement. Le désir d'uniformité n'a rien coûté au trésor. Au contraire, le désir du Gouvernement du Dominion de répondre aux vœux compréhensibles des représentants du peuple, au lieu de coûter de l'argent a, en fait, déversé une grande somme d'argent dans les coffres de l'État.

L'honorable **M. Botsford** trouve fort contestable l'adoption d'un tel projet de loi, car l'uniformité recherchée constituera un lourd fardeau pour les comtés du Nouveau-Brunswick, sans profiter à la population en fin de compte. A son avis, la mesure aurait pour conséquence de contrarier la justice. Si l'uniformité s'avère souhaitable, modifions la mesure de manière à laisser l'Ontario et le Québec libres d'envoyer dans des pénitenciers des prisonniers condamnés à plus d'un an ou six mois. Ce serait un travestissement de la justice que de laisser des

to keep men without employment in the small, unhealthy cells of county jails.

Hon. Mr. Campbell said that the experience of persons who had given a great deal of study to the subject had been to prove that it was of no avail, in a reformatory point of view, to send persons to penitentiaries for periods less than two years. Reports from Commissioners appointed to make enquiries into the subject were at the service of honourable gentlemen who wished to inform themselves on the points in question. It must be remembered also that the penitentiaries were already crowded, and if the system supported by honourable gentlemen were carried out, they would be altogether insufficient.

Hon. Mr. Botsford proposed an amendment to the fifth clause, that no person sentenced to less than a year should be sent to the penitentiary.

Hon. Mr. Campbell said that he would mention the objections of hon. gentlemen to the Minister of Justice.

Hon. Mr. Wark again urged his objections to the clause in question, and stated that he dissented from the statement that had been made by the Minister of Marine respecting the prisoners sent to the penitentiary from the city of St. John. If it was desired that such a Bill should become law, at all events let the counties be authorized to send their criminals to the penitentiary on condition of paying the expenses entailed. It was far better to do this than to immure them in the cells of jails.

The Bill was finally allowed to pass through Committee and reported up without any amendment.

THE MURDER OF SCOTT

Hon. Mr. Reesor gave notice of a motion to the effect that, in the opinion of the Senate, the execution of Scott could not be regarded in any other light than as a cruel murder, and that if the Government met or recognized any delegation of persons, sharing the responsibility of this murder, they would compromise themselves and shock the moral sense of the people of Canada.

Hon. Mr. Campbell said, I hope that my hon. friend will not give notice of this motion. A discussion could not take place without the gravest inconvenience and danger to the public service. I cannot conceive how any good can result from any discussion on such a motion. The execution of the unfortunate man took place in a country which is not yet a part of Canada; and we might just as well express an opinion respecting any murder which has taken place in Great Britain or any of her

personnes sans emploi dans les petites cellules malsaines des prisons de comté.

L'honorable M. Campbell rapporte que l'expérience des personnes qui ont longuement étudié la question a démontré qu'il était inutile, sur le plan de la réadaptation, d'envoyer des personnes dans des pénitenciers pour des périodes de temps inférieures à deux ans. Les rapports des commissaires nommés pour effectuer les enquêtes à ce sujet sont à la disposition des honorables sénateurs qui désirent se renseigner sur la question. Il faut également se rappeler que les pénitenciers sont déjà surpeuplés et que si la formule proposée par l'honorable sénateur était adoptée, ils s'avèreraient insuffisants.

L'honorable M. Botsford propose un amendement à l'article 5 portant qu'aucune personne condamnée à une peine de moins d'un an ne soit incarcérée.

L'honorable M. Campbell répond qu'il rapportera au ministre de la Justice les objections soulevées par l'honorable sénateur.

L'honorable M. Wark fait valoir encore une fois ses objections à l'article en question et avance qu'il diffère d'avis sur la déclaration du ministre de la Marine au sujet des prisonniers incarcérés dans la ville de Saint-Jean. Si l'on désire qu'un tel projet de loi devienne loi, autorisons les comtés à envoyer leurs criminels au pénitencier à condition de payer les frais engagés, ce qui vaut mieux que de les emmurer dans des cellules.

Le bill est finalement adopté en Comité et le rapport en est fait sans amendement.

LE MEURTRE DE SCOTT

L'honorable M. Reesor dépose avis de motion visant à ce que, de l'opinion du Sénat, l'exécution de Scott ne soit pas envisagée dans une autre optique que celle d'un meurtre cruel, et que si le Gouvernement rencontre ou reconnaît toute délégation de personnes partageant la responsabilité de ce meurtre, qu'il se compromettra et choquera le sens moral de la population du Canada.

L'honorable M. Campbell espère, dit-il, que son collègue ne déposera pas cet avis de motion qui donnerait lieu à un débat qui attirerait de très graves inconvénients et nuirait au service public. Je ne peux concevoir ce qu'un tel débat peut engendrer de bon. L'exécution de cet homme infortuné a eu lieu dans un territoire qui ne fait pas encore partie du Canada. Dans ce sens, nous pouvons aussi bien exprimer notre avis sur un meurtre commis en Grande-Bretagne ou dans une autre de ses colonies. Un

Colonies. Any discussion that might now arise might cause a great deal of angry feeling, and exercise an injurious effect on those efforts which are now being made, and which every one wishes to see successfully made, to restore peace and order to the North-West Territory.

Hon. Mr. Reesor.—It is no doubt the fact, that there is an impression abroad that the Government are unwilling to recognize their responsibility in this matter to the fullest extent. I cannot appreciate the argument of the Postmaster General, that we have as much interest in any murder that might take place in any other section of the empire as we could have in that which is now creating so much feeling throughout the Dominion. Nor when we consider that the Government of Canada treated with the Home Government for the purchase of the territory—that an Act of Parliament was passed, endorsing the purchase—the surveyors were sent out to open up communications—that a Government was regularly sent out—that Canadians went to settle in the territory in good faith; when we consider all these facts, we cannot understand the position taken by the Postmaster General. Mr. Scott was serving under the surveyor sent out by the Government and was not guilty of any crime whatever that was deserving of punishment. I think it is the duty of Parliament to protest against the Government receiving any delegates that may be sent here by the insurgents. The resolution will simply express the feelings of what, I believe, to be a majority of the members of the Senate. If there has been any mistake heretofore committed, let it be rectified immediately. At the time the Home Government sent a force to Abyssinia, they did not consider where Abyssinia was situated; it was sufficient to know that Englishmen were unjustly detained. We have no evidence that the Abyssinian prisoners were treated half as badly as the loyal inhabitants of Red River had been by Riel and his band. I do not wish to create any angry discussion, but I must say that I think it is to be deplored that the Government have not expressed their opinions more strongly with respect to the insurrection in the territory, and explained their intentions more fully.

Hon. Mr. Allan.—I would urge my hon. friend to withdraw his notice of motion. I feel as strongly as any man can with regard to the events that have taken place in the territory. I do not yield to any one in a sincere desire to see the authority of the law permanently established at Red River, but I would urge my hon. friend most earnestly, coming as he does like myself from Ontario, where so much feeling exists on this question, to listen to the suggestion that has been thrown out by the Postmaster General and withdraw his motion. I was gratified to notice the spirit in which the hon. gentleman, the other day, approached the

débat en ce moment pourrait susciter un fort sentiment de haine et nuire aux efforts entrepris et dont chacun souhaite la réussite, en vue de rétablir l'ordre et la paix dans le Territoire du Nord-Ouest.

L'honorable M. Reesor: Il ne fait aucun doute qu'à l'étranger, on a l'impression que le Gouvernement ne souhaite pas reconnaître, pleinement toute sa responsabilité dans cette affaire. Je ne puis accepter l'argument du ministre des Postes voulant que nous puissions nous intéresser tout autant à un meurtre commis dans une autre partie de l'empire qu'à celui qui suscite autant de réactions dans tout le Dominion. Nous ne pouvons non plus comprendre la position du ministre des Postes quand nous songeons que le Gouvernement du Canada a traité avec le gouvernement métropolitain pour l'achat du territoire, qu'une loi du Parlement a été adoptée pour endosser l'achat, que des arpenteurs ont été envoyés pour ouvrir les communications, qu'un Gouvernement en règle a été envoyé, que des Canadiens se sont établis sur le territoire en toute bonne foi. M. Scott était l'employé de l'arpenteur envoyé par le Gouvernement et ne s'est montré coupable d'aucun crime punissable. Je crois qu'il est du devoir du Parlement de protester contre le Gouvernement qui reçoit des délégués pouvant être envoyés par les insurgés. La résolution ne fera qu'exprimer les sentiments de ce que je considère être celle de la majorité des membres du Sénat. Si l'on a commis une erreur, qu'on la rectifie immédiatement. Quand le gouvernement britannique a envoyé une armée en Abyssinie, il ne s'est pas préoccupé de savoir où était située l'Abyssinie; il suffisait de savoir que des Anglais étaient détenus injustement. Nous n'avons aucune preuve que les prisonniers des Abyssiniens aient été traités aussi mal que les loyaux habitants de Rivière Rouge l'ont été par Riel et sa bande. Je ne désire pas soulever de débat envenimé, mais je dois dire que je considère déplorable que le Gouvernement n'ait pas exprimé ses vues avec plus de force au sujet de l'insurrection sur le territoire et n'ait expliqué ses intentions avec plus de véhémence.

L'honorable M. Allan: Je prierais mon honorable ami de retirer son avis de motion. Je ressens aussi fortement que tous et chacun les événements qui se sont déroulés dans le territoire. Je ne cède à personne le désir de voir la loi respectée en permanence à Rivière Rouge, mais je prierais ardemment mon collègue qui, comme moi, vient de l'Ontario, où la réaction a été si forte à propos de cette affaire, d'entendre la suggestion du ministre des Postes et de retirer sa motion. J'ai été heureux de constater dans quel esprit mon honorable ami avait abordé la question de Rivière Rouge, l'autre jour, et j'en appelle à lui en ce moment dans ce

question of Red River, and I would appeal to him to deal with it now in the same patriotic manner. It is useless to disguise the fact that an unfortunate catastrophe has occurred in the North-West, but I believe it is the earnest desire of the Government to restore peace and order to the territory. We have no authority, however, over the territory at this moment, and the whole question is surrounded with a great deal of difficulty and must be approached with the greatest possible amount of caution.

Hon. Mr. Sanborn—The Government have had hitherto what is called the conciliatory policy, and there is a large party which has been much excited by recent events, and holds the opinion that such a policy ought not to be continued. So far as anything has fallen from the mouths of members of the Government, there has been no indication of a change of policy. This delegation to which reference is made, according to statements in the other branch of the Legislature, is to be recognized; and I think we ought to give some expression to what we believe to be the wishes and feelings of the country with respect to this question.

Hon. Mr. Reesor—No sufficient reason has yet been given why this resolution should be withdrawn. My opinion from the commencement—and it is strengthened as time passes—has been that the Government have been too slow in dealing with this question. The House will remember the state of things in Kansas a few years ago, when South was pitted against North, and blood was shed in fights between the contending parties. That difficulty at the outset was treated by the Washington Government just as the Red River matter has been dealt with. They left the matter to be settled by the people of the territory, and the result was a fearful contest which raged for a long time. Now, if the Government had issued a proclamation immediately, and sent out a force to preserve order, the difficulty would never have reached such dimensions. The feeling in Ontario, I must say, is intensified by what is believed to be the supineness and apathy of the Government. If the government had given a decided expression of opinion—that it was determined to protect British subjects in the territory, I am satisfied in my own mind that the murder would never have been committed. All that I now desire is to urge the Government to pursue that course which they should follow, if they have any regard to their own duty or the feeling of the country.

Hon. Mr. Wark—I must frankly say that I think the present would be a most injudicious time to bring up such a discussion as the

même esprit patriotique. Il est inutile de cacher le fait qu'une malheureuse catastrophe s'est produite dans le Nord-Ouest, mais j'estime que le Gouvernement désire ardemment rétablir l'ordre et la paix dans le territoire. En ce moment, toutefois, nous n'avons aucune autorité dans le territoire et la question tout entière fourmille de difficultés qui doivent être abordées avec le plus de prudence possible.

L'honorable M. Sanborn: Le Gouvernement a adopté jusqu'ici ce que l'on appelle une politique de conciliation. Par contre, bon nombre de personnes ont été troublées par les récents événements et elles sont d'avis d'abandonner ce type de politique. Dans tout ce qui a pu sortir de la bouche des représentants du Gouvernement, on n'a pu déceler un changement de politique. Il faut reconnaître la délégation à laquelle on fait allusion, conformément aux déclarations faites dans l'autre partie de la législature. En outre, il faut exprimer ce qui à notre avis, répond aux vœux et aux sentiments de la population dans ce domaine.

L'honorable M. Reesor: Aucune raison satisfaisante n'a encore été fournie sur la raison pour laquelle cette résolution devrait être retirée. Depuis le commencement, je suis d'avis, d'ailleurs, cette opinion s'accroît au fur et à mesure que le temps passe, que le Gouvernement a répondu à la question avec trop de lenteur. Le Sénat se rappellera la situation qui régnait au Kansas il y a quelques années quand le Sud s'est mesuré contre le Nord et que des combats sanglants se sont engagés entre les deux rivaux. Lors de l'éclatement de la situation, le gouvernement de Washington a traité la difficulté de la même manière que l'on répond à celle de Rivière Rouge. Il a laissé les gens du territoire régler la situation, ce qui a donné lieu à une lutte terrible qui a fait rage pendant longtemps. Si le gouvernement avait aussitôt émis une proclamation et envoyé des troupes pour maintenir l'ordre, la difficulté n'aurait jamais atteint de telles proportions. En Ontario, je dois dire, ce sentiment est accru par ce que l'on croit être de la mollesse et de l'apathie de la part du Gouvernement. Si celui-ci avait exprimé une opinion ferme, de protéger les sujets britanniques dans le territoire, je crois en bonne conscience que le meurtre n'aurait jamais été commis. Tout ce que je désire en ce moment, c'est d'inviter ardemment le Gouvernement à poursuivre la démarche qu'il devrait adopter, s'il tient le moins compte de son devoir ou de la réaction de la population.

L'honorable M. Wark: Je dois avouer en toute franchise qu'à mon avis, le moment est très mal choisi pour amener le genre de débat

motion in question would create. We have no right in my opinion, to call upon the Government now to declare what course they intend to pursue in a matter in which the public interests are so deeply involved. If the question is to be discussed, let it be done next year, when we shall be in a position to know what steps have been taken.

Hon. Mr. Holmes.—I agree with the remarks that have fallen from the hon. gentleman who has just sat down. I think the Government are entitled to pursue the course they have decided on without interference, at the present important crisis. We have had more difficulties than this Red River business to contend with; and I have no doubt whatever we shall surmount it triumphantly.

Hon. Mr. Campbell.—Of course the hon. gentlemen is the best judge of his own responsibility in this matter; but he must see that the sense of the House is in favour of the withdrawal of the motion.

Hon. Mr. Botsford.—Of course the hon. gentleman has a perfect right to give expression to his opinions, but there is one remark I would like to make; and that is, I think the Government, after the exhibition of public sentiment that is made of all sides, will be very chary before recognizing the delegates as coming from the Provisional Government. Under present circumstances, public opinion is so strong with reference to Red River, that the hon. gentleman may safely leave the matter in the hands of the Government.

Hon. Mr. Reesor.—I cannot see why the Dominion should ever have gone to the expense of opening up a highway to the territory, if, as it has been intimated, we have no interest or right there. However, I cannot but believe, and certainly I hope, that it is the intention of the Government to protect the rights of British subjects in the North-West, and with that view I shall withdraw my motion.

THE ADJOURNMENT

Hon. Mr. Ross allowed his motion with reference to an adjournment—(that when the House rose, it should stand adjourned until Wednesday the 20th)—to stand until the following day.

Hon. Mr. Campbell explained that it was the intention of the Government in Commons to ask only for an adjournment on Friday and Monday next, and to meet on Saturday. He would ask the Senate to meet tomorrow, and request members sufficient to form a quorum to remain in town. It was desirable that the

que susciterait la motion. Nous n'avons pas le droit de demander au Gouvernement de déclarer ouvertement la voie qu'il entend suivre dans une question où l'intérêt du public est si profondément engagé. S'il faut débattre la question, attendons à l'an prochain quand nous saurons quelles démarches ont été prises.

L'honorable M. Holmes: Je partage l'avis de l'honorable sénateur qui vient de s'asseoir. J'estime que le Gouvernement a le droit de suivre librement la démarche entreprise en ce moment important de la crise. Nous avons été aux prises avec plus de difficultés que cette affaire de Rivière Rouge et je ne doute aucunement que nous la surmonterons également de manière triomphale.

L'honorable M. Campbell: Bien entendu, l'honorable sénateur est le meilleur juge de sa propre responsabilité dans cette affaire, mais il doit tenir compte du fait que le Sénat est en faveur du retrait de la motion.

L'honorable M. Botsford: Certes l'honorable sénateur a parfaitement le droit d'exprimer son opinion, mais j'aimerais toutefois préciser qu'à mon avis, après cette manifestation de l'opinion publique exprimée de tous les côtés, le Gouvernement sera très prudent avant de reconnaître les délégués du gouvernement provisoire. Dans les circonstances actuelles, l'opinion publique est si animée au sujet de Rivière Rouge que l'honorable sénateur peut en toute sécurité laisser la question entre les mains du Gouvernement.

L'honorable M. Reesor: Je ne vois pas pourquoi le Dominion s'est engagé jusqu'à construire une route principale vers le territoire si, comme on l'a suggéré, nous n'y avons aucun droit ou intérêt. Cependant, je ne peux que croire et espérer que le Gouvernement a l'intention de protéger les droits des sujets britanniques dans le Nord-Ouest et dans cette optique, je retire ma motion.

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Ross accepte que sa motion relative à l'ajournement (que lorsque le Sénat s'ajourne, il reste ajourné jusqu'au mercredi 20 avril 1870) soit réservée jusqu'au lendemain.

L'honorable M. Campbell explique que la Chambre des Communes a l'intention de ne demander l'ajournement que les vendredi et lundi prochains et de se réunir samedi. Il demande au Sénat de se réunir demain et invite un nombre suffisant de sénateurs à rester en ville pour former le quorum. Il

public business should be advanced as expeditiously as possible.

The House then adjourned until three o'clock the next day.

importe que les affaires publiques progressent aussi vite que possible.

Le Sénat s'ajourne alors jusqu'au lendemain à 15 h 00.

THE SENATE

Wednesday, April 13, 1870

The Speaker took the chair at three o'clock.

After routine,

EXPLANATION

Hon. Mr. Ryan said—I ask leave to call attention to an error which has crept into a report of some remarks I made in the House on a previous day. This report appears in a highly respectable journal, the *Daily News* of Montreal, which circulates largely not only in this country but in the United States as well. I am very unwilling to allow any time to pass without giving an immediate contradiction to the error which has obviously occurred in the transmission by the telegraph, for I notice that it does not appear in the same report which is published in other papers. If I allowed the matter to remain uncontradicted, it would create a misconception as to the feeling of this House, where I was allowed to make such remarks. The words which I am reported to have used are these: "It would in the event of a withdrawal of troops become an important question how we should protect our fortified posts, which, if rumour be correct, *would be soon surrendered to the United States.*" (laughter). Any gentleman must remember that I never used such expressions—that they are the last I could have used. I therefore rise to correct the error, so that there may be no wrong impression anywhere as to the feeling of the House and country, with respect to the fortifications at Halifax, Quebec, and other places in the Dominion. It is hardly necessary to observe that the universal feeling is that these fortifications must be retained at all hazards. As respects the error in question, I think it arose in this way. The words I used were "surrender to us". I mean the Dominion Government. In the transmission by telegraph, the latter word probably came to stand for the abbreviation U. S. and was so understood by the Editor when he published the report. With regard to the reporting of this House, I must say we see a marked difference in the style of the reports that appear to-day.

THE ADJOURNMENT

Hon. Mr. Ross did not press his motion in reference to the adjournment, but allowed it to stand over until the following day.

FENIAN RUMOURS

Hon. Mr. Dickey then said—I rise for the purpose of asking the Government some questions with reference to a subject which is now disturbing the mind of the people, in certain

LE SÉNAT

Le mercredi 13 avril 1870

Le Président ouvre la séance à 15 h 00.

Après les affaires courantes,

EXPLICATION

L'honorable M. Ryan déclare: Je demande la permission de souligner une erreur qui s'est glissée dans le compte rendu des propos que j'ai tenu à la Chambre à une date antérieure, et qui sont rapportés dans un journal fort respectable, le *Daily News* de Montréal qui circule largement au pays et même aux États-Unis. Je ne peux attendre plus longtemps pour rectifier une erreur qui s'est manifestement glissée dans la transmission télégraphique, car je remarque qu'elle ne figure pas dans le rapport qu'en font d'autres journaux. En laissant la question sans rectification, je créerais une fausse interprétation quant à la réaction de cette Chambre, où l'on m'a permis de tenir de tels propos. Les mots qu'on m'attribue sont les suivants: «En cas de retrait des troupes, il serait important de savoir comment défendre nos avant-postes fortifiés qui, si la rumeur qui circule est fondée, *seraient vite livrés aux États-Unis*» (Rires). Les sénateurs se rappelleront que je n'ai jamais employé une telle expression, que ce serait bien la dernière à laquelle j'aurais pu avoir recours. Je demande donc de corriger cette erreur afin qu'il n'y ait nulle part de fausse interprétation sur la position de la Chambre et de la population, quant aux fortifications d'Halifax, de Québec et d'autres endroits du Dominion. Il est presque inutile d'observer que tous croient que ces fortifications doivent être maintenues à tout prix. Quant à l'erreur en question, je crois qu'elle est survenue de cette manière-ci. J'ai employé les mots: nous (*us*) seraient livrés. Je veux dire que le Gouvernement du Dominion. En transmission télégraphique, ce dernier mot a probablement été pris pour l'abréviation U.S. (États-Unis) et le rédacteur l'a probablement compris ainsi quand il a rédigé son article. Quant aux comptes rendus de cette Chambre, je dois dire que je remarque une nette différence de style dans les comptes rendus d'aujourd'hui.

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Ross n'insiste pas sur la motion d'ajournement et permet de la réserver jusqu'au lendemain.

LA RUMEUR CONCERNANT LES FÉNIENS

L'honorable M. Ritchie ajoute ensuite: Je désire poser quelques questions au Gouvernement au sujet d'une question qui trouble l'esprit de la population, dans certaines localités

localities particularly. I would wish the Government to inform us, in the first place whether they have any information relative to contemplated Fenian raids, and secondly, whether in the event of such reports being true and large expenditures necessarily entailed, the Dominion will have to bear the whole burthen. I can see no justice whatever in the argument set up by the Manchester school, that the people of Great Britain should not be taxed to support troops for the defence of the Colonies. I am prepared to maintain that troops have been retained in this country, not for Colonial but for Imperial purposes. What is the ostensible cause of this very Fenian movement? Is it not the intention to strike a blow at Great Britain through British America? The alleged wrongs of Ireland are to be revenged by destroying lives and property in the Dominion. Under these circumstances I beg leave to put the questions I have mentioned, to the Government.

Hon. Mr. Campbell replied:—The Government have not received any information which they can properly communicate to the House, more than what can be seen in the newspapers. What other information the Government may have, cannot be revealed at present without serious detriment to the public service. Such measures, however, will be taken by the Government as will effectually meet any difficulty that may arise. I think, with the measures in progress, it would be impossible for the Government to be taken by surprise. Nothing can take place, I may assert with confidence, without the Government being fully made aware of it. As respects the question of the expense that would be entailed in case of any invasion, it would necessarily be serious. We know that it was serious in the case of the attempted invasion some years ago. The burden of that expenditure had then to be borne by the Dominion, and I apprehend the same thing will occur in the event of a similar contingency. A claim that Great Britain should participate in the expense has been advanced and pressed, and cannot yet be considered as decided. I quite agree with my hon. friend when he says that these dangers arise from causes entirely beyond our control, and that we should not be made to suffer. I think, under these circumstances, there is justice in the claim which has been brought forward and is still open.

MESSAGE

A message was received from the House of Commons that they had agreed to the amendment made by the Senate to the Bill intituled: "An Act to authorize the Corporation of the

en particulier. Je souhaite que le Gouvernement nous dise, en premier lieu, s'il possède des renseignements sur les raids des Féniens anticipés et, en second lieu, en cas d'exactitude de ces rapports, et de nécessité de grandes dépenses, le Gouvernement devra-t-il en porter tout le fardeau? Je ne vois pas le bien-fondé de l'argument soutenu par l'école de Manchester, portant que les Anglais ne devraient pas être taxés pour soutenir les troupes destinées à défendre les colonies. Je suis prêt à affirmer que les troupes ont été retenues dans ce pays, non à des fins coloniales, mais impériales. Quel est le prétexte de cette invasion féniennne? N'est-ce pas de marquer un coup contre la Grande-Bretagne par le biais de l'Amérique britannique? Les supposés torts des Irlandais doivent être vengés en enlevant des vies et en détruisant des propriétés au Dominion. Dans ces circonstances, je demande la permission de poser les questions mentionnées au Gouvernement.

L'honorable M. Campbell réplique: Le Gouvernement n'a pas reçu de renseignements pouvant être communiqués à la Chambre, à part ce qu'on peut en lire dans les journaux. Les renseignements que le Gouvernement peut posséder ne peuvent être révélés pour l'instant sans risquer de causer de graves préjudices au service public.

Cependant, le Gouvernement prendra certaines initiatives en vue de faire face à toute difficulté susceptible de survenir. A mon avis, grâce aux mesures envisagées, le Gouvernement ne pourra pas être pris par surprise. Rien ne peut survenir, et je l'assure en toute confiance, sans que le Gouvernement n'en soit mis au courant. La question des dépenses subies en cas d'invasion, revêtera bien entendu un caractère de gravité. Nous savons qu'elle a été grave lors de la tentative d'invasion d'il y a quelques années. Le fardeau de cette dépense avait été porté par le Dominion et je me doute que la même chose se produira en cas d'événement analogue. On a avancé que la Grande-Bretagne devrait participer à ces dépenses et même insisté là-dessus, mais on ne peut encore considérer la chose comme étant un fait accompli. Je conviens avec mon honorable ami que ces dangers proviennent de causes entièrement indépendantes de notre volonté et que nous ne devrions pas en souffrir. A mon avis, dans ces circonstances, la requête qui a été déposée et qui n'est toujours pas résolue cache un certain bien-fondé.

LE MESSAGE

Le Sénat reçoit un message de la Chambre des Communes portant que les députés ont convenu de l'amendement adopté par le Sénat sur le bill intitulé: «Acte pour autoriser la cor-

Township of Collingwood, in the County of Grey, to impose and collect Harbour Dues at the mouth of the Beaver River, and for other purposes." Also to the amendment made to the Bill intitled: "An Act to Incorporate the Montreal and Champlain Junction Railway Company."

THE PENITENTIARY ACT

On a motion for the third reading of the Bill intitled: "An Act to amend the Penitentiary Act of 1868,"

Hon. Mr. Campbell referred to the objection that had been made, on the previous day, to the fifth clause of the Bill. The members from New Brunswick had especially expressed their dissatisfaction with the provision which stipulated that no sentences for periods less than two years should be carried out henceforth in the Provincial Penitentiaries. Now, he would state that, in accordance with the promise he had given, he had some conversation on the subject with the Minister of Justice, who said that it had been well understood at the time the Union was arranged, that the Penitentiaries of the several Provinces would be brought under one uniform system, and the same sentences should be carried out in all the institutions without distinction. It had also been proved—and the Minister of Justice had given considerable attention to the subject—from the experience of the working of the Penitentiaries in other countries, that sentences for periods less than two years ought not to be carried out in such institutions, as there was no sufficient time to teach trades and otherwise reform the prisoners. At the same time, there was every disposition to meet the objection that had been taken, that it would take considerable time for the counties in the Lower Provinces to make the arrangements necessary in order to carry out the provisions of the Bill. He would therefore suggest to the House an alteration in the fifth clause, so that sentences under one year should be carried out in Penitentiaries until the first of May, 1873; sentences under two years from that day until the following year when the change, as contemplated in the original clause, would go into effect.

The Bill, as amended, then passed.

ONTARIO AND ERIE CANAL

Hon. Mr. Dickson moved the second reading of the Bill intitled, "An Act to incorporate the Ontario and Erie Ship Canal Company," and in doing so strongly urged the importance of the undertaking upon the House. He referred to the number of men of capital that took an interest in the carrying out of the project, and the advantage that it would confer upon the

poration du township de Collingwood, dans le comté de Grey, à imposer et percevoir des droits de havre à l'embouchure de la Rivière aux Castors et pour d'autres fins», de même que l'amendement au bill intitulé: «Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain.»

LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS

Sur une motion de troisième lecture du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte des pénitenciers de 1868.»

L'honorable M. Campbell se reporte à l'objection soulevée le jour précédant à l'article 5 du projet de loi. Les sénateurs du Nouveau-Brunswick en particulier ont manifesté leur mécontentement à l'égard de la disposition stipulant qu'aucune peine de moins de deux ans ne devrait être purgée dorénavant dans les pénitenciers provinciaux. Toutefois, il déclare que, conformément à la promesse donnée, il s'est entretenu de la question avec le ministre de la Justice qui a fait observer qu'il avait été bien entendu au moment de l'Union que les pénitenciers des diverses provinces seraient encadrés dans un seul régime uniforme et que les mêmes peines seraient purgées dans tous les établissements, sans distinction. Il a d'ailleurs été également démontré et le ministre de la Justice s'est vivement intéressé à la question, d'après le fonctionnement des pénitenciers dans d'autres pays, que des peines de moins de deux ans ne devraient pas être passées dans de tels établissements, car on n'avait pas le temps d'y enseigner des métiers et de réadapter les prisonniers. Parallèlement, il y avait toutes les dispositions visant à répondre à l'objection formulée dans les provinces du Bas-Canada, les comtés prendraient énormément de temps pour réaliser les dispositions du projet de loi. Il propose donc à la Chambre de modifier l'article 5 de manière à ce que les peines de moins d'un an soient purgées dans des pénitenciers jusqu'au 1^{er} mai 1873 et les peines de moins de deux ans, à partir de ce jour, jusqu'à l'année suivante, quand le changement envisagé dans l'article original serait effectué.

Le projet de loi est alors adopté sous sa forme modifiée.

LE CANAL ENTRE LES LACS ONTARIO ET ÉRIÉ

L'honorable M. Dickson propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé: «Acte pour incorporer la compagnie du canal à navires d'Ontario et Érié auquel elle demande le concours de cette Chambre,» et insiste fermement sur l'importance de la question à l'étude au Sénat. Il fait allusion au capital et aux travailleurs engagés dans les travaux et de

country by affording additional facilities for the transportation of the produce of the West. The Boards of Trade of Milwaukee, Chicago, New York, and other places had expressed themselves in favour of the enterprise and indeed it was only necessary to look at the map to see how necessary it was to the trade of Canada. The measure, he pointed out, had been introduced into the other branch of the Legislature by the member for Niagara, it had encountered successfully the ordeal of the Railway Committee, and eventually passed without any opposition. No doubt not only the importance of the undertaking, but the fact of its being supported by so many authorities had rendered its passage through the House so easy. After the scrutiny the measure had undergone elsewhere, it was not necessary for him to go into any lengthy details especially as there would be sufficient opportunity in Committee to discuss it more fully, and afford any information on the subject that may be desired.

Hon. Mr. Benson was not prepared to give his unqualified support to a measure of such a character, under existing circumstances. It was the understood policy of the Government to retain the canals in their own hands, and he wished to know if it was intended to depart from such a policy. Again when he found that the promoters of the undertaking were Americans, according to the admissions of the hon. gentleman who had just spoken, he thought the House should move with the greatest caution, unless we were prepared to allow them to control our commerce. He would not, however, further discuss the matter at that stage, but would wait until it came up in due form in Committee.

Hon. Mr. Dickson was not surprised to find such objections proceeding from an hon. gentleman who was necessarily a supporter of the Welland Canal. Now, the Welland could never afford the facilities for trade that the other Canal would do, when it was in operation. As respects the shareholders in the undertaking, the names of many of them were perfectly familiar to the hon. member. It was very doubtful, he added, if the locks of the Welland Canal could be enlarged so as to accommodate a certain class of vessels, such as the contemplated Canal would accommodate.

Hon. Mr. Benson was of opinion that the undertaking in question was a purely American undertaking. In regard to the Welland, it was well known to be the intention to enlarge it; in fact, it was a part of the Confederation scheme. It was absurd to say that there could be any difficulty in enlarging the locks.

Hon. Mr. McCully suggested that if there was any spare capital awaiting investment,

l'avantage pour le pays d'offrir de meilleurs moyens de transport des produits de l'Ouest. Les Chambres de commerce de Milwaukee, de Chicago, de New York et d'ailleurs se sont manifestées en faveur de l'entreprise et il ne suffit en fait que de consulter la carte pour en constater la nécessité pour le commerce du Canada. La mesure législative, a-t-il souligné, a été présentée dans l'autre enceinte de la législature, par le député de Niagara; elle a reçu l'approbation du Comité sur les chemins de fer, puis a été adoptée à l'unanimité. Il ne fait aucun doute que l'importance de l'entreprise et le fait qu'elle soit appuyée par autant de compétences en a facilité l'adoption à la Chambre. Après l'examen minutieux auquel la disposition a d'ailleurs eu droit, il est inutile de fournir trop de détails car en Comité, on aura suffisamment d'occasions d'étudier plus attentivement la question et de fournir tous les renseignements demandés.

L'honorable M. Benson n'est pas prêt à donner son appui immédiat à un projet de loi d'une telle envergure, dans les circonstances actuelles. Le Gouvernement a, semble-t-il, comme politique de conserver l'autorité sur les canaux, et il désire savoir s'il a l'intention d'abandonner cette politique. Quand il a découvert que les promoteurs de l'entreprise étaient américains, d'après les discours de son préopinant, il s'est dit que la Chambre devrait progresser avec le maximum de prudence, à moins d'être disposée à leur permettre d'avoir la mainmise sur notre commerce. Il ne débattrait toutefois pas la question plus longuement pour l'instant; il attendra le moment où elle sera présentée au Comité en bonne et due forme.

L'honorable M. Dickson n'est pas surpris d'entendre de telles objections d'un partisan du canal Welland. Mais le canal Welland ne pourra jamais offrir les possibilités commerciales que l'autre canal permettra, s'il fonctionne. Quant aux actionnaires de l'entreprise, le nom de bon nombre d'entre eux est parfaitement connu de l'honorable sénateur. Il est fort improbable, ajoute-t-il, que les écluses du canal Welland puissent être élargies de manière à recevoir une certaine catégorie de navires, comme on l'envisage dans ce projet de canal.

L'honorable M. Benson est d'avis que l'entreprise en question est entièrement américaine. Quant au canal Welland, on sait fort bien qu'on a l'intention de l'élargir et qu'en fait, cela fait partie du projet confédératif. Il est absurde de prétendre qu'il soit difficile d'élargir les écluses.

L'honorable M. McCully suggère que si certains capitaux inutiles attendent d'être investis

and the Canal in question was not proceeded with, he would advise its expenditure in opening up that very desirable work—the Baie Verte Canal.

The motion was agreed to, and the Bill referred to the Standing Committee on Banking and Railways.

RED RIVER

On motion of **Hon. Mr. McCully**, seconded by **Hon. Mr. Botsford**, it was ordered that the **Hon. Mr. Christie** be added to the Committee on the subject of Rupert's Land, Red River, and the North-West Territory, with a view of collecting information respecting the condition climate, soil, population, resources, and natural products of the country, its trade, institutions, and capabilities, and the means of access thereto.

THE PUBLIC PRINTING

Hon. Mr. Simpson moved the adoption of the seventh report of the Joint Committee of the Senate and House of Commons on the Printing of Parliament. The hon. gentleman explained that the Committee on Printing had entered into a contract with Mr. Taylor to do the printing of Parliament at certain rates. Subsequently the Government, under the Act of last session, made a contract with the same person for the Departmental Printing. Mr. Taylor, therefore, became the Parliamentary and Departmental Printer. Now, within the present session, accounts had been presented, in which two prices were charged for the same work. The practice of the last ten years had been like this; when the Postmaster General had his report ready it was handed over to the contractor, who printed it and kept the type standing—furnishing the Government with the number of copies required. When other copies were required, they got them at contract prices, and there was no charge except for paper and press work. The printer, however, contended that he had the right under his two contracts to claim double charges for all printing that he might execute for the joint use of the Government and Parliament, when such documents were ordered by the Government for Departmental use. In other words, as the report showed, he wanted to be paid twice for the same composition. Under these circumstances, the Committee had no other alternative than to report to the House against allowing any such arrangement, which was contrary to custom, and to the spirit and intention of the contract; and which, if permitted, would entail an additional expense of some \$7,000 if not \$9,000 annually, upon the country.

Hon. Mr. Campbell must ask his hon. friend to allow the motion to stand over for the

et que le canal en question n'est pas entrepris, de consacrer cet argent au lancement d'un ouvrage aussi souhaitable, le canal de la Baie Verte.

La motion est adoptée et le projet de loi est renvoyé au Comité permanent sur les banques et les chemins de fer.

RIVIÈRE ROUGE

Sur une motion de l'honorable M. McCully, appuyé par l'hon. Botsford, il est ordonné que l'hon. Christie fasse partie du Comité sur la Terre de Rupert, Rivière Rouge et le Territoire du Nord-Ouest, destiné à recueillir des renseignements sur le climat, la population, les ressources et les produits naturels du territoire, le commerce, les institutions et les possibilités de même que sur les voies d'accès.

LES IMPRESSIONS

L'honorable M. Simpson propose l'adoption du septième rapport du Comité mixte de la Chambre des Communes et du Sénat sur les impressions du Parlement. L'honorable sénateur explique que le Comité a passé un contrat avec M. Taylor pour l'impression des documents du Parlement, à un certain prix. Ensuite, en vertu de la loi adoptée lors de la dernière session, le Gouvernement a passé un contrat avec cette même personne pour la publication des documents ministériels. M. Taylor est donc devenu l'imprimeur parlementaire et ministériel. Or, au cours de la présente session, on a présenté des comptes où deux prix ont été exigés pour un même travail. Cette pratique existe d'ailleurs depuis dix ans. Lorsque le ministre des Postes a remis son rapport à l'entrepreneur, ce dernier l'a imprimé, il a mis la composition de côté et fourni le nombre d'exemplaires requis au Gouvernement. Lorsqu'on a demandé d'autres exemplaires, on les a obtenus à des prix convenus pour les frais de papier et de presse. Cependant, l'imprimeur soutient qu'en vertu des deux contrats, il a le droit de demander des frais doubles pour toutes les impressions exécutées pour l'usage conjoint du Gouvernement et du Parlement, quand ces documents sont commandés par le Gouvernement pour l'usage d'un ministère. En d'autres mots, comme le démontre le rapport, il veut être payé le double pour la même composition. Dans ces circonstances, le Comité n'a pas d'autre choix que de s'inscrire contre une telle pratique, qui est contraire à l'usage de même qu'à l'esprit et à l'intention du contrat. Si la chose est permise, elle entraîne une dépense annuelle supplémentaire de quelque \$7,000, sinon de \$9,000 pour le pays.

L'honorable M. Campbell doit demander à son honorable ami de permettre de réserver la

present. It was necessary, before deciding finally, to enquire into the effect of the contract. Mr. Taylor had a contract for the Parliamentary as well as for the Departmental printing, and it was advisable to know clearly whether he occupied a position different from what would be occupied were the contracts held by two different parties. The House should be guided by the legal operations and effect of the contract. It was also known that a similar motion was before the House of Commons, and as that body had the chief responsibility for the public expenditures it would be better to postpone the consideration of the subject until the Senate knew what had been done in the other branch.

Hon. Mr. Aikins stated that he had not yet been able to communicate with Mr. Taylor on the subject, as he had been unwell, and that was an additional reason for not proceeding forthwith with the consideration of the report.

Hon. Mr. Wilmot alluded to the economical and satisfactory manner in which the previous contractors had fulfilled their engagements, and had predicted at the time the change was made, that just such difficulties would arise as the House had now to consider.

Hon. Mr. Simpson said that similar accounts were coming in all the time, and it was necessary that some decision should be arrived at as soon as possible. The report of the Committee, though composed of some twenty-two gentlemen, had been unanimous.

Hon. Mr. Sanborn said that he was not of the opinion that the House should be guided as to the course they ought to take in the matter, by what might be done in another place. He was not, however, surprised at the claims set up by the Parliamentary Printer. It was just what he expected last year, when he showed how unwise it was to give up the contract with Hunter and Rose, which had been actually the means of a large saving in an important branch of public expenditure. It was believed then that Mr. Taylor could not efficiently perform his contract at the prices he tendered.

Hon. Mr. Reesor regretted that his hon. friend appeared willing to yield to the request of the Postmaster General. The report had been before the House for some days, and there was no reason for the delay asked for. The ground taken by the contractor was one that had the tendency to subvert all the good that had been done for the last six or seven years by the Joint Committee on Printing. Only twelve years since, the printing of the Parliament of Canada amounted to \$180,000 a year. The results of the efforts of the Committee had been to bring down the sum to \$30,000, and even less one year. He now held in his hands, a copy of the report of the Minister of Public Works, which

motion pour l'instant. Il est toutefois indispensable avant de prendre une décision, de faire enquête sur le contrat. M. Taylor a un contrat d'impression pour le Parlement et pour les ministères. Il faut savoir s'il est dans une situation différente de celle où se trouveraient deux traitants différents. Le Sénat devrait demander de l'aide juridique sur le contrat. On sait également qu'une motion analogue a été déposée à la Chambre des Communes et que, comme les dépenses publiques relèvent principalement de cet organe, il conviendrait peut-être de retarder l'étude de la question jusqu'à ce que le Sénat ait été informé de ce qui a été décidé dans l'autre enceinte.

L'honorable M. Aikins affirme qu'il n'a pas encore réussi à communiquer avec M. Taylor à ce sujet, en raison d'une indisposition, ce qui lui donne une autre raison pour ne pas donner suite aussitôt à l'étude du rapport.

L'honorable M. Wilmot fait allusion à la manière satisfaisante et économique dont les entrepreneurs précédents avaient rempli leurs engagements, de même qu'aux difficultés prévues au moment du changement.

L'honorable M. Simpson rapporte que des factures semblables sont souvent présentées et qu'il faut statuer sur la question le plus tôt possible. Le rapport du Comité composé de 22 membres est unanime.

L'honorable M. Sanborn affirme qu'il n'est pas d'avis que la Chambre devrait se guider quant à l'initiative à prendre à ce sujet, sur ce qui pourrait être fait ailleurs. Il n'est toutefois pas surpris des réclamations de l'imprimeur parlementaire. Il s'y attendait l'an dernier quand il a démontré comme il était malvenu de retirer le contrat à *Hunton and Rose* qui avait permis de grandes économies dans un important secteur de dépenses publiques. On croyait alors que M. Taylor ne pourrait pas exécuter efficacement son contrat aux prix indiqués dans sa soumission.

L'honorable M. Reesor regrette que son honorable ami semble prêt à céder à la demande du ministre des Postes. Le rapport a été déposé à la Chambre il y a quelques jours et rien ne justifie le délai demandé. L'argument invoqué par l'entrepreneur a tendance à saboter tous les efforts fructueux des six ou sept dernières années par le Comité mixte sur les impressions. Seulement après douze ans, les impressions du Parlement du Canada coûtent \$180,000 par année. Le Comité avait réussi à réduire cette somme à \$30,000 et même moins, une année. Il a maintenant en mains un exemplaire du rapport du ministre des Travaux publics intitulé ainsi en page couverture:

was endorsed on the cover, with the words—“Printed by order of the House of Commons.” That was one of the reports that had been always considered as belonging to the printing of Parliament. A certain number of copies went to the Departments, and a certain number to the Houses. Now, the present contractor charged \$208.83 for 1870 copies of the report, under the Parliamentary contract, and in addition \$175.02½ for 500 copies, under the departmental contract; making the total \$383.85½ or \$120.35½ more than if the whole had been charged under the Parliamentary Contract, as it should have been. That statement would show the House the effects of the claim set up by the printer.

Hon. Mr. Aikins stated that he had been anxious to see Mr. Taylor, but, as he had before said, he had not yet been able to do so. He did not wish for any unnecessary delay, and certainly no accounts of the character complained of would be settled in the interim.

Hon. Mr. Simpson agreed to defer the consideration of the report until Tuesday next. The Report was accordingly so deferred.

The House then adjourned until next day at 3 o'clock.

«Imprimé sur l'ordre de la Chambre des Communes». C'est un des rapports qui était considéré comme une publication du Parlement. Un certain nombre d'exemplaires a été distribué dans les ministères et aux Chambres. L'entrepreneur actuel a demandé \$208.83 pour l'édition du rapport de 1870, en vertu du contrat parlementaire et en outre, \$175.02½ pour 500 exemplaires, en vertu du contrat ministériel, soit un total de \$383.85½ ou \$120.35½ de plus que si le tout avait été imputé au contrat parlementaire, comme il se devait. Ce bref exposé montrera à la Chambre les effets de la requête présentée par l'imprimeur.

L'honorable M. Aikins déclare avoir hâte de voir M. Taylor, mais comme il l'a dit précédemment, il n'a pas encore été capable de le faire. Il ne souhaite aucun délai indu, et il est certain qu'aucune facture du genre de celle qui fait l'objet de plaintes ne sera réglée entre-temps.

L'honorable M. Simpson accepte de remettre l'étude du rapport au mardi suivant. En conséquence, le rapport est différé.

Le Sénat s'ajourne jusqu'au lendemain à 15 h 00.

THE SENATE

Thursday, April 14, 1870

The **Speaker** took the chair at 3 o'clock but the doors were not opened till a quarter to four.

Hon. Mr. Campbell said that it was the intention to propose an adjournment, when the House rose, till Tuesday evening next at 7 o'clock, when all the members out of town would have probably returned.

THE PUBLIC SAFETY

The House then adjourned during pleasure and resumed half an hour subsequently.

A message was received from the House of Commons, stating that they had agreed to a Bill intituled: "An Act to authorize the apprehension and detention of such persons as shall be suspected of committing acts of hostility or conspiring against Her Majesty's person and Government." The object of the Bill, he stated, was the same as that of the Act of 1866. This Bill enacted, it would be lawful to arrest persons who are charged with being or continuing in arms against Her Majesty within Canada; or with any act of felony therein, or with having entered Canada with design or intent to levy war against Her Majesty, or to commit any felony therein. Before the doors had opened, he had stated to the House the reasons that had influenced the Government to bring forward the measure, and it was unnecessary to recapitulate them. He moved that the Bill pass through its various stages.

The Bill was passed, and sent back to the Commons.

About 5 o'clock His Excellency the Governor General came down and gave his assent to the Bill in the usual form.

MASTERS AND MATES

On the departure of His Excellency,

Hon. Mr. Mitchell moved the adoption of certain amendments made by the House of Commons to the Bill intituled: "An Act respecting certificates to Masters and Mates of Ships." He explained that the first and second amendments were simply alterations of the fees and that the third provided that all fees should be paid in to the Receiver General.

The motion was agreed to.

The House adjourned until Tuesday evening at 7 o'clock.

LE SÉNAT

Le jeudi 14 avril 1870

Le **Président** ouvre la séance à 15 h 00, mais les portes ne sont pas ouvertes avant 15 h 45.

L'honorable **M. Campbell** dit qu'il avait l'intention de proposer à la fin de la séance un ajournement jusqu'au jeudi soir suivant, à 19 h 00, date où tous les membres absents de la ville seront probablement de retour.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Sénat s'ajourne au bon plaisir de tous et reprend une demi-heure plus tard.

Le Sénat reçoit un message de la Chambre des Communes l'informant que les députés ont adopté le projet de loi « autorisant l'arrestation et l'emprisonnement des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne de Sa Majesté et le Gouvernement ». Le projet de loi vise le même but que la Loi de 1866. Il décrète la légalité de l'arrestation de personnes accusées de prendre les armes ou de continuer à les employer contre Sa Majesté au Canada, ou de tout autre acte de félonie, ou d'être entrées au Canada dans le dessein ou l'intention de faire la guerre à Sa Majesté ou de commettre un acte de félonie. Avant d'ouvrir les portes, il précise à la Chambre des Communes les raisons qui ont amené le Gouvernement à préconiser cette mesure, et il est vain d'en faire la récapitulation. Il propose que l'étude du bill passe par les diverses étapes.

Le bill est adopté et renvoyé à la Chambre des Communes. Vers 17 h 00, Son Excellence le Gouverneur général se présente pour donner la sanction royale au bill de la manière prescrite.

LES CAPITAINES ET LES OFFICIERS

Après le départ de Son Excellence,

L'honorable **M. Mitchell** propose l'adoption de certains amendements apportés par la Chambre des Communes au bill intitulé: « Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires. » Il explique que les premier et deuxième amendements ne sont en fait que de simples modifications des droits et que le troisième amendement veut que les droits soient versés au Receveur général.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi soir à 19 h 00.

THE SENATE

Tuesday, April 19, 1870

The Speaker took the chair at 8 o'clock.

After routine,

RED RIVER

Hon. Mr. McCully gave notice of motion tomorrow respecting troops that may be sent to Red River.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Hon. Mr. Locke, on motion of Hon. Mr. Wark, was added to the Intercolonial Railway Committee, in place of Hon. Mr. Ritchie.

ASSENT TO BILLS

Hon. Mr. McCully said that he understood it was the practice of the House of Lords when Her Majesty came to give her assent—in person or by commission—to any Bills, that all the Bills passed by both Houses must be submitted. This rule, however, had not been observed on Thursday last.

Hon. Mr. Mitchell called the hon. gentleman's attention to the fact that the Governor General had given his assent to the Bill on Thursday last, in consequence of an important public emergency. It was supposed that the Fenians were engaged in organizing a force within sight of our borders, with the object of invading our Territory, and the failure of that movement, so far, might be fairly attributed to the energetic action of the Government in taking steps for the public security. The danger was most imminent at the time, and though it had been averted for the moment, we could not yet be considered entirely secure.

Hon. Mr. McCully said that he only wished to call attention to what was the practice in England.

Hon. Mr. Botsford said that he did not know of a single instance where the rule had been deviated from.

Hon. Mr. Mitchell referred to the fact that it would have been impossible for the Minister of Justice, called as he was to act in an emergency, to follow the practice and certify to all the Bills passed by both branches of the Legislature.

Hon. Mr. Wilmot said that if his memory served him right, in the case of the suspension of the Act of *Habeas Corpus* in Ireland, in 1866, it passed both Houses and received the royal assent on the same night.

LE SÉNAT

Le mardi 19 avril 1870

Le Président ouvre la séance à 20 h 00.

Après les affaires courantes,

RIVIERE ROUGE

L'honorable M. McCully donne avis d'une motion qui sera déposée demain en vue de l'envoi éventuel de troupes à Rivière Rouge.

LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Sur une motion de l'honorable M. Wark, l'honorable M. Locke remplace l'honorable Ritchie au Comité sur les chemins de fer Intercolonial.

LA SANCTION ROYALE DE BILLS

L'honorable M. McCully dit qu'il a l'impression qu'à la Chambre des lords, il est de tradition, lorsque Sa Majesté donne la sanction royale, en personne ou par un émissaire, aux projets de loi, de présenter tous les projets de loi adoptés par les deux Chambres. Or, cette règle n'a pas été observée jeudi dernier.

L'honorable M. Mitchell attire l'attention de l'honorable sénateur sur le fait que le Gouverneur général avait donné la sanction royale au bill de jeudi dernier en raison du caractère exceptionnel de la question pour le public. On a supposé que les Fénians étaient prêts à rassembler une troupe à portée de vue de la frontière en vue d'envahir notre territoire et qu'il se peut fort bien que l'échec de ce déplacement soit attribuable aux mesures énergiques prises par le Gouvernement pour assurer la sécurité de la population. A ce moment-là, le danger était imminent et bien qu'il soit écarté pour l'instant, nous ne pouvons pas encore nous croire tout à fait en sécurité.

L'honorable M. McCully déclare qu'il ne désire qu'attirer l'attention sur la tradition adoptée en Angleterre.

L'honorable M. Botsford répond qu'il ne peut se rappeler une seule occasion où l'on ait dérogé à la règle auparavant.

L'honorable M. Mitchell souligne que le ministre de la Justice avait été incapable, en cas d'urgence, de respecter la tradition et d'autoriser tous les projets de loi adoptés par les deux enceintes de la législature.

L'honorable M. Wilmot affirme que s'il a bonne mémoire dans le cas de la suspension de la Loi d'*habeas corpus* en Irlande, en 1866, le projet de loi avait été adopté par les deux Chambres et avait reçu la sanction royale le même soir.

GOVERNMENT SHIPS

Hon. Mr. Mitchell introduced a Bill intituled: "An Act to make provision for discipline on board of Canadian Government Vessels."

BILLS FROM THE COMMONS

A Message was received from the Commons that they had passed the following bills:—

"An Act respecting Ferries,"

"An Act to amend the Act to incorporate the Merchants' Bank of Halifax,"

"An Act to remove certain restrictions with respect to the issue of Bank Notes in Nova Scotia,"

"An Act for the better protection of the clothing and property of seamen in Her Majesty's Navy."

The Report of the Committee respecting the Public Printing, in absence of Mr. Simpson, was allowed to stand over until tomorrow.

The House then adjourned until three o'clock the next day.

LES NAVIRES DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Mitchell dépose un projet de loi destiné à imposer la discipline à bord des navires du gouvernement canadien.

LES PROJETS DE LOI DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Sénat reçoit un message de la Chambre des Communes l'informant de l'adoption des projets de loi suivants:—

le bill intitulé: «Acte concernant les passages d'eau,»

le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte incorporant la Banque des Marchands d'Halifax»,

le bill intitulé: «Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l'émission des billets de banque dans la Nouvelle-Écosse,»

le bill intitulé: «Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté.»

En l'absence de M. Simpson, le rapport du Comité sur les impressions publiques est réservé jusqu'au lendemain.

Le Sénat s'ajourne alors jusqu'au lendemain à 15 h 00.

THE SENATE

Wednesday, 20th April, 1870

The Speaker took the chair at three o'clock.

After routine,

THE RED RIVER EXPEDITION

Hon. Mr. McCully, in making the enquiry of the Government of which he had given notice on a previous day, stated that his reason for asking for the information was the fact, that it was currently reported in the public press that the Government were organizing an armed force for Red River. He did not wish to press any question which the Government, acting in the interest of the public service, might not be disposed to answer, but there were several points respecting which he thought it very desirable that the people of the Dominion should obtain information at as early a day as possible. He was led to believe, from information that had come to his notice, that the volunteers of Nova Scotia and New Brunswick would not be called upon to take any part in the proposed expedition to the North-West. Speaking of Nova Scotia, there was a very efficient organization in that Province; and he felt convinced that their services would be always available in the hour of need. He was afraid that some of them might consider themselves neglected, inasmuch as the Government had not, according to report, called upon them to co-operate in the expedition. He thought it was the wisest policy to allow every section to participate in such expeditions, and that the community in the East should not be placed in a position different from a community in the West. Under these circumstances, he would ask permission to make the following enquiries of the Government:—*First*—What force it is proposed shall be sent to Red River to quell disturbances and establish Law and Order under British Supremacy? *Second*—What number of Regulars? and what proportion of Volunteer Militia Force? *Third*—Whether each of the Provinces of Ontario, Quebec, Nova Scotia, and New Brunswick will be invited to contribute from their respective Volunteer Militia, and if so, in what proportion, or how otherwise? *Fourth*—What inducement will be held out to Volunteers to enlist for this Service? What is to be the period of the Enlistment, and whether the Volunteer Militia to be enlisted will have the option of being disbanded in the country, at the close of the campaign, instead of returning to Canada? *Fifth*—Whether the Government propose to offer encouragement to Volunteers, in the shape of free land grants, upon their being disbanded, and if so, to what extent?

Hon. Mr. Campbell replied that the hon. gentleman had relieved him from considerable

LE SÉNAT

Le mercredi 20 avril 1870

Le Président ouvre la séance à 15 h 00.

Après les affaires courantes,

L'EXPÉDITION DE RIVIÈRE ROUGE

En adressant au Gouvernement la demande d'explications dont il avait donné préavis le jour précédent, l'honorable M. McCully déclare qu'il le fait en raison des compte rendus de la presse voulant que le Gouvernement soit en train d'organiser une troupe armée pour Rivière Rouge. Il ne désire pas presser le Gouvernement qui, en agissant dans l'intérêt de la population, ne serait peut-être pas disposé à répondre, mais il y a bon nombre de points sur lesquels il serait souhaitable, à son avis, de renseigner la population du Dominion le plus tôt possible. D'après ces renseignements, les volontaires de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ne seraient pas appelées à participer à l'expédition envisagée dans le Territoire du Nord-Ouest. Au sujet de la Nouvelle-Écosse, il déclare qu'il existe une organisation efficace dans cette province et il semble convaincu que les services de ce groupement pourraient être sollicités en cas de besoin. Il craint que certaines de ces formations ne se sentent négligées du fait que le Gouvernement ne leur ait pas demandé, d'après le compte rendu, de participer à l'expédition. Il est d'avis qu'il est plus sage de permettre à chaque partie du Canada de participer à ces expéditions et de ne pas placer la population de l'Est dans une position différente de celle de l'Ouest. Dans ces circonstances, il demande la permission de poser les questions suivantes: 1. Quelle troupe envisage-t-on d'envoyer à Rivière Rouge pour réprimer les troubles et rétablir la paix et l'ordre sous la suprématie britannique? 2. Combien y aura-t-il de soldats et de volontaires? 3. Les provinces de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick seront-elles invitées à titre individuel à envoyer une partie de leur milice de volontaires et, dans l'affirmative, dans quelle proportion ou comment autrement? 4. Quels encouragements seront offerts aux volontaires en vue de leur inscription à ce service? Quelle sera la période d'inscription, et la milice de volontaires qui sera formée, aura-t-elle le droit de se démanteler sur place, à la fin de la campagne, au lieu de rentrer au Canada? 5. Le Gouvernement se propose-t-il d'encourager les volontaires grâce à des concessions de terres, après le démembrement de leur troupe et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?

L'honorable M. Campbell répond que l'honorable sénateur l'a fort soulagé en exprimant

embarrassment, in expressing a desire, not to ask for any explanations that the Government might not be able to give with regard to the interests of the public service. With respect to the two first questions, he regretted he was not able to give a complete and definite answer. It would not be prudent, at present, to give such information as would enable those against whom it was to be directed, to know the extent and character of the force of the contemplated expedition. In answer to the third question, he would reply that at present it was only intended to call upon the Militia of the Provinces of Ontario and Quebec. The Government had unbounded confidence in the Militia of the other Provinces, but there were difficulties in the way of bringing them up at this time of the year. The expedition, in order to achieve the satisfactory results which were anticipated, should leave early in May. In case any further measures were necessary—and he hoped such would not be necessary—then Nova Scotia and New Brunswick would be asked to join in the movement. With respect to the fourth question, he would answer that no particular inducements were held out as yet to volunteers, for the Government were not yet in possession of the country, and did not know what would be done. At present volunteers were offering themselves to such an extent that, if it were necessary, 20,000 men could be mustered to-morrow. It was contemplated that those volunteers who wished to remain in the country, should be at liberty to do so, but the terms on which they were to stay had not been settled. The Government were bound to pay every consideration to the rights of the present inhabitants of the country, and under existing circumstances could not pledge themselves to any particular policy. He had no doubt that many of the volunteers would remain in the country, and that they would be kindly received by the people.

Hon. Mr. Botsford was of the opinion that the information which had just been given was not as explicit as he thought it should have been, and that the Maritime Provinces should at least have been asked to take a share in the Red River expedition. He could say, with respect to New Brunswick, that there were a great many young men there who were anxious to join their fellow-countrymen of Ontario and Quebec in proceeding to Red River, and asserting the authority of the law. These young men, he felt, would be sadly disappointed at being overlooked, and as respects the difficulty of bringing them up at this season of the year, he thought it had been exaggerated.

Hon. Mr. Letellier de St Just made some remarks in French, in the course of which he expressed his emphatic opinion that the present expedition to Red River had been rendered necessary by the mistake of the Govern-

le désir de ne pas lui demander des explications que le Gouvernement aurait été incapable de fournir dans les intérêts du service public. Quant aux deux premières questions, il regrette de ne pas être en mesure de fournir de réponse complète et définitive. Il ne serait pas prudent de donner de tels renseignements pour l'instant, car cela permettrait aux opposants de connaître l'importance et la nature de la troupe envisagée pour l'expédition. En réponse à la troisième question, il souligne que pour l'instant, on envisage de ne faire appel qu'à la milice des provinces de l'Ontario et du Québec. Le Gouvernement a une confiance absolue en la milice des autres provinces, mais il est difficile d'en rassembler l'effectif en ce moment de l'année. Pour réaliser les objectifs escomptés, l'expédition devrait partir au début de mai. Advenant le besoin de dispositions supplémentaires, et il espère que tel ne sera pas le cas, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick seront alors appelés à se joindre aux troupes. Quant à la quatrième question, il avoue qu'aucune publicité n'a été faite auprès des volontaires, car le Gouvernement n'est pas encore en possession de la région et ne sait pas ce qu'il fera. En ce moment, les volontaires se présentent à un tel rythme que le cas échéant, 20,000 hommes pourraient être armés du jour au lendemain. On pense que si ces volontaires désirent rester dans cette région, ils devraient être libres de le faire, mais les conditions de leur séjour n'ont pas été arrêtées. Le Gouvernement doit respecter les droits des habitants de la région et dans les circonstances actuelles, il ne peut adopter aucune politique particulière. Toutefois, il ne fait aucun doute que bon nombre de volontaires resteront sur place et qu'ils seront bien accueillis par la population locale.

L'honorable M. Botsford est d'avis que les précisions qu'on vient de lui fournir ne sont pas aussi explicites qu'elles devraient l'être, et qu'on aurait au moins dû demander aux provinces maritimes de participer à l'expédition de Rivière Rouge. Il tient à préciser dans le cas du Nouveau-Brunswick, qu'un grand nombre de jeunes gens sont désireux de se joindre à leurs compatriotes de l'Ontario et du Québec afin d'assurer le respect de la loi à Rivière Rouge. A son avis, ces jeunes gens sont tristes et déçus d'être tenus à l'écart et, quant aux difficultés de déplacement en cette saison de l'année, il est d'avis qu'elles sont exagérées.

L'honorable M. Letellier de St Just présente quelques propos en français au cours desquels il exprime l'opinion ferme que la présente expédition vers Rivière Rouge s'impose par suite de l'erreur commise par le Gouverne-

ment in dealing with the question of the absorption of the territory. He was surprised that the hon. gentlemen from Nova Scotia and New Brunswick should show so much anxiety to take part in the expedition. It would be more in accordance with justice that the men who had caused all the difficulty by their want of judgment and statesmanlike ability, should be left unaided to redress the evils that they had done their best to create. He had no confidence, whatever, in the ability of the Government to settle the difficulty satisfactorily, and believed they would go on from bad to worse.

Hon. Mr. Sanborn asked if the Government had taken any further steps with respect to the transfer of the North-West to Canada.

Hon. Mr. Campbell replied that though the money had not yet been paid to the Company, the matter did not stand in precisely the same position that it did on the last occasion when he had been called upon to give information on the subject. Some advance had been made in the direction of the transfer, and a day fixed for the actual payment of the purchase money. He regretted to notice the vehement manner in which the hon. member who had just addressed the House in French (Mr. Letellier de St Just) had referred to a question which should be treated with the utmost calmness. That hon. gentleman had charged the Government with having caused the necessity for the contemplated expedition, but it would be far more satisfactory to the House and country if he would only state more definitely the particulars in which the Government had been wanting in their duty in dealing with the question of Red River. If disturbances had arisen, they proceeded from circumstances for which the Government could not be blamed in the least degree. If the hon. gentleman wished at any time to go into the question, it was legitimate for him to do so in the proper way, and the Government would be prepared to meet him; but he would find that in order to make out his case to the satisfaction of the House and country, he would have to do something more than indulge in mere vague generalities. As respects the wish of the young men of Nova Scotia or New Brunswick to participate in the expedition, it was quite natural; and he (Mr. Campbell) was convinced that there were many young men in the district where the hon. member lived who were ready to join in a movement which was being promoted in the interests of the Dominion.

Hon. Mr. Sanborn expressed his opinion that it was decidedly inconvenient to find such discussions taking place on mere motions for enquiry. He was himself desirous of speaking on the subject, but he felt that was not the proper time to bring it up and debate it.

ment au sujet de l'absorption du territoire. Il est étonné que les sénateurs de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick se montrent si empressés à prendre part à l'expédition. Il serait plus conforme à l'esprit de la justice que les responsables de toutes les difficultés par suite d'un manque d'habileté politique et de jugement, soient laissés à eux-mêmes et redressent les torts qu'ils ont engendré. Il ne croit pas du tout que le Gouvernement puisse résoudre la difficulté de manière satisfaisante, et il estime que la situation ira de mal en pis.

L'honorable M. Sanborn demande si le Gouvernement a pris d'autres mesures en vue du transfert du Nord-Ouest au Canada.

L'honorable M. Campbell répond qu'en dépit du fait que l'argent n'a pas été remis à la compagnie, la question ne se trouve pas tout à fait au même point où on l'avait laissée la dernière fois, lorsqu'on lui avait demandé des renseignements à ce propos. Quelques progrès ont été réalisés en vue du transfert et l'on a fixé la date du versement de l'argent destiné à l'achat. Il regrette les propos véhéments que son préopinant a tenus en français au Sénat (M. Letellier de St Just) au sujet d'une question qui doit être traitée dans le calme le plus absolu. Le sénateur a accusé le Gouvernement d'être responsable de l'expédition envisagée, mais il serait bien plus profitable pour la Chambre et le pays tout entier qu'il précise comment le Gouvernement a manqué à son devoir dans l'affaire de Rivière Rouge. Si les troubles existent, ils proviennent en fait de circonstances dont le Gouvernement ne peut être blâmé le moins du monde. Si l'honorable sénateur veut contester la question, il peut le faire dans la règle. Le Gouvernement est prêt à le rencontrer, mais il se rendra compte que pour exposer sa position à la satisfaction de la Chambre et du pays, il lui faudra plus que des généralités très vagues. Quant à la volonté des jeunes gens du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse de participer à l'expédition, c'est tout à fait naturel et il (M. Campbell) est convaincu que bon nombre de jeunes gens de la circonscription de l'honorable sénateur sont prêts à se joindre au mouvement qu'on encourage dans l'intérêt du Dominion.

L'honorable M. Sanborn émet l'opinion qu'il est décidément surprenant de trouver ce genre de débat sur de simples questions, il désire lui-même parler à ce sujet, mais il a l'impression que le moment n'est pas choisi pour soulever un débat.

Hon. Mr. Armand considered it only prudent, on the part of the Government, not to answer all the queries that had been put to them.

Hon. Mr. McCully said that when it was stated everywhere that the Government had such an important expedition in progress, it was only natural that the people of the Dominion should wish to ascertain how it was to be constituted, and whether there was any favoritism to be shown to particular sections.

Hon. Mr. Sanborn said that his objection was simply with respect to the form in which the whole matter was presented for the consideration of the House.

Hon. Mr. Letellier de St Just said that the question was one of a very delicate character, and he had been unwilling to address the House, at the outset of the debate, in English, for fear that he might inadvertently make some remark which might be misinterpreted. He had stated that instead of expressing regret at the fact that the young men of the Maritime Provinces had not been called upon to assist in the expedition, the hon. gentleman who had made the enquiry should have rather expressed a desire that the men who had caused the difficulty should be left at perfect liberty to redress what they had caused. He would not particularize the reasons why he was of the opinion that the Government did not deserve the confidence of the House, and country, for he did not wish at that juncture to open a general debate.

Hon. Mr. Chapais stated in French that the Government from the very outset, had laboured earnestly to act as they best could for the interests of the Dominion; and despite what had occurred, they did not yet despair of seeing the difficulty settled without bloodshed.

After a few remarks from Hon. Mr. Botsford and Hon. Mr. Sanborn with respect to the propriety of raising a discussion on a mere motion of enquiry, the subject dropped.

BROAD AND NARROW GAUGE RAILWAYS.

Hon. Mr. McCully said that he would now call the attention of the House to the resolution of which he had given notice some days ago, with reference to the relative merits of wide and narrow gauge railways. The question was of particular interest at the present time, when the country was engaged in a enterprise which would entail the expenditure of many millions of the people's money. But it was not merely in connection with Intercolonial Railway, that the subject required the serious and earnest

L'honorable M. Armand estime prudent de la part du Gouvernement de ne pas répondre aux demandes qui lui ont été formulées.

L'honorable M. McCully affirme que lorsqu'on déclare partout que le Gouvernement prépare une importante expédition, il est tout à fait naturel que la population du Dominion veuille en connaître précisément la composition et être rassurée sur une possibilité de favoritisme à l'égard de certaines régions du pays.

L'honorable M. Sanborn affirme qu'il s'oppose simplement à la manière dont la question a été soumise à l'étude du Sénat.

L'honorable M. Letellier de St Just ajoute que la question est très délicate et il n'a pas voulu s'adresser à la Chambre en anglais au début du débat de crainte de faire, par inadvertance, des observations qui pourraient être mal interprétées. Ainsi affirme-t-il, au lieu de regretter que les jeunes gens des provinces maritimes n'aient pas été appelés à participer à l'expédition, l'honorable sénateur qui a formulé la question aurait dû exprimer le désir que les responsables de cette difficulté soient laissés parfaitement libres de redresser le tort qu'ils ont causé. Il ne précisera pas les raisons pour lesquelles il est d'avis que le Gouvernement ne mérite pas la confiance du Sénat et du pays parce qu'il ne veut pas en ce moment critique lancer un débat général.

L'honorable M. Chapais déclare en français que depuis le début, le Gouvernement a travaillé sans relâche et de son mieux, dans les intérêts du Dominion et qu'en dépit des événements, il ne désespère pas de voir la difficulté se régler sans épanchement de sang.

Après quelques observations de l'honorable M. Botsford et de l'honorable M. Sanborn quant à la pertinence de soulever un débat sur une simple question, le sujet est abandonné.

LES VOIES FERRÉES LARGES ET ÉTROITES

L'honorable M. McCully attire l'attention de la Chambre sur la résolution dont il a donné avis quelques jours auparavant, au sujet des avantages des voies ferrées à grand écartement et des voies étroites. La question est particulièrement importante en ce moment car le pays entreprend un projet qui donnera lieu à une dépense de plusieurs millions de dollars. Mais ce n'est pas tout à fait en rapport avec la compagnie de chemin de fer Intercolonial que la question exige l'attention soutenue du Parle-

consideration of Parliament. When it was considered that there was, on all sides, a large and rapidly increasing demand for railway extension—that we were even now looking forward to a day when the shores of the Pacific would be connected with those of the Atlantic, and when the present Provinces of the Dominion would have railway communication with the Red River—when we considered all this, it was only wise and prudent to devise the best and most economical means of building our railways. He had already, on a previous occasion, called attention to the experiments that had been made in England and elsewhere with respect to narrow gauge railways. It had been shewn, beyond dispute, that the new system of which he now wished particularly to speak, would save at least two-fifths of the amount that has been hitherto supposed to be the legitimate costs of constructing railways. It was supposed that the cost of the Intercolonial Railways would be something like \$20,000,000, and if it could be shewn that it could be constructed for three-fifths of that amount under the new system—that an equally durable and in some respects a more satisfactory road could be built for \$12,000,000, instead of \$20,000,000—then it would be admitted that a great boon would be conferred on the people of the Dominion. He did not, of course, pretend to be an authority on such matters, but he would ask the House to refer to reliable accounts of what had been done. It would see from the testimony of engineers and other persons of undoubted ability, that it had been demonstrated that a narrow gauge possessed decided advantages over wide gauges, not merely in an economical point of view, but as regards construction and management. Every one knew that great strides that had been made within a very few years, in the production of articles tending to the saving of labour, and the comfort of society in general. Reaping and sowing machines had been multiplied, and added materially to the improvement of agriculture. Every family now acknowledged the benefit of the sewing machine. Photography reproduced the likenesses of our friends with wonderful skill and fidelity. Steam was forced into supplying man's wants in a thousand ways, and the electric spark flew from country to country, no ocean or sea being able to arrest its progress. It was not strange, therefore, when improvements were so constantly made in all the departments of science and mechanical skill, that we should be on the eve of a new era in railways. If it were the fact that the narrow gauge, such as he spoke of, could be constructed at so low a rate compared with the old gauge, then it was clearly the duty of the Government to inquire into the subject, and obtain all the information within their reach. It might be said that it was now too late to change the system on which the Intercolonial Road was to

ment. Quand nous pensons que de tous côtés, il y a une demande accrue en faveur du prolongement de la voie ferrée, que nous envisageons maintenant le jour où les rives du Pacifique seront reliées à celles de l'Atlantique et que les provinces actuelles du Dominion posséderont des communications ferroviaires avec Rivière Rouge, quand nous pensons à tout cela, il n'est que juste et prudent de concevoir le moyen le meilleur et le plus économique de construire notre propre réseau ferroviaire. A une occasion précédente, il avait attiré l'attention sur des expériences effectuées en Angleterre et ailleurs sur les voies ferrées étroites. Il avait également été démontré sans l'ombre d'un doute que le nouveau système dont il désire s'entretenir permettrait d'épargner au moins les deux cinquièmes des sommes d'argent devant être consacrées aux frais normaux des chemins de fer. On croit que le chemin de fer Intercolonial coûtera environ \$20 millions, mais si l'on démontrait qu'on peut construire, avec les trois cinquièmes du budget et grâce au nouveau système une route aussi durable et meilleure à certains égards, au coût de \$12 millions, au lieu de \$20 millions, on admettrait alors que ce serait un grand avantage pour le peuple du Dominion. Il ne prétend aucunement être une autorité en la matière, mais il demande au Gouvernement d'examiner les rapports sérieux sur les expériences qui ont été faites. D'après le témoignage d'ingénieurs et d'autres personnes assurément compétentes, la voie étroite offre des avantages incontestables par rapport aux voies à grand écartement, non seulement sur le plan économique, mais également en matière de construction et d'administration. Tout le monde est au courant des efforts déployés au cours des dernières années pour rédiger des articles destinés à promouvoir l'économie de travail et le confort de la société en général. Les moissonneuses et les semoirs se sont multipliés et ont contribué matériellement à l'amélioration de l'agriculture. Toutes les familles reconnaissent les avantages de l'arroseuse. La photographie reproduit parfaitement les traits de nos amis avec fidélité. La vapeur a été contenue pour répondre d'une foule de manières aux désirs de l'homme, et l'étincelle d'électricité se propage d'un pays à l'autre, sans que les océans ou les mers ne parviennent à en arrêter le progrès. Par conséquent, il n'est pas étrange qu'à une époque où des perfectionnements sont constamment réalisés dans tous les secteurs de la science et du savoir technique, que nous soyons au seuil d'une nouvelle ère des chemins de fer. S'il est exact que les voies étroites, dont nous avons parlé, peuvent être construites à un taux si bas par rapport aux voies à grand écartement, le Gouvernement aura alors le devoir d'obtenir les renseignements disponibles. On peut avancer qu'il est déjà trop tard pour changer le réseau que la compagnie de chemin de fer Intercolonial doit

be constructed, but the House must know that the only portion that was actually laid down, was the line between Halifax and Truro, and that between Sackville and Moncton, or altogether about a hundred miles, of which the gauge was fixed. A large portion of the line between Halifax and Truro, however, could not be considered sufficient for the work expected from it. It had been in operation for many years, and the rails were already pretty well worn out. Under any circumstances there were sufficient reasons to show the necessity of investigating the subject, and obtaining a report respecting it, that would enable the House to deal with it in a practical shape. He had always taken a deep interest in the question of Railway construction, and had at one time held an official position in connection with such works in the Province of Nova Scotia. He was an advocate for the economical building of railways wherever they were practicable, for he believe that they were indispensable to the progress of every country. Mr. McCully then cited a number of eminent authorities in favour of the new system—referring especially to the operations in Wales, in connection with the Festiniog Railway, and the Fairlie Engines—and went on to say that he hoped that the Government would not refuse to look into the subject, but would allow an enquiry to be made into the merits of a system which was represented to possess such a superiority in many essential features over the old mode of building railways. It was only necessary to be present at the meetings of the Committee on the Red River to see the great advantages that that country offered to emigrants. All the witnesses, without exception, united in describing it as “a magnificent country;” and under those circumstances it was most advisable to so economise our means as would best enable the Dominion to open up speedy communications with so noble a region. At the present time, the Dominion had as the Chief Engineer of the Intercolonial Railway, a gentleman of unquestioned ability in his profession, and there was no doubt that any report he might prepare on the subject, would be received with respect and found invaluable to the country. In conclusion, the hon. gentleman amended his third resolution, which reads as follows:—

Resolved.—That it is of great importance that the Chief Engineer of the Intercolonial Railway, should report with all convenient speed what saving there would be, if any, per mile, in finishing the sections of Railway contracted for over the country traversed by the Intercolonial with a gauge not exceeding three feet in width, compared with a gauge of five feet six inches in width, and also what would be the difference of cost per mile, to construct

emprunter, mais le Gouvernement doit savoir que la seule section installée est la ligne reliant Halifax à Truro et Sackville à Moncton, soit en tout, environ une centaine de milles, pour laquelle l'écartement est fixé. Un grand tronçon de la voie entre Halifax et Truro ne pourrait toutefois pas être à la hauteur du but auquel on la destine. Elle existe depuis bon nombre d'années et les rails sont déjà bien abimés. En toutes circonstances, il y a suffisamment de raisons de démontrer la nécessité d'enquêter sur le sujet et d'obtenir un rapport qui permettrait au Sénat de traiter la question de manière pratique. Il (M. McCully) s'est toujours vivement intéressé à la construction du chemin de fer et il a d'ailleurs occupé à une certaine époque un poste de direction concernant des travaux de ce genre dans la province de la Nouvelle-Écosse. Il préconise la construction économique des chemins de fer lorsque c'est possible, car il croit qu'ils sont indispensables au progrès de tout pays. M. McCully cite ensuite un certain nombre d'autorités éminentes qui sont en faveur du nouveau système et mentionne en particulier les opérations ferroviaires à Wales, en ce qui touche la compagnie de chemin de fer Festiniog et les locomotives Fairlie, et il poursuit en souhaitant que le Gouvernement ne refusera pas d'examiner la question et permettra la tenue d'une enquête sur les avantages d'un système qui, considère-t-on, offre une telle supériorité dans divers secteurs essentiels par rapport au vieux mode de construction des chemins de fer. Il suffit d'assister aux réunions du Comité sur Rivière Rouge pour constater les grands avantages que cette région a offert aux émigrants. Tous les témoins, sans exception, se sont unis pour la décrire comme «un pays magnifique» et, dans ces circonstances, il est fort recommandable d'économiser nos moyens de manière à permettre au Dominion de relier une si belle région grâce à des moyens de communication rapides. Pour l'instant, en la personne de l'ingénieur en chef de la compagnie de chemin de fer Intercolonial, le Dominion a une personne dont la compétence professionnelle est incontestable et il ne fait aucun doute que le rapport qu'il préparera sur la question sera accueilli avec respect et s'avérera fort précieux pour le pays. En guise de conclusion, l'honorable sénateur modifie sa troisième résolution qui se lit comme il suit:—

Il est Résolu. Qu'il est fort important que l'ingénieur en chef de la compagnie de chemin de fer Intercolonial fasse un rapport précisant les vitesses pertinentes, les économies qui pourraient être réalisées si l'on terminait la construction des sections du chemin de fer négociée par contrat pour tout le territoire que traverse l'Intercolonial, avec un écartement n'excédant pas trois pieds de largeur, par rapport à un écartement de cinq pieds et six

and finish a Railway on the same site as the Intercolonial, bridging, tunnelling and Rolling Stock included, adapted to a three feet and a five feet six inch gauge, and as to the economy of working such gauges respectively.

Hon. Mr. Ferrier seconded the resolution.

Hon. Mr. Campbell said that he was glad that the hon. gentleman did not appear to attach any importance to the passage of the first and second resolutions, for it was not advisable to pledge the House to the policy which they embodied. The experiments respecting the railways referred to, might have resulted in the surprising way that had been mentioned, but nevertheless, it would never do for the House or for the country to come to conclusions on what were, after all, mere experiments. It would be imprudent to ask the House to express a decided opinion at the present stage of the question, and, therefore, he was glad that the hon. gentleman did not seem disposed to press the two first resolutions. With respect to the third resolution, he saw no objection to its passage, and to obtaining from the Chief Engineer of the Intercolonial Railway a report as to the relative costs of the two systems of railway construction. The hon. gentleman must, however, see that there were many difficulties in the way of carrying out the narrow gauge at present. The Grand Trunk Railway which ran over so large a portion of the Dominion would be subject to a very great expense, were the change instituted. It should be borne in mind that the fact of having two gauges for some years, would be a source of much expense. He had understood from the officers of the Great Western railway, where they have had two gauges, the snow and ice accumulated into a heavy mass between the rails and had to be removed by a pick-axe. It must be remembered, too, that the railways in the Lower Provinces are the property of the Dominion, and any expense that changes entailed would come out of the general funds. Under all the circumstances, therefore, the subject was surrounded with difficulty, and no hasty decision should be arrived at.

Hon. Mr. Dickey did not deny that the question raised by the resolutions before the House was one of very considerable interest, but nevertheless it was as old as the commencement of the Railway system in England, for as far back as 1845 a Commission was appointed to enquire into the very same subject. The question was one on which there must be very considerable diversity of opinion, and though he did not pretend to speak from a scientific point of view, yet there were several considerations which presented themselves to his mind

pouces de largeur, indiquant aussi la différence de prix au mille, pour la construction et la réalisation d'un chemin de fer sur le même trajet que l'Intercolonial, notamment, les ponts, les tunnels, le matériel roulant, adaptés à un écartement de trois pieds et à un autre de cinq pieds et six pouces et l'économie de travail pour ces deux cas respectifs.

L'honorable M. Ferrier appuie la résolution.

L'honorable M. Campbell se déclare ravi que l'honorable sénateur ne semble pas attacher trop d'importance à l'adoption des première et deuxième résolutions, car il ne convenait pas d'engager la Chambre dans une politique qu'elles incarnent. Les expériences en matière de chemin de fer auxquelles on a fait allusion peuvent avoir donné les résultats surprenants que l'on mentionne, mais néanmoins, ni le Sénat ni le pays ne fonderont leur décision sur ce qui n'est après tout que des expériences. Il serait imprudent de demander au Sénat de se prononcer fermement à cette étape du débat et, par conséquent, il est heureux que l'honorable sénateur ne semble pas prêt à insister sur les deux premières résolutions. Quant à la troisième résolution, il ne voit aucune objection à ce qu'elle soit adoptée et à ce qu'on obtienne de l'ingénieur en chef de la compagnie ferroviaire Intercolonial un devis de deux formules de construction de chemin de fer. L'honorable sénateur doit toutefois comprendre les difficultés d'adoption des voies étroites en ce moment. La Compagnie du *Great Trunk* qui traverse une grande partie du Dominion devrait effectuer de grandes dépenses en cas de changement. Il faut se rappeler que le fait de disposer de deux écartements constituerait pendant quelques années une source de grandes dépenses. Il a cru comprendre des directeurs de la compagnie de chemin de fer *Great Western* qui a connu cette expérience, que la neige et la glace s'accumulent entre les rails et doivent être enlevées à la pioche. Il faut se rappeler également que les voies ferrées dans les provinces du Bas-Canada sont la propriété du Dominion et que l'argent consacré à ces changements proviendrait des fonds publics. Dans ces circonstances, toutefois, il est difficile de cerner le sujet et il ne faut pas prendre de décision hâtive.

L'honorable M. Dickey ne nie pas le très grand intérêt que suscite la question que posent les résolutions présentées au Sénat, mais néanmoins, déjà au début du réseau ferroviaire en Angleterre, en 1845, une commission avait été nommée pour enquêter sur ce même sujet. La question a donné lieu à l'expression d'une foule d'opinion, et même s'il ne prétend pas parler d'un point de vue scientifique, il se rappelle toutefois de nombreux détails pouvant intéresser le Sénat, avant que ces derniers se prononcent sur la politique à adopter. Il lui

as worthy the serious attention of the House, before any one committed himself to the policy. It seemed to him very imprudent to defer to the report of a single engineer, however able, on a question involving such important interests. It must be remembered, too, that five feet six inches had been fixed by law as the gauge of the Intercolonial Railway, and could only be disturbed by special enactment. Again the rolling stock had, to a large extent, been tendered for, and he had a right to assume that it was under contract by this time. He was not prepared to say that the report of the engineer might not be a very wise one, but he was not willing to assume the responsibility of saying that all the tenders should be set at naught, and all the arrangements now entered into disturbed. Neither was he ready to take any step whatever that might have the tendency of delaying for a single day the construction of a great intercolonial work whose completion was so anxiously desired by the people of the Dominion. Without delaying the House any longer he would simply beg the hon. gentlemen to bear in mind that the change proposed was one which would give us a gauge not common to any system of Railways on this continent.

Hon. Mr. Ferrier was glad that the Government had consented to the passage of the Resolution under consideration. He had always been apprehensive that the Intercolonial Railway would not be a paying work, however necessary it might be in a military point of view. He thought it was very advisable to have every possible enquiry made into the new system of constructing railways which had been referred to by previous speakers. The only difficulty that occurred to his mind was, whether the engineer could give such a report as would lead the House or Government to a satisfactory conclusion or decisive action on the subject. The engineer was not in a position to make himself personally acquainted with the operation of the new system, and to furnish such a report as it was desirable to have. Still, he felt that it was most important that the enquiry should be made, and his hope was, that it might lead to some decisive action before the Intercolonial Railway was completed. Every one felt the necessity there existed for constructing our railways as economically as practicable, and saving as much money as possible. He did not apprehend such great difficulties in connection with the matter as some gentlemen appeared to anticipate, and there could be little doubt that should the narrow gauge lines answer the expectations of their promoters they would be very generally adopted before many years have passed away.

Hon. Mr. Reesor said that the subject was of great importance when the House considered the large amount to be expended on Railways

semble imprudent de s'en tenir au rapport d'un seul ingénieur, si compétent soit-il, pour une question engageant autant d'argent. Il faut également remarquer que l'écartement de cinq pieds et six pouces a été fixé d'après la loi, comme l'écartement de la société ferroviaire Intercolonial, et ne pourrait être modifié qu'au moyen d'une loi spéciale. En outre, on a, dans une certaine mesure, déjà fait les appels d'offres pour le matériel roulant et il a le droit de supposer que le marché est présentement conclu. Il n'est pas prêt à dire que le rapport de l'ingénieur n'est peut-être pas très avisé, mais il n'est pas prêt non plus à assumer la responsabilité de dire qu'on devrait passer outre aux offres des soumissionnaires et modifier les engagements déjà pris. Il n'est pas non plus disposé à s'orienter vers une démarche qui pourrait avoir tendance à retarder d'un seul jour la construction d'un grand ouvrage intercolonial dont l'achèvement des travaux a été si ardemment souhaité par la population du Dominion. Sans retenir le Sénat plus longtemps, il prierait simplement l'honorable sénateur de ne pas perdre de vue que le changement proposé ferait adopter un écartement assez inusité sur le réseau ferroviaire de ce continent.

L'honorable M. Ferrier est heureux que le Gouvernement ait consenti à l'adoption de la résolution à l'étude. Il a toujours craint que la compagnie de chemin de fer Intercolonial ne soit pas un ouvrage rentable, bien que nécessaire, sur le plan militaire. Il estime fort souhaitable de faire faire toutes les enquêtes possibles sur le nouveau système de construction de rails auquel on fait allusion les orateurs précédents. La seule difficulté qu'il entrevoit, c'est de savoir si l'ingénieur peut donner un rapport qui puisse guider le Gouvernement ou le Sénat à en arriver à une conclusion satisfaisante ou une action décisive en la matière. L'ingénieur n'est pas en mesure de se renseigner sur le fonctionnement du nouveau système et de présenter le rapport que l'on souhaite. Toutefois, il est d'avis qu'il est de la plus haute importance que ce rapport permettra de prendre un engagement décisif avant que le chemin de fer Intercolonial ne soit terminé. Tous reconnaissent la nécessité de construire des voies ferrées de manière aussi économique que possible. Il ne soupçonnait pas d'aussi grandes difficultés comme certains sénateurs semblent le prévoir. Il n'est guère douteux que si les voies ferrées étroites répondent à l'attente de leurs promoteurs, elles seront généralement acceptées avant bon nombre d'années.

L'honorable M. Reesor insiste sur l'importance du sujet si la Chambre tient compte de la somme considérable d'argent consacrée au

within a few years. If it were the fact that so large a saving could be effected by the new system in the construction of the Intercolonial Railway, then the House should urge the Government to obtain every possible information on the subject. The hon. gentleman then directed attention to what was being done in Ontario, in the construction of narrow gauge lines, and showed that it had been proved on reliable authority that such roads could be built at three-fifths of the cost of the wide gauge lines. When contractors had the facts before them they proposed to take the building of the contemplated railroads for \$16,000 a mile. Under these circumstances, it was most advisable that we should not decide too hastily with respect to the mode in which the Intercolonial would be built. It would have been preferable, he thought, had the resolution not confined the Government to obtaining the report of a single engineer, but had authorized them to make such enquiries as they might think necessary, with respect to the practical operation of those lines which have been working for some time.

Hon. Mr. Botsford was in accord with those gentlemen, who had declared that the subject was one of much importance, that demanded the earnest consideration of the House and Government. He had been among those who were of the opinion from the first that the Intercolonial Railway was a work which would never pay. If it were possible with due regard to the efficiency of the road, to economize in its construction to the extent that some gentlemen claimed was practicable, then there ought to be no hesitation whatever as to the urgency of the proposed enquiry. The Dominion had already very heavy burthens to bear, it was acknowledged that the revenues did not now meet the expenditures, and under those circumstances he thought the present question should be investigated as fully as its importance demanded.

Hon. Mr. Dickey said that there might be a saving in the roadway and sleepers, but there could certainly be none in the rails and chairs. Neither was he able to see how there could be any saving in the rolling stock, although his hon. friend who seconded the resolution appeared to intimate there would be; for the same number of passengers and the same quantity of traffic would have to go over the narrow gauge lines.

Hon. Mr. Ferrier pointed out some respects in which the new system would be economical, and again urged the importance of having all the information that could be procured on the subject. The House should consider carefully the significant fact that there was not a railway north of Boston, that had not been proved to be a dead loss to the capitalists interested in

réseau ferroviaire en quelques années. Si l'on peut effectuer une telle économie grâce au nouveau système de construction de l'Intercolonial, le Sénat devrait alors pousser le Gouvernement à se procurer tous les renseignements disponibles sur le sujet. L'honorable sénateur parle de ce qui se fait en Ontario en matière de construction de voies étroites et démontre qu'on a la preuve incontestable que ces routes pourraient être construites pour les trois cinquièmes du prix des lignes à grand écartement. Forts des résultats, les entrepreneurs ont proposé la construction des rails envisagés à \$16,000 le mille. Dans ces circonstances, il est souhaitable que nous ne décidions pas trop hâtivement du mode de construction de l'Intercolonial. Il serait préférable, pense-t-il que la résolution ne contraigne pas le Gouvernement à obtenir le rapport d'un seul ingénieur, mais qu'elle l'autorise à faire les enquêtes qu'il jugera nécessaires, au sujet du fonctionnement pratique de ces voies ferrées en service depuis quelque temps.

L'honorable **M. Botsford** est d'accord avec les personnes qui ont déclaré que la question revêt une importance considérable et qu'elle exige toute la considération du Sénat et du Gouvernement. Il est de ceux qui pensent depuis le début que le réseau Intercolonial est une entreprise non rentable. S'il était possible, tout en tenant compte de l'efficacité, de faire des économies au niveau de la construction, de l'ordre avancé par certains sénateurs, il ne faudrait pas hésiter sur l'urgence de l'enquête proposée. Le Dominion est déjà grevé de lourds fardeaux. On a annoncé que les recettes n'équilibraient pas les dépenses et, dans ces circonstances, il est d'avis que la question devrait être analysée aussi attentivement que son importance l'exige.

L'honorable **M. Dickey** affirme qu'on peut réaliser des économies sur la voie et les wagons-lits, mais certainement pas sur les wagons et les sièges. En outre, il ne peut pas voir comment on pourrait économiser sur le matériel roulant, même si l'honorable sénateur qui a appuyé la résolution semble avoir laissé entendre qu'on le peut, car le même nombre de passagers et la même quantité de marchandises seront transportés sur les voies étroites.

L'honorable **M. Ferrier** souligne quelques aspects sous lesquels le nouveau système serait plus économique et il insiste de nouveau sur l'importance d'obtenir toute la documentation disponible sur le sujet. Le Sénat doit tenir compte du fait très révélateur que tous les chemins de fer au nord de Boston se sont avérés une perte sèche pour les capitalistes

them and he did not see much chance of change for the better, under the present expensive system. The question of constructing railways on a cheaper and equally durable principle would have to come up for practical solution sooner or later; and it was therefore only wise to make the proposed enquiry.

Hon. Mr. McCully said that he was not laying down any rules for the guidance of the Government. All that he was desirous of achieving was to obtain a searching inquiry into the subject. If it should be found that four and a half feet was the most desirable gauge, there was no reason to prevent them so reporting. He did not pretend to speak authoritatively on the subject, but had simply given the House the authority of men acknowledged to be most eminent in their respective departments.

Hon. Mr. Dickey asked what was the nature of the experiments that had induced the people of Ontario to enter upon the construction of narrow gauge lines.

Hon. Mr. Reesor replied that Sir Chas. Fox should be considered sufficient authority in connection with the subject. He had devised the plan of the Crystal Palace, and had been subsequently employed in engineering the narrow gauge railways, which had proved so far eminently successful in Norway, Sweden, and New South Wales. The railways in the West had not been hastily commenced, but had been initiated upon the reports of most competent authorities. Toronto would have hardly have granted a bonus of \$400,000 to one line, unless it had satisfactory information with respect of the system. Neither would smaller municipalities have granted a million of dollars, unless the evidence before them had been satisfactory. It was expected that lines could be built for \$15,000 a mile.

Hon. Mr. McLelan, who was almost inaudible in the gallery, pointed out difficulties in connection with carrying out the new system, and doubted if the narrow gauge would effect any such savings as its promoters contended for. It was possible, he thought, to construct a road with sharp curves, which would cost less than the road with the broader gauge; but there would be the difference in speed to be considered. But on the Intercolonial Railway such sharp curves would be attended with great difficulties. It had often been urged that snow would be one of the obstacles to the satisfactory working of the Intercolonial line during certain weeks of the year, and it was the experience of gentlemen connected with railroads that the chief difficulty arising from snow occurred in the sharp curves. Then it must be remembered that really the only saving that could be made would be in the

intéressés et il ne voit pas de moyen d'améliorer la situation, en raison du prix très élevé du réseau actuel. Le principe de construction plus économique et de durabilité égale doit inévitablement être remis en question tôt ou tard et il n'est que sage de faire l'enquête proposée.

L'honorable **M. McCully** affirme qu'il ne propose aucune règle d'orientation du Gouvernement. Tout ce qu'il désire, c'est d'obtenir une enquête poussée sur le sujet. Si l'on venait à découvrir que l'écartement de quatre pieds et demi est l'écartement idéal, rien ne les empêcherait d'en faire rapport. Il ne prétend pas parler en expert, mais il n'a fait que donner au Sénat l'opinion d'hommes reconnus comme les plus éminents dans leurs ministères respectifs.

L'honorable **M. Dickey** demande quelles expériences ont amené les habitants de l'Ontario à entreprendre la construction de voies étroites.

L'honorable **M. Reesor** répond que sir Chas. Fox doit être considéré comme une autorité dans ce domaine. Il a conçu le plan du palais Crystal et a été par la suite employé pour la conception des chemins de fer à écartement étroit, qui ont connu un tel succès en Norvège, en Suède et dans le New South Wales. Les lignes de l'Ouest n'ont pas été entreprises à la hâte, mais à la suite de rapports de personnes très compétentes. Toronto n'aurait sûrement pas accordé à une ligne une prime de \$400,000 à moins de posséder des renseignements satisfaisants. En outre, des petites municipalités n'auraient pas consenti un million de dollars à moins de preuves suffisantes. On s'attend à ce que les lignes soient construites à raison de \$15,000 le mille.

L'honorable **M. McLelan**, dont les paroles étaient presque inaudibles pour l'assemblée, souligne les difficultés de liaison avec le nouveau réseau et doute que la formule des voies étroites permette des économies, comme ses promoteurs le prétendent. Il est possible, ajoute-t-il, de construire une voie avec tournants brusques, qui coûte moins cher que les voies à écartement plus large, mais il faudra tenir compte de la vitesse. Toutefois, avec l'Intercolonial, ces virages brusques seront difficilement contournables. On a souvent prétendu que la neige serait un des obstacles de la ligne Intercolonial au cours de certaines semaines de l'année, et des personnes ayant l'expérience du secteur ferroviaire savent que les principales difficultés que cause la neige se produisent dans les courbes brusques. Il faut également se rappeler que la seule épargne possible, c'est dans le centre de la voie nécessairement plus

centre of the road, which would be necessarily narrower. He did not think when the report of the engineer was presented, there would be found any appreciable savings in the cost of the narrow, as compared with the wide gauge. There might be some less expense in the working of the road, and that was all, so far as he had been able to ascertain from the consideration he had been able to give to the subject.

The resolution, as amended, was then agreed to.

The consideration of the items on the orders of the day was postponed until the next day, and the House then adjourned at six o'clock.

étroite. Il n'a pas pensé, lors de la présentation du rapport de l'ingénieur, qu'on constaterait des économies appréciables entre le coût de la voie étroite et celui de la voie à grand écartement. Il se peut que le travail coûte moins cher, mais c'est tout, d'après l'étude qu'il a pu faire à ce sujet.

La résolution est adoptée sous sa forme modifiée.

L'étude des questions figurant à l'ordre du jour est remise au lendemain et le Sénat s'ajourne alors à 18 h 00.

THE SENATE

Thursday, April 21, 1870

The Speaker took the chair at 3 o'clock.

After routine,

On motion of **Hon. Mr. Seymour**, the report from the Committee of Contingent Accounts was agreed to.

THE GOVERNMENT VESSELS

Hon. Mr. Mitchell moved the second reading of the Bill intituled "An Act to make provision for discipline on board of Canadian Government Vessels," and, in doing so, explained that the object was to make such regulations as were necessary for vessels engaged in the protection of the fisheries and in the employ of the Dominion generally. At present there was no specific law which could be applied to the case of such vessels.

Hon. Mr. McCully asked if the Bill applied to persons of the class of sailors solely.

Hon. Mr. Mitchell replied that the Bill covered all duties in connection with such vessels. It provided that the master should read the Act to every person engaged for service, and before entering on his duty.

Hon. Mr. McCully wished to know if the vessels were armed.

Hon. Mr. Mitchell replied that they were to a certain extent.

Hon. Mr. Ryan enquired if the men would be employed in a sort of naval service.

Hon. Mr. Mitchell said they would be a sort of marine police. The Bill simply deviated from the Merchant's Shipping Act, where it was necessary to meet the circumstances of the case.

Hon. Mr. Ryan said that his object was to know whether they would not be under more stringent regulations than they would be in ordinary vessels.

Hon. Mr. Mitchell replied that such regulations would be very desirable for the efficiency of the service. But the House knew perfectly well that the country was hardly yet prepared to go further at present than it was proposed to do in the Bill.

Hon. Mr. Botsford asked if the men would be drilled.

Hon. Mr. Mitchell replied in the negative, and also explained in answer to queries put to

LE SÉNAT

Le jeudi 21 avril 1870

Le Président ouvre la séance à 15 h 00 et après les affaires courantes ordinaires, on aborde l'ordre du jour.

Sur une motion de l'honorable M. Seymour, le rapport du Comité sur les comptes de frais divers est adopté.

LES NAVIRES DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Mitchell propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du Gouvernement canadien», et, ce faisant, il explique que le bill vise à imposer également ces mesures aux navires destinés à la protection des pêches et au service du Dominion en général. Pour l'instant, aucune loi spécifique n'avait trait à de tels navires.

L'honorable M. McCully demande si le bill ne s'applique qu'aux personnes de la catégorie des matelots.

L'honorable M. Mitchell répond que le projet de loi a trait à toutes les fonctions se rattachant à l'exploitation de tels navires. Il stipule que le capitaine doit lire la Loi à chaque personne engagée et cela, avant l'entrée en fonction de celle-ci.

L'honorable M. McCully désire savoir si les navires sont armés.

L'honorable M. Mitchell répond qu'ils le sont dans une certaine mesure.

L'honorable M. Ryan demande si les hommes seront employés pour une sorte de service naval.

L'honorable M. Mitchell affirme qu'ils constitueront une sorte de police maritime. Le bill diffère de la Loi sur la marine marchande au besoin pour faire face à certaines circonstances.

L'honorable M. Ryan dit qu'il désire savoir s'ils seront soumis à des règlements aussi sévères que sur des navires ordinaires.

L'honorable M. Mitchell répond que de tels règlements seraient fort souhaitables pour l'efficacité du service. Mais le Sénat sait pertinemment que le pays n'est pas prêt à aller plus loin en ce moment que le but proposé dans le bill.

L'honorable M. Botsford demande si les hommes subissent un entraînement.

L'honorable M. Mitchell répond par la négative et explique également en réponse à des

him by other gentlemen, that the vessels would be under the direction of two officers—Captain Scott and Captain Lavoie, each of whom would have a particular jurisdiction and the control of certain vessels, each however, would have independent control, and be accountable to the Government.

The Bill was read a second time and ordered to be sent to the Committee on Monday next.

MISCELLANEOUS BUSINESS

On motion of **Hon. Mr. Campbell**, the Bill intituled: "An Act to remove certain restrictions with respect to the issue of Bank Notes in Nova Scotia", was read a second time.

The hon. gentleman explained that heretofore the Banks in that Province were limited to the issue of Notes of twenty dollars each, and the object of the Bill was to remove the restriction.

The Bill intituled: "An Act respecting Ferries," and the Bill intituled: "An Act to amend the Act to incorporate the Merchants' Bank of Halifax," both from the House of Commons—were read a second time.

The report respecting Public Printing was sent back to Committee, for the purpose of amending it, on motion of **Hons. Messrs. Simpson and Sanborn**.

A Message was received from the House of Commons asking the presence of the Clerk of the Senate, for the purpose of being examined before the Committee of Public Accounts.

After some remarks from **Hons. Messrs. Botsford and Letellier de St Just** the matter was allowed to stand over for the present.

The House then adjourned.

demandes posées par d'autres personnes que les navires relèveront de deux officiers, les capitaines Scott et Lavoie, et chacun d'eux exercera une autorité particulière et autonome à l'égard de certains navires tout en étant comptable au Gouvernement.

Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité le lundi suivant.

AFFAIRES DIVERSES

Sur une motion de l'honorable M. Campbell, le bill intitulé: «Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l'émission des billets de banque dans la Nouvelle-Écosse.»

L'honorable sénateur explique que les banques de cette province sont limitées à l'émission de billets de vingt dollars chacun et que le projet de loi vise à éliminer cette limite.

Le bill intitulé: «Acte concernant les passages d'eau,» et le bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte incorporant la Banque des Marchands d'Halifax,» présenté à la Chambre des Communes, sont lus une deuxième fois.

Le rapport sur les impressions publiques est renvoyé au Comité afin d'être modifié sur la motion des honorables MM. Simpson et Sanborn.

Le Sénat reçoit un message de la Chambre des Communes demandant que le Greffier du Sénat soit interrogé par le Comité des comptes publics.

Après quelques observations des honorables MM. Botsford et Letellier de St Just, la question est réservée pour l'instant.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Friday, April 22, 1870

The **Speaker** took the chair at three o'clock.

After routine,

The **Bill** intituled: "An Act to remove certain restrictions with respect to the issue of Bank Notes in Nova Scotia," was read a third time and finally passed.

Hon. Mr. Simpson presented a report from the Joint Committee on Printing, which was ordered for consideration on Friday next.

The House then adjourned until Monday at 3 o'clock.

LE SÉNAT

Le vendredi 22 avril 1870

Le **Président** ouvre la séance à 15 h 00.

Après les affaires courantes,

Le **bill** intitulé: «Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l'émission des billets de banque de la Nouvelle-Écosse,» est lu une troisième fois et finalement adopté.

L'honorable M. Simpson présente un rapport du Comité mixte sur les impressions dont l'étude est ordonnée pour le vendredi suivant.

Le Sénat s'ajourne alors jusqu'à lundi, à 15 h 00.

THE SENATE

Monday, April 25, 1870

The Speaker took the chair at 3 o'clock.

After routine,

Hon. Mr. Simpson presented a report from the Committee on Printing.

Hon. Mr. Hamilton from Committee on Banking, Railways and Commerce, reported in favour of the Bill intituled: "An Act to amend the Act to incorporate the Merchants' Bank of Halifax."

Report was adopted and the Bill read.

THE RED RIVER COUNTRY

Hon. Mr. McCully presented the Report of the Special Committee appointed to enquire into "the condition of climate resources, and institutions of Ruperts Land, Red River, and the North-West Territory," together with the minutes of evidence taken before them. He stated that the report was unanimously adopted by the Committee, and as it was desirable to have the whole subject before the Houses as soon as possible, he would move the adoption of the report.

Hon. Mr. Bureau thought it was unusual to move immediately for the adoption of a Report which no one had hardly heard.

Hon. Mr. Mitchell said that it was no doubt desirable that the Report of the Committee should be laid in a printed form before the members of the House as soon as practicable, and as he understood it was a unanimous report and contained nothing of a political character, he could see no objection to the adoption of the motion.

Hon. Mr. Letellier de St Just said that it had been decided that all matters of an irrelevant character should be struck out.

Hon. Mr. Bureau said he had no objection to the motion under the circumstances.

The Report was accordingly adopted.

On motion of Hon. Mr. McCully it was then ordered that the Report be sent to the Committee on Printing, with instructions to append a suitable map, and print a number of extra copies for the use of members.

THE GOVERNMENT VESSELS

On motion of the Hon. Minister of Marine and Fisheries, the House went into Committee

LE SÉNAT

Le lundi 25 avril 1870

Le Président ouvre la séance à 15 h 00.

Après les affaires courantes,

L'honorable M. Simpson présente un rapport du Comité sur les impressions.

L'honorable M. Hamilton, du Comité sur les banques, les chemins de fer et le commerce, fait rapport en faveur du bill intitulé: «Acte pour amender l'Acte incorporant la Banque des Marchands d'Halifax.»

Le rapport est adopté et le projet de loi est lu.

LE TERRITOIRE DE RIVIÈRE ROUGE

L'honorable M. McCully présente le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur: «le climat, les ressources et les institutions de la Terre de Rupert, de Rivière Rouge et toire du Nord-Ouest» accompagné des procès-verbaux des séances qu'il a tenues. Il déclare que le rapport a été adopté à l'unanimité par le Comité et comme il est souhaitable de soumettre tout le sujet aux deux Chambres, aussitôt que possible, il propose l'adoption du rapport.

L'honorable M. Bureau est d'avis qu'il est inhabituel de proposer immédiatement l'adoption d'un rapport dont les gens ont à peine entendu parler.

L'honorable M. Mitchell affirme que sans aucun doute il est souhaitable que le rapport du Comité soit imprimé et distribué aux membres de la Chambre dès que possible et, comme il croit comprendre que le rapport a été unanime et qu'il n'est pas de nature politique, il ne voit pas d'objection à ce que la motion soit adoptée.

L'honorable M. Letellier de St Just déclare qu'on a décidé que toutes les questions non pertinentes devraient être éliminées.

L'honorable M. Bureau affirme qu'il ne s'oppose pas à la motion dans les circonstances.

Le rapport est adopté en conséquence.

Sur une motion de l'honorable M. McCully, il est ordonné que le rapport soit envoyé au Comité sur les impressions avec l'ordre d'y joindre une carte satisfaisante et d'imprimer un certain nombre d'exemplaires supplémentaires pour les membres.

LES NAVIRES DU GOUVERNEMENT

Sur une motion de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, le Sénat se forme en

on the Bill intituled: "An Act to make provision for discipline on board of Canadian Government Vessels."—Hon. Mr. Bourinot in the chair.

Hon. Mr. Mitchell stated that the object of the Bill was simply to give the Government the means of controlling the vessels in their employ, whilst at the same time it afforded the employees the same protection that they receive on board of Merchants' ships. The first four and the last two sections, he added, were almost transcripts from the Merchants Shipping Act, and only altered to meet the circumstances of the case.

Hon. Mr. McCully saw no objection to the Bill, but he was not quite so certain it would answer all the expectations of its promoters in connection with the protection of the fisheries. He did not see whether it was provided that persons repelling force by force, as it might be necessary; would be protected under the Bill.

Hon. Mr. Mitchell replied that the object of the Bill was simply to maintain discipline on board vessels in the Government service, and the points to which the hon. gentleman referred had no connection with the measure, but would be dealt with otherwise. In framing the Bill the Government wished to avoid anything that might look like coercion, or appear calculated to interfere with the freedom of individuals.

Hon. Mr. Macpherson said that there was no doubt that the measure had reference to a subject of great interest, viz., the protection of the fisheries. Without going into the question at the time he would confine himself to the expression of the hope, that the Hon. Minister of Marine would be prepared, when the Bill came up for its third reading, to inform the House, what support the Government of the Dominion would receive from the British Government in protecting our fisheries from the encroachment of foreigners.

Hon. Mr. Mitchell said the hon. gentleman would see that the Bill applied to all vessels in the Government service, and as respects the question asked by the hon. member who had just spoken he would merely reply that he would be happy to give all the information that it was in the power of the Government to afford, as soon as they could do so consistently with the interests of the public service.

Hon. Mr. Robertson made some remarks, but they were entirely inaudible in the gallery.

The Bill passed through Committee, was reported up, and the third reading ordered for to-morrow.

Comité pour étudier le bill intitulé: «Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du Gouvernement canadien», sous la présidence de l'honorable M. Bourinot.

L'honorable M. Mitchell déclare que le projet de loi vise simplement à fournir au Gouvernement les moyens de contrôler les navires à son service et en même temps, il offre aux employés la même protection que sur les navires de la marine marchande. Les quatre premiers et les deux derniers articles, ajoute-t-il, sont presque tirés intégralement de la Loi sur la marine marchande et n'ont subi que les modifications destinées à répondre aux circonstances afférentes.

L'honorable M. McCully ne voit pas d'objection au projet de loi, mais il n'est pas aussi convaincu que ce bill pourra répondre aux espérances de ses promoteurs en ce qui touche la protection des pêches. Il n'a pas constaté si l'on y prévoit que les personnes qui repoussent la force par la force, en cas de besoin, seront protégées par le bill.

L'honorable M. Mitchell réplique que le bill vise uniquement à maintenir la discipline à bord des navires du Gouvernement et que les points auxquels l'honorable sénateur fait allusion ne relèvent pas de la mesure législative, mais seront traités autrement. Lors de la rédaction du projet de loi, le Gouvernement espérait éviter tout ce qui pourrait avoir l'air de coercion ou de nature à enfreindre la liberté des individus.

L'honorable M. Macpherson affirme que sans aucun doute la mesure porte sur une question de grand intérêt, soit la protection des pêcheries. Sans approfondir la question pour l'instant, il aimerait se borner à exprimer l'espoir que l'honorable ministre de la Marine sera prêt à renseigner le Sénat lors de la troisième lecture du bill, sur l'appui que le Gouvernement du Dominion recevra du gouvernement britannique en matière de protection de nos pêcheries contre les étrangers.

L'honorable M. Mitchell déclare que l'honorable sénateur veillera à ce que les dispositions du bill s'appliquent à tous les navires du Gouvernement et, quant à la question posée par l'honorable sénateur, il répondra uniquement qu'il serait ravi de fournir tous les renseignements que le Gouvernement peut divulguer dès qu'il pourra le faire dans l'intérêt du service public.

L'honorable M. Robertson fait quelques observations tout à fait inaudibles pour l'assemblée.

Le bill est adopté, le Comité en fait rapport et la troisième lecture en est fixée au lendemain.

The Bill intituled: "An Act respecting Ferries," was made the first order of the day for to-morrow.

On motion of the Hon. Mr. Wark, it was ordered that there constitute a quorum of the Select Committee on the Intercolonial Railways.

The House then adjourned.

Le bill intitulé: «Acte concernant les passages d'eau» est inscrit en tête de l'ordre du jour du lendemain.

Sur une motion de l'honorable M. Wark, il est ordonné que trois personnes constituent le quorum du Comité spécial sur le chemin de fer Intercolonial.

Le Sénat s'ajourne alors.

SENATE

Thursday, April 26, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

DISCIPLINE BILL

The Bill intituled: "An Act to make provision for discipline on Board of Canadian Government Vessels," was read a third time.

PRINTING

The eighth report of the Joint Committee on printing, relating to the double charges for printing the reports, etc., was deferred for consideration till to-morrow.

FERRIES

The House went into committee on the Bill intituled: "An Act respecting Ferries," Hon. Mr. Robertson in the chair. The Committee rose and reported progress, Hon. Mr. Campbell informing the House that he proposed to submit certain amendments.

FINANCE DEPARTMENT

The Bill intituled: "An Act to amend the Law respecting the Department of Finance," was read a first time.

THE RED RIVER COUNTRY

In answer to an enquiry from the Hon. Mr. Letellier de St Just.

Hon. Mr. Campbell said that the Government was not in a position to give any further information than had been given as to the expedition to the Red River. It should not be assumed that because the expedition had been spoken of in newspapers and elsewhere that the Government had decided upon the same; and it should be remembered that as yet Canada had had no authority in the North-West Territory, and that it must be more a question of Imperial than of Dominion influence to restore order in the country. He said that in one or two days the whole policy of the Government on the Red River question would be submitted to Parliament.

SENATORS' INDEMNITY AND MILEAGE

Hon. Mr. Campbell called attention to a requisition that had been made to the House for a statement of the indemnity and mileage

LE SÉNAT

Le jeudi 26 avril 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LE BILL SUR LA DISCIPLINE

Après les affaires courantes ordinaires, le bill intitulé: «Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du Gouvernement canadien», est lu une troisième fois.

LES IMPRESSIONS

L'étude du huitième rapport du Comité mixte sur les impressions, relatif aux frais doubles exigés pour l'impression des rapports et autres, est reporté au lendemain.

LES TRAVERSIERS

Le Sénat se forme ensuite en Comité pour étudier le bill intitulé: «Acte concernant les passages d'eau», sous la présidence de l'honorable M. Robertson. La séance est levée, le Comité fait rapport de l'état de la question et l'honorable M. Campbell informe le Sénat qu'il se propose de présenter certains amendements.

LE MINISTÈRE DES FINANCES

Le bill intitulé: «Acte pour amender la loi relative au départements des finances», est lu une première fois.

LE TERRITOIRE DE RIVIÈRE ROUGE

En réponse à une question de l'honorable M. Letellier de St-Just,

L'honorable M. Campbell déclare que le Gouvernement n'est pas en mesure de fournir d'autres renseignements que ceux qu'il a donnés sur l'expédition de Rivière Rouge. Il ne faudrait pas supposer que parce qu'on a parlé de l'expédition dans les journaux ou ailleurs, que le Gouvernement a opté dans ce sens et il faudrait se rappeler pour l'instant que le Canada n'a encore aucune autorité sur le territoire du Nord-Ouest et que le rétablissement de l'ordre dans ce territoire est plus une question d'influence impériale que d'influence du Dominion. Il ajoute que dans un ou deux jours, le Gouvernement présentera au Parlement une politique globale sur Rivière Rouge.

LES ALLOCATIONS POUR LE MILLAGE ET LES INDEMNITÉS DES SÉNATEURS

L'honorable M. Campbell attire l'attention sur une requête déposée au Sénat en vue d'un relevé des indemnités et des allocations pour le

paid to Senators, and suggested that while it would not be convenient to comply with the exact terms of the requisition, the Clerk of the House might be instructed to prepare a statement and lay it upon the table. The House had control over its own contingencies, and while asserting that right in the way proposed, could give information which there was no desire to conceal.

After some discussion the suggestion was concurred in.

The House then adjourned.

millage versées aux sénateurs. Comme il ne sera pas facile de se plier aux termes exacts de la requête, il propose de demander au Greffier du Sénat de préparer ce relevé et de le déposer. Le Sénat régit ses propres dépenses et tout en exerçant ce droit de la manière proposée, il pourrait fournir des renseignements dont la divulgation ne serait pas souhaitée.

Après débat, on souscrit à la suggestion.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Wednesday, April 27, 1870

The **Speaker** took the chair at the usual hour.

After routine,

INDEMNITY AND MILEAGE

Hon. Mr. Campbell said since the adjournment yesterday he had made enquiries respecting the practice of the House of Lords relating to the furnishing of a statement of expenses to the House of Commons, and had ascertained that, although the Lords had for years resisted any inspection on the part of the Commons, they had, within the twelve months past, voluntarily agreed to submit a statement of expenditure. But the indemnity and mileage of Senators was provided for by Act of Parliament, the accounts were not paid out of the contingencies, and he submitted therefore that it was expedient for the House to instruct their chief Clerk to prepare a statement of indemnity and mileage paid to Senators and to appear before the Select Standing Committee (of the other House) on Public Accounts with the same. He made a motion to that effect.

After some discussion, **Hon. Mr. Campbell** consented to withdraw the motion, with the understanding that it would be brought up again.

CANADA CENTRAL RAILWAY

The Bill intituled: "An Act respecting the Canada Railway Company," was read a first time, and on motion of **Hon. Mr. Skead**, the second reading was fixed for tomorrow.

PRINTING COMMITTEE

Hon. Mr. Simpson moved concurrence in the ninth report of the Joint Committee on Printing, relating to the expenditure of money for printing for the year ended, June 1869.

The consideration was postponed for two days.

Hon. Mr. Simpson moved the consideration of the eighth report of the Joint Committee on Printing.

The Postmaster-General concurred in the report, and it was adopted.

LE SÉNAT

Le mercredi 27 avril 1870

Le **Président** ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes ordinaires,

LES INDEMNITÉS ET LES ALLOCATIONS POUR LE MILLAGE

L'honorable **M. Campbell** déclare que depuis l'ajournement d'hier, il s'est renseigné sur la méthode adoptée à la Chambre des lords au sujet du dépôt d'un relevé des dépenses à la Chambre des Communes et il est convaincu que, même si les lords avaient pendant des années résisté à toute inspection de la part des Communes, ils avaient au cours des douze derniers mois, accepté de plein gré de présenter une déclaration de leurs dépenses. Mais les indemnités et les allocations pour le millage des sénateurs sont fixées par la Loi sur le Parlement, les comptes ne sont pas payés à même le credit, pour frais divers et il affirme, par conséquent, qu'il vaut mieux pour plus de rapidité que le Sénat instruisse le Greffier de préparer un relevé des indemnités et des allocations pour le millage versées aux sénateurs et de se présenter au Comité permanent spécial (de l'autre Chambre) des comptes publics. Il présente une motion à cet effet.

Après débat, l'honorable **M. Campbell** consent à retirer sa motion, fort du fait que la question sera posée à nouveau.

LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADA CENTRAL

Le bill intitulé, «Acte relatif à la compagnie du chemin de fer du Canada Central» est lu une première fois et, sur une motion de l'honorable **M. Skead**, la deuxième lecture en est fixée au lendemain.

LE COMITÉ SUR LES IMPRESSIONS

L'honorable **M. Simpson** propose l'approbation du neuvième rapport du Comité mixte sur les impressions au sujet des dépenses d'argent pour l'impression, pour l'année se terminant en juin 1869.

L'étude de la question est remise à deux jours.

L'honorable **M. Simpson** propose l'étude du huitième rapport du Comité mixte sur les impressions.

Le ministre des Postes donne son assentiment au rapport qui est adopté.

FINANCE DEPARTMENT BILL

The Bill intituled: "An Act to amend the Law respecting the Department of Finance," was read a second time.

The House then adjourned.

**LE BILL SUR LE MINISTÈRE DES
FINANCES**

Le bill intitulé: «Acte pour amender la loi relative au département des finances,» est lu une deuxième fois.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Thursday, April 28, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

FINANCE DEPARTMENT

The Finance Department Amendment Bill was read the third time, and passed.

CANADA CENTRAL RAILWAY

Hon. Mr. Skead moved the second reading of the Canada Central Railway Bill.

The mover said the Bill had been thoroughly discussed in all the details, in another place, and it was unnecessary for him to take up the time of the House. He might say that the original charter expired in September next, and that certain propositions had been made from other companies and individuals, whereby the work of making a road could be carried on. The company would have about 500 men at work immediately, and it was expected the branch between this city and Carleton Place would be completed this year. It was desirable to have improved communication between Montreal and Ottawa. The Bill was read a second time, and referred to a proper Committee.

FERRIES

The House went into Committee on the Ferries Regulation Bill. Hon. Mr. Shaw in the Chair. The Committee rose and reported the Bill with certain amendments.

BANQUE DU PEUPLE

The Bill relating to the Banque du Peuple was read a second time and referred to the standing Committee on Banking and Commerce.

COMMITTEE ON PRINTING

Hon. Mr. Simpson presented the 11th report of the Joint Committee on Printing, which was read and adopted.

The House then adjourned.

LE SÉNAT

Le jeudi 28 avril 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LE MINISTÈRE DES FINANCES

Le bill intitulé: «Acte pour amender la loi relative au département des finances,» est lu une troisième fois et adopté.

LE CHEMIN DE FER CENTRAL CANADA

L'honorable M. Skead propose la deuxième lecture du bill intitulé: «Acte relatif à la compagnie du chemin de fer du Canada Central.»

Le motionnaire déclare que le bill a été débattu sous tous ses aspects dans l'autre enceinte et qu'il est inutile qu'il prenne le temps des sénateurs. Il ajoute simplement que la charte originale a expiré en septembre dernier et que, par suite de certaines propositions d'autres sociétés et de particuliers, on pourra entreprendre la construction d'une voie ferrée. La société disposera sur-le-champ de 500 hommes et elle compte terminer cette année l'embranchement entre cette ville et Carleton Place. Il est souhaitable d'améliorer en outre les communications entre Montréal et Ottawa. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité pertinent.

LES TRAVERSIERS

Le Sénat se forme en Comité pour étudier le bill intitulé: «Acte concernant les passages d'eau,» sous la présidence de l'honorable M. Shaw. La séance est levée et le Comité fait rapport du bill avec quelques modifications.

LA BANQUE DU PEUPLE

Le bill intitulé: «Acte pour continuer en force les dispositions de divers actes concernant la Banque du Peuple,» est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent sur les banques et le commerce.

LE COMITÉ SUR LES IMPRESSIONS

L'honorable M. Simpson présente le onzième rapport du Comité mixte sur les impressions qui est lu et adopté.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Friday, April 29, 1870

The Speaker took the chair at the usual hour.

After routine,

CANADA CENTRAL RAILWAY

The Canada Central Railway Bill was read a third time and passed.

QUEBEC AND NEW BRUNSWICK RAILWAY

The Quebec and New Brunswick Railway Bill was read a first time.

PRINTING COMMITTEE**Hon. Mr. Simpson** presented the Twelfth Report of the Joint Committee on Printing.**FERRIES**

The Ferries' Regulation Bill was read a third time and passed.

REPORTS OF PROCEEDINGS**Hon. Mr. Macpherson** moved the discharge of the order relating to the reporting of the debates of Parliament.

Some debate followed, and the general feeling appeared to be in favour of a full official report being taken and published next session, so that the country would be disabused of the impression that the Senate did nothing.

The House then adjourned.

LE SÉNAT

Le vendredi 29 avril 1870

Le Président ouvre la séance à l'heure habituelle.

Après les affaires courantes,

LE CHEMIN DE FER CANADA CENTRAL

Le bill intitulé: «Acte relatif à la compagnie du chemin de fer du Canada Central» est lu une troisième fois et adopté.

LE CHEMIN DE FER DU QUÉBEC ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le bill intitulé: «Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick,» est lu une première fois.

LE COMITÉ SUR LES IMPRESSIONS**L'honorable M. Simpson** présente le douzième rapport du Comité mixte sur les impressions.**LES TRAVERSIERS**

Le bill intitulé: «Acte concernant les passages d'eau,» est lu une troisième fois et adopté.

LE COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS**L'honorable M. Macpherson** propose le retrait de l'ordre relatif au compte rendu des débats du Parlement.

Après débat, l'opinion générale se manifeste en faveur du compte rendu intégral officiel et de la publication pour la prochaine session; ainsi, le pays abandonnera l'idée que le Sénat ne fait rien.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Monday, May 2, 1870

The Speaker took the Chair at three o'clock. After routine,

SYNOD, CHURCH OF ENGLAND

Hon. Mr. Sanborn, from the Committee on Standing Orders and Private Bills, reported favourably on the Bill intituled: "An Act to extend the operation of the Act of the Legislature of the late Province of Canada, 19 and 20 Victoria, chapter 141, concerning the Synod of the Church of England in Canada, to the Province of Nova Scotia."

On motion of Hon. Mr. Bourinot, it was ordered that the Bill be read a third time, and finally passed.

EXPIRATION OF LAWS

Hon. Mr. Campbell introduced a Bill intituled:

"An Act to remedy the inconvenience which would arise from the expiration of the Acts and parts of Acts herein mentioned, before the passing of the Act of this Session to continue the same."

The Bill was read the first time.

A message was brought from the House of Commons with the following Bills:

BILLS FROM COMMONS

An Act to amend the Act respecting the security to be given by officers of Canada.

An Act to amend the Act for the better preservation of the peace in the vicinity of public works.

An Act to incorporate the Quebec and New Brunswick Railway Company was read a second time, and referred to the Committee on Banking, Commerce and Railways.

The twelfth report of the Joint Committee on Printing was adopted.

A message was brought from the House of Commons by their clerk, with a Bill intituled: "An Act to amend and extend the Act to provide means for improving the harbours and channels at certain ports in the Provinces of the Dominion, to which they desire the concurrence of this House."

The Bill was read for the first time, and its second reading ordered for to-morrow.

The House then adjourned.

LE SÉNAT

Le lundi 2 mai 1870

Le Président ouvre la séance à 15 h 00.

Après les affaires courantes,

LE SYNODE DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE

L'honorable M. Sanborn du Comité sur les ordres du jour et les bills privés, fait avantageusement rapport du bill intitulé: «Acte pour étendre à la province de la Nouvelle-Écosse l'effet de l'Acte de la législature de la ci-devant province du Canada, 19 & 20 Vict., chap. 141, relatif au synode de l'église d'Angleterre en Canada.»

Sur une motion de l'honorable M. Bourinot, il est ordonné que le bill soit lu une troisième fois et finalement adopté.

EXPIRATION D'ACTES

L'honorable M. Campbell présente un projet de loi intitulé:

«Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes et parties d'actes mentionnés ci-dessous avant la passation de l'acte de la présente session destiné à les maintenir en vigueur.»

Le bill est lu une première fois.

Le Sénat reçoit un message de la Chambre des Communes au sujet des projets de loi suivants:

BILLS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

«Acte pour amender l'Acte relatif aux cautionnement des officiers du Canada.»

«Acte pour amender l'Acte concernant le maintien plus effectif de la paix dans le voisinage des travaux publics.»

«Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Québec et du Nouveau-Brunswick» est lue une deuxième fois et renvoyée au Comité sur les banques, le commerce et les chemins de fer.

Le douzième rapport du Comité mixte sur les impressions est adopté.

Le Sénat reçoit un message de la Chambre des Communes par l'entremise de son Greffier, accompagné d'un bill intitulé: «Acte pour amender et étendre l'Acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la puissance,» pour lequel il souhaite l'assentiment de cette Chambre.

Le bill est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée au lendemain.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Tuesday, May 3, 1870

The Speaker took the Chair at three o'clock.

After routine,

The Bill respecting Improvement of Harbours and Channels, on motion of **Hon. Mr. Campbell**, was read a second time.

The House adjourned.

LE SÉNAT

Le mardi 3 mai 1870

Le Président ouvre la séance à 15h00.

Après les affaires courantes,

Sur la motion de l'honorable M. Campbell, le bill intitulé: «Acte pour amender et étendre l'Acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la puissance,» est lu une deuxième fois.»

Le Sénat s'ajourne.

THE SENATE

Wednesday, May 4, 1870

The Speaker took the Chair at three o'clock.

After routine,

PETITIONS

Several petitions from Montreal, against the tariff, were read. Also a petition from the clerks, officers and servants of the Senate, praying that the amount of salaries which they received as officers and servants of the Province of Canada, at the time of the passage of the British North America Act, may be continued to them as officers and servants of the Senate of the Dominion.

PUBLIC ACCOUNTS

A message was received from the Commons communicating the seventh report of the Select Committee on Public Accounts, which had adopted the following resolution:

Resolved, That as it appears there are great irregularities in the payment of mileage, in some cases amounting to a difference of over one hundred miles, with members residing in the same place, the attention of both Houses be drawn to this fact with a view to the correction of distances so that the actual distance necessarily travelled shall be paid and no more."

DISCIPLINE ON BOARD GOVERNMENT VESSELS

The amendments made by the Senate to the Bill intituled "An Act to make provision for discipline on board of Canadian Government Vessels," were agreed to.

PUBLISHING DEBATES OF SENATE

Hon. Mr. Seymour, from the Committee upon Contingent Accounts, presented a report communicating to the House that they had made an arrangement with Mr. Bourinot, for publishing reports of the debates and proceedings of the Senate during the next session. The Committee recommended that Mr. Bourinot be given a seat on the floor, and that he be styled "Short Hand Writer to the Senate and Committees of the Senate."

It was ordered that the report be taken into consideration on the following day.

LE SÉNAT

Le mercredi 4 mai 1870

Le Président ouvre la séance à 15h00.

Après les affaires courantes,

LES PÉTITIONS

Lecture est faite de bon nombre de pétitions contre le tarif, en provenance de Montréal. En outre, une pétition des greffiers, cadres et fonctionnaires du Sénat prie la Chambre de continuer à leur assurer en tant que cadres et fonctionnaires du Sénat du Dominion le traitement et le salaire qu'ils touchent à titre de cadres et de fonctionnaires de la Province du Canada, lors de l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

LES COMPTES PUBLICS

Le Sénat reçoit un message de la Chambre des Communes lui communiquant le septième rapport du Comité spécial sur des comptes publics qui a adopté la résolution suivante:—

Il est Résolu: Comme il semble qu'il se soit glissé de graves irrégularités dans le versement des allocations pour le millage s'élevant dans certains cas, à une différence de plus de cent milles, pour des sénateurs résidant au même endroit, que l'attention des deux Chambres soit attirée sur ce fait en vue de corriger ces distances de manière à ce que seule la distance généralement parcourue soit remboursée.

LA DISCIPLINE À BORD DE NAVIRES DU GOUVERNEMENT

Les modifications apportées par le Sénat au bill intitulé «Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du Gouvernement canadien», assurant la discipline à bord des navires du Gouvernement du Canada sont adoptées.

LA PUBLICATION DES DÉBATS DU SÉNAT

L'honorable M. Seymour du Comité sur les compte de frais divers présente un rapport qui communique à la Chambre que ce Comité a pris des dispositions avec M. Bourinot en vue de publier les débats et les délibérations du Sénat au cours de la prochaine session. Le Comité recommande que M. Bourinot occupe un siège à la Chambre et soit désigné «sténographe pour le Sénat et les comités du Sénat».

Il est ordonné que le rapport soit mis à l'étude le lendemain.

RECIPROCITY

In answer to an enquiry from **Hon. Mr. Robertson**,

Hon. Mr. Campbell said there was a correspondence going on about reciprocity with the United States, but between the Dominion Government and the British Minister at Washington, not with the American Government.

NORTH WEST DELEGATES

In reply to **Hon. Mr. Letellier de St Just**,

Hon. Mr. Campbell said there was no discrepancy between what had been stated in the Senate and what had been stated in the other House in respect to the Red River delegates. These delegates had been received as coming from the people, not from the so-called Riel Government, and they had been invited to come, and had been received at the earnest request of the Imperial Government. The prorogation of the Parliament, he thought, might be early next week, but he spoke simply from his own views of the position of public business.

In answer to another enquiry, he said that the fractional notes had not been numbered, simply because for small bills the process would be expensive. The notes were printed on letter denomination, and there were 40,000 in each denomination, and the paper was of a peculiar kind, which it would be difficult to counterfeit.

SEIGNIORY OF SOREL

The order of the day being read for the consideration of the report of the Select Committee appointed to enquire into the grievances complained of by the land owners in the Crown Seignior of Sorel, as to Seigniorial rents and dues collected on lands now held by them, and originally granted to U.E. Loyalists and others in free and common soccage.

On motion of the **Hon. Mr. Guèvremont**, seconded by the **Hon. Mr. Bureau**, it was Ordered that the same be postponed until Friday next, that it be printed in both languages and appear in the minutes of Thursday.

EXPIRATION OF LAWS

The Bill intituled: "An Act to remedy the inconvenience which would arise from the expiration of the Acts and parts of Acts herein mentioned, before the passing of the Act of this session to continue the same" was read a second time.

LA RÉCIPROCITÉ

En réponse à une question de l'honorable M. Robertson.

L'honorable M. Campbell fait état d'une correspondance échangée en matière de réciprocité avec les États-Unis, mais entre le Gouvernement du Dominion et le ministre britannique à Washington et non avec le gouvernement américain.

LES DÉLÉGUÉS DU NORD-OUEST

En réponse à L'honorable M. Letellier de St Just,

L'honorable M. Campbell affirme qu'il n'y a pas de contradiction entre ce qui a été déclaré au Sénat et ce qui a été déclaré dans l'autre Chambre au sujet des délégués de Rivière Rouge. Ces délégués ont été reçus comme des mandataires du peuple et non du soi-disant gouvernement Riel. Ils ont été invités à venir et ont été reçus à la demande expresse du gouvernement impérial. A son avis, la prorogation du Parlement pourrait avoir lieu au début de cette semaine, mais il n'a exprimé que sa propre opinion sur l'état des affaires publiques.

En réponse à une autre demande, il déclare que les billets d'appoint n'ont pas été numérotés, tout simplement parce que cela aurait été trop coûteux pour de petites coupures. Les billets ont été imprimés en dénomination de lettres, 40,000 de chaque valeur, sur du papier spécial difficilement imitable.

LA SEIGNEURIE DE SOREL

Après lecture de l'Ordre du jour sur l'étude du rapport du Comité spécial nommé pour enquêter sur les griefs présentés par les propriétaires terriens de la Seigneurie de la Couronne de Sorel, quant aux rentes et aux droits seigneuriaux touchés sur des terres qui leur appartiennent aujourd'hui et accordées à l'origine aux Loyalistes des É.U. et à d'autres en soccage libre et commun.

Sur une motion de l'honorable M. Guèvremont, appuyé par l'honorable M. Bureau,

Il est Ordonné: Que la question soit remise au vendredi suivant, imprimée dans les deux langues et figure aux procès-verbaux de jeudi.

EXPIRATION D'ACTES

Le bill intitulé: «Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes et parties d'actes mentionnés ci-dessous avant la passation de l'acte de la présente session: destiné à les maintenir en vigueur» est lu une deuxième fois.

IMPROVEMENT OF HARBOURS AND CHANNELS

The Senate then went into Committee of the Whole on the Bill intituled: "An Act to amend and extend the Act to provide means for improving the Harbours and Channels at certain ports in the Provinces of the Dominion."

The Committee rose and reported up the Bill (without amendment) and it was read a third time and finally passed.

The Speaker presented to the House a return of the city Banks, Montreal, made up to the 25th April, 1870.

The House then adjourned.

L'AMÉLIORATION DES PORTS ET DES CHENAUX

Le Sénat se forme ensuite en Comité plénier pour étudier le bill intitulé: «Acte pour amender et étendre l'acte établissant des dispositions pour l'amélioration amplifiant la Loi destinée à offrir les moyens des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la puissance.»

La séance est levée, le Comité fait rapport du bill sans modification qui est lu une troisième fois et finalement adopté.

Le Président soumet au Sénat un relevé des banques de la cité de Montréal en date du 25 avril 1870.

Le Sénat s'ajourne alors.

THE SENATE

Thursday, May 5, 1870

The Speaker took the Chair at three o'clock.

CONTINGENT ACCOUNTS

Hon. Mr. Seymour presented the fifth report of the Select Committee on Contingent Accounts. The Committee call attention to the fact that the balance in the hands of the Clerk, at the credit of the Senate, on the thirty-first day of December last, was twenty-four thousand five hundred and sixty-six dollars and ninety-eight cents (\$24,566.98). The clerk has satisfied your Committee by the production of vouchers numbered from 299 to 440 both inclusive, that he disbursed sixteen thousand and seventy-six dollars and twenty-one cents (\$16,076.21), of this sum between the first day of January and the thirty-first day of March last, both days inclusive, so that on the first day of April last the balance in his hands at the credit of the Senate, was reduced to eight thousand four hundred and ninety dollars and seventy-seven cents (\$8,490.77).

The Committee also recommend that the Clerk be directed not to apply for more than \$5,000 at one time, on account of the appropriation for the salaries and contingencies of the Senate.

LA BANQUE DU PEUPLE

Hon. Mr. Hamilton, from the Committee on Banking, Commerce and Railways, reported the Bill intituled: "An Act to continue in force the provisions of divers Acts relating to La Banque du Peuple" with several amendments.

The amendments were agreed to, and the Bill read a third time and finally passed.

Several Bills were brought down from the Commons.

The Bill intituled: "An Act to remedy the inconvenience which would arise from the expiration of the Acts and parts of Acts herein mentioned, before the passing of the Act of this session to continue the same," was read a third time and finally passed.

**INTERNATIONAL UNIFORM COINS,
WEIGHTS AND MEASURES**

The Order of the day being read for the consideration of the report of the Select Committee appointed to enquire what steps have been taken, and what progress has been made in the United Kingdom of Great Britain and

LE SÉNAT

Le jeudi 5 mai 1870

Le Président ouvre la séance à 15 h 00.

LES COMPTES DE FRAIS DIVERS

L'honorable M. Seymour présente le cinquième rapport du Comité spécial sur les comptes frais divers. Le Comité attire l'attention sur le fait que le bilan du Sénat entre les mains du Greffier était, le 31 décembre dernier, de vingt-quatre mille cinq cent soixante-six dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (\$24,566.98). Le Greffier a présenté au Comité les pièces justificatives numérotées de 299 à 440 inclusivement, portant qu'il a consacré seize mille soixante-seize dollars et vingt-et-un cents (\$16,076.21) de cette somme entre le premier jour de janvier et les 31 trente et unième jour de mars dernier inclusivement, de sorte que le premier jour d'avril, le solde du Sénat entre ses mains était réduit à huit mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-dix-sept cents (\$8,490.77).

Le Comité a aussi recommandé que le Greffier ne demande pas plus de cinq mille dollars à la fois au chapitre des salaires et des frais divers du Sénat.

LA BANQUE DU PEUPLE

L'honorable M. Hamilton, du Comité sur les banques, le commerce et les chemins de fer, fait rapport du bill intitulé: «Acte pour continuer en force les dispositions de divers actes concernant la Banque du Peuple,» avec bon nombre de modifications.

Les modifications sont adoptées, le bill est lu une troisième fois et finalement adopté.

Bon nombre de bills sont transmis par la Chambre des Communes.

«Acte pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'expiration des actes et parties d'actes mentionnés ci-dessous avant la passation de l'acte de la présente session destiné à les maintenir en vigueur,» est lue une troisième fois et finalement adoptée.

**L'UNIFORMITE D'UN SYSTÈME
INTERNATIONAL DES MONNAIES, DES
POIDS ET MESURES**

L'Ordre du jour ayant été lu, à propos de l'étude du rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les démarches entreprises et les progrès réalisés au Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, en vue de

Ireland, towards establishing an uniform international decimal system of measures, weights and coins, and to report how far such a system may be advantageously applied to the measures, weights and coins of this Dominion.

On motion of the **Hon. Mr. Ryan**, seconded by the **Hon. Mr. Letellier de St Just**, it was Ordered That the same be postponed until Monday next, and that in the meantime the said report be printed in both languages for the use of members.

CONTINGENT ACCOUNTS

Hon. Mr. Macpherson moved, and **Hon. Mr. Letellier de St Just** seconded, the adoption of the report of the Select Committee of Contingent Accounts in favour of reporting and publishing the debates of the House during the next session.

Some debate ensued, all the speakers being in favour of having fuller and more accurate reports than had hitherto appeared.

The report, however, was held over until next sitting of the House.

The House then adjourned until Saturday next at three o'clock.

l'adoption d'un système décimal international uniforme de poids, mesures et monnaies et de faire rapport sur la manière la plus avantageuse d'appliquer ce système aux monnaies, poids et mesures du Dominion.

Sur une motion de l'honorable M. Ryan, appuyé par l'honorable M. Letellier de St Just,

Il est Ordonné: Que la motion soit remise au lundi suivant et qu'entre-temps, ledit rapport soit imprimé dans les deux langues pour la gouverne des sénateurs.

LES COMPTES DE FRAIS DIVERS

L'honorable M. Macpherson propose, appuyé par l'honorable M. Letellier de St Just, l'adoption du rapport du Comité spécial des comptes de frais divers en faveur du compte rendu et de la publication des débats du Sénat au cours de la prochaine session.

Il s'élève un débat au cours duquel tous les orateurs se déclarent en faveur d'un compte rendu plus fidèle et plus complet qu'en ce moment.

Cependant, le rapport est remis à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne alors jusqu'au samedi suivant à 15 h 00.

THE SENATE

Saturday, May 7, 1870

The Speaker took the chair at three o'clock.

After routine,

PROMISSORY NOTES AND BILLS OF EXCHANGE

After the ordinary routine, the Bills (from the Commons) intituled: "An Act respecting Bills of Exchange and Promissory Notes," and intituled: "An Act to vest in Her Majesty for the purposes therein mentioned, the property and powers now vested in the Trustees of the Bank of Upper Canada," were read a first time.

SEIGNIORY OF SOREL

Hon. Mr. Guévremont moved that the report of the Senate Committee appointed to enquire into the alleged grievances of the land holders in the Seigniori of Sorel, be referred to the Joint Committee on Printing.

The Committee considered the evidence both oral and written adduced before them, and came to the following conclusions:

1st. That although the refugee loyalists, soldiers and militiamen, to whom location tickets for lots in the Seigniori of Sorel were granted may have conceived a hope in the first instance, that their lands, would be held in free and common soccage, free from any rent charge, yet it has not been proved before your Committee that any formal promise to that effect was made to them.

2nd. That in 1796, they were informed by Mr. Attorney General Sewell, that their lots although to be granted to them in free and common soccage, would be charged with a moderate annual quit rent; that the parties interested acquiesced in this, but did not think proper to take the necessary steps to obtain their titles on those terms.

3rd. That after they had taken title deeds under the Seigniorial tenure, Sir James Kempt having suggested to Messrs. Nelson, Dorge and Schultz, for themselves and the other Loyalists a mode of exempting themselves from payment of the mutation fines to which they were subjected by those deeds, no steps were taken by them to secure to themselves the benefit of such exemption.

4th. That moreover, mutation fines having by law, for many years past, ceased to be payable in the Seigniori, the question of special exemption from liability to them has also for so long, ceased to possess any practical interest.

LE SÉNAT

Le samedi 7 mai 1870

Le Président ouvre la séance à 15 h 00.

Après les affaires courantes,

LES LETTRES DE CHANGE ET LES BILLETS À ORDRE

Après les affaires courantes ordinaires, les bills (de la Chambre des Communes) intitulé: «Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires,» et sur la Banque du Haut-Canada sont lus une première fois.

LA SEIGNEURIE DE SOREL

L'honorable **M. Guévremont** propose que le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les griefs allégués des propriétaires terriens de la Seigneurie de Sorel soit renvoyé au Comité mixte sur les impressions.

Le Comité a étudié les témoignages de vive voix et écrits qui lui ont été présentés et tire les conclusions suivantes:

1. Que même si l'on a donné aux réfugiés loyalistes, aux soldats et aux militaires des billets des location de terrains sur la Seigneurie de Sorel, bon nombre d'entre eux avaient conçu en premier lieu l'espoir que leurs terres seraient tenus en soccage libre et commun, sans frais de location, mais le Comité n'a reçu aucune preuve qu'une promesse formelle avait été faite à cet effet.

2. Qu'en 1796, ils ont été informés par le Procureur général Sewell, que leurs terres, même si elles avaient été accordées en soccage libre et commun, seraient grevées d'une rente quitte annuelle moyenne; que les parties y ont donné leur acquiescement, mais n'ont pas jugé bon de faire les démarches nécessaires pour obtenir leurs titres à ces conditions.

3. Qu'après avoir pris leurs titres de propriété sous le régime seigneurial, sir James Kempt a suggéré à MM. Nelson, Dorge et Schultz pour eux-mêmes et pour les loyalistes, un moyen de les exempter du paiement des amendes de mutation auxquelles ils étaient assujettis par ces titres, mais ils n'ont entrepris aucune démarche pour s'assurer une telle exemption.

4. Qu'en outre, les amendes de mutation ayant d'après la loi, cessé d'être payables à la Seigneurie depuis de nombreuses années, la question d'exemption spéciale d'une obligation avait également depuis autant de temps cessé d'avoir un intérêt pratique.

5th. That the petitioners have not proved before your committee, their claim of right to be discharged from the payment of the ground rent to which their lots are subject, under title deeds which they have accepted.

Under these circumstances, the Committee could not recommend that any further action be taken on the petition of the land owners in the Seigniorie of Sorel.

The motion was agreed to.

REPORTING DEBATES

The reports of the Select Committee on Contingent Accounts respecting the accounts of the Senate, and the reporting of the debates, were unanimously adopted.

The House then adjourned until Monday at 3 o'clock.

5. Que les signataires de la pétition n'ont pas démontré au Comité leur droit d'être exempt du versement de la rente foncière à laquelle leurs terres sont assujetties, en vertu des titres de propriété qu'ils ont acceptés.

Dans ces circonstances, le Comité ne peut recommander de démarches en faveur de la pétition des propriétaires terriens de la Seigneurie de Sorel.

La motion est adoptée.

LE COMPTE RENDU DES DÉBATS

Les rapports du Comité spécial sur les comptes de frais divers au sujet des comptes du Sénat et sur le compte rendu des débats sont adoptés à l'unanimité.

Le Sénat s'ajourne alors jusqu'au lundi à 15 h 00.

THE SENATE

Monday, May 9th, 1870

The Speaker took the Chair at 3 o'clock.

After routine,

The Bill intituled: "An Act to amend the Acts respecting Customs and Inland Revenue, and to make certain provisions respecting Vessels navigating the Inland Waters of Canada above Montreal," was read a first time.

THE TARIFF

Hon. Mr. Campbell moved that the Bill be read a second time at the next sitting of the House.

Hon. Mr. Letellier de St Just said that he would move in amendment that the Bill be read that day six months, as he was convinced that it would be most inexpedient to pass a measure so contrary to the interests of the people of the Dominion. He was prepared to acknowledge that it was sound policy to interfere as little as possible with money bills which were sent up from the Commons; but, at the same time, he felt that when measures involving most important interest came up for consideration, it became the duty of the Senate, which was a sort of intermediary between the Crown and the people, to take care that they did not sanction any proceeding which would injuriously affect the public welfare. The measure before the House imposed a tax on breadstuffs and other articles of prime necessity, and it was obligatory on the House to consider it with great care before agreeing to its passage. The manner, indeed, in which it had been carried through the other branch rendered it more necessary for the Senate to consider it with great circumspection. Eleven out of thirteen members of the Government had agreed that the policy they had adopted was bad, and made a declaration to that effect in the House; but immediately afterwards it was found that their views were reversed by two others of their colleagues. When it was seen that the same Government which propounded one policy in the afternoon, had a different one in the evening, it was time for every man who was anxious for the welfare of his country to pause and consider the character and effect of the measure, which had been brought forward and passed in the Commons under such extraordinary circumstances. Again, when it was found that the commercial cities of Quebec and Ontario had declared themselves most emphatically in opposition to the measure, there was additional reason why the Senate should interfere and save the country from the consequences of a policy which was so

LE SÉNAT

Le lundi 9 mai 1870

Le Président ouvre la séance à 15 h 00.

Après les affaires courantes,

Le bill intitulé: «Acte pour amender les actes concernant les douanes et le revenu de l'intérieur, et pour établir certaines dispositions relatives aux bâtiments naviguant dans les eaux intérieures du Canada, au-dessus de Montréal», est lu une première fois.

LE TARIF

L'honorable M. Campbell propose que le bill soit lu une deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable M. Letellier de St Just déclare qu'il proposerait que le bill soit lu dans six mois, jour pour jour, car à son avis, il serait fort inopportun d'adopter une mesure aussi contraire aux intérêts de la population du Dominion. Il est prêt à reconnaître la sagesse de s'opposer le moins possible aux bills de subsides provenant de la Chambre des Communes, mais parallèlement, il est d'avis que lorsque ces mesures qui suscitent un très vif intérêt sont mises à l'étude, le Sénat, qui est une sorte d'intermédiaire entre le peuple et la Couronne, a le devoir de veiller à ce que celui-ci ne sanctionne aucune mesure qui nuirait au bien-être de la population. La mesure législative soumise à l'étude du Sénat impose une taxe sur les farines et d'autres denrées de première nécessité et le Sénat a l'obligation de l'étudier très attentivement avant de l'adopter. En effet, la manière dont l'autre Chambre l'a examinée impose encore davantage au Sénat la nécessité de faire preuve de beaucoup de circonspection à cet égard. Onze députés sur treize ont convenu que la mesure qu'ils avaient adoptée était mauvaise et ont fait une déclaration à la Chambre à cet effet, mais on a remarqué que tout de suite après, deux de leurs collègues ont réussi à les faire changer d'opinion. Quand on s'aperçoit qu'un Gouvernement qui proclame une politique l'après-midi et en adopte une autre le soir, il est temps que les hommes soucieux du bien-être de leur pays réfléchissent et étudient la nature et les conséquences de cette mesure qui a été présentée et adoptée à la Chambre des Communes dans des circonstances aussi particulières. En outre, quand on constate que les villes commerciales du Québec et de l'Ontario se sont déclarées très ouvertement en désaccord avec cette mesure, cela constitue une autre raison pour laquelle le Sénat devrait réagir et éviter au pays des conséquences d'une politique aussi irréfléchie. Les farines et denrées de toute première nécessité coûteront ainsi plus cher, tout simplement

unsound. Breadstuffs—articles of prime necessity—were henceforth to be dearer, simply that the Government might raise a revenue of about eleven hundred thousand dollars; but surely some other means could have been devised to raise the amount without burthening the masses of the people. No doubt could exist in the mind of any one that all the money required could have been easily raised by imposing a small duty on the luxuries of life instead of taxing the necessities, which enter into the consumption of the labouring class. The House should also carefully consider the effect of the policy upon the manufacturing interests of the country. It was well known how many difficulties stood in the way of the establishment of manufactories in this country—that they were chiefly protected by the cheapness of the raw material. Now it was obvious that the moment a tax was imposed on the raw product, there was a discrimination against our manufacturing interest. Whether the measure was considered with regard to our manufacturing, our commercial, or our shipping interests, it must be recognized as embodying a policy most detrimental to the best interests of the Dominion; and he was convinced that the members of the Government themselves, were they to reveal their secret thoughts, would confess that he was right. He would acknowledge that the motion which he had made was of an extraordinary character, and if it had been practicable he would have preferred moving in another way. If he could have done so, he would have moved to amend the Bill, for he did not wish to deprive the Government of the means of meeting the public expenditures. Not being able to pursue such a course, he had chosen the mode customary in the House of Lords, and moved the six months' hoist. But it might be said what would be the result of rejecting a measure providing means of meeting the public expenditure. It was true there might be a difficulty, but it was one that could be removed by the Government. In the year 1856, the Supply Bill came before the Legislative Council of Canada, in connection with the question of the selection of the Seat of Government. The selection of the Seat of Government was one of the privileges of the Crown, but inasmuch as the Legislative Assembly had moved in the matter, the Council contended that they had the same right to be consulted, and decided finally that inasmuch as they had been overlooked they would refuse the Supply. The Bill was proposed for the first reading, and immediately afterwards, and previous to the second reading, it was moved that the House should dispense with the 19th Rule, and for reasons set forth in the Resolution declare "that it cannot concur in the Bill of Supply." The Bill was taken back to the Assembly, and the objectionable part of it repealed; and then it was returned to the

parce que le Gouvernement touchera des recettes d'environ onze cent mille dollars, mais il est certain que d'autres moyens auraient pu être conçus pour recueillir une telle somme sans en faire peser le poids sur la masse populaire. Il ne fait aucun doute dans l'esprit des gens qu'on aurait pu facilement réunir les sommes nécessaires en imposant un petit droit sur les objets de luxe au lieu de taxer les produits nécessaires qui entrent dans la consommation de la classe ouvrière. Le Sénat devrait également examiner attentivement les effets de cette politique sur les intérêts industriels du pays. On connaît fort bien le nombre de difficultés qui nuisent à l'établissement de manufactures au pays, lesquelles étaient principalement protégées grâce au très bas prix des matières premières. Dorénavant, il est évident qu'à partir du moment où une taxe est imposée sur les matières première, on exerce une discrimination à l'égard de nos entreprises manufacturières. Que la mesure soit envisagée par rapport à nos intérêts manufacturiers, commerciaux ou de navigation il faut reconnaître qu'elle s'inscrit dans une politique fort préjudiciable aux meilleurs intérêts du Dominion et il est convaincu que les membres du Gouvernement eux-mêmes, s'ils devaient révéler le fond de leur pensée, confessaient qu'il a raison. Il reconnaît que la motion qu'il propose revêt un caractère tout à fait extraordinaire et s'il avait pu le faire, il aurait préféré la déposer d'une autre façon. S'il avait pu le faire, il aurait proposé de modifier le bill, car il ne souhaite pas retirer au Gouvernement les moyens de payer les dépenses publiques. Dans l'impossibilité d'une telle démarche, il a choisi la méthode traditionnelle de la Chambre des lords et proposé un retard de six mois. Il faut toutefois préciser ce que pourrait signifier le rejet d'une mesure destinée à offrir les moyens de payer des dépenses publiques. Il est vrai qu'il pourrait y avoir des difficultés, mais cet état de choses pourrait être supprimé par le Gouvernement. En 1856, le Bill des subsides a été présenté au Conseil législatif du Canada, lorsqu'il s'est agi de choisir le siège du Gouvernement. Ce choix est un des privilèges de la Couronne, mais vu que l'Assemblée législative avait proposé la question, le Conseil a prétendu avoir le même privilège de consultation et a décidé que comme on l'avait ignoré, ils refuseraient le bill. Le bill a été proposé en première lecture et immédiatement après, et cela, avant l'étape de la deuxième lecture, on a proposé que la Chambre devrait se dispenser de l'article 19 du Règlement et pour les raisons déjà stipulées, la résolution déclarait: «qu'elle ne peut être d'accord avec le Bill des subsides». Le bill est revenu à la Chambre des Communes et la partie de litige en ayant été retranchée, il a été renvoyé au Conseil législatif où il a reçu l'assentiment de la Chambre. Si on lui demande ce que le Gouvernement peut faire si on lui refuse

Legislative Council, where it received the assent of the House. If it were asked what the Government could do if they were refused the means of meeting taxation, he would reply that they could pursue the course that was taken in 1856. They would take back the measure and amend it so as to make it conform with what was the sentiment of the House and country—nay, the sentiment of eleven members of the Government. If taxation was requisite to raise money, let it be imposed upon the luxuries of the rich and well-to-do classes of the people. The Senate should not hesitate a moment as to the proper course for it to pursue in the case of a measure which was notoriously obnoxious to all classes of the people of the Dominion, from one end to the other. If the Senate were to interpose its authority in order to prevent such injurious legislation being fastened upon the country, it would win the gratitude of the people. In any system of taxation for general purposes, each Province should be placed on the same footing. No section should be benefited to the injury of another, and yet that was exactly what the Bill was doing. In New Brunswick and Quebec the people were obliged to get considerable quantities of their coal, flour and wheat from abroad; instead of affording them facilities for doing so, the Government proposed burthening them with taxes on commodities which they required. The people of Quebec, Montreal, Toronto and other places in the Province of old Canada, were to have their fuel taxed, ostensibly for the purpose of benefiting a particular class in a single Province. Such a policy would only perpetuate sectional jealousies, and prevent the harmonious working of Confederation. If the Bill passed, he was persuaded that it would create an amount of irritation in New Brunswick that must lead to the most prejudicial consequences, and to show that he was not speaking without authority, he would refer to the representatives of the Province in the House, who, he felt convinced, would vote against the measure. Those gentlemen would declare that the policy in question was destructive of the best interests of the Province—subversive of the Confederation—and directly in the interests of the advocates of annexation to the American Union. In the other Provinces the consequences would be equally serious: trade and enterprise would be cramped and the people irritated; and under these circumstances he could not bring himself to believe that there could be found even a majority among the supporters of the Government prepared to sanction a policy which was so opposed to the true principles of economic science and antagonistic to the true interests of every section of the Dominion.

Hon. Mr. Wilmot followed, and said that he had no doubt whatever that the motion of the hon. member was perfectly constitutional—

les moyens de faire face à l'imposition, il répondrait qu'il pourrait adopter la même démarche que celle qui a été suivie en 1856. Il reprendrait la mesure et la modifierait de manière à la rendre conforme au sentiment du Sénat et du pays et non à celui de onze membres du gouvernement. Si l'imposition s'impose comme source d'argent, qu'elle frappe les objets de luxe des riches et des classes de gens à l'aise. Le Sénat ne devrait pas hésiter un instant sur l'attitude à prendre dans le cas d'une mesure notoirement antipathique à toutes les couches de la population du Dominion, d'une extrémité à l'autre. Si le Sénat s'interpose de manière à empêcher que le pays soit assujéti à une mesure législative aussi ingrate, il se gagnerait la gratitude générale. Dans tout régime d'imposition générale, les provinces devraient être placées sur un même pied d'égalité. Aucune région ne devrait être avantagée au détriment d'une autre et de fait, c'est exactement ce que le bill fait. Au Nouveau-Brunswick et au Québec, les gens doivent se procurer d'immenses quantités de charbon, de farine, et de blé de l'étranger; au lieu de leur faciliter les moyens de les obtenir, le Gouvernement propose de leur imposer des taxes sur des denrées essentielles. Les gens de Québec, de Montréal, de Toronto et d'ailleurs des provinces du vieux Canada verront leur combustible taxé ostensiblement en vue de faire bénéficier davantage une classe particulière de gens dans une seule province. Pareille politique ne servira qu'à perpétuer des jalousies régionales et à saper le travail harmonieux de la Confédération. A son avis, l'adoption du bill susciterait une forte irritation au Nouveau-Brunswick qui pourrait elle-même engendrer les conséquences les plus déplorables et, pour montrer qu'il ne parle pas sans connaissance de cause, il fait allusion aux représentants des provinces à la Chambre qui, il en semble convaincu, voteraient contre cette mesure. Ces personnes déclareraient que la politique en question détruit les meilleurs intérêts de la Province, mine la Confédération et prône directement les intérêts de ceux qui préconisent l'annexion à l'Union américaine. Dans les autres provinces, les conséquences s'avèreraient aussi graves: le commerce et l'entreprise seraient gênés et les gens irrités, et dans ces circonstances, il ne peut croire qu'on puisse trouver même une majorité au sein des partisans du Gouvernement qui soit prête à sanctionner une politique aussi opposée aux véritables principes de l'économie et aux antipodes des vrais intérêts de chaque région du Dominion.

L'honorable M. Wilmot ajoute qu'il ne doute aucunement que la motion de l'honorable sénateur de Granville est parfaitement consti-

entirely in accordance with the practice of the House of Lords as well as of the Council of the old Province of Canada. He had little hesitation in seconding the motion, from the fact that he knew that the Bill, as it had passed the other branch of the Legislature, would not meet with the approval of the people of the Province from which he came. He regretted that in almost all measures relative to Customs, he had been obliged to express opinions contrary to the Government of the day. The increase in the duties upon articles of necessity had naturally created a great deal of irritation in the Province of New Brunswick, and added to the dissatisfaction that had already existed there. In maturing a tariff, every care should be taken not to press heavily upon the masses, or embarrass trade and enterprise; and he must acknowledge that such would be the effect of the present measure. If the Government had chosen to add two and a half per cent to the *ad valorem* duties, they would have raised a large fund in a less objectionable way. But the new tariff imposed certain specific, in addition to the *ad valorem* duties; and merchants would have to make additional entries, and be subject to much trouble and inconvenience. It was the true policy to have a tariff of as simple a character as possible; but the present measure only complicated matters. The measure was called "a national policy," on the ground that it was intended to meet the policy adopted by the United States with respect to ourselves since the repeal of the Reciprocity Treaty. Looking at it even from that standpoint, he considered it unjustifiable. Before deciding on the measure, the Government should have considered more carefully whether it bore fairly on all interests and sections, and was not calculated to benefit one locality or class at the expense of the great majority. As respects the differential duty on salt, he had been under the impression that under the Royal instructions no such tax could be imposed. Gentlemen connected with trade were aware that coal was brought from Great Britain as ballast, and consequently could be procured by our manufacturers and others at a lower price than would otherwise be the case. If coal had been charged an *ad valorem* duty on the cost at the place of production, the duty would not have been felt, and it would have been able to compete with the coal coming in from the United States, where the cost is considerably higher. In whatever point of view he looked at the question, he was convinced that he was bound to vote for the rejection of the Bill. If it were rejected, he thought that the Government would have no difficulty in finding the means to meet their obligations, especially as the amount they required was very small. If the consideration of the question was postponed for another year, they might be able to mature a system which would meet with more general accept-

tationnelle, tout à fait en accord avec la pratique de la Chambre des lords et de celle du Conseil de la vieille province du Canada. Il a peu hésité à appuyer la motion, étant donné qu'il sait que le bill qui a été adopté dans l'autre Chambre ne serait pas approuvé par les habitants de la province qu'il représente. Il regrette que dans presque toutes les mesures relatives aux douanes, il ait dû s'inscrire en faux contre le Gouvernement de l'époque. L'augmentation des droits sur les articles de première nécessité a déjà suscité beaucoup d'irritation dans la province du Nouveau-Brunswick, augmentant ainsi le mécontentement qu'y existait déjà. Dans l'étude d'un barème, il faudrait user de toute l'attention possible pour ne pas comprimer les masses et restreindre le commerce et l'entreprise. Malheureusement, il doit avouer que telle serait la conséquence de la mesure à l'étude. Si le Gouvernement avait choisi de n'ajouter que deux et demi pour cent aux droits *ad valorem*, il aurait recueilli beaucoup d'argent d'une manière moins contraignante. Mais le nouveau barème impose certains droits spécifiques, à part les droits *ad valorem* et les marchands devront augmenter leur comptabilité, ce qui suscitera ainsi plus d'inconvénients et de difficultés. Il est bon d'avoir un barème aussi simple que possible, mais la mesure actuelle ne fait que compliquer les choses. La mesure a été appelée «une politique nationale» parce qu'elle vise à répondre à la politique adoptée par les États-Unis à notre endroit, depuis le retrait du Traité de réciprocité. En l'envisageant même de ce point de vue, il la considère injustifiable. Avant de prendre une décision à propos de cette mesure, le Gouvernement aurait dû l'examiner plus attentivement afin de voir si elle ne défavorisait pas les autorités et les régions, et si elle n'allait pas profiter à une localité ou à une classe au détriment de la grande majorité. Quant aux différents droits perçus sur le sel, il a l'impression qu'en vertu des instructions royales, une telle taxe ne pourrait être imposée. Ceux qui sont au courant de ce commerce savaient que le charbon était apporté de Grande-Bretagne comme ballast et pouvait être offert à nos manufacturiers et à d'autres à un prix inférieur à celui d'un autre moment. Si le charbon avait été grevé d'un droit *ad valorem* sur le prix imposé à l'endroit de production, le droit n'aurait pas été ressenti et il aurait pu concurrencer le charbon en provenance des États-Unis où le prix est plus élevé.

Peu importe l'angle adopté pour l'étude de la question, il est convaincu qu'il doit voter contre le bill. Si celui-ci est rejeté, il croit que le Gouvernement n'aura pas de peine à trouver les moyens de remplir ses obligations, surtout si l'on considère que le montant nécessaire est si faible. Si l'étude de la question était renvoyée à un an d'ici, il pourrait songer à un

ance. As respects the duty on packages, he added, he was sure that it would cause a great deal of dissatisfaction among importers, on account of the complicated nature of the system. It must be considered, too, that the packages, although costing considerable at the place of shipment, were of little value at the place of arrival; and it was, therefore, manifestly unfair to tax such packages. For these and other reasons, he hoped that the Senate would agree to reject the Bill.

Hon. Mr. Campbell replied that the Government, in his opinion, had some reason to complain of the course that had been pursued by the hon. member (Hon. Mr. Letellier de St Just), especially in view of the manner in which public business had been conducted in that branch of the Legislature. The Government might have expected that if the hon. member had decided to pursue the usual course of making such a motion on the first reading of the Bill, he would have taken the opportunity of informing them of his intentions. He did not think that anything that had occurred during the present or previous session could warrant him in taking the course that he had and surprising the Government (laughter on the Opposition side).

Hon. Mr. Letellier de St Just did not suppose that the hon. member wished to attribute motives to any one.

Hon. Mr. Campbell meant that the only interpretation that the Government could draw from the course of the hon. gentleman was that he wished to surprise them. It was not usual to make such motions until the Bill had come up for its second reading. However, the Government were quite content that the discussion should take place at that stage, though he did feel that they might well have been informed of the intention of the gentlemen opposite. The Government were quite prepared to defend their policy, and discuss it on its merits, in the confidence that it would receive the sanction and approval of a majority of the House. He did not think that the hon. member had fairly considered—and he hoped certainly that others would do so—the position in which he would place the House with reference to the Bill of Supply before them. Honourable gentlemen should remember that they were sent to the House, not merely for the purposes of the present Parliament, but to establish a system which, it was to be hoped, would last for ages; and that the example they were now setting would influence those who should occupy their seats hereafter. Under these circumstances the House should proceed with great caution and reflect, not simply on the results of their action for the moment, but with reference to the

système qui serait mieux accepté. Quant aux droits sur les emballages, il ajoute qu'il est convaincu que cette mesure engendrerait beaucoup de mécontentement chez les importateurs, en raison de la nature compliquée de leur système. Il faut également tenir compte du fait que les emballages, même s'ils coûtent beaucoup d'argent au point de départ, sont de peu de valeur au point d'arrivée et il est donc manifestement injuste d'imposer ces colis. Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres encore, il espère que le Sénat conviendra de rejeter le bill.

L'honorable M. Campbell réplique que le Gouvernement à son avis, a des raisons de se plaindre de l'attitude adoptée par l'honorable sénateur (l'hon. M. Letellier de St Just), en particulier au sujet de la manière dont les affaires publiques ont été menées dans cette partie de la législature. Le Gouvernement aurait espéré que, si l'honorable sénateur avait décidé de respecter le cours habituel de dépôt d'une motion à la première lecture du bill, il aurait saisi l'occasion de les informer de ses intentions. Il ne croit pas que rien de ce qui s'est produit au cours de la session actuelle ou précédente pouvait l'amener à adopter la méthode qu'il a prise et qui a surpris le Gouvernement (Rires du côté de l'Opposition).

L'honorable M. Letellier de St Just ne suppose pas que l'honorable député désire prêter des motifs à qui que ce soit.

L'honorable M. Campbell entend par là que la seule interprétation que le Gouvernement peut tirer du comportement de l'honorable sénateur est l'effet de surprise cherché par ce dernier. Il n'est pas habituel de présenter ce genre de motion avant que le projet de loi ne soit à l'étape de la deuxième lecture. Cependant, le Gouvernement est très heureux que le débat surgisse à cette étape de l'étude mais il ne croit pas qu'il ait été bien renseigné sur les intentions du sénateur d'en face. Le Gouvernement est prêt à défendre sa politique et à en exposer les mérites, et il est confiant qu'elle recevra la sanction et l'approbation de la majorité de la Chambre. Il ne croit pas que l'honorable sénateur a bien examiné et il espère que d'autres le feront, la position dans laquelle il placerait la Chambre pour ce qui est du bill des subsides dont elle est saisie. Les honorables sénateurs doivent se rappeler qu'ils ont été envoyés au Sénat, non seulement pour la durée du présent Parlement, mais en vue de créer un système qui, on l'espère, durera pendant des années et que l'exemple qu'ils vont donner influencera les personnes qui occuperont leur siège après eux. Dans ces circonstances, la Chambre devrait agir avec beaucoup de prudence et réfléchir non seulement aux résultats de son action présente, mais aussi sur la future

future legislation of this country. If it was really desirable,—and he believed it was—that there should be a second Chamber of the Parliament in this country, it became of great importance that the House should confine itself to strict constitutional practice and usage, and that it should not be diverted by any temporary reasons from the course that it ought to pursue with reference to matters which come especially within the purview of the other branch of the Legislature. Now he was of opinion that a Bill regulating the tariff was hardly ever rejected in the upper branch. Every one admitted that it could not be amended, and, therefore, the hon. member had moved that it be rejected entirely. That was a course which had never been taken in the Parliament of Canada.

Hon. Mr. Letellier de St Just—I have just referred to such a case.

Hon. Mr. Campbell did not consider it fully in point. Such a course was not followed either in the Parliament of Canada or in the Imperial Legislature. He had endeavoured to ascertain the practice of the British Parliament, and the only instance, of late years, where the House of Lords had interfered with the action of the Commons on a money Bill was in the case of the Paper Duty Bill, which was not a measure involving a general tariff, like that now under consideration. Why was it that the Tariff Bill was never rejected? Because it had been passed by the House of Commons,—the body which represented the people, and was specially charged with the imposition of taxation. Therefore, it was understood, that in accordance with the Constitution, the Commons had the exclusive right—and they had ever successfully vindicated it—to deal with such matters. Gentlemen who would look into the matter would find that after the measure in question was rejected by the Peers, Lord Palmerston reiterated in the strongest terms the exclusive right of Parliament to deal with such matters; and the result was that next session the same measure was adopted by the House of Commons and went to the Lords where it passed with the Bill of Supply. His hon. friend opposite had referred to the case that occurred in 1856 when the Legislative Council objected to the course pursued with reference to the seat of Government. In that case the Bill could be amended without difficulty, by striking out the item providing for the expenses of the seat of Government. But the same thing could not be done to the present Bill. It must be amended by supplying new items; and the result of the passage of the motion of the hon. member would be that the matter would have to be reconsidered in the House of Commons—that the members would have to be summoned from all parts of the country, and the session consequently indefinitely delayed, whilst a new

législation du pays. S'il était vraiment souhaitable qu'une deuxième chambre du Parlement dans ce pays, doive exister, et il croit que c'est, il est très important que le Sénat se confine strictement à la pratique constitutionnelle et à l'usage et qu'il ne dévie pas pour des raisons provisoires de la ligne de conduite qu'il doit suivre en ce qui concerne les questions relevant spécialement du domaine de l'autre partie de la législature. Mais il est d'avis qu'un projet de loi sur le tarif n'a jamais été rejeté par l'autre assemblée. Tout le monde a admis que le bill ne pouvait pas être amendé et par conséquent, l'honorable sénateur a proposé qu'il soit rejeté en bloc, mais cette méthode n'a jamais été employée au Parlement du Canada.

L'honorable M. Letellier de St Just: Je viens tout juste de faire allusion à un pareil cas.

L'honorable M. Campbell ne considère pas cette réflexion tout à fait à propos. Une telle méthode n'a jamais été adoptée par le Parlement du Canada ou la législature impériale. Il a essayé de retrouver cette pratique dans le Parlement britannique et, au cours des dernières années, la seule occasion où la Chambre des lords se soit opposée à l'action de la Chambre des Communes sur un bill des subsides a été le cas du bill concernant les droits sur le papier, qui n'engageait pas un tarif général, comme la mesure actuellement à l'étude. Comment se fait-il que le bill sur le tarif n'ait pas été rejeté? Parce qu'il a été adopté par la Chambre des Communes, organe qui représente le peuple et qui est particulièrement chargé d'imposer des taxes. Par conséquent, il a toujours été admis que, conformément à la Constitution, la Chambre des Communes a le droit exclusif, qu'elle a toujours revendiqué avec succès, de traiter de ces questions. Les personnes qui s'intéresseront à la question découvriront qu'après le rejet de la mesure en question par les pairs, Lord Palmerston a réitéré, dans des termes plus forts, le droit exclusif pour le Parlement de s'occuper de ces questions, de sorte qu'à la session suivante, la même mesure a été adoptée par la Chambre des Communes et a été portée devant les lords qui l'ont adoptée avec le Bill des subsides. Son honorable collègue de l'opposition a fait mention du cas qui s'est produit en 1856 lorsque le Conseil législatif s'est opposé à l'action entreprise au sujet du siège du Gouvernement. Mais la même chose ne peut s'appliquer au bill actuel. Il doit être modifié par l'addition de nouveaux articles et, par suite de l'adoption de la motion de l'honorable sénateur, la question devra être étudiée à la Chambre des Communes, les mêmes députés devraient être rappelés de tous les coins du pays et la session serait en voie de conséquence retardée indéfiniment tandis qu'un nouveau tarif serait proposé de nouveau et les rouages habituels

tariff was introduced and all the usual forms proceeded with. He could not understand how gentlemen could deem it their duty on a question of such a nature to vote as the honourable gentleman's resolution proposed. The effect of the passage of such a motion must be to bring the Senate into collision with the other branch of the Legislature. He would call attention—for it was a case in point—to the feeling that was exhibited, when an address came to the Senate asking that its clerk should be examined by a Committee of the Commons with respect to the indemnity and mileage of hon. members. That was considered a matter of privilege, and the House refused permission to allow its officer to be examined with respect to its accounts. Could it be supposed, then, that there would be no irritation in the Commons were the Senate to interfere with their action respecting a measure immediately within their purview, and of which they are traditionally jealous? Was it likely that they would recede from their position and allow themselves to be dictated to by the Senate in reference to a measure which must originate with themselves, and which is especially under their control in accordance with our constitution? He could not believe that those who wished to see the Constitution preserved intact and handed down to posterity, were ready to sanction any course which would create jealousies between the two branches of the Legislature, and jeopardize the harmonious operation of our legislative machinery. Therefore he would ask hon. gentlemen in view of the future, and the security and harmony of our Constitution, not to approve of a course which was revolutionary and calculated to bring the two Houses into serious conflict. With these remarks respecting the constitutional aspect of the question, he would now refer to the merits of the measure itself. It had been said that there were eleven members of the Government really opposed to the present policy; but the fact was, that there was no division at all in the Cabinet on the subject, and that the Government were a unit and had settled on their policy after grave deliberation and under the conviction that it was calculated to promote the interests of the whole Dominion. The question was necessarily attended with difficulty—it could not be an easy task to arrange a tariff satisfactory to the whole Dominion. If hon. gentlemen, who might hereafter find themselves members of a Cabinet, believed that they would be able to frame such a policy as would meet with universal approval, they would soon recognize their mistake. It had been the desire of the Government to frame a tariff that would embrace the interests of the whole Dominion. The leading idea was to protect the fisheries, and stimulate certain great interests in all the Provinces. We had been endeavouring for years to obtain a renewal of the Reciprocity Treaty, but all our

seraient mis en marche. Il ne peut comprendre comment des personnes peuvent estimer de leur devoir pour une question de cette nature, de voter dans le sens de la résolution proposée par l'honorable sénateur. L'adoption d'une telle motion n'aurait pour effet que d'opposer le Sénat à l'autre partie de la législature. Il attire l'attention, et c'est un point important, sur le sentiment manifesté lorsque le Sénat a reçu une adresse la priant d'envoyer son Greffier pour qu'il vienne témoigner devant le comité de la Chambre des Communes au sujet des indemnités et des allocations pour le millage des honorables sénateurs. Cette question a été envisagée comme une question de privilège et la Chambre a refusé à son haut fonctionnaire la permission de se présenter au Comité pour répondre des dépenses. Doit-on croire que la Chambre des Communes ne sera pas aucunement fâchée que le Sénat s'oppose à propos d'une mesure qui relève directement du pouvoir des députés et dont ils sont traditionnellement jaloux? Est-il vraisemblable qu'ils reviennent sur leur position et permettent que le Sénat leur dicte une mesure dont ils sont eux-mêmes les artisans et qui relève de leur compétence en vertu de notre Constitution? Il ne peut croire que ceux qui désirent voir la Constitution conservée intacte et transmise à la postérité sont prêts à donner leur assentiment à une initiative qui ne ferait qu'engendrer des jalousies entre les deux divisions de la législature et nuire au fonctionnement harmonieux de notre appareil législatif. Par conséquent, il invite les honorables sénateurs dans l'optique de l'avenir, de la sécurité et de l'harmonie de la Constitution, à ne pas approuver la motion révolutionnaire et calculé dans le dessein d'opposer sérieusement les deux Chambres. A partir de ces observations relatives à l'aspect constitutionnel de la question, il fera maintenant allusion aux avantages de la disposition même. On a dit que onze députés étaient vraiment opposés à la présente politique, mais, en fait, il n'y a pas eu de division du tout au sein du Cabinet à ce sujet. Le Gouvernement était uni et a arrêté sa politique après des délibérations sérieuses et avec la conviction qu'elle visait à promouvoir les intérêts de tout le Dominion. La question a naturellement suscité des difficultés; il n'est pas facile de mettre au point un tarif qui satisfasse tout le pays. Si les hon. sénateurs qui pourraient se retrouver au sein d'un cabinet croient qu'il est facile de préparer une politique qui recueille l'approbation générale, ils reconnaîtront vite leur erreur. Le Gouvernement a voulu adopter un tarif qui englobe les intérêts de tout le Dominion. L'idée principale était de protéger les pêcheries et de stimuler certains grands intérêts dans toutes les provinces. Nous avons essayé pendant des années d'obtenir le renouvellement du Traité de réciprocité, mais toute notre patience et notre indulgence se sont révélées tout à fait

patience and forbearance had been perfectly futile; and under these circumstances it became a matter for consideration whether it was not advisable to pursue such a policy as would keep our fisheries within our control and stimulate commercial intercourse between ourselves. The Government finally adopted the present policy; and gentlemen, when they objected to the duties on wheat and coal, and other items in the tariff, should remember that each and all were part of a general system. Difficulties arose, subsequent to the introduction of the new policy, and it was apprehended for a while that the sanction of a majority in the other branch would not be given to the scheme as a whole. Under such circumstances, and anxious to avoid a crisis at a very trying period in our affairs, the Government deviated somewhat from their policy for a time, but only to come back to it when they found it was fully in accord with the majority. It had been said by the hon. member opposite that the tariff proposed to tax breadstuffs and other necessities of life. Now he (Mr. Campbell) denied that coal was a necessary of life.

Hon. Mr. Letellier de St Just explained that he had said "Breadstuffs and other articles of prime necessity."

Hon. Mr. Campbell replied that nine-tenths of the people were farmers who did not use coal in any shape, and to them it was not a necessary of life. Coal was used chiefly in manufactures—certainly in Ontario, and did not enter into the consumption of the general community in the upper Province. Now, if a duty on wood had been proposed, that would have been a tax on the masses. Honourable gentlemen coming from the large cities, knew perfectly well where the pressure on the question originated. Take for instance, his hon. friend from Toronto (Mr. Macpherson) who was smiling in his usual magnificent way; he was at the head of a large establishment, which consumed large quantities of coal. The tariff might affect such an establishment in the city, but it certainly did not interest the rural constituency which he (Mr. Campbell) represented. Even in Toronto, the consumers of coal were exclusively to be found among the wealthy classes, and the same might be said of Ottawa, and other towns. But under any circumstances, coal was not an article of greater necessity than clothing or boots and shoes, and yet those articles were heavily taxed. It was only a few manufacturing establishments, after all, that had any real interest in the question of coal, so far as Ontario and the rural districts of Quebec were concerned. The arguments that had been adduced against other features of the tariff were equally fallacious. Did any one suppose that we were going to pay more for bread in consequence of the insignificant tax on American flour and wheat? The

inutiles et, dans ces circonstances, nous avons commencé à nous demander s'il ne valait pas mieux envisager une politique visant à garder la régie de nos pêcheries et à stimuler nos rapports commerciaux. Le Gouvernement a finalement adopté la mesure actuelle et les personnes qui se sont opposées aux droits sur le blé et le charbon et à d'autres articles du tarif devraient se rappeler que cela fait partie d'un ensemble. Des difficultés sont survenues par suite de l'adoption de la nouvelle politique et l'on a cru pour un moment que la majorité de l'autre enceinte n'accorderait pas son assentiment au barème dans son ensemble. Dans ces circonstances, et soucieux d'éviter une crise à un moment aussi critique de nos affaires, le Gouvernement a quelque peu dévié de sa politique pendant un certain temps, mais uniquement pour y revenir lorsqu'il s'est rendu compte que la majorité y était entièrement favorable. L'honorable sénateur de l'Opposition a déclaré que le tarif propose l'imposition des farines et d'autres produits essentiels à la vie. Mais il (M. Campbell) nie que le charbon soit une denrée vitale.

L'honorable **M. Letellier de St Just** précise qu'il a parlé des farines et d'autres denrées de toute première nécessité.

L'honorable **M. Campbell** réplique que 90% des gens sont agriculteurs et n'emploient pas le charbon; donc pour eux, cette denrée ne constitue pas un produit vital. Le charbon est employé essentiellement dans les manufactures, assurément en Ontario, et n'entre pas dans la consommation de la communauté générale du Haut-Canada. Mais si on avait proposé un droit sur le bois, on aurait ainsi taxé les masses. Les honorables sénateurs qui viennent des grandes villes connaissent parfaitement bien l'origine de la pression exercée sur la question. Prenons, par exemple, son honorable ami de Toronto (M. Macpherson) qui sourit de ce magnifique sourire. Il dirige une grande entreprise qui consomme de grandes quantités de charbon. Le tarif peut toucher un tel établissement dans la ville, mais il ne touche certainement pas la circonscription électorale rurale qu'il (M. Campbell) représente. Même à Toronto, les consommateurs de charbon se recrutent essentiellement dans les couches de la société à l'aise, et la même chose prévaut à Ottawa et dans d'autres villes. Mais dans ces circonstances, le charbon n'est pas un article de première nécessité, comme le vêtement ou les bottes et les chaussures, et même ces articles font l'objet d'une forte imposition. Ce ne sont après tout qu'un petit nombre d'usines qui sont particulièrement intéressées à la question du charbon, en ce qui touche les provinces de l'Ontario et les circonscriptions rurales du Québec. Les arguments invoqués contre d'autres aspects du tarif sont également fallacieux. Quelqu'un a-t-il cru que nous allions payer le

majority of our people made their own flour, and could supply their friends in the Lower Province with all that they required. By encouraging the coal of Nova Scotia and the flour of Ontario, commercial intercourse would be encouraged between the two Provinces, and the Confederation necessarily strengthened. The Government had been led to understand that a very small duty would enable the coal owners of Nova Scotia to supply the Dominion with fuel. It was a wise policy to make one Province supply the wants of the other, and keep the Dominion as independent as possible of the Americans. During the rebellion in the United States, it would be remembered that the Government issued an order prohibiting the exportation of coal altogether.

Hon. Mr. Macpherson—That was only anthracite coal, which cannot be got in Nova Scotia.

Hon. Mr. Campbell—The prohibition might have been put on all kinds of coal; and it was wise to guard against such dangers in the future. All should unite in building up an Intercolonial Trade, and stimulating native industry. He had been told by a member of the Legislature that the result of the policy of the Americans, in the particular just referred to, had been to jeopardize the operations of a large establishment on Lake Erie, and the owner confessed that he would rather see a dollar a ton put on coal than be again subject to the same difficulty. The tax would soon be considered a blessing if it had the effect it was expected to have—of supplying our own coal to all parts of the Dominion. He found that the Americans imposed \$1.25 on bituminous coal, 40 per cent on the anthracite, 20 per cent a bushel on wheat, and wheat flour, 10 per cent on rye. Situated as the Dominion was, alongside of the United States, it was necessary to shape our policy with reference to theirs. He would not, however, dwell at any greater length on the question. He was himself most influenced by the constitutional aspect of the subject, and he implored hon. gentlemen, before voting for the amendment, to consider the consequences that would ensue by coming into collision with the other branch of the Legislature, and the effect of the example they would give to those who succeeded them in the Senate.

Hon. Mr. Miller said he rose with some diffidence to address the Senate on the important question under consideration, after the very earnest and persuasive speech of the Hon. Postmaster General. That hon. gentleman, from his ability and position, as well as from his great

pain plus cher par suite de la taxe insignifiante imposée sur le blé et la farine des États-Unis? La majorité de nos gens ont leur propre farine et peuvent approvisionner leurs amis dans les provinces du Bas-Canada avec tout ce que cela sous-entend. En encourageant le charbon de la Nouvelle-Écosse et la farine de l'Ontario, les échanges commerciaux seraient favorisés entre les deux provinces et la Confédération s'en verrait nécessairement renforcée. Le Gouvernement a été porté à croire que l'imposition d'un petit droit permettrait aux propriétaires de charbon de la Nouvelle-Écosse d'approvisionner le Dominion en combustible. C'était une politique sage que d'amener une province à en approvisionner une autre qui manque d'un produit, et de garder le Dominion aussi indépendant que possible à l'égard des Américains. Au cours de la révolte américaine, il est bon de se rappeler que le Gouvernement a émis un ordre interdisant l'exportation du charbon.

L'honorable M. Macpherson: Il s'agissait uniquement d'antracite que nous ne pouvons nous procurer en Nouvelle-Écosse.

L'honorable M. Campbell: L'interdit touchait toutes les sortes de charbon, et il est sage de se protéger contre de tels dangers à l'avenir. Tous devraient s'unir pour créer un commerce intercolonial et stimuler l'industrie nationale. Un membre de la législature lui a dit que le résultat de la politique des Américains, dans le cas mentionné, avait été de menacer les opérations d'une grande entreprise sur le lac Erié et que le propriétaire a avoué qu'il préfère une imposition d'un dollar la tonne que de connaître de nouveau cette difficulté. La taxe serait vite considérée comme une bénédiction si elle avait l'effet escompté, à savoir fournir notre propre houille dans tout le Dominion. Les Américains frappent le charbon bitumineux d'un droit de \$1.25, l'antracite est taxé à raison de 40%, le boisseau de blé et la farine de froment, à raison de 20% et le seigle à raison de 10%. Situés comme nous le sommes à la frontière des États-Unis, notre politique doit nécessairement se modeler un peu sur la leur. Il préfère, toutefois, ne pas s'étendre sur ce point. Il se dit, quant à lui, influencé par l'aspect constitutionnel de la question et il implore les sénateurs de bien songer, avant de voter pour l'amendement, aux conséquences possibles d'un conflit avec la Chambre des Communes et à l'exemple qu'ils donneraient à ceux qui seront appelés à leur succéder au Sénat.

L'hon. M. Miller déclare que ce n'est pas sans hésiter quelque peu, après le discours sincère et convaincant du ministre des Postes, qu'il prend la parole. Le ministre des Postes, dit-il, en raison de sa compétence et de sa situation, ainsi que de sa grande popularité,

personal popularity, deservedly possessed great influence with the House, and his high regard for him made it a very unpleasant duty to oppose him on the present occasion. But he believed as a representative from the Province of Nova Scotia, it was his duty to oppose the Bill before the Senate. Not only did he regret being obliged to assume a position of antagonism towards his hon. friend, but he was also sorry to be compelled to place himself in hostility to the Government of which the hon. gentleman was a distinguished member. Since he had the honour of a seat in the Senate, he had given the Government a cordial and unwavering support, even when in many cases, his convictions lent only a qualified approval to their acts. Coming as he did to this House strongly committed to the great experiment of Government, which, under Confederation, the Provinces of British North America were endeavouring to work out, and deeply interested as he was in the success of that experiment, he had felt it his duty on all possible occasions to give the friends of the measure his humble assistance. He had not yet lost faith, although many of its earliest advocates had, in the great scheme of building up on British soil on this continent a New Nationality under a sound policy and an economical administration of public affairs. If disaster were to overtake this great experiment, it would be in consequence of the incapacity of our rulers, and their want of wisdom in forcing on the country such vicious legislation as the Bill before the House. To that Bill he was decidedly opposed, as unsound in principle, and certain to prove unjust in its operation, and injurious to the best interests of the whole Dominion. But much as he deprecated the Bill itself, he would infinitely prefer the passage of a tariff a dozen times more obnoxious to the country, than that by any means this Senate should concur in the extraordinary constitutional doctrine laid down by the Hon. Postmaster General as to their power to deal with a measure of this kind, (hear, hear). Against that doctrine he protested, and called on this House to protest in the strongest manner, (hear, hear). He regretted to hear so high an authority as the hon. gentleman disputing the unqualified right of the House to exercise a deliberative judgment upon this Bill, and to reject it if they saw fit. He must tell the Hon. Postmaster General that this doctrine was contrary to all precedent, and it was necessary that it should be met and its fallacy exposed on its first assertion in this body, (hear, hear). The privileges of this House in respect to Money Bills were at least equal to those of the House of Lords, and the Commons of England had invariably conceded to that branch of the Legislature the right to deal with such Bills, as a whole, either by assenting to or rejecting them. Disputes had from time to time arisen between the two Houses of Parliament

possède, à juste titre, une énorme influence auprès de la Chambre, et la haute estime dans laquelle il (M. Miller) le tient, fait qu'il lui est pénible de s'opposer à lui cette fois-ci. Mais, en sa qualité de représentant de la province de Nouvelle-Écosse, il croit de son devoir de s'élever contre le bill dont le Sénat est saisi. Non seulement regrette-t-il de se voir obligé de prendre une position diamétralement opposée à celle du ministre, mais encore, déplore-t-il avoir à manifester son animosité au Gouvernement dont le ministre est un membre éminent. Depuis qu'il siège au Sénat, dit-il, il n'a cessé d'accorder son appui sans réserve au Gouvernement, même lorsque, et cela à maintes reprises, ses convictions personnelles l'auraient enclin à n'approuver que modérément les actes dudit Gouvernement. Étant entré au Sénat avec le désir sincère de prendre part à cette grande expérience en matière de Gouvernement que, sous la formule de Confédération, les provinces de l'Amérique du Nord britannique s'efforçaient de mener à bien et intéressé au premier chef au succès de cette entreprise, il a cru de son devoir, chaque fois que cela a été possible, d'apporter son humble concours aux amis de la mesure. Il dit n'avoir pas encore perdu confiance, même si c'est le cas de nombre des partisans de la première heure du grand plan consistant à édifier sur le sol britannique de ce continent une nouvelle entité nationale, grâce à une saine politique et à une administration rentable des affaires publiques. Si cette grandiose expérience devait échouer, ce serait à cause de l'incompétence de nos dirigeants et du peu de sagesse dont ils font preuve en imposant au pays une loi aussi déplorable que le bill en question. Quant à lui, il s'oppose irréductiblement à ce bill dont le principe lui semble faux et qui, s'il est appliqué, s'avèrera certainement inéquitable et à l'encontre des intérêts du pays. Quelle que soit sa répugnance pour le bill, il préférerait que l'on adopte un tarif douanier—dix fois plus odieux aux yeux des Canadiens—plutôt que de voir le Sénat se rallier à l'extraordinaire doctrine constitutionnelle que le ministre des Postes vient d'exposer touchant les pouvoirs dont le Sénat dispose pour statuer sur une mesure comme celle-ci (*Applaudissements*). Quant à lui, il s'élève violemment contre cette doctrine et enjoint aux sénateurs de protester énergiquement à leur tour (*Applaudissements*). Il regrette d'entendre une autorité aussi haut placée que le ministre, contester le droit sans réserve du Sénat d'exercer sa voix délibérative à l'occasion du bill en question et de le rejeter s'il le juge à propos. Il doit faire observer au ministre que cette doctrine va à l'encontre de tous les précédents et que son caractère fallacieux doit absolument être démontré la première fois qu'elle est affirmée dans cette enceinte (*Applaudissements*). Les privilèges du Sénat en ce qui concerne les bills de finance sont pour le moins égaux à

in England during the last two or three hundred years as to the right claimed by the Lords to amend Money Bills—a claim which had now in practice been abandoned, but no dispute could fairly exist as to the absolute right of rejection of such Bills by the Upper House. May, a great authority on Parliamentary practice, said:—"The Lords were not originally precluded from amending Bills of Supply; for there are numerous cases on the Journals in which the Lords' amendments to such Bills were agreed to." Practically, he admitted this right of amendment had been abandoned, by the Lords, and he did not claim it for the Senate of this Dominion. But he did claim, and he was sorry to hear it denied or doubted in any quarter, that this House, under the practice and precedents of the House of Lords, possessed the right—the undoubted right—to reject this Tariff Bill, or any other measure emanating from the Commons. Were the Senate to adopt the position the Hon. Postmaster General asked them to take—to acknowledge that they had no right to deal with the question before it, then they would establish a precedent that would be quoted for all time to come against this body, (hear, hear.) They would yield the right to exercise those functions which they ought to enjoy under the Constitution. In order to understand their true position, he would turn the attention of the House to the functions of the House of Lords in reference to Money votes. He might strengthen his position by old authorities, but would not go back further than the celebrated Conference of the Lords and Commons in 1671, on a question of this character. Then the Lords complained, in the language of their own Resolution, "that by a new maxim of the Commons a hard and ignoble choice is left to the Lords, either to refuse the Crown Supplies when most necessary, or to consent to ways and propositions of aid which neither their own judgment nor the good of the people can admit." Here evidently the right of alteration and amendment was contended for, and what was the answer of the Commons? "Your Lordships first reason is from the happiness of the Constitution that the two Houses are mutual checks on each other. Our answer is, 'So they are still,' for *Your Lordships have a negative to the whole.*" In contradiction to what had fallen from the Hon. Postmaster General, he asserted that until this day, the right admitted by the Commons in that celebrated case has never been yielded on the one hand, or successfully questioned on the other. He challenged the honourable gentleman to cite an instance in which it had. Again, in 1689, when the Poll Bill was amended by the House of Lords, the Commons insisted it was a breach of privilege, and this was the language of their remonstrance: "The Lords cannot alter the grant proposed, or otherwise interpose in such a Bill than to pass or reject the same,

ceux de la Chambre des lords et, en Angleterre, les Communes ont invariablement concédé à cette branche de l'assemblée législative le droit de statuer sur le sort de ces bills globaux, soit en les adoptant, soit en les rejetant. En Angleterre depuis 200 ou 300 ans, des querelles ont surgi de temps en temps entre les deux Chambres au sujet du droit de modifier les bills de finance, revendiqué par les lords—revendication qui, de nos jours, a pratiquement cessé, mais le droit absolu que possède la Chambre Haute de rejeter les bills en question n'est pas mis en doute. May, que l'on tient pour une autorité incontestable en matière de pratique parlementaire, dit ceci: «Rien n'empêchait, à l'origine, les lords d'amender les bills des subsides; car les Journaux font état de nombreux cas où l'on a accepté d'apporter un amendement à ces bills». En pratique, il reconnaît que le droit d'introduire «des amendements» a été abandonné par les lords, et il ne le revendique pas pour le Sénat canadien. Par contre, il revendique pour le Sénat, en s'appuyant sur la pratique et les précédents de la Chambre des lords, le droit incontesté de rejeter un bill sur les tarifs ou toute autre mesure émanant des Communes—et il regrette d'apprendre que ce droit est contesté ou mis en doute. Si le Sénat adoptait la position que le ministre des Postes lui demande d'adopter—autrement dit s'il reconnaissait qu'il n'a pas le droit de statuer sur la question dont nous sommes saisis, cette position constituerait un précédent dont on se servirait désormais contre lui (*Applaudissements*). Le Sénat abandonnerait le droit d'exercer les attributions que la Constitution lui a confiées. Pour faire comprendre aux sénateurs la véritable position où ils se trouvent, il attire leur attention sur le rôle de la Chambre des lords lorsqu'il s'agit de voter pour une loi de finance. Il lui serait facile de s'appuyer sur des autorités anciennes, dit-il, mais il se contentera de citer la célèbre Conférence des Lords et des Communes de 1671 ayant trait à une question analogue à celle-ci. A cette occasion, les lords se plaignaient dans leur Résolution qu'«à cause d'une nouvelle maxime des Communes, les lords se voient placés devant une alternative dure et ignoble: refuser de l'argent à la Couronne lorsqu'elle en a le plus besoin ou consentir à des moyens et à des propositions d'aide que ni leur propre jugement ni le bien du peuple n'admettent.» Ici, de toute évidence, on contestait le droit de faire des changements et des amendements. Et qu'a répondu la Chambre des Communes? «La première raison de Vos Seigneuries découle de ce que c'est pour que la Constitution soit bien appliquée que les deux Chambres se contrôlent mutuellement. Nous répondons: «Il en est toujours ainsi» car Vos Seigneuries ont un pouvoir d'annulation sur l'ensemble.» Contrairement à ce que dit le ministre des Postes, il (M. Miller) prétend que jusqu'à présent le droit reconnu par les Com-

without alteration or amendment." Could any admission of the right to reject be more clear or emphatic than these expressions, not of hasty action, but of solemn deliberation on the part of the Commons?

Hon. Mr. Campbell—Can you cite a case in which this right has been exercised in modern times?

Hon. Mr. Miller could cite many cases in proof of his position. In 1758, a Bill to repeal the duties payable on tallow imported from Ireland, having been sent to the Lords from the Commons, was rejected by that House. In 1761, a Bill for the imposition of duty on foreign commodities was also rejected by the Lords. But coming to more recent cases, in 1789, a Bill for placing a duty on cocoa-nuts, which had received the sanction of the Commons, was thrown out in the Upper House. In 1807, a Bill for imposing certain duties on malt was rejected by the Lords. In the same year a Bill to abolish payments to officers of Customs in Ireland was disallowed without remonstrance. A Bill passed the House of Commons in 1811 to suspend for a year the duty on corn-mash for the distillation of spirits in England. That was a Bill of great importance, involving revenue to the amount of one million and a half of pounds, and underwent a long discussion in the Commons. In both Houses the ministers took an active part in the debates. Yet the Bill was rejected by the Lords, and no complaint was made on the part of the Commons. On the contrary, when the Chancellor of the Exchequer introduced a few days afterwards a Bill to provide for the loss of duties; he said, "I introduce this Bill in consequence of the rejection of a Bill by the other House." (Hear, hear.) He would not trouble the Senate with further cases, until he came to the remarkable Bill for the repeal of the paper duties in 1860.

Hon. Mr. Campbell—What I mean to say is, that my hon. friend cannot cite me a case in which the Lords have rejected a Tariff Bill.

munes dans ce cas célèbre n'a, d'une part, jamais été abandonné et, d'autre part, jamais été contesté avec succès. Il met, quant à lui, le ministre au défi de citer un seul cas où ce droit ait été abandonné. Une fois de plus, en 1689, lorsque la Chambre des lords a amendé le bill sur le scrutin, les Communes ont prétendu qu'il s'agissait d'une violation des privilèges, et voici en quels termes on s'est exprimé alors: «Les lords ne sauraient ni modifier les subsides proposés ni s'interposer au sujet d'un bill du genre de celui-ci, si ce n'est pour l'adopter ou le rejeter sans modification ni amendement». Le droit de rejeter le bill ne saurait être reconnu plus clairement ou en termes plus catégoriques et il ne s'agit pas en l'occurrence d'une initiative hâtive, mais bel et bien de délibérations solennelles aux Communes.

L'honorable M. Campbell: Pourriez-vous citer un cas récent où ce droit aurait été exercé?

L'honorable M. Miller répond qu'il pourrait citer de nombreux cas à l'appui de ses dires. En 1758, un bill visant à annuler les droits sur le suif importé d'Irlande, envoyé par la Chambre des Communes à la Chambre des lords, a été rejeté par cette dernière assemblée. En 1761, un bill visant à imposer des droits de douane sur des denrées d'origine étrangère a aussi été rejeté par la Chambre des lords. Mais pour citer des cas plus récents, en 1789, un bill visant à imposer un droit sur les noix de coco, approuvé aux Communes, fut rejeté à la Chambre des lords. En 1807, un bill visant à imposer certains droits sur le malt fut rejeté par les lords. La même année, un bill visant à abolir les paiements faits aux agents des douanes en Irlande fut désavoué sans remontrance. Un bill, tendant à suspendre pour une durée d'un an la redevance imposée sur la vinasse de maïs utilisée dans la distillation des spiritueux en Angleterre, fut approuvé en 1811 par la Chambre des Communes. Il s'agissait d'un bill extrêmement important, puisque les recettes en cause atteignaient un million et demi de livres sterling et il fit l'objet d'un très long débat aux Communes. Dans les deux Chambres, les ministres prirent une part très active aux débats. Et cependant, le bill fut rejeté à la Chambre des lords et les Communes ne s'en plaignirent pas. Au contraire, lorsque quelques jours plus tard, le Chancelier de l'Échiquier déposa un bill destiné à compenser la perte de revenus résultante, il dit: «Je dépose le présent bill à la suite du rejet d'un bill par l'autre assemblée» (*Applaudissements*). J'en resterai là, conclut-il (*M. Miller*), si ce n'est pour citer encore plus près de nous, le bill remarquable de 1860, tendant à rejeter les droits qu'on voulait imposer sur le papier.

L'honorable M. Campbell: Le sénateur pourrait-il citer un seul cas où les lords ont

Hon. Mr. Miller—Perhaps not, but why? The necessity for doing so could hardly have arisen under the practice of the House of Commons prior to 1860. (Hear, hear). What was that practice? The hon. gentleman is as well acquainted with it as any member of this House. He well knows that in the Parliament of England, until very recently, most of the Bills of Supply and Taxation related to specific commodities. Previously to 1860, a great portion of the revenue there was raised by Acts imposing duties, so to speak, in detail. Separate Acts were passed placing duties on different articles, any one of which, if obnoxious, could be rejected by the Lords, without endangering the whole fiscal policy of the Administration. If therefore an unjust or objectionable tax were proposed to be imposed by the Commons, it would come before the Lords, not in the Tariff Bill, but usually in a separate Bill to be considered on its own merits. Nearly all debatable taxation was introduced in that way; every item had to stand or fall by itself. Hence the reason why no necessity had occurred of rejecting a Tariff Bill. But the right claimed and exercised, the principle involved in the rejection of any money Bill, applied to the Tariff as a whole, as well as to the Tariff by items or parts. The reverse of this proposition was too absurd for argument. (Hear, hear). In this country our practice had been different. Our Tariff Bills included nearly all descriptions of taxation and supply. The Minister of Finance gave no opportunity to Parliament of passing on specific items, apart from the general policy of the Government. All we could do was to reject the whole Bill, if we considered it contained items of unwise or unjust taxation. Our right to do this should not be doubted, and must be settled and admitted, (hear, hear). Would it be said that, while under the practice and precedents of the House of Lords, we had the right to reject Tax Bills in detail, we had not the right to do so when the substance of such Bills came before us in the aggregate form of a Tariff Bill?

The Hon. Postmaster General told the Senate that this was the first time since its creation on which hon. gentlemen were asked to pass a resolution such as that before the House, and he warned them against the precedent their decision would establish, and the example it would set. He would earnestly reiterate the warning of the hon. gentleman. He begged to

rejeté un bill sur les tarifs? Voilà ce que je voulais dire.

L'honorable M. Miller: Peut-être que non, mais à quoi bon? Je n'en vois pas la nécessité, étant donné les pratiques de la Chambre des Communes avant 1860 (*Applaudissements*). En quoi consistaient ces pratiques? Le sénateur le sait tout aussi bien que n'importe quel membre de cette assemblée. Il sait très bien que jusqu'à tout récemment, au Parlement britannique, la plupart des bills sur les subsides et l'imposition se rapportaient à des denrées bien précises. Avant 1860, une grande partie des recettes fiscales provenaient de lois qui imposaient des taxes en détail, si j'ose dire. On adoptait des lois distinctes frappant d'un impôt divers articles, lois dont chacune, si elle était mal vue, pouvait être rejetée par les lords sans mettre pour autant en péril toute la politique fiscale de l'administration. Si les Communes proposaient d'imposer une taxe injuste ou que l'on réprouvait, les lords étaient saisis de la question, non pas par le biais d'un bill sur les tarifs, mais d'ordinaire par celui d'un bill distinct dont on devait discuter le pour et le contre. Presque toutes les mesures fiscales débattables étaient présentées de cette manière, chaque point devant être défendu ou rejeté à part. C'est pourquoi la nécessité de rejeter un bill sur les tarifs ne s'était pas présentée. Mais le droit revendiqué et exercé, le principe sur lequel s'appuie le rejet d'un bill des subsides, s'applique au tarif en général, tout comme il s'applique aux articles du tarif en particulier. Le contraire est trop absurde pour être discuté (*Applaudissements*). Au Canada, la pratique parlementaire est tout autre. Nos bills sur les tarifs comprennent des taxes et des subsides en tous genres. En dehors de la politique globale du Gouvernement, le ministre des Finances n'a pas donné au Parlement l'occasion d'adopter une loi pour un article précis. Tout ce qu'il est possible de faire, c'est de rejeter le bill en bloc, si nous estimons qu'il renferme des articles frappés injustement ou à mauvais escient d'un impôt. Notre droit de le faire ne doit pas être mis en doute et doit au contraire être reconnu une fois pour toutes (*Applaudissements*). Laisserons-nous dire qu'alors même que la pratique parlementaire et les précédents de la Chambre des lords nous autorisent à rejeter les bills en détail, nous n'avons pas le droit de le faire lorsque le fond d'un bill de ce genre nous est présenté sous la forme globale d'un bill sur les tarifs?

Le ministre des Postes a déclaré devant le Sénat que, pour la première fois depuis que cette assemblée existe, on demandait aux sénateurs d'adopter une résolution comme celle dont la Chambre est saisie, et il les a mis en garde contre le précédent que leur décision allait créer et l'exemple qu'elle pourrait constituer. Il (le sénateur Miller) réitère énergique-

remind the House that they were, to some extent, called upon to establish a precedent, and in the words of the Hon. Postmaster General, set an example for future imitation, (hear). What were that precedent and that example to be? A servile surrender of their undoubted rights or an unequivocal assertion of them? That was the issue the Postmaster General had placed before the Senate, and those who supported him must adopt the degrading doctrine he propounded. For his part, he should prefer that this body should cease to exist rather than endorse such a doctrine. Was it not more than a farce to ask a deliberative Assembly—that body which occupied the highest position under the constitution—to deliberate where it was contended they had no right to deliberate—but simply, under the fiction of deliberation, to re-echo the wishes of the other branch, and perform no functions of their own? If the Senate were intended as a check on the popular branch, as a guard to the different sections of the Dominion, especially the smaller ones, it would be most unwise and suicidal, they would be deposing themselves from the high position they should occupy, were they to say that they had no right to reject such a Bill as the one now before them. Therefore he agreed with the Postmaster General that the course the Senate would now pursue would be considered as a precedent in the future, and it was most important, it should not be such as would hereafter be cited as limiting their functions. He would especially press this point on hon. gentlemen representing the smaller Provinces in the Confederation. In the constitution of this Senate the weaker Provinces were guaranteed a protection against the encroachments of the more powerful communities of the Dominion. In the House of Commons, Ontario or Quebec can easily override the wishes of Nova Scotia or New Brunswick on any question. In the Senate the case was very different, for here the smaller Provinces united could always resist unjust legislation. It was essential to the interests of these Provinces that their representatives in this House should control the imposition of taxes and the granting of supplies. The large representation of the Maritime Provinces in the Senate was given for the purpose of acting as a check on the more powerful members of the Confederation in the other branch of the Legislature. Of what value would this check be, if they yield up the great right and privilege of controlling taxation and the expenditures of the Government? (Hear, hear.) New Brunswick and Nova Scotia should, therefore, guard the privileges of this Senate with a jealous care, as in it they may always find a safeguard against injustice or oppression. He feared he was wearying the House on this question. (No, no.) But after the speech of the Hon. Postmaster General he felt it should be

ment la mise en garde du ministre des Postes. Il rappelle à cette Chambre qu'on lui a demandé de créer un précédent et, pour reprendre les mots du ministre des Postes, de donner un exemple qui sera imité dans l'avenir (*Applaudissements*). Et que seront ce précédent et cet exemple? Un abandon servile de droits incontestés ou une affirmation sans équivoque de ces droits? Voilà l'alternative devant laquelle le ministre des Postes a placé le Sénat, et ceux qui lui apportaient leur appui doivent adopter la doctrine dégradante qu'il a exposée. Quant à lui, il préférerait voir la fin de cette institution plutôt que de souscrire à une telle doctrine. Ne serait-ce pas une pure comédie, demande-t-il, que de demander à une assemblée délibérante, à un corps de l'État, auquel la Constitution accorde une place éminente, non de délibérer d'une question sur laquelle on prétend qu'elle n'a pas le droit de délibérer, mais de faire tout simplement écho, en guise de délibérations, aux vœux de l'autre assemblée et de ne pas remplir le rôle qui lui a été dévolu? Si le rôle du Sénat est d'exercer un contrôle sur l'assemblée populaire, de sauvegarder les droits des diverses parties du pays, et en particulier des plus petites, ce serait faire preuve de bien peu de sagesse et courir à la ruine, que dis-je, descendre en quelque sorte du piédestal qui devrait être le nôtre, que de dire qu'il n'a pas le droit de rejeter un bill comme celui-ci. Il (le sénateur Miller) reconnaît, à l'instar du ministre des Postes, que la décision que prendra le Sénat sera envisagée dans l'avenir comme un précédent; il est donc extrêmement important que cette décision n'ait pas pour effet de restreindre son rôle. Il insiste particulièrement auprès des sénateurs qui représentent les petites provinces de la Confédération. La Constitution du Sénat donne aux provinces plus faibles la garantie d'une protection contre toutes usurpations des provinces plus puissantes. A la Chambre, quelle que soit la question en cause, il est facile à l'Ontario ou au Québec de passer outre aux souhaits de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick. Il n'en est pas de même au Sénat où, en s'unissant, les petites provinces peuvent toujours résister devant une législation injuste. Il est essentiel, pour préserver les intérêts de ces provinces, que leurs représentants au Sénat exercent un contrôle sur l'imposition des taxes et l'octroi des subsides. Si les provinces maritimes jouissent d'une large représentation au Sénat, c'est pour pouvoir exercer un contrôle sur les membres plus puissants de la Confédération dans l'autre assemblée. A quoi servirait ce contrôle si elles abandonnaient le droit et le privilège sacrés de contrôler la levée des impôts et les dépenses du Gouvernement? (*Applaudissements*). Il faut donc que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse défendent jalousement les privilèges du Sénat, car ceux-ci seront toujours pour ces provinces une garantie contre l'injustice ou

fully discussed, (hear, hear.) He had alluded to the great case of the Paper Duties Repeal Bill before the British Parliament in 1860. If the House would indulge him, he would quote the opinions of some of the eminent men who took part in the debate on that question, as to the privileges of the Upper House in relation to Money Bills. The great speech of that occasion, in favour of those privileges, was made by Lord Lyndhurst, then in his eighty-eighth year. In an exhaustive argument, that great authority used this language:—"I take leave to say that there is not an instance to be found in which the House of Commons has controverted our right to reject Money Bills. Over and over again, I repeat it, nothing can be found in the Parliamentary Journals, or in any history of Parliamentary proceedings, to show that our right to reject Money Bills has been questioned." Lord Monteagle, who followed in the discussion, and who in a powerful argument moved the rejection of the Bill, said in reference to the speech of Lord Lyndhurst:—"After my noble and learned friend's speech, I do not think that any one will be disposed to question the full and unqualified right of the House, admitted by high authorities, and sanctioned by uncontradicted practice, to deal with any Money Bill, as a whole, either by accepting or rejecting it." In the same debate Lord Chelmsford expressed himself as follows:—"We are all agreed as to the privileges of the two Houses of Parliament with respect to Money Bills. We are agreed with reference to Bills of Supply and Taxation, that your Lordships have, at all events, the power to reject them. You have, to some extent, admitted you have no power to alter Money Bills." Lord Derby used language to the same effect, and he could quote Blackstone and other high authorities in support of the constitutional right of the Upper Branch of Parliament to deal, as a whole, with all Money Bills. He was only surprised that in the face of such authorities the leader of the Government in this House would dispute the privilege for which he contended. But controverted as it was for the first time, he considered the argument should be fairly and fully met and answered, (hear, hear).

He would now say a few words with respect to the merits of the measure itself which had been heralded as a portion of a great national policy. The framers of the policy had certainly

l'oppression. Il (le sénateur Miller) craint d'importuner l'assemblée en insistant trop sur ce point. (Non.) Mais, après le discours du ministre des Postes, il a estimé qu'il fallait vider la question (*Applaudissements*). Il a cité un cas célèbre, celui du Paper Duties Repeal Bill (bill visant à annuler l'impôt frappant le papier), présenté au Parlement britannique en 1860. Si les sénateurs n'y voient pas d'inconvénient, il aimerait citer l'opinion de quelques-uns des hommes éminents qui ont pris part au débat sur cette question touchant les privilèges de la Chambre Haute en matière de bills de subsides. Le discours le plus connu prononcé à cette occasion est celui de Lord Lyndhurst, alors dans sa quatre-vingt-huitième année. Voici en quels termes s'exprimait cette éminente autorité: «Permettez-moi de vous dire qu'on ne trouvera pas un seul cas où la Chambre des Communes ait contesté notre droit de rejeter un bill de finance. Je ne le répéterai jamais assez, on ne trouve rien, ni dans les journaux parlementaires, ni dans l'histoire des débats parlementaires, qui permette de supposer que notre droit de rejeter un bill de finance ait jamais été mis en doute». Lord Monteagle, qui lui succéda à la tribune et dans une plaidoirie éloquente proposa de rejeter le bill, dit, parlant du discours de Lord Lyndhurst: «Après le discours de mon très noble et très érudit ami, je ne pense pas que quelqu'un ose encore mettre en doute le droit absolu et sans réserve de cette Chambre, droit admis par les plus hautes autorités et sanctionné par une pratique qui ne s'est jamais démentie, de statuer en bloc sur un bill de finance quel qu'il soit, soit en l'adoptant, soit en le rejetant. Au cours du même débat, Lord Chelmsford s'exprima en ces termes: «Nous sommes tous d'accord quant aux privilèges des deux assemblées parlementaires en matière de bills de finance. Nous sommes d'accord pour reconnaître, en ce qui concerne les bills sur les subsides ou l'imposition, que Vos Seigneuries ont en tout état de cause le pouvoir de les rejeter. Vous avez jusqu'à un certain point admis que vous n'aviez pas le pouvoir de modifier les bills de finance». Lord Derby abondant dans le même sens a pu citer Blackstone et d'autres très hautes autorités à l'appui du droit constitutionnel de la Chambre Haute du Parlement, de statuer en bloc sur tous les bills de finance. Il se disait seulement surpris de voir qu'en présence de telles autorités, le leader du Gouvernement au Sénat contestait encore le privilège qu'il (Lord Derby) défendait. Mais comme la controverse s'était élevée pour la première fois, il estimait que la question devait être vidée une fois pour toutes (*Applaudissements*).

Il (le sénateur Miller) voudrait maintenant dire un mot de la mesure proprement dite que l'on a annoncée comme étant un des volets d'une grande politique nationale. Les auteurs

been fortunate in their selection of a name, whatever might be its shortcomings in other respects. No doubt they felt that unpleasant things were best concealed under a specious name. He, for one, was not ready to accept the policy of the Bill as a true national policy. Inasmuch as it might be intended to operate against the Americans, it could more properly be called a retaliatory policy, and as such it was ridiculous. In that point of view, it was really worse than no policy at all. If the Government had brought down a measure adequately protecting our coal and agricultural products, then it might with some propriety be called a retaliatory, if not a national policy; but he was prepared to show that the present scheme was entirely useless as a means of protection, and could only be serviceable as a means of taxation. If was proposed, in the first place, to levy 50 cents a ton upon coal coming into the Dominion. Every gentleman who knew anything of the trade of Canada was well aware that above Montreal the 50 cents would not be sufficient protection to the coal of Nova Scotia; and therefore American coal would continue to be brought into the country, and the consumers would be obliged to pay the tax themselves without any benefit to our coal interests. If the people of Ontario were desirous of paying that tax, of course they were at perfect liberty to do so; but he thought from the expressions of public opinion in that Province, the majority of the gentlemen representing it in the Senate would not be disposed to favour the imposition of that duty. It had been said by the Hon. Postmaster General that coal did not go into actual consumption among the poor; and although that might be, to a large extent, true, yet it was well known that when coal rose in price, wood also increased in cost, correspondingly, (hear, hear).

Hon. Mr. Campbell—To some extent, perhaps.

Hon. Mr. Miller—Its cost would increase considerably in the large cities. Therefore, the price of wood was to be raised during the long winter months, when it was an article of prime necessity alike among the rich and poor, and without any benefit to the coal interests of Nova Scotia. He would then ask if the House was prepared to sanction a policy, which was to raise revenue in a way that would bear most unfairly on the poor people of this country. He did not think such a course was worthy of being called a national policy. If it went into operation, before a year passed by, it would be condemned from one end of the Dominion to

de cette politique ont incontestablement fait un choix heureux en l'affublant de son nom, quelles que soient les lacunes dont elle souffre sous d'autres aspects. Ils ont pensé sans nul doute que rien ne valait un nom spécieux pour cacher des choses déplaisantes. Quant à lui, il n'est pas enclin à considérer la politique du bill comme une politique vraiment nationale. En autant qu'elle pourrait être destinée à désavantager les Américains, on pourrait l'appeler plus justement une politique de représailles et, à cet égard, elle est ridicule. Sous cet angle, il vaudrait encore mieux ne pas avoir de politique du tout. Si encore le Gouvernement avait présenté une mesure qui protégeait convenablement notre houille et nos produits agricoles, on aurait de bonnes raisons de la qualifier de politique de représailles, à défaut de politique nationale; mais il (le sénateur Miller) est prêt à démontrer que le plan d'action actuel est absolument inutile en tant que moyen de protection et ne peut avoir d'effet qu'en tant que moyen de taxation. D'abord, on se proposait d'imposer une redevance de 50¢ la tonne sur la houille entrant au Canada. Quiconque est un tant soit peu au courant du commerce extérieur canadien sait bien qu'au nord de Montréal les 50¢ en question ne constitueront pas une protection suffisante pour la houille de la Nouvelle-Écosse. Par conséquent, le charbon américain continuerait à entrer au Canada et les consommateurs seraient obligés de payer eux-mêmes la taxe, sans que nos charbonnages en tirent aucun profit. Si les gens de l'Ontario veulent payer cette taxe, libre à eux de le faire, mais s'il faut en croire la voix de l'opinion publique de cette province, il (le sénateur Miller) croit que la majorité des représentants de cette province qui siègent au Sénat ne sont pas enclins à se déclarer en faveur de cette redevance. Le ministre des Postes a dit que le charbon n'était pas véritablement un article de consommation pour les pauvres. Peut-être est-ce exact, en grande partie, mais il reste que l'on sait bien que lorsque le prix du charbon monte, le coût du bois augmente parallèlement (*Applaudissements*).

L'honorable M. Campbell: Dans une certaine mesure, peut-être.

L'honorable M. Miller: Son coût augmenterait considérablement dans les grandes villes. Le prix du bois serait donc appelé à subir une hausse pendant les longs mois d'hiver, alors même qu'il constitue un article de première nécessité tant pour les riches que pour les pauvres, et cela sans aucun profit pour les charbonnages de la Nouvelle-Écosse. Il demande donc au Sénat s'il a l'intention de ratifier une politique qui va accroître les recettes de l'État en pénalisant très inéquitablement les pauvres. Il ne croit pas, pour sa part, que l'on puisse qualifier cette manière d'agir de politique nationale. Si cette mesure est adoptée, en

the other. Now how was this policy to benefit Nova Scotia; where was the Nova Scotia coal to find a market? Fifty cents a ton will not send their coal above Montreal. Could they even compete in Quebec for the supply of that locality? He thought not. In Quebec, the average price of English coal was 20 shillings a chaldron, or 13 shillings and 4 pence a ton, and the market was now altogether supplied from England. At 2 shillings and 6 pence a ton, the whole cost would be 15 shillings and 10 pence, or say 16 shillings; but Nova Scotia coal could not be put into the market at less than 20 shillings, and, therefore, it could not enter into competition with the English article. It was true that some enterprising gentlemen in Montreal had invested considerable capital in the Nova Scotia coal mines and might succeed by their influence and business connections in introducing a small quantity into Montreal, but it could not be much. It would, therefore, be seen that this great concession to the coal interest of Nova Scotia amounted to nothing, but on the contrary, it was calculated to excite odium against that Province in the other sections of the Dominion. He also objected to the duty on rice, which is an article of luxury among the poor fishermen and labouring classes, and ought not to be taxed. It was an article that the Legislature of Nova Scotia had always hesitated to touch for the reason he had just given, and the duty would certainly be considered of a most objectionable character in the Maritime Provinces. As respects the duty on flour, it was understood to be a sort of compensation to Ontario for the duty on coal. Why was there no compensation to Quebec and New Brunswick? Last year the people of Nova Scotia imported something like 160,000 barrels of American flour and 60,000 barrels of corn meal, the duty on which would amount to \$50,000 a year. These were articles that entered into the consumption of the people generally, and yet they were to be taxed under the great "national policy." Even supposing 20,000 tons of coal could be sent this year into Ontario and Quebec in consequence of the protection of this tariff—and he doubted whether such would be the case—it would be only a few capitalists and monopolists that would receive the benefit, whereas the flour duty would fall on all classes; and for the trifling advantage to the coal owners the people of Nova Scotia would have to pay \$50,000 in duties on breadstuffs alone.

moins d'un an elle serait condamnée d'un bout à l'autre du Canada. Et comment cette politique va-t-elle profiter à la Nouvelle-Écosse; quels débouchés la houille de Nouvelle-Écosse trouvera-t-elle? A raison de 50¢ la tonne, sa houille ne sera pas vendue au Nord de Montréal. Et même au Québec, serait-elle compétitive, à raison de 20 shillings le «chaldron», ou de 13 shillings et 4 pence la tonne; actuellement le marché est entièrement alimenté par l'Angleterre. A 2 shillings et 6 pence la tonne, le coût total s'établirait à 15 shillings et 10 pence, soit 16 shillings en arrondissant, mais le charbon de Nouvelle-Écosse ne pourrait être mis sur le marché à moins de 20 shillings et par conséquent ne pourrait soutenir la concurrence de la houille britannique. Il est vrai qu'à Montréal des gens entreprenants ont investi un capital considérable dans les mines de houille de la Nouvelle-Écosse et grâce à leur influence et à leurs relations commerciales, il se pourrait qu'ils réussissent à faire entrer une petite quantité de charbon à Montréal, mais de toute façon, ce serait une broutille. On voit donc que cette merveilleuse concession accordée aux charbonnages de Nouvelle-Écosse, non seulement se réduit à rien mais encore est calculée pour rendre odieuse cette province aux yeux des autres provinces canadiennes. Il (le sénateur Miller) s'insurge aussi contre l'impôt frappant le riz qui est un article de luxe pour les pauvres pêcheurs et les gens de la classe ouvrière et qui, comme tel, ne devrait pas être imposé l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a toujours, pour la raison qu'il vient d'invoquer, hésité à toucher à cette denrée et cette redevance serait certainement vue d'un mauvais œil dans les provinces maritimes. En ce qui concerne les droits sur la farine, ceux-ci constitueraient en quelque sorte une compensation accordée à l'Ontario pour la taxe sur la houille. Pourquoi aucune compensation n'est-elle prévue pour le Québec et le Nouveau-Brunswick? Les gens de la Nouvelle-Écosse ont importé l'an dernier quelque 160,000 boisseaux de farine américaine et quelque 60,000 boisseaux de farine de maïs; la taxe prélevée sur ces produits atteint \$50,000 par an. Ce sont là des denrées qui entrent dans la consommation de l'ensemble de la population et cependant on va les taxer sous le couvert de la «grande politique nationale». En supposant même que l'on puisse envoyer 20,000 tonnes de houille en Ontario et au Québec cette année grâce à la protection qu'accorde ce tarif—et il doute quant à lui que ce soit le cas—il n'y aurait que quelques capitalistes et monopoleurs pour en recueillir des profits, tandis que la taxe sur la farine retomberait sur les épaules de toutes les classes de la société; et, en contrepartie de maigre avantage qu'en retireraient les propriétaires de houillères, les gens de la Nouvelle-Écosse devraient payer \$50,000 de droits pour les seules céréales panifiables.

Hon. Mr. Mitchell—A large portion of that flour was Canadian sent through in bond.

Hon. Mr. Miller undertook to say that he knew something about the trade of Nova Scotia, and that he was quite correct in his statement. Some Canadian flour might have come from Boston, but the larger proportion certainly was American.

Hon. Mr. Mitchell said that his hon. friend was misinformed.

Hon. Mr. Miller—If the hon. gentleman would look at the trade returns of Nova Scotia, when a duty was imposed on American flour, he would find that he (Mr. Miller) was borne out by the facts. Previous to the Reciprocity Treaty, there was a duty on flour, and after the repeal of the treaty it was re-imposed. His conclusions were drawn from the returns of these periods.

Hon. Mr. Letellier de St Just—The duty was imposed for the purposes of revenue.

Hon. Mr. Miller—The argument was then used that by imposing a duty on American flour, we might facilitate negotiations with the United States for a renewal of the Reciprocity Treaty.

Hon. Mr. Mitchell—That will be one of the effects of the present duty.

Hon. Mr. Miller—The argument has been totally dispelled by the facts of the case for the past five or six years. He also had strong objections to the duty on agricultural products. It was likely, if the Bill became law, that a proclamation, in accordance with the original resolutions—which might be fairly presumed to fore-shadow the intentions of the Government—would be soon issued to put certain agricultural products under the ten per cent. Although the duty on flour and corn meal would be a very serious tax on the people of Nova Scotia, it would not in a large section of the Province produce so much discontent as this provision of the Bill, should it go into operation. A large portion of the people of that Province were engaged in mining, fishing, and maritime pursuits. The people of a large section of the Gulf and Atlantic seaboard depended to a considerable extent upon Prince Edward Island for certain necessities. In the fall of the year, vessels leave many of the numerous ports of Nova Scotia, and proceed to P.E. Island, where they get cargoes of oats, potatoes, &c. These vessels bring back their cargoes, and the entries show—and they are not always made—a very large import of

L'honorable M. Mitchell: Une grande partie de cette farine était de la farine canadienne envoyée en entrepôt à la douane.

L'honorable M. Miller déclare qu'il est bien au courant du commerce extérieur de la Nouvelle-Écosse et il affirme que ses dires sont exacts. Une petite partie de la farine canadienne venait peut être bien de Boston, mais il est hors de doute que la majeure partie était américaine.

L'honorable M. Mitchell prétend que son ami est mal informé.

L'honorable M. Miller: Si le sénateur consultait la statistique du commerce extérieur de la Nouvelle-Écosse, il verrait que les faits corroborent ses dires lorsque la farine américaine était assujettie à des droits. Avant le Traité de réciprocité et après que le traité eut été abrogé, ce droit a été remis en vigueur. Ses conclusions se fondent sur la statistique se rapportant à cette époque.

L'honorable M. Letellier de St Just: Le droit en question a été imposé aux fins des recettes fiscales.

L'honorable M. Miller: On a eu recours, à l'époque, à l'argument selon lequel le fait de frapper d'un impôt la farine américaine serait peut-être de nature à faciliter les négociations avec les États-Unis lesquelles visaient à réinstaurer le Traité de réciprocité.

L'honorable M. Mitchell: Ce sera là un des effets du droit imposé actuellement.

L'honorable M. Miller déclare qu'eu égard aux faits des cinq ou six dernières années, cet argument est sans valeur. Lui aussi s'élève énergiquement contre les droits qui viennent frapper les produits agricoles. Il est probable que si le bill devenait loi une proclamation conforme aux résolutions initiales—qui, on peut le présumer sans crainte de se tromper, annoncera les intentions du Gouvernement—ne tarderait pas à venir frapper certains produits agricoles d'une taxe de 10%. Bien que les droits sur la farine et la poudre de maïs seraient une taxe sévèrement ressentie par les habitants de la Nouvelle-Écosse, ces droits ne mécontenteraient pas autant certaines parties de la province que les dispositions du bill en question, si celui-ci prenait force de loi. Une grande partie de la population de cette province travaille dans les mines, s'adonne à la pêche ou à toute autre occupation liée à la mer. Les gens d'une grande partie de littoral du golfe du St-Laurent et de l'Atlantique dépendent dans une large mesure de l'Île-du-Prince-Édouard pour certains produits de première nécessité. Chaque année, en automne, les navires quittent certains des nombreux ports de la Nouvelle-Écosse pour se rendre dans l'Île-du-

agricultural products. If the people along a large section of the sea-coast were to find that this agricultural produce was to be taxed, as one of the results of Union, they would naturally feel deeply irritated; and the consequence would be that the harmonious working of the Confederation must be delayed. Such a tax was unjust in principle, and vexatious in its operation, and calculated to produce more dissension than any other system of taxation that could be devised—more irritating even than the postage on newspapers or the stamp duty. Under these circumstances he had a right to assert that the measure was not a national policy. It was a policy that would bear most unjustly on the labouring classes. It was not such a policy as would draw forth the sentiment that was expressed by a British statesman when he hoped his name would go down to the future as having given bread to the poor, "unleavened by unjust taxation." This Bill would not only leaven the bread of rich and poor with the bitter leaven of unjust taxation, but it would impose taxes on nearly all the prime necessities of life. Did such a result deserve to be dignified with the name of the "National Policy?" He might be told that taking it in connection with other matters of legislation, it might be considered a national policy; but he was not able to appreciate such an argument. The protection of the fisheries had nothing whatever to do with the question. Our fisheries were as much our property as our soil, and should be equally protected from the encroachments of foreigners. It might with the same reason be argued that the expenditure of \$200,000 to meet the anticipated Fenian raids, was a part of the grand national policy of which gentlemen opposite were so fond of declaiming. The one was as much a portion of the fiscal policy of the country as the other. If the measure went the length which it should, if it met American products by the same duties imposed on our commodities in American markets, then there might be some reason for supporting it, but to say that such a tariff as the one proposed would ever lead to reciprocity was nothing else than an absurdity.

Hon. Mr. Mitchell—Then the hon. gentlemen's objection is that we do not go far enough. Is it so?

Hon. Mr. Miller—If they had imposed a duty on coal sufficient to protect the Nova Scotia product in Hamilton or London, he would feel proud to support it.

Hon. Mr. Mitchell—Would it not do to send it to Toronto?

Prince-Édouard, où ils s'approvisionnent en avoine, en pommes de terre, etc. Ces navires reviennent avec leur cargaison et les déclarations d'entrée—celles-ci ne l'Union, ils en seraient naturellement profondément irrités, ce qui aurait pour conséquence de nuire à l'harmonie au sein de la Confédération. Une telle taxe est injuste dans son principe et vexatoire dans son application et telle qu'elle est conçue, produira plus de dissensions que ne pourrait le faire tout autre régime fiscal—elle est plus fâcheuse même que la taxe postale dont on frappe les journaux ou que le droit de timbre. Dans ces conditions il (M. Miller) a le droit d'affirmer que la mesure en question ne peut être qualifiée de politique nationale. C'est une politique qui retombera très inéquitement sur les épaules de la classe ouvrière. Ce n'est pas une politique comme celle-ci qui traduit le sentiment qu'exprimait un homme d'État britannique lorsqu'il souhaitait que son nom entre dans l'histoire comme le nom de celui qui avait donné aux pauvres du pain pétri «sans le levain d'une taxation inique». Non seulement le présent bill donnerait aux pauvres et aux riches un pain pétri «avec le levain amer d'une taxation inique», mais encore frapperait-il d'un impôt presque tous les produits de première nécessité. Un tel résultat mérite-t-il qu'on lui confère le nom de politique nationale? Certains diront peut-être que, considéré par rapport à d'autres objectifs de législation on pourrait le considérer à la rigueur comme une politique nationale. Quant à lui, ce n'est pas son avis. La protection des pêcheries n'a absolument rien à voir avec la question. Nos pêcheries sont tout autant notre propriété que l'est notre sol et il faut donc les protéger contre toute ingérence de l'étranger. En suivant le même raisonnement, dit-il, on pourrait prétendre que la dépense de \$200,000 en prévision des raids des Fénians faisait partie de la grande politique nationale, objet des harangues des sénateurs de l'Opposition. Elle faisait tout autant partie de la politique fiscale du pays que l'autre. Si la mesure en question allait aussi loin qu'elle le devrait, si elle frappait les produits américains de mêmes droits que ceux dont sont frappés nos propres produits sur les marchés américains, alors peut-être aurions-nous des raisons de l'appuyer, mais dire qu'un tarif comme celui qui est proposé conduira jamais à la réciprocité, c'est tout simplement ridicule.

L'honorable M. Mitchell: Le sénateur trouve que nous n'allons pas assez loin alors?

L'honorable M. Miller répond que si l'on avait imposé un droit sur le charbon suffisant à protéger la houille de la Nouvelle-Écosse à Hamilton ou à Londres, il serait fier de l'appuyer.

L'honorable M. Mitchell: Ne suffirait-il pas de l'envoyer à Toronto?

Hon. Mr. Miller—He did not believe that any duty could be put on American coal sufficient to be of service to Nova Scotia, with justice to Ontario. It should be recollected that our manufacturing interests in this Dominion had claims on this Legislature. If we could not protect them, we should not crush them out of existence. This assumed protection to Nova Scotia coal would bear heavily on these enterprises. The prosperity of this Dominion must to a large extent depend on the growth and success of its manufactories, but you are striking a heavy blow at them by this Bill. He supposed, however, it was all right, because it was a "National Policy." He would not detain the House any longer on the merits of the Bill as he rose chiefly to speak to the Constitutional aspect of the question. In conclusion, he would say that the country was looking anxiously to the action of this Senate on the question before it. Should the House be met by the argument—that it should not bring itself into collision with the other branch? Could they be influenced by any intimation of that kind? Should they hesitate a moment as to their proper course when public opinion pointed so unmistakably to it? He believed if hon. gentlemen were true to the interests they represented—if they rose above party considerations, and those other influences susceptible of being exercised in this House, and rejected this Bill, they would win for themselves the gratitude of the people from one end of the Dominion to the other. The Senate had a duty to perform to the country and to themselves and that was to protect the interests of the people, and, at the same time, to assert and vindicate their own rights and privileges.

Hon. Mr. Macpherson said that he was impelled by a strong sense of public duty to assume a position of hostility to the Government on the important question under consideration. At the outset, he must say that he had been as much taken by surprise as any other member of the House by the motion of the hon. member (Mr. Letellier de St Just); for he had expected that the amendment would have been moved when the Bill came up for its second reading tomorrow. Such a course would be more in accordance with the usage of the House; but now that the subject was fairly brought up, he was obliged to deal with it. It was his intention to move an amendment to the amendment, to the following effect:—

That all the words after "That" be left out and the following inserted:

Resolved,—"That in the opinion of this House, by subjecting to duty of Customs as

L'honorable M. Miller répond qu'il ne croit pas que l'on puisse frapper la houille américaine d'un impôt suffisant pour que cela soit utile à la Nouvelle-Écosse, tout en faisant justice à l'Ontario. Il faut se rappeler, dit-il, que notre industrie manufacturière au Canada est en droit de demander des comptes à cette assemblée législative. Si nous ne sommes pas en mesure de la protéger, nous ne devons pas l'écraser jusqu'à en souhaiter l'anéantissement. Cette prétendue protection accordée à la houille de la Nouvelle-Écosse pèserait lourdement sur les épaules de ces entreprises. La prospérité du Canada doit dans une large mesure s'appuyer sur la croissance et le succès de ses entreprises manufacturières, mais le bill en question va leur asséner un dur coup. Il suppose que cela ne fait rien, parce que c'est une «politique nationale»! Il ne s'étendra pas davantage sur le pour et le contre du bill, dit-il, puisque c'est surtout pour évoquer l'aspect constitutionnel de la question qu'il s'est levé. Il déclare, en conclusion, que tout le pays a l'œil fixé en ce moment sur le Sénat. Le Sénat s'inclinera-t-il devant l'argument invoqué, à savoir qu'il ne doit pas entrer en conflit avec l'autre assemblée? Se laissera-t-il influencer par une intimation de ce genre? Hésitera-t-il un seul instant sur la conduite à suivre alors que l'opinion publique la lui indique aussi clairement? Il croit, pour sa part, que si les sénateurs avaient vraiment à cœur l'intérêt de ceux qu'ils représentent, s'ils s'élevaient au-dessus de toutes considérations de partis et de toutes autres influences susceptibles de s'exercer dans cette assemblée, et rejetaient le bill en question, la gratitude des Canadiens, d'un bout à l'autre du Canada, leur serait acquise. Le Sénat a un devoir à remplir envers le pays et envers lui-même et ce devoir est de protéger les intérêts du peuple canadien, tout en affirmant et en faisant valoir ses propres droits et privilèges.

L'honorable M. Macpherson se dit poussé par un sentiment profond de ses devoirs envers le public à assumer une position d'hostilité envers le Gouvernement au sujet de l'importante question à l'étude. Il déclare d'emblée que la motion du représentant de Granville l'a aussi surpris qu'elle a surpris les autres sénateurs, car il s'attendait à ce que l'amendement soit proposé demain au moment où le bill devait être présenté en deuxième lecture. Cela aurait été plus conforme aux usages du Sénat, mais puisque le sujet est abordé, il se voit obligé à son tour d'en parler. Son intention est de proposer un sous-amendement, à savoir:

«Que tous les mots qui suivent «Que» soient éliminés et remplacés par ce qui suit:

Il est résolu—«Que, de l'avis du Sénat, assujettir à des droits de douane, comme le propose

proposed in the said Bill—breadstuffs, of any kind, or rice, coal and coke, salt, or any of the "natural products" enumerated in schedule C of the present tariff (31 Vic. chs. 7 and 44), and which at present are admitted into Canada, free of duty—a principle would be introduced, that would be partial in its operation between the Provinces constituting the Dominion, that would distribute the burden of taxation unequally and vexatiously amongst the people, that would injuriously disturb trade, and tend to engender sentiments of sectionalism and disunion in the minds of the people of Canada."

He regretted exceedingly that it was his duty to oppose the second reading of a Bill of such importance as that under consideration. He was fully conscious of the responsibility of rejecting a measure coming from the other branch and intended to meet the public expenditures; but he did so under the conviction that any other course would be antagonistic to the best interests of the country. It was not sufficient for members to give a simple negative to the Bill—he thought all should put their views on record. The gentlemen who opposed the measure were not actuated by factious motives, but by a high sense of public duty. All the propositions in the amendment he had just read could be easily sustained. He believed it to be exceedingly unsound to impose a duty on coal and breadstuffs, or any natural products that were now free. He acknowledged that there was difficulty in framing a tariff that would be acceptable to all the people of the Dominion; but certainly it would have been an easy task to mature one that would be more just to all sections than the measure before the House. If it had been the object to devise a tariff that would set one Province against another—that would create and perpetuate sectional jealousies and antipathies, the Government had certainly succeeded. Breadstuffs were to be taxed to please the people of Ontario; but he believed it was a great injustice to the agriculturalists of Ontario to suppose that they were prepared to accept such a tariff, or that it would be a protection to them. The market where their surplus produce was disposed of fixed the price of the whole, and the duty could not be of any positive advantage so far as the price of their breadstuffs was concerned. Then, the duty would be a great obstruction to trade all throughout the country, which should, in accordance with the true principles of commerce, be left as unrestricted as possible. Not only would the tariff be worthless to the people of Ontario, but it would be most burthensome to the other sections—to the fishermen and the great masses of the people of Nova Scotia and New Brunswick as well as of Quebec; for it was a well known fact that a large quantity of breadstuffs were yearly

le bill en question, les céréales panifiables de tous genres, ou le riz, la houille et le coke, le sel, ou tout autre «produit naturel», énumérés à l'Annexe C du présent tarif (31 Vic ch. 7 et 44) qui, à présent, sont admis au Canada en franchise, équivaldrait à reconnaître un principe qui, dans son application, favoriserait plus une province que l'autre, répartirait le fardeau de l'impôt inégalement et de façon vexatoire entre les Canadiens, perturberait de façon préjudiciable le commerce extérieur et tendrait à engendrer des sentiments de régionalisme et de désunion dans l'esprit des Canadiens».

Il croit de son devoir de s'opposer à la deuxième lecture d'un bill d'une telle importance que celui-ci. Il est pleinement conscient de la responsabilité qu'il assume en rejetant une mesure qui émane de la Chambre et vise à faire face aux dépenses publiques, mais s'il le fait, c'est avec la conviction que toute autre ligne de conduite irait à l'encontre des intérêts du pays. Il ne suffit pas, dit-il, que les sénateurs adoptent une attitude de refus vis-à-vis du bill, il faut encore qu'ils affirment tous publiquement leur position. Les sénateurs qui se sont opposés à la mesure n'étaient pas mus par des motifs factieux, mais bien par un sens élevé de leurs devoirs envers la nation. Toutes les propositions incluses dans l'amendement dont il vient de donner lecture sont aisément défendables. Il trouve absolument erroné d'imposer un droit de douane sur la houille et les céréales panifiables ou sur tout autre produit naturel entrant actuellement en franchise. Il admet qu'il est peut être difficile d'établir un tarif acceptable pour tous les Canadiens, mais il aurait été simple de mettre au point un tarif qui aurait été plus équitable pour les diverses provinces que la mesure présentée au Sénat. Si le Gouvernement avait voulu établir un tarif qui dresserait une province contre une autre, qui créerait et ferait se perpétuer des jalousies et des antipathies, il avait assurément réussi. On va frapper d'un impôt les céréales panifiables pour faire plaisir aux habitants de l'Ontario, mais il croit, quant à lui, que c'est faire une grave injustice aux agriculteurs de l'Ontario que de supposer qu'ils sont disposés à accepter un tel tarif ou que ce tarif les protégera. Le marché où ils écoulent l'exédent de leur production fixe le prix de l'ensemble de celle-ci et les droits de douane ne sauraient constituer un avantage pour eux en ce qui concerne le prix de leurs céréales panifiables. Par ailleurs, dans tout le Canada ces droits de douane constitueraient un sérieux obstacle au commerce extérieur qui devrait, conformément aux véritables principes régissant le commerce, avoir aussi peu de restrictions que possible. Non seulement le tarif sera inutile aux gens de l'Ontario, mais encore sera-t-il extrêmement ennuyeux pour les autres habitants du Canada—les pêcheurs

taken into the latter Province from the United States. Then as a part of the great "national policy" a duty was imposed on foreign coal, as a means of propitiating the people of Nova Scotia. Nova Scotia, New Brunswick and Quebec were taxed to satisfy Ontario—Quebec, Ontario, and New Brunswick were to be burthened to please a minority in Nova Scotia! Nothing could be more calculated to create dissension and disturb the harmonious working of Confederation than such legislation. The Hon. Postmaster General had said that he (Mr. Macpherson) was connected with an establishment which consumed large quantities of foreign coal, and therefore it was natural that he should not favour that part of the tariff. Now he would say in reply that that establishment would not be affected by the policy to the extent of a single dollar.

Hon. Mr. Campbell—Hear, hear.

Hon. Mr. Macpherson—The proprietors would collect the duty for the Government, but their customers would pay it. It was quite true that the tax would be burthensome to all manufacturers in the country, and make it more difficult for them to compete with the foreign producer. As respects the establishment referred to, it only turned out railway iron, and he must take that opportunity of saying that when it was proposed there should be no duty on that iron, he did not oppose the proposition, for he had never allowed himself to be influenced by his private business in legislating for the whole country. He believed that a protective duty was unjust, and could not be supported on true principles. He was also convinced that there was nothing more illogical than that incidental protection which some said was one of the objects of the measure. The object of a tariff was revenue, and in order to protect manufactures sufficiently it was necessary to interfere with the revenue. The duty on coal, notwithstanding what the Postmaster General said, would be a very serious tax upon the poor in the cities. The increase in the price of that article would be really \$1 a ton, and it must react upon the cost of wood. He considered it a most unsound principle to diminish the number of articles on the free list, as it was done in the present case. The policy of this country hitherto had been to follow the example of England, and to raise the revenue from leading articles and increase the free list as much as possible. The Finance Minister had acknowledged that he did not expect to receive much revenue from the duty on coal, breadstuffs, &c., and probably he was right.

et la grande masse des Canadiens de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que du Québec; car il est notoire qu'une grande quantité de céréales panifiables est importé annuellement dans cette dernière province en provenance des États-Unis. Ensuite, toujours au nom de la grande «politique nationale», on impose un droit sur le charbon étranger pour se concilier les faveurs des habitants de la Nouvelle-Écosse. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec sont taxés pour satisfaire l'Ontario—tandis que le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick le sont pour plaire à une minorité de gens en Nouvelle-Écosse! On n'aurait pu inventer rien de mieux que cette mesure législative pour créer la discorde et détruire les rapports harmonieux entre les provinces faisant partie de la Confédération. Le ministre des Postes l'a accusé (M. Macpherson) d'avoir des liens avec une entreprise qui consomme de grandes quantités de houille étrangère et, de ce fait, de ne pas aimer ce volet du tarif. Il lui répond que l'entreprise en question ne perdrait pas un seul dollar du fait de la politique en question.

L'honorable M. Campbell: Bravo!

L'honorable M. Macpherson: Les propriétaires percevraient les droits en question pour le compte du Gouvernement, mais ce sont en dernier ressort leurs clients qui payeront. Il est exact que la taxe serait gênante pour tous les fabricants du pays en ce qu'il leur serait plus difficile de soutenir la concurrence du produit étranger. Quant à l'entreprise dont il vient de parler, elle ne fabrique que du fer pour voies ferrées et il profite de cette occasion pour rappeler que lorsqu'on a proposé d'exonérer le fer en question de droits de douane, il ne s'est pas opposé à cette proposition, car il ne s'est jamais laissé influencer par ses intérêts privés lorsqu'il s'agissait de légiférer pour l'ensemble du pays. Il croit que des droits protecteurs sont injustes et, par principe, ne sont pas défendables. Il est aussi convaincu que rien n'est plus illogique que cette protection d'exception qui, selon certains, est un des objectifs de la mesure. L'objectif d'un tarif est d'obtenir des revenus fiscaux et pour protéger suffisamment les manufactures, il faut intervenir dans les recettes de l'État. Le droit sur la houille, en dépit de ce que dit le ministre des Postes, infligerait une lourde taxe au pauvre dans les villes. La hausse du prix de cet article s'établirait en effet à 1 dollar la tonne et se répercuterait sur le coût du bois. Il estime que c'est une grave erreur que de réduire le nombre des articles figurant à la liste d'exemptions, comme on le fait dans le cas présent. Jusqu'ici, la politique du Canada a été de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et d'augmenter ses revenus en imposant une taxe sur les articles principaux et en allongeant le plus possible la liste des articles exonérés de tout droit d'en-

That hon. gentleman seemed to have reserved himself for the duty on salt, as he made special reference to it. That was a most objectionable tax, for salt was an article that was consumed by every man, woman, and child; but because, forsooth, some deposits had been found in Ontario, the Dominion was to be taxed. The Finance Minister had said that "there was a gigantic monopoly on the other side of the line, and it was simply a question whether the infant manufacture of salt in this country was to be put down by persons who, without any regard whatever to what the cost of it might be, would crush in some way or other that manufacture." That monopoly had existed for a great many years in the state of New York. Now, he had taken some trouble to ascertain the price of salt for a number of years; and he found that it was \$1.50 per barrel in 1863; \$1.60 in 1865; \$1.75 in 1866-7, when the taxes were so high in the United States; \$1.65 in 1868; \$1.50 in 1869—the prices in the month of May of each of those years. So last year the price of the article had fallen to what was actually its normal cost. He was not able to find any evidence that the Canadian enterprise was being crushed out; but even were it so, would the House sanction an increase in the cost of the article, amounting to 25 cents a barrel, which would have to be paid by the consumers? Was the House ready to subsidize every little enterprise that might be established in this country, without reference to the masses of the people? The whole amount of capital invested in the salt interest at Goderich could not exceed \$100,000; and if it was the wish of the Government to encourage that interest artificially, it was better to give it a direct subsidy than to increase the cost of the article by a tax on the consumers. The same argument would apply to the coal of Nova Scotia. If it was the intention to encourage monopolists at the expense of the people, then let it be done directly out of the consolidated fund, and we would soon know what it would cost. Referring to the tariff in other respects, he was exceedingly surprised to see how many things were taken out of the free list besides those to which he had been referring:

"Animals of all kinds, except such as shall be imported for the improvement of Stock, which shall be admitted free of duty, under regulations to be made by the Treasury Board, and approved by the Governor in Council. Green Fruits of all kinds, Hay, Straw, Bran. Seeds not classed as cereals, Vegetables including

trée. Le ministre des Finances a admis qu'il ne comptait pas obtenir grand-chose des droits sur la houille, les céréales panifiables, etc. et il avait sans doute raison. Le ministre semble avoir fait des réserves en ce qui concerne les droits sur le sel, car il a cité spécialement cette denrée. Cette taxe est inadmissible, le sel étant un article que consomme toute la population: hommes, femmes et enfants. Et parce qu'on a trouvé quelques gisements en Ontario, tout le pays va être taxé! Le ministre des Finances a dit qu'il y avait un gigantesque monopole de l'autre côté de la frontière et que la question était de savoir si la manufacture de sel encore dans son enfance serait écrasée par des gens qui, sans aucune considération pour le coût possible, voulaient ruiner cette manufacture». Le monopole en question existe depuis de très nombreuses années dans l'État de New York. Il s'est donné la peine de se renseigner sur le prix du sel pendant plusieurs années. Voici ce qu'il a appris. En 1863, le sel coûtait \$1.50 le baril; en 1865, \$1.60; en 1866-67 lorsque les taxes étaient si élevées aux États-Unis, \$1.75 le baril; en 1868, \$1.65; en 1869, \$1.50—il s'agissait chaque fois de la statistique du mois de mai. Ainsi, l'an dernier, le prix de cet article est tombé à ce qui représente, en fait, son coût normal. Il n'a trouvé aucune preuve indiquant que l'entreprise canadienne soit en train de périr; mais même s'il en était ainsi, le Sénat approuverait-il une hausse de coût de cet article de l'ordre de 25¢, le baril que le consommateur en fin de compte sera appelé à payer? Le Sénat acceptera-t-il de subventionner toutes les petites entreprises que l'on mettra sur pied au Canada, sans songer à la population dans son ensemble? Les capitaux investis dans la fabrication de sel de Goderich ne dépassent pas un total de \$100,000. Si le Gouvernement souhaite encourager artificiellement cette entreprise, il vaudrait mieux qu'il lui accorde une subvention directe plutôt que d'augmenter le coût de l'article en imposant une taxe au consommateur. Le même argument s'applique en imposant une taxe au consommateur. Le même argument s'applique à la houille de la Nouvelle-Écosse. Si l'on a l'intention d'encourager les monopoleurs aux dépens de la population, qu'on le fasse en puisant directement au fonds consolidé et l'on saura vite à combien s'élèvera le coût. Envisageant d'autres aspects du tarif, il se dit extrêmement surpris de voir le nombre d'articles qui ont été rayés de la liste d'exemptions, en dehors de ceux dont il vient de parler:

«Les animaux de toutes espèces, à l'exception de ceux qui seront importés pour améliorer le cheptel, qui seront admis en franchise aux termes de règlements à édicter par le Conseil du Trésor et à approuver par le gouverneur en conseil; les fruits verts de toutes espèces, le foin, la paille, le son, les semences qui ne sont

potatoes and other roots, Plants, Trees, and Shrubs."

It was most objectionable to tax any of such things, and he was surprised how the Government could attempt to defend the impost. Fruit trees and vegetables—of a better description than we can grow—ought not to be taxed, more than animals imported for the improvement of stock. The more the tariff was considered, the more clearly would its injurious effects be seen. The clause in reference to packages was most cumbrous, and had been copied almost verbatim from the United States tariff. The effect upon the cheaper goods was to increase their cost beyond the higher priced goods which are less bulky and come in packages which are not dear in proportion to the contents. That provision would make a difference of more than 5 per cent in the price of the cheap and more bulky articles which are used in nine houses out of ten; and such goods as were used by the wealthy classes would be comparatively little affected. The duty on coarse, bulky cheap goods might range from 20 to 25 per cent. This must be considered a discrimination against the poor that was most objectionable and ought not to be sanctioned by the House. All the duty that the merchant paid, whether on goods or packages, or back-charges, must be put on the goods and collected from the customer. He did not object to the duty on tobacco, for he thought stimulants of all kinds, like luxuries, were fair subjects of taxation. The Finance Minister need not have any difficulty in raising all the money that he required, in a much less obnoxious manner than was proposed in the Bill. He proposed to increase all duties three-quarters of one per cent, and from this source he estimated he will receive \$425,000. There would have been little objection to his making the increase of duties one and one half per cent, which would have yielded according to his own estimate \$850,000. This, with the estimates increase of revenue from tobacco of \$300,000, would give a total additional amount of \$1,500,000, being \$50,000 more than he estimated would be received from all the additional duties imposed by this Bill—\$50,000 more than he asked. He suggested that as the easiest plan of raising all the public interests was to be jeopardised by accepting the amendment he proposed, he might hesitate to press it; but he knew that if the Tariff were rejected no inconvenience need arise. He had no doubt that the Banks would purchase a large amount of Dominion Notes in the course of the year. He did not imagine that the Government cared as to the source from which they would receive the requisite revenue. The money received for Dominion Notes would be used like any other revenue to pay debts.

pas classées dans la catégorie des céréales, les légumes, y compris les pommes de terre et autres tubercules, les plantes, les arbres et les arbrisseaux.

Il est absolument inqualifiable de taxer tous ces articles et il se dit surpris de voir le Gouvernement essayer de défendre cette forme de fiscalité. Les arbres fruitiers et les légumes d'une essence ou d'une espèce meilleure que celle que nous pouvons planter ne devraient pas plus être frappés de droits de douane que les animaux importés pour l'amélioration du cheptel. Plus on examine le tarif, plus on se rend compte des effets néfastes qu'il aura. La clause relative aux emballages est des plus gênantes; elle a été copiée presque mot à mot du tarif américain. Son effet sur les denrées les moins chères sera d'augmenter le coût de celles-ci et de les rendre plus onéreuses que les marchandises plus coûteuses, mais moins volumineuses et présentées dans un emballage peu coûteux par rapport à son contenu. Cette disposition est appelée à faire hausser de 5% le prix des articles peu coûteux et volumineux utilisés dans neuf ménages sur dix; tandis que les denrées utilisées par la classe aisée seront comparativement moins touchées. Les droits sur les denrées volumineuses et grossières pourraient varier de 20 à 25%. Il s'agit là d'une discrimination, absolument indéfendable, à l'égard des pauvres et le Sénat se doit de ne pas l'approuver. Tous les droits que le commerçant acquitte sur les marchandises ou sur l'emballage doivent être ajoutés au prix des marchandises et c'est le client en dernière analyse qui les paie. Il ne voit pas d'objection aux droits sur le tabac, car il pense qu'il est juste de taxer les stimulants de toute nature, de même que les articles de luxe. Le ministre des Finances ne doit pas avoir de difficulté à recueillir tout l'argent dont il a besoin et d'une façon moins odieuse que celle que préconise le bill. Quant à lui, il propose de majorer tous les droits de 0.75% et il estime qu'on recueillera ainsi \$425,000. Il n'y aurait guère d'inconvénient à ce que la majoration atteigne 1½ pour cent, ce qui, selon ses calculs, donnerait un revenu de \$850,000. Si l'on ajoute à cette somme l'augmentation estimée des recettes fiscales provenant des droits sur le tabac, de l'ordre de \$300,000, on obtient au total un montant supplémentaire de \$1,150,000, soit \$50,000 de plus que, selon ses estimations, le revenu de tous les droits supplémentaires imposés par le bill—autrement dit \$50,000 de plus que ce qu'il demande. Comme le plan le plus facile pour émouvoir le grand public va être compromis si l'on accepte l'amendement qu'il propose, il hésiterait peut-être, dit-il, avant d'insister, mais il sait que si le tarif était rejeté, aucun inconvénient n'en résulterait nécessairement. Il ne doute pas que les banques achèteront un grand nombre d'obligations d'État au cours de l'année. Il ne pense pas que le Gouvernement se soucie de la

Hon. Mr. Mitchell did not deny that money so received would be expended, but what would be the effect upon capitalists? Would they not hesitate to advance money to a country whose debts were paid in that way?

Hon. Mr. Macpherson—The hon. gentleman could not deny that the proceeds of Dominion Notes would be expended as revenue. Pursuing the subject under consideration a little further, he must say that the action of the Government in another place had been such as to fetter that House. The Budget should not be a strictly party question, but in consequence of the course taken by the Government, in changing their policy and subsequently going back to the original propositions, they made the question one of confidence or non-confidence, and prevented the House of Commons freely exercising their judgment on the subject. In this connection, Mr. Macpherson referred to the opinions of eminent British statesmen, to show that a Budget should not be considered in a purely party aspect, and went on to say that if the Tariff under consideration had been discussed with perfect freedom in the House of Commons, it would not now be so unpalatable. The Senate, however, was not fettered by such considerations as prevailed in the popular branch, and could deal with it, free from party bias, and with a strict regard to the great interests involved. Two years ago, when the Criminal Laws came up from the Commons at a very advanced stage of the session, the Senate refused to consider them; but there was not a word said about such a proceeding affecting the stability of the Government. The Senate, in the case of the Tariff, was called upon to exercise its impartial judgment, especially as it was a body representing particular sections or Provinces which were unfairly dealt with in the Bill.

It being six o'clock the Speaker left the Chair.

AFTER RECESS

The Senate resumed at eight o'clock, and the debate on the tariff was continued.

Hon. Mr. Macpherson—Before the House adjourned he had argued that, instead of taxing the people, for the sake of benefiting a few monopolists, it would have been a wiser policy to have subsidized the latter directly out of the public revenues. It was well known that the majority of the owners of the mines of Nova Scotia were not residents of the country, and therefore any benefit shown to them

source des revenus dont il a besoin. L'argent reçu en contrepartie des obligations d'État sera utilisé comme toute autre recette fiscale pour payer les dettes.

L'honorable M. Mitchell ne nie pas que l'argent reçu de cette source serait dépensé, mais demande quel effet cela aura sur les capitalistes? N'hésiteront-ils pas à avancer de l'argent à un pays qui paie ses dettes de cette façon?

L'honorable M. Macpherson: Le sénateur ne peut nier que le produit des obligations d'État serait dépensé comme s'il s'agissait de recettes fiscales. Faisant un pas de plus, il reconnaîtra que les initiatives du Gouvernement dans l'autre assemblée ont eu pour effet d'apporter des entraves à cette assemblée. Le budget ne doit pas se limiter à une question de partis; seulement, le Gouvernement ayant modifié sa politique pour revenir ensuite à ses propositions initiales, on a fait de la question une question de confiance ou de défiance et on a empêché la Chambre des Communes de se prononcer librement sur la question. M. Macpherson a cité l'opinion d'éminents hommes d'État britanniques pour démontrer qu'un budget ne doit pas être considéré uniquement sous l'angle d'un parti et a dit ensuite que si le tarif en question avait été débattu librement à la Chambre des Communes, il ne serait pas si odieux. Le Sénat, pour sa part, n'est pas retenu par des considérations de ce genre qui sont courantes dans l'autre assemblée et il peut s'occuper du tarif sans préjugés de partis et en n'envisageant que les intérêts supérieurs en cause. Lorsqu'il y a deux ans, le Sénat a été saisi de lois sur le Code criminel, il a refusé de les approuver, mais on n'a pas dit que cette façon d'agir avait menacé la stabilité du Gouvernement. Dans le cas du tarif, le Sénat est appelé à se prononcer impartialement et cela particulièrement parce qu'il compte parmi ses membres des représentants des régions ou des provinces qui sont traitées injustement dans le bill.

Comme il est six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

Le Sénat se réunit à huit heures et le débat sur le tarif continue.

L'honorable M. Macpherson disait avant l'ajournement qu'au lieu de taxer la population au profit de quelques monopoleurs, il serait beaucoup plus sage de subventionner ces derniers directement en puisant au Trésor. On sait bien, dit-il, que la majorité des propriétaires des mines de Nouvelle-Écosse ne sont pas des résidents canadiens et, dès lors, tout profit réalisé par eux ne peut être considéré comme un

would not be a benefit to the great mass of the people of Nova Scotia. Therefore, it would be seen that the tariff, so far as it touched salt and coal, was only intended to benefit monopolists to the injury of the great mass of the people. Many indirect evils would be found to proceed from the operation of the tariff. A large number of the vessels that come every year from the United Kingdom for timber were freighted with coal instead of ballast. Whatever they got for it went in reduction of the freight charges of the Canadian product; and it necessarily followed that any tax that increased the freight must diminish the profit of the Canadian dealers. The inland shipping of Ontario would also be injuriously affected inasmuch as a large number of vessels were now engaged in carrying American coal. He did not think the tax would be operative, but if the expectations of the Government were realized, then the result would be, as he had stated, most injurious to our marine. Another interest in Ontario would also be affected by the salt duty, and that was the Lake Fishery. The ocean fisheries would not be touched inasmuch as the salt used in curing the fish was allowed to come in free from Great Britain and her Possessions; but there was no such protection afforded to the inland fisheries. Yet this was called a great 'national policy' which was to protect all interests and please all sections, and lead to the renewal of Reciprocity with the United States. If the last argument was correct, then the tariff would destroy itself; but what was more absurd than to suppose that an additional taxation of ourselves to the amount of two hundred thousand dollars was going to have the effect of forcing the Americans to renew free trade with Canada? If it was true that a mutual interchange of our products would be the best for both countries, we should receive all that we required from them untaxed, in other words at the lowest possible rates for ourselves (hear, hear). What could be more illogical than to say to the Americans—"If you will not untax what is consumed by your people, we shall impose a tax on what is consumed by our own." If we could make the Americans pay the taxes, then there would be some reason in the arguments of gentlemen opposite; but so long as we pay them ourselves, there could be nothing advanced in favour of the tariff. Before recess he had stated that the course he was pursuing was influenced by a high sense of public duty; and he had no hesitation in urging the Senate to adopt the amendment which he had laid before it. If money was wanted, he imagined that the Government would have no difficulty in devising such a tariff as would be more acceptable to the House and country than that now under consideration. He believed that if the Government had adhered to the changes they had made on a memorable afternoon, a few days

profit pour la grande masse des habitants de la Nouvelle-Écosse. On voit donc que le tarif, en ce qui concerne le sel et la houille, n'était destiné qu'à profiter aux monopoleurs, au grand dam de la masse de la population. Bien des maux résulteraient indirectement de l'application de ce tarif. Un grand nombre de navires en provenance de la Grande-Bretagne qui, chaque année, viennent chercher au Canada du bois de charpente, utilisent du charbon comme ballast. Ils pouvaient déduire ce qu'ils obtenaient pour ce charbon des frais de transport du produit canadien, et il s'ensuit que toute taxe qui aura pour effet de majorer les frais de transport va diminuer d'autant le profit réalisé par les négociants canadiens. Le transport par les voies intérieures de l'Ontario sera également touché du fait qu'un grand nombre de navires se chargent maintenant du transport de la houille américaine. Il ne pense pas que la taxe entrera en vigueur, mais si elle le devait, le résultat, il le répète, serait extrêmement préjudiciable à notre marine. Les pêcheries des lacs sont une autre entreprise qui sera durement touchée par les droits sur le sel. Les pêcheries de l'océan ne souffriront pas autant, du fait que le sel qu'elles emploient pour saler le poisson peut entrer en franchise s'il provient de la Grande-Bretagne et de ses possessions, mais il n'existe aucune protection de ce genre pour les pêcheries intérieures. Et l'on appelle cela une grande «politique nationale» visant à protéger tous les intérêts, à plaire à tous et qui contribuera à renouveler le Traité de réciprocité avec les États-Unis dit-il! Si ce dernier argument est exact, le tarif s'éteindra de lui-même, mais n'est-il pas absurde de supposer qu'une taxe supplémentaire de l'ordre de \$200,000 que nous nous imposons à nous-mêmes aura pour effet de forcer les Américains à renouveler un traité de libre-échange avec le Canada? S'il est vrai que l'échange réciproque de nos produits serait avantageux pour nos deux pays, nous devrions recevoir des États-Unis tout ce dont nous avons besoin en franchise, autrement dit au prix le plus avantageux pour nous (*Applaudissements*). N'est-il pas absolument illogique de dire aux Américains: «Si vous ne supprimez pas la taxe sur les produits que vous consommez, nous imposerons une taxe sur ce que nous consommons.» Si nous réussissions à faire payer les taxes aux Américains, les arguments des sénateurs d'en face seraient plus ou moins défendables, mais aussi longtemps que nous paierons nous-mêmes ces taxes, le tarif ne sera pas avantageux. Avant l'ajournement, il déclarait que c'est animé d'un sens élevé de ses devoirs envers le public qu'il s'engageait dans cette voie et qu'il n'hésitait pas un instant à insister auprès des sénateurs pour qu'ils adoptent son amendement. Si le Gouvernement a besoin d'argent, il ne lui serait pas difficile, croit-il, de mettre au point un tarif plus acceptable que celui-ci, pour la

ago, in the House of Commons, they would have acted more wisely; for the tariff, so amended, would have been less objectionable than the present measure, which was unpopular from one end of the Dominion to the other.

Hon. Mr. Mitchell—No, no.

Hon. Mr. Macpherson—The hon. gentleman would soon see how many members from his own Province would support him on the question. (Hear, hear). Public opinion was unmistakably opposed to the measure; he had not seen a newspaper of any mark or influence that was fully in favor of it. The Local Legislature of Nova Scotia had unanimously expressed their dissent from the policy. In the election shortly to come off in that Province, no candidate, he was assured, was likely to present himself, and pronounce in favour of the new tariff. In New Brunswick and Quebec, the press was as a unit against the measure. Under these circumstances, a great responsibility devolved upon the Senate in dealing with a Bill of so important a character. No doubt could exist as to the perfect right of the House to dispose of the question in the way proposed; and in this connection, Mr. Macpherson quoted from Todd, and other authorities on British Parliamentary practice, in support of his argument. Not only were British precedents in favour of the right of the Senate to deal with such a subject, Canada could afford examples in the same direction. In 1859, the Legislature was sitting at Toronto, and the question of the removal of the seat of Government to Quebec arose. The Government pledged itself to the Legislative Assembly to remove the Government to Quebec, but the Council was opposed to such a removal. No item on the subject was placed in the estimates—the Government simply pledged itself on the question. Hon. Mr. De Blaquièrè moved, seconded by Hon. Mr. Allan, that the Council “feel itself called upon to declare and resolve in defence of its undoubted and unquestioned rights, as a co-ordinate and co-equal branch of the Legislature, and as the only means of preserving its independence, that it will not take the question of Supply into consideration, &c.” The motion was carried, and among the names constituting the majority on that occasion, there was one which would be considered as of great authority—and deservedly so—the Hon. Mr. Campbell, the present Postmaster General (laughter).

Hon. Mr. Letellier de St Just—That was “revolutionary!”

Hon. Mr. Macpherson—At that time Chancellor Vankoughnet took the ground that the

Chambre et le pays. Il croit que si le Gouvernement s'en était tenu aux modifications apportées par un après-midi mémorable, il y a quelques jours, à la Chambre des Communes, il aurait mieux fait; car le tarif, ainsi modifié, aurait été moins critiquable que la présente mesure qui est impopulaire d'un bout à l'autre du Canada.

L'honorable M. Mitchell: Non.

L'honorable M. Macpherson: Le sénateur verra vite combien de sénateurs de sa province le soutiendront sur ce point. (*Applaudissements*). L'opinion publique est clairement opposée à la mesure; il n'a pas vu, quant à lui un seul journal sérieux ou ayant une influence quelconque qui soit entièrement favorable à la mesure. L'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a unanimement manifesté son opposition à cette politique. Lors des élections qui vont avoir lieu prochainement dans cette province, il est à peu près certain qu'aucun candidat ne se présentera en se déclarant favorable au nouveau tarif. Au Nouveau-Brunswick comme au Québec, la presse fait bloc contre la mesure. Dans ces conditions, une grande responsabilité incombe au Sénat quant au traitement qu'il doit accorder à un bill aussi important. Il n'y a pas de doute que le Sénat a le droit de statuer comme il le propose et, à cet égard, M. Macpherson cite, à l'appui de son argument, Todd et d'autres autorités en matière de pratique parlementaire britannique. Non seulement les précédents du Parlement britannique tendent à affirmer le droit du Sénat de statuer sur un sujet de ce genre, mais encore le Canada peut offrir des exemples en ce sens. En 1859, l'Assemblée législative siégeait à Toronto lorsque la question du déplacement du siège du gouvernement à Québec se posa. Le Gouvernement s'engagea envers l'Assemblée législative à déplacer le siège du Gouvernement à Québec, mais le Conseil était opposé à ce déplacement. Aucun article à ce sujet ne fut inscrit au budget—le Gouvernement prit simplement un engagement. Le sénateur M. De Blaquièrè, appuyé par le sénateur Allan, proposa que le Conseil «s'estime tenu de déclarer et de décider, afin de défendre ses droits indubitables et incontestables, en tant que partie liée et égale de l'Assemblée législative, et comme seul moyen de préserver son indépendance, qu'il n'étudiera pas la question des subsides, etc...» La motion fut adoptée et parmi les noms de la majorité, on relève le nom de quelqu'un que l'on doit considérer à juste titre comme une éminente autorité, à savoir le ministre des Postes actuels, le sénateur Campbell. (*rires*)

L'honorable M. Letellier de St Just: C'était «Révolutionnaire».

L'honorable M. Macpherson: A cette époque, le chancelier Vankoughnet adopta l'attitude

Postmaster General assumed now. Mr. Campbell then said that the responsibility rested on the Government and not on the House. It was right to assume that the hon. gentleman took the correct view in 1859 rather than in 1870. The Bill was postponed, and the extreme step of stopping the Supplies was taken, but a few days afterwards the Government had an addition of strength by the arrival of members, (laughter) and the measure passed by a majority of two. The only debatable ground now, in fact, was whether the Supply Bill could be amended in the Senate. So far as he was individually concerned, he had no other desire except to enhance the usefulness of the House, and enable it to win the respect and gratitude of the people throughout the Dominion.

Hon. Mr. Sanborn said that no doubt the Government felt themselves so strongly entrenched that they did not consider it necessary to use any arguments in reply to those which had been advanced on behalf of the amendment. The constitutional right of the House to deal with the question had been so fully maintained by reference to the practice of the House of Lords and the old Legislative Council of Canada, that he need not dwell on it at that time; but there was another argument on which less had been said, though it appeared to him as forcible as any that had been adduced. The Confederation was formed upon certain principles which were fully enunciated and discussed. Some persons advocated the continuance of the elective principle with respect to the formation of the upper branch of the Legislature; others contended for the nominative principle. Those who sustained the latter view took the ground that the representative character of the House was not unlike that which existed formerly—that its members were nominated by a responsible government, by those who represented the people. It was contended that the members of the House would possess a representative character, although they would be necessarily more conservative than the more popular branch. These views were sustained in the discussions on the subject by those who held a high position in the country. He found in the debates on the Confederation scheme a report of a speech delivered by Hon. Mr. Campbell, in which that hon. gentleman said: "In Upper Canada, as had been stated lately by an hon. member, the population has increased very rapidly, and would probably go on increasing in a much larger ratio than that of Lower Canada, or the other Provinces, and if the Legislative Council were elective, the time might come when the people of that section would fancy themselves entitled to an increased representation in the Council, and commence to agitate for it. They might object to the fishing bounties paid to the Lower Province, to the money expended there

que prend aujourd'hui le ministre des Postes. M. Campbell avait dit alors que la responsabilité incombait au Gouvernement et non à la Chambre. On avait raison de supposer que le ministre avait vu plus juste en 1859 qu'en 1870. Le bill fut remis à plus tard et l'on prit la mesure extrême consistant à mettre fin aux subsides, mais quelques jours plus tard le Gouvernement reprit du poil de la bête grâce à l'arrivée de renforts (*rires*) et la mesure fut adoptée par deux voix de majorité. En fait, la seule question litigieuse étant de savoir si le bill des subsides pouvait être modifié au Sénat. En ce qui le concernait personnellement, son seul désir était de souligner l'utilité du Sénat et de lui permettre de s'acquérir le respect et la gratitude de toute la population du Canada.

L'honorable M. Sanborn fait remarquer que le Gouvernement trouvait sans aucun doute sa position si bien assurée qu'il n'avait pas jugé utile de trouver des arguments en réponse à ceux qu'on avait avancés en faveur de l'amendement. Le droit constitutionnel du Sénat de connaître la question avait été si bien affirmé en s'appuyant sur la pratique de la Chambre des lords et de l'ancien Conseil législatif du Canada qu'il n'avait pas besoin à ce moment d'insister sur ce point, mais il y avait un autre argument, dont on avait moins parlé, encore qu'il lui semble, quant à lui (M. Sanborn) avoir autant de force que tous les autres arguments invoqués. La Confédération a été formée en s'appuyant sur certains principes déjà énoncés et amplement discutés. Certains se déclaraient favorables à la continuation du principe de l'élection en ce qui touchait la formation de la branche supérieure de l'Assemblée législative; d'autres soutenaient le principe de la nomination. Les tenants de cette dernière doctrine soutenaient que le caractère représentatif du Sénat n'était pas différent de celui qui existait antérieurement—que ses membres étaient nommés par un gouvernement responsable, par des représentants du peuple. On alléguait que les membres du Sénat auraient un caractère représentatif, bien qu'ils soient nécessairement plus conservateurs que les membres de l'autre assemblée. Cette opinion fut avancée dans les débats sur la question par ceux qui occupaient des postes élevés au pays. Il (M. Sanborn) a trouvé dans les débats sur le programme de la Confédération le compte rendu d'un discours de l'honorable M. Campbell, où celui-ci déclare: «Dans le Haut-Canada, comme le disait dernièrement un député, la population a augmenté très rapidement et tout indique qu'elle continuera de s'accroître à une cadence beaucoup plus rapide que dans le Bas-Canada ou les autres provinces. Si le Conseil législatif était électif, il se pourrait qu'un jour les gens de cette partie du Canada se mettent dans la tête qu'ils ont droit à une représentation plus large au sein du Conseil et commencent à s'agiter

in fortifications, or to something else, and claim a representation in the Council, more in accordance with their population, to enforce their views and in view of such contingencies the delegates from those Provinces conceived it would not be safe to trust their rights to an elective House." In those remarks, the Hon. Postmaster General recognized the principle of Provincial representation. The Senate was bound not to take into consideration any measure, which would affect injuriously the interests of any particular section. Further on, the same hon. gentleman said: "And if that was considered necessary in a country so compact together as the United States, how much more would it be proper in a Confederation, some of the sections of which were separated from each other by long narrow strips of land, or wide estuaries, with small representation in the popular branch, and looking chiefly to their equality in the Upper Chamber for security for local rights and interests, and institutions." Nothing, then, could be plainer than the principle laid down by the Postmaster General, that the representative principle was applied to the Senate. If he was correct at that time, it necessarily followed that he was now incorrect in saying that the House had no right to reject that which might be injurious to the several Provinces. When the constitution was formed, the preponderance of representatives enjoyed by Ontario and Quebec over Nova Scotia and New Brunswick was very great, but it was wisely provided that the three sections of the Dominion—the Maritime Provinces, and the two Canadas—should be equally represented in the Senate. In this way, the Lower Provinces received a countervailing influence in the upper branch, in order that their interests might be protected. The Minister of Justice, speaking on the same subject in the House of Commons, laid down the doctrine that "the man put into the Upper House is as much a man of the people the day after, as the day before his elevation." According to the British constitution, the King, Lords and Commons formed the three branches of Parliament. The Lords represented themselves, the Commons represented the people, or in theory the people themselves assembled to deliberate on what was necessary for their interests. Now the Senate was in an entirely different position from the Lords. The members of the Senate had no separate estate to maintain—they represented, in a secondary degree, the people, for they were appointed by those who were responsible to the people. That position was supported by the highest constitutional authority in Parliament—by one whose opinions on such subjects were entitled to the highest respect, even by those who might differ from him politically,—at a time when the Legislature was discussing the details of the Constitution for the Confederation. In the same debate

pour l'obtenir. Ils pourraient s'insurger contre les primes aux pêcheurs versées à la province du Bas-Canada, contre l'argent que l'on dépense pour des fortifications, ou contre n'importe quoi, et revendiquer, pour faire valoir leurs droits, une représentation au sein du Conseil plus proportionnée à leur population. Pour parer à cette éventualité, les délégués de ces provinces se sont dit qu'il serait dangereux de confier leurs droits à une assemblée électorale. Le ministre des Postes admettait aussi le principe de la représentation provinciale. Le Sénat n'aurait pas pu ne pas prendre en considération toute mesure appelée à nuire sérieusement aux intérêts d'une des parties du Dominion. Un peu plus loin, le ministre des Postes dit encore: «Et si cela a été jugé nécessaire dans un pays aussi compact que les États-Unis, n'est-il pas davantage dans une Confédération dont certaines parties sont séparées l'une de l'autre par de longues et étroites bandes de terre ou par de larges estuaires, avec une faible représentation à la Chambre Basse et qui ne regardent l'égalité à la Chambre Haute que comme un moyen de faire respecter leurs droits, leurs intérêts et leurs institutions locales». Rien ne saurait être plus clair que le principe énoncé par le ministre des Postes, à savoir que le principe de la représentation s'applique au Sénat. S'il avait raison à ce moment, il découle nécessairement qu'il a tort maintenant lorsqu'il dit que le Sénat n'a pas le droit de rejeter ce qui pourrait nuire aux diverses provinces. Au moment où la Constitution a été rédigée, les représentants de l'Ontario et du Québec avaient de loin la prépondérance sur les représentants de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, mais on avait sagement stipulé que les trois parties du Dominion—les provinces maritimes et les deux Canadas—seraient représentées à égalité au Sénat. De cette manière, les provinces du Bas-Canada jouiraient à la Chambre Haute d'une influence compensatoire, leur permettant de défendre leurs intérêts. Le ministre de la Justice, s'adressant à la Chambre des Communes sur le même sujet, énonça la doctrine selon laquelle «celui qui est nommé à la Chambre Haute est autant un représentant du peuple le jour après son élévation que le jour avant». Dans la Constitution britannique, les trois grandes branches du Parlement sont le Roi, les lords et les Communes. Les lords se représentent eux-mêmes, tandis que les Communes représentent le peuple, c'est-à-dire que théoriquement le peuple s'assemble pour délibérer sur ce qui touche à ses intérêts. Or, la situation du Sénat est tout à fait différente de celle de la Chambre des lords. Les sénateurs n'ont pas d'États ou ordres distincts—ils représentent secondairement le peuple car ils ont été nommés par ceux qui doivent rendre compte au peuple. Cette manière de voir a été corroborée par les plus hautes autorités en matière de droit constitu-

the Hon. George Brown said:—"The desire was to render the Upper House a thoroughly independent body—one that would be in the best position to canvass dispassionately the measures of this House, and stand up for the public interests in opposition to hasty or partisan legislation." Then in the British North America Act itself, the 18th clause read: "Privileges, Immunities and Powers to be held, enjoyed and exercised by the Senate and by the House of Commons and by the members thereof respectively, shall be such as are from time to time defined by Act of Parliament of Canada, but so that the same shall never exceed those, at the passing of this Act, held, enjoyed, and exercised by the Commons House of Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, and by the members thereof." That clause did not make the distinction that the privileges and immunities of the Senate should never exceed those of the House of Commons, but placed that body on an equal footing with the other branch, and provided that its powers might be extended by an Act of our own Parliament. That fact showed clearly that it was contemplated to constitute a Senate which would be of equal power to the Commons, though its powers would be perhaps exercised with more moderation and discretion. The fact that the name of the Upper branch had been changed to that of the Senate was very significant. The history of the world showed that the idea which the term conveyed was that the Senate had higher duties and responsibilities than even the Legislative Council. In the course of the present debate it had been clearly demonstrated by honourable gentlemen opposite that the House of Lords had undoubtedly the power of rejecting even a Supply Bill. It had also been clearly demonstrated, that not merely a tax which came within the Supply, and which was minor in its character, but the Supply Bill itself had been directly rejected by the late Legislative Council. The present Postmaster General had himself recognized the constitutional right of the House to deal with the question by his own recorded vote in the old Council. It was certainly proper that a measure imposing taxes on the people, should emanate immediately from a body, directly representing and understanding the wants of the people; but in the present case, the Senate was called upon to express an opinion as to the propriety of the burthens to be imposed on the country. Such a right should, of course, be exercised with great care; and the question now arose, whether the Senate would be justified in exercising that right. In answer to that question, he would refer to the state of things in the House of Commons. If the question had not been made one of party, the tariff would never have come up in its present obnoxious shape to the Senate. When the Supply Bill came up in the British Parliament,

tionnel au Parlement—par quelqu'un dont les opinions en la matière sont repeatées même par ceux dont les vues pourraient différer sur le plan politique—au moment où l'Assemblée législative débattait les détails de la Constitution qu'on allait donner à la Confédération. Au cours du même débat, l'honorable, M. George Brow déclarait: «On souhaitait faire de la Chambre Haute une assemblée tout à fait indépendante, une assemblée qui serait le mieux placée pour débattre en toute impartialité les mesures de cette Chambre et pour défendre l'intérêt du public contre les mesures législatives hâtives ou partisans». Ensuite, dans l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique proprement dit, l'article 18 se lit comme suit:

«Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat et la Chambre des Communes, et les membres de ces corps respectifs, seront ceux qui auront été prescrits de temps à autre par acte du Parlement du Canada, mais de manière qu'aucun acte du Parlement du Canada définissant tels privilèges, immunités et pouvoirs ne confère des privilèges, immunités ou pouvoirs excédant ceux qui, lors de l'adoption de l'acte en question, sont possédés et exercés par la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette Chambre.»

Il n'est pas précisé, dans cet article, que les privilèges et les immunités du Sénat ne devront jamais excéder ceux de la Chambre des Communes, mais ce corps est placé sur le même pied que l'autre branche, et il est stipulé que ses pouvoirs pourront être étendus pour un acte de notre Parlement. Ce fait indique clairement que l'on envisageait de constituer un Sénat qui aurait les mêmes pouvoirs que la Chambre des Communes, quoi qu'il ait peut-être à exercer ces pouvoirs avec plus de modération et de discrétion. Le fait que l'on ait changé le nom de Chambre Haute en celui de Sénat est très significatif. L'étymologie du mot le dit bien—l'idée était que le Sénat aurait des devoirs et des attributions plus importants même que ceux du Conseil législatif. Au cours du présent débat, il a été clairement démontré par les honorables sénateurs de l'Opposition que la Chambre des lords avait indubitablement le pouvoir de rejeter même un bill des subsides. Il a aussi été clairement démontré que l'ex Conseil législatif avait rejeté non seulement une taxe entrant dans le cadre des subsides et n'ayant qu'un caractère accessoire, mais le bill des subsides lui-même. En votant à ce Conseil, le ministre des Postes actuel a lui-même reconnu le droit constitutionnel du Sénat de s'occuper de la question. Il est sans doute à propos qu'une mesure qui va frapper la population d'un impôt émane d'une assemblée qui représente directement le peuple et qui comprend ses besoins, mais dans le cas qui

it was never the practice to treat it as a strictly party question, involving the fate of the Ministry. Two or three adverse votes might be given against the Government, but the House would not necessarily consider them as votes of want of confidence. The Government, however, had said to their supporters, that unless they assisted them in passing the measure, obnoxious though it was, another set of men would probably come into power. So unpopular and unjust was the measure considered, that the Government were only sustained by a bare majority on the motion against the duty on breadstuffs. The Postmaster General had positively declared that the Government was a unit on the question, but no one could surely believe—especially after certain occurrences in the Commons—that the Cabinet was by any means satisfied with a measure which was raising such a cry of dissatisfaction from one end of the Dominion to the other. Now it was often said that when an individual was assailed on a particular point on which he knew himself to be vulnerable, he invariably insisted upon being relieved from even the shadow of a suspicion. It was impossible to ascertain how the Government could be a unit on the question, when they had one policy before, and another after, dinner. If they could be considered a unit under such circumstances, it must be by a species of legerdemain, which could not be understood with reference to other associations of individuals. As respects the merits of the measure itself, he must confess it was most burthensome to the people. Luxuries, used by the well-to-do classes, were fair objects of taxation; but the policy—the great “national policy”—imposed duties on the poor and labouring classes of the people. It was urged that the coal duty was a matter of little importance, except to those who lived in cities; but it had been urged, with truth, that when you raised the price of one description of fuel, you necessarily enhanced the value of all others. In many localities of Quebec, there was a very great scarcity of fuel; that indeed was one of the causes of emigration from certain districts of that Province. Those who travelled over the country to St. Hyacinthe would see that the country was as bare of fuel as were the prairies of the North-West. When the Postmaster General said that the duty on breadstuffs would not alter the price of a loaf of bread, it was obvious that he had not studied the science to which bakers applied themselves. He (Mr. Sanborn) had found that when there was the slightest rise in flour, the bakers were painfully alive to the fact; and he had no doubt that the effect of the duty would be to put a cent on a loaf, without any reference to the actual tax on the whole barrel. The Postmaster General did not appear inclined to be influenced by the opinion of the cities; but in that respect he certainly differed from his colleague, the

nous occupe le Sénat est appelé à se prononcer sur l'à-propos d'imposer un fardeau au pays. Il va de soi, bien entendu, que ce droit doit être exercé très prudemment, et la question se pose dès lors de savoir si le Sénat est justifié d'exercer ce droit. En réponse à cette question, il (M. Sanborn) mentionne la situation qui se présente à la Chambre des Communes. Si l'on n'avait pas fait de la question une question de parti, le tarif n'aurait jamais été présenté au Sénat sous sa forme actuelle qui est détestable. Lorsqu'un bill de subsides était déposé au Parlement britannique, il n'était jamais question de le traiter comme une question purement de parti, à laquelle le sort du Ministère était lié. Deux ou trois voix s'élevaient peut-être contre le Gouvernement, mais la Chambre ne les considérait pas nécessairement comme des votes de défiance. Le Gouvernement a dit à ses supporters que s'ils ne l'appuyent pas en votant en faveur de la mesure, si odieuse soit-elle, il est probable qu'il sera remplacé par un autre Gouvernement. La mesure dont nous sommes saisis est si impopulaire et si injuste qu'en ce qui concerne la motion contre les droits sur les céréales panifiables, le Gouvernement ne bénéficie que de l'appui d'une majorité simple. Le ministre des Postes a déclaré catégoriquement que le Gouvernement était uni sur cette question, mais personne n'oserait croire—surtout après certains incidents aux Communes—que le Cabinet est entièrement satisfait d'une mesure qui suscite un tollé général d'un bout à l'autre du Canada. On dit souvent que si quelqu'un est attaqué à propos d'une question sur laquelle il se sait particulièrement vulnérable, il veut que pas l'ombre d'un doute ne subsiste. Comment peut-on être sûr que le Gouvernement forme bloc sur la question alors qu'il a une politique le matin et une autre, l'après-midi? S'il ne fait qu'un sur la question en ce moment, ce ne peut-être que par un tour de passe-passe, qui serait difficilement concevable dans toute autre assemblée. Quant au bien-fondé de la mesure proprement dite, il (M. Sanborn) doit avouer qu'elle constitue un fardeau extrêmement lourd pour la population. Il n'est que juste de taxer les articles de luxe qui sont utilisés par la classe aisée; mais la politique, cette grande «politique nationale», va frapper les pauvres et la classe ouvrière. On allègue que les droits sur la houille n'ont d'importance que pour les citadins; mais on a dit aussi, et à juste titre, que lorsque le prix du combustible monte, la valeur des autres combustibles augmente d'autant. Dans de nombreuses localités du Québec, la pénurie de combustible est très grande; c'est d'ailleurs une des causes de l'émigration venant de certains districts de la province. Il suffit d'aller jusqu'à St-Hyacinthe pour voir que le pays est aussi dépourvu de combustible que les Prairies dans le Nord-Ouest. Quand le ministre des Postes dit que les droits sur les céréales panifiables ne modifie-

Finance Minister; for if the Banking Bill showed anything, it was that the great Banking interests of the large centres of population were consulted. Certain sections were affected injuriously by the Bill—especially the Province from which he came. The tax on coal would notoriously weigh heavily upon the population of Quebec. The same people would also suffer in the article of breadstuffs, for they were obliged to import Indian corn and flour from the United States. No doubt, the Minister of Marine felt that the Province of New Brunswick would suffer by the Bill. That hon. gentleman gloried in being a Liberal, but if that term was to mean anything, it should be applied to one who espoused the rights of the people, and under such circumstances, he would surely rise above all party considerations and assume that attitude which he must feel in his heart was due to him as a friend of the people, and a representative of New Brunswick (hear, hear). It was only necessary to read the organs of public opinion in that Province, and to see the position of the majority of its representatives in either branch, to conclude that the Tariff must be odious to the masses in that section. It was customary with certain gentlemen to call the measure a "National policy," and to defend it on the ground that it would bring the Americans to their senses and restore Reciprocity to us. Such an argument was so purely absurd, that he would not waste any time in discussing it at length. The policy of imposing taxes on fuel and food, which were necessities of life, could not be for a moment defended on any substantial ground; it was a policy neither in the direction of free trade nor of protection. He had great faith in fostering a manufacturing industry, because he believed that farmers in the vicinity of manufactories, were directly benefited; but the effect of the present measure was to burthen all classes and confer benefit on none. In conclusion, he would merely say that party considerations should not prevail in the Senate—whatever position hon. gentlemen might take could not affect the stability of the Government. The duty of the Senate, under the circumstances, was clearly defined, and that was to guard against any unnecessary burthen being imposed upon the people of the different sections of the Dominion; and if hon. gentlemen failed to respond to the public opinion of the country, they would be recreant to the high trust reposed in them, (hear, hear).

ront en rien le prix du pain, on voit bien qu'il n'y connaît rien à la boulangerie. Il (M. Sanborn) a constaté les boulangers se ressentent de la plus petite hausse du prix de la farine, et il est certain que l'effet des droits en question fera monter le prix du pain, indépendamment de la taxe par baril proprement dite. Le ministre des Postes ne semble pas enclin à se laisser influencer par l'opinion des citoyens; mais il diffère en cela de son collègue, le ministre des Finances, car en ce qui concerne le bill sur les opérations bancaires, il saute aux yeux que les grandes entreprises bancaires des principales agglomérations ont été consultées préalablement. Certaines régions ont été durement touchées par le bill et, en particulier, la province dont il (M. Sanborn) vient. Il est notoire que la taxe sur la houille pèsera lourdement sur les habitants du Québec. Cette même population souffrira aussi sur le plan des céréales panifiables, car elle est obligée d'importer du maïs et de la farine des États-Unis. Le ministre de la Marine pense certainement que la province du Nouveau-Brunswick souffrira elle aussi des effets du bill. Le ministre se glorifie d'être libéral, mais ce terme, s'il signifie quelque chose, ne s'applique-t-il pas à quelqu'un qui a épousé la cause du peuple et ne convient-il pas alors qu'il (le ministre) s'élève au-dessus de toutes considérations de parti et assume l'attitude que, dans son cœur, en tant qu'ami du peuple et de représentant du Nouveau-Brunswick, il sait qu'il doit assumer (*Applaudissements*). Il suffit de parcourir les organes de l'opinion publique de cette province et de voir la position prise, dans une assemblée comme dans l'autre, par la majorité de ses représentants, pour conclure que le tarif doit être odieux aux masses de cette région. Certaines personnes avaient l'habitude d'appeler la mesure une «politique nationale» et de la défendre sous prétexte qu'elle ramènerait à la raison les Américains et nous rendrait le Traité de réciprocité. Pareil argument est si absurde qu'il ne vaut pas la peine d'être repris. La politique consistant à imposer le combustible et les produits-alimentaires, qui sont des articles de première nécessité, ne saurait être défendue sous aucun prétexte valable. C'est une politique qui n'est orientée ni vers le libre échange ni vers la protection. Il (M. Sanborn) est partisan d'encourager l'industrie manufacturière, parce qu'il estime que les cultivateurs établis près des manufactures en profitent directement. Mais l'effet de la présente mesure est d'écraser toutes les classes et de ne profiter à personne. En guise de conclusion, il affirme que toute considération de parti devrait être exclue au Sénat—quelle que soit la position qu'assument les sénateurs; la stabilité du Gouvernement ne s'en trouverait pas compromise. Dans les circonstances actuelles, le devoir du Sénat est clair; il doit empêcher que l'on impose un fardeau inutile aux habitants des

Hon. Mr. Reesor said that he did not wish to detain the House for any time, but he was unwilling to allow the vote to be taken without having given expression to the reasons which influenced him in the course he was about to pursue. At the outset he must express his regret that the Government had not given more reasons why the House should support the Bill under consideration. No doubt could exist in the minds of any one that the Bill was unpopular from one end of the Dominion to the other; and certainly a measure which gave so much dissatisfaction ought to be sustained by sound argument before the Senate was asked to pass it. It was not a national policy in any sense of the term, for if it were such, such formidable opposition to its passage would not have arisen in every section of the Dominion. It was urged that the duty on wheat was an act of justice to the farmers of Ontario; but there was a very large quantity of surplus produce raised in that Province, and its value was regulated by the price in the foreign market—whether that market was in Montreal or South America, and could not be affected by the tariff. If we imposed a duty on American wheat and flour the consumers would have to bear the burthen. But there were other considerations that should not be forgotten. If we allowed the produce of the far West to come through Ontario, as it had been doing for a number of years, then we were fostering a most lucrative commerce. Fifteen millions of bushels of American wheat passed through the hands of Canadian merchants last year. It might be said that there was a drawback on that merchandise, if it was intended for export; but it was well known that the very fact of the existence of such a duty must create annoyance, and cramp that trade, now so profitable to Canada. He could not understand how the Government could sanction a policy which did not benefit any great interest in the country, but on the contrary must react injuriously upon the farming community which was deeply interested in the development of all our commercial and manufacturing interest. In nine cases out of ten, American coal was used in manufacturing establishments throughout Ontario, and the tax upon them would be very considerable in the course of a year. It had been said by the Hon. Postmaster General that the duty on coal was only borne by the manufacturing establishments; but it was well known that whatever increased the duty that the manufacturer paid necessarily enhanced the price of the article which he had for sale. Take, for example, railway iron. The duty

différentes parties du Canada; et si les sénateurs ne tenaient pas compte de l'opinion publique, ils ne se montreraient pas dignes de la confiance qu'on a placée en eux. (*Applaudissements*).

L'honorable M. Reesor souhaiterait ne pas retarder les débats, mais ne voudrait pas que l'on procède au vote sans avoir pu invoquer les raisons qui l'ont poussé à s'engager dans la voie qu'il est sur le point de suivre. D'abord, il dit regretter que le Gouvernement n'ait pas fourni plus de raisons pour demander au Sénat d'appuyer le bill à l'étude. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que le bill est impopulaire d'un bout à l'autre du Canada, et l'on ne saurait demander au Sénat d'adopter une mesure qui mécontente tant de gens sans fournir de solides arguments pour la défendre. Ce n'est pas une politique nationale au vrai sens du mot, car si c'en était une, elle ne susciterait pas une opposition si irréductible partout au Canada. On allègue que les droits sur le blé sont un acte de justice pour les cultivateurs de l'Ontario, mais cette province a une énorme production excédentaire et la valeur de celle-ci est tributaire du prix du blé sur les marchés étrangers, que ce soit à Montréal ou en Amérique du Sud; de ce fait, le tarif n'aura aucune influence sur cette production. Si nous imposions un droit sur le blé américain et sur la farine, c'est le consommateur qui aurait à en supporter les conséquences. Mais il y a d'autres considérations devant entrer en ligne de compte, dit-il (M. Reesor). En permettant au blé de l'Ouest de venir dans l'Est par voie de l'Ontario, comme on le fait depuis plusieurs années, on encourage un commerce des plus lucratifs. Quinze millions de boisseaux de blé américain ont passé, l'an dernier, entre les mains des marchands canadiens. On me dira peut-être que cette denrée bénéficie d'un drawback lorsqu'elle est destinée à l'exportation, mais on sait bien que, de par son existence même, un droit comme celui-ci doit créer des difficultés et constitue une entrave à ce commerce qui est si avantageux actuellement pour le Canada. Il ne comprend pas pour sa part que le Gouvernement puisse accorder son appui à une politique qui ne profite à aucune grande entreprise canadienne, mais qui, au contraire, est appelée inévitablement à avoir des effets néfastes pour les cultivateurs, intéressés au premier chef à l'essor de toutes nos entreprises commerciales et manufacturières. Dans neuf cas sur dix, c'est de la houille américaine qu'utilisent les entreprises manufacturières en Ontario et la taxe qu'elles auront à payer atteindra un montant élevé au cours d'une année. Le ministre des Postes a dit que le droit sur la houille ne toucherait que les entreprises manufacturières, mais tout le monde sait que toute hausse des droits d'entrée payés par le fabricant se traduit nécessairement par une augmentation du prix de l'article qu'il vend.

would necessarily interfere with any contracts that firms might have made of late. Parties engaged in constructing certain railways in the West applied to a certain firm to supply them with the iron. The price was named, but it was too high. The same parties had now agents in England to see if they could get their iron cheaper there. Was it fair to throw difficulties in the way of such enterprises? A manufacturing interest should be encouraged, inasmuch as it brought additional consumers into the country, and stimulated the agriculture of the Dominion. He did not object to a little incidental protection to manufactures, but that protection was in no way afforded by the measure before the House. The duty on the coarse grains was particularly objectionable. It was well known that corn was the only coarse grain brought in from the United States, and inasmuch as it did not enter into competition with our own produce, the farmers of the West were not benefited by the duty. He was aware himself that within the past year thousands upon thousands of bushels of corn had been brought from the United States. Not only would the distilling and manufacturing interests be affected by the tariff—the shipping interest would also feel it. A drawback might be allowed on corn exported, but why throw difficulties in the way of our merchants and manufacturers? Under these circumstances, he was convinced that if the Senate had ever been called upon to interfere with the legislation of the country, it was in the case of a measure which bore unfairly on particular sections, and could not be justified even by those who were endeavouring to fasten it upon the people.

Hon. Mr. Robertson said that he was unwilling to give a silent vote on the measure which had already been so fully and ably discussed. It was certainly one of the most important questions that had come up for consideration since the commencement of the Union, and he regretted that he was obliged to give a vote on it adverse to the Government. He felt it was the duty of the Senate to rise above party feeling and deal with the question in accordance with the true interests of the country. The constitutionality of the course proposed to be taken by the opposition to the measure had been thoroughly stated, and it was not necessary that he should go over that ground on the present occasion. Looking at the general features of the measure he must say that its effects upon the interests of the different Provinces, and ultimately upon the Confederation itself, would be of a most serious character. The Bill gave very general dissatisfaction, and would continue to create an irritation that it

Prenez, par exemple, le cas du fer pour voies ferrées. Les droits sur celui-ci influenceront nécessairement les contrats que les entreprises auront signés récemment. Les entreprises s'occupant de la construction de certains chemins de fer de l'Ouest font appel à une maison donnée pour leur fournir du fer. Le prix a été coté, mais il est trop élevé. Ces entreprises ont envoyé des agents en Angleterre pour savoir s'il leur serait possible d'obtenir du fer moins cher. Est-il équitable de mettre ainsi des bâtons dans les roues de ces entreprises? Il faut encourager les entreprises manufacturières parce qu'elles fournissent plus de consommateurs au Canada et stimulent l'agriculture. Il (M. Reesor) ne voit rien de mal à accorder à l'occasion un peu de protection aux manufactures, mais la mesure en question n'accorde pas du tout cette protection. Quant au droit sur les céréales secondaires, il est particulièrement regrettable. Tout le monde sait que le maïs est la seule céréale secondaire importée des États-Unis et puisqu'il ne concurrence pas notre propre maïs, le droit en question ne profitera pas aux cultivateurs de l'Ouest. Il sait que l'année dernière des milliers et des milliers de boisseaux de maïs ont été importés des États-Unis. Il n'y a pas que les distilleries et les entreprises manufacturières qui ressentiront les effets du tarif—les entreprises de transport maritime seront également touchées. On pourrait accorder un drawback pour les exportations de maïs, mais pourquoi créer des difficultés à nos marchands et à nos fabricants? Dans ces conditions, il se dit convaincu que si le Sénat a jamais été appelé à intervenir à propos d'une mesure législative, c'est bien aujourd'hui pour la mesure en question qui frappe injustement certaines régions du Canada et que même ceux qui essaient de l'imposer ne peuvent justifier.

L'honorable M. Robertson se refuse à donner un vote non motivé sur une mesure qui a déjà fait l'objet de longues et expertes discussions. Sans doute s'agit-il en l'occurrence d'une des questions les plus importantes que l'on ait eu à étudier depuis le début de la Confédération, et il regrette d'avoir à voter contre le Gouvernement. Il estime du devoir du Sénat de s'élever au-dessus des querelles de partis et de statuer sur la question en prenant en considération les véritables intérêts du pays. La constitutionnalité de la voie que l'Opposition propose de suivre au sujet de la mesure a déjà fait l'objet de longues discussions et il n'est donc pas nécessaire qu'il s'étende à son tour sur ce point. En considérant les caractéristiques générales de la mesure, il doit dire que ses répercussions sur les intérêts des différentes provinces et, en dernière analyse, sur la Confédération elle-même, seraient extrêmement graves. Le bill suscite un mécontentement général et continuera à créer une irritation qu'il sera ensuite

would be very difficult to allay. Instead of endeavouring to stimulate the manufactures of the country, the Government had adopted a policy which hampered them. An indirect tax was put on manufactures, not only by the duty on coal, but by the duty on breadstuffs which enter into the consumption of the labouring classes. If that should be the case,—and no one could doubt it—then there should be no hesitation whatever on the part of the Senate, as to the propriety of rejecting the measure. So far as public opinion had expressed itself, it was most unequivocally against the adoption of so injurious and unjust a policy. He saw no force in the argument that the duties would have the effect of renewing more liberal trade relations with the United States. If he remembered aright it was understood that the negotiations on the subject of Reciprocity terminated some time ago, but since the tariff had come up it was said there was a greater chance than ever of obtaining Reciprocity. The whole amount of duties of American products was estimated at \$200,000; and would anyone assert that the Americans were going to give us a renewal of reciprocity on that account? They would only enter into reciprocity when they considered it was for their interests to do so; and it was absurd to talk of coercing them. If we chose to put a duty on goods necessary for our own consumption we would also have the privilege of paying it. Looking into the question of the coal duty, the House would see how unfairly it would operate. If you would take the article of gas coal, it would cost from 35s. to 40s. a ton in Glasgow, and the duty upon that would be about 6 per cent, *ad valorem*. Steam coal, at the shipping ports, was 6s. or 6s. 3d. a ton, and the duty on it would be 33½ per cent. Common house coal was 9s. a ton, and the duty upon that was 24 per cent. American house coal cost, on the average, \$3.75 of our present money, and the duty on it would be 13½ per cent. Anthracite coal last year was \$7.50 at the lowest price at the nearest shipping port to Canada, and the duty on it was 6¾ per cent. Now it would be seen that whilst we would pay 33½ per cent *ad valorem* on the coal imported from Great Britain, we would only pay 6¾ per cent on the coal imported from the United States. Therefore a differential duty, to all intents and purposes, was imposed against the English coal to the extent of 26 or 27 per cent.; and yet, that was called a great national policy. It was certainly very extraordinary to hear the Postmaster General say that the duty on coal would not be felt outside the cities, and there only by the wealthy people.

Hon. Mr. Mitchell wished to ask the hon. member if he was not aware that the largest importation of coal was used in the cities, and that the rural districts had no interest in the matter.

difficile d'apaiser. Au lieu d'essayer de stimuler les manufactures canadiennes, le Gouvernement a adopté une politique qui les entrave. On impose une taxe indirecte aux manufactures, non seulement par le biais des droits sur la houille, mais aussi par celui des droits sur les céréales panifiables qui entrent dans la consommation des classes laborieuses. S'il en est ainsi—et peut-on en douter—le Sénat ne doit pas hésiter à rejeter la mesure. En autant que l'opinion publique a fait entendre sa voix, elle est sans aucune équivoque contre l'adoption d'une politique aussi néfaste et aussi injuste. Il ne croit pas que l'argument selon lequel les droits auront pour effet de nous faire renouer des relations commerciales plus libérales avec les États-Unis soit valable. S'il ne se trompe, il était entendu que les négociations sur le sujet de la réciprocité avaient été arrêtées il y a quelque temps, mais depuis que le tarif a été présenté, on dit qu'il y a plus de chances que jamais d'aboutir à la réciprocité. On estime à \$200,000 les recettes qui découleront de l'imposition d'un droit sur les produits américains; quelqu'un oserait-il affirmer que les Américains vont renouveler l'accord de réciprocité pour cela. Ils ne voudront la réciprocité que lorsqu'ils estimeront qu'il est de leur intérêt de l'avoir; et il est ridicule de parler de leur forcer la main. Si nous imposions un droit sur des denrées nécessaires à notre propre consommation, nous aurions aussi le privilège de le payer nous-mêmes. Quant à la question des droits sur la houille, les sénateurs verront combien ses effets seront inéquitables. Prenons la houille à gaz, dit-il. Elle coûtera entre 35 s. et 40 s. la tonne à Glasgow, et le droit *ad valorem* perçu sera de 6%. La houille de chaudière est de 6 s. ou de 6 sh.3d. la tonne au ports de chargement et les droits de douane seraient de 33½%. La houille de ménage ordinaire coûte 9 s. la tonne et les droits seraient de 24%. La houille de ménage américaine coûte en moyenne \$3.75, au cours du dollar actuel et les droits seraient de 13½%. L'an dernier, l'antracite coûtait \$7.50 à son prix le plus bas au port d'embarquement le plus proche du Canada. Les droits s'élèveraient à 6¾%. On voit donc que tandis que nous payerions 33½% *ad valorem* pour la houille importée de Grande-Bretagne, nous ne payerions que 6¾% pour la houille importée des États-Unis. On imposerait donc en fait des droits différentiels qui joueraient contre la houille anglaise à raison de 26 ou de 27%. Et l'on appelle cela une grande politique nationale? On s'étonne vraiment d'entendre le ministre des Postes dire que les droits sur la houille ne toucheront personne en dehors des villes et que là, elles ne toucheront que les riches.

L'honorable M. Mitchell demande au sénateur s'il ne sait pas que la plus grande partie des importations de houille est utilisée dans les villes et que les districts ruraux n'ont aucun intérêt dans la question.

Hon. Mr. Robertson—Would the hon. gentleman say that if the importation of coals was stopped, it would not generally affect the price of fuel?

Hon. Mr. Mitchell—If the entire importation were stopped, it would affect, but not seriously, the price of wood. The rural districts, however, would not feel it; but, under any circumstances, the tariff did not preclude the importation of coal.

Hon. Mr. Robertson—It was quite certain that the Nova Scotians could not supply the people of the West with coal.

Hon. Mr. Mitchell—The argument urged by the steamboat proprietors for taking off the canal tolls was—If you take them off, we will obtain all the protection we require, and with the return freights, we can make our business pay. There was every reason to believe that there would be an additional consumption of Nova Scotia coal by means of the duty.

Hon. Mr. Robertson—That fact showed clearly that the Dominion was paying a subsidy to the Nova Scotia coal owners at that time. He was not unwilling to give a little incidental protection to manufacturers, although he was a free trader in principle. The present measure, however, would only tend to increase the expenses of the labouring classes engaged in ship-building, or other manufactures. He knew that it added to the expense of ships to have a quarter of a dollar imposed on flour. He could not understand on what grounds that tax could be supported; for it burthened the poor, and was declared by the Ontario millers to be no protection to them. The object was to tax one Province for the benefit of the other. New Brunswick had to pay duties on breadstuffs and on coal, under the delusion that it would benefit the millers of Ontario and the coal owners of Nova Scotia, and she had to bear this burthen as one of the advantages of being a section of the Dominion of Canada. The people of that Province were promised equal justice when they entered the Confederation, but certainly there was no justice in the Bill before the House; and he was positive it would lay the foundations of discord. He asserted without fear of contradiction that the men who were most anxious to accomplish the union were now the most bitterly opposed to it, on account of the legislation of the Canadian Parliament, and the manner in which the Confederation was being worked out. The Hon. Minister of Marine and Fisheries might well move uneasily in his seat, for he knew that the assertion respecting the state of things in his Province was perfectly correct,

L'honorable M. Robertson: Le sénateur veut-il dire que si l'on cessait toute importation de houille, le prix du combustible ne s'en ressentirait pas?

L'honorable M. Mitchell: Si l'on cessait toute importation de houille, le prix du bois s'en ressentirait, mais non sensiblement. Les districts ruraux, eux, ne seraient pas touchés. De toute façon, le tarif n'empêche pas l'importation de la houille.

L'honorable M. Robertson: Il n'y a pas de doute que les habitants de la Nouvelle-Écosse ne seraient pas en mesure d'approvisionner l'Ouest en houille.

L'honorable M. Mitchell: L'argument qu'invoquent les propriétaires de navires à vapeur pour supprimer le péage sur les canaux est le suivant: «Si vous supprimez ce péage, nous obtiendrons toute la protection dont nous avons besoin et, grâce au transport d'une cargaison au retour, l'entreprise peut être rentable.» On a de bonnes raisons de croire que les droits entraîneront une consommation supplémentaire de la houille de Nouvelle-Écosse.

L'honorable M. Robertson: Ce fait montre clairement que le Canada verse actuellement une subvention aux propriétaires de charbonnages de la Nouvelle-Écosse. Bien qu'il (M. Robertson) soit, par principe, partisan du libre échange, il ne refuse pas d'accorder, à l'occasion, une certaine protection aux fabricants. Mais la présente mesure tendrait seulement à accroître les dépenses des ouvriers qui travaillent dans la construction navale ou d'autres manufactures. Il sait que le droit de 25¢ sur la farine accroît les dépenses des navires. Il ne comprend pas sur quel motif on peut s'appuyer pour défendre cette taxe, car elle touche durement les pauvres, et les meuniers de l'Ontario ont déclaré qu'elle ne constituait pas une protection pour eux. On veut taxer une province au profit d'une autre. Le Nouveau-Brunswick a dû payer des droits sur les céréales panifiables et sur la houille, sous le prétexte illusoire que cela profiterait aux meuniers de l'Ontario et aux propriétaires de charbonnages de la Nouvelle-Écosse; et il a dû supporter ce fardeau pour avoir l'avantage de faire partie de la Confédération. Lorsqu'ils sont entrés dans la Confédération, on a promis aux habitants de cette province qu'ils seraient traités équitablement, mais le bill dont nous sommes saisis n'est pas équitable du tout; il (M. Robertson) est persuadé pour sa part qu'il sera un instrument de discorde. Il affirme sans crainte d'être contredit que les hommes qui souhaitaient le plus réaliser l'union en sont maintenant les adversaires les plus convaincus à cause de la législation du Parlement canadien et de la façon dont on édifie la Confédération. Le ministre de la Marine et des Pêcheries a raison de se trémous-

and that there was no doubt the feeling would increase in intensity unless there was a change for the better in Dominion legislation. Under such circumstances it seemed to him that the Senate had ample reasons for adopting the amendment before the House. The effect of the Bill might be simply stated as setting one section against another, and exciting jealousy and prejudice from one end of the Dominion to the other. It was impossible to look into the details of the Bill without seeing that most disastrous results would follow from its operations. The mode of assessing the duties was certainly of a most extraordinary character. Three-quarters per cent additional was put on all articles that pay 15 per cent *ad valorem*, on which, according to the Finance Minister, \$425,000 was expected to be raised. Ever so many entries would have to be made at every Custom House, and the staff of officers would have to be increased; for it would be impossible for the ordinary clerks to spare the time requisite to make the calculations that would be demanded by the Bill. The same statement was applicable to merchants engaged in large business, and having frequently to make entries. It was impossible to predict accurately the amount of confusion and trouble that must arise under the Bill. The stipulations with respect to packages was most annoying. There was not a man in the Dominion who had anything to do with the importations of wines, and was obliged to pay for the casks. The cask was included in the price of the wine or brandy. Section Eight of the former law was now repealed, and a most extraordinary section substituted in its place, which he must confess, he could not thoroughly comprehend.

"8. The value for duty, of goods on which an *ad valorem* Duty of Customs is imposed, imported into Canada by sea, shall be the actual value of such goods at the last place at which they are purchased; and the value of such goods for duty if imported from the United States by land or inland navigation, shall be the actual value of such goods at the last place at which they are purchased for importation into Canada, and whence they are directly conveyed, without change of package, to Canada; and whatever be the country from which the goods are imported, or in which they are purchased, such value shall be ascertained by adding to the value of such goods at the place of growth, production, or manufacture, the cost of transportation, whether by land or water, and of shipment and transhipment, with all the expenses included, from the place of growth, production, or manufacture, to the place where the goods are purchased, and if they are purchased in the United States, then to the place whence they are directly conveyed to Canada as aforesaid,—and such value shall include also the value of any box, case, sack,

ser d'un air embarrassé sur son siège, car il sait que ce que l'on dit de l'état des choses dans sa province est absolument exact et que ce sentiment ne cessera de croître, à moins d'une amélioration des lois du Dominion. Dans ces conditions, il lui semble que le Sénat a suffisamment de motifs pour adopter l'amendement dont il est saisi. On ne pourrait mieux définir le bill qu'en disant qu'il aura pour effet de dresser une partie du Canada contre l'autre et de susciter la jalousie et les préjugés d'un bout à l'autre du Dominion. Il est impossible d'examiner le bill en détail sans voir que ses effets, s'il prend force de loi, seront désastreux. La façon dont les droits sont calculés est pour le moins bizarre. On impose un droit additionnel de $\frac{3}{4}\%$ sur tous les articles frappés d'un droit *ad valorem* de 15% et, selon le ministre des Finances, on compte retirer de cette taxe \$425,000. Il y aura, dans tous les bureaux de douane, tant de déclarations à faire que l'on devra renforcer le personnel, faute de quoi les employés ordinaires n'auront pas le temps de faire tous les calculs qu'exigera le bill. Il en sera de même des marchands qui ont de grandes entreprises et doivent établir fréquemment des déclarations. Il est impossible de prédire avec certitude la confusion et les difficultés qu'engendrera le bill. La clause relative à l'emballage est extrêmement ennuyeuse. Il n'y a pas dans tout le Dominion un seul importateur de vins qui soit obligé de payer le contenant. Le fût est inclus dans le prix du vin ou de l'eau-de-vie. L'article 8 de l'ancienne loi est abrogé et on lui substitue un article des plus étranges qu'il (M. Robertson) avoue ne pas bien comprendre.

«8. La valeur imposable des marchandises sur lesquelles on impose un droit de douane *ad valorem* et qui sont importées au Canada par mer doit être la valeur réelle des marchandises à l'endroit où elles ont été achetées en dernier lieu; et la valeur imposable de ces marchandises, si elles sont importées des États-Unis par terre ou par voie maritime intérieure, doit être la valeur réelle de ces marchandises à l'endroit où elles ont été achetées en dernier lieu en vue de leur importation au Canada et d'où elles sont acheminées directement, sans que leur emballage ait été changé, au Canada; et quel que soit le pays d'origine des marchandises ou le pays où elles ont été achetées, cette valeur sera calculée en ajoutant la valeur des marchandises à l'endroit où elles ont été cultivées, produites ou manufacturées, le coût du transport, par terre ou par eau, et du chargement et du transbordement, tous frais compris, du lieu de culture, de production ou de fabrication au lieu où les marchandises sont achetées; et si elles sont achetées aux États-Unis, du lieu d'où elles seront acheminées directement au Canada, comme dit plus haut; et cette valeur doit aussi inclure la valeur de toute boîte, caisse, sac, emballage ou contenant de toute

package, or covering of any kind in which such goods are contained, and all export duties on such goods, and all costs and charges incurred prior to their purchase."

No one could comprehend the actual meaning of such a clause. How was one to get the value of goods at New York? Such a clause might well puzzle any merchant. He was sorry to see that the Government had been under the necessity of adopting the most obnoxious part of the Tariff in the neighbouring States. It was almost impracticable to get the information asked for in that vexatious clause. Did it mean that a man buying a case of silks in New York would have to go and find its cost in China, or wherever it was manufactured, and trace every step that added to its price before it reached him? Take again the case of a bale of German cloths. One man might go to Berlin and purchase his cloth, and besides the value of the invoice he would have to state every shilling he might have to pay until he got it to its destination. Now suppose another person should purchase precisely the same class of goods in Liverpool; when he would present himself at the Customs he would be met by the officer with the remark, "What is the cost at the place of production?" He might reply, "I cannot say, for I bought the case in Liverpool;" but the officer would tell him. "You must furnish me with all the charges until the case got to Liverpool." The actual result would be that he would pay the charges on that cloth as far as Liverpool twice over. He must confess he could not see how such intricate, if not impossible, entries were ever to be made; and yet the measure was called a "national policy." It was certainly the most incongruous production that he had ever met with in the course of his business experience. As respects the cost of the packages, it must be admitted on all hands that it would fall on the consumers. If a duty had to be imposed, why not put it immediately on the goods themselves, rather than on the packages? It was simply because the Government did not wish to acknowledge they were increasing the duties to 18 or 20 per cent, that they brought forward such a policy. It would have been far preferable to have imposed additional duties directly than to have devised such an annoying and cumbrous mode of raising money. No one certainly was prepared to refuse the Government permission to raise all the money they required in a legitimate way, but what he and others objected to, was the system adopted. If two and a half per cent additional had been put on all the *ad valorem* goods, they would have actually raised more money than they asked for, and saved trouble and annoyance. The value of the packages, commercial men said, could not be estimated with reference to the value of the contents. The more bulky and cheaper goods came in heavy packages. As

nature dans lequel se trouvent les marchandises, et tous les droits d'exportation sur ces marchandises, et tous les coûts et les frais occasionnés avant leur achat».

Il est impossible de comprendre la véritable signification de cet article. Comment connaîtra-t-on la valeur des marchandises à New York? Cet article rendra perplexes bien des commerçants. Il (M. Robertson) déplore que le Gouvernement se soit cru obligé d'adopter la partie la plus déplaisante du tarif pour les États qui sont nos voisins. Il est pratiquement impossible de se procurer les renseignements qu'exige cette clause vexatoire. Le marchand qui achète une caisse de soie à New York devra-t-il aller en Chine ou n'importe où pour connaître le prix de cette soie et devra-t-il suivre à la piste toutes les opérations qui ont majoré le prix de cet article avant qu'il lui parvienne? Prenez le cas d'un ballot de drap allemand. Quelqu'un se sera rendu à Berlin pour acheter ce tissu. Il faudra qu'en plus de la valeur indiquée sur la facture, il rende compte de chaque shilling qu'il aura payé jusqu'à ce que le drap ait atteint sa destination. Supposez maintenant qu'une autre personne achète exactement le même drap à Liverpool. Lorsque le douanier lui demandera: «Quel est le lieu d'origine de ce drap?» il pourra répondre: «Je n'en sais rien. J'ai acheté la caisse à Liverpool». Mais l'agent des douanes lui dira alors: «Vous devez absolument me fournir un état détaillé des frais déboursés jusqu'à ce que la caisse arrive à Liverpool». En somme, il aurait à payer deux fois les frais du drap jusqu'à son arrivée à Liverpool. Il (M. Robertson) avoue ne pas voir comment il sera jamais possible de faire des déclarations aussi compliquées, pour ne pas dire invraisemblables. Et l'on appelle une telle mesure une «politique nationale», dit-il. Il s'agit là de la mesure la plus baroque qu'il lui ait jamais été donné de voir dans son expérience du monde des affaires. Quant au coût de l'emballage, tout le monde admettra qu'il retombera sur le consommateur. S'il faut imposer un droit, pourquoi ne pas l'imposer directement sur les marchandises proprement dites et non l'emballage. Le Gouvernement dépose une mesure comme celle-ci simplement parce qu'il ne veut pas admettre qu'il relève les droits à 18 ou à 20%. Il aurait beaucoup mieux valu imposer directement des droits supplémentaires que d'inventer une méthode aussi maladroite et compliquée pour recueillir des fonds. Personne ne refuserait au Gouvernement la permission de percevoir légitimement les fonds dont il a besoin; c'est uniquement contre la méthode adoptée pour le faire que ses collègues et lui (M. Robertson) s'élèvent. En fait, si l'on avait imposé une taxe additionnelle de 2½% *ad valorem* sur toutes les marchandises, on aurait recueilli plus d'argent qu'on n'en demandait et l'on se serait épargné bien des

respects tobacco, it must be remembered that it was the luxury of the poor man, just as the rich man's luxury was a cigar or madeira. Coming to another branch of the subject, he would mention that he saw it stated that Nova Scotia paper would be received at the Customs and Inland Revenue departments in New Brunswick at two and two-thirds per cent discount in payment for duties. He presumed that this was to be a concession to New Brunswick to make up for the abandonment of the resolutions by the Government for the assimilation of the Currency.

Hon. Mr. Mitchell—The Government were the servants of Parliament, and Parliament had allowed the question to remain over for the present.

Hon. Mr. Robertson—The Government promised to deal with the question, and then ignominiously backed down at the dictation of the members from Nova Scotia. Now $2\frac{3}{4}$ per cent upon \$5 was $13\frac{1}{2}$ cents; the discount on Nova Scotia money was sometimes as low as $3\frac{1}{2}$, but that depended on the rate of exchange, and the average was 3 per cent or 15 cents—so the concession was no such great boon after all to New Brunswick merchants. It must be considered, too, that in exchanging the money so collected, considerable expense would be incurred. In fact, it was impossible to consider the present fiscal legislation of the Dominion in any point of view without seeing how cumbersome, expensive and unfair it was to the mercantile interests of the country. For such reasons, he believed the Senate was bound, by a deep sense of obligation, to the people of the Dominion over whose interests it was bound to watch, to express its emphatic protest against the measure under consideration, and relieve the country from the burthens which, if it was allowed to pass, it would impose upon all classes. He had no hesitation whatever in giving his vote against the measure, inasmuch as it could not affect the position of the Government, and no great inconvenience need arise from the passage of the amendment. He was assured that the people, from one end of the Dominion to the other, would be exceedingly gratified if hon. gentlemen would consent to postpone the Bill. The resolution clearly expressed the wish why the Senate should take the course they were asked to pursue, and he was convinced that none other was open to those who were influenced by a desire to promote the true interests of the people. (Hear, hear.)

Hon. Mr. Allan said that he knew the House was becoming impatient, and he had no desire

difficultés et des ennuis. Il est impossible, selon les commerçants, d'estimer la valeur de l'emballage par rapport à celle du contenu. Les marchandises ayant le plus de volume et les moins chères sont celles qui ont des emballages solides. Quant au tabac, n'oublions pas que c'est le luxe du pauvre, tout comme le cigare ou le madère est le luxe du riche. Abordant un autre sujet, il (M. Robertson) signale qu'il a entendu dire que le papier de Nouvelle-Écosse bénéficiera d'une ristourne de $2\frac{2}{3}\%$ du ministère du Revenu intérieur et des douanes du Nouveau-Brunswick. Il présume qu'il s'agit là d'une concession faite au Nouveau-Brunswick, à titre de compensation pour l'abandon des résolutions du Gouvernement concernant l'assimilation de la monnaie.

L'honorable M. Mitchell: Le Gouvernement est le serviteur du Parlement et le Parlement a permis de tenir la question en suspens.

L'honorable M. Robertson: Le Gouvernement avait promis de s'occuper de la question et il a ignominieusement fait machine arrière, à la demande des représentants de la Nouvelle-Écosse. Actuellement, un droit de $2\frac{2}{3}\%$ sur \$5 représente $13\frac{1}{3}$ cents; l'escompte sur la monnaie de la Nouvelle-Écosse n'est parfois que de $3\frac{1}{2}\%$, mais tout dépend du taux du change et l'escompte est en moyenne de 3%, soit de 15 cents. La concession n'est donc pas un aussi grand bienfait pour les marchands de la Nouvelle-Écosse. Il faut aussi tenir compte du fait que l'échange de l'argent ainsi recueilli entraînerait des frais élevés. En fait, il est impossible d'envisager, sous quelque angle que ce soit, la législation fiscale actuelle du Dominion sans voir combien elle est compliquée, onéreuse et injuste pour les entreprises commerciales du pays. Pour ce motif, il croit que le Sénat, parce qu'il a contracté des obligations envers le peuple du Dominion dont il se doit de préserver les intérêts, est tenu de protester énergiquement contre la mesure à l'étude et de soulager le pays du fardeau que cette mesure, advenant son adoption, imposerait à toutes les classes de la société. Il n'hésite pas un instant à voter contre la mesure puisqu'elle ne modifiera en rien la position du Gouvernement et qu'aucun inconvénient majeur ne résultera de l'adoption de l'amendement. Il est sûr que, d'un bout à l'autre du Dominion, on serait extrêmement reconnaissant aux sénateurs de surseoir au bill. La résolution exprime clairement la raison pour laquelle on souhaite voir le Sénat s'engager dans la voie qu'on lui demande de suivre et il (M. Robertson) est convaincu qu'aucune autre voie n'existe pour ceux qui ont vraiment à cœur l'intérêt du peuple canadien. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Allan: déclare que, sachant que les sénateurs sont impatients d'avancer leurs

to prolong the discussion that night further than was necessary to place his views on record. He must say, at the commencement, that there had been no agreement between the hon. member (Mr. Letellier de St Just) and other gentlemen on the same side of the House, to take the Government by surprise. He did not suppose that it would be unfair to that hon. gentleman if he were to say that if the amendment were to have the effect of bringing about a change of administration, it would not be a cause of dissatisfaction to that hon. member; but he (Mr. Allan) must say that he was convinced that hon. gentleman had not brought forward his motion in a purely party spirit. So far as he was individually concerned, he could assure the House that he had no other object in view except the deferring of a measure which he believed to be most undesirable. It had always been his pleasure to support the Government on all measures on which he could conscientiously do so; and, as regards the gentleman who led the administration in the House, he (Mr. Allan) had a great reluctance in assuming an attitude of hostility to him above all others. The present, however, was one of those cases when he ought not to be influenced by purely personal or party considerations. It was not necessary for him to say much about the constitutionality of the proceedings, after the remarks of the hon. gentlemen who preceded him; but there was one passage in Todd's "Parliamentary Government," to which he would call particular attention. Mr. Allan read a quotation from the authority in question, in elucidation of his argument, and then went on to say that there was no doubt that the Senate was justified in expressing an independent opinion on a question of such a character as that under consideration. Indeed, a case in point had already been mentioned—the vote taken in 1859, in the old Legislative Council, on the motion moved by the Hon. Mr. DeBlaquière, and which he had the honour of seconding and supporting in company with the present Postmaster General. (Hear.) Without dwelling further on a point on which he was convinced there ought not to be a doubt in the minds of any one, namely, the constitutional right of the House to take the course the resolution asked it to pursue—he must briefly refer to the merits of the measure itself—of that "National Policy," of which they lately heard so much. As a British Canadian, he was very desirous of building up a strong nationality in this part of the continent, but he must frankly admit that he could not see how the Confederation was to be strengthened by such a policy as that before the House. What he understood by a national policy was one which was essentially for the good of the country. Such a measure should be considered carefully and conscientiously in accordance with what were believed to be true interests of all sections of the

travaux, il ne prendra que le temps nécessaire pour faire connaître publiquement ses vues sur la question. Il déclare d'abord que le représentant de Grandville et les autres sénateurs siégeant du même côté que lui ne se sont pas entendus pour prendre le Gouvernement par surprise. Il ne croit pas être déloyal envers le sénateur en question en disant que si l'amendement avait pour résultat, d'apporter un changement dans l'administration, il n'en serait pas fâché; quand à lui (M. Allan) il se dit vaincu que le Sénat n'a pas déposé sa motion dans un esprit partisan. Il assure le Sénat qu'il ne vise à rien d'autre qu'à surseoir à cette mesure qu'il croit absolument peu souhaitable. Il a toujours appuyé le Gouvernement dans toutes les mesures que sa conscience lui permettait d'approuver et en ce qui concerne tout particulièrement le leader du Gouvernement au Sénat, c'est avec beaucoup de répugnance qu'il (M. Allan) assume une position antagoniste à son égard. Il s'agit cependant d'un cas où il ne doit pas se laisser influencer par des considérations d'ordre purement personnel ou de partis. Après les remarques de son prédécesseur, point n'est besoin qu'il s'étende longuement sur la constitutionnalité des délibérations dit-il, mais il veut attirer l'attention des sénateurs sur un passage du «Parliamentary Government» de Todd. M. Allan a cité un passage de cette autorité à l'appui de son argument et a dit ensuite que le Sénat était justifié de formuler une opinion indépendante au sujet d'une question telle que celle-ci. On a déjà fourni un excellent exemple, celui du vote qui eut lieu en 1859, dans l'ancien Conseil consultatif, au sujet de la motion déposée par l'honorable M. De Blaquière, et qu'il a eu l'honneur d'appuyer en compagnie du ministre des Postes actuel. (*Applaudissements*) Sans s'attarder davantage sur un point sur lequel il est convaincu qu'il ne devrait pas subsister le moindre doute dans l'esprit de personne, à savoir le droit constitutionnel du Sénat de suivre la voie que la résolution lui demande de suivre—il doit évoquer brièvement les mérites de la mesure proprement dite—de cette «politique nationale» dont on a tant parlé récemment. En sa qualité de Canadien d'origine britannique, il souhaite vivement de voir se constituer dans cette partie du continent une entité nationale très forte, mais il doit reconnaître franchement qu'il ne voit pas comment la Confédération sera renforcée par une politique telle que celle-ci. Selon lui, une politique nationale est une politique qui ne vise qu'au bien du pays. Une telle politique doit être étudiée attentivement et consciencieusement à la lumière de ce que l'on croit être les véritables intérêts de toutes les parties du Dominion. En ce qui concerne la protection des pêcheries, il est tout disposé à appuyer le Gouvernement en protégeant les droits et les intérêts de nos concitoyens dans toutes les parties du Dominion, mais cette question n'a rien

Dominion. With respect to the protection of the fisheries, he was prepared to support the Government in guarding the rights and interests of our fellow subjects in any part of the Dominion; but that question was very different from one which could only perpetuate jealousies between the different sections, instead of creating harmony and cementing the Union. The argument that such legislation could ever tend to reciprocity was too absurd. Was it possible that four millions of people could coerce thirty-eight millions into the adoption of a particular commercial policy? He was strongly opposed to the measure, because he believed, in the first place, it was obnoxious in principle. He had no desire to see the doctrine of protection revived in Canada, and more duties imposed than were absolutely necessary for the purposes of revenue. For that reason he objected to the measure, especially as the principle having been once allowed, it was not easy to recede. Then he objected to the policy, because it would not answer the purpose which its promoters claimed for it. Any incidental protection it might afford to any particular interests—and it was doubted if any would really be given—would not compensate for the great injury that would be done to the shipping and commercial interests of the country by driving into American channels a large trade that had hitherto passed through Canada. In speaking on the question, the Postmaster General appeared to consider it a matter of indifference what the opinions of the cities might be; but the House was hardly likely to agree with him that it should not listen with respect to the wishes and sentiments of the large centres of intelligence, whence information radiated to all parts of the country districts. When, therefore, it was seen that in the great centres of industry the measure was most emphatically condemned, the House had most powerful reason for rejecting it without the least hesitation. (Hear, hear). He acknowledged that if, by the imposition of the duty, it was possible to compel the manufacturers of Western Canada to use Nova Scotia coal, it would be satisfactory; but no one who was conversant with the subject but acknowledged that they could not be supplied from that Province. Nova Scotia coal, he was assured, had been tried over and over in the furnaces of the large manufacturing establishments, but not with satisfactory results. No matter what the duty might be, the proprietors would be obliged to use the American anthracite coal. Then, again, consider the effects upon the poorer classes of the population. It had been asserted that so far as the great body of our people were concerned, the taxes would not affect them in any way whatever, but he could not agree with that opinion. In the first place, he must state it as a fact that coal was being extensively used among all classes, owing to the increase in the price of wood—even in the

cule pour y revenir. Peut-on concevoir que quatre millions de gens vont forcer trente-huit millions d'autres à adopter une politique commerciale donnée? Il est un adversaire irréductible de cette mesure parce qu'en premier lieu, le principe, dont elle s'inspire est mauvais. Il n'a aucun désir de voir revivre au Canada la doctrine de la protection et voir imposer plus de droits qu'il n'en faut absolument aux fins des recettes fiscales. C'est la raison pour laquelle il s'oppose à la mesure, surtout qu'une fois le principe admis, il ne sera pas facile de revenir en arrière. Ensuite, il s'oppose à la politique parce qu'elle ne servira pas les fins que ses défenseurs prétendent qu'elle servira. Toute protection accidentelle qu'elle pourrait accorder à des entreprises quelconques—et il est douteux qu'elle accorde vraiment de protection à quelqu'un—ne saurait compenser le tort énorme qu'elle causerait aux entreprises de transport maritime et aux entreprises commerciales du pays, en acheminant vers des voies américaines un commerce important qui, jusqu'ici, était toujours passé par le Canada. Lorsqu'il parlait de la question, le ministre des Postes semblait ne pas accorder d'importance à l'opinion des villes; le Sénat n'est absolument pas d'accord avec lui lorsqu'il dit qu'il ne faut pas prêter une oreille attentive aux vœux, ni tenir compte de l'opinion des grands centres de renseignements qui diffusent des informations dans toutes les directions et ce jusqu'au fin fond des régions du pays. Par conséquent, lorsqu'on vit que la mesure était combattue énergiquement dans les grands centres industriels, le Sénat avait toutes les raisons du monde pour la rejeter sans aucune hésitation. (*Applaudissement*). Il reconnaît (M. Allan) que s'il était possible, en imposant un droit, d'obliger les fabricants de l'Ouest du Canada à utiliser la houille de la Nouvelle-Écosse, la mesure serait acceptable, mais il suffit d'être un tant soit peu au courant des faits pour savoir qu'il ne leur est pas possible de s'approvisionner dans cette province. On l'a assuré qu'on a essayé maintes et maintes fois d'utiliser de la houille de la Nouvelle-Écosse dans les fourneaux des grandes entreprises manufacturières, mais sans résultats satisfaisants. Quels que soient les droits imposés, les propriétaires seront forcés d'utiliser de l'anthracite américain. Voyez, dit-il, l'effet de cette mesure sur les classes les plus défavorisées de la population. On a prétendu jusqu'ici que les taxes n'auraient absolument aucun effet sur l'ensemble de la population, mais il ne peut se rallier à ce point de vue. D'abord, il doit faire remarquer que la houille est largement utilisée dans toutes les classes de la société en raison de la hausse du prix du bois les grandes institutions de bienfaisance elles-mêmes se voient aussi obligées de l'utiliser. Chacun sait que, partout au Canada, la destruction des forêts se poursuit à un rythme accéléré et, chaque années le prix du bois aug-

large benevolent institutions they were obliged to use it altogether. Every one was aware that the destruction of the forests was going on most rapidly in every part of the Dominion, and the price of wood was annually becoming higher; and there was no doubt whatever that the moment the additional taxation came into operation the result would be to add to the price of fuel. If the effect of the measure would be to encourage intercolonial trade, it would be an argument in its favour, but his idea of the best means of effecting so desirable an object was to increase the facilities of intercourse between the different members of the Union—to improve our canals and extend the railways throughout the Dominion. During the past season, the steamer *Her Majesty*, had made regular trips between Halifax and the upper ports, but she could only go down to Montreal half-laden, in consequence of the limited capacity of the canals.

Hon. Mr. Mitchell—She always got her full cargo at Montreal.

Hon. Mr. Allan—The results, however, were far from profitable to the owners.

Hon. Mr. Mitchell had been told by the owner of the boat, Mr. Chisholm, that the result of taking off the canal tolls, would be to give a margin for profit, and that if the propeller had not been wrecked, he would have made a good season.

Hon. Mr. Allan went on to say that although he felt it to be a grave responsibility to vote for the amendment, yet he was compelled, for the reasons he had given, to support it. He believed that the measure was in itself inaugurating a mischievous system of legislation—that it would not encourage Intercolonial trade—that, on the contrary, it would interfere most seriously with many valuable branches of industry throughout the Dominion to which coal was indispensable—that it would press most heavily on a large class who were obliged to use it on account of the scarcity and expense of wood. Under such circumstances, there was no other alternative open to him as a member of the Senate, entrusted with the responsible duty of guarding the interests of all sections, than to vote against the passage of a measure which was likely to operate so injuriously upon all classes in the Dominion.

Hon. Mr. Locke said that the question had been so ably argued by his hon. friend and colleague from Nova Scotia (Mr. Miller), who had clearly proved the constitutional right of

à voir avec une mesure qui ne saurait que perpétuer des jalousies entre les différentes parties du pays, au lieu d'engendrer l'harmonie et de cimenter l'Union. L'argument selon lequel une législation comme celle-ci pourrait amener un retour à la réciprocité est trop ridicule; il n'y a pas de doute que l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe provoquera une nouvelle hausse du prix du combustible. Si encore la mesure avait pour effet de stimuler le commerce intercolonial, on comprendrait, dit-il. Mais selon lui, la meilleure façon d'atteindre cet objectif très souhaitable, c'est d'accroître les moyens d'échange entre les différents membres de l'Union—autrement dit, améliorer nos canaux et de prolonger le chemin de fer pour qu'il traverse tout le Dominion. Pendant la saison qui vient de s'écouler, le vapeur *Her Majesty*, a effectué des liaisons régulières entre Halifax et les ports du Nord, mais il ne peut se rendre à Montréal qu'avec ses cales à moitié remplies en raison de la faible capacité des canaux.

L'honorable M. Mitchell: Il a toujours pris un chargement complet à Montréal.

L'honorable M. Allan: Les résultats ont été loin d'être rentables pour les propriétaires.

L'honorable M. Mitchell souligne que le propriétaire du navire M. Chisholm, lui a dit que si l'on supprimait le péage pour la navigation sur les canaux, il aurait une marge de profits et que s'il n'avait pas brisé son hélice, ses affaires auraient bien marché.

L'honorable M. Allan déclare que bien qu'il considère que c'est prendre une très grande responsabilité que de voter en faveur de l'amendement, il se croit obligé de le faire, pour les raisons qu'il a invoquées. Il croit que la mesure proprement dite inaugurera un régime pernicieux de Gouvernement—qu'elle ne stimulera pas le commerce intercolonial—qu'au contraire, elle mettra des bâtons dans les roues, et ce dans tout le Dominion, à de nombreuses branches de l'industrie qui sont très importantes et auxquelles la houille est indispensable—qu'elle frappera le plus lourdement une large tranche de la population qui se voit forcée d'utiliser de la houille en raison de la rareté et du coût élevé du bois. Dans ces conditions, il ne voit pas d'autre solution, en tant que membre de cette assemblée investie de la responsabilité de défendre les intérêts de toutes les parties du Dominion, que de voter contre l'adoption d'une mesure qui, de toute évidence, fera souffrir toutes les catégories sociales dans tout le Dominion.

L'honorable M. Locke déclare que la question de la constitutionnalité ayant été évoquée de façon si experte par son collègue et ami de Nouvelle-Écosse (M. Miller), qui a démontré

the Senate to deal with the question, that it was not necessary he should delay the House with any prolonged observations on that part of the subject. It had been urged with force that they were now entering upon a new era in the history of this country, and that the example the Senate might set would be considered a precedent for the future. He thought the House had a perfect right to establish such a precedent as would clearly define its authority as a body performing responsible functions under the constitution of a Dominion, which was to become a great nationality according to the promoters of Confederation. As respects the tariff itself, he must say at the outset that the duty on coal would not be considered a concession to the majority of the people of Nova Scotia. The coal interest was confined to Pictou and Cape Breton, and the tax, if a benefit at all, could only protect a minority of the population. Whilst making a concession to the coal counties of Eastern Nova Scotia, the bread of the people in the West was to be taxed. The Western Counties traded cheaply with the United States. At the end of the fishing season, vessels left the western ports for the United States, where they disposed of their cargoes of fish and returned with flour, rye and cornmeal. Only once in the history of Nova Scotia had the coarse articles of rye and meal been taxed. Rye could not be procured in Canada on the same terms as in the United States, and the same remark applied to corn meal to a large extent. Rice was also a commodity essential to a large class of the population—it was the luxury of the fishermen and poorer people. The man who was not able to buy any other article of luxury used rice—even the schooners when they went to the fisheries took large quantities with them. The Minister of Marine and Fisheries was perfectly well aware that meal was an article of prime necessity, not merely among fishermen, but especially among lumbermen. He would next refer to the article of tobacco, which was already taxed largely; it was the poor man's solace—absolutely necessary for his comfort when he returned home after a hard day's toil; but now he had to pay upwards of 100 per cent more for the luxury of smoking his pipe. The duty on packages was very troublesome and unfair. The cask, for instance, in which molasses came might be worth \$5 in Cuba; but when it reached Nova Scotia its value was not more than 75 or 80 cents. In the fisheries, such casks were used to some extent for butts, but otherwise they were useless, and would have to be broken up for fuel. Nowhere, except perhaps in the United States, was it usual to resort to the absurd expedient of charging a duty on packages. It had been well pointed out by the hon. gentleman from St. John (Mr. Robertson) that the Eighth Section would lead to great trouble and inconvenience, inasmuch as it was almost impossible to

clairement le droit constitutionnel du Sénat de statuer sur la question, il ne voit pas la nécessité de s'étendre davantage sur le sujet, ce qui retarderait les travaux de l'Assemblée. On a beaucoup insisté, dit-il, sur le fait que nous entrons dans une nouvelle ère de l'histoire de ce pays et que l'exemple qu'allait donner le Sénat constituerait désormais un précédent. Il trouve que le Sénat a le droit de créer un précédent par lequel il définit clairement l'autorité dont il est investi en tant que corps de l'État ayant des fonctions de responsabilité à remplir aux termes de la constitution d'un Dominion qui, selon les tenants de la Confédération, est appelé à devenir une grande entité nationale. En ce qui concerne le tarif proprement dit, il déclare d'emblée que le droit sur la houille ne serait pas envisagé comme une concession aux yeux de la majorité des habitants de la Nouvelle-Écosse. Les charbonnages se limitent à Pictou et à Cap Breton et la taxe, à supposer qu'elle constitue un avantage, ne protégerait qu'une minorité de la population. En faisant une concession, dont les comtés de l'Est de la Nouvelle-Écosse seraient les bénéficiaires, on frapperait d'un impôt le pain des gens de l'Ouest. Les comtés de l'Ouest font très peu de commerce avec les États-Unis. A la fin de la saison de la pêche, les navires quittent les ports de l'Ouest pour se rendre aux États-Unis où ils débarquent leur cargaison de poisson, puis repartent pour le Canada avec un chargement de farine, de seigle et de farine de maïs. Le seigle et la farine n'ont été taxés qu'une seule fois dans toute l'histoire de la Nouvelle-Écosse. Il n'est pas possible de se procurer du seigle et de la farine au Canada aux mêmes conditions qu'aux États-Unis et l'on peut en dire autant jusqu'à un certain point de la farine de maïs. Le riz aussi est une denrée indispensable à une large tranche de la population—c'est le luxe du pêcheur et des pauvres. Ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter d'autres articles de luxe utilisent le riz—les schooners eux-mêmes, lorsqu'ils se rendent aux pêcheries, en emportent des grandes quantités. Le ministre de la Marine et des Pêcheries sait très bien que la farine est un article de première nécessité, non seulement pour le pêcheur, mais surtout pour le bûcheron. Il parle ensuite du tabac, qui est déjà frappé d'une lourde taxe. C'est la consolation du pauvre, dit-il, il en a absolument besoin lorsqu'il rentre chez lui après une dure journée de travail. Or, maintenant, il doit payer plus de 100% de plus pour le luxe de fumer sa pipe. Le droit sur les emballages est une mesure ennuyeuse et injuste. Le fût contenant la mélasse qu'on importe, par exemple, peut valoir 5 dollars à Cuba, mais lorsqu'il arrive en Nouvelle-Écosse sa valeur n'est plus que de 75 ou 80 cents. Dans les pêcheries, on emploie parfois ces fûts comme caques, mais à part cela, ils sont inutiles et il faudrait les briser pour en faire du bois de chauffage. Nulle part, si ce

comply with its provisions, and under any circumstances it would require additional clerks in every large mercantile establishment, and in Custom Houses as well. Yet this measure, so perplexing and burthensome in its details, was called a great national policy. Some called it a "retaliatory policy," but before it could be entitled to that name, we would have to impose duties on American products equal to those they imposed on our own. The measure afforded no concessions to Nova Scotia—unless it was a concession to tax seven-eighths of the people for the benefit of one eighth. Indeed, it was most questionable—in fact, it was positively denied—if the duty would operate beneficially for the coal producers themselves; but even under any circumstances it was a wrong policy to tax the many for the advantage of the few, (hear, hear.) The true principle, which should be at the bottom of all legislation, was to leave the people at liberty to buy where they can purchase the cheapest and sell in the dearest market. He had no doubt whatever that it was practicable to raise any money that might be required for the public expenditures by some means which would not operate unfairly on classes or sections of the people. For instance, additional revenue could more satisfactorily be raised by making a slight increase on the *ad valorem* duties from 5 to 15 per cent. He thought, after having given full consideration to the subject, that it was the wisest course for the House to reject a measure which was creating such wide-spread dissatisfaction, and relieve the country from the irritation and annoyance which would certainly arise from its passage.

Hon. Mr. Skead said that he felt somewhat diffident in rising to speak on the question before the House at that late hour of the night, but he could not give a silent vote. The tariff had been before Parliament for a month—it had been thoroughly discussed in the House of Commons and in the public press; but nevertheless he had not seen a single petition from the farmers in Ontario complaining of its probable effects. It was true the cities of Montreal and Quebec objected to the measure.

Hon. Mr. Allan—The people have with reason thought that the objectionable features of the measure would be struck out.

Hon. Mr. Skead was not denying that Toronto, which the hon. member represented,

n'est aux États-Unis, on ne recourt à cet absurde expédient qui consiste à imposer un droit sur l'emballage. Le représentant de St-Jean (M. Robertson) a très bien souligné que l'article 8 du tarif donnerait lieu à de multiples difficultés parce qu'il serait quasiment impossible de le respecter, et de toute façon toutes les grandes entreprises commerciales, de même que les bureaux de douane, auraient besoin de commis supplémentaires. Et l'on ose appeler cette mesure si embarrassante et si incommode dans ses détails, une grande politique nationale dit-il. Certains l'on qualifiée de «politique de représailles», mais avant de pouvoir l'affubler de ce nom, nous devrions frapper les produits américains de droits égaux à ceux dont nous frappons nos propres produits. La mesure n'accorde aucune concession du tout à la Nouvelle-Écosse, à moins qu'on ne considère comme une concession le fait de taxer les $\frac{7}{8}$ de la population pour le plus grand bien du $\frac{1}{8}$ restant. A vrai dire, on peut même douter—et certains en doutent carrément—que le droit en question ait des effets bénéfiques pour les producteurs de houille eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, il est de mauvaise guerre de taxer le plus grand nombre au profit de quelques-uns (*Applaudissements*). Le principe dont devrait s'inspirer toute législation, c'est de laisser les gens libres d'acheter au plus bas prix possible et de vendre sur le marché le plus avantageux. Il ne doute pas un instant qu'il ne soit possible de trouver l'argent nécessaire aux dépenses publiques par un autre moyen, sans faire souffrir injustement certaines classes de la société ou certaines parties du Dominion. On pourrait, par exemple, ne majorer légèrement le droit *ad valorem*, que de 5% à 15%. Après avoir mûrement réfléchi à la question, il pense que ce que le Sénat a de mieux à faire, c'est de rejeter une mesure qui suscite un mécontentement si général et d'épargner au pays l'irritation et les ennuis que son adoption ne manquerait pas de susciter.

L'honorable M. Skead déclare que ce n'est pas sans quelque hésitation qu'il prend la parole à une heure aussi tardive, mais il ne peut se résigner à exprimer un vote non motivé. Le tarif fait l'objet de discussions au Parlement depuis un mois, dit-il; il a été débattu à fond aux Communes et dans la grande presse, mais jamais il (M. Skead) n'a entendu parler d'une seule pétition des cultivateurs de l'Ontario se plaignant des effets probables du tarif. Il est vrai que les villes de Montréal et de Québec ont protesté contre la mesure.

L'honorable M. Allan: Les gens ont pensé avec raison que les aspects discutables de la mesure seraient éliminés.

L'honorable M. Skead ne nie pas que Toronto, dont il est le représentant, est opposé

was opposed to certain features of the tariff. He was not himself altogether satisfied with the measure, but nevertheless he had confidence in the Government, and believed that they had devised the best measure possible under all the circumstances. They were obliged to raise additional revenue, and the only way they could do it was by imposing such duties as would be distributed over all sections. He doubted very much whether it was advisable to add to the fifteen per cent duties at the present time. As a representative of a lumbering district he was opposed to a tax on timber; and it was probable that the Government would be obliged to resort to such a step, should they not be allowed to pass the present measure. He had been, he must confess, much surprised at the statement of the hon. member from Halifax (Mr. Miller) that English coal could be bought so much cheaper than the Nova Scotia article in the Quebec market.

Hon. Mr. Mitchell said that it was a mistake to say that any ship would bring the coal simply as ballast.

Hon. Mr. Miller had made his statement on the best authority.

Hon. Mr. Skead was of opinion that unless the Nova Scotia dealers produced coal cheaper, they could not expect to get the Canada trade.

Hon. Mr. Miller remarked that they could not get it under existing circumstances.

Hon. Mr. Skead said that it was obvious to him that the national policy would work to the advantage of the country if it was properly carried out, and he believed it to be the duty of the representatives of all sections to assist it; and under any circumstances, if it did not operate beneficially, it could soon be repealed. It was a wise policy, at the present time, to direct all our legislation towards the object of creating trade between the several Provinces constituting the Dominion. The present measure was a step in that direction, and was therefore an experiment worthy of trial. The Senate should also bear in mind the fact that if it rejected the Bill before it, it would subject the House of Commons to much inconvenience, by delaying the progress of public business, and keeping members for some time longer from their homes and private affairs. He was not prepared to assume the responsibility of bringing the two Houses into collision with each other, at a time when it was so desirable to bring the public business to a close. In conclusion, he must observe that he was desirous of seeing every Custom House on the frontier abolished and free trade established between Canada and the world. Direct taxation was, after all, the true principle of meeting public

à certains aspects du tarif. Lui-même n'est pas tout à fait satisfait de la mesure, mais néanmoins il a confiance dans le Gouvernement et croit que celui-ci a, eu égard aux circonstances, mis au point la meilleure mesure possible. Le Gouvernement est obligé de trouver des revenus supplémentaires et la seule façon de le faire est d'imposer des droits qui frapperont également toutes les parties du Canada. Il doute fort, quant à lui (M. Skead) qu'il soit à conseiller de majorer actuellement les droits à 15%. En tant que représentant un district où l'on pratique l'abattage du bois, il est contre une taxe sur le bois et il est probable que le Gouvernement devrait y recourir s'il n'était pas autorisé à adopter la présente mesure. Il dit avoir été très surpris d'entendre le représentant d'Halifax (M. Miller) déclarer que l'on pouvait acheter de la houille anglaise à bien meilleur marché que la houille de la Nouvelle-Écosse sur le marché québécois.

L'honorable M. Mitchell fait remarquer qu'il est faux de dire qu'un navire peut apporter du charbon au lieu de ballast.

L'honorable M. Miller dit s'être renseigné à bonne source avant de le dire.

L'honorable M. Skead est d'avis qu'à moins de produire leur charbon à un prix plus bas, les marchands de la Nouvelle-Écosse ne peuvent espérer le vendre au Canada.

L'honorable M. Miller note qu'ils ne peuvent compter là-dessus dans les circonstances actuelles.

L'honorable M. Skead dit qu'il est évident, à son avis, que la politique nationale serait avantageuse pour le pays si elle était appliquée comme il se doit, et qu'il incombe aux représentants de toutes les régions de travailler à cette fin; de toute façon, si elle s'avère peu avantageuse, elle peut être vite abolie. Il est bon, à l'heure actuelle, d'adopter des mesures législatives visant à encourager des échanges commerciaux entre les diverses provinces du Dominion. La mesure actuelle représente un pas dans cette direction et donc une expérience utile à tenter. Le Sénat devrait également songer au fait que son rejet du projet de loi à l'étude entraînera des inconvénients pour la Chambre des Communes et retardera la marche des affaires publiques ainsi que le retour des membres à leur foyer et à leurs affaires privées. Il n'est pas prêt à se rendre responsable d'un désaccord entre les deux Chambres à un moment où il est tellement souhaitable d'expédier les affaires publiques. Pour finir, il doit déclarer qu'il souhaite voir abolir tous les bureaux de la douane sur la frontière et le libre-échange établi entre le Canada et le monde. Après tout, les dépenses publiques devraient en principe être supportées par les contributions publiques; toutefois,

expenditures; but whilst the country was not prepared to adopt such a policy, he had to take things as he found them, and he would therefore vote for a measure which had been matured by the Government as a means of raising the revenue to the amount required for the public exigences.

Hon. Mr. Bourinot said that before the House divided, he felt it necessary to make a few remarks on the very important question which had already occupied so much time. He regretted that the members of the Government, and those who were ready to support them on the question, had not thought it advisable to explain more fully the reasons why the House should give its assent to the measure. He for one, would not apologize to the House for assuming a position which he felt he was called to assume by a sense of the duty he owed to the country. (Hear.) It was his undoubted right, as a member of the Senate, to act independently of Ministers, and he would not hesitate to exercise it on the present occasion. When the measure was brought up in the House of Commons, by the Government, he was in the city of Halifax, and in frequent intercourse with the leading men engaged in trade and interested in the coal mines of the Province; and not one of those he met expressed his satisfaction with the tariff. The coal owners said they did not want the duty of 50 cents, inasmuch as it would not be protection to them in the Canadian Market. They all thought that there was a disposition on the part of the United States to agree to amend their tariff so far as coal was concerned, and that there was every probability that the prohibitory duty would be abolished or lowered so as to allow the coal dealers of Nova Scotia to send their product into the American Market with profit. It was well known that public opinion in the United States was tending to the adoption of a more liberal commercial policy towards Canada; and under the circumstances it was believed in Halifax that the policy pressed in the Canadian Parliament by certain prominent gentlemen was unsound, and not calculated to benefit Nova Scotia in the end. It was clear that the natural market for the coal of Nova Scotia was the United States, and that it would go there despite the duty imposed on it. Many of the vessels now engaged in the trade brought back flour and meal, instead of ballast, and now it was proposed to tax those commodities which the people always considered they should receive free. Such legislation was in itself calculated to burthen the very class which it was intended to benefit, and showed a want of foresight on the part of those who had matured and forced it on the country. He was confident that the insignificant duty in question would never create trade between Canada and Nova Scotia—if trade should ever spring up between

comme le pays n'est pas prêt à adopter une telle politique, il doit prendre les choses telles qu'elles sont et il votera donc en faveur d'une mesure mise au point par le Gouvernement en vue d'accroître le revenu jusqu'au niveau nécessaire pour répondre aux exigences publiques.

L'honorable M. Bourinot dit qu'il trouve nécessaire, avant que le Sénat aille aux voix, de faire quelques remarques sur la question très importante à laquelle on a déjà consacré beaucoup de temps. Il regrette que les membres du Gouvernement et ceux qui sont prêts à les appuyer sur cette question n'aient pas jugé bon d'expliquer en plus grand détail les raisons pour lesquelles le Sénat devrait accepter la mesure. Pour sa part, il ne s'excuse pas auprès du Sénat d'adopter une attitude que lui inspire le sentiment de son devoir envers son pays. (Bravo.) Il a le droit incontestable, en tant que membre du Sénat, d'agir indépendamment des ministres et il n'hésite pas à l'exercer à cette occasion. Au moment où le Gouvernement a présenté la mesure à la Chambre des Communes, il était à Halifax et rencontrait fréquemment des hommes importants engagés dans le commerce et l'exploitation des mines de charbon de la province; pas un seul de ceux qu'il a rencontrés ne s'est dit satisfait du tarif. Les propriétaires des mines ont dit qu'il ne voulaient pas le droit de 50 c. si ce droit ne constituait pas une protection pour leur charbon sur le marché canadien. Ils sont tous d'avis que les États-Unis sont disposés à modifier leur tarif en ce qui concerne le charbon et que le droit prohibitif serait fort probablement aboli ou réduit de façon à permettre aux marchands de charbon de la Nouvelle-Écosse d'expédier leur charbon vers le marché américain avec profit. Il est bien connu que l'opinion publique aux États-Unis penche en faveur de l'adoption d'une politique commerciale plus libérale à l'égard du Canada; et, dans les circonstances, on est d'avis à Halifax que la politique appuyée au Parlement du Canada par certains personnages éminents est mauvaise et, en définitive, peu avantageuse pour Terre-Neuve. Il est clair que les États-Unis sont le débouché naturel pour le charbon de la Nouvelle-Écosse et qu'il y sera expédié malgré le droit imposé. Un bon nombre des navires actuellement engagés dans ce commerce ramènent de la farine au lieu de ballast, et on propose maintenant de taxer des produits que les gens ont toujours considéré comme non imposables. Cette mesure législative impose un fardeau à ceux mêmes qu'elle est censée avantager et révèle un manque de prévoyance de la part de ceux qui l'ont élaborée et imposée au pays. Il est sûr que le droit insignifiant dont il est question ne créerait jamais d'échanges commerciaux entre le Canada et la Nouvelle-Écosse—le commerce entre l'Est et l'Ouest doit naître de causes

East and West, it must arise from natural causes, (hear, hear)—not from such artificial and unnatural expedients as now proposed. It was out of the question for Nova Scotia coal to compete with the British coal, which, as it had been before observed, was brought in as ballast. The best house coal sold at Sydney for about 10s. a chaldron, and for \$1.75 at the new mines, and the freight to Quebec would cost nearly as much. Then the various charges that had to be incurred in going up to Montreal were so large at present, that the coal trade could not be made profitable. The policy was unsatisfactory in whatever point of view it might be considered. It was in no way calculated to build up a "new nationality," but was certain to perpetuate a spirit of rivalry and sectionalism that might lead to most serious consequences in the future. He was not prepared to admit that a great favour had been conferred upon Nova Scotia by a concession which could not benefit even the interest it was intended to assist; but under any circumstances, he protested, as a representative of that Province, against the adoption of any measure that would create ill-feeling between different sections. As respects the argument that was used by the opposite side—that the effect of rejecting the Bill would be to bring the Senate into collision with the other branch—he did not see much force in it. The Senate had a perfect right to pursue that course which its members should deem most in accordance with the public interests, and even should they differ from the House of Commons he was convinced there was enough liberality in that body to prevent any difficulty arising. He regretted that he had delayed the House, but he could not refrain from expressing his opinion on the question, though he knew that his hon. friends who had preceded him had exhausted the subject. He had no hesitation as to the vote he would give that night, for it would be influenced by the desire to act for the interests of the whole Dominion; and those interests, he was convinced, would be best subserved by rejecting a measure which would operate most unsatisfactorily.

Hon. Mr. Wark said that he had been prepared to hear many diverse opinions expressed on the subject under consideration, but certainly he had never expected to find such unanimity. It was stated that it was the intention to benefit Nova Scotia and Ontario, and yet it was most surprising to see members from those sections rising, one after the other, and expressing themselves opposed to the measure. The effect upon New Brunswick was clearly to legislate her out of the Union. The people of that Province had to pay taxes on flour and corn meal for the benefit of Ontario, and on coal for the benefit of a section of Nova Scotia. He need hardly tell the House that it was not

naturelles (Bravo!)—et non de mesures artificielles et anormales telles que celles qui sont proposées actuellement. Il est hors de question que le charbon de la Nouvelle-Écosse puisse soutenir la concurrence du charbon britannique qui, comme on l'a déjà dit, est amené comme ballast. Le meilleur charbon pour usage domestique se vend environ 10s. le 'chaldron' à Sydney et \$1.75 aux nouvelles mines, et le transport à Québec coûterait presque autant. Les divers autres frais qu'entraîne le transport jusqu'à Montréal sont actuellement trop élevés pour permettre un commerce du charbon profitable. La politique en question est peu satisfaisante à tout point de vue. Elle n'encourage nullement une « nouvelle nationalité »; au contraire, elle perpétuera sûrement un esprit de rivalité et de régionalisme dont les conséquences futures pourraient être fort graves. Il n'est pas prêt à reconnaître le grand service rendu à la Nouvelle-Écosse par une concession qui n'est même pas avantageuse pour les intéressés qu'elle est censée aider. Quelles que soient les circonstances, il proteste, en tant que représentant de la province, contre l'adoption de toute mesure susceptible d'engendrer des sentiments de rancune entre diverses régions. Pour ce qui est de l'argument avancé par l'Opposition—selon lequel le rejet du projet de loi aurait pour résultat un désaccord entre les deux Chambres—il estime qu'il n'a guère de poids. Le Sénat a parfaitement le droit d'agir de la façon qui lui semble veiller le mieux aux intérêts du public et, même s'il différerait d'opinion avec la Chambre des Communes, il est assurément assez libéral pour prévenir toute difficulté. Le sénateur regrette d'avoir retardé le Sénat, mais il n'a pu s'empêcher d'exprimer son avis sur la question, bien que sachant le sujet épuisé par ses honorables amis qui l'ont précédé. Il n'a aucune hésitation en ce qui concerne son vote ce soir, car celui-ci sera influencé par son désir d'agir dans l'intérêt de tout le Dominion, et ces intérêts, il en est convaincu, seront le mieux servis par le rejet d'une mesure dont l'application donnerait des résultats fort peu satisfaisants.

L'hon. M. Wark: dit qu'il était prêt à entendre des opinions très diverses sur la question à l'étude, mais qu'il ne s'était certes pas attendu à une telle unanimité. L'intention déclarée est d'offrir un avantage à la Nouvelle-Écosse et à l'Ontario, et il est fort étonnant de voir les membres de ces régions se lever l'un après l'autre pour exprimer leur opposition à cette mesure. L'effet en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick est clairement de le forcer hors de l'Union par des lois. La population de cette province doit payer des impôts sur la farine et sur la farine de maïs pour le profit de l'Ontario et sur le charbon pour le profit d'une partie de la Nouvelle-Écosse. Le sénateur n'a pas besoin

possible to force trade out of its natural channels, and that the policy in question would therefore fail in that respect. He had been always in favour of extending the canal system of the Dominion, and in that way facilitating trade and intercourse between Canada and the world. Every effort should be made to remove every barrier that prevented the St. Lawrence being the great highway between the West and Europe. The Maritime Provinces would be the carriers of that trade, and therefore he wished to see every facility afforded to its extension. Those Provinces had the means of building ships cheaply, and manning them efficiently. It had been frequently said that the effect of the American system of protection had been to drive their ships from the ocean; and yet it was now proposed to commence the same system which, according to the best authorities, was operating so injuriously to American commerce and enterprise. He regretted that he was forced to acknowledge that the legislation of the Dominion had so far been detrimental to the interests of New Brunswick; but the opposition that the present measure met with in that Province was conclusive evidence of that fact, and justified the course he was now taking.

Hon. Mr. Letellier de St Just said that the Postmaster General, in the remarks he had made at the commencement of the debate, had attempted to influence the House by a style of argument that might be called in French, *quelque chose de spécieux*. The House was told that the effect of throwing out the Bill would be to create a collision between the two Houses, and that much delay and inconvenience must arise from such a course. Now, referring to the proceedings of the Legislative Council in 1859, he found the Postmaster General agreeing with the sentiments in the resolution that was adopted—sentiments directly contrary to those which he had expressed that afternoon. Now that hon. gentleman was not prepared to assert the rights and privileges of the Senate; but in 1859 he assented to the declaration, "that the Legislative Council feels itself bound, in defence of its unquestionable rights as a co-equal branch of the Legislature, and as the only means of preserving its independence to take the question of supply into consideration." Now he (Hon. Mr. Letellier de St Just) argued that the motion which he had moved was precisely similar in effect to the one which he had just read as having received the support of the Postmaster General. He did not think the Government could fairly declare they had been taken by surprise—if the telegraph were to be brought up to give evidence on the subject, (laughter), he thought the reverse would be shown; and he must certainly take that opportunity of congratulating the

d'expliquer au Sénat qu'il n'est pas possible de forcer le commerce hors de ses voies normales et que la politique en question est donc vouée à un échec dans ce domaine. Il a toujours été en faveur de l'extension du réseau de canaux du Dominion en vue de faciliter les échanges commerciaux et les communications commerciales entre le Canada et le monde. Il ne faut rien épargner pour abolir tous les obstacles qui ont empêché le Saint-Laurent de devenir la grande voie entre l'Ouest et l'Europe. Les provinces maritimes seraient les transporteurs de ce commerce et le sénateur souhaite donc qu'on en favorise l'expansion par tous les moyens. Ces provinces possèdent les moyens de construire des navires à bon prix et de les équiper convenablement. On a souvent dit que le système de protection américain a eu pour résultat de faire disparaître les navires américains de l'océan; et pourtant, on propose maintenant d'instituer le même système qui, aux dires des plus grandes autorités, nuit tellement à l'entreprise et au commerce américain. Le sénateur regrette d'être obligé de reconnaître que les lois du Dominion ont nui jusqu'ici aux intérêts du Nouveau-Brunswick; mais l'opposition que soulève actuellement cette province envers la mesure à l'étude est une preuve concluante de ce fait et justifie le parti qu'il prend ici.

L'honorable M. Letellier de St Just dit que le ministre des Postes, dans ses remarques au commencement du débat, avait essayé d'influencer le Sénat par un raisonnement qu'on pourrait appeler «quelque chose de spécieux». On a dit au Sénat que le rejet du projet de loi entraînerait un désaccord entre les deux Chambres, ce qui provoquerait nécessairement de nombreux retards et inconvénients. Maintenant, se reportant aux délibérations de 1859 du Conseil législatif, il constate que le ministre des Postes souscrit aux sentiments exprimés dans la résolution adoptée alors—sentiments qui sont directement contraires à ceux qu'il a exprimés cet après-midi. Or, l'honorable ministre n'est pas maintenant prêt à revendiquer les droits et les privilèges du Sénat, mais en 1859 il a appuyé la déclaration selon laquelle «le Conseil législatif se sent obligé, en défense de ses droits indiscutables en tant que branche égale du corps législatif et comme seul moyen de préserver son indépendance, de ne pas étudier la question des subsides.» L'hon. M. Letellier de St Just dit que sa motion est en effet précisément semblable à celle qu'il vient de lire et qui a été appuyée par le ministre des Postes. Il ne pense pas que le Gouvernement puisse, en toute justice, se déclarer pris au dépourvu—si le télégraphe pouvait être appelé comme témoin, (rires), il pense que le contraire serait démontré; et il doit certainement féliciter à cette occasion le Gouvernement des résultats satisfaisants de son recours à ce moyen utile de fournir des renseignements à ses amis.

Government on the satisfactory results that had arisen from the use they had been making of the useful agency of circulating information to their friends.

The members were then called in and the House divided on Hon. Mr. Macpherson's amendment, which was lost by the following vote:—

Contents:—Hon. Messrs. Allan, Blake, Bourinot, Chaffers, Christie, Cormier, Dickson, Guévremont, Hamilton (Ontario), Leonard, Leslie, Letellier de St Just, Locke, McClelan, Macpherson, Malhiot, Miller, Olivier, Reesor, Robertson, Sanborn, Simpson, Wark, Wilmot.—24

Non-Contents:—Hon. Messrs. Aikins, Armand, Benson, Bill, Bureau, Burnham, Campbell, Chapais, Crawford, Duchesnay, E. H. J.; Dumouchel, Holmes, Kenny, Lacoste, McCrea, McDonald, McLelan, McMaster, Matheson, Mills, Mitchell, Renaud, Ross, Ryan, Seymour, Shaw, Skead, Wilson.—28.

The question then being put on **Honorable Mr. Letellier de St Just's** motion in amendment, the same was also resolved in the negative.

The question being put on the **Honorable Mr. Campbell's** motion, viz.: "That the said Bill be read a second time at the next sitting of the House," the same was resolved in the affirmative.

The House then adjourned at midnight.

Les sénateurs sont alors appelés et le Sénat procède au vote sur l'amendement de l'hon. M. Macpherson, qui est rejeté par le vote suivant:—

Pour: Les honorables MM. Allan, Blake, Bourinot, Chaffers, Christie, Cormier, Dickson, Guévremont, Hamilton (Ontario), Leonard, Leslie, Letellier de St Just, Locke, McClelan, Macpherson, Malhiot, Miller, Olivier, Reesor, Robertson, Sanborn, Simpson, Wark, Wilmot.—24.

Contre: Les honorables MM. Aikins, Armand, Benson, Bill, Bureau, Burnham, Campbell, Chapais, Crawford, Duchesnay, E. H. J.; Dumouchel, Holmes, Kenny, Lacoste, McCrea, McDonald, McLelan, McMaster, Matheson, Mills, Mitchell, Renaud, Ross, Ryan, Seymour, Shaw, Skead, Wilson.—28.

La motion de l'honorable **M. Letellier de St Just** proposé en amendement, mise aux voix, est également rejetée.

La motion de l'honorable **M. Campbell** portant que «ledit projet de loi soit lu pour la deuxième fois à la prochaine séance», mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat s'ajourne à minuit.

THE SENATE

Tuesday, May 10th, 1870

The Speaker took the chair at three o'clock.

After routine,

THE DEFENCE OF THE COUNTRY

Hon. Mr. Ryan made some remarks explanatory of his reasons for making the following motion of which he had given notice some time previously: that an humble Address be presented to His Excellency the Governor General, praying that His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, Copies of all Correspondence which has taken place since the first of January, 1869, between the Imperial and Dominion Governments, and between the latter and any of the Imperial Military Departments or authorities on the subject of withdrawing all or any portion of Her Majesty's Troops from Service in this Dominion, also, copies of all similar Correspondence on the subject of transferring to the Dominion Government, all or any of the Fortified Places now occupied by Her Majesty's Troops in this Dominion with the munitions of war contained therein or elsewhere. The hon. gentleman dwelt strongly on the importance of the Colonies to Great Britain, and showed that she owed it not only to her own dignity but to her self-interest as one of the great naval powers of the world, to protect her North American possessions; he believed that if England kept a small force in the Dominion, especially in the fortified places, we could easily do all that was incumbent on us for the protection of our own Territory.

Hon. Mr. Campbell replied that the correspondence in question was not yet completed and could not under those circumstances be brought down. He did not, however, think that there was anything to interfere with the propriety of informing the House that the Imperial Government, taking into consideration the large population and resources of this country, were of opinion that we should, in times of peace, take such measures as were necessary for our own protection. It was not, however, contemplated to interfere with the duty of the mother country in the times of war. The Government of this country, however, had been urging upon the Imperial authorities the necessity of sustaining the Dominion to the fullest extent against the attacks of those illegal organizations which were periodically threatening invasion. At present it was contemplated to withdraw the greater number of the troops of Her Majesty from this country. It was considered sufficient if certain important points—keys to the defence of the Dominion—should

LE SÉNAT

Le mardi 10 mai 1870

Le Président ouvre la séance à trois heures.

Après les affaires courantes,

LA DÉFENSE DU PAYS

L'hon. M. Ryan explique brièvement les raisons pour lesquelles il présente la motion suivante, dont il a donné préavis il y a quelque temps: qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général espérant qu'il plaira à Son Excellence de faire transmettre à cette Chambre des copies de toute la correspondance qui a eu lieu depuis le 1^{er} janvier 1869 entre le gouvernement impérial et le Gouvernement du Dominion ainsi qu'entre celui-ci et l'un quelconque des départements militaires impériaux ou des autorités militaires impériales au sujet du retrait de toutes ou d'une partie des troupes de Sa Majesté en service au Dominion, et aussi des copies de toute correspondance semblable au sujet du transfert au Gouvernement du Dominion de toutes ou de l'une quelconque des places fortifiées occupées actuellement par les troupes de Sa Majesté au Dominion ainsi que des munitions de guerre entreposées là ou ailleurs. L'hon. sénateur souligne l'importance des colonies pour la Grande-Bretagne et montre que non seulement la dignité de celle-ci, mais son propre intérêt en tant qu'une des grandes puissances navales du monde exigent qu'elle protège ses possessions en Amérique du Nord; il est d'avis que si l'Angleterre maintenait une petite force armée au Canada, surtout dans les places fortifiées, nous pourrions facilement assurer la protection de notre propre territoire.

L'hon. M. Campbell répond que la correspondance en question n'est pas encore complète et ne peut donc être déposée à l'heure actuelle. Toutefois, il ne pense pas qu'il soit déplacé d'informer le Sénat que le gouvernement impérial, tenant compte de la population importante et des ressources de ce pays, est d'avis que nous devrions, en temps de paix, prendre les mesures qui s'imposent pour assurer notre propre protection. On ne songe pas à porter atteinte au devoir de la mère-patrie en temps de guerre. Le Gouvernement de ce pays, toutefois, a fait valoir aux autorités impériales la nécessité d'accorder au Dominion toute l'aide nécessaire contre les attaques des organisations illégales qui périodiquement nous menacent d'invasion. On songe actuellement à retirer du pays la plupart des troupes de Sa Majesté. Il est considéré comme suffisant de laisser des troupes en garnison dans certains endroits importants—lieux stratégiques en ce qui concerne la défense du pays. Par contre, la défense d'autres endroits à l'intérieur du pays,

be continued to be garrisoned by troops. Other places, in the interior, like Kingston, however, would have to be kept by our own men. The correspondence on the subject, was still going on, with the view of bringing about such arrangements as would be fair to the interests of Canada and Great Britain as well.

Hon. M. Letellier de St Just referred to the urgent necessity that existed for knowing the actual intentions of the British Government on this all important subject. We were already incurring enormous expenditures in repelling Fenian organizations, and it was time we knew the actual extent of our responsibilities. He was anxious for the maintenance of British connection; but he did not think that we should have to bear all the burthen of preserving it intact.

DIVORCE

On motion of **Hon Mr. Sanborn**, the report of the Select Committee against the petition of **J. H. Martin** for a divorce from his wife was adopted.

COPYRIGHTS

Hon. Mr. Ryan made the following enquiry:—

Whether the Government of Canada has received information of the introduction in the Imperial Parliament of any Bill giving the Colonies copyright to extend throughout the British Dominions, or whether they have urged or intend to urge upon Her Majesty's Government the propriety of proposing in the Imperial Parliament, now in Session, a Bill for this object, in accordance with the assurances contained in the correspondence on this subject, laid before this House on the 20th March last.

Hon. Mr. Campbell replied that he had reason to believe that a Bill on the subject had been introduced into the Imperial Parliament.

CUSTOMS BILL

Hon. Mr. Campbell moved the third reading of the bill intituled: "An Act to amend the Acts respecting Customs and Inland Revenue, and to make certain provisions respecting Vessels navigating the Inland Waters of Canada above Montreal."

Hon. Mr. Letellier de St Just said that he would ask for a division on the question, as there were hon. gentlemen now present who were desirous of recording their votes.

The House thereupon divided as follows on the Bill which was read a third time:

comme Kingston, devrait être assurée par nos propres troupes. La correspondance à ce sujet se poursuit en vue d'en arriver à des arrangements équitables tant pour les intérêts du Canada que pour ceux de la Grande-Bretagne.

L'honorable M. Letellier de St Just a signalé la nécessité urgente de connaître les intentions réelles du gouvernement britannique à ce sujet extrêmement important. Nous dépensons déjà des sommes énormes pour repousser les organisations des Fénians et il est temps que nous connaissions toute l'étendue de nos responsabilités. Il souhaite vivement maintenir nos liens avec la Grande-Bretagne, mais il ne pense pas que la responsabilité de les maintenir intacts doive retomber sur nous seuls.

DIVORCE

Sur la proposition de l'honorable **M. Sanborn**, le rapport du comité spécial contre la demande de divorce de **J. H. Martin** est adopté.

DROITS D'AUTEUR

L'honorable M. Ryan pose la question suivante: Le Gouvernement du Canada a-t-il été avisé de la présentation au Parlement impérial d'un projet de loi permettant aux colonies d'accorder des droits d'auteur valables dans toutes les possessions britanniques, ou a-t-il fait valoir ou a-t-il l'intention de faire valoir au Gouvernement de Sa Majesté le bien-fondé de présenter au Parlement impérial, qui siège actuellement, un projet de loi dans ce sens, conformément aux assurances que contient la correspondance à ce sujet présentée au Sénat le 20 mars dernier.

L'honorable M. Campbell répond qu'il a raison de croire qu'un projet de loi portant sur cette question a été présenté au Parlement impérial.

BILL SUR LES DOUANES

L'honorable M. Campbell propose la troisième lecture du Bill sur les douanes et les revenus publics.

L'honorable M. Letellier de St Just demande que la proposition soit mise aux voix, étant donné que certains des honorables, sénateurs présents souhaitent faire inscrire leur vote au procès-verbal.

Le Sénat procède au vote et le bill, lu pour la troisième fois, est jeté comme il suit:

Contents:—The Honourable Messieurs Aikins, Armand, Benson, Bill, Burnham, Campbell, Chapais, Crawford, Duchesnay, E. H. J., Dumouchel, Holmes, Kenny, Lacoste, McCrea, McDonald, McLelan, McMaster, Matheson, Mills, Mitchell, Renaud, Ross, Ryan, Seymour, Shaw and Skead.—26.

Non-Contents:—The Honourable Messieurs Bourinot, Chaffers, Christie, Cormier, Dickson, Guévremont, Hamilton (Québec), Hamilton (Ontario), Leonard, Leslie, Letellier de St Just, Locke, McClelan, Macpherson, Malhiot, Miller, Olivier, Reesor, Robertson, Sanborn, Simpson, Wark and Wilmot.—23.

MISCELLANEOUS

The following Bills were read a second time:

An Act to explain and amend the Act respecting the Collection and management of the Revenue, the Auditing of Public Accounts and the liability of Public Accountants.

An Act to amend the Act respecting the Duties of Justices of the Peace out of Sessions in relation to Summary Convictions and Orders.

The tenth Report of the Joint Committee respecting Printing was adopted.

Pursuant to the Order of the Day, the House proceeded to the consideration of the Report of the Select Committee appointed to enquire what steps have been taken, and what progress has been made in the United Kingdom, towards establishing a uniform International decimal system of measures, weights and coins, and to report how far such a system may be advantageously applied to the measures, weights and coins of this Dominion, and

The said Report being again read,

On motion of the Honourable Mr. Ryan, seconded by the Honourable Mr. Letellier de St Just, it was adopted.

The following Bills were read a second time:—

“An Act to amend the Act imposing duties on Promissory Notes and Bills of Exchange.”

“An Act to vest in Her Majesty for the purposes therein mentioned, the property and powers now vested in the Trustees of the Bank of Upper Canada.”

“An Act to amend the Law relating to the Inspection of Rawhides and Leather”, was read a second time.

“An Act respecting the Marking of Timber”, was read a second time.

Pour: Les honorables MM. Aikins, Armand, Benson, Bill, Burnham, Campbell, Chapais, Crawford, Duchesnay, E.-H.-J., Dumouchel, Holmes, Kenny, Lacoste, McCrea, McDonald, McLelan, McMaster, Matheson, Mills, Mitchell, Renaud, Ross, Ryan, Seymour, Shaw et Skead.—26.

Contre: Les honorables MM. Bourinot, Chaffers, Christie, Cormier, Dickson, Guévremont, Hamilton (Québec), Hamilton (Ontario), Leonard, Leslie, Letellier de St Just, Locke, McClelan, Macpherson, Malhiot, Miller, Olivier, Reesor, Robertson, Sanborn, Simpson, Wark et Wilmot.—23.

DIVERS

Les bills suivants sont lus pour la deuxième fois:

Acte pour expliquer et amender l'Acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics.

Acte pour amender l'Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires.

Le dixième rapport du Comité mixte de l'impression est adopté.

En conformité de l'ordre du jour, le Sénat procède à l'examen du rapport du Comité spécial chargé de faire enquête sur les dispositions prises et les progrès réalisés au Royaume-Uni en ce qui concerne l'établissement d'un système décimal international uniforme de mesures, poids et monnaie, et de faire rapport sur la mesure dans laquelle un tel système peut être utilement appliqué aux mesures, poids et monnaie du Dominion, et

Ledit rapport étant lu de nouveau,

Sur la proposition de l'honorable M. Ryan, appuyée par l'honorable M. Letellier de St Just, il est adopté.

Les bills suivants sont lus pour la deuxième fois:

Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires.

Loi assignant à Sa Majesté, aux fins mentionnées ci-dessus, les biens et les pouvoirs actuellement dévolus aux administrateurs de la Banque du Haut-Canada.

Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues est lue pour la deuxième fois.

Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions.

THE INTERCOLONIAL RAILWAY

Hon. Mr. Wark moved the adoption of the report of the Select Committee appointed to examine the Report of the Commissioners of the Intercolonial Railway, and the accompanying documents.

The hon. gentleman explained that the Committee had come to the opinion that the public interests would have been better served by deferring the giving out of the contracts till the first surveys and specifications were completed; that they considered the plan of appointing a full staff of engineers and assistants immediately on the letting of each contract objectionable on the score of economy; that the rates of wages generally over the whole line are considerably higher than are paid by private individuals, and that the Commissioner had not bestowed sufficient vigilance on the accounts of engineers and others. The Committee also reported their reasons for believing that the Commissioners had erred in selecting the line between Miramichi and the European and North American Railway. Taking into account the unfair method of measurement, the unreliable nature of the information furnished as regards both the population and the quality of the soil on the respective lines as well as the numerous advantages in favour of the middle line, the Committee believe that the selection of the Interior Line was an error which would not have been fallen into had the information furnished been correct, and recommended that the operations thereon be suspended, and that a competent and reliable engineer be appointed to complete the survey of a middle line in order that it may form a part of the Intercolonial Railway.

Hon. Mr. Aikins said that he was a member of the Committee and attended it as frequently as possible. He had endeavoured to inform himself as fully as possible of all the facts connected with the question, but he had laboured under the difficulty of being unable to obtain from the chairman the special points on which he wished to have an expression of opinion, with the sole exception of the first paragraph in the report. He had been anxious to see the report before it was presented to the House, but he had not been able to do so until it was in print. Under these circumstances he thought he had a right to complain, especially as there were certain portions of the report to which he could not give his assent. Before coming to any conclusions, the Committee ought to have had the Commissioners and all others concerned, before them.

Hon. Mr. Wark said that he had done his best to come to a fair conclusion on the subjects under consideration.

LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

L'honorable M. Wark propose l'adoption du rapport du Comité spécial chargé d'étudier le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial et les documents qui l'accompagnent.

Le Comité, explique l'honorable sénateur, a conclu que l'intérêt public aurait été mieux servi si l'on avait attendu que les premiers levés et devis soient achevés avant d'adjuger des contrats. Pour des raisons d'économie, le Comité désapprouve le projet de nommer un personnel complet, ingénieurs et adjoints, immédiatement après l'adjudication de chaque contrat. Les taux des salaires sont généralement considérablement plus élevés que ceux payés par les particuliers, et le commissaire n'a pas fait preuve d'assez de vigilance en ce qui concerne les comptes des ingénieurs et d'autres personnes. Le Comité a également présenté les raisons pour lesquelles il croit que les commissaires ont eu tort de choisir la voie entre Miramich et le chemin de fer européen et nord-américain. Vu la méthode peu équitable de prise de mesures, le caractère peu sûr des renseignements fournis concernant la population et la qualité du terrain le long des voies respectives ainsi que les nombreux avantages que présente la voie moyenne, le Comité est d'avis que le choix de la voie intérieure est une erreur qui n'aurait pas été commise si les renseignements fournis avaient été exacts. Il recommande que les travaux sur cette voie soient suspendus et qu'un ingénieur capable et digne de confiance soit chargé d'achever l'étude d'une voie moyenne afin que cette dernière puisse faire partie du chemin de fer Intercolonial.

L'honorable M. Aikins dit qu'il est membre du Comité et qu'il assiste aux réunions le plus souvent possible. Il a essayé d'obtenir le plus de renseignements possible sur cette question, mais il n'a pu obtenir du président des renseignements concernant les points particuliers sur lesquels il voulait entendre des opinions, à l'exception seulement du premier paragraphe du rapport. Il avait été très désireux de voir le rapport avant que celui-ci soit présenté au Sénat, mais il n'a pu en prendre connaissance qu'après l'impression de ce document. Dans les circonstances, il pense avoir des raisons de se plaindre, étant donné surtout qu'il ne peut souscrire à certaines parties du rapport. Les commissaires et toutes les autres personnes intéressées auraient dû comparaître devant le Comité avant que ce dernier n'arrive à une conclusion.

L'honorable M. Wark dit qu'il a fait de son mieux pour arriver à une juste conclusion en ce qui concerne les questions à l'étude.

Hon. Mr. Mitchell called attention to the fact that there was no evidence reported up, which bore out the report.

Hon. Mr. Kenny said that he had also been a member of the Committee and had been constantly in his place, but he had been surprised at the manner in which the report had been brought in.

After some desultory discussion on the subject, it was postponed until the following day.

The House then adjourned.

L'honorable M. Mitchell: signale qu'il n'existe aucune preuve à l'appui du rapport.

L'honorable M. Kenny: dit qu'il a lui aussi fait partie du Comité et qu'il a assisté à toutes les réunions, mais il se dit étonné de la façon dont le rapport a été présenté.

Après quelques minutes de conversation décousue sur ce sujet, la discussion est remise au lendemain.

Le Sénat s'ajourne.

THE SENATE

Wednesday, May 11th 1870

The Speaker took the chair at three o'clock.

After routine,

SUPERANNUATION BILL

Hon. Mr. Mitchell moved the second reading of the Bill intituled: "An Act for better ensuring the efficiency of the Civil Service of Canada by providing for the superannuation of persons employed therein in certain cases.

Hon. Mr. Letellier de St Just opposed the Bill as being unjust in its provisions to the Civil Service. He called attention to the fact that it was especially unjust inasmuch as it prevented or hampered men insuring their lives and imposed a tax which would be no benefit in case of death to the families of the very persons for whom it was enacted.

Hon. Mr. Sanborn also opposed the Bill on the grounds of its injustice, and moved that it be read that day six months.

Hon. Mr. Bourinot seconded the motion, and gave his reasons for opposing the Bill which imposed unjust exactions on a large and deserving class of men, and could not be supported by reference to the legislation of other countries. In this connection, the hon. gentleman referred to the legislation of England on the subject, and showed that the British Parliament had once imposed such a tax but subsequently did away with it as unfair and contrary to the interests of the public.

Hon. Mr. Campbell defended the course of the government in introducing the Bill and argued that it was the only measure practicable under the circumstances, he did not think the measure would press heavily on public servants, and was sure that the benefit that must accrue from it would be far above any trifling exactions it might demand. The Civil Service was at last to have a guarantee that they would have sufficient and comfortable provision in their declining years.

Hon. Mr. Mitchell argued at length in support of the Bill, and said that it was the object of the Government to make the Civil Service self-sustaining and the country would not be expected to pay for the maintenance of officers in their old age. Some further discussion took place—Hon. Messrs. Wilmot, Olivier and Wark opposing the Bill and Hon. Messrs. Armand, Chapais and Ross supporting it.

The Amendment was rejected on the following division:—

LE SÉNAT

Le mercredi 11 mai 1870

Le Président ouvre la séance à trois heures de l'après-midi.

Après les affaires courantes,

BILL SUR LA PENSION DE RETRAITE

L'honorable M. Mitchell propose la deuxième lecture du bill intitulé «Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées.»

L'honorable M. Letellier de St Just s'oppose au bill en déclarant inéquitables les dispositions visant le Service civil. Il souligne que le bill est particulièrement inéquitable parce qu'il empêche les hommes d'assurer leur vie ou leur rend difficile de le faire, et impose une taxe qui, en cas de décès, ne profiterait pas aux familles des personnes mêmes pour lesquelles elle a été imposée.

L'honorable M. Sanborn s'oppose également au bill en le déclarant inéquitable et propose qu'il soit lu dans six mois de ce jour.

L'honorable M. Bourinot appuie la motion et présente les raisons de son opposition au bill qui, selon lui, impose des exactions injustes à un groupe nombreux et méritant et qui n'est appuyé par aucune autre loi d'un autre pays. A cet égard, l'honorable sénateur mentionne les lois de l'Angleterre portant sur cette question et montre que le Parlement britannique avait une fois imposé une telle taxe, mais qu'il l'a abolie comme étant inéquitable et contraire à l'intérêt du public.

L'honorable M. Campbell défend la présentation du bill par le Gouvernement en faisant valoir qu'il s'agit de la seule mesure pratique dans les circonstances. Il ne pense pas qu'il représenterait un gros fardeau pour les fonctionnaires et il est convaincu que les avantages qui en découleraient seraient bien supérieurs aux exactions minimales exigées. Une pension suffisante serait enfin garantie aux membres du service civil dans leur vieillesse.

L'honorable M. Mitchell parle longuement à l'appui du bill. Il déclare que l'objectif du Gouvernement est de mettre le service civil en mesure de subvenir à ses propres besoins et qu'on ne devrait pas s'attendre que le pays fournisse les fonds nécessaires au soutien des fonctionnaires dans leur vieillesse. La discussion se poursuit, les honorables MM. Wilmot, Olivier et Wark s'opposant au bill et les honorables MM. Armand, Chapais et Ross l'appuyant.

Contents:— Hon. Messrs. Bureau, Cormier, Leonard, Letellier de St Just, Locke, Malhiot, Olivier, Reesor, Sanborn, Simpson, Wark and Wilmot.—12.

Non-Contents:—Hon. Messrs. Aikins, Armand, Bill, Burnham, Campbell, Cauchon, Chapais, Dickson, Duchesnay, E. H. J. Dumouchel, Guévremont, Hamilton (Ontario), Holmes, Kenny, Lacoste, Leslie, McCrea, McDonald, McLelan, McMaster, Matheson, Mills, Mitchell, Ross, Seymour, Shaw and Skead.—27.

Hon. Mr. Bourinot stated that he had paired off with Hon. Mr. Macpherson, who was in favour of the Bill.

THE INTERCOLONIAL RAILWAY

On motion of **Hon. Mr. Wark**, the House again took up the Report of the Select Committee appointed to examine the Report of the Commissioners of the Intercolonial Railway, and the accompanying documents be adopted.

Hon. Mr. Letellier de St Just spoke at length in French in support of the Report, and **Hon. Mr. McLelan** commenced explanations in reply,—the latter complaining that the Commissioners had no opportunity whatever of giving information on the matters referred to in the report.

On motion of **Hon. Mr. Wark**, seconded by **Hon. Mr. Miller**, it was ordered

That the same be postponed until the next sitting of The House.

A Message was brought from the House of Commons with a Bill intitled: "An Act to amend and continue the Acts 32 and 33, Victoria, chapter 3, and to establish and provide for the Government of Manitoba.

Also stating that they had passed the Bill intitled: "An Act to remedy the inconvenience which would arise from the expiration of the Acts and parts of Acts herein mentioned, before the passing of the Act of this Session to continue the same," without any amendment.

The House then adjourned until eight o'clock that evening.

SECOND SITTING

The Speaker took the chair at eight o'clock, p.m.

The following Bills were passed through their several stages:—

An Act to explain and amend the "Act respecting the collection and management of

L'amendement est rejeté comme il suit:

Pour: Les honorables MM. Bureau, Cormier, Leonard, Letellier de St Just, Locke, Malhiot, Olivier, Reesor, Sanborn, Simpson, Wark et Wilmot.—12.

Contre: Les honorables MM. Aikins, Armand, Bill, Burnham, Campbell, Cauchon, Chapais, Dickson, Duchesnay, E.H.J., Dumouchel Guévremont, Hamilton (Ontario), Holmes, Kenny, Lacoste, Leslie, McCrea, McDonald, McLelan, McMaster, Matheson, Mills, Mitchell, Ross, Seymour, Shaw et Skead.—27.

L'honorable M. Bourinot déclare qu'il a païré avec l'honorable M. Macpherson, qui est en faveur du bill.

LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Sur motion de l'honorable M. Wark, le Sénat reprend l'étude du rapport du Comité spécial chargé d'examiner le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial, et les documents qui l'accompagnent.

L'honorable M. Letellier de St Just parle longuement en français à l'appui du rapport et l'honorable M. McLelan commence à fournir des explications en réponse, se plaignant du fait que les commissaires n'ont eu aucune occasion de fournir des renseignements sur les questions qu'a soulevées le rapport.

Sur une motion de l'honorable M. Wark, appuyée par l'honorable M. Miller, il est ordonné

Que l'étude de ce rapport soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Un message arrive de la Chambre des Communes, contenant un bill intitulé: «Acte pour amender et continuer l'Acte trente-deux et trente-trois Victoria, chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba.»

Et déclarant que la Chambre a adopté sans aucun amendement le bill concernant l'expiration de lois et de parties de lois.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à huit heures du soir.

DEUXIÈME SÉANCE

Le Président ouvre la séance à huit heures du soir.

Les bills suivants passent par les diverses étapes:

Acte pour expliquer et amender l'Acte concernant la perception et l'administration du

the Revenue, the Auditing of Public Accounts, and the liability of Public Accountants."

An Act to amend the Act respecting the Duties of Justices of the Peace out of Session, in relation to Summary Convictions and Orders.

An Act to amend the Act imposing Duties on Promissory Notes and Bills of Exchange.

Bank of Upper Canada Trustees Bill.

Raw Hides and Leather Inspection Bill.

Ottawa River Works Bill.

Timber Marking Bill.

"An Act for better ensuring the efficiency of the Civil Service of Canada, by providing for the Superannuation of persons employed therein, in certain cases."

The House was resumed, and several messages were received from the House of Commons, announcing the passage of certain Bills which were adopted in due form.

MANITOBA

Hon. Mr. Campbell then moved the second reading of the Bill intitled "An Act to amend and continue the Act 32 and 33 Victoria, chapter 3, and to establish and provide for the Government of the Province of Manitoba." In doing so, the hon. gentleman made a few explanations to show the nature of the Bill, to the effect of those given in the other branch of the Parliament on the same subject. In concluding, he said that the Government of the Dominion had endeavoured to deal with the people of the new Province in the most generous and liberal spirit, and that he was confident they would cordially unite in building up a great British Dominion on this side of the Atlantic, which would perpetuate British institutions for all time to come, (cheers).

Hon. Mr. Letellier de St Just addressed the House in French, taking objection to certain details of the Government measures for the establishment of Canadian authority in the new Province. He referred to what he considered were mistakes of the Government in dealing with the people, and saw danger in

revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics.

Acte pour amender l'Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires.

Acte pour amender l'Acte imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change.

Acte à l'effet de transporter à Sa Majesté, pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont actuellement revêtus les syndics de la Banque du Haut-Canada.

Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues.

Acte concernant certains travaux sur la rivière Ottawa.

Acte relatif aux marques apposées sur les bois de constructions.

Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées.

Le Sénat reprend le débat et plusieurs messages arrivent de la Chambre des Communes annonçant l'adoption en bonne et due forme de certains bills.

MANITOBA

L'honorable M. Campbell propose alors la deuxième lecture du bill intitulé:

"Acte pour amender et continuer l'Acte trente-deux et trente-trois Victoria, chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba."

Ce faisant, l'honorable sénateur présente quelques explications sur la nature du bill, lesquelles abondent dans le même sens que celles présentées qui ont été à l'autre Chambre sur le même sujet. Pour terminer, il déclare que le Gouvernement du Canada a fait preuve d'une grande générosité et a adopté une attitude fort libérale envers les habitants de la nouvelle province et il est convaincu qu'ils travailleront tous ensemble de grand cœur à l'établissement, de ce côté de l'Atlantique, d'un grand dominion britannique qui perpétuera les institutions britanniques à tout jamais (*applaudissements*).

L'honorable M. Letellier de St Just prend la parole en français pour soulever des objections contre certains détails des mesures du Gouvernement visant à établir l'autorité du Canada dans la nouvelle province. Il mentionne ce qu'il considère comme des erreurs dans le comportement du Gouvernement vis-à-

going to them now, with a Bill of Government in one hand, and a menace in the shape of an expedition in the other.

Hon. Mr. Sanborn stated his objections to the Bill under consideration. He looked with fear on the large expenditures that the Government of this country were yearly incurring; but still he would not pretend to stem the current of sentiment that took us "Westward Ho!" He believed, however, it was a mistaken policy to make so small a Province out of so immense a Territory, though he knew perfectly well that the object was to give as much power as possible to the resident population.

Hon. Mr. Reesor also opposed the Bill on the ground that there was no reason for carving out so small a Province. The present population of the district was not above 14,000 souls, and for maintaining all the necessary services and supplying all their wants, a very inexpensive machinery was sufficient. In the neighbouring States, there was nothing like the extent of machinery that was provided for the Government of the new Province.

Hon. Mr. Bureau supported the Bill as a whole.

Hon. Mr. Letellier de St Just said that he for one, did not pretend to say that the measure was not unsound in many respects but nevertheless he would oppose any amendment, and throw the entire responsibility upon the Government. If there was anything wrong in the Bill, they alone should have to bear the blame.

The Bill was then read a second time and committed immediately to a Committee of the whole, **Hon. Mr. Armand** in the Chair.

The Committee reported up the Bill without any amendment.

Hon. Mr. Campbell moved, seconded by **Hon. Mr. Mitchell**, that the Bill be read a third time presently.

Hon. Mr. Reesor moved in amendment, seconded by **Hon. Mr. Sanborn**.

To leave out all the words after "the" and insert "Bill be amended as follows:"—

Page 1, line 26, leave out from "of" to the end of the section, and insert "one hundred and two degrees west longitude from Greenwich intersects the parallel of forty-nine degrees north latitude, thence due west along the said parallel of forty-nine degrees north latitude, (which forms a portion of the boundary line between the *United States of America* and the said *North-West Territory*) to the *Lake of the Woods*, thence easterly along the International boundary line to the Western boundary of

vis du peuple et il juge dangereux d'aller le trouver maintenant pour lui offrir, un bill de Gouvernement d'une part, et, d'autre part, le menacer d'une expédition.

L'honorable M. Sanborn déclare son opposition au bill à l'étude. Les dépenses annuelles très considérables du Gouvernement du Canada lui inspirent de la crainte; pourtant, il ne prétend pas endiguer le flot de sentiments qui nous ont poussés jusqu'à l'Ouest. A son avis, toutefois, faire une province si petite d'un territoire si immense est une politique erronée, malgré l'objectif, dont il est parfaitement conscient, de donner le plus de pouvoir possible aux habitants de la région.

L'honorable M. Reesor s'oppose également au bill en déclarant qu'il n'y a aucune raison de délimiter une province tellement petite. La population actuelle de la région ne dépasse pas 14,000 âmes et un mécanisme très peu coûteux suffirait à assurer le maintien de tous les services nécessaires et à répondre à tous leurs besoins. Les états avoisinants ne possèdent rien qui approche la machine gouvernementale prévue pour la nouvelle province.

L'honorable M. Bureau appuie le bill dans son ensemble.

L'honorable M. Letellier de St Just, pour sa part, ne prétend pas que la mesure ne soit pas mauvaise à bien des égards; toutefois, il s'oppose à tout amendement et rejette la responsabilité entière sur le Gouvernement. S'il y a quelque chose de mauvais dans le bill, le Gouvernement seul devrait en supporter le blâme.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois et renvoyé immédiatement au Comité général sous la présidence de l'honorable M. Armand.

Le Comité fait rapport du bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell, appuyé par l'honorable **M. Mitchell**, propose que le bill soit présentement lu pour la troisième fois.

L'honorable M. Reesor, appuyé par l'honorable **M. Sanborn**, propose l'amendement suivant:

Supprimer tout ce qui suit le mot «le» et insérer «Bill soit modifié comme suit:»

Page 1, alinéa 26, supprimer le texte à partir du mot «de» jusqu'à la fin de l'article et insérer «cent deux degrés de longitude ouest de Greenwich intersecte le parallèle de quarante-neuf degrés de latitude nord, et de là le long dudit parallèle de quarante-neuf degrés de latitude nord (qui constitue une partie de la frontière entre les États-Unis d'Amérique et ledit Territoire du Nord-Ouest) jusqu'au Lac des Bois, et de là vers l'est le long de la frontière interna-

the Province of *Ontario*, thence due north to the parallel of 52 degrees north latitude. Thence due west along said parallel of 52 degrees north latitude to its intersection with the before-mentioned meridian of 102 degrees west longitude, thence south to the place of beginning.”

The question of concurrence being put thereon, the same was, *on a division*, resolved in the negative.

Then **Hon. Mr. Sanborn** moved in amendment, seconded by **Hon. Mr. McMaster**.

To leave out all the words after “the” and insert “Bill be amended by leaving out the third sub-section of section 17, and inserting the following: “And a *bona fide* Householder, within the Electoral Division, at the date of writ of election for the same and has been a *bona fide* Householder for three months next before the said date.”

The question of concurrence being put thereon, the same was, *on a division*, resolved in the negative.

Then **Hon. Mr. Sanborn** moved in amendment, seconded by **Hon. Mr. McMaster**.

To leave out all words after “the” and insert “Bill be amended as follows:”—

Page 6, line 46. After “succeeding” insert—

“Nothing in this Act shall be held to prevent any legislation of the Parliament at any future time to apportion the representation which said Province shall have in the Senate or House of Commons, as to determine the limits of said Province on the Electoral Divisions thereof, for representation in the Dominion Parliament, adapted to the changed condition and circumstances thereof provided that no such change shall be made until the population of said Province shall entitle the same to increased representation in the Commons, computed on the basis of representation of the existing Provinces of the Dominion, under the fifty-first section of the Union Act.”

The question of concurrence being put thereon, the House divided, and the names being called for, they were taken down as follows:—

Contents:—Hon. Messrs. Burnham, Dickson, Leonard, Letellier de St Just, Locke, McDonald, McMaster, Reesor, Sanborn, Seymour, Simpson and Skead.—12.

Non-Contents:—Hon. Messrs. Aikins, Armand, Bill, Bureau, Campbell, Chaffers,

tionale jusqu’à la frontière ouest de la province d’*Ontario*, et de là vers le nord jusqu’au parallèle de 52 degrés de latitude nord jusqu’à son intersection avec le susmentionné méridien de 102 degrés de longitude ouest et, de là vers le sud jusqu’au point de départ.»

La question est mise aux voix et rejetée sur division.

L’honorable **M. Sanborn**, appuyé par l’honorable **M. McMaster**, propose l’amendement suivant:

Supprimer tout ce qui suit le mot «le» et insérer «Bill soit modifié en supprimant le troisième paragraphe de l’article 17 et en insérant ceci: «Et un authentique propriétaire de maison dans la circonscription électorale à la date du bref d’élection concernant les élections, et a été un authentique propriétaire de maison pendant les trois mois précédant cette date.»

La question est mise aux voix et rejetée.

L’honorable **M. Sanborn**, appuyé par l’honorable **M. McMaster**, propose l’amendement suivant:

Supprimer tout ce qui suit le mot «le» et insérer «Bill soit modifié comme suit:»

Page 6, alinéa 46. A la suite du mot «succeeding» insérer:

«Rien dans la présente Loi ne sera considéré comme empêchant le Parlement, à l’avenir, d’adopter une mesure législative assignant la représentation de ladite province au Sénat ou à la Chambre des Communes, déterminant les limites des circonscriptions électorales de ladite province, aux fins de représentation au Parlement du Canada, conformément à un changement des conditions et de circonstances dans la province, pourvu qu’aucun changement ne soit fait avant que la population de ladite province ne mette cette dernière en droit d’accroître sa représentation aux Communes, calculée en fonction de la représentation des provinces existantes de la puissance, aux termes de l’article 51 de l’Acte d’Union.»

La question, mise au voix, est rejetée sur division:

Ont voté pour: Les honorables MM. Burnham, Dickson, Leonard, Letellier de St Just, Locke, McDonald, McMaster, Reesor, Sanborn, Seymour, Simpson et Skead.—12.

Ont voté contre: les honorables MM. Aikins, Armand, Bill, Bureau, Campbell, Chaffers,

Chapais, Cormier, Duchesnay, E. H. J., Dumouchel, Holmes, Kenny, Leslie, McCrea, McLelan, Malhiot, Mills, Mitchell, Olivier, Ross, Ryan, Shaw.—22.

The Bill then passed the Senate, and was returned to the Commons without any amendment.

The Order of the day being read for resuming the adjourned Debate on the **Hon. Mr. Wark's** motion viz: That the Report of the Select Committee appointed to examine the Report of the Commissioners of the Intercolonial Railway and accompanying Documents, be adopted.

On motion of the **Hon. Mr. Campbell**, seconded by the **Hon. Mr. Mitchell**, it was ordered

That the same be discharged from the Orders of the Day.

The House then adjourned.

Chapais, Cormier, Duchesnay, E.H.J., Dumouchel, Holmes, Kenny, Leslie, McCrea, McLelan, Malhiot, Mills, Mitchell, Olivier, Ross, Ryan, Shaw.—22.

Le bill est alors adopté par le Sénat et renvoyé à la Chambre des Communes sans amendement.

L'Ordre du jour prévoit ensuite la reprise du débat ajourné sur la motion suivante de l'honorable **M. Wark**: «Que le rapport du Comité spécial chargé d'étudier le rapport de la Commission du chemin de fer Intercolonial et les documents qui l'accompagnent soient adoptés».

Sur motion de l'honorable **M. Campbell**, appuyé par l'hon. **M. Mitchell**, il est ordonné

Que cet article soit rayé de l'Ordre du jour.

Puis le Sénat s'ajourne.

THE SENATE

Thursday, May 12th, 1870

The **Speaker** took the chair at half past three o'clock.

A Bill intituled: "An Act to continue, for a limited time, the Act therein mentioned," was brought down from the Commons, and passed through its various stages.

The thirteenth report of the joint Committee on Printing was adopted.

The House was adjourned during pleasure, and subsequently resumed.

His Excellency the **Right Hon. Sir John Young**, Baronet, one of Her Majesty's Most Hon. Privy Council, Knight Grand Cross of Her Majesty's Most honourable order of the Bath, Knight Grand Cross of Her Majesty's Most Distinguished Order of St. Michael and St. George, Governor General of Canada, &c., &c., being seated in the Chair on the Throne.

The **Hon. the Speaker** commanded the Gentlemen Usher of the Black Rod, to proceed to the House of Commons and acquaint that House, "It is His Excellency's pleasure they attend him immediately in this House."

Who being come, with their Speaker.

The Clerk of the Crown in Chancery read the titles of the Bills to be passed severally.

The following Bills were assented to, in Her Majesty's name, by His Excellency the Governor General, viz.:

"An Act to amend the Act respecting the treatment and relief of Sick and Distressed mariners."

"An Act respecting the Coasting Trade of Canada."

"An Act to amend the Act respecting the Office of Queen's Printer."

"An Act to amend the Act respecting the extradition of certain offenders to the United States of America."

"An Act to amend "An Act respecting Cruelty to Animals."

"An Act to facilitate the signing of Militia Commissions."

"An Act to extend the powers of the Official Arbitrators to certain cases therein mentioned."

"An Act to amend the Act relating to Lighthouses, Buoy and Beacons."

LE SÉNAT

Le jeudi 12 mai 1870

Le **Président** ouvre la séance à trois heures et demie de l'après-midi.

Un bill provenant de la Chambre des Communes intitulé: «Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte y mentionné.»

Le treizième rapport du Comité conjoint de l'Impression est adopté.

Puis le Sénat s'ajourne à loisir et par la suite reprend ses travaux.

Son Excellence le très honorable **Sir John Young**, baronnet, membre du très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Grand-Croix du très honorable Ordre du Bain, Grand-Croix du très distingué Ordre de Saint Michel et de Saint Georges, Gouverneur général du Canada, etc., prend place sur le trône.

Son honneur le **Président** ordonne au Gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des Communes pour lui annoncer qu'il plaît à Son Excellence de convoquer les membres de la Chambre des Communes immédiatement au Sénat.

Une fois ces derniers et leur Orateur présents.

Le Greffier de la Couronne en chancellerie lit les titres des bills devant être adoptés.

Les bills suivants sont adoptés, au nom de Sa Majesté, par Son Excellence le Gouverneur général:

Acte pour amender l'Acte concernant le traitement et les soins à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse.

Acte concernant le cabotage canadien.

Acte pour amender l'Acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine.

Acte pour amender l'Acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des États-Unis d'Amérique.

Acte pour amender l'Acte concernant la cruauté envers les animaux.

Acte pour faciliter l'apposition du seing aux commissions de milice.

Acte pour étendre les pouvoirs des arbitres officiels à certains cas y mentionnés.

Acte pour amender l'Acte concernant les phares, bouées et balises.

“An Act to amend the Acts of Incorporation of the Great Western Railway Company.”

“An Act respecting the Grand Trunk Railway Company of Canada and the Buffalo and Lake Huron Railway Company.”

“An Act to authorize the Town of Belleville to impose and collect Harbour Dues, and for other purposes.”

“An Act to incorporate the Detroit River Tunnel Company.”

“An Act further to amend the Acts respecting the Improvement and Management of the Harbour of Quebec.”

“An Act respecting the First Census.”

“An Act to provide for the amalgamation of the Canadian Bank of Commerce, and the President, Directors and Company of the Gore Bank.”

“An Act to incorporate the Society of Canadian Artists.”

“An Act to incorporate the St. Francis and Megantic International Railway Company.”

“An Act to amend the Act, 31 Victoria, Chapter 46, and to regulate the Issue of Dominion Notes.”

“An Act respecting Banks and Banking.”

“An Act to incorporate a Company for the construction of a Ship Canal to connect the waters of Lake Champlain and the River Saint Lawrence.”

“An Act to authorize the Corporation of the Township of Collingwood, in the County of Grey, to impose and collect Tolls or Harbour Dues at the mouth of Beaver River, and for other purposes.”

“An Act to incorporate the Montreal and Champlain Junction Railway Company.”

“An Act respecting Certificates to Masters and Mates of Ships.”

“An Act for the better protection of the Clothing and Property of Seamen in Her Majesty's Navy.”

“An Act to revive the Charter of the Grand Junction Railway Company.”

“An Act to amend the Act intituled: “An Act to incorporate the Sun Insurance Company of Montreal.”

Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer Occidental.

Acte relatif à la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et à celle du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron.

Acte pour autoriser la ville de Belleville à imposer et percevoir des droits de havre et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie du tunnel de la rivière Detroit.

Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de Québec.

Acte concernant le premier recensement.

Acte à l'effet de pourvoir à la fusion de la Banque Canadienne de Commerce avec le président, les directeurs et la compagnie de la Banque de Gore.

Acte pour incorporer la Société des artistes canadiens.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer international de St-François et Mégantic.

Acte pour amender l'Acte trente-et-un Victoria, chapitre quarante-six, et pour régler l'émission des billets de la puissance.

Acte concernant les banques et le commerce de banque.

Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal à navires devant relier les eaux du lac Champlain à celles du fleuve Saint-Laurent.

Acte pour autoriser la corporation du township de Collingwood, dans le comté de Grey, à imposer et percevoir des droits de havre à l'embouchure de la Rivière aux Castors et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain.

Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires.

Acte pour mieux protéger les hardes et effets des matelots de la flotte de Sa Majesté.

Acte pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du grand chemin de fer de jonction.

Acte pour amender l'Acte intitulé: Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de Montréal, dite du Soleil.

“An Act to remove certain restrictions with respect to the issue of Bank Notes in Nova Scotia.”

“An Act to amend the Act respecting Perjury.”

“An Act to amend “The Penitentiary Act of 1868.”

“An Act to incorporate the Ontario and Erie Ship Canal Company.”

“An Act to amend the Act to incorporate the Merchant’s Bank of Halifax.”

“An Act to amend the Law respecting the Department of Finance.”

“An Act to continue and make permanent certain Acts and parts of Acts of the Province of New Brunswick, relative to the Police Force in the Parish of Portland, in the City and County of Saint John.”

“An Act to empower the Police Court in the city of Halifax to sentence juvenile offenders to be detained in the Halifax Industrial School.”

“An Act to extend the operation of the Act of the Legislature of the late Province of Canada, 19 and 20 Vic., chapter 141, concerning the Synod of the Church of England in Canada, to the Province of Nova Scotia.”

“An Act to amend An Act respecting the Security to be given by Officers of Canada.”

“An Act respecting the Canada Central Railway Company.”

“An Act to incorporate the Quebec and New Brunswick Railway Company.”

“An Act to make provision for discipline on board of Canadian Government Vessels.”

“An Act to amend and extend the Acts to provide means for improving the Harbours and Channels at certain ports in the Provinces of the Dominion.”

“An Act respecting Ferries.”

“An Act to continue in force the provisions of divers Acts relating to La Banque du Peuple.”

“An Act to amend the Acts respecting Customs and Inland Revenue; and to make certain provisions respecting Vessels navigating the Inland Waters of Canada above Montreal.”

“An Act to remedy the inconvenience which would arise from the expiration of the Act and parts of Acts herein mentioned before the passing of the Act of this Session to continue the same.”

Acte pour faire disparaître certaines restrictions relatives à l’émission des billets de banque dans la Nouvelle-Écosse.

Acte pour amender l’Acte concernant le parjure.

Acte pour amender l’Acte des pénitenciers de 1868.

Acte pour incorporer la compagnie du canal à navires d’Ontario et Érié auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Acte pour amender l’Acte incorporant la Banque des Marchands d’Halifax.

Acte pour amender la loi relative au département des finances.

Acte à l’effet de maintenir en vigueur et de rendre permanents certains actes et parties d’actes de la province du Nouveau-Brunswick, relatifs au corps de police de la paroisse de Portland, cité et comté de St-Jean.

Acte autorisant la cour de police de la cité d’Halifax à condamner les jeunes délinquants à la détention dans l’école d’industrie d’Halifax.

Acte pour étendre à la province de la Nouvelle-Écosse l’effet de l’Acte de la législature de la ci-devant province du Canada, 19 et 20 Vict., chap. 141, relatif au synode de l’église d’Angleterre en Canada.

Acte pour amender l’Acte relatif au cautionnement des officiers du Canada.

Acte relatif à la compagnie du chemin de fer du Canada Central.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick.

Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du Gouvernement canadien.

Acte pour amender et étendre l’Acte établissant des dispositions pour l’amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la puissance.

Acte concernant les passages d’eau.

Acte pour continuer en force les dispositions de divers actes concernant la Banque du Peuple.

Acte pour amender les actes concernant les douanes et le revenu de l’intérieur, et pour établir certaines dispositions relatives aux bâtiments naviguant dans les eaux intérieures du Canada, au-dessus de Montréal.

Acte pour remédier à l’inconvénient qui résulterait de l’expiration des actes et parties d’actes mentionnés ci-dessous avant la passation de l’Acte de la présente session destiné à les maintenir en vigueur.

"An Act for better ensuring the efficiency of the Civil Service of Canada, by providing for the Superannuation of persons employed therein, in certain cases."

"An Act respecting certain Works on the Ottawa River."

"An Act to amend the Act imposing Duties on Promissory Notes and Bills of Exchange."

"An Act to amend the Law relating to the Inspection of Raw Hides and Leather."

"An Act to vest in Her Majesty for the purposes therein mentioned, the property and powers now vested in the Trustees of the Bank of Upper Canada."

"An Act respecting the Marking of Timber."

"An Act to amend the Act respecting Fishing by Foreign Vessels."

"An Act to amend and continue the Act 32 and 33 Victoria, chapter 3, and to establish and provide for the Government of the Province of Manitoba."

"An Act to explain and amend the Act respecting the Collection and Management of the Revenue, the Auditing of Public Accounts, and the liability of Public Accountants."

"An Act to amend the Act respecting the duties of Justices of the Peace out of Sessions in relation to Summary Convictions and Orders."

"An Act respecting Official Assignees appointed under the Insolvent Act of 1864, and to amend the Insolvent Act of 1869."

"An Act to continue, for a limited time, the Act therein mentioned."

The following Bill received the Royal Assent on the 14th of April, 1870:

"An Act to authorize the apprehension and detention of such persons as shall be suspected of committing acts of hostility or conspiring against Her Majesty's Person and Government."

Then the Honourable the Speaker of the House of Commons addressed His Excellency, the Governor General, as follows:

May it please Your Excellency.

In the name of the Commons, I present to Your Excellency, a Bill intituled, "An Act for granting to Her Majesty, certain sums of money required to defray certain expenses of the Public Service for the Financial Years ending, respectively, the 30th June, 1870, and

Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées.

Acte concernant certains travaux sur la rivière Ottawa.

Acte pour amender l'Acte imposant des droits sur les billets promissoires et les lettres de change.

Acte pour amender la loi relative à l'inspection des cuirs et peaux crues.

Acte à l'effet de transporter à Sa Majesté, pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont actuellement revêtus les syndics de la Banque du Haut-Canada.

Acte relatif aux marques apposées sur les bois de construction.

Acte pour amender l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers.

Acte pour amender et continuer l'Acte trente-deux et trente-trois Victoria, chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba.

Acte pour expliquer et amender l'Acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics.

Acte pour amender l'Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires.

Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'Acte concernant la faillite de 1864. La Loi de 1869 sur la faillite.

Acte pour continuer pendant un temps limité l'Acte y mentionné.

La sanction royale à ce bill est signifiée le 14 avril 1870 dans les termes qui suivent:

Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le Gouvernement de Sa Majesté.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé: «Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public; pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin mil huit cent soixan-

the 30th June, 1871," to which I humbly request Your Excellency's assent.

To this Bill the Royal Assent was signified in the following words:

In Her Majesty's name, His Excellency the Governor General thanks her loyal subjects, accepts their benevolence, and assents to this Bill.

Then His Excellency the Governor General was pleased to deliver the following Speech:—

Honorable Gentlemen of the Senate—

Gentlemen of the House of Commons—

I cannot close the present Session without acknowledging the attention and diligence with which you have applied yourselves to the despatch of public business, and especially to the important objects which I recommended to your consideration.

In the measures which you have adopted respecting Banks and Banking, and the issue of the Dominion Notes, I trust efficient guarantees will be found for the protection of the financial interests of the community.

The measure which you have passed for the Government of the new Province of Manitoba, and for the vast adjacent Territories, and the just and reasonable conditions which you have sanctioned in favor of their inhabitants, cannot fail to remove every trace of the misapprehensions which unhappily existed, and to plant in their stead feelings of confidence in your good will, and of hope of the numerous and increasing advantages to be derived from joining the Dominion.

The Military Expedition which it is necessary to send will gratify and give confidence to all loyal and well-disposed persons.

Her Majesty's troops go forth on an errand of peace, and will serve as an assurance to the inhabitants of the Red River Settlement and the numerous Indian tribes that occupy the North-West that they have a place in the regard and the counsels of England, and may rely upon the impartial protection of the British Sceptre.

Gentlemen of the House of Commons—

I thank you for the readiness with which you have granted the necessary supplies for the public service, and have observed with satisfaction the precautions you have taken to guard against any possible deficiency in the Revenue.

Honorable Gentlemen and Gentlemen,—

The information which reached my Government from many quarters as to the designs of

te-et-dix et le trentième jour de juin mil huit cent soixante-et-onze,» que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

La sanction royale à ce bill est signifiée dans les termes qui suivent:

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de prononcer le discours suivant:

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je ne puis clore la présente session sans reconnaître l'attention et la diligence que vous avez apportées à l'expédition des affaires publiques et en particulier aux objets importants que je recommandai à votre considération.

Dans les mesures que vous avez adoptées concernant les banques et le commerce de banque et l'émission des billets de la puissance, j'espère que se trouveront des garanties suffisantes pour la protection des intérêts financiers de la communauté.

La mesure que vous avez passée pour le gouvernement de la nouvelle province de Manitoba, et pour les vastes territoires adjacents, et les conditions justes et raisonnables que vous avez sanctionnées en faveur de leurs habitants, ne peuvent manquer de faire disparaître toutes traces de malentendus qui malheureusement existent, et de les remplacer par des sentiments de confiance dans votre bon vouloir, et d'espoir dans les nombreux et croissants avantages qui découleront de l'union avec la puissance.

L'expédition militaire qu'il est nécessaire d'envoyer donnera satisfaction et confiance à tous ceux qui sont loyaux et bien disposés.

Les troupes de Sa Majesté partent pour une expédition de paix et seront une assurance aux habitants de l'établissement de la Rivière-Rouge et aux nombreuses tribus indiennes, qui occupent le Nord Ouest, qu'ils ont une place dans l'estime et les conseils de l'Angleterre, et qu'ils peuvent se reposer sur la protection impartiale du Sceptre britannique.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez voté les subsides nécessaires pour le service public, et j'ai remarqué avec plaisir les précautions que vous avez prises pour prévenir tout déficit possible dans le revenu.

Honorables Messieurs et Messieurs:

Les informations qui parvinrent à mon gouvernement de plusieurs quartiers quant aux

parties styled Fenians, armed and openly drilled in various parts of the neighboring States, rendered it incumbent on me to apply to Parliament to pass an Act to suspend the Habeas Corpus Act, as well as to call out an armed force for the defence of the Frontier.

The vigorous steps resorted to, and the laudable promptitude with which the active Militia responded to the call to arms, chilled the hopes of the invaders and averted the menaced outrage, so that I now entertain a sanguine hope that I shall not be placed under the necessity of exercising the powers so entrusted to me.

The provisions which you have made for the taking of the Decennial Census of 1871 will be so carried out as to ensure, if possible, the taking of a simultaneous census in all Her Majesty's possessions in British North America.

I sincerely hope that the preparations which have been matured for the protection of the Canadian Fisheries, will be effective. Every care will be taken to combine the maintenance of the undisputed rights of our fishermen, with the regard due to the just claims of foreigners; and you will, I am persuaded, acknowledge with gratitude, the countenance and moral support which Her Majesty's Government has announced the intention of affording.

The general tone of your debates and the uniform expression of prevalent opinion indicate that the people of Canada are sensible of the advantages arising from their existing form of Government. I trust their contentment may be of long continuance, and take leave of you for the present with the earnest wish that the determination and efforts of the Country to preserve the blessings which it enjoys may be crowned with the protection and distinguished favor of Providence.

Then the Honorable Speaker of The Senate said,

Honorable Gentlemen of The Senate,
Gentlemen of the House of Commons

It is His Excellency the Governor General's will and pleasure that this Parliament be prorogued until Tuesday, the Twenty-first day of June next, to be here holden, and this Parliament is accordingly prorogued until Tuesday, the Twenty-first day of June next.

desseins de gens appelés Fénians, armés et s'exerçant ouvertement dans diverses parties des états voisins, m'ont mis dans l'obligation de demander au Parlement de passer un acte pour suspendre l'acte de l'*habeas corpus*, comme aussi d'appeler en activité une force armée pour la défense de la frontière.

Les mesures vigoureuses auxquelles on a eu recours et la promptitude louable avec laquelle la milice active a répondu à l'appel aux armes, ont refroidi les espérances des envahisseurs et détourné l'outrage dont on nous menaçait, si bien que je nourris maintenant la ferme espoir que je ne serai pas mis dans la nécessité d'exercer les pouvoirs qui m'ont été ainsi confiés.

Les dispositions législatives que vous avez faites pour le recensement décennal de 1871, seront mises à effet de manière à assurer, s'il est possible, la confection d'un recensement simultané dans toutes les possessions de Sa Majesté de l'Amérique du Nord.

J'ai le sincère espoir que les préparatifs qui ont été faits après mûre délibération pour la protection des pêcheries canadiennes se trouveront efficaces. On mettra tout le soin possible à combiner le maintien des droits incontestables de nos pêcheurs avec la considération qui est due aux justes prétentions des étrangers, et je suis persuadé que vous reconnaîtrez avec gratitude l'appui et le support moral que le Gouvernement de Sa Majesté a annoncé l'intention d'accorder.

Le ton général de vos débats et l'expression unanime de l'opinion prévalente indiquent que le peuple du Canada sent les avantages découlant de la forme existante de son Gouvernement. Je me flatte que son contentement sera de longue durée, et je prends congé de vous pour le présent avec le vif désir que la détermination et les efforts du pays pour conserver les avantages dont il jouit, soient couronnés de la protection et de la faveur particulières de la providence.

L'honorable Président alors dit:

Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général de proroger ce Parlement à mardi, le vingt-et-unième jour de juin prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement est en conséquence prorogé à mardi, le vingt-et-unième jour de juin prochain.

***INDEX**
SENATE DEBATES
THIRD SESSION, FIRST PARLIAMENT
1870

***La version française de l'index suit la version anglaise (p. 257)**

*INDEX
SENATE DEBATES
THIRD SESSION, FIRST PARLIAMENT
1870

Abbreviations: 1r., 2r., 3r.,=first, second, third reading. amdt.=amendment. com.=committee. corres.=correspondence. Govt.=government. H. of C.=House of Commons. M.=motion. qu.=question. R.A.=Royal Assent. ref.=referred.

N.B. THE DEBATES HERE INDEXED HAVE BEEN COMPILED FROM CONTEMPORARY NEWSPAPER ACCOUNTS AND ARE, THEREFORE, IN NO SENSE OFFICIAL. THERE ARE CERTAIN BILLS INDEXED FOR WHICH ONLY THE FIRST, SECOND OR THIRD READING AND ROYAL ASSENT ARE INDICATED, THERE BEING NO MENTION IN THE TEXT OF OTHER READINGS. ANY PERSON WISHING TO CHECK THE INFORMATION REGARDING OTHER READINGS FOR SUCH BILLS CAN DO SO BY CONSULTING THE OFFICIAL JOURNALS OF THE SENATE FOR 1870.

Acts (Savings Bank) Continuation Bill

1r., 2r., 3r., passed, 232; R.A., 235

Aikins, Hon. J. C.

Cabinet appointment, acceptance, 12-3, 14, 15
Intercolonial Railway, Select Committee, report, 224
Printing, Joint Committee, seventh report, 135, 136
Queen's Printer's Office Amendment Bill, 50

Allan, Hon. G. W.

Customs and Inland Revenue Bill, 210-3
Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill, 47-8
Red River Rebellion, Government reaction, 126-7

Auditing Public Accounts Amendment Bill

2r., 223; 3r., 227-8; R.A., 235

Bank of Commerce and Gore Bank Amalgamation Bill

2r., com., 112-3; 3r., 114; R.A., 233

Bank of Upper Canada Trustees Bill

1r., 170; 2r., 223; 3r., 228; R.A., 235

Banking, Commerce and Railways Committee

Appointment, 19
Banque du Peuple Acts Continuation Bill, report, 168
Halifax Merchants' Bank Charter Amendment Bill, report, 154

Banks and Banking Bill

1r., 112; 2r., 116; 3r., 122; R.A., 233

Banque du Peuple

Management, conditions, M. for papers, withdrawn, 54-5

Banque du Peuple Acts Continuation Bill

2r., com., 161; reported from com. with amtds., 3r., passed, 168; R.A., 234

Belleville Harbour Dues Bill

2r., com., 106; R.A., 233

*La version française de l'index suit la version anglaise (p. 257)

Benson, Hon. J. R.

Address in Reply, 6-7

Ontario and Erie Ship Canal Company Bill, 133

Bills, See also Individual titles

Bills of Exchange and Promissory Notes. Mr. Campbell
 Canadian Government Vessels Discipline. Mr. Mitchell
 Coasting Trade of Canada. Mr. Mitchell
 Cruelty to Animals Law Amendment. Mr. Campbell
 Expiring Laws Inconvenience Remedy. Mr. Campbell
 Extradition Act Amendment Bill. Mr. Campbell
 Fishing by Foreign Vessels. Mr. Mitchell
 Halifax Juvenile Offenders' Detention. Mr. Campbell
 Lighthouses, Buoys, and Beacons. Mr. Mitchell
 Mariners' Relief. Mr. Mitchell
 Martin's Relief. Mr. Campbell
 Master and Mates' Certificates. Mr. Mitchell
 New Brunswick Police. Mr. Campbell
 Officers of Canada Security Amendment. Mr. Campbell
 Official Assignees Under Insolvent Act. Mr. Sanborn
 Peace in Vicinity of Public Works. Mr. Campbell
 Penitentiary Act Amendment. Mr. Campbell
 Perjury Act Amendment. Mr. Campbell
 Queen's Printer's Office Amendment. Mr. Aikins
 Railway. Mr. Campbell
 Seamen's Clothing Better Protection. Mr. Campbell
 Secretary of State for the Provinces Department. Mr. Campbell

Bills, Government bills initiated in the Commons, See also individual titles

Acts (Savings Bank) Continuation
 Auditing Public Accounts Amendment
 Bank of Commerce and Gore Bank Amalgamation
 Bank of Upper Canada Trustees
 Banks and Banking
 Banque du Peuple Acts Continuation
 Belleville Harbour Dues
 Bills of Exchange and Promissory Notes Duties
 Canada Central Railway
 Canadian Artists, Society
 Canadian Bank of Commerce, *see* Bank of Commerce
 Champlain and St. Lawrence Ship Canal
 Collingwood Harbour Dues
 Customs and Inland Revenue
 Detroit River Tunnel Company
 Dominion Notes Issue Regulation Amendment
 Ferries Regulation
 Finance Department Amendment
 First Census
 Grand Junction Railroad Charter Revival
 Grand Trunk and Buffalo and Lake Huron Railway
 Great Western Railway Company Acts Amendment
 Habeas Corpus Act Suspension
 Halifax Merchants' Bank Charter Amendment
 Harbours and Channels Improvement
 Justices of the Peace Duties on Summary Convictions
 Manitoba Province Establishment
 Militia Commissions Signing
 Montreal and Champlain Junction Railway
 Montreal Sun Insurance
 Nova Scotia Bank Note Restrictions Removal
 Nova Scotia Church of England Synod Bill
 Official Arbitrators' Powers Extension
 Ontario and Erie Ship Canal Company
 Ottawa River Works

Bills—Cont.

Quebec and New Brunswick Railway
 Quebec Harbour Management
 Raw Hides and Leather Inspection Amendment
 St. Francis and Megantic International Railway
 Superannuation
 Supply
 Timber Marking

Bills of Exchange and Promissory Notes Bill

2r., 30, 39-42; com., amdt., 56-60, 61-2, 66; 3r., 79

Bills of Exchange and Promissory Notes Duties Bill

1r., 170; 2r., 223; 3r., 228; R.A., 235

Botsford, Hon. A. E.

Governor General's Commission, Royal Instructions, M. for papers, 63
 Intercolonial Railway, gauges, costs, resolution, 148
 Penitentiary Act Amendment Bill, 124-5
 Red River, expedition, 141
 Red River Rebellion
 Government reaction, 128
 Insurgents, qu., 83

Bourinot, Hon. John

Customs and Inland Revenue Bill, 217-8
 Debates, publishing, "Short Hand Writer", appointment, 165
 Nova Scotia Church of England Synod Bill, 163
 Superannuation Bill, 226, 227

Bureau, Hon. J. O.

Banque du Peuple, management, condition, M. for papers, withdrawn, 54-5
 Library of Parliament, librarians, remuneration, services, 92-5
 Rupert's Land, Red River and Northwest Territory, Special Committee, report, 154

Campbell, Hon. Alexander

Adjournment, 128-9, 137
 Banking, Commerce and Railways Committee, appointment, 19
 Banks, French law, information, 54
 Bills of Exchange and Promissory Notes Bill, 30, 39-40, 59-62, 66
 British troops, withdrawal, 114-5, 221
 "City of Brussels", quarantine, 87, 96
 Contingent Accounts Committee, 19
 Copyright, 56, 222
 Cruelty to Animals Law Amendment Bill, 81, 84
 Currency and coinage, fractional notes, numbering, 166
 Customs and Inland Revenue Bill, 176-80, 183, 222
 Dominion Notes Issue Regulation Amendment Bill, 115-6, 117
 Expiring Laws Inconvenience Remedy Bill, 163
 Extradition Act Amending Bill, 81, 84
 Fenians, information, 131
 First Census Bill, 110-11
 Fortifications, British troops, withdrawal, 221-2
 Halifax Juvenile Offenders' Detention Bill, 102
 Intercolonial Railway, 33, 35-6, 44-5, 146
 Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill, 52
 Manitoba Province Establishment Bill, 228
 Martin's Relief Bill, 39, 84
 Militia Commissions Signing Bill, 95
 New Brunswick Police Bill, 101
 Northwest Territory, acquisition, 25-6, 142
 Nova Scotia Restrictions Removal Bill, 152
 Official Arbitrators' Powers Extension Bill, 91, 95
 Orders, Customs, Privileges Committee, M., 4
 Papers, tabling, release to press, 39

Campbell—Cont.

- Peace in Vicinity of Public Works Bill, 116
- Penitentiary Act Amendment Bill, 116, 122-3, 125, 132
- Perjury Act Amendment Bill, 116
- Pilotage, compulsory, 77
- Postal rates, reductions, ratification, 99
- Printing, Joint Committee
 - Appointment, 19
 - Seventh report, 134
- Public Accounts, Special Committee, appointment, 97-8
- Quebec Harbour Management Bill, 108
- Railway Bill, 4
- Reciprocity Treaty with United States, negotiations, 102
- Red River, expedition, 140-1, 142, 157
- Red River Rebellion
 - Delegates from, 166
 - Government reaction, public opinion, 125-8
 - Insurgents, events, 83, 88-9, 113
- Rupert's Land, Red River and Northwest Territory, Special Committee, 119-20
- Seamen's Clothing Bill, 95
- Secretary of State Department Organization Bill, 82, 85
- Senate, Cabinet, appointments, 11-2, 16
- Senators, indemnity, mileage, financial statement, 157-8, 159
- Standing Orders and Private Bills Committee, appointment, 19
- Superannuation Bill, 226
- Taché, Archbishop, Red River insurrection, 120-1
- Throne Speech, Address in Reply, 4, 5

Canada

- British troops, withdrawal, 83, 114-5, 221
- Northwest Territory, acquisition, 23-5, 105
- United States, Reciprocity Treaty, negotiations, 102, 166

Canada Central Railway Bill

- 1r., 159; 2r., ref. to com., 161; 3r., passed, 162; R.A., 234

Canadian Artists, Society Bill

- 1r., 112; 2r., 116; R.A., 233

Canadian Bank of Commerce *See* Bank of Commerce**Canadian Government Vessels Discipline Bill**

- 1r., 139; 2r., 151-2; com., 154-5; 3r., 157; returned, H. of C. with amdts., Senate agreed, 165; R.A., 234

Census Bill *See* First Census Bill**Champlain and St. Lawrence Ship Canal Bill**

- 2r., com., 111; R.A., 233

Coasting trade

- M. for papers, 28

Coasting Trade of Canada Bill

- 1r., 6; 2r., 17; com., amdt., 21-2, 28; 3r., 30; R.A., 232

Collingwood Harbour Dues Bill

- 2r., com., 107; amdt., 3r., 112; returned, H. of C., 131-2; R.A., 233

Committees

- Appointment, powers, 97-9

Contingent Accounts, Select Committee

- Appointment, 19
- Librarian, services to Houses, 38
- Reports, 92-5, 151, 165, 168, 169, 171

Copyright

Canadian reprints of British works, M. for papers, 56
Legislation, qu., 222

Court of Appeal

M. for papers, 31

Cruelty to Animals Law Amendment Bill

2r., 81; 3r., 84; R.A., 232

Currency and Coinage

Fractional notes, numbering, 166

Nova Scotia, assimilation, M. for papers, 90-1, 99-101

See also

Dominion Notes Issue Regulation Amendment Bill

Nova Scotia Restrictions Removal Bill

Customs and Inland Revenue Bill

1r., 172; M. for 2r., 172; amdt., 172-91; amdt. to amdt., 191-220; negatived, 220; M. for 2r., 220; 3r., on division, 222-3; R.A., 234

Decimal System of Measures, Weights, and Coins, Special Committee

Appointment, 72-3

Reports, 168-9, 223

Detroit River Tunnel Company Bill

2r., 103; 3r., passed, 110; R.A., 233

Dever, Hon. James

Currency assimilation, policy, 100

Dickey, Hon. R. B.

Bills of Exchange and Promissory Notes Bill, 40-2

Currency, policy, 100

Dominion Notes Issue Regulation Amendment Bill, 117

Fenian movement, information, qu., 130-1

Intercolonial Railway

Contracts, 36-7, 63-5

Gauges, broad, narrow, resolution, 146-7, 148-9

M. for papers, 63-5

Mariners' Relief Bill, 20-1

Taché, Archbishop, Red River insurrection, Government, qu., 120-1

Throne Speech, Address in Reply, 7-9

Dickson, Hon. W. H.

Ontario and Erie Ship Canal Company Bill, 132-3

Divorce

See Martin's Relief Bill

Dominion Notes Issue Regulation Amendment Bill

2r., 115-6; com., 116-7; 3r., passed, 121; R.A., 233

Expiring Laws Inconvenience Remedy Bill

1r., 163; 2r., 166; 3r., 168; reported, H. of C., without amdt., 227; R.A., 234

Extradition Act Amendment Bill

2r., 81; 3r., 84; R.A., 232

Fenians

Raids, information, action, 130-1, 233

Ferrier, Hon. James

Grand Trunk and Buffalo and Lake Huron Railway Bill, 103

Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill, 70

Montreal and Champlain Junction Railway Bill, 106

Railway gauges, 107, 147, 148-9

Ferries Regulation Bill

1r., 139; 2r., 152; com., amdts., 157, 161; 3r., passed, 162; R.A., 234

Finance Department Amendment Bill

1r., 157; 2r., 160; 3r., passed, 161; R.A., 234

First Census Bill

2r., 110-1; com., 3r., 116; R.A., 233

Fisheries, protection

Bay of Fundy, Government Vessels, 108

M. for papers, withdrawn, 97

Fishing by Foreign Vessels Bill

1r., 6; 2r., 20; com., 3r., passed, 26-7; R.A., 235

Fortifications

British troops, withdrawal, qu., 221

Governor General's Commission

Royal Instructions, M. for papers, 63

Grand Junction Railroad Charter Revival Bill

R.A., 233

Grand Trunk and Buffalo and Lake Huron Railway Bill

2r., com., 103; 3r., passed, 110; R.A., 233

Great Britain

Troops in Canada, withdrawal, 114-5, 221

Parliament, Supply, Taxation Bills, policy, 184, 186, 201-2

Great Western Railway Company Acts Amendment Bill

2r., com., 106-7; R.A., 233

Guévremont, Hon. J. B.

Seigniorial indemnity, M. for papers, 73

Sorel Seigniori, Select Committee

Appointment, 115

Report, 166, 170-1

Habeas Corpus Act Suspension Bill

1, 2, 3r., R.A., 137

Halifax Juvenile Offenders' Detention Bill

2r., 102; com., 107; 3r., 108; R.A., 234

Halifax Merchants' Bank Charter Amendment Bill

1r., 139; 2r., 152; reported, com., 3r., 154; R.A., 234

Hamilton, Hon. John (Ontario)

Banking, Commerce and Railways Committee, reports, 154, 168

Harbours and Channels Improvement Bill

1r., 163; 2r., 164; com., 3r., passed, 167; R.A., 234

Hazen, Hon. R. L.

Currency assimilation, Nova Scotia, M. for papers, 90-1, 99-100

Fisheries, protection

Bay of Fundy, Government Vessels, 108

Foreign aggression, M. for papers, 97

Lieutenant Governor, New Brunswick, powers, 63

Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill, 73-4, 77

Marriage licences, M. for papers, 55

Public Accounts Committee, Senate, appointment, 98-9

Ships, quarantine, 87-8

Holmes, Hon. John

Red River Rebellion, Government reaction, 128
Senators' gallery, 19-20

Intercolonial Railway

Bridges, type, cost, 37
Contracts, 33-4, 35, 37, 65-6
Gauge
Costs, narrow v.s. broad, report, resolution, 145-50
Narrow, 34-5, 143-5

Intercolonial Railway Commission

Re-survey, 44, 80

Intercolonial Railway, Special Committee

Appointments, quorum, 138, 156
Report, 224-5, 227, 231

Justices of the Peace Duties on Summary Convictions Bill

2r., 223; 3r., passed, 228; R.A., 235

Kenny, Hon. Edward

Intercolonial Railway, Select Committee, Report, 225

Legislation

Royal Assent, procedure, 138

Letellier de St Just, Hon. Luc

Advertisements, number, cost, 108
Bills of Exchange and Promissory Notes Bill, 42
Cabinet, reconstruction, 9-11, 14
Customs and Inland Revenue Bill, 172-4, 176, 179, 219, 222
First Census Bill, 111
International Railway, contracts, 35
Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill, 47, 83
Manitoba Province Establishment Bill, 227, 228-9
Northwest Territory, M. for papers, 23-4
Official Arbitrators' Powers Extension Bill, 91
Papers, tabling, release to press, 39
Reciprocity Treaty with United States, negotiations, qu., 102
Red River expedition, 141-2, 143
Rupert's Land, Red River and Northwest Territory, Special Committee, report, 154
Superannuation Bill, 226

Library of Parliament

Librarians, remuneration, services, 92-5

Library of Parliament Joint Committee

Appointment, 32

Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill

1r., 33; 2r., 45-9; com., amds., 51-3, 69-71, 73-6, 77-9; 3r., passed, 83; R.A., 232

Locke, Hon. John

Customs and Inland Revenue Bill, 213-5
Master and Mates' Certificates Bill, 67
Trade treaty, P.E.I.-U.S.A., qu., 105

McCully, Hon. Jonathan

Bills of Exchange and Promissory Notes Bill, 42
Bills, Royal Assent, procedure, 138
Canadian Government Vessels Discipline Bill, 151, 155
"City of Brussels", quarantine, 86-7, 96
Court of Appeal, M. for papers, 31
Dominion Notes Issue Regulation Amendment Bill, 118
Fishing by Foreign Vessels Bill, 26

McCully—Cont.

- Intercolonial Railway, construction, narrow gauge, resolution, 34-5, 145-6, 149
- Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill, 52
- Master and Mates' Certificates Bill, 67-9
- Penitentiary Act Amendment Bill, 123
- Pilotage, compulsory
 - M. for papers, 77
 - Question, 55
- Public Accounts, Special Committee, appointment, 98-9
- Red River
 - British troops, qu., 102
 - Expedition, 138, 140, 143
- Rupert's Land, Red River and Northwest Territory, Special Committee
 - Appointment, 119
 - Report, 154

McLelan, Hon. A. W.

- Intercolonial Railway
 - Contracts, 34, 65-6
 - Gauges, 149-50
- Intercolonial Railway, Special Committee, report, 227
- Introduction to Senate, 6

McMaster, Hon. William

- Bank of Commerce and Gore Bank Amalgamation Bill, 112-3
- Bills of Exchange and Promissory Notes Bill, 30
- Cabinet, reconstruction, 14-5
- Collingwood Harbour Dues Bill, 107, 112
- Detroit River Tunnel Company Bill, 103
- Great Western Railway Company Acts Amendment Bill, 106-7

Macpherson, Hon. D. L.

- Canadian Government Vessels Discipline Bill, 155
- Customs and Inland Revenue Bill, 191-9
- Dominion Notes Issue Regulation Amendment Bill, 118
- Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill, 47, 52, 77
- Northwest Territory, acquisition, communication, 24-5
- Railway gauges, 106
- Reporting and Publishing the Debates of Parliament, Joint Committee, report, 81, 109, 169
- Senate, Reports of Proceedings, publication, 162

Manitoba Province Establishment Bill

- 1r., 227; 2r., com., amdts. negatived, 228-31; 3r., passed, 231; R.A., 235

Mariners' Relief Bill

- 1r., 5; 2r., 18; com., 20-1; R.A., 232

Marriage licences

- New Brunswick, 55

Martin's Relief Bill

- 1r., 39; 2r., 84; reported, Select Committee, 222

Master and Mates' Certificates Bill

- 2r., 66-9; com., amdts., 80, 81-2; 3r., 84; returned, H. of C., with amdts., Senate agreed, 137; R.A., 233

Militia Commissions Signing Bill

- 2r., 95; 3r., passed, 102; R.A., 232

Miller, Hon. William

- Customs and Inland Revenue Bill, 180-91

Mitchell, Hon. Peter

- Bills of Exchange and Promissory Notes Bill, 79

Mitchell—Cont.

- Canadian Government Vessels Discipline Bill, 139, 151-2, 155
- Coasting Trade of Canada Bill, 6, 17, 21-2
- Customs and Inland Revenue Bill, 206-7
- Fishing by Foreign Vessels Bill, 6, 20, 26
- Intercolonial Railway, Special Committee, report, 225
- Legislation, bills, Royal Assent, procedure, 138
- Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill, 33, 45-6, 48, 52-3, 70-1, 74-6, 77-8, 83
- Mariners' Relief Bill, 5, 17-8, 20-1
- Master and Mates' Certificates Bill, 66-9, 81-2, 137
- Penitentiary Act Amendment Bill, 123-4
- Pilotage, compulsory, 56
- Rupert's Land, Red River and Northwest Territory, Special Committee, report, 154
- Superannuation Bill, 226

Montreal and Champlain Junction Railway Bill

- 2r., com., 106; 3r., 115; amdt. agreed to by H. of C., 132; R.A., 233

Montreal Sun Insurance Bill

- 1r., 113; 2r., com., 122; R.A., 233

Motions for Papers

- Banque du Peuple (Mr. Bureau), withdrawn, 54-5
- British troops, withdrawal (Mr. Ryan), 83, 114-5
- Canadian reprints of British works (Mr. Ryan), 56
- "City of Brussels" (Mr. McCully), 86
- Coasting trade (Mr. Miller), 28
- Court of Appeal (Mr. McCully), 31
- Currency assimilation, Nova Scotia (Mr. Hazen), 90-1
- Fisheries, protection from foreign aggression (Mr. Hazen), withdrawn, 97
- Governor General's Commission, Royal Instructions (Mr. Botsford), 63
- Intercolonial Railway
 - Contracts, financial statement (Mr. Dickey), 63-5
 - Contracts, statement (Mr. Wark), 33
- Intercolonial Railway Commission, re-survey (Mr. Wark), 44
- Marriage licences (Mr. Hazen), 55
- Northwest Territory (Mr. Letellier), 23-4
- Pilotage, compulsory (Mr. McCully), 77
- Roads, construction (Mr. Odell), 80
- Seigniorial indemnity (Mr. Guévremont), 73

New Brunswick

- Governor General's Commission, lieutenant governor's powers, 63
- Marriage licences, issuing, 55
- See also Quebec and New Brunswick Railway Bill

New Brunswick Police Bill

- 2r., 101; com., 103; 3r., 105; R.A., 234

Newspapers

- Advertisements, number, cost, qu., 108

Northwest Territory

- Acquisition, 23-4, 25, 105
- See also Rupert's Land, Red River and Northwest Territory, Special Committee

Nova Scotia Bank Note Restrictions Removal Bill

- 1r., 139; 2r., 152; 3r., passed, 153; R.A., 234

Nova Scotia Church of England Synod Bill

- Reported, com., 3r., 163; R.A., 234

Odell, Hon. W. H.

- Postal rates, reduction, foreign postage, 99
- Roads, construction, expenditures, M. for papers, 80

- Officers of Canada Security Amendment Bill**
2r., 116; 3r., passed, 122; returned, H. of C. without amdt., 163; R.A., 234
- Official Arbitrators' Powers Extension Bill**
2r., 91; com., amdts., 95; 3r., passed, 102; R.A., 232
- Official Assignees Under Insolvent Act Bill**
1r., 32; 2r., 42-3; com., 49; 3r., 50; R.A., 235
- Ontario and Erie Ship Canal Company Bill**
2r., com., 132-4; R.A., 234
- Orders, Customs, Privileges Committee**
Appointment, 4
- Ottawa River Works Bill**
3r., passed, 228; R.A., 235
- Peace in Vicinity of Public Works Bill**
2r., 116; 3r., passed, 121; reported, H. of C. without amdt., 163
- Penitentiary Act Amendment Bill**
2r., 116; com., 122-5; amdt., 3r., passed, 132; R.A., 234
- Perjury Act Amendment Bill**
2r., 116; 3r., passed, 122; R.A., 234
- Pilotage**
Compulsory, 55, 77
- Postal rates**
New Brunswick, foreign rates, reduction, qu., 99
- Printing, Joint Committee**
Appointment, 19, 32
Reports, 77, 91, 108, 109, 134-6, 152-4, 157, 159, 161-3, 223, 232
- Public Accounts Committee, H. of C.**
Clerk of Senate, presence requested, 152
- Public Accounts, Special Committee**
Appointment, M. (Mr. Wilmot), withdrawn, 97-9
- Quebec and New Brunswick Railway Bill**
1r., 162; 2r., com., 163; R.A., 234
- Quebec Harbour Management Bill**
2r., 108; 3r., 112; R.A., 233
- Queen's Printer's Office Amendment Bill**
2r., 50; com., 3r., 56; R.A., 232
- Questions on Notice**
British troops, withdrawal (Mr. Ryan), 221
Copyright, legislation (Mr. Ryan), 222
Pilotage, compulsory (Mr. McCully), 55
Red River Rebellion, insurgents, trial (Mr. Botsford), 83
- Railway Bill**
1r., 4
- Railways**
Construction, narrow, broad, gauge, 106, 143-50
See also
Canada Central Railway Bill
Grand Trunk and Buffalo and Lake Huron Railway Bill
Great Western Railway Company Acts Amendment Bill
Montreal and Champlain Junction Railway Bill

Railways—Cont.

- Quebec and New Brunswick Railway Bill
- St. Francis and Megantic International Railway Bill

Raw Hides and Leather Inspection Amendment Bill

- 2r., 223; 3r., passed, 228; R.A., 235

Red River

- Expedition, 138, 140-3, 157, 233
- Order, Security, British forces, qu., 102
- See also* Rupert's Land, Red River and Northwest Territory, Special Committee

Red River Rebellion (1869-70)

- Delegates, 166
- Government reaction, public opinion, 125-8
- Information, 88-9, 113
- Riel, Louis, insurgents, trial, 83
- Scott, Thomas, 88-9, 102, 113, 120-1, 125-7
- Taché, Archbishop, restoration of order, role, 120-1

Reesor, Hon. David

- Cabinet, reconstruction, 15
- Customs and Inland Revenue Bill, 204-5
- Dominion Notes Issue Regulation Amendment Bill, 118
- Intercolonial Railway, gauges, 147-8, 149
- Manitoba Province Establishment Bill, 229-30
- Northwest Territory, acquisition, qu., 105
- Printing, Joint Committee, seventh report, 135
- Red River Rebellion, Government reaction, 125-8

Reporting, Joint Committee

- Reporting and Publishing the Debates of Parliament
- Appointment, 44
- Report, 81, 109

Riel, Louis

- See* Red River Rebellion (1869-70)

Ritchie, Hon. J. W.

- Currency assimilation, policy, 100-1
- Dominion Notes Issue Regulation Amendment Bill, 116
- Ships, quarantine, 88

Roads

- Construction, expenditure M. (Mr. Odell) for papers, 80

Robertson, Hon. John

- Customs and Inland Revenue Bill, 205-10
- Penitentiary Act Amendment Bill, 124

Ross, Hon. John

- Adjournment, 128, 130
- Belleville Harbour Dues Bill, 106
- St. Francis and Megantic International Railway Bill, 111

Rupert's Land, Red River and Northwest Territory, Special Committee

- Appointment, function, 119, 134
- Report, 154

Ryan, Hon. Thomas

- British troops, withdrawal
- M. for papers, withdrawn, 83, 114-5
- Qu., 221
- Canadian Government Vessels Discipline Bill
- Copyright
- M. for papers, 56
- Legislation, 222

Ryan—Cont.

Decimal System of Measures, Weights, and Coins, Special Committee, appointment, 72-3
 Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill, 53, 73, 78, 83
 Master and Mates' Certificates Bill, 69

Sailing vessels

See Ships and Shipping

St. Francis and Megantic International Railway Bill

2r., com., 111; R.A., 233

Sanborn, Hon. J. S.

Bills of Exchange and Promissory Notes Bill, 42, 58-9, 61
 Copyright, Canadian reprints of British works, 56
 Customs and Inland Revenue Bill, 199-203
 Intercolonial Railway, contracts, 33-4
 Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill, 49, 76
 Manitoba Province Establishment Bill, 229-30
 Martin's Relief Bill, Select Committee, report, 222
 Northwest Territory, acquisition, 142
 Nova Scotia Church of England Synod Bill, 163
 Official Assignees Under Insolvent Act Bill, 32, 42-3, 50
 Printing, Joint Committee, seventh report, 135
 Red River Rebellion, Government reaction, 127
 Superannuation Bill, 226

Scott, Thomas

See Red River Rebellion (1869-70)

Seamen's Clothing Better Protection Bill

2r., 95; com., 101; 3r., passed, 102; returned, H. of C. without amdt., 139; R.A., 233

Secretary of State for the Provinces Department Bill

1r., 82; 2r., 85; com., amdts., 3r., 91

Seigniorial indemnity

M. for papers, 73

Seigniory of Sorel, Select Committee

Appointment, 115
 Report, ref. to Printing, Joint Committee, M., 166, 170-1

Senate

Adjournment, 128-9, 130, 137
 Cabinet
 Appointment, Mr. Aikins, 12-3, 14, 15
 Reconstruction, 9-16
 Money Bills, powers, 172-88, 191, 192, 196, 198-9, 201-2, 211, 214, 217, 218, 219
 Public Accounts, Special Committee, appointment, powers, 97-9
 Reports of Proceedings, publication, 162, 169, 171
 Senators, indemnity, mileage, financial statement, 157-8, 159, 165

Seymour, Hon. Benjamin

Contingent Accounts, Select Committee
 Librarian, payment, 92
 Reports, 151, 165, 168

Ships and Shipping

"*City of Brussels*", quarantine, 86-8, 96

Simpson, Hon. John

Printing, Joint Committee, reports, 77, 134-6, 153, 154, 159, 161, 162

Skead, Hon. James

Canada Central Railway Bill, 161
 Customs and Inland Revenue Bill, 215-7

Standing Orders and Private Bills Committee

Appointment, 19

Superannuation Bill

2r., amdt. negatived, 226-7; 3r., passed, 228; R.A., 235

Supply Bill

R.A., 235-6

Taché, Archbishop

Red River Rebellion, restoration of order, role, 120-1

Tariff Bill

See Customs and Inland Revenue Bill

Tessier, Hon. U. J.

Banque du Peuple, management, 54-5

Bills of Exchange and Promissory Notes Bill, 57-8

Intercolonial Railway, bridges, 37

Lighthouses, Buoys, and Beacons Bill, 45-6, 51-2, 73-4, 78-9

Throne Speech

Address in Reply, 6-13

Opening, 1-4

Prorogation, 236-7

Timber Marking Bill

2r., 223; R.A., 235

Treatment and Relief of Sick and Distressed Mariners Bill, see Mariners'

Relief Bill

Troops

British, withdrawal, 83, 114-5, 221

Wark, Hon. David

Customs and Inland Revenue Bill, 218-9

Intercolonial Railway Commission, re-survey

M. for papers, 44

Select Committee, M., 80

Intercolonial Railway, Special Committee, report, 224, 227, 231

Penitentiary Act Amendment Bill, 123, 125

Red River Rebellion, Government reaction, 127-8

Wilmot, Hon. R. D.

Customs and Inland Revenue Bill, 174-6

Dominion Notes Issue Regulation Amendment Bill, 118

Penitentiary Act Amendment Bill, 123

Printing, Joint Committee, seventh report, 135

Public Accounts Committee, appointment, M., withdrawn, 97-9

Young, Governor General John

Throne Speech

Opening, 1-4

Prorogation, 236-7

*INDEX
DÉBATS DU SÉNAT
TROISIÈME SESSION, PREMIÈRE LÉGISLATURE
1870

*The English language index precedes the French version commencing on p. 241.

*INDEX

DÉBATS DU SÉNAT

TROISIÈME SESSION, PREMIÈRE LÉGISLATURE
1870

Abréviations: 1^{re}, 2^e, 3^e l., = première, deuxième, troisième lecture; am. = amendement; C. des C. = Chambre des Communes; com. = comité; m. = motion; o.dd. = ordre de dépôt de documents; p. = pétition; prés. = présentation; q. = question; s.r. = sanction royale

N.B. LES DÉBATS ICI INDEXÉS SONT EXTRAITS DE COMPTES RENDUS DE JOURNAUX DE L'ÉPOQUE ET NE PEUVENT DONC ABSOLUMENT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES VERSIONS OFFICIELLES. POUR CERTAINS BILLS ON N'A INDIQUÉ QUE LA PREMIÈRE LECTURE ET LA SANCTION ROYALE, SANS QU'IL SOIT FAIT MENTION DES DEUXIÈME ET TROISIÈME LECTURES. CEUX QUI VEULENT SE RENSEIGNER AU SUJET DE CES DEUXIÈMES ET TROISIÈMES LECTURES POURRONT CONSULTER LES JOURNAUX DU SÉNAT DE 1870.

Aikins, l'hon. J. C.

Chemin de fer intercolonial, Comité spécial, rapport, 224
Impressions, Comité mixte, septième rapport, 135, 136
Imprimeur de la Reine, charge d', Acte amendé, Bill, 50
Nomination au Cabinet, 12-5

Allan, l'hon. G. W.

Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 210-3
Phares, bouées et balises, Bill, 47-8
Rivière Rouge, insurrection, réaction du gouvernement, 126-7

Animaux, cruauté envers les, Acte amendé, Bill. M. Campbell

2^e l., 81; 3^e l., 84; s.r., 232

Arbitres officiels, pour étendre les pouvoirs des, Bill

2^e l., 91; com. et am., 95; 3^e l., adopté, 102; s.r., 232

Artistes canadiens, Société des, Bill

1^{re} l., 112; 2^e l., 116; s.r., 233

Assurance de Montréal, dite du Soleil, Compagnie d', Bill

1^{re} l., 113; 2^e l., com., 122; s.r., 233

Banque canadienne de commerce, sa fusion avec la Banque de Gore, Bill

2^e l., com., 112-3; 3^e l., adopté, 114; s.r., 233

Banque de Gore, sa fusion avec la Banque canadienne de commerce, Bill voir

Banque canadienne de commerce, sa fusion avec la Banque de Gore, Bill

Banque des marchands d'Halifax, charte amendée, Bill

1^{re} l., 139; 2^e l., 152; com., 3^e l., 154; s.r., 234

Banque du Haut-Canada, concernant les syndics de la, Bill

1^{re} l., 170; 2^e l., 223; 3^e l., 228; s.r., 235

Banque du peuple

Direction et gestion, informations, o.dd., retiré, 54-5

Banque du peuple, continuation de divers actes concernant la, Bill

2^e l., com., 161; retour du com. avec am., 3^e l., adopté, 168; s.r., 234

*The English language index precedes the French version commencing on p. 241.

Banques, commerce et chemins de fer, Comité

- Banque des marchands d'Halifax, charte amendée, Bill, rapport, 154
- Banque du peuple, continuation de divers actes concernant la, Bill, rapport, 168
- Création, 19

Banques d'épargne, pour continuer l'acte des, Bill

- 1^{re}, 2^e, 3^e l., adopté, 232; s.r., 235

Banques et commerce de banque, Bill

- 1^{re} l., 112; 2^e l., 116; com., 118; 3^e l., adopté, 122; s.r., 233

Belleville, droits de havre de la ville de, Bill

- 2^e l., com., 106; s.r., 233

Benson, l'hon. J. R.

- Discours du Trône, commentaires, 6-7
- Ontario et Erié, Compagnie du canal à navires, Bill, 133

Bibliothèque du Parlement

- Bibliothécaires, traitement, 92-5
- Services aux deux Chambres, 92-3
- Services dans les deux langues officielles, 93-5

Bibliothèque du Parlement, Comité

- Nominations, 32

Billets de la Puissance, pour réglementer l'émission des, Acte amendé, Bill

- 2^e l., 116; com., 116-8; 3^e l., adopté, 121; s.r., 233

Bills. Bills du Gouvernement émanant des Communes. Voir aussi titres individuels

- Arbitres officiels, pour étendre les pouvoirs des
- Artistes canadiens, Société des
- Assurance de Montréal, dite du Soleil, Compagnie d'
- Banque canadienne de commerce, sa fusion avec la Banque de Gore
- Banque des marchands d'Halifax, charte amendée
- Banque du Haut-Canada, concernant les syndics de la
- Banque du peuple, continuation de divers actes concernant la
- Banques d'épargne, pour continuer l'acte des
- Banques et commerce de banque
- Belleville, droits de havre de la ville
- Billets de la Puissance, pour réglementer l'émission des, Acte amendé
- Bois de construction, marques apposées sur les
- Chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain, Compagnie du
- Chemin de fer de jonction, pour remettre sa charte en vigueur
- Chemin de fer du Canada central, Compagnie du
- Chemin de fer du Grand Tronc, de Buffalo et du Lac Huron, Compagnie du
- Chemin de fer Grand Occidental, pour amender ses actes d'incorporation
- Chemin de fer international de St-François et Mégantic, Compagnie du
- Chemins de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick, Compagnie du
- Collingwood, droits de havre
- Comptes publics, audition des, Acte amendé
- Cuir et peaux crues, inspection des, Acte amendé
- Détroit, Compagnie du tunnel de la rivière
- Douanes et revenu de l'intérieur
- Finances, Département des, Acte amendé
- Habeas corpus, suspension de l'
- Havres et chenaux, amélioration des
- Juges de paix, devoirs des, hors des sessions, convictions sommaires
- Lac Champlain et fleuve St-Laurent, canal à navires
- Lettres de change et billets promissoires, pour imposer des droits sur les, Acte amendé
- Manitoba, Gouvernement de la province de
- Milice, apposition du seing aux commissions
- Nouvelle-Écosse, concernant l'émission des billets de banque dans la
- Nouvelle-Écosse, Synode de l'Église d'Angleterre

Bills—Suite

Ontario et Erié, Compagnie du canal à navires
 Ottawa, travaux sur la rivière
 Passages d'eau, concernant les
 Québec, amélioration du havre de, Actes amendés
 Recensement, premier
 Retraite des personnes employées au service civil
 Subsidés

Bills. Voir aussi titres individuels

Animaux, cruauté envers les, Acte amendé. M. Campbell
 Cabotage canadien, concernant le. M. Mitchell
 Capitaines et seconds de navires, concernant les certificats des. M. Mitchell
 Chemins de fer, relatif aux. M. Campbell
 Expiration d'actes et parties d'actes, pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l'. M. Campbell
 Extradition, Acte amendé. M. Campbell
 Halifax, détention dans l'école d'industrie. M. Campbell
 Imprimeur de la Reine, charge d', Acte amendé. M. Aikins
 Lettres de change et billets promissoires. M. Campbell
 Marins, traitement et secours à donner aux. M. Mitchell
 Martin, pour faire droit à. M. Campbell
 Matelots de Sa Majesté, protection des hardes et effets. M. Campbell
 Nouveau-Brunswick, corps de police. M. Campbell
 Officiers du Canada, cautionnement des, Acte amendé. M. Campbell
 Parjure, concernant le, Acte amendé. M. Campbell
 Pêche par les navires étrangers, concernant la. M. Mitchell
 Pénitenciers, Acte amendé. M. Campbell
 Phares, bouées et balises. M. Mitchell
 Secrétariat d'État pour les provinces, Dépt. du. M. Campbell
 Syndics officiels en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864. M. Sanborn
 Travaux publics, maintien de la paix dans le voisinage des. M. Campbell

Bois de construction, marques apposées sur les, Bill

2^e l., 223; s.r., 235

Botsford, l'hon. A. E.

Chemin de fer intercolonial, techniques de construction, coûts, 148
 Gouverneur général, Commission, instructions royales, o.dd., 63
 Pénitenciers, Acte amendé, Bill, 124-5
 Rivière Rouge, insurrection, 83, 128, 141

Bourinot, l'hon. John

Débats, publication, sténographe pour le Sénat, 165
 Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 217-8
 Nouvelle-Écosse, Synode de l'Église d'Angleterre, Bill, 163
 Retraite des personnes employées au service civil, Bill, 226, 227

Bureau, l'hon. J. O.

Banque du peuple, direction et gestion, o.dd., retiré, 54-5
 Bibliothèque du Parlement, bibliothécaires, traitement, services, 92-5
 Terre de Rupert, Rivière Rouge, Territoire du Nord-Ouest, Comité spécial..., rapport, 154

Cabotage canadien, concernant le, Bill. M. Mitchell

1^{re} l., 6; 2^e l., 17; com., am., 21-2, 28-9; 3^e l., 30; s.r., 232

Campbell, l'hon. Alexander

Ajournement, 128-9, 137
 Animaux, cruauté envers les, Acte amendé, Bill, 81, 84
 Arbitres officiels, pour étendre les pouvoirs des, Bill, 91, 95
 Banque du peuple, droit français, 54
 Banques, commerce et chemins de fer, Comité, création, 19
 Billets de la Puissance, pour réglementer l'émission des, Acte amendé, Bill, 115-6, 117
 Chemin de fer, Bill, 4
 Chemin de fer intercolonial, 33, 35-6, 44-5, 146

Campbell—Suite

- «*Cité de Bruxelles*», quarantaine, 87, 96
 Comptes de frais divers, Comité spécial, 19
 Comptes publics, création d'un comité spécial, 97-8
 Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 176-80, 183, 222
 Droits d'auteur, 56, 222
 Expiration d'actes et parties d'actes, pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l', Bill, 163
 Extradition, Acte amendé, Bill, 81, 84
 Fénéiens, menaces d'invasion, 131
 Halifax, détention dans l'école d'industrie, Bill, 102
 Impressions, Comité mixte sur les
 Création, 19
 Septième rapport, 134
 Lettres de change et billets promissoires, Bill, 30, 39-40, 59-62, 66
 McDougall, M., accusations concernant le traité de l'île Manitoulin, 25-6
 Manitoba, Gouvernement de la province de, Bill, 228
 Martin, pour faire droit à, Bill, 39, 84
 Matelots de Sa Majesté, protection des hardes et effets, Bill, 95
 Milice, apposition du seing aux commissions, Bill, 95
 Nouveau-Brunswick, corps de police, Bill, 101
 Nouvelle-Écosse, concernant l'émission des billets de banque dans la, Bill, 152
 Ordres permanents et bills privés, Comité, institution, 19
 Parjure, concernant le, Acte amendé, Bill, 116
 Pénitenciers, Acte amendé, Bill, 116, 122-3, 125, 132
 Phares, bouées et balises, Bill, 52
 Pilotage obligatoire, 77
 Québec, amélioration du havre de, Actes amendés, Bill, 108
 Recensement, premier, Bill, 110-1
 Réciprocité, traité avec les États-Unis, 102
 Retraite des personnes employés au service civil, Bill, 226
 Rivière Rouge, insurrection, 83, 88-9, 113, 125-8, 140-1, 142, 157, 166
 Secrétariat d'État pour les provinces, Dépt. du, Bill, 82, 85
 Sénat, Cabinet, nominations, 11-2, 16
 Sénateurs, indemnités, allocations, 157-8, 159
 Taché, Monseigneur, rôle à Rivière Rouge, 120-1
 Tarif postal, 99
 Terre de Rupert, Rivière Rouge, Territoire du Nord-Ouest, Comité spécial, 119-20
 Territoire du Nord-Ouest, acquisition, 25-6, 142
 Travaux publics, maintien de la paix dans le voisinage des, 116
 Troupes britanniques, retrait, 115, 221-2

Canada

- Défense, 114-5, 131, 221-2
 Lois, uniformisation, 56-60, 122-5
 Politique économique et commerciale, tarifs, taxes, subsides, 172-80, 185-97, 202-220
 Relations commerciales avec les États-Unis, Traité de réciprocité, 175, 178, 180, 189, 197, 203-6, 213-7

Canaux

- Canal Welland, 133
 Compagnie du canal à navires d'Ontario et Érié, 132-4

Capitaines et seconds de navires, concernant les certificats des, Bill. M. Mitchell
 2^e l., 66-9; com., am., 80, 81-2; 3^e l., 84; retour C. des C., agrément du Sénat, s.r., 233

Chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain, Compagnie du, Bill
 2^e l., com., 106; 3^e l., 115; am. accepté par C. des C., 132; s.r., 233

Chemin de fer de jonction, pour remettre sa charte en vigueur, Bill
 s.r., 233

Chemin de fer du Canada central, Compagnie du, Bill
 1^{er} l., 159; 2^e l., com., 161; 3^e l., adopté, 162; s.r., 234

- Chemin de fer du Grand Tronc, de Buffalo et du Lac Huron, Compagnie du, Bill**
2^e l., com., 103; 3^e l., adopté, 110; s.r., 233
- Chemin de fer Grand Occidental, pour amender ses actes d'incorporation, Bill**
2^e l., com., 106-7; s.r., 233
- Chemin de fer intercolonial**
Arpentage
Comité spécial, création, 80
o.dd., 44
Contrats, 33-9, 63-70
Techniques de construction, voies ferrées
Larges ou étroites, coûts, résolution, 34-5 143-50
Travaux, marche des, 33-9
Travaux, paiement des ouvriers, o.dd., 63-70
- Chemin de fer intercolonial, Comité spécial**
Nominations, quorum, 136, 156
Rapport, 224-5, 227, 231
- Chemin de fer international de St-François et Mégantic, Compagnie du, Bill**
2^e l., com., 111; s.r., 233
- Chemins de fer de Québec et du Nouveau-Brunswick, Compagnie du, Bill**
1^{re} l., 162; 2^e l., com., 163; s.r., 234
- Chemins de fer, relatif aux. M. Campbell**
1^{re} l., 4
- Christie, l'hon. David**
Travaux publics, responsabilité, 46-7
- «Cité de Bruxelles» (vapeur)**
Débarquement d'un passager malade au port d'Halifax, 86-8, 96
- Collingwood, droits de havre, Bill**
2^e l., com., 107; am., 3^e l., renvoi C. des C., 112; retour C. des C., 131-2; s.r., 233
- Comités**
Création, pouvoirs, 97-9
- Comptes de frais divers, Comité spécial**
Institution, 19
Rapports, 38, 92-5, 151, 165, 168, 169, 171
- Comptes publics, audition des, Acte amendé, Bill**
2^e l., 223; 3^e l., 227-8; s.r., 235
- Comptes publics, Comité spécial**
Création, m. (M. Wilmot) retirée, 97-9
- Comptes rendus et publication des débats du Parlement, Comité conjoint**
Création, 44
Rapport, 81, 109, 162, 169
- Cour d'appel, création**
o.dd., 31
- Cuir et peaux crues, inspection des, Acte amendé, Bill**
2^e l., 223; 3^e l., adopté, 228; s.r., 235
- Débats du Parlement, comptes rendus et publication, Comité conjoint voir**
Comptes rendus et publication des débats du Parlement, Comité conjoint
- Détroit, Compagnie du tunnel de la rivière, Bill**
2^e l., 103; 3^e l., adopté, 110; s.r., 233

Dever, l'hon. James

Monnaie, assimilation, 100

Dickey, l'hon. R. B.

Billets de la Puissance, pour réglementer l'émission des, Acte amendé, Bill, 117

Chemin de fer international

Marche des travaux, paiement des ouvriers, 36-7, 63-5

o.dd., 63-5

Voies ferrées larges ou étroites, 146-7, 148-9

Discours du Trône, commentaires, 7-9

Lettres de change et billets promissoires, 40-2

Marins, traitement et secours à donner aux, Bill, 20-1

Monnaie, assimilation, 100

Taché, Monseigneur, rôle à Rivière Rouge, 120-1

Dickson, l'hon. W. H.

Ontario et Erié, Compagnie du canal à navires, Bill, 132-3

Discours du Trône

Commentaires et explications, 6-13

Ouverture, 1-4

Prorogation, 236-7

Divorce

Voir Martin, pour faire droit à, Bill

Douanes et revenu de l'intérieur, Bill

1^{re} l., 172; m. pour 2^e l., 172; am., 172-91; am. à am., 191-220; rejetés, 220; m. pour 2^e l., 220; 3^e l., rejeté, 222-3; s.r., 234

Droits d'auteur

Législation, 222

Reproduction canadienne d'ouvrages britanniques, o.dd., 56

Expiration d'actes et parties d'actes, pour remédier à l'inconvénient qui résulterait de l', Bill. M. Campbell

1^{re} l., 163; 2^e l., 166; 3^e l., adopté, 168; retour de la C. des C. sans am., 227; s.r., 234

Extradition, Acte amendé, Bill. M. Campbell

2^e l., 81; 3^e l., 84; s.r., 232

Féniens

Menaces d'invasion, 115, 130-1

Ferrier, l'hon. James

Assurance de Montréal, dite du Soleil, Compagnie d', Bill, 113

Chemin de fer, techniques de construction, coût, 107, 147, 148-9

Chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain, Compagnie du, Bill, 106

Chemin de fer du Grand Tronc, de Buffalo et du Lac Huron, Compagnie du, Bill, 103

Phares, bouées et balises, Bill, 70

Finances, Département des, Acte amendé, Bill

1^{re} l., 157; 2^e l., 160; 3^e l., adopté, 161; s.r., 234

Gouvernement canadien, discipline à bord des vaisseaux du, Bill

1^{re} l., 139; 2^e l., 151-2; com., 154-5; 3^e l., 157; retour C. des C. avec am., adopté, 165; s.r., 234

Gouverneur général, Commission

Instructions royales, o.dd., 63

Guèvremont, l'hon. J. B.

Indemnité seigneuriale, o.dd., 73

Seigneurie de Sorel, Comité spécial, 115, 166, 170-1

Habeas corpus, suspension de l', Bill

1^{re}, 2^e, 3^e l., s.r., 137

- Halifax, détention dans l'école d'industrie, Bill. M. Campbell**
2^e l., 102; com., 107; 3^e l., 108; s.r., 234
- Hamilton, l'hon. John (Ontario)**
Banques, commerce et chemins de fer, Comité, rapports, 154, 168
- Havres et chenaux, amélioration des, Bill**
1^{re} l., 163; 2^e l., 164; com., 3^e l., adopté, 167; s.r., 234
- Hazen, l'hon. R. L.**
Comptes publics, Comité spécial, 98-9
Lieutenant-gouverneur, pouvoirs, 63
Mariage, certificats, o.dd., 55
Monnaie, assimilation, o.dd., 90-1, 99-100
Pêches, protection
Baie de Fundy, 108
o.dd., 97
Phares, bouées et balises, Bill, 73-4, 77
Quarantaine, 87-8
- Holmes, l'hon. John**
Rivière Rouge, insurrection, réaction du gouvernement, 128
Sénateurs, tribune, 19-20
- Impressions, Comité mixte**
Création, 19
Nominations, 32
Rapports, 77, 91, 108, 109, 134-6, 152-4, 157, 159, 161-3, 223, 232
- Imprimeur de la Reine, charge d', Acte amendé, Bill. M. Aikins**
2^e l., 50; com., 3^e l., 56; s.r., 232
- Indemnité seigneuriale**
Témiscouata, o.dd., 73
- Jours fériés**
Choix, 61-2
- Juges de paix, devoirs des, hors des sessions, convictions sommaires, Bill**
2^e l., 223; 3^e l., adopté, 228; s.r., 235
- Kenny, l'hon. Edward**
Chemin de fer intercolonial, Comité spécial, rapport, 225
- Lac Champlain et fleuve St-Laurent, canal à navires du, Bill**
2^e l., com., 111; s.r., 233
- Législation**
Sanction royale, procédure, 138
- Letellier de St Just, l'hon. Luc**
Arbitres officiels, pour étendre les pouvoirs des, Bill, 91
Cabinet, composition, participation des Réformistes du Haut-Canada, 9-11
Chemin de fer intercolonial, 35-6
Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 172-4, 176, 179, 219, 222
Lettres de change et billets promissoires, 42
Manitoba, Gouvernement de la province de, Bill, 228-9
Phares, bouées et balises, Bill, 47, 83
Réciprocité, Traité avec les États-Unis, 102
Réclame 108
Retraite des personnes employées au service civil, Bill, 226
Rivière Rouge, insurrection, envoi de troupes, 141-2, 143
Territoires du Nord-Ouest, annexion et choix du lieutenant-gouverneur, o.dd., 23-4
- Lettres de change et billets promissoires, Bill. M. Campbell**
2^e l., 30, 39-42; com., am., 56-60, 61-2; 3^e l., 79

Lettres de change et billets promissoires, pour imposer des droits sur les, Acte amendé, Bill1^{re} l., 170; 2^e l., 223; 3^e l., 228; s.r., 235**Lieutenant-gouverneur**

Pouvoirs, 63

Locke, l'hon. John

Capitaines et seconds de navires, concernant les certificats des, Bill, 67

Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 213-5

Traité commercial entre les États-Unis et l'Île-du-Prince-Édouard, 105

McCully, l'hon. Jonathan

Billets de la Puissance, pour régler l'émission des, Acte amendé, Bill, 118

Brevets de capitaine et d'officier, 67-9

Chemin de fer intercolonial, 34-5, 145-6, 149

Comptes publics, Comité spécial, création, 98-9

Cour d'appel, o.d.d., 31

Gouvernement canadien, discipline à bord des vaisseaux du, Bill, 151, 155

Législation, sanction royale, 138

Lettres de change et billets promissoires, Bill, 42

Pêche par les navires étrangers, concernant la, Bill, 26

Pénitenciers, Acte amendé, Bill, 123

Phares, bouées et balises, Bill, 52

Pilotage obligatoire, o.d.d., 77

Rivière Rouge, insurrection, 102, 138, 140, 143

Terre de Rupert, Rivière Rouge, Territoire du Nord-Ouest, Comité spécial, 119, 154

Vapeur «*Cité de Bruxelles*» et loi de la quarantaine, 86-8, 96**McDougall, l'hon.**

Accusations concernant le traité de l'île Manitoulin, 25-6

Lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, convenance du choix, 23-6

McLelan, l'hon. A. W.

Chemin de fer intercolonial, 34, 65-6, 149-50

Chemin de fer intercolonial, Comité spécial, 227

Présentation à la Chambre, 6

McMaster, l'hon. William

Banque canadienne de commerce, sa fusion avec la Banque de Gore, Bill, 112-3

Cabinet, nomination de l'hon. Aikins, 14-5

Chemin de fer Grand Occidental, pour amender ses actes d'incorporation, Bill, 106-7

Collingwood, droits de havre, Bill, 107, 112

Déroit, Compagnie du tunnel de la rivière, Bill, 103

Lettres de change et billets promissoires, Bill, 30

Macpherson, l'hon. D. L.

Billets de la Puissance, pour régler l'émission des, Acte amendé, Bill, 118

Chemin de fer Grand Occidental, 106

Chemin de fer intercolonial, 106

Comptes rendus et publication des débats du Parlement, Comité conjoint, 44, 81, 109, 169

Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 191-9

Gouvernement canadien, discipline à bord des vaisseaux du, Bill, 155

Phares, bouées et balises, Bill, 47, 52, 77

Territoires du Nord-Ouest, acquisition, 24-5

Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec

Construction de phares, 45, 53, 70-1, 73-5

Manitoba, Gouvernement de la province de, Bill1^{re} l., 227; 2^e l., com., am. rejetés, 228-31; 3^e l., adopté, 231; s.r., 235**Mariage, certificats**

Législation, validité des certificats, 55

Marine et pêcheries, Ministère

Construction et surveillance des phares, bouées et balises, responsabilités, 45-9, 51-2

Marins, traitement et secours à donner aux, Bill. M. Mitchell

1^{re} l., 5; 2^e l., 18; com., 20-1; s.r., 232

Martin, pour faire droit à, Bill. M. Campbell

1^{re} l., 39; 2^e l., 84-5; renvoyé à Comité spécial, 222

Matelots de Sa Majesté, protection des hardes et effets, Bill. M. Campbell

2^e l., 95; com., 101; 3^e l., adopté, 102; retour C. des C. sans am., 139; s.r., 233

Milice, apposition du seing aux commissions, Bill

2^e l., 95; 3^e l., adopté, 102; s.r., 232

Miller, l'hon. William

Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 180-91

Mitchell, l'hon. Peter

Cabotage canadien, concernant le, Bill, 6, 17, 21-2

Capitaines et seconds de navires, concernant les certificats des, Bill 66-9, 81-2, 137

Chemin de fer intercolonial, Comité spécial, rapport, 225

Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 206-7

Gouvernement canadien, discipline à bord des vaisseaux du, Bill, 139, 151-2, 155

Législation, sanction royale, 138

Marins, traitement et secours à donner aux, Bill, 5, 17-8, 20-1

Pêche par les navires étrangers, Bill, 6, 20, 26

Pénitenciers, règlements, 123-4

Phares, bouées et balises, Bill, 33, 45-6, 48, 52-3, 70-1, 74-9, 83

Retraite des personnes employées au service civil, Bill, 226

Terre de Rupert, Rivière Rouge, Territoire du Nord-Ouest, Comité spécial, rapport, 154

Monnaie

Assimilation, 90-1, 99-101

Navigation côtière

o. dd., 28

Ouverture aux bateaux étrangers, 17, 21-2

Nouveau-Brunswick, corps de police, Bill. M. Campbell

2^e l., 101; com., 103; 3^e l., 105; s.r., 234

Nouvelle-Écosse, concernant l'émission des billets de banque dans la, Bill

1^{re} l., 139; 2^e l., 152; 3^e l., adopté, 153; s.r., 234

Nouvelle-Écosse, Synode de l'Église d'Angleterre, Bill

Retour, com., 3^e l., 163; s.r., 234

Odell, l'hon. W.H.

Routes, construction, sommes dépensées, o. dd., 80

Tarifs postaux, 99

Officiers du Canada, cautionnement des, Acte amendé, Bill. M. Campbell

2^e l., 116; com., 118; 3^e l., adopté, 122; retour C. des C., 163; s.r., 234

Ontario et Erié, Compagnie du canal à navires, Bill

2^e l., com., 132-4; s.r., 234

Ordres de dépôt de document

Banque du peuple (M. Bureau), retiré, 54-5

Cabotage canadien (M. Miller), 28

Chemin de fer intercolonial

Bilan relatif aux clauses 4 et 7 (M. Dickey), 63-5

Ordres de dépôt de document—Suite

- Rapport sur les travaux (M. Wark), 33, 44
- Cour d'appel, création, rapport et observations Cour supérieure du Nouveau-Brunswick (M. McCully), 31
- Droits d'auteur (M. Ryan), 56
- Gouverneur général, Commission (M. Botsford), 63
- Indemnité seigneuriale, Témiscouata (M. Guèvremont), 73
- Mariage, certificats (M. Hazen), 55
- Monnaie, assimilation, Nouvelle-Écosse (M. Hazen), 90-1
- Pêches, protection (M. Hazen), retiré, 97
- Pilotage obligatoire (M. McCully), 77
- Réclame (M. Letellier), 108
- Routes entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, sommes d'argent affectées (M. Odell), 80
- Territoire du Nord-Ouest (M. Letellier), 23-4
- Troupes britanniques, retrait (M. Ryan), 83, 114-5
- Vapeur «*Cité de Bruxelles*» au port d'Halifax et loi de la quarantaine (M. McCully), 86

Ordres permanents et bills privés, Comité

Institution, 19

Ottawa, travaux sur la rivière, Bill

3^e l., adopté, 228; s.r., 235

Parjure, concernant le, Acte amendé, Bill. M. Campbell

2^e l., 116; com., 118; 3^e l., adopté, 122; s.r., 234

Passages d'eau, concernant les, Bill

1^{re} l., 139; 2^e l., 152; com., am., 157, 161; 3^e l., adopté, 162; s.r., 234

Pêche par les navires étrangers, concernant la, Bill. M. Mitchell

1^{re} l., 6; 2^e l., 20; 3^e l., adopté, 26-7; s.r., 235

Pêches, protection

Baie de Fundy, 108

o. dd., retiré, 97

Pénitenciers, Acte amendé, Bill. M. Campbell

2^e l., 116; com., 122-5; am., 3^e l., adopté, 132; s.r., 234

Phares, bouées et balises, Bill. M. Mitchell

1^{re} l., 33; 2^e l., 45-9; com. et am., 51-3, 69-71, 73-9; 3^e l., adopté, 83; s.r., 232

Pilotage

Obligatoire, 77

Projets de loi, défense

Abolition de la défense obligatoire, 55

Quarantaine

Lois et règlements, 86-8

Québec, amélioration du havre de, Actes amendés, Bill

2^e l., 108; 3^e l., 112; s.r., 233

Recensement, premier, Bill

2^e l., 110-1; com., 3^e l., 116; s.r., 233

Réciprocité, traité avec les États-Unis voir Canada, relations commerciales avec les États-Unis**Réclame**

Relevé dans les journaux canadiens, o. dd., 108

Reesor, l'hon. David

Billets de la Puissance, pour régler l'émission des, Acte amendé, Bill, 118

Cabinet, reconstruction, 15

Reesor—Suite

- Chemin de fer intercolonial, voies ferrées, 147-8, 149
- Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 204-5
- Impressions, Comité mixte, septième rapport, 135
- Manitoba, Gouvernement de la province de, Bill, 229-30
- Rivière Rouge, insurrection, 125-8
- Territoires du Nord-Ouest, 105

Réformistes du Haut-Canada

- Participation au Cabinet, 9-16

Retraite des personnes employées au service civil, Bill

- 2^e l., am. rejeté, 226-7; 3^e l. adopté, 228; s.r., 235

Riel, Louis

- Voir* Rivière Rouge, insurrection

Ritchie, l'hon. J. W.

- Billets de la Puissance, pour régler l'émission des, Acte amendé, Bill, 116
- Féniens, menaces d'invasion, 130-1
- Monnaie, assimilation, 100-1
- Vapeur «*Cité de Bruxelles*», quarantaine, 88

Rivière Rouge

- Renseignements et documentation, création d'un comité, *voir* Terre de Rupert, Rivière Rouge, Territoire du Nord-Ouest, Comité spécial chargé d'enquêter sur le climat, les ressources et les institutions

Rivière Rouge, insurrection

- Capture, emprisonnement et procès de sujets canadiens, 83
- Opinion publique, 113, 125, 127, 128
- Ordre et sécurité, envoi de troupes, 102, 138, 140-3, 157
- Réaction du gouvernement, 125-8
- Riel, Louis, insurgés, reconnaissance des délégués, 83, 88, 102, 120, 125-8, 166
- Scott, Thomas, 88-9, 102, 113, 120-1, 125-7
- Taché, Monseigneur, rétablissement de l'ordre, rôle, 120-1

Robertson, l'hon. John

- Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 205-10
- Pénitenciers, Acte amendé, Bill, 124

Ross, l'hon. John

- Ajournement, 128, 130
- Belleville, droits de havre de la ville de, Bill, 106
- Chemin de fer intercolonial de St-François et Mégantic, Compagnie du, Bill, 111
- Lac Champlain et fleuve St-Laurent, canal à navires, Bill, 111

Routes, construction

- Sommes dépensées, o. dd., 80

Ryan, l'hon. Thomas

- Capitaines et seconds de navires, concernant les certificats des, Bill, 69
- Droits d'auteur
 - Législation, 222
 - o. dd., 56
- Gouvernement canadien, discipline à bord des vaisseaux du, Bill, 151
- Phares, bouées et balises, Bill, 53, 70-1, 73, 75, 78
- Système décimal uniforme, 72-3
- Troupes britanniques, retrait, o. dd., 83, 114-5, 221

Sanborn, l'hon. J. S.

- Chemin de fer intercolonial, 33-4
- Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 199-204
- Droits d'auteur, 56
- Impressions, Comité mixte, septième rapport, 135
- Lettres de change et billets promissoires, uniformisation des lois, 42, 58-9, 61
- Manitoba, Gouvernement de la province de, Bill, 229-30
- Martin, pour faire droit à, Bill, 222

Sanborn—Suite

- Nouvelle-Écosse, Synode de l'Église d'Angleterre, Bill, 163
- Phares, bouées et balises, Bill, 49, 76
- Retraite des personnes employées au service civil, Bill, 226
- Rivière Rouge, insurrection, 127
- Syndics officiels en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864, Bill, 32, 42-3, 50
- Territoire du Nord-Ouest, acquisition, 142

Scott, Thomas

- Voir Rivière Rouge, insurrection

Secrétariat d'État pour les provinces, Dépt. du, Bill. M. Campbell

- 1^{re} l., 82; 2^e l., 85; com., am., 3^e l., 91

Seigneurie de Sorel, Comité spécial

- Création, 115
- Rapport, 166, 170-1

Seigneurie du Lac des Deux Montagnes

- Restitution aux Indiens, 5

Sénat

- Ajournement, 128-9, 130, 137
- Cabinet
 - Composition, participation des Réformistes du Haut-Canada, 9-16
 - Nominations, M. Aikins, 9-13
- Débats, publication, nomination d'un sténographe, 162, 165, 169, 171
- Employés, traitement et salaire, 165
- Pouvoirs, rôle, relations avec C. des C., précédents, 97-9, 172-88, 191, 192, 196, 198-9, 201-2, 211, 214, 217, 218, 219
- Sénateurs
 - Indemnités, allocations, 157-8, 159, 165
 - Tribune réservée à la C. des C., 19-20

Seymour, l'hon. Benjamin

- Comptes de frais divers, Comité spécial
- Bibliothécaire, traitement, 92
- Rapports, 151, 165, 168

Simpson, l'hon. John

- Impressions, Comité mixte, rapports, 77, 134-6, 153, 154, 159, 161, 162

Skead, l'hon. James

- Chemin de fer du Canada central, Compagnie du, Bill, 161
- Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 215-7

Subsides, Bill

- s.r., 235-6

Syndics officiels en vertu de l'acte concernant la faillite de 1864, Bill. M. Sanborn

- 1^{re} l., 32; 2^e l., 42-3; com., 49; 3^e l., 50; s.r., 235

Système décimal international uniforme de mesures, poids et monnaie, Comité spécial

- Création, 72-3
- Rapports, 168-9, 223

Taché, Monseigneur

- Rivière Rouge, insurrection, rétablissement de l'ordre, rôle, 120-1

Tarif postal

- Réduction, 99

Tarifs, bill sur les

- Voir Douanes et revenu de l'intérieur, Bill

Terre de Rupert, Rivière Rouge, Territoire du Nord-Ouest, Comité spécial chargé d'enquêter sur le climat, les ressources et les institutions

Création et nominations, 119-20, 134

Rapport, 154

Territoire du Nord-Ouest

Acquisition, 1-2, 7-8, 23-6, 105, 110, 142

Informations publiées avant d'être présentées au Sénat, 39

Renseignements et documentation, création d'un comité, voir Terre de Rupert, Rivière Rouge, Territoire du Nord-Ouest, Comité spécial chargé d'enquêter sur le climat, les ressources et les institutions

Tessier, l'hon. U. J.

Banque du peuple, 54-5

Chemin de fer intercolonial, 37

Lettres de change et billets promissoires, uniformisation des lois, 57-8

Phares, bouées et balises, Bill, 45-6, 51-2, 73-4, 78-9

Travaux publics, responsabilité, 51-2

Travaux publics, maintien de la paix dans le voisinage des, Bill. M. Campbell2^e l., 116; com., 118; 3^e l., adopté, 121; retour C. des C. sans am., 163**Travaux publics, Ministère**

Responsabilités, 45-9, 51-2

Troupes britanniques

Coût de maintien, 131

Retrait, 83, 114-5, 221-2

Wark, l'hon. David

Chemin de fer intercolonial

Comité spécial, création, 80

o.dd., 33, 44

Chemin de fer intercolonial, Comité spécial, rapport, 224, 227, 231

Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 218-9

Pénitenciers, Acte amendé, Bill, 123, 125

Rivière Rouge, insurrection, 127-8

Wilmot, l'hon. R. D.

Billets de la Puissance, pour réglementer l'émission des, Bill, 118

Comptes publics, Comité spécial, création, 97-9

Douanes et revenu de l'intérieur, Bill, 174-6

Impressions, Comité mixte, septième rapport, 135

Pénitenciers, Acte amendé, Bill, 123

Young, Gouverneur général John

Discours du Trône

Ouverture, 1-4

Prorogation, 236-7